Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

49me ANNÉE. — N° 1

JANVIER-FÉVRIER 1922

Revue de l'Agenais

Bulletin de la Société Académique d'Agen

SOMMAIRE

1. **Commandant Labouche.** — Les corps de troupes lot-et-garonnais dans la Grande Guerre (1914-1918) 1
2. **Chanoine Durengues.** — André Constant, évêque de Lot-et-Garonne 26
3. **Ph. Lauzun.** — Le Château de Duras *(fin)* 35
4. **R. Marboutin.** — Le tapissier Jean Boudet 64
5. **L. Bordes.** — Les Veillées gasconnes 65
6. A propos de la Grande Peur de 1789 69
7. *Chronique.* — Echange de cartes (F. Ferrère). — A propos du tricentenaire de Molière (R. Bonnat). — Mlle Suzanne Crespin (P. Bitaubé). — L'Histoire à Puymirol. Distinctions. Au Musée d'Agen. Société académique (R. Bonnat) 70
8. *Bibliographie.* — La paroisse des Jacobins d'Agen. — Passage à Tonneins d'un inspecteur des manufactures en 1782 (Commandant Labouche). — Jasmin reçu chez Augustin Thierry (P. Bitaubé). — Nérac et son arrondissement aux points de vue archéologique et artistique, par Félicien Lucron (R. Bonnat) 77

GRAVURE HORS TEXTE

Départ pour le Front du 209e d'Infanterie (Cliché Balistai)

AGEN

IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

43, Rue Voltaire, 43

1922

(TOUTE REPRODUCTION MÊME PARTIELLE DE LA "REVUE" EST INTERDITE)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour paraître prochainement

Jean Diffre, par *J. Torthe*. — Le dixtuor à cordes Sir, par *L. Bordes*. — Jacques Chaumié, par *Bouchard* et *Bitaubé*. — Le climat de l'Agenais au XVIIIe siècle, par *O. Granat*. — Les obsèques solennelles de Julienne d'Espárbès de Lussan en 1569, par *Ch. Bastard*.

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Prix du fascicule : 2 fr. 50

PRIX DES TIRAGES A PART

A 50 exemplaires. . . . . 32 francs la feuille.
A 100 exemplaires. . . . . 42 francs —

La couverture comptant pour un quart de feuille. Brochage en plus.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, l'administration et le service des abonnements de la Revue, s'adresser directement à M. BONNAT, AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, AGEN, *et pour la publicité à* M. JACQUES AMBLARD, AVOCAT, RUE FLOIRAC, AGEN.

Il est rendu compte dans la *Revue* de tout ouvrage dont il aura été adressé deux exemplaires à la direction de la *Revue*.

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la Revue

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(Cliché Balistai).

DÉPART POUR LE FRONT DU 209me D'INFANTERIE

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES CORPS DE TROUPE LOT-&-GARONNAIS

DANS LA GRANDE GUERRE [1]

1914-1918

SIMPLE ESQUISSE

Refrain du 9 R. I.

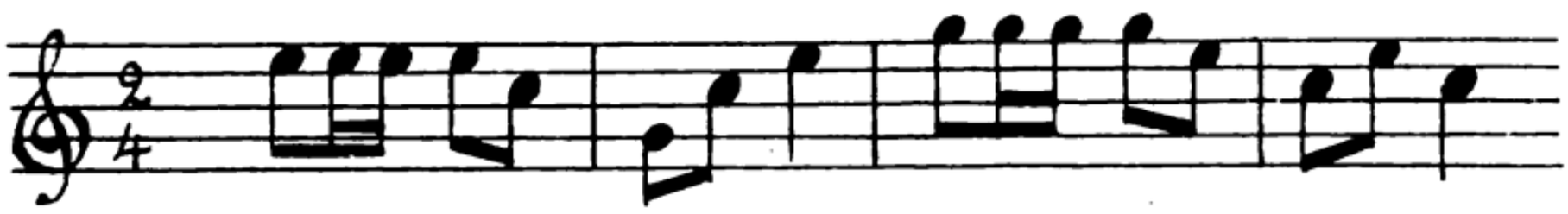

Refrain du 20e R. I.

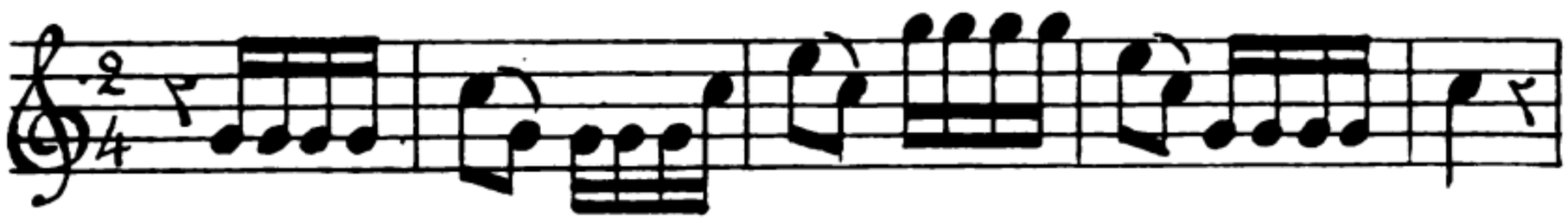

Si l'on jette un coup d'œil sur le passé militaire de la France, on voit que les ancêtres du 9e d'infanterie se sont nommés le régiment de Normandie, créé en 1615, la 9e demi-brigade et le 9e de ligne et que ceux du 20e d'infanterie ont été le régiment de Cambrésis remontant à 1776, la 20e demi-brigade et le 20e de ligne. Or ces régiments ont promené triomphalement leurs bannières fleurdelisées ou leurs drapeaux aux trois couleurs. Des emblèmes qui furent il y a deux cent

(1) La communication des refrains des 9e et 20e est due à M. le Chef de musique Deltour, du 9e, auquel nous adressons nos remerciements.

L'auteur de ce récit s'est limité. Son étude n'a pas la prétention de donner toute la liste des corps où les lot-et-garonnais mobilisés ont servi. Dautres plus qualifiés pourront l'entreprendre; elle serait pleine d'intérêt.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ans, les signaux de ralliement de Normandie à Fontenoy (1) (1745), de Cambrésis à Savannah (2) (1779), il ne resterait plus que des lambeaux, si les héros de Sambre et Meuse (1796) et de la Grande Armée (1805) leur eussent fait parcourir l'Egypte avec le 9e et l'Europe de Tarragone (3) à Moscou (4) avec le 20e; les balles et la mitraille eussent emporté les restes !

Mais les drapeaux et fanions de 1914 ont reçu, au cours de la grande guerre, des mutilations aussi nombreuses et aussi glorieuses que les déchirures faites aux emblèmes de leurs aînés. Cela prouve que les lot-et-garonnais d'aujourd'hui sont ce qu'ils étaient il y a un siècle; ils n'ont pas dégénéré. Aussi, dès le réveil de 1914, les victoires passées faisaient-elles envisager l'avenir avec confiance. Les soldats du 9e et du 20e ont égalé et parfois dépassé les gestes de leurs devanciers et de leurs ancêtres (5). Leurs historiques que nous avons eu le plaisir de parcourir en contiennent des preuves éclatantes. Nous allons essayer de les résumer dans les pages qui suivent :

DÉCLARATION DE GUERRE

En face d'une France essentiellement pacifique, l'Allemagne, possédant une armée active, nombreuse et instruite, des réserves admirablement organisées, cherchait depuis longtemps une occasion favorable pour déclancher la guerre. Le 28 juin 1914, un événement grave fournit cette occasion. Bientôt les événements se précipitèrent. Le 1er août, la guerre était déclarée à la Russie ; le 3 août, elle l'était à la France. Le Luxembourg et la Belgique étaient envahis et le 4 août, l'Angleterre déclarait la guerre, à son tour, à l'Allemagne.

---

(1) Fontenoy (Hainant) Belgique.

(2) Savannah, Etats-Unis d'Amérique.

(3) Tarragone (Catalogne) Espagne.

(4) Moscou, ancienne capitale de la Russie.

(5) Le 9e d'infanterie actuel fut formé le 20 décembre 1820, à Phalsbourg, avec les légions du Cher et de l'Indre organisées en 1815; le 20e d'infanterie fut constitué à Ajaccio, en décembre 1820, avec la légion de l'Hérault créée en 1815.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'Europe allait traverser une longue période pleine de dangers.

Répondant à l'ordre de mobilisation générale, les 9e et 20e prenaient hâtivement leurs formations de guerre, imités bientôt par leurs régiments de réserve, les 209e et 220e. Le 5 août, les premiers quittaient leurs garnisons du temps de paix, Agen et Marmande, sous une pluie de fleurs et des ovations indescriptibles ; les 10 et 11 août, les seconds suivaient. Le Lot-et-Garonne, tout entier, accompagnait de ses vœux ardents ses meilleurs enfants révoltés par l'agression allemande, hommes au cœur chaud, ayant gardé les nobles traditions de vaillance de la vielle et immortelle France.

1914

Batailles des frontières

A) *Les 9e, 20e et 209e dans la 4e Armée.*

Les 9e, 20e et 209e entrent dans la formation de la 4e armée (De Langle). Tout d'abord, cette armée doit rester en seconde ligne pour former la masse de réserve, en arrière du front français. Mais bientôt, devant les modifications au déploiement stratégique imposées par la direction générale des armées allemandes faisant une grande conversion à droite, la 4e armée doit s'intercaler entre la 5e armée (Lanrezac) et la 3e armée (Ruffey). Elle devra pénétrer dans la région des Ardennes, en vue d'opérer sur les lignes de communication allemandes et menacer leur base du Rhin.

Le mouvement s'exécute. Les colonnes de la 4e armée s'avancent mais sans liaison entre elles, dénuées de renseignements, ignorant les régions occupées par l'ennemi. Bientôt, elles se heurtent à ce dernier, fortement installé sur le territoire belge.

Le 22 août, les 9e et 20e sont en face de Bertrix; le 209e est en position à Offagne. Les organisations allemandes ne peuvent être enlevées; nos régiments éprouvent de grandes pertes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Déjà un mouvement de recul s'impose devant la supériorité numérique et matérielle de l'ennemi.

Tandis que la lutte est violente et meurtrière devant les 9e et 209e, sur le front du 20e le colonel Détrie s'est porté en première ligne, exhortant ses hommes, leur rappelant 1870 et les gloires du régiment. Mais le combat fait rage et redouble d'intensité. « Ayant l'atroce vision de la mort décimant ses unités, sentant que tout effort est vain et que de son régiment tout entier, engagé là, il ne reviendra que des débris, le colonel, très calme, parfaitement maître de lui, va s'adosser à un arbre, à la lisière même du bois, en pleine vue. Là, les bras croisés sur la poitrine, il tombe en héros. » Le soir, 1.400 hommes dont 25 officiers manquent à l'appel.

La retraite s'impose.

Après avoir défendu le passage de la Meuse à Noyers (Ardennes) et combattu à Engeaucourt, Haraucourt et Rilly-aux-Oies, le 9e est, le 17 septembre, à Sainte-Marie-à-Py. Quant au 20e, il franchit la Meuse à Mouzon (26 août) et résiste le 28 à Raucourt. Ses éléments y combattent à découvert contre un ennemi terré et soutenu par une forte artillerie lourde. Traversant la région à l'ouest de Vouziers, il recule, le 1er septembre, à Somme-Py. Le 5 septembre, les 9e et 20e sont tous deux Saint-Ouen. De son côté, le 209e, ayant suivi le même mouvement de retraite de l'armée, est sur l'Aube le 6 septembre.

Mais la retraite cesse. L'ordre fameux du général en chef vient d'en fixer le terme.

B) *Le 220e dans la région de Verdun.*

Le 14 août, le 220e débarque à Suippes, point de concentration de la 133e brigade (67e Division) dont il fait partie. Il est dirigé sur Verdun qu'il traverse le 21 août. De là, par Etain, il prend la route de Longwy.

Le 24 août, il assiste au combat d'Eton, déployé sur la ligne de résistance. L'ennemi, supérieur en nombre, ne cesse de progresser grâce à son artillerie puissante et au terrain couvert et accidenté. Le lieutenant-colonel Pelé persiste à puiser

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans sa réserve pour maintenir le régiment sur ses positions. Vers 18 heures, il n'a plus qu'un peloton, suprême ressource, serré autour du drapeau. Alors il se résout à faire donner tout son monde pour une dernière contre-attaque désespérée. « Au moment où il fait déployer le drapeau et donne l'ordre de charger les ennemis qui débouchent d'une ferme, il est mortellement atteint par un obus. » Son calme absolu et son mépris complet du danger valent à sa mémoire une belle citation à l'ordre de l'armée. Le régiment perd 665 hommes et la moitié de ses officiers; il ne formera plus qu'un bataillon.

Le 26 août, le 220e quitte la région d'Ornes, traverse la Meuse à Verdun et est dirigé sur Saint-Mihiel. Arrêté à Dompcevrin, il entre dans la composition de la réserve de la 2e armée (de Castelnau) qui cherche à arrêter l'ennemi sur le Grand-Couronné de Nancy.

Le 30 août, revenu près d'Ornes, il est le 31 à Samogneux. Il doit suivre le mouvement de repli de la 133e brigade, sans avoir été engagé, et il ne s'arrête qu'à Génicourt, au sud de Verdun.

Du 6 au 9 septembre, il prend part à la série d'engagements connus sous le nom de combats d'Osches et d'Ippécourt ayant pour but d'empêcher l'encerclement de Verdun. Il y montre une belle attitude au feu dans les trois attaques successives d'Ippécourt. Enfin, le 13 septembre, la tentative d'encerclement de Verdun ayant échoué, le 220e est appelé à coopérer à la défense des avancées de la place.

Bataille de la Marne

Les 9e, 20e et 209e y prennent part.

Le recul des armées françaises est arrêté et l'ordre général du 4 septembre fixe les dispositions à prendre dans la journée du 5, en vue de partir à l'attaque le 6. La 4e armée (de Langle), arrêtant son mouvement vers le sud, fera tête à l'ennemi, en liant son mouvement à celui de la 3e armée (Sarrail); celle-ci, débouchant au nord de Revigny, pendant l'offensive,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se portera vers l'ouest. En même temps, de fières paroles, adressées aux troupes par le général en chef, sont communiquées le 6, avant le départ; elles sont entendues par tous, officiers et soldats. Chacun doit faire plus que son devoir pour sauver le pays.

Cette grande bataille livrée sur un front de 200 kilomètres se composera de plusieurs batailles partielles. Arrêtons-nous sur le front des 4e et 3e armées luttant contre les IVe et Ve armées allemandes (prince de Wurtemberg-Kronprinz).

Tandis que le 9e, à la lisière sud-est du camp de Mailly, lutte du 7 au 11 sur le front Meix-Thiercelin-Arzillières, le 20e (66e brigade, en réserve d'armée) évolue de position en position. Le 8, le 20e renforce le 50e, à cheval sur la route de Saint-Ouen à Sompuis. Les Allemands ne peuvent franchir la crête qu'ils occupent et qui marque l'extrême limite de l'avance de l'ennemi. Regroupé, le 20e lie son action à celle du 14e. Le 10, il combat à la ferme La Croix.

Devant notre ténacité et nos efforts persistants sans défaillance, les Allemands doivent céder du terrain et la poursuite commence. Le 9e la continue jusqu'à Wargemoulin où il s'arrête essoufflé, le 13, devant le système défensif organisé par l'ennemi au nord du camp de Chalons. Le 20e imite le mouvement du 9e et ne s'arrête que hors d'haleine à Somme-Tourbe et à Saint-Jean-sur-Tourbe (à la même hauteur que le 9e). Quant au 209e, il se distingue pendant la bataille, à l'attaque menée au sud-est de Sompuis et livre des assauts furieux à la ferme de La Certine. Dans la part qu'il prend à la poursuite de l'ennemi, il ne s'arrête qu'à la lisière nord du camp de Chalons.

Quelques jours plus tard, les Allemands, prenant notre arrêt pour un signe de faiblesse, essaient de bousculer le 17e corps. Peine perdue. La lutte se concentre dans la région des Hurlus. Le 9e est au village même; le 20e est dans les environs de la ferme Beauséjour, à l'est du Mesnil; le 209e est au moulin de Perthes. Ils y reçoivent le choc brutal des divisions ennemies. La lutte atteint, sur certains points, une âpreté sans égale, allant jusqu'au corps-à-corps. Finalement, partout,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'effort soutenu des divisions boches vient se briser sur les baïonnettes des « Cadets de Gascogne ». Le 209e, seul, compte 500 hommes hors de combat, 5 officiers tués et le colonel blessé, comme triste mais glorieux bilan de la journée du 26 septembre. Du moins, le front du 17e corps reste immuable.

La victoire a donc couronné nos efforts. La bataille de la Marne a sauvé Paris et rétabli la situation stratégique des armées françaises. Elle permettra au pays de compléter son outillage si insuffisant au début de la guerre. Elle anéantit le plan allemand de réduire la France en quelques mois. Enfin, elle nous permettra de faire naître des alliés.

1914-1916

La guerre de tranchées

A) *Les 9e, 20e et 209e dans le secteur de Perthes (décembre 1914-mars 1915).*

A l'activité des premiers mois, succède la guerre de tranchées, dans un labeur aussi pénible que déprimant, pendant cet hiver de 1914-1915, suivi de son cortège de pluie, de neige, de froid et de boue. Six mois durant, les 9e, 20e et 209e vont transformer le secteur de Perthes en un inextricable réseau de boyaux, de tranchées et de sapes. Et pourtant, ce n'est pas une guerre de tranchées inactive; mais il s'agit d'user le Boche et de ne lui laisser ni trêve ni repos. A son tour de rôle, chaque régiment exécute des attaques toujours brillantes, mais hélas ! rarement fructueuses, car le Boche est passé maître dans l'art de se terrer et notre artillerie est encore impuissante.

Dans cette période, signalons la vigueur du 9e dans l'enlèment des tranchées Brunes et Grises, le mordant du 20e dans les actions telles que celle du bataillon Hébrard, marchant à la mort au son de ses clairons et laissant tous ses officiers sauf un sur le terrain avec 718 hommes, ou enfin l'assaut furieux du bois Sabot par le 209e. Le souvenir de ces journées d'héroïsme nous ramène à celui des plus beaux actes de cou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rage et de sacrifice des grands ancêtres, les volontaires nationaux de la révolution, aux jours sombres de l'invasion étrangère.

b) *Les 9e, 20e et 209e dans l'Artois (mai 1915-février 1916).*

Au printemps de 1915, l'effort de nos trois régiments se porte dans la région du Nord. Embarqués, ils gagnent l'Artois où ils vont mener, pendant près de dix mois, l'existence désormais légendaire des unités de choc dans cette phase épique de la grande guerre menée par la 10e armée.

Dans les fastes du 9e, nous signalerons les attaques de Roclincourt et de la butte de Thélus (mai), les combats devant Bailleul (juin), l'organisation offensive des secteurs artésiens de la Scarpe. Dans ceux du 20e, les noms de Ecurie, Roclincourt, Achicourt, Ronville, Saint-Sauveur (secteur d'Arras) (1) marquent de brillants faits d'armes. Ils sont complétés par la part prise dans l'offensive d'Artois menée par la 10e armée pour enlever au commandement allemand la possibilité de retirer des troupes et de les amener sur le front de Champagne, où, le même jour, l'armée française déclanche une puissante attaque. Dans les annales du 209e, nous citerons la belle défense du secteur de Rivière. Tous ces noms sont inscrits en lettres de sang aux communiqués officiels de l'époque.

c) *Le 220e dans les Hauts-de-Meuse.*

En septembre 1914, les Allemands avaient réussi à prendre pied sur les côtes de Meuse et il s'agissait de les arrêter, coûte que coûte, pour que la tentative d'encerclement de Verdun, qui a échoué par la rive gauche de la Meuse, n'aille pas réussir par la rive droite. Le 220e séjourne dans cette région. Il se distingue dans le combat de la tranchée de Calonne (septembre 1914) et dans l'attaque du bois de Lamorville (avril 1915).

(1) Mai à septembre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1916

Bataille de Verdun

« Le résultat des offensives partielles de 1915 avait prouvé qu'il ne serait pas possible d'obtenir un résultat par un effort de percée sur un front étroit. Le haut commandement allemand pense y réussir par une attaque d'aile combinée avec une manœuvre stratégique. C'était, du reste, la méthode qu'il s'était proposée dès le début de la guerre. L'ennemi pensa qu'il pourrait, grâce à la puissance de son artillerie, briser les fortifications de Verdun et des Hauts-de-Meuse, comme il avait brisé la résistance des forts des places belges et de Maubeuge, et ensuite reprendre une manœuvre d'enveloppement par l'aile droite française alors relativement dégarnie. » Général Niox, *La Grande Guerre*, p. 67.

A) *Le 9e à Verdun.*

Nous trouvons le 9e à la butte du Mesnil (Champagne) où les troupes de choc allemandes, munies d'appareils lance-flammes, multiplient les coups de main, quand la grande bataille pour Verdun atteint son maximum (juin). L'heure de participer à cette lutte de géants est venue pour le 9e. Les Allemands ne sont plus qu'à trois kilomètres du Faubourg-Pavé; c'est une situation angoissante. Il faut absolument tenir sur place puis refouler l'ennemi. Impassible sous les plus violents barrages, le 9e prend part à l'assaut du 5 août (8e corps renforcé) et atteint le glacis sud du fort de Douaumont. Contre-attaqué vigoureusement, on ne peut le faire reculer au delà du village de Fleury. Relevé sur cet emplacement, il va tenir, pendant trois mois, la côte du Poivre et il ne quitte Verdun que lorsque la 2e armée l'a dégagé par la prise du fort de Douaumont. Le Boche a dû reculer; d'ailleurs le général Pétain l'a dit : « Il ne passera pas. »

En repos, au bois d'Ailly, il y perd son chef, le lieutenant-colonel Rothe tué, le 3 décembre, en première ligne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

B) *Le 20e à Verdun.*

Au printemps de 1916, le 20e est installé au sud de Nancy et employé aux travaux d'organisation défensive indispensables pour couvrir la grande cité lorraine contre la menace ennemie qui se dessine. De là, il passe en Champagne, aux abords de la butte du Mesnil (mai-juillet). Le 4 juillet, transporté en camion, il se prépare à participer à la bataille de Verdun. Pour le moment, il se trouve dans le voisinage de la route de Bar-le-Duc à Verdun où deux chaînes de camions filent en sens inverse, constituant d'interminables convois de munitions, de matériel, de soldats qui, depuis cinq mois, défendent la région fortifiée. Le 20 juillet, il entre dans la fournaise.

A cette heure, la bataille fait rage. Lançant divisions sur divisions, l'armée du Kronprinz fournit un effort désespéré. La grosse offensive allemande des premiers jours de juillet a fait reculer notre front; l'ennemi tient le village de Fleury et l'ouvrage de Thiaumont; il est aux pentes de Souville; il a pris pied dans le ravin des vignes.

Le 20e arrive aux abords de Thiaumont pour participer très brillamment à l'enlèvement de l'ouvrage, perdant 24 officiers et 1.100 hommes mis hors de combat, mais écrivant une des plus belles pages de son histoire. Pendant de longues années, le sol de Thiaumont attestera, par son bouleversement, la violence des luttes qui s'y sont livrées. Au milieu des cratères formés par les monstrueux éclatements des obus, se sont accomplis d'innombrables actes d'héroïsme et de suprêmes sacrifices restés ignorés.

Après quelques jours de calme, le 20e vient s'installer dans le secteur de la côte du Poivre, moins agité que celui de Thiaumont. Mais il y subit des privations persistantes. Pendant ces 97 jours, le régiment ne connaît d'autre repos que la faible détente créée par l'alternance des bataillons sur la position de soutien. Le 24 octobre, il ne manque pas de prendre part à l'attaque et à la prise du fort de Douaumont.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

c) *Le 209e à Verdun.*

Malgré ses douze mois de vie déprimante de tranchée dans l'Artois, le 209e n'a rien perdu de sa valeur combative. Le 30 mars, les camions le transportent au bois d'Avocourt. Du 31 mars au 12 avril, il y assiste aux assauts furieux du Boche. Au milieu de la bataille se poursuivant sans trève, sous les bombardements les plus terribles, malgré des pertes cruelles et un ravitaillement précaire, en treize jours ce secteur est organisé.

Cinq fois le 209e remonte au réduit d'Avocourt et, chaque fois, il s'y signale par de hardis coups de main tel que celui du 23 avril (jour de Pâques). Enfin, le 24 juin, après trois mois de l'enfer de Verdun, il est relevé et il gagne en Champagne un secteur plus calme. Au mois d'août, on le trouve au camp de Chalons, en liaison avec les Russes.

d) *Le 220e à Verdun.*

Dès le mois de février, le 220e est à la défense de Verdun. On le trouve dans le secteur Le Mort-Homme-Berthincourt.

Du 4 au 9 mars, il est soumis, presque sans interruption, à un bombardement intense bouleversant les tranchées, faisant sauter les canons légers et les dépôts de munitions, détruisant tout abri. Le 9, l'attaque ennemie commence à 18 heures. Duel de mitrailleuses, combat à la grenade, corps à corps, rien ne manque à ce combat de nuit. A 22 heures, le 5e bataillon qui a tenu ferme contre deux régiments est enfin relevé. A cette heure, le 6e bataillon soutient un combat non moins acharné au Mort-Homme. Aussi le 220e perd-il dans ces sanglants engagements 10 officiers et près de 500 hommes. Dans son ordre, le général Pétain, commandant la 11e armée, à la date du 30 mars, déclare que le 220e mérite d'être qualifié avec toute la 67e division de « *Troupe très belle et très brave* ».

Embarqué pour être reconstitué, il va occuper pendant cinq mois les secteurs du Linguet et de Betheny (nord de Reims) relativement calmes. Le 22 août, il les quitte et re-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vient à Verdun pour y contribuer au dégagement de la place où, jusqu'au mois d'octobre, il va encore jouer un rôle actif et glorieux. En effet, il est engagé dans la fournaise « sur un sol terriblement criblé d'obus..... jonché de morts et de mourants. De nombreux cadavres en pleine putréfaction et les bas-fonds pleins de gaz asphyxiants en rendent l'athmosphère irrespirable. Aucune végétation n'anime le triste paysage qui ne donne qu'une impression de dévastation, de mort et de néant. C'est la *désolation* dans toute l'acception du mot, écrit un témoin oculaire (1). Les opérations accomplies par le 5e bataillon valent au 209e une belle citation du général Nivelle, commandant la 5e armée; celles menées par le 6e bataillon méritent également les plus grands éloges. Le régiment a perdu 22 officiers et 822 hommes de troupe. Aussi devons-nous ajouter avec le capitaine Ané : « On s'explique que la foule tombe à genoux au passage des glorieux fantassins qui viennent de sauver Verdun. »

1917

La lutte continue

La mauvaise saison ralentit le cours des opérations, mais un troisième hiver commence sans que l'on puisse prévoir que cette interminable guerre de tranchées amènera une solution. Les Allemands voient bien leurs forces s'épuiser, mais ne sont pas encore réduits à l'impuissance et au recul. De leur côté, la France et ses alliés ne veulent conclure qu'une paix de victoire.

A) *Les 9e et 20e à l'offensive de Moronvilliers (mars-mai).*

Nous avons laissé le 9e au bois d'Ailly en décembre 1916. Il le quitte pour aller en Champagne dans le secteur d'Auberive. De son côté, le 20e, après un court séjour dans la forêt d'Apremont, revient pour la 3e fois en Champagne; il occupe le secteur de Prosnes. Les deux régiments se préparent à

(1) Capitaine Ané.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'attaque des monts. Elle a pour but de nous faire sortir de nos lignes situées dans la plaine (un peu au nord de la voie romaine) pour conquérir la ligne des hauteurs où l'ennemi possède de belles positions, en arrière de ses tranchées. L'ensemble de ces positions presque inexpugnables porte le nom de massif de Moronvilliers, massif qui domine et commande tout le camp de Chalons. L'attaque se déclanche le 17 avril, à 4 h. 45 du matin, par un temps neigeux et glacial. Lançant leurs vagues successives, les deux régiments ont de la peine à avancer. Cependant le 9e finit par obtenir un progrès appréciable comme d'ailleurs le 20e. La lutte se continue à plusieurs reprises et les jours suivants avec des alternances de progression et de recul. Le 9e livre ainsi trois longs et brillants assauts au cours desquels il perd 7 officiers et 478 hommes. Ces exploits lui valent une belle citation à l'ordre du corps d'armée. Le 20e, après quatre jours de lutte opiniâtre, atteint 3.500 mètres de profondeur dans les lignes adverses. Ce succès lui coûte 27 officiers dont le lieutenant-colonel blessé et 760 hommes hors de combat. Il est cité à l'ordre de l'armée par le général en chef Pétain.

Pour y prendre quelque repos d'un calme relatif, le 9e va réoccuper le bois d'Ailly tandis que le 20e est entré dans la région de Boncourt. Bientôt le premier va organiser la défense du bois d'Apremont qu'il quitte en décembre pour passer dans le bois Le Chaume, le secteur le plus terrible du front français à cette époque. Le second (20e) est dans la forêt d'Apremont de mai à novembre, puis après plusieurs déplacements de courte durée, il quitte la région voisine des Hauts-de-Meuse pour cantonner, en décembre, aux abords de Verdun, au faubourg Pavé et à la caserne Miribel.

B) *Le 209e jusqu'à sa dissolution.*

Le 209e occupe, à la fin de l'année 1916, un secteur proche du camp de Chalons. Il y passe l'hiver. Avec le printemps, il se prépare à reprendre le cours des opérations actives quand un télégramme du G. Q. G. lui annonce sa dissolution. « Ar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tisan de la première heure de la victoire, écrit à cette occasion le lieutenant-colonel Viard, s'adressant à son régiment, le 209e ne verra pas l'apothéose; des évènements plus forts que vos volontés ont dissous les liens étroits qui nous unissaient : la petite famille seule disparaît, mais la grande demeure (1) ».

c) *Le 220e au Bois Le Prêtre et à la bataille de la Malmaison jusqu'à sa dissolution (octobre 1916-décembre 1917).*

Retiré de l'enfer de Verdun, le 220e séjourne dans le secteur du bois Le Prêtre d'octobre 1916 à juillet 1917, soit près de neuf mois. Il s'y fait remarquer par son ardeur au travail dans l'organisation défensive des lignes. De beaux faits d'armes de détail accomplis aux dates des 24 octobre, 16 et 17 mars, nuit du 26 au 27 avril, dénotent sa valeur guerrière. Dans la nuit du 30 juin au 1er juillet, il est enlevé par les camions automobiles. Le 18 juillet suivant, on le trouve à Longpont (Aisne) et il séjourne dans la région de Soissons jusqu'au 19 août. Il va alors dans le secteur de la Royère (Epine de Chevrigny) où il est loin de rester inactif en raison des nombreux coups de mains qu'il y a à exécuter ou à subir. En octobre, le secteur transformé en cloaques par les pluies est très pénible à tenir sous les violentes réactions d'un ennemi qui s'attend à une attaque.

Dans la seconde quinzaine d'octobre, commence la période préparatoire de l'attaque connue sous le nom de bataille de la Malmaison. Elle a pour but de nous rendre maîtres de la vaste croupe couronnée par le fort de la Malmaison et d'obliger les Allemands, pris d'enfilade, à évacuer jusqu'au thalweg de l'Ailette, le glacis septentrional du Chemin des Dames. Le 23 octobre, l'attaque est déclanchée; elle se continue les 24, 25 et 26. Le 28, les bataillons organisent le terrain conquis que d'ailleurs ils doivent quitter dans la nuit suivante, laissant à un autre corps la continuation de leur tâche.

(1) Dernières lignes de l'historique du 209e.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Jusqu'au 17 novembre, le 220e séjourne dans la région de Saponay, où il se repose, s'exerce et s'instruit. Le 30 novembre, relevé par le 283e, il se rend à quelques kilomètres au sud de Braines. Là, en exécution d'une circulaire du G. Q. G., il est procédé à sa dissolution. La majeure partie de ses effectifs passe aux autres corps de la 67e division, les 283e et 288e.

Le 3 décembre, le lieutenant-colonel réunit pour la dernière fois ses officiers auxquels le général de division adresse ses adieux : Le 220e a vécu d'une existence particulièrement brillante; sa mémoire est impérissable.

1918

A de grandes offensives allemandes succèdent les batailles de la délivrance

Un quatrième hiver vient de commencer avec son cortège de misères. Aussi, à la fin de cette saison pénible, on sent les forces morales et matérielles de tous les peuples en guerre tendues à l'extrême. D'après la carte de guerre, on constate que l'ensemble de la situation est plutôt favorable aux Empires centraux. Mais l'ennemi n'offre qu'une paix allemande. Il faut donc, d'après l'énergique parole de Clémenceau : « gagner la guerre ». L'entrée de l'Amérique va nous permettre de l'obtenir et l'année 1918 sera l'année de la victoire. Si le printemps va marquer la période des dernières offensives allemandes, l'été et l'automne seront illustrés par les batailles de la délivrance et l'armistice.

A) *Le 9e à Verdun, aux Eparges et sur l'Ourcq (janvier-juillet).*

En décembre, le 9e était dans le bois Le Chaume, en février, il passe dans la région de Verdun (rive gauche) exécutant de grands travaux d'organisation défensive; au mois de mars, il est dans le secteur des Eparges (tranchée de Calonne) sous un bombardement incessant d'obus toxiques. Il se rend alors dans le secteur agité des Caurières où il subit des as-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sauts partiels mais persistants de l'ennemi exalté par ses succès du moment (offensive allemande sur Château-Thierry).

Embarqué en toute hâte, il arrive, le 10 juin, à Pont-Saint-Maxence. En effet, il est de toute nécessité de barrer la route à l'envahisseur qui menace Compiègne. Le 9e n'a pas à intervenir; le flot ennemi vient d'être endigué. Mais nos lignes sont sans organisation défensive. Tout est à créer; le 9e s'y emploie. Bientôt son rôle actif va reprendre.

Le 18 juillet, sur l'ordre du commandement suprême, toutes les troupes du secteur se mettent en marche à 4 h. 35 du matin, sans préparation d'aucune sorte. L'ennemi est bousculé par la rapidité imprévue de la manœuvre. C'est la contre-offensive française qui commence; c'est le premier acte de la victoire décisive. Le 9e emporte de haute lutte Vichel-Nanteuil, Breny, Armentières, ce dernier après une brillante charge à la baïonnette. La presque totalité du département de l'Aisne est libérée. Cette offensive, menée, sans arrêt du 18 au 30 juillet, infligeant à l'ennemi des pertes sévères, lui capturant un énorme matériel de guerre, vaut au régiment une magnifique citation à l'ordre de la 4e armée. Son mordant irrésistible et son opiniâtre volonté de vaincre sont nettement constatés.

B) *Le 9e sur l'Ailette (août-septembre), sur l'Oise (octobre) et à Guise (novembre).*

Après un long repos où il se reforme (1) et se prépare aux grandes luttes prochaines, il entre dans la 10e armée, le 27 août, au moment où après un temps d'arrêt, elle va reprendre la poussée en avant. La tâche à remplir sera rude, car la bataille va s'engager dans les positions et les observatoires de la fameuse ligne Hindenburg. Le 29 août, à 0 heure, l'attaque est déclanchée sur tous les fronts. Mais l'ennemi a accumulé de puissants moyens de défense. Ce n'est que dans la journée du 30 que sa résistance est brisée. « Triomphant

(1) Au cours de cette période, le colonel Leroux, harassé de fatigue, est évacué (25 août).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'une infanterie de premier ordre, en dépit des énormes difficultés à surmonter, le régiment, pas à pas, mais sans arrêt, franchit les obstacles et réduit la défense ennemie, à force d'opiniâtreté, déployant splendidement ses qualités manœuvrières ». Du 31 août au 3 septembre, le 9e marche de succès en succès; il est en plein triomphe. Une nouvelle citation à l'ordre de l'armée récompense ses glorieux efforts. Par décision du général en chef, le port de la fourragère lui est conféré (12 septembre). Et comme ces décisions ont attiré l'attention du Haut-Commandement sur le régiment, l'ordre du corps d'armée qui lui a été accordé pour Moronvilliers en 1917 est transformé en ordre de l'armée. Une troisième palme est épinglée à la cravate de son drapeau.

La grande bataille décisive continue. Le 9e arrache, lambeau par lambeau, le terrain à l'ennemi, dans des combats opiniâtres. Le 26 octobre, ses unités enlèvent de haute lutte une batterie, les servants cloués sur leurs pièces et pour l'encerclement des défenseurs d'Origny Ste-Benoîte le 9e est encore cité à l'ordre du 15e corps.

Il n'est plus maintenant de repos que le Boche ne soit chassé complètement. Le régiment assiège Guise, défendu avec l'énergie du désespoir. Il finit par l'enlever, faisant des prisonniers et délivrant la population civile folle de joie.

La déroute allemande s'accentue; le 9e le talonne jusqu'à la frontière belge vers la trouée de Chimay. C'est là que le 7 novembre, à 6 h. 50, l'atteint l'ordre de cesser le feu pour permettre le passage des plénipotentiaires allemands. « L'armistice seul pourra briser l'élan du régiment d'élite qui termine, en pleine victoire, la série de ses glorieux exploits. »

c) *Le 20e dans le secteur des Chambrettes, à Verdun et dans les Hauts-de-Meuse.*

Nous avons laissé le 20e cantonnant à Verdun, à la fin de décembre 1917. Il ne tarde pas à être appelé dans un secteur de la rive droite de la Meuse, en avant de la ferme des Chambrettes dont l'ennemi nous dispute la maîtrise. Cette région a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

été, depuis notre offensive du 20 août 1917, le théâtre de combats acharnés. Sur une profondeur de plusieurs kilomètres, ce n'est qu'un désert mouvementé de trous d'obus. « On dirait une mer figée au plus fort de la tempête. » Aussi l'occupation d'un tel secteur est-elle très pénible au cours de l'hiver rigoureux de 1917-1918. Pendant une courte période de repos, il reçoit la visite du généralissime Pétain qui lui adresse des éloges. Dans une allocution aux officiers, ce dernier ne leur cache pas que la situation est grave, le haut commandement allemand se préparant à un ultime effort dépassant en violence tous les précédents; mais il leur montre toutes les raisons d'espérer dans l'échec des puissantes offensives de l'ennemi. En conséquence, une deuxième position sera organisée dans tous les secteurs où une offensive ennemie est possible. Dans ce but, le 20e est mis à la disposition du 20e corps placé en avant de Verdun à cheval sur la Meuse.

Son rôle terminé, le 20e passe dans les Hauts de Meuse où, à partir du 13 mars, il coopère, dans une fraternelle entente, à la défense de son secteur avec le 6e régiment de marche américain (1). Relevé par le 9e régiment d'infanterie américaine, il revient vers Verdun dans son ancien secteur des Chambrettes (fin mai) où plusieurs coups de main réussissent.

D) *Le 20e dans la Forêt de Villers-Cotterets et à l'offensive de l'Ourcq (juin-juillet), à l'Ailette (août-septembre), sur l'Oise (octobre), au Mont d'Origny et en Belgique.*

Le 27 juin, le 20e est enlevé en camions et est déposé dans la forêt de Villers-Cotterets. L'organisation du secteur à peine ébauché est poussée activement.

La grande attaque du 18 juillet se déclanche à 4 heures 35, sans aucune préparation d'artillerie. Ainsi que nous l'avons dit à propos du 9e, l'ennemi est bousculé par la rapidité im-

(1) Ce n'est pas la première fois qu'Agenais et Américains coopèrent ensemble; il suffit de se rappeler les belles campagnes où leurs ancêtres ont mêlé leur sang pour la liberté du Nouveau-Monde (Agenois, régiment du Roi (1776-1794) par le commandant Labouche).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prévue de la manœuvre. C'est la contre-offensive française qui commence et qui va se développer. Le 3e bataillon, se jetant dans la Savière, avec de l'eau jusqu'aux épaules, la dépasse se dirigeant à la boussole dans l'épais nuage des obus fumigènes. L'avance impose souvent le corps-à-corps et il n'est pas possible de citer, tant ils sont nombreux, les actes individuels de courage, d'abnégation et d'énergie qui se produisent. Plusieurs villages sont enlevés de vive force ainsi que des positions fortement défendues. La lutte ardente se continue ainsi longuement. Après dix jours de combat, le 20e a capturé 10 canons, 30 mitrailleuses et fait des centaines de prisonniers. Mais il a perdu 568 hommes dont 18 officiers. Aussi sa conduite et ses succès lui valent-ils sa deuxième citation à l'ordre de l'armée (6e armée, Degoutte).

Après trois semaines de repos bien gagné, il entre dans la 10e armée (Mangin). Il va coopérer à une action de grande envergure. Le 29 août, l'opération commence. Le 5 septembre, le 20e est en face de Coucy. Le 8, après avoir brisé la résistance d'un adversaire tenace qu'il a réussi à mettre en pleine déroute, il constate qu'il a réalisé une progression de sept kilomètres, son avance reportant notre front jusqu'aux anciennes tranchées françaises, devant la ligne Hindenburg, et usant successivement les forces de trois régiments allemands. Ses brillantes qualités offensives, l'entrain qu'il a déployé et les succès qu'il vient d'obtenir lui valent une troisième citation à l'ordre de l'armée. La fourragère lui est remise le 9 octobre par le général Fayolle, commandant le groupe d'armées.

Le recul allemand s'accentue, il est indispensable de l'activer encore. Le régiment entre dans les troupes de la 1re armée. On le trouve, du 19 au 26 octobre, près du Mont d'Origny dont une faible partie seulement est entre nos mains et où il ne cesse d'être piloné par l'ennemi avec des obus de gros calibre. Le 26, il y prend part à une opération d'ensemble très dure. Les actes individuels de courage se multiplient. Son at-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

titude est superbe de vigueur et d'entrain. Rien ne lui résiste. Il en est félicité par le commandant du corps d'armée.

Le 20e reste sur ces positions avancées jusqu'au 4 novembre. Il se jette, le 5, sur Guise que nous enlevons et passe, le 7, en première ligne pour la poursuite de l'ennemi.

Pour permettre le passage des parlementaires ennemis, le feu est suspendu de 18 heures à 6 heures du lendemain. Le 8, la poursuite continue. La résistance ennemie fléchissant, le 3e bataillon s'élance sans ordre à la poursuite des Allemands, entraînant dans sa vigoureuse avance les unités voisines. Talonnant l'ennemi, emporté par son élan, ne voulant pas prendre de repos, les compagnies de tête du bataillon délivrent successivement plusieurs villages. Au milieu d'un enthousiasme mêlé d'une intense émotion les habitants se précipitent au-devant des premiers soldats français. On oblige à rebrousser chemin à des locomotives boches venues pour atteler de nombreux trains de ravitaillement qui stationnent sur la ligne ferrée et dont on s'empare. Le bataillon pousse toujours droit devant lui sans s'inquiéter des résistances. Il atteint enfin la frontière belge qu'il franchit le *premier de l'armée* et occupe Beauwelz et Momignies. Il s'arrête enfin sur un ordre formel du commandement. Ainsi le régiment s'est emparé de plusieurs trains de ravitaillement et d'habillement et d'un parc de plusieurs centaines de pièces et de voitures. Une septième citation à l'ordre du corps d'armée en fait foi. Le 10 novembre, il s'installe sur le territoire belge.

Classé par ses sept citations en tête des régiments du 17e corps d'armée, le 20e comptera dans le nombre des régiments d'élite qui, le 14 juillet 1919, défileront dans une auréole de gloire sous l'Arc de Triomphe.

1919

Retour dans les garnisons du temps de paix

Les 17 et 31 août 1919, les villes de Marmande et d'Agen, pavoisées pour la circonstance, ont fait aux 20e et 9e, réintégrant leurs garnisons du temps de paix, un accueil plein

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'enthousiasme, sous les arcs de triomphe. Des fanions brodés par les dames de la ville, des palmes et des fleurs leur ont été remis par les municipalités.

CONCLUSION

Ce résumé, beaucoup trop succinct, a pour simple but de classer les faits et gestes de nos brillants régiments lot-et-garonnais. Il rappellera à ceux qui en ont été les acteurs les épreuves et les émotions du long drame. Aux jeunes, il dira l'énergie déployée par leurs aînés dans leur dévouement poussé jusqu'au sacrifice de la vie. Nous le terminons par la copie du bel ordre général adressé, le 12 novembre 1918, par le général en chef Pétain aux armées françaises :

GRAND QUARTIER GÉNÉRAL
des
ARMÉES DU NORD
ET DU NORD-EST

Le Commandant en Chef.

Au G. Q. G., le 12 novembre 1918.

AUX ARMÉES FRANÇAISES,

Pendant de longs mois vous avez lutté. L'histoire célébrera la ténacité et la fière énergie déployée pendant ces quatre années par notre Patrie, qui devait vaincre pour ne pas mourir.

Nous allons demain, pour mieux dicter la paix, porter nos armes jusqu'au Rhin. Sur cette terre d'Alsace-Lorraine qui nous est chère, vous pénétrerez en libérateurs. Vous irez plus loin, en pays allemand, occuper des territoires qui sont le gage nécessaire des justes réparations.

La France a souffert dans ses campagnes ravagées, dans ses villes ruinées; elle a des deuils nombreux et cruels. Les provinces délivrées ont eu à supporter des vexations intolérables et des outrages odieux.

Mais vous ne répondrez pas aux crimes commis par des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

violences qui pourraient vous sembler légitimes dans l'excès de vos ressentiments. Vous resterez disciplinés, respectueux des personnes et des biens; après avoir abattu votre adversaire par les armes, vous lui en imposerez encore par la dignité de votre attitude, et le monde ne saura ce qu'il doit le plus admirer, de votre tenue dans le succès ou de votre héroïsme dans les combats.

J'adresse avec vous un souvenir ému à nos morts, dont le sacrifice nous a donné la victoire; j'envoie un salut plein d'affection attristée aux pères et aux mères, aux veuves et aux orphelins de France, qui cessent un instant de pleurer, dans ces jours d'allégresse nationale, pour applaudir au triomphe de nos armées.

Je m'incline devant vos drapeaux magnifiques.

Vive la France ! PÉTAIN.

ANNEXES

a) FORMATIONS TERRITORIALES D'INFANTERIE.

Faute de documents, nous n'avons pu mentionner les divers corps territoriaux lot-et-et-garonnais (1) réunis ou fractionnés suivant les circonstances. Pourtant, leur rôle fut précieux pendant la campagne. Atteints fréquemment par le feu des pièces à longue portée ou les projectiles des avions ennemis, ils ne cessèrent d'avoir en seconde ligne, dans les cités bombardées, les camps ou sur les routes avoisinnant le front, une belle attitude, malgré les fatigues dues à des travaux pénibles mais essentiels pour la bonne marche des services de l'arrière. Leurs cadres et leurs hommes eurent droit à une large part des éloges adressés aux troupes d'opération dont ils surent faciliter la tâche par leur dévouement et leur abnégation. A plusieurs reprises, les corps actifs y firent de larges emprunts en hommes et en officiers.

(1) 129e et 130e régiments territoriaux, autres corps, services ou fractions de corps provenant du Lot-et-Garonne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

b) Formations d'artillerie.

Il y a lieu de faire mention des formations d'artillerie suivantes, ayant pris part à la campagne et se rattachant au Lot-et-Garonne par leur origine. Leurs effectifs furent constitués, à la mobilisation, par des emprunts faits à la région du Sud-Ouest. S'il y avait peu d'Agenais dans les rangs, tous les hommes étaient méridionaux et emportèrent un peu de soleil dans le cœur.

1° *Le 18e Régiment d'artillerie* (1).

Parti, à la mobilisation, avec le 17e corps d'armée, il est rentré à Agen, dans le courant de l'année 1919, après avoir mené une existence des plus actives et avoir obtenu deux citations à l'ordre de l'armée. La fourragère a été accrochée à son étendard, le 13 janvier 1919, à la suite de la campagne.

Ses principales actions de guerre sont énumérées ci-dessous :

1914. 22 août : Entrée sur le territoire belge. Les colonnes de la 4e armée se heurtent à des défenses qu'elles ne peuvent vaincre. Le 1er groupe du 18e se sacrifie pour permettre aux deux autres de se dégager (forêt de Luchy).

28 août : Combat de Maisoncelles.

6-14 septembre : Bataille de la Marne et poursuite des Allemands.

Décembre : Luttes pour les Tranchées Brunes. Combat des Hurlus.

1915. 6 mars : Bataille d'Artois.

Août-décembre : Région d'Arras.

1916. Mai : Lorraine : Forêt de Parroy. — Champagne : Butte du Mesnil.

Juin : Le 3e groupe dans un secteur de l'armée anglaise, près d'Albert.

Juillet-octobre : Le 3e groupe dans l'offensive anglaise.

23 octobre : Le régiment réuni : Attaque du fort de Douaumont et des Carrières d'Haudromont.

1917. Avril : Devant Moronvilliers et à l'attaque des Monts.

Décembre : Secteur des Chambrettes.

---

(1) Son historique a paru dans la *Revue de l'Agenais*, bulletin de janvier-février 1920, pages 3 à 12.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1918. Mars-avril : Les Eparges.
Mai : Verdun.
18-30 juillet : A l'offensive française.
Août-septembre : Sur l'Ailette et en face de la Ligne Hindenburg (*1re citation à l'ordre de l'armée*).
Octobre : Passage de l'Oise à Origny.
4 novembre : Guise (*2e citation à l'ordre de l'armée*).
8 novembre : Le régiment tire ses derniers coups de canon près de la Capelle.

2° *Le VIe groupe du 117e Régiment d'artillerie lourde.*

Formé en 1918, près de Sézanne, il a été versé, à sa rentrée de campagne, dans le 18e régiment d'artillerie, à Agen. Le groupe se fit remarquer, au cours de la quatrième année de guerre, à Verdun, sur l'Ourcq, sur l'Ailette et sur l'Oise.

Cité à l'ordre de l'armée, « pour la précision de ses tirs, la rapidité de ses déplacements, l'admirable crânerie de ses observateurs », la croix de guerre avec palme a été attachée à son fanion. Le 20 mai 1919, une palme de laurier lui a été remise par la municipalité d'Agen.

3° *La 21e Section de munitions d'infanterie.*

Constituée à la mobilisation, réorganisée en 1917 avec la 31e Section de munitions d'infanterie, elle a été dissoute, le 10 juin 1919, à Agen. Elle avait prêté une aide précieuse à la 67e division d'infanterie, pendant les quatre années de guerre.

4° *La 22e Section de munitions d'artillerie.*

Formée comme la précédente, son historique est semblable à celui de la 21e Section de munitions d'infanterie. Elle prit part aux combats suivants : Les Hauts-de-Meuse et la Marne (1914); l'Artois (1915); la Champagne, Verdun et Reims (1916). En juillet 1917, elle partait pour l'Orient. Reconstituée, elle a été dissoute le 10 juin 1919, à Agen.

c) Commandants des régiments d'infanterie Lot-et-Garonnais.

Dans les régiments, le commandement fut exercé, au cours des cinq années de guerre, par des officiers supérieurs du grade de colonel, lieutenant-colonel ou chef de bataillon. Ils se nommèrent successivement :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Au 9e : Duport, Audema, Dizot, de La Guigneraye, *Rothe* (tué en première ligne), Castella, Brallion, Leroux, Becker.

Au 20e : *Détrie* (tué en première ligne), Mollandin, Verley, Martinet (1), Neltner, Amiot.

Au 209e : Szarwas, Viard.

Au 220e : *Pelé* (tué en première ligne), Dinaux, Clanet.

d) Citations accordées aux régiments Lot-et-Garonnais.

Le 9e a obtenu : Deux citations à l'ordre de l'armée; trois citations à l'ordre du corps d'armée; une citation à l'ordre de la division.

Le 20e a obtenu : Trois citations à l'ordre de l'armée; deux citations à l'ordre du corps d'armée; deux citations à l'ordre de la brigade.

Le 209e : Une citation à l'ordre de l'armée; une citation à l'ordre du corps d'armée.

Le 220e : Deux citations à l'ordre de l'armée; une citation à l'ordre de la division.

Le 20e, classé pour ses sept citations en tête des régiments d'infanterie du 17e corps d'armée, défile, au nombre des corps d'élite, sous l'Arc de Triomphe, le 14 juillet 1919, fête de la Victoire.

Commandant Labouche.

(1) Commandant le 9e d'Infanterie à Agen.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ANDRÉ CONSTANT

Evêque de Lot-et-Garonne

Le malheur veut que l'Eglise Constitutionnelle n'ait pas assez duré pour avoir, elle aussi, ses fastes épiscopaux. Nul doute qu'avec une fortune meilleure elle n'eût inscrit sur ses diptyques, parmi ses Pontifes sinon les plus célèbres du moins les plus dignes, le citoyen Constant, soi-disant « par la miséricorde divine et en communion avec le Saint-Siège apostolique, évêque du département de Lot-et-Garonne ». Et même qui sait si, distributrice d'auréoles, elle ne l'aurait pas canonisé ? Il est avéré qu'aux yeux de ses fidèles, il ne cessa de mener une vie exemplaire et toute sainte. Sa cause introduite, les preuves sans doute n'eussent pas manqué de l'héroïcité de ses vertus, ne serait-ce que son attitude admirable pendant la persécution. Mais il est une autre raison plus particulière, tout intime si l'on peut dire, qui le désignait à ceux de son parti pour être l'objet de leurs plus chères complaisances. C'est qu'à le pénétrer jusqu'à la division de l'âme et à la moelle des os, il se révèle comme le type le plus représentatif peut-être et en tout cas le plus pur, le plus noble du régime cultuel qu'avait pensé instaurer en France la Constitution civile du clergé. A ce dernier titre surtout il nous a paru mériter de fixer un instant le regard de l'Histoire.

I

André Constant était né le 24 juin 1736 à St-Mégrin, petite ville alors du diocèse de Saintes, aujourd'hui du département de la Charente-Inférieure. Dans quelle mesure subit-il l'influence du sol natal, « de cette terre saintongeoise très pasto-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rale, presque druidique, qui devait être telle il y a deux mille ans » (1) ? Pareil milieu n'expliquerait-il pas, en partie du moins, certaines dispositions ou tendances très accusées du futur citoyen évêque, et ses instincts profondément religieux et ses goûts simples et austères et surtout cet esprit de traditionalisme outré qui devait le pousser jusqu'au schisme et à la Révolution, tant il est vrai que, selon la remarque de saint Jérôme, partout et toujours les extrêmes se touchent.

De même on peut se demander quel aurait été, dans la formation de sa personnalité et la genèse de son caractère, l'apport des atavismes. Certes, avec lui, il ne saurait être question comme avec les Prélats de caste de l'époque, de ces généalogies sans fin — *genealogiis interminatis* — auxquelles d'ailleurs l'Apôtre défend de s'amuser. Sur la liste de ses ascendants les plus directs, les seuls connus, nous relevons quelques juges seigneuriaux, un conseiller de présidial, un avocat au Parlement, voire un membre de la Cour des Aides. Un de ses oncles maternels, son parrain, était curé de campagne; son père était chirurgien, c'est-à-dire, dans le langage du temps, médecin rural. Somme toute, il appartenait à l'une de ces familles de petite bourgeoisie, comme il y en avait tant alors, qui firent la force de l'ancienne France, prêtant à l'Eglise et à l'Etat leurs cadres inférieurs d'une solidité à toute épreuve. Tel est le sang qui coulait dans ses veines et l'on verra à l'événement qu'il ne le fit pas mentir.

Quel berceau n'a pas eu son prophète ? *Quis putas puer iste erit ?* Le voyant qui se pencha sur le premier né de Front Constant et de Jeanne Moulinier pour discerner l'homme dans l'enfant et pronostiquer son avenir, reconnut vite, à n'en pas douter, sur son son tendre front, le signe, je ne dirai pas avec Platon des natures royales — le mot est trop fort — mais de ces êtres d'élite qui partout où ils apparaissent, soit à Rome, soit dans la plus modeste bourgade, se placent toujours et infailliblement aux premiers rangs.

(1) Pierre Loti.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce droit de primauté, à parler ainsi, c'est dans sa famille même qu'André Constant commence à l'exercer. Des trois frères qui le suivent, à intervalles rapprochés, aucun ne lui est comparable. Les deux cadets, François et Nicolas, se feront comme lui d'église. Le premier vivra peu et ne laissera guère qu'un vague souvenir. Le second aura un destin plus chargé et plus long. On le verra évoluer, sur un plan inférieur, dans l'orbite de son aîné, auprès duquel il fait assez bien figure de satellite. Le monde gardera Jean-Baptiste, le Benjamin. Marchant sur les traces paternelles et les dépassant, celui-ci, après avoir passé son doctorat en médecine, ira s'établir à Blaye où il fera souche et fournira une carrière honorable et obscure. Belle lignée certes que ces quatre garçons ! A ce foyer sévère il fallait un rayon de gracieuse tendresse, de charmante douceur. Le Ciel invoqué accorda une fille et ce fut le dernier enfant. Cette sœur Anne subit également l'ascendant de son grand frère. Il est permis de croire, qu'à son tour, elle lui communiqua cette sensibilité exquise qui devait concilier à M. Constant, au cours de sa vie orageuse, tant de précieuses sympathies.

L'auteur après Dieu d'une famille si bien venue était un maître homme, plein de sens et de cœur. Dès qu'il eut reconnu dans son fils aîné toutes les marques d'un sujet exceptionnel, aucun sacrifice ne lui coûta pour mettre en pleine valeur le talent que la Providence lui avait confié. André Constant fut donc envoyé, encore tout enfant, au collège de Toulouse. L'écolier ne trompa point les espérances qu'il avait fait tout d'abord concevoir. Comme preuve nous avons ce témoignage d'une personne bien informée : « Ses études commencèrent et finirent d'une manière brillante. Des talents rares, une conduite sage, une application constante à ses devoirs, une douceur aimable, un esprit pénétrant et un bon cœur lui concilièrent l'estime de ses maîtres et le rendirent cher à ses condisciples. Plusieurs années après sa sortie du collège, on le citait encore pour exemple, à ceux qui lui succédaient dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les classes » (1). Il serait difficile de pousser plus loin l'éloge.

Notre *brillant* élève a toute l'impatience des âmes bien nées. A quinze ans, ayant terminé ses humanités, il entre dans l'Ordre des Frères Prêcheurs. Assurément, quand on le vit s'acheminer si jeune vers le sanctuaire, nul ne songea sans doute à s'étonner. De lui aussi ne pouvait-on pas dire en toute vérité qu'il était prêtre avant que d'être prêtre ? Sa vocation religieuse est autrement mystérieuse et réclame des explications. Le grand courant de spiritualité qui s'était formé dans la première moitié du XVIIe siècle, après avoir fécondé ces terres promises toutes ruisselantes de lait et de miel que Dieu avait données en héritage aux enfants de saint François de Sales, de saint Vincent de Paul, du cardinal de Bérulle, de M. Olier, etc., avait fini par se perdre comme dans un désert. Quant à l'effervescence mystique qui avait suscité les grands Ordres du moyen âge et notamment celui de saint Dominique, elle était tombée et même éteinte depuis des temps immémoriaux. Que dire des abbayes bénédictines ou cisterciennes des anciens moines d'Occident ? Malgré les réformes déjà lointaines de Saint-Vanne, de Saint-Maur, de la Trappe qui les avaient en quelque sorte galvanisées, s'il y avait de la ferveur c'était pour la science, non pour l'*opus Dei*. Dans l'arbre monastique aux ramures encore imposantes ne montait plus qu'une sève rare et très appauvrie. Sans doute, on se faisait encore religieux, mais beaucoup moins, semble-t-il, pour de purs motifs surnaturels, pour pratiquer, dans leur rigueur, les conseils évangéliques, que pour se procurer, chacun suivant ses goûts, un établissement impossible à trouver alors

(1) *Eloge de feu M. André Constant, Docteur en théologie, et Prieur du ci-devant couvent des Frères Prêcheurs de Bordeaux, professeur royal à l'Université de la même ville, ancien Evêque d'Agen, mort à Paris le 7 juin 1811, prononcé au moment de l'inhumation, dans le cimetière de Sainte-Catherine, par M. G. Mauviel, ancien Evêque de Saint-Domingue.* — A Paris, de l'Imprimerie de Doublet, 1811.

Il n'est guère vraisemblable que cet *Eloge*, vu son étendue, ait été prononcé tel qu'il est imprimé. Quoi qu'il en soit, pendant qu'il le composait, l'auteur avait à sa disposition les papiers de M. Constant et tous les souvenirs de famille. C'est ce qui donne à cette œuvre un grand caractère de véracité, comme on a pu maintes fois le vérifier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans les cadres du clergé séculier. C'est ce qui fait comprendre comment la plupart des religieux, aux premières sommations de la Constituante, quitteront le froc sans résistance, sans protestation et on peut dire sans regrets, puis s'adapteront sans trop de peine aux fonctions du ministère paroissial. Tel un soldat dont le régiment est licencié éprouve peut-être quelque gêne mais non de la répugnance à servir dans un autre corps. Ce n'est plus le même guidon, c'est toujours le même drapeau. André Constant suivit fatalement l'esprit du siècle. Résolu de très bonne heure à partager ses jours entre la prière et l'étude, il pensa trouver dans la vie religieuse, loin des soucis terrestres, des préoccupations matérielles, cet état idéal de haute tempérance, de tranquillité parfaite, de paix profonde que recherchent d'instinct tous les passionnés de sainteté ou de science. Voilà pourquoi, au sortir du collège, il alla frapper chez les Jacobins de Toulouse où il fut reçu à bras ouverts et admis ensuite à la profession, après les épreuves d'usage. Plus près de nous, le jeune novice aurait pu tracer sur la paroi de sa cellule, entre deux centons bibliques, ces vers d'un de nos poètes :

Puisque la moisson croît pour l'éternel semeur,
Puisque le lys fleurit en loyal serviteur,
Je veux donner ma vie à la bonne Espérance,
A la règle, à l'effort, à la persévérance,
L'ennoblir de sagesse et de force l'armer,
L'alléger de prière et toute l'enfermer
Dans la soif de comprendre et la splendeur d'aimer (1).

II

Tenu en serre chaude, soumis à une culture intensive, le néophyte dominicain mit avec cela de longues années à « pousser son chevelu ». Rien de plus fort que la discipline intellectuelle dans une *religion* où tout est ordonné en fonction de l'étude et de l'enseignement. On est disciple d'abord, mais pour devenir maître à son tour soit comme prêcheur, soit

(1) Albert Samain.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme lecteur, c'est-à-dire professeur. Tel est le programme réglé par la fondation même. Il fut si bien suivi que les premières maisons de l'Ordre étaient déjà réputées comme « des ruches d'abeilles ferventes ». Grâce à cette activité intellectuelle, se forma très vite une Ecole fameuse qui devait, pendant tout un âge de l'Histoire, régner en souveraine presque absolue sur le monde de la Pensée. Assurément, en ce milieu du XVIIIe siècle où nous ramène à cette heure M. Constant, toute cette gloire ancienne est bien déchue. Les Alexandre Noël, les Antoine Massoulié, les Billuard, les Collet, cette monnaie de Thomas d'Aquin, viennent de disparaître tour à tour et ne sont pas remplacés. La scolastique, qu'aucun génie vivant n'anime plus, a cessé d'être la maîtresse de l'esprit humain. Depuis Descartes, depuis Malebranche chaque jour on a vu décroître son empire. La voilà refoulée jusque dans les cloîtres, aujourd'hui lézardés et croulants qui avaient été son berceau. Elle n'y jette plus que des lueurs vacillantes et faibles comme une dernière lampe dans un temple dévasté. Demain, la tourmente révolutionnaire renversera le temple et l'on pourra croire tout perdu. A peine si les ruines garderont l'étincelle dont on verra, près d'un siècle plus tard, un grand Pape .

De David éteint rallumer le flambeau.

Dans cette carence de prophètes en Israël — *jam non est propheta* — plus d'un, sans doute, parmi les fils de Saint Dominique redisait la prière angoissée de Grignion de Montfort : « Souvenez-vous, Seigneur, souvenez-vous de votre Congrégation que vous avez possédée dès le commencement : *Memor esto Congregationis tuæ quam possedisti ab initio.* Suscitez les hommes de votre droite. O grand Dieu, qui pouvez des pierres brutes faire autant d'enfants d'Abraham, dites seulement une parole en Dieu pour envoyer de bons ouvriers en votre moisson. *Innova signa, immuta mirabilia, sentiamus adjutorium brachii tui.*

Ces vœux ou d'autres semblables, les Jacobins de Tou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

louse, quand leur vint M. Constant, eurent la sensation qu'ils pourraient être dans une certaine mesure exaucés. Le postulant était accompagné de sa réputation d'élève modèle. L'ardent désir qu'il manifesta tout de suite d'exceller en tout — *lo grand disio d'excellenza* — comme parle Dante, confirma bientôt la première impression. « Après quelques mois de noviciat, nous dit son panégyriste, ses supérieurs connurent tout le prix d'une telle acquisition, et considérèrent leur jeune novice comme un homme destiné par la divine Providence à soutenir un jour la gloire de leur Ordre. » Rien de moindre.

Un fait qui se passa au début de ses études théologiques atteste à la fois et sa valeur précoce et la confiance que déjà il inspirait. Au mois de juin 1757, les Dominicains de la province dite Occitaine tenaient à Toulouse leur Chapitre général. C'était l'usage de clôturer ces assemblées, qui marquaient une date, par une séance solennelle toute consacrée à des soutenances de thèses. Le programe était affiché aux portes des églises et autres monuments publics, jusque dans les moindres carrefours. Le Clergé séculier et régulier, l'Université, le Parlement, en un mot tout ce que la ville comptait de lettrés, de savants et même de curieux était de la fête. On y courait de partout comme de nos jours à certaines réceptions académiques ou aux conférences de marque. Chaque âge a ses modes et ses engouements. M. Constant avait été désigné pour soutenir la principale épreuve. Ce fut un triomphe. A ce religieux de 21 ans la renommée entr'ouvrait ses portes.

Cependant sa vie cachée, uniquement consacrée, en dehors de ses devoirs d'état, à sa formation intellectuelle, devait se prolonger longtemps encore. *Diu parturit leæna.* L'Université de Toulouse ne lui donnera qu'en 1767 le bonnet de docteur en théologie. Mais ce ne sera pas pour lui, comme pour tant d'autres, la fin qui couronne tout labeur de l'esprit. A partir de cette date il est son propre maître : plus de programmes imposés, plus de cours à suivre, plus d'examens à préparer et à subir; tout son temps, tous ses efforts

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il les emploie à des études libres et personnelles, les seules qui permettent d'atteindre à la vraie science. Ses supérieurs, ses confrères respectent, favorisent son travail. Des charges communes ils lui confient la moins encombrante, la plus conforme à son genre de vie. Le 25 juin 1768 il est élu, à l'unanimité, secrétaire du conseil de la communauté, fonction qu'il exercera, à la satisfaction de tous, jusqu'au 15 juillet 1771, date de son départ. Ce fut là une période largement active et féconde, pendant laquelle il composa, sur des sujets ardus, divers traités qu'à sa mort on trouvera parmi ses manuscrits, sous les rubriques suivantes : *Les sept sacrements, la Justification, la Grâce de Jésus-Christ, la Prédestination des saints*, etc...

Quoi de plus suggestif que les simples titres de ces essais ? N'indiquent-ils pas, à ne s'y pas tromper, l'orientation de son esprit pendant que s'opérait, dans une révision rigoureuse et méthodique de ses connaissances, la cristallisation de ses idées ? Ils accusent, en effet, avec éclat, la hantise janséniste. La pente était si facile à un thomiste professionnel, si l'on peut dire, l'esprit de corps aidant et aussi les querelles d'école, pour glisser dans l'augustinisme excessif de l'évêque d'Ypres ! Ainsi s'explique trop bien la jansénisation d'un trop grand nombre de Dominicains à cette époque. Notre nouveau docteur céda lui aussi à l'entraînement. Les doctrines de Port-Royal lui apparurent comme l'Alpha et l'Oméga, seules révélatrices de la vérité intégrale, ou mieux tout court de la *Vérité*, expression déjà usitée et chère à la secte.

A cette *Vérité* qui représentait une somme d'idées arrêtées (dogmes cruels sur la grâce et principes de morale désespérants) ou de tendances générales (retour chimérique à la primitive Eglise : d'où guerre à l'ultramontanisme et défense des libertés de l'Eglise gallicane), il donna toute son âme et voua une fidélité qu'il devait inviolablement garder. Voyez là non pas une simple conviction, mais une vraie foi qu'il eût volontiers scellée de son sang. Cette foi, à défaut de l'acte héroïque que les circonstances ne lui permirent pas,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il ne cessa jamais de la confesser soit par toutes les démonstrations de sa pensée, soit plus particulièrement par ses différents appels contre la Bulle *Unigenitus*.

En vain d'ailleurs aurait-il donné sa vie. Ce n'est pas le sang, dit saint Augustin, mais la cause qui fait le martyr. La cause chère à M. Constant était mauvaise. Pour elle il ne sacrifia pas sa vie; ce qui est pire, il la manqua: Dans l'ergastule janséniste où il s'était laissé enfermer, sa croissance spirituelle fut arrêtée net. Son génie perdit du coup le plus clair de sa vigueur native et toute force d'expansion. L'aigle eut les ailes brisées avant même de les déployer. C'en était fait à jamais des hauts vols, des élans hardis et lumineux, des allures conquérantes. Les augures avaient présagé un apôtre au verbe enflammé : Savonarole et Lacordaire tout ensemble, un de ces grands entraîneurs d'âmes qui soulèvent les masses et mènent les événements. Il n'y eut qu'un pédant de plus, bien assis, bien appuyé, si l'on veut, dans sa chaire, mais dont la voix grêle ne dépassera pas un amphithéâtre de faculté. Ce religieux, annoncé pour être le rempart et l'honneur de son Ordre, assistera, l'œil sec et le cœur léger, à son effondrement. On le verra déchoir jusqu'à jouer le rôle d'un hiérarque postiche dans une secte mesquine et décriée. Déplorable avortement qu'un siècle plus tard le concile du Vatican aurait prévenu !

(*A suivre*) A. Durengues.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LE CHATEAU DE DURAS

(SUITE ET FIN)

Le duc de Duras se rendait quelquefois à Agen, tantôt à titre privé, le plus souvent à titre officiel, ainsi qu'il est spécifié, notamment en 1724, dans le compte rendu du trésorier et des consuls, où il est dit que « pour le passage du duc de Duras, il a été dépensé 128 livres » et « pour le transport du régiment de Ponthieu, sous les ordres du duc de Duras, 250 livres (1). »

Nommé commandant en chef de la province de Guyenne en 1729, le duc de Duras ne négligea pas cette occasion de faire, à ce titre, son entrée à Agen. Aussi fut-elle solennelle la réception qui lui fut faite par la municipalité de cette ville (2). Et les consuls se crurent obligés d'aller peu après à Duras rendre la visite au duc, « pour aller le saluer, dépenser 243 livres (3) ».

Le duc créa, vers cette époque, un haras à Duras. Il paraît n'avoir pas réussi. *Les documents statistiques sur la Généralité de Bordeaux au XVIIIe siècle*, collectionnés par l'abbé Bellet, nous disent en effet : « Si on peut juger des productions de ces haras par les chevaux que les particuliers élèvent chez eux, on n'en doit pas attendre de plus belles. On écrit que la cause en est dans les pâturages qui ne sont pas propres ou dans le manquement des prairies qui ne suffisent pas à la nourriture des bestiaux et des chevaux ou dans les étalons qui ne sont ni beaux ni forts. Mais on a remarqué une autre cause qui influe toujours dans la production. C'est qu'on n'a pas de belles juments. Il est très rare qu'une petite jument produise de grands poulins (4) ».

(1) *Livre doré du Présidial d'Agen*, p. 279. 280.
(2) Idem, BB. 70.
(3) Idem, CC. 428.
(4) Arch. histor. de la Gironde, XLVIII, p. 31 et 42.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les charges dont il fut successivement investi retinrent de plus en plus le duc de Duras à la Cour. A partir de 1750, sa présence devient plus rare au château. On s'en aperçut par la gérance, presque absolue et souvent mal comprise, de ses divers intendants, qui, moins souples que leur maître, ont de nombreux différends avec les Consuls et les habitants de Duras (1).

Cependant, lors de la présentation au duc des listes pour l'élection des Consuls, sur lesquelles il a droit d'en nommer deux, une entente parfaite s'établit entre lui et les Jurats (1764). Bien plus, un nouvel accord est passé entre lui et la Communauté, relatif aux rentes et redevances qui lui sont dues, aux mesures, à la mouture, aux corvées, etc. Le seigneur dégage les tenanciers de toute corvée d'homme ou de bête. La mesure des grains pour le paiement des rentes sera l'ancienne mesure de Duras et non celle de La Réole. Les tenanciers seront sujets à la banalité des moulins. Enfin le seigneur sera tenu d'acheter tous les moulins de la juridiction qui ne lui appartiennent pas, en payant leur valeur à dire d'experts, et de construire les moulins qui seront nécessaires. » (15 juillet 1768) (2).

Duras était compris dans le pays « dit de *Nouvelle-Conquête* ». Dans un Mémoire sur ledit pays « pour servir à l'éclaircissement et à la décision des questions qui divisent ces différentes communautés et celles de Bordeaux et Saint-Emilion », nous lisons en effet : « Toutes les recherches qu'on a faites en divers temps pour parvenir à connaître avec quelque précision les circonstances et les événements qui ont donné lieu à la dénomination de *Nouvelle-Conquête*, consacrée depuis les siècles les plus reculés au district qui comprend, à la rive droite de la Dordogne, les juridictions du Fleix, Ponchat, Montazeau, Gurson, Montravel, et à la rive gauche les villes, territoires et juridictions de Sainte-Foy, qui en est la capitale, Théobon, Puichagut, Villeneuve, Duras,

(1) Arch. départ. Suppl. E p. 34, B. 168, etc.
(2) Archives dép. de Lot-et-Garonne, supplément E. 1359.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Gensac, Civrac, Rauzan, Pujols, et toutes ces recherches ont abouti à accréditer et à fortifier l'idée d'une espèce d'adoption, affiliation et association, que la ville de Bordeaux crut devoir faire à ce pays contigu à sa Sénéchaussée, et avec lequel elle pouvait faire divers commerces..... » (1).

Le 6 janvier 1706, Jean-Baptiste de Durfort avait épousé Angélique-Victoire de Bournonville, dame d'honneur de Mesdames Sophie et Louise, fille de François-Barthélémy, prince de Bournonville, comte d'Hénin, et de Charlotte-Victoire d'Albret de Luynes. Elle fut chargée, sur la fin de 1722, de conduire la princesse d'Orléans à l'infant don Carlos, jusque sur les frontières d'Espagne; et ce fut le duc de Duras, son mari, qui remit cette princesse entre les mains du duc d'Ossuna, député du roi d'Espagne, pour la recevoir (2).

Il en eut cinq enfants :

1° *Louis-Henri*, né le 3 octobre 1709, mort le 17 octobre 1722;

2° *Emmanuel-Félicité*, né le 19 octobre 1715;

3° *Victoire-Félicité*, mariée, le 10 avril 1720 au duc Jacques de Fitz-James, puis, en secondes noces, le 23 avril 1727, au duc d'Aumont, et morte le 16 octobre 1753;

4° *Geneviève*, morte à l'âge de 3 ans;

5° *Marie-Madeleine*, mariée le 20 octobre 1727 au marquis de Hautefort, ambassadeur de France en Autriche.

Jean de Durfort, 4e duc de Duras, mourut à Paris le 8 juillet 1770, dans sa 87e année, laissant toute sa fortune et tous ses titres à son fils, Emmanuel-Félicité.

— Le nouveau duc de Duras, *Emmanuel-Félicité de Durfort*, avait 55 ans quand il succéda à son père comme seigneur de Duras, marquis de Blanquefort, comte de Rauzan, baron de Pujols. Ses titres, comme ses mérites d'homme de guerre, étaient déjà considérables. Entré à 16 ans dans un régiment de mousquetaires, il était nommé, le 25 août 1733,

(1) Archives hist. de la Gironde, XXXI, p. 168.
(2) Lachesnaye des Bois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

capitaine de cavalerie et, le 10 mars suivant, colonel du régiment de Duras. Détaché comme aide de camp auprès de Villars, en 1734, dans sa dernière campagne d'Italie, il fut blessé à l'affaire d'Etlingen, nommé maréchal de camp en 1745 et lieutenant général le 10 mai 1748 (1).

Quatre ans après, le duc de Duras était nommé, en novembre 1752, ambassadeur de France en Espagne. Il y resta jusqu'au mois de septembre 1755, déployant « écrit M. J. Favre, « une magnificence royale. Cent quarante mille livres « avaient à peine suffi pour son voyage et l'arrivée de ses « ballots. » Dans sa volumineuse correspondance avec le maréchal de Noailles, duc de Mouchy, intendant du palais de Versailles, qu'a utilisée comme inédite M. J. Favre, il dit lui-même « qu'il doit à sa représentation la bienveillance de la nation Espagnole ». Et le maréchal de Noailles de lui répondre : « Je ne suis point surpris de toutes les politesses « que vous me dites avoir reçues, vous et Madame la du- « chesse de Duras, de la part des grands seigneurs de la « Cour d'Espagne. Vous avez tout ce qu'il faut pour vous « rendre recommandable auprès d'eux, et je sais de bonne « part qu'il n'y a que Madame la duchesse de Duras qui « puisse balancer les sentiments de la Cour où vous êtes. « Ainsi, vous pouvez vous flatter de réunir tout ce qui peut « vous concilier le cœur et l'esprit des grands, des petits, et, « en général, de toute la nation. Vous me trouverez peut-être « suspect dans le jugement que je porte de Madame la du- « chesse de Duras; mais, dussiez-vous en être jaloux, je ne « puis m'empêcher de lui rendre justice, ni d'être toujours le « plus dévoué de ses serviteurs. » (2).

Cette duchesse du Duras était sa seconde femme Louise-Françoise Maclayie Celeste de Coëtquen, qu'il avait épousée en juin 1736, étant veuf de Charlotte Antoinette de Mazarin, fille unique du duc de Mazarin, et de Louise-Françoise de Rohan-Chabort, morte après deux ans de mariage.

(1) Idem. Cf. J. Favre, oper-cit.
(2) J. Favre, oper. cit. p. 156.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Au retour de son ambassade d'Espagne, en 1755, le duc de Duras fut nommé, le 11 septembre de cette année, gouverneur du Château Trompette de Bordeaux, poste que son père venait d'occuper, ce qui lui permit de séjourner plus souvent à son château de Duras.

Pair de France en septembre 1755, premier gentilhomme de la Chambre du Roi le 27 octobre 1757, Emmanuel-Félicité de Durfort fut nommé, le 17 septembre 1758, commandant en chef de la province de Bretagne. De grandes fêtes lui furent données à cette occasion, dès son arrivée dans la province, où il remplaça le duc d'Aiguillon, qui venait de battre les Anglais au fameux combat du Saint-Cast (1), dont les démêlés avec le Parlement et principalement avec le procureur général La Chalotais sont restés célèbres. Nommé gouverneur de la Franche-Comté le 9 juillet 1770 et fait maréchal de France le 24 mars 1775 (2), le duc de Duras fut reçu, le 15 mai de cette année, membre de l'Académie française. Il remplaçait M. de Belloi au dix-huitième fauteuil, et il fut reçu par Buffon, qui vanta ses vertus privées, rappela les services qu'il avait rendus tant comme capitaine aux armées du Roi que comme ambassadeur en Espagne et gouverneur général de la Bretagne (3).

De son premier mariage, Emmanuel-Félicité de Durfort n'eut qu'une fille, Louise-Jeanne, duchesse de Mazarin, mariée le 2 septembre 1747 au duc d'Aumont, auquel elle apporta l'immense fortune des Mazarin et dont la fille fut mariée, en 1777, au prince de Monaco.

De son second mariage avec Mlle de Coëtquen, il eut deux fils : Emmanuel-Céleste-Augustin, qui lui succéda; Charles-Armand-Fidèle, appelé le Comte de Duras et aussi le beau Durfort, ci-devant colonel au régiment des grenadiers de France, né le 18 décembre 1743, et marié le 2 mai 1765 à

(1) Voir la relation détaillée que nous en avons donnée (*Revue de l'Agenais, n° juillet-août 1916*) et tirage à part, avec planche.

(2) Lachesnaye des Bois.

(3) Voir J. Favre, Extraits, p. 160 et suivantes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Marie de Rigaud de Vaudreuil, dont, une fille, la comtesse de Rotalier.

Emmanuel-Félicité de Duras mourut à Versailles le 6 septembre 1789, à l'âge de soixante-quatorze ans.

— *Emmanuel-Céleste de Durfort*, 5e duc de Duras, ne jouit pas longtemps de l'immense fortune que lui léguait son père. En 1789 il en prenait possession et, quatre ans après, les évènements lui avaient tout enlevé.

Né le 28 août 1741, et brigadier des armées du Roi, il avait épousé, le 10 décembre 1760, Louise-Henriette-Charlotte Philippine de Noailles, fille de Philippe, comte de Noailles, duc de Mouchy, lieutenant général des armées du Roi, chevalier des Ordres et de celui de la Toison d'or, grand d'Espagne, gouverneur général du château de Versailles. C'est ce duc de Mouchy qui, conduit à la conciergerie, sous la Terreur, dit aux détenus qui l'accompagnaient : « A seize « ans, j'ai monté à la tranchée pour mon Roi; à quatre-vingts, « je monte à l'échafaud pour mon Dieu. » On connaît le livre admirable, sous le titre de *Journal des prisons de mon père, de ma mère et des miennes*, que la fille du duc de Mouchy, cette même Charlotte de Noailles, duchesse de Duras, écrivit plus tard et « où la noblesse d'âme se montre à côté des vertus les plus élevées ».

La Révolution surprit Emmanuel de Durfort au château de Duras. Il rentra immédiatement à Bordeaux et y fut nommé presque aussitôt général en chef des gardes nationales du département de la Gironde. Il fit de grands efforts pour conserver à la cause royale les troupes qu'il commandait. Mais, dénoncé de toutes parts comme aristocrate, il n'échappa à la mort qu'en émigrant, en 1792, en Allemagne. Sous l'influence de sa femme et des princes, il prit du service dans l'armée de Condé; puis, après les revers de l'armée royale, il passa en Angleterre où il mourut en 1800.

Il laissait un fils, Amédée Bretagne-Malô, ainsi nommé parce que né en 1771, alors que son grand-père était encore

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gouverneur de Bretagne, il eut pour parrain les Etats de cette province (1).

Amédée Bretagne-Malô de Durfort fut le 6e et dernier duc de Duras : Dès l'âge de dix-neuf ans, il remplissait à Versailles les fonctions de premier gentilhomme de la Chambre du Roi et était honoré de la bienveillance toute particulière et de l'affection de la famille royale. Il ne quittait guère la personne du Roi, et c'est à côté de son fidèle serviteur que Louis XVI subit toutes les avanies dont il eut si cruellement à souffrir. La famille du Duras ne figure-t-elle pas avec une mention spéciale sur la liste, dressée par Marie-Thérèse, des personnes en qui sa fille, la jeune Reine Marie-Antoinette, doit mettre sa confiance : «..... *Les Durfort*, écrit-elle, c'est « à cette famille que vous devez marquer en toute occasion « votre reconnaissance et attention... Consultez-vous du reste « avec Mercy, etc. » (2).

Avec son père, le dernier duc de Duras prit le chemin de l'émigration. Il resta presque toujours attaché à la personne du Comte de Provence; il le suivit d'abord à Vérône, ensuite à Mitau, où il assista, en qualité de gentilhomme de sa maison, au mariage du duc d'Angoulême avec Madame, fille de Louis XVI, enfin en Angleterre.

Qu'était devenu, durant ces temps, le château de Duras ? Déclaré bien national, par suite de l'émigration de ses seigneurs, il subit le sort de tous ceux que leurs propriétaires avaient dû abandonner. Ses portes furent forcées, ses salles envahies par la lie de la population et « les meubles, les « tableaux, tous les objets de prix, les papiers, tous les sym- « boles quelconques qui pouvaient, en quelque sorte, rap- « peler l'autorité des seigneurs, furent portés sur la place « publique et brûlés par la populace qui vociférait en dan- « sant autour d'un feu de joie. Les meubles que le hasard « sauva de cet autodafé furent achetés à vil prix par quel-

(1) J. Favre, *op. cit.*

(2) Duchesse d'Abrantès : *Histoire des Salons de Paris*, Cf. J. Favre, p. 176.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« ques habitants de la ville. Le citoyen Lakanal, député « extraordinaire de la Convention pour les départements du « Lot, de Lot-et-Garonne, de la Gironde, de la Dordogne, *fit* « *démolir les tours du château*, pour employer la pierre et « les briques qu'on en extrayait à faire construire des écluses « sur le Drot (1). Ces écluses ne furent pas construites alors, « malgré le travail immense imposé par Lakanal à toute la « population. Les vieillards, les femmes, les enfants furent « mis en réquisition sur les places publiques et sur les che- « mins pour piler la brique et concasser la pierre » (2).

« L'église de La Madeleine, qui était encore un temple pro- « testant, écrit toujours M. J. Favre, renfermait quelques « sépulcres de la famille de Duras, entre autres celui de Sym- « phorien de Durfort, tué au siège d'Orléans. Le caveau où « étaient les cendres du mort fut ouvert toujours en 1793; et « deux sépulcres en plomb que l'on y trouva furent empor- « tés par quelques amis de la famille à un lieu nommé Gas- « pard, à quelque distance de la ville. Gaspard était une an- « cienne faisanderie du château; sa position isolée l'avait fait « choisir pour rendez-vous de chasse de la seigneurie. Les « sépulcres dont nous parlons, ainsi que les dépouilles qu'ils « renfermaient, devinrent une nuit la proie des voleurs ou « des sans-culottes » (3).

---

(1) Voici expliquée la cause de la démolition des tours : « Vu la lettre des membres des sans-culottes du département de Lot-et-Garonne, adressée le 28 brumaire aux sans-culottes du district de Marmande, conçue dans les termes suivants : « La commune de Duras doit se hâter de faire disparaître tous les signes extérieurs de féodalité qui sont encore empreints sur le château de Durfort et sur les bâtiments qui en dépendent. A l'égard des tours qui offrent des logements considérables qui pourraient servir à l'établissement d'une ospice (sic) ou d'une école primaire, il y a lieu seulement à niveler les tours élevées et à les réduire à la hauteur des combles du corps de logis. Si les démolitions indispensables nécessitent des dépenses extraordinaires, c'est sur la caisse du droit de l'enregistrement que les sommes destinées à ces dépenses doivent être prises, signés Lacoste, Laliman, Dupin, Landous, Lapeyssounie, substitut du procureur général sindic ». Arch. départementales. Fonds Révolutionnaires L.... Il y avait, au moment de la Révolution, 18 canons au château de Duras. Ils furent mis sous sequestre comme tout le reste. Le district d'Agen en demanda 4 pour lui, le 21 juillet 1792. Arch. dép., L. 547, p. 87. R. M.

(2) Jean Favre, *oper. cit.* p. 217.

(3) Idem.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Confisqué par la nation, alors que toutes les dépendances, terres, moulins, propriétés diverses furent vendues en novembre 1793, aux enchères publiques, et acquises par les plus offrants (1), nous ne croyons pas que le château proprement dit de Duras, ait trouvé acquéreur, ou seulement ait été mis alors en vente. Il resta propriété de l'Etat jusqu'en 1807. En cette année, il dépendait du domaine national, « comme provenant de la dotation de la Légion d'honneur, cédée à la Caisse d'amortissement par divers décrets impériaux et par la loi du 24 avril 1806 ». C'est à ce titre, et seulement alors qu'il fut mis en vente, aux enchères publiques, le 20 juin 1807. Personne ne s'étant présenté, une seconde et dernière enchère eut lieu huit jours après, le 27 juin; et ce fut son ancien propriétaire, le duc de Duras, qui le réacheta pour la somme de 4.575 francs (2). Amédée-Breton-Malo de Durfort-Duras était en effet rentré depuis peu en France. Aussi est-ce en toute liberté que, rayé dès ce moment de la liste des émigrés, il put récupérer, sinon la totalité du domaine, du moins l'ancienne résidence de ses ancêtres, et, en plus du château, la métairie de Lagarde, pour la somme de 110 francs et celle de la Fougassière, pour celle de 415 francs (3).

Pendant l'émigration et alors qu'il résidait momentanément en Angleterre, Amédée de Durfort avait épousé, à Londres, le 27 novembre 1798, Claire de Coëtnempren de Kersaint.

Le rôle que joua sous la Restauration la dernière duchesse de Duras est trop important, pour que nous ne lui consacrions pas, à la fin de cette étude, un chapitre particulier.

V

La duchesse de Duras et la Restauration

Il semble qu'il en soit des grandes familles, comme de certains arbustes de jardin. Quand va sonner l'heure de leur fin

(1) Voir dossier, non inventorié, aux Arch. dép. de Lot-et-Gar., série 9.
(2) Idem.
(3) Idem.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prochaine, la nature se plaît à les parer de grâces souveraines, d'attraits plus prenants encore; et leurs dernières fleurs s'épanouissent plus belles, plus odorantes que jamais. N'est-ce pas le cas pour la famille de Duras ? Sa dernière duchesse, la dernière de la branche aînée qui ait porté ce nom illustre, ne nous apparaît-elle pas dans la pénombre de l'histoire comme réunissant en elle toutes les qualités des générations précédentes, toutes les séductions que pouvaient offrir son intelligence suprême, la noblesse de son caractère, la dignité de sa vie, les charmes de sa conversation, la fidélité de ses sentiments qui ne se démentit jamais.

La duchesse de Duras est le plus parfait modèle de ces grandes dames de la Restauration, qui dans leur prime jeunesse avaient connu toutes les transes de la Terreur, toutes les misères de l'émigration, et qui, rentrées en possession d'une partie de leur fortune, gardaient néanmoins une marque indélébile des souffrances d'autrefois. Telle elle nous apparaît dans son élégant salon du faubourg Saint-Germain, groupant autour d'elle toutes les sommités de l'époque, y jouant elle-même un rôle politique de tout premier ordre; telle nous la retrouvons dans les dernières années de sa trop courte existence, demandant aux lettres une suprême consolation. Résumons donc cette vie, dont les phases mouvementées ont tenté déjà la plume de nombreux écrivains, et attachons pour la dernière fois son nom aux murailles de l'antique château dont nous avons entrepris de raconter l'histoire.

Claire-Louise-Rose-Borine de Kersaint naquit à Brest, le 22 mars 1778.

Son père, Guy de Kersaint, appartenait à une des plus anciennes familles de la Bretagne. Engagé à dix-neuf ans dans la marine royale, il en fut l'un des officiers les plus distingués et les plus estimés. Lieutenant de vaisseau à 24 ans, il fut appelé à la défense de la Martinique sous les ordres directs du comte d'Ennéry, gouverneur des Iles sous le vent. « Il y séjourna vingt-trois mois et il plut à son chef de telle façon qu'il lui fit épouser sa cousine germaine, une riche

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

héritière, Mlle Claire-Louise-Françoise de Paul d'Alesso d'Éragny », d'une famille d'origine italienne, qui comptait parmi ses membres S. François de Paule.

Kersaint joua un rôle des plus militants pendant la guerre de l'Indépendance. Capitaine de frégate dès 1778, il se couvrit de gloire en capturant maints navires anglais, reçut en 1782 la Croix de S. Louis et fut nommé capitaine de vaisseau, commandant l'*Audacieux*, « un des plus beaux navires de la flotte française ».

Nous ne le suivrons pas dans tous les progrès et les novations dont il dota, après la paix, la marine française et qui ont été exposés tout au long par M. A. Bardoux, dans la première partie de son ouvrage sur la Duchesse de Duras (1). Disons seulement, avec lui, que nommé vice-amiral par Monge, dans les derniers mois de 1792, il prit à ce moment sa retraite, non sans avoir, cette même année, « son union avec sa femme n'ayant pas été heureuse », subi un jugement en séparation, motivé « par son caractère indomptable et ses goûts de grand seigneur ». Il le fit bien voir en adoptant avec passion, dès 89, les principes de la Révolution, en se jetant dans la mêlée, en attaquant violemment les privilèges et en fondant, le 18 octobre 1790, la *Société des Amis de la Constitution et de la Liberté*. Député suppléant à la Législative, il s'y fait remarquer, s'unit aux Girondins et partage leurs idées et leurs illusions. Député de Seine-et-Oise à la Convention, il est bientôt effrayé des progrès de la Montagne; il dénonce la Commune de Paris, rompt ouvertement, lors du procès de Louis XVI, avec ses nouveaux amis, et vote pour la réclusion jusqu'à la conclusion de la paix. Mis en suspicion, il donne sa démission, est mandé à la barre de l'Assemblée, obtient un succès momentané, mais bientôt, de plus en plus suspect, il est arrêté le 23 septembre dans sa villa de Ville-d'Avray, conduit à la Force, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 4 décembre 1793. Le lendemain il montait à l'échafaud, à l'âge de 52 ans.

(1) Paris, Calman-Levy, 1898.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Fille unique du comte de Kersaint, Claire de Kersaint nous apprend M. Bardoux, d'après des papiers de famille « était l'objet de l'idolâtrie de ses parents; admise dès l'enfance dans la société, elle s'intéressait à tout, lisait tout, jugeait tout; son imagination était vive, elle était tout élan, tout impulsion. »

A douze ans, à l'aube de 89, elle fut mise au couvent de Panthemont, cette maison célèbre de la rue de Grenelle, rendez-vous de l'aristocratie française, et dont le séjour était obligatoire pour toute fille bien née (1). Elle y demeura deux ans et y fit sa première communion. Mais elle semble n'en avoir gardé qu'un médiocre souvenir. N'écrit-elle pas, plus tard, dans son ouvrage inédit, les *Mémoires de Sophie* : « Le couvent ressemble à ces médicaments dont il est dangereux de commencer l'usage, quand on ne peut le continuer. La règle, sans doute, tranquillise l'âme, et la vie religieuse peut conduire ainsi à la mort par une route sûre et paisible; mais celui qui n'y fait que passer ne participe pas à ses bienfaits... Je gardais à Panthemont tous les défauts que j'y avais portés. »

Le couvent ayant été saisi par la nation en 1791, Claire de Kersaint chercha avec sa mère un refuge chez une de ses cousines, Mme de Sinety, rue de Courty, à Paris. Elle y passa encore deux années; mais elle se vit forcée, après la séparation de corps de ses parents, de suivre sa mère aux Antilles, pour y gérer le peu de fortune qu'elle y possédait encore. Elle obtint un passeport pour l'Amérique, se rendit à Bordeaux les premiers jours de juin 1793, et y apprit l'exécution de son père, au moment même où elle s'embarquait. De Philadelphie, elle se rendit à la Martinique, où se trouvaient tous ses biens, réalisa, comme elle le put, les restes de son avoir et, après y être demeurée quatre ans, revint en Europe le 28 prairial an IV (16 juin 1796). Elle fit une courte apparition en

(1) Voir sur le couvent de Panthemont la note historique que nous avons donnée p. 14 de notre étude sur *Madame de Pobastron* (Auch, 1906, 2e édition) et qui, elle-aussi, y avait été élevée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Suisse, où elle rencontra à Lausanne Mme de Staël, et finalement se décida, avec sa mère et sa tante Mme d'Enméry, à gagner l'Angleterre et à s'établir à Londres.

Elle y retrouva la plupart de ses anciennes amies de Paris et fut ainsi mêlée, de suite, au monde de l'Emigration.

« L'émigration, écrivit-elle plus tard, avait les inconvénients et les avantages de l'intimité. Ce qui paraissait le plus manquer à cette société, c'était la raison. A la porte de la France, il semblait qu'on eut entièrement perdu de vue l'état dans lequel elle se trouvait. Jamais on n'a pu mieux observer qu'au commencement de l'émigration la faiblesse qu'une longue prospérité laisse dans l'âme. L'habitude de la frivolité était si forte qu'elle surmontait toutes les craintes. On espérait par système, on était incrédule par calcul, on fuyait l'inquiétude par principe, chaque jour on voulait être heureux ! Encore un jour ! Il y avait plus de force dans la jeunesse, aussi y eut-il plus de raison. » Et Claire de Kersaint, devenue Madame de Duras quand elle écrivait ces lignes, de citer d'une façon fort originale les faits et gestes de maints personnages de son entourage, à l'appui de ces appréciations. Néanmoins, elle ne peut s'empêcher de les faire suivre de réflexions plus tristes et de donner ainsi l'explication, à son tour, de ce mal étrange qui s'empara, à cette époque, de toutes les âmes trop sensibles et que l'on a appelé le *mal du siècle* :

« Hélas ! à l'époque funeste où nous avons vécu, la jeunesse s'est flétrie dans la fleur; les noirs chagrins, l'indignation, la crainte de l'avenir, la haine même, quoiqu'elle ne portât que sur le crime, ont de bonne heure desséché son cœur et détruit ses brillantes illusions. Ceux dont la jeunesse a vu la Terreur n'ont jamais connu la franche gaieté de leurs pères, et ils porteront au tombeau la mélancolie prématurée qui atteignit leur âme. » N'est-ce pas se dépeindre elle-même et mettre à nu les sentiments qui toujours l'attristèrent (1).

---

(1) *Mémoires de Sophie*. Il faut lire dans ce monument inédit et aussi dans l'ouvrage de M. Bardoux qui en a donné de nombreux extraits les pages charmantes que la duchesse de Duras a écrites sur l'Emigration.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mais en 1797, Claire de Kersaint, âgée de vingt ans, n'était encore qu'une jeune fleur brillant de tout son éclat, dans les pauvres salons des émigrés de Londres; et bien qu'elle ne fût pas jolie, elle avait cependant assez d'attraits pour captiver le cœur du jeune duc Amédée de Durfort-Duras.

Un portrait, que fit d'elle quelques années plus tard Gérard, nous la représente « avec une tête de bretonne, des yeux bruns, des cheveux noirs, la taille courte, la bouche petite, le nez bien fait, le front très grand, l'ensemble du visage accusant l'intelligence et la volonté ».

Fils d'Emmanuel-Céleste-Augustin de Durfort-Duras, mort à Londres en 1800, et de Louise-Charlotte de Noailles, Amédée de Durfort, simple comme son père, avait été attaché de bonne heure à la personne du comte de Provence et il l'avait suivi presque constamment dans les phases douloureuses de son long exil. En 1797 cependant, il se trouvait à Londres, tandis que le Roi, expulsé de Vérone en avril 1796, s'était retiré à Blankenberg, où il resta deux ans, avant d'être forcé de se réfugier en Courlande, au château de Mitau, le 13 mars 1798.

C'est dans cet intervalle que le jeune gentilhomme de sa chambre, épris des charmes de Mademoiselle de Kersaint, l'épousa le 27 novembre 1797. « Un parent, établi aux Colonies, venait de laisser à la jeune fille tout son patrimoine. » Peut-être est-ce cette raison qui détermina le marquis de Duras, dépourvu alors de toutes ressources, à s'unir à la fille d'un Girondin ? Nous préférons croire que ce furent ses réelles qualités intellectuelles et morales qui l'attirèrent. « Le mariage eut lieu à Londres, dans une petite chapelle catholique, établie dans une ancienne écurie. » La princesse d'Hénin servit de mère à Amédée de Duras et toute la noblesse française émigrée tint à honneur d'y assister. Il fut béni par Monseigneur de Boisgelin, ancien archevêque d'Aix, dont l'allocution des plus émouvantes a longtemps été conservée dans les papiers de la famille de Durfort.

Le salon des jeunes époux devint bientôt le centre de tout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ce que Londres renfermait de réfugiés français. Très certainement Amédée de Duras, de par sa naissance et ses fonctions, était obligé de fréquenter chez le comte d'Artois, nouvellement échappé d'Edimbourg, et sa femme ne pouvait manquer d'y rencontrer la duchesse de Guiche, la duchesse de Fleury, Mesdames de Gontaut, de Polignac, de Poulpry, de Lage, et aussi, dans la pénombre de cette petite cour princière, mais plus triste, plus désenchantée, plus malheureuse que jamais de sa situation équivoque, la douce Louise d'Esparbès, comtesse de Polastron, dont la santé périclitait à vue d'œil.

Claire de Kersaint employa ces années d'exil à cultiver de plus en plus son intelligence. Elle apprit l'anglais, l'italien, « et, nous dit M. Bardoux, avec l'espérance de mettre au monde un fils qu'elle élèverait et instruirait elle-même, elle prit des leçons de latin d'un vieux prêtre, ancien aumônier de l'armée vendéenne, le même qui avait tenu à servir sa messe de mariage ». Mais ce ne fut pas un fils, mais seulement deux filles qui naquirent de cette union.

Le duc de Duras, père d'Amédée, étant mort en 1800, Claire de Kersaint, devenue de ce fait duchesse de Duras, « songea à recueillir la fortune des Kersaint et à obtenir la radiation de sa mère sur la liste des émigrés. D'autre part, sa belle-mère, la duchesse douairière de Duras, qui n'avait pas quitté Paris, demandait à voir sa belle-fille. Un projet de voyage fut donc arrêté. Il s'accomplit en 1800 ».

Sous son nom de jeune fille, Claire de Kersaint obtint un passeport, s'embarqua, seule, à Douvres avec sa fille Félicie, à peine âgée de quatre ans, et arriva sans encombres 64, rue de Varennes, à Paris, chez sa belle-mère. Son mari restait officiellement à Londres, où il recevait les lettres charmantes que lui écrivait sa jeune femme sous le nom de François Owersen,. toutes remplies de ses impressions souvent fort originales et des marques indéniables de sa profonde affection (1). Elle y demeura quatre ans, non sans aller voir deux

(1) Voir les extraits qu'en donne M. Bardoux, p. 73-84, dans son ouvrage précité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fois son amie, Madame de Ste-Mame, près de Chatillon, en Bourgogne, ni surtout sans cesser d'intriguer auprès du tout puissant ministre de la police Fouché, pour obtenir la radiation de sa mère de la liste des émigrés et la levée du sequestre établi sur les biens des Kersaint. Elle finit par l'obtenir. Quant à la radiation du nom de son mari, il n'y fallait pas songer encore, bien qu'Amédée de Duras, en véritable amoureux qu'il était, n'ait pas hésité à traverser de temps en temps le détroit, sous chaque fois des noms d'emprunt.

Vinrent-ils à ce moment de Bordeaux visiter leur ancien château de Duras, ainsi que l'écrit M. J. Favre ? « M. Amédée Bretagne-Malo de Durfort, dit-il, et son épouse passèrent en Gascogne l'hiver de 1803 à 1804. Ils visitèrent Duras; de là ils se rendirent à Toulouse et ensuite à Rabastens, au milieu de la digne et patriarcale famille du maréchal de Puységur. » Sur quel document ce dire est-il appuyé ? M. Favre ne l'indique pas.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que le duc de Duras ne fut définitivement rayé de la liste des émigrés que le 15 novembre 1807; qu'en cette année, le 27 juin, il racheta, ainsi que nous l'avons déjà écrit, le château de Duras avec les deux fermes de Lagarde et de la Feuganière, mais que s'y trouvant trop éloigné de la capitale et ne tenant à cette acquisition qu'à cause de son nom, il acheta, la même année, à M. Roger de Chalabre, le magnifique château d'Ussè, en Touraine, une des plus somptueuses demeures de France, où avec sa jeune femme et ses deux filles il s'installa définitivement, ne faisant à Paris, pendant toute la durée de l'Empire, que de courtes apparitions, rue de Varennes, dans l'ancien hôtel de La Rodryencard. C'est à ce moment que la duchesse de Duras rencontra Chateaubriand, déjà célèbre. Nous avons à dire comment « l'enthousiasme passionné qu'il lui inspira vint transformer son existence paisible et lui donner des émotions qu'elle ne pouvait pas prévoir ».

En se rendant de Paris à Ussè, le jeune ménage de Durfort s'arrêtait souvent au château de Mereville, près d'Etam-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pes, appartenant à M. de Laborde. Là résidait sa fille, Nathalie, alors Madame de Noailles, depuis duchesse de Mouchy, « dont l'éclat et la beauté avaient fait du bruit à son entrée dans le monde. Elle était, écrit M. Bardoux, une des plus séduisantes femmes de ce temps-là, une de ces créatures douées du charme souverain qui attire plus que la beauté. Il n'y avait pas d'âme plus noble, plus généreuse, plus ouverte au sentiment du beau et de l'art. » Très éprise de l'auteur d'Atala, elle ne parlait que de lui, ne songeait qu'à lui; et c'est pour le retrouver plus vite après son long voyage en Orient qu'elle quitta tout pour aller l'attendre près de deux mois à Grenade, à l'ombre des ruines de l'Alhambra et des jardins du Generaliffe (1).

Ce fut à son retour à Mereville qu'elle présenta le vicomte de Chateaubriand à Claire de Kersaint, fort désireuse de le connaître, et séduite elle aussi par le charme irrésistible des premiers ouvrages de René, et c'est à Mereville qu'elle assista à la première lecture du *Dernier des Abencerages* et des premiers chapitres de l'*Itinéraire*.

Madame de Duras aima-t-elle Chateaubriand ? Oui, d'un amour passionné, mais qui fut contenu toujours par ses devoirs d'épouse et de mère. « Elle était femme de bon sens et de devoir. L'amitié, mais une amitié profonde, absolue, prit la place de l'amour, et le refoula pour toujours; le combat intérieur est intéressant à étudier ».

Et M. Bardoux de consacrer tout un volume à nous faire connaître les plus intimes détails de la liaison platonique de Madame de Duras et de Chateaubriand, laquelle, commencée en 1808, ne se rompit que par la mort de Claire de Kersaint. Il faut y lire la volumineuse correspondance qu'ils échangèrent de 1808 à 1814, principalement les lettres de René, « d'une simplicité, d'une grâce et souvent d'une poésie qui enchantent » et cela tant que durera « cette lune de miel de cette amitié pure et dévouée jusqu'à la souffrance,

(1) Voir pour le récit de ce voyage en Espagne de Madame de Noailles, les *Mémoires d'Hyde de Neuville*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tant que l'ambition ne deviendra pas la maîtresse à qui René sacrifiera tout, même son cœur et le cœur des autres ». On y verra quelle lutte eut à soutenir celui de Claire de Kersaint et jusqu'à quel point cette liaison « devint une cause de trouble dans la vie de la châtelaine d'Ussè ». On appréciera surtout « de quel côté fut la supériorité morale »; et comment, connaissant l'attachement passionné que Chateaubriand avait à ce moment pour son amie Madame de Noailles, Claire de Kersaint le respectait sans vouloir le troubler, et cherchait « à prouver par une délicatesse sans bornes, fût-elle sans réciprocité, la vérité de cette observation qu'il y a un goût dans la pure amitié où ne peuvent atteindre ceux qui sont nés médiocres ».

Ce flirt charmant, qu'aucun orage ne vint longtemps troubler, dura jusqu'à la chute de l'Empire, Madame de Duras prodiguant à Chateaubriand ses appréciations et jugements littéraires à la suite des lectures de chacun des ouvrages qu'il préparait, et ce dernier remerciant « sa chère sœur » de ses judicieux conseils, ne les suivant jamais, mais sachant apprécier tout de même les nobles sentiments qui les dictaient. Sous la première Restauration, leur situation réciproque se modifia. Les Duras venaient de marier leur fille Félicie avec le prince de Talmont, et le mariage de la seconde, Clara, avec le marquis de Chastellux, allait ce célébrer. Amédée de Durfort, durant la campagne de France, s'était confiné à Ussé; sa femme ne quittait point Paris, d'où elle lui écrivait des lettres pleines d'angoisses patriotiques, et où se reflète toujours le plus fidèle attachement.

Mais l'Empire est tombé. Les alliés entrent dans Paris et Chateaubriand lance sa violente brochure *De Buonaparte et des Bourbons*, qui, au dire de Louis XVIII, « profita plus à la monarchie qu'une armée de 100.000 hommes ». Toujours suspect cependant au Roi, parce qu'il était poète, Chateaubriand ne dut qu'à l'insistance de son amie, la duchesse de Duras, d'être mandé à la Cour et de recevoir l'ambassade de Suède.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Devenue, en effet, toute puissante par les fonctions de premier gentilhomme de la Chambre, auxquelles fut appelé de suite Amédée de Durfort qui, durant son service, avait un logement d'abord à Compiègne, puis aux Tuileries et à Saint-Cloud, Madame de Duras n'oublie pas ses amis et, dès ce printemps de 1814, s'ingénie à former un salon où se coudoient Madame de Staël, le prince de Talleyrand, les maréchaux Ney et Marmont, et tous ses anciens amis émigrés, le duc de Lévis, les Polignac, les Montmorency. Mais à peine ouvert, ce salon dut bien vite se fermer. Les événements se précipitaient, en effet, avec une telle rapidité, que René n'eut pas le temps de se rendre à son poste, que n'acceptaient du reste ni son ambition, ni son orgueil, et que le retour de de l'île d'Elbe changea brusquement la face des choses.

Madame de Duras suivit son mari à Gand où il avait conduit le Roi, et, à peine arrivée, elle obtint du monarque que, malgré ses préventions, il fît appeler le vicomte de Chateaubriand; ce dernier obéit et, toujours grâce à son amie, fut nommé Ministre de l'Intérieur par intérim, en l'absence de l'abbé de Montesquieu, retenu à Londres. Durant les trois mois de son séjour à Gand, Claire de Kersaint ne quitta point René, et elle exerça sur lui et sur son avenir politique une influence des plus marquées. Dès le retour de Louis XVIII à Paris, elle obtenait pour lui une ordonnance qui l'appelait à la Chambre des Pairs.

Mais ce n'était qu'un premier pas, car la duchesse de Duras avait rêvé de faire la fortune politique de Chateaubriand, et elle y arriva, sa souplesse, ses qualités diplomatiques, son affection parvenant à surmonter d'un côté « l'antipathie que le Roi continuait à éprouver pour l'illustre écrivain et, de l'autre, le caractère difficile, égoïste, ombrageux » de son ami.

Nous ne relaterons pas les efforts journaliers qu'elle fit pour l'élever à la première place. Disons toutefois que, de 1815 à 1821, elle ne cessa de panser ses blessures d'amour-propre, soit, quand rayé de la liste des Ministres d'Etat après

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la publication de sa brochure *La Monarchie selon la Charte*, il alla s'enfermer dans sa *vallée aux Loups*, privé de la pension que le Roi lui avait octroyée; soit, quand à bout de ressources, il dut vendre son ermitage et n'eut plus d'autre moyen d'existence que le journalisme. On sait qu'en 1818 il fonda, pour combattre la *Minerve*, le *Conservateur*, avec MM. de Bonald et Lamennais, sous le haut patronage de M. de Villeté. L'arrivée au pouvoir de ce dernier en 1820, après le renversement de M. Decazes, et surtout les intrigues de son amie lui valurent l'ambassade de Berlin qu'il n'accepta du reste que contraint et forcé. Ne le montre-t-il pas suffisamment dans les billets de presque chaque jour, qu'il adresse à sa chère sœur, où se reflète son profond égoïsme, et ne voit-on pas dans les réponses de celle-ci combien elle tient à ce qu'il soit au courant de tout ce qui se passe dans les milieux politiques de Paris, où elle jouit, on le sait, d'une situation exceptionnelle ? Nous ne citerons que ce passage d'une de ses lettres relatif à « l'histoire d'un vieil évêque d'Agen qui vient de mourir » :

« Il avait émigré et on le croyait pauvre. Eh bien ! on lui a trouvé cent vingt mille francs, de l'or, de l'argent dans tous les coins. Il disait tous les jours qu'il mourrait de faim. Ce vilain vice de l'avarice est encore plus vilain chez un prêtre. Je ne suis pas en peine qu'on fasse de ces découvertes quand vous mourrez, mon pauvre frère ! Encore, si vous ne vous ruinez pas à Berlin, je serai contente. A côté de cet évêque est mort l'abbé Caron; mais celui-là n'avait de trésors que dans le Ciel. Il laisse pour tout héritage quarante petites orphelines qu'il élevait, elles sont dans un vrai désespoir. L'abbé de Lamennais en prend soin » (1).

Réconcilié avec le Roi, grâce à Madame de Duras, Chateaubriand, de retour à Paris en 1821, fut rétabli sur la liste

(1) *La Duchesse de Duras*, par A. Bardoux, p. 269. Cet évêque émigré ne peut être que Monseigneur d'Usson de Bonnac, dernier évêque d'Agen avant 1789, à qui l'on doit la construction de l'ancien palais épiscopal, aujourd'hui la Préfecture du département de Lot-et-Garonne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des Ministres d'Etat; et lorsque, à la fin de cette année, fut constitué le ministère de Villèle, il était nommé ambassadeur à Londres. Ses mémoires nous le montrent tout entier à la joie de revoir cette ville où il avait tant souffert, établissant un si curieux contraste entre la vie misérable qu'il y avait menée à son retour d'Amérique et la situation brillante qu'il occupait en ce moment, de par le coup de baguette magique de la fée bienfaisante qui, de près comme de loin, présidait avec tant d'art à ses destinées.

La duchesse de Duras brillait, en effet, alors, d'un éclat tout particulier. Elle tenait, tant par la position de son mari à la Cour que par ses qualités personnelles, le premier rang dans la société aristocratique de Paris. Son salon était le rendez-vous de toutes les personnalités marquantes de la politique, comme des lettres et des arts, et par cela seul le plus élégant et le plus recherché du faubourg St-Germain. « Le salon de Madame de Duras, a écrit Sainte-Beuve, sa personne, son ascendant, tout ce qui s'y rattache exprime, on ne saurait mieux, l'époque de la Restauration par un aspect de grande existence encore et d'accès à demi aplani, par un composé d'aristocratie et d'affabilité, de sérieux sans pesanteur, d'esprit brillant et surtout non vulgaire, semi-libéral et progressif insensiblement, par toute cette face d'illusions et de transactions dont on avait ailleurs l'effort et la tentative et dont on ne sentait là que la grâce. C'a été une des productions naturelles de la Restauration comme ces îles de fleurs formées un moment sur la surface d'un lac, aux endroits où aboutissent, sans trop se heurter, des courants contraires. » Aristocrates, anciens émigrés, y coudoyaient les jeunes doctrinaires; et à côté des ministres, qui le fréquentaient journellement, tels que Villèle, Mathieu de Montmorency, on y rencontrait des hommes politiques comme Fontanes, Molé, Pozzo di Borgo, Talleyrand, Abel de Rémusat, des savants comme Humbold et Cuvier, des historiens ou des hommes de lettres comme de Barante, Stuart, Villemain, des poètes comme Lamartine et Delphine Gay. Mais le maître, le char-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

meur à qui tous laissaient la première place, était encore le vicomte de Chateaubriand, y faisant sentir, qu'il fût présent à Paris ou absent à Londres, sa suprême influence, et, de près comme de loin, continuant à fasciner la maîtresse du logis. « Jeune encore, a écrit Lamartine, Madame de Duras était la machiniste passagère de la politique et de la gloire de son ami ; âme prodigue qui se consumait comme une lampe dans la nuit pour illuminer un nom d'homme. »

Ne lui écrivait-elle pas, à peine arrivée à Londres : « Savez-vous ce que c'est que l'amitié ? Ce que c'est que de passer une longue matinée, sans voir arriver l'ami avec lequel on a l'habitude d'épancher son cœur, auquel on raconte et de qui on écoute toutes les misères qui remplissent la vie ? J'ai fait arrêter toutes mes pendules pour ne plus entendre sonner les heures où vous ne viendrez pas. »

Et comme marques de cette amitié amoureuse ne pense-t-elle pas constamment à lui, n'intrigue-t-elle pas tous les jours pour lui faire avoir tout ce qu'il désire, et, malgré et contre tous, n'arrive-t-elle pas à obtenir qu'il soit envoyé au Congrès de Vérone pour y représenter officiellement la France en cette fin d'année 1822 ? Ce qui ne l'empêche pas, dans des lettres remarquables où perce un très grand sens politique, de le mettre en garde contre ses inspirations souvent mauvaises, de le prémunir contre les dangers qu'il court, de ne lui ménager ni ses craintes, ni ses conseils. Hostile à la guerre d'Espagne que prépare Chateaubriand, dès sa rentrée au pouvoir en sa qualité de Ministre des Affaires étrangères, elle le tient au courant de l'opposition qui se forme contre lui et des haines violentes que lui attirent son ambition et son orgueil. Mais son influence décroît sensiblement; « la chère sœur » n'est plus écoutée comme autrefois; et la rupture éclatante de Chateaubriand avec M. de Villèle le 6 juin 1824, suivie de sa destitution brutale, marque dans ses relations avec la duchesse de Duras un temps d'arrêt, une date des plus pénibles que rien plus ne viendra effacer.

Que s'est-il donc passé ? A peu près rien, sinon que le cœur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Claire de Kersaint est désormais brisé, qu'elle partage le sort de Pauline de Beaumont, de Madame de Custine, de Madame de Noailles, et que, à son tour, elle sent René peu à peu l'abandonner. Depuis deux ans il échappe, en effet, à son affection; et ce n'est pas sans une émotion d'abord contenue, puis sans une véritable douleur, qu'elle le voit chaque jour, espaçant de plus en plus ses visites et ses lettres, prendre le chemin de l'Abbaye-aux-Bois, pour aller déposer ses hommages amoureux aux pieds de la toujours belle Juliette. Dans cette maison de retraite, on le sait, était venue échouer, après la perte totale de sa fortune, Madame Récamier et c'est dans ce petit salon si célèbre orné du tableau de *Corinne au Cap Misène*, par Gérard, et du portrait du chantre d'Atala, que pendant plus de vingt ans va trôner Chateaubriand, vieilli, aigri, toujours ennuyé.

Nous ne l'y suivrons pas. Restons auprès de la dernière sacrifiée et voyons comment Claire de Kersaint, vouée désormais à la solitude, fut amenée à demander aux lettres une suprême consolation, « s'efforçant ainsi, écrit Ste-Beuve, de se distraire des souffrances du corps en peignant celles de l'âme, et répandant en même temps sur chacune de ces pages tendres un reflet de hautes consolations vers lesquelles chaque jour, dans le secret de son cœur, elle s'acheminait ».

« Un jour, écrit M. J. Favre, elle racontait devant M. le baron de Viguet, diplomate, neveu de M. le comte de Maistre, l'histoire d'une jeune négresse, venue du Sénégal et qui avait été confiée à Madame la princesse de Beauveau. Cette jeune fille aimante, affectueuse, douée de la plus exquise sensibilité, vivait heureuse sous le toit paternel de sa bienfaitrice, lorsqu'elle comprit, au milieu de la société française, à quel point sa couleur la vouait à l'isolement. Elle mourut de chagrin. Mme de Duras engageait M. de Viguet à écrire une nouvelle sur un sujet si intéressant. M. de Viguet la supplia d'essayer de l'écrire elle-même. Le lendemain ce touchant récit tombait de la plume de Mme de Duras et devenait la première révélation d'un talent qui s'ignorait lui-même. » *Ourika* fut publié

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en 1824, sans nom d'auteur, au profit d'un établissement de charité (1).

« *Ourika*, écrit M. Victor du Bled, le chef-d'œuvre de Mme de Duras, fut mise en pièces de théâtre, en collerettes et en bonnets mantés. C'est une Atala de salon, une Aïssé africaine, l'histoire imaginaire d'une noire, qui, ne pouvant être aimée d'un blanc, se fait sœur grise. Comme fond du tableau le salon de la maréchale de Beauveau, à qui Ourika avait été en fait rapportée du Sénégal par le chevalier de Boufflers; comme ressorts l'antagonisme cruel des sentiments, les inégalités sociales, la passion méconnue, la gêne du monde, le supplice de Tantale du bonheur entrevu et perdu, et ce qu'on pourrait appeler le mal de la Terreur, qui fait que pour ceux qui l'ont traversée jeunes, il n'y a guère eu de jeunesse, que ces temps terribles ont toujours marqué leur âme de l'empreinte de la mélancolie ». Et puis, n'est-ce pas le souvenir de René qui plane sur toutes les pages de ce petit roman, et ne sont-ce pas ses propres sentiments, son affection amoureuse, la déchirure de son cœur qu'elle se plaît à peindre dans ceux de son héroïne. « Mon amitié était pour lui comme sa vie; il en jouissait sans la sentir; il savait bien qu'en me parlant de lui il me parlait de moi et j'étais plus lui que lui-même. Son amitié présente ressemblait à son amitié passée, comme la fleur artificielle ressemble à la fleur véritable; c'est la même chose, hors la vie et le parfum... »

Le succès qu'obtint *Ourika* dans les salons du noble faubourg comme dans le clan romantique de Paris, engagea son auteur à continuer à cultiver les lettres; et c'est encore plus un type de souffrance, vrai frère de René et d'Obermann, qu'elle présente dans *Edouard*, sous des couleurs moins sombres, c'est vrai, et avec moins de sécheresse de cœur.

« *Edouard*, écrit toujours Sainte-Beuve, est le titre littéraire de Mme de Duras. Le sentiment d'inégalité sociale y est

(1) *Ourika, anonyme*. Paris, imp. royale, 1824. 2 part. in-12, pap. velin. Edition tirée à un petit nombre et qui n'a point été mise dans le commerce. (Brunet, art. Duras.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

introduit... On y voit deux siècles, deux sociétés aux prises, et le malheur qui frappe les amants devant le présage d'un avènement nouveau. C'est l'écho d'une lutte non encore terminée, avec le sentiment de grandes catastrophes en arrière. Une de ses pensées habituelles était que pour ceux qui ont subi jeunes la Terreur, le bel âge a été flétri, qu'il n'y a pas eu de jeunesse, et qu'ils porteront jusqu'au tombeau cette mélancolie première, ce mal qui date de la Terreur, mais qui sort de bien d'autres causes, qui s'est transmis à toutes les générations venues plus tard ; ce mal de Delphine, de René, elle l'a donc, elle le peint avec nuance, elle le poursuit dans ses variétés, elle tâche de le guérir en Dieu... On ne peut analyser *Edouard* : on ne peut rien détacher d'un tel tissu, et il n'est point permis de le broder en l'admirant. S'il est quelques livres que les cœurs oisifs et cultivés aiment tous les ans à relire une fois et qu'ils veulent sentir refleurir dans leur mémoire, comme le lilas ou l'aubépine en sa saison, *Edouard* est un de ces livres » (1).

Outre ces deux romans, Mme de Duras en écrivit d'autres. Le *Moine du St-Bernard*, *Olivier* et les *Mémoires de Sophie*, ce dernier qui n'est que l'histoire de sa vie si mouvementée, mais qu'elle ne daigna point livrer au public. On trouve d'elle cependant, imprimés à cette époque, deux opuscules qui méritent d'être signalés : *Recueil des pensées de Louis XIV* et *Réflexions et Prières*, où se révèlent une fois de plus toute la noblesse de son cœur, la pureté de ses affections, la dignité de sa vie.

« Pendant qu'elle écrivait dans les matinées ces gracieux romans, où la qualité de l'écorce déguisait la sève amère, Mme de Duras continuait de recevoir et de charmer le monde

---

(1) Sainte-Beuve, *Critiques et portraits littéraires*, t. II, Paris, Ed. Renduel, 1836.

Edouard, comme Ourika, fut d'abord tiré à un petit nombre d'exemplaires et ne fut pas mis en vente (Paris, J. Didot, 1825, 2 vol. in-12). Plus tard il eut avec Ourika une seconde édition destinée au public. Enfin, ces deux ouvrages ont été réunis sous le titre de *Œuvres de Madame la Duchesse de Duras*, précédées d'une *Notice sur sa vie et ses écrits*, par M. G. Duplessis. Paris, Passard 1850, gr. in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

autour d'elle, malgré une santé de plus en plus altérée. Elle prenait encore une part assez active à la politique d'alors, par ses amitiés et ses influences... Mais vers le même temps, il se faisait en elle, tout en dedans, un grand travail de soumission religieuse et de piété. Elle n'avait jamais été ce qu'on appelle dévote dans le courant de la vie; elle arrivait aux sources élevées par la réflexion, par refoulement solitaire, en vertu de toutes les puissances douloureuses qui l'oppressaient. Elle eut, de par cela, des ennemis. On ne lui épargnait ni l'envie ni la haine. On lui en voulait en certains cercles fanatiques, pour l'éclat de son salon, pour ses opinions libérales, pour l'espèce de gens, disait-on, qu'elle voyait... » (1).

Quatre années se passèrent ainsi, sans que ni l'étude, ni le travail, ni la sympathie respectueuse dont était entourée dans le monde aristocratique et littéraire la duchesse de Duras, ne vinssent consoler, comme elle l'avait espéré, son cœur meurtri.

Souvent aussi la main qu'on aime,
Effleurant le cœur le meurtrit,
Puis le cœur se fend de lui-même,
La fleur de son amour périt.
Toujours intact aux yeux du monde,
Il sent croître et pleurer tout bas
Sa blessure fine et profonde:
Il est brisé, n'y touchez pas !

La maladie, de son côté, faisait chaque jour de rapides progrès. « Ses souffrances physiques, nous apprend Sainte-Beuve, étaient devenues par moments atroces, insupportables. Elle les acceptait patiemment; elle s'appliquait de tout son cœur à souffrir; elle y mettait presque de la passion, si l'on osait dire, une passion dernière et sublime. »

Si l'ingrat ne revenait plus, la mort approchait, qui bientôt allait opérer son œuvre de délivrance. Condamnée par les médecins, Mme de Duras crut devoir aller cependant, pour complaire à ses filles, dans l'été de 1827, demander quelques adoucissements à ses maux à la station thermale de Bour-

(1) Idem.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bonne-les-Bains; puis, l'hiver approchant, elle fut conduite par sa fille, la comtesse de La Roche-Jacquelein, d'abord en Suisse, à Lausanne, où elle résida quelques mois, ensuite en Italie. Elle visita Milan et Gênes : mais, de plus en plus fatiguée, elle s'installa à Nice pour y passer l'hiver. La mort l'y surprit, et elle expira le 16 janvier 1828, entourée de ses deux filles, à l'âge de cinquante ans.

Neuf mois après, Chateaubriand, nommé ambassadeur de France à Rome, se rendait à son nouveau poste. Le 22 septembre, il s'arrêtait à son tour à Lausanne. « Arrivé à Lausanne le 22, écrit-il dans ses Mémoires, j'ai suivi la route par laquelle ont disparu deux autres femmes qui m'avaient voulu du bien, et qui, dans l'ordre de la nature, me devaient survivre : l'une, Mme la marquise de Custines, est venue mourir à Bex, l'autre, Mme la duchesse de Duras, il n'y a pas encore un an, courait au Simplon, fuyant devant la mort qui l'atteignit à Nice.

« Noble Clara, digne et constante amie,
Ton souvenir ne vit plus en ces lieux;
De ce tombeau l'on détourne les yeux;
Ton nom s'efface et le monde t'oublie ! »

Et c'est tout ! René cependant se souvient encore, et croit devoir ajouter à ces trop courtes lignes :

« Le dernier billet que j'ai reçu de Mme de Duras fait sentir l'amertume de cette dernière goutte de la vie qu'il nous faudra tous épuiser :

« Nice, 14 novembre 1827. Je vous ai envoyé un *Asclepias carnata;* c'est un laurier grimpant de pleine terre, qui ne craint pas le froid et qui a une fleur rouge comme le Camélia, qui sent excellent; mettez-le sous la fenêtre de la bibliothèque du Bénédictin.

« Je vous dirai un mot de mes nouvelles : c'est toujours la même chose. Je languis sur mon canapé toute la journée, c'est-à-dire tout le temps où je ne suis pas en voiture ou à marcher dehors; ce que je ne puis faire au-delà d'une demi-heure. Je rêve au passé; ma vie a été si agitée, si variée, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

je ne puis dire que j'éprouve un violent ennui; si je pouvais seulement coudre ou faire de la tapisserie, je ne me trouverais pas malheureuse. Ma vie présente est si éloignée de ma vie passée qu'il me semble que je lis des Mémoires ou que je regarde un spectacle » (1).

« Ainsi se couronne, ajoute en terminant Ste-Beuve, une des vies les plus brillantes, les plus complètes, les plus décemment mélangées qu'on puisse imaginer, où concourent la révolution et l'ancien régime, où la connaissance et l'esprit et la générosité forment un charme, une vie de simplicité, de grand ton, de monde et d'ardeur sincère, une vie passionnée et pure, avec une foi admirablement chrétienne, comme on en lit dans les histoires de femmes illustres au dixseptième siècle; un harmonieux reflet des talents délicats, naturels, et des morts édifiantes de ce temps-là, mais avec un caractère nouveau qui tient aux orages de nos jours et qui donne un prix singulier à tout l'ensemble (2). »

Veuf de Claire de Kersaint, Amédée de Durfort, dernier duc de Duras, n'en continua pas moins à remplir ses charges de gentilhomme de la Chambre du Roi et ses fonctions de pair de France jusqu'en 1830 (3). A la chute de la monarchie légatrice, il donna sa démission et se retira à Versailles, à demi ruiné par les événements. Mais, la solitude lui pesant, il contracta un second mariage et épousa la veuve d'un riche Portugais, Mme Dias-Santos, qui lui apporta une grosse fortune. Il n'en jouit pas longtemps et mourut à Versailles le 1er août 1838, à l'âge de 67 ans.

De son mariage avec Claire de Kersaint, il laissait, avons-nous déjà écrit, deux filles : 1° *Claire-Louise-Augustine-Félicie-Maclevie*, née à Londres, le 19 août 1798, mariée en premières noces à Charles-Henri-Léopold de la Trémoille, prince de *Talmond*, mort le 7 novembre 1815; puis, en secondes no-

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, VIII, p. 288. (Edit. Penaud. 1829.)
(2) Sainte-Beuve, *oper. cit.*
(3) Il touche la somme de 291.477 fr. 07 centimes, du milliard des émigrés en juin 1826.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ces, en 1819, au comte Auguste de *La Roche-Jacquelein*, colonel du premier régiment des grenadiers à cheval de la garde royale et frère du célèbre héros vendéen;

2° *Claire-Henriette-Philippine-Benjamine*, qui épousa, en 1819, le comte *Henry-Louis de Chastellux*, lequel reçoit de Louis XVIII, comme cadeau de noces, le titre de duc de Rauzan, et fut autorisé ainsi à porter le nom de l'une des plus anciennes seigneuries des Durfort dans l'Entre-Deux-Mers.

Ministre plénipotentiaire de France en Portugal, sous le ministère de Chateaubriand, le duc de Rauzan resta, de par sa femme, propriétaire toute sa vie du château de Duras.

A sa mort, son fils aîné *Henri-Paul-César, comte de Chastellux*, marié à Marie-Gabrielle de Virieu, s'en rendit adjudicataire, « sur la licitation, qui était poursuivie devant le tribunal civil de la Seine, des biens composant la succession de ses père et mère, ainsi qu'il résulte d'un jugement dudit tribunal, en date du 4 juin 1864 ». Il le garda dix-neuf ans.

Mais, habitant principalement son château de Chastellux, dans l'Yonne, arrondissement d'Avallon, et ne venant plus jamais en Agenais, le comte de Chastellux se décida à vendre le château de Duras, en même temps qu'il faisait don à la commune de Rauzan. Il en trouva l'acquéreur en la personne de Jean-Baptiste-Joseph-François *Aureille*, curé-archiprêtre de Duras, qui, par contrat du 20 novembre 1883 et moyennant la somme de trente mille francs, s'en rendit propriétaire (1).

M. Aureille avait de vastes projets. Il méditait de transformer du tout au tout sa nouvelle acquisition. De la grande salle d'honneur, dite des maréchaux, il faisait l'église paroissiale de Duras, et de l'ancien corps de logis le presbytère et des Ecoles libres de filles et de garçons. La vue cavalière de son « projet de restauration » nous montre en effet une élégante chapelle, sans aucun style il est vrai, mais très décorative, aux lieu et place de la construction du XVIIe siècle, percée

(1) Minutes de Me Goursies, notaire à Duras.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de hautes et larges fenêtres et accostée de deux tourelles rondes. Un commencement d'exécution eut lieu; des baies furent ouvertes, d'autres fermées; et de gros blocs de pierre, apportés dans la cour, furent taillés en vue de servir de bases à des colonnes cylindriques. Finalement le projet allait se réaliser, quand la mort de M. Aureille, arrivée en 1900, vint brusquement arrêter cette lamentable transformation.

Faisons des vœux pour que ses héritiers, constitués le 26 avril 1911 en société civile particulière (1), conservent, à la vieille demeure des Durfort-Duras, son imposant cachet de force, d'élégance et de grandeur.

PH. LAUZUN.

FIN

Le tapissier Jean Boudet

Le 19 février 1635, le parlement de Paris vérifia les lettres patentes qui permettent à Jean Boudet, natif d'Agen, de fabriquer des tapisseries, d'après un procédé de son invention, et d'en diriger les travaux (Dulaure, *Hist. de Paris*. T. IV, p. 281). Quelque lecteur de la *Revue de l'Agenais* pourrait-il nous renseigner sur Jean Boudet et son invention ?

R. M.

---

(1) Voir Minutes de Me Gourssies, notaire à Duras.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES VEILLÉES GASCONNES

I

En 1912, quelques habitants du village de Moncrabeau, pour corser le programme de leur fête locale, à la Sainte Madeleine, eurent l'idée de faire un concours de vieilles choses. On pria ceux qui savaient de vieux contes de venir les conter, ceux qui savaient de vieilles chansons de venir les chanter. On choisit à la hâte un jury. On fit une estrade avec quelques planches sur quatre comportes renversées et on attendit.

Le succès fut considérable. Les concurrents arrivèrent de tous les coins de la campagne. On vint en foule des villes voisines pour assister à cette fête d'un genre inattendu.

Il n'y avait rien, en effet, dans cette manifestation qui rappelât le félibrige ou le folk lore. Il n'était pas question de récompenser des œuvres originales de poètes locaux, ou de recueillir les curiosités d'une littérature archaïque. Il s'agissait de donner à des jeunes gens et à des jeunes filles, dont le goût est déformé tous les jours par les romances à la mode et les romans à soixante-cinq centimes, le frisson d'une beauté simple, saine, non importée, et, de plus, le sentiment particulier, si salutaire, qui s'éveille toujours au contact d'un passé qui est le nôtre.

Car, s'il est un endroit où le passé nous tienne étroitement, c'est bien à la campagne. Le paysan le sent mieux que tout autre; il n'est pas un errant, et par conséquent un déraciné. Que l'on compare le nombre des fils de notaires ou de commerçants qui restent fidèles à la profession de leur père avec le nombre des fils de paysans qui restent attachés à la terre, on verra bien vite que le passé parle aux seconds d'une tout autre voix qu'aux premiers. Rien n'est plus déconcertant pour l'âme d'un paysan de nos pays que l'arrivée des étrangers venus de la Vendée, de la Haute-Loire ou de la Suisse. Il y a là un mystère de sentiments devant lequel il demeure étonné. Il sent bien qu'il irait volontiers à l'usine, à la ville. Au besoin, il romprait brutalement avec son passé pour embrasser une vie qui est l'opposé de la sienne; mais il n'irait pas cultiver une autre terre, sous d'autres cieux, s'adapter à d'autres traditions. Nos métayers et nos domestiques, dans leurs déplacements, ne dépassent pas un rayon d'une vingtaine de kilomètres.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Où parle-t-on des anciens plus et mieux qu'à la campagne ? Là, tout nous dit ce que nous devons au passé. Cette propriété, sur le penchant de la colline, est un tout, vivant et harmonieux, auquel ont collaboré plusieurs générations. Ce puits, dans le jardin, qui supplée à l'eau trop rare de la fontaine qui coule dans la prairie, c'est le grand-père qui l'a creusé, et « comme on faisait mal à l'aise auparavant ! » Ce bosquet, si utile pour fournir et des bûches en hiver et un pacage en été, c'est l'aïeul qui l'acheta. Et tous les jours le puits et le bois sont là pour le rappeler. Les grand-mères le disent aux enfants tentés de l'oublier. Et ces souvenirs restent encore plus vivants au murmure des vieux dictons, des vieilles pratiques, des vieilles habitudes.

Voilà pourquoi la fête de Moncrabeau de 1912, sans publicité, eut un succès qui dépassa de beaucoup ce que les organisateurs avaient prévu. On entendit là des chants de noce, des chansons de labour, des contes... Le docteur Labat, notre distingué confrère, l'a relaté dans un de ses beaux articles sur l'âme paysanne. Et il a noté cette réflexion si caractéristique d'un de ceux qui y assistèrent : *quand entenouy la cansoun dou bouè, me calout ploura !* Les larmes ! n'était-ce pas la preuve qu'on était touché au plus profond et au plus intime de l'âme ? Et celui qui parlait ainsi était un propriétaire aisé, ayant passé par l'école primaire, persuadé peut-être qu'il avait bien rompu tous les liens qui le rattachaient aux vieilles routines, et qui s'apercevait, non sans surprise, que tout cela le tenait encore plus qu'il ne croyait. La rupture avec la terre est toujours un déchirement.

> Si vous aviez connu la fougère palmée
> Votre âme, tout au fond, resterait parfumée,
> Votre bouche, à jamais, saurait le goût amer
> D'une nèfle sauvage et prise avant l'hiver (1)

II

La guerre est venue et a interrompu ces beaux commencements. Aujourd'hui que les fleurs ont pris racine sur les tombes et que la vie recommence dans le pays, le docteur Ficat, l'organisateur de la première heure, a voulu faire mieux. Il a créé une Société des *Veillées gasconnes* dont le but est de conserver un peu de vie à ce passé qui s'évanouit avec une rapidité que les derniers événements accroissent encore. On organisera à des dates régulières, non des

(1) Louis Saillan : Paysages intérieurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

concours, mais des veillées *comme dans l'ancien temps*. La première veillée a eu lieu le 31 décembre dernier.

Les organisateurs n'avaient pas été sans appréhension, car la tentative offrait des difficultés. Il ne fallait pas un programme préparé. Le charme de la veillée est dans la spontanéité, l'imprévu des jeux, des chants, des devinettes, des contes, des danses. Procéder autrement, c'était la reconstitution savante, l'érudition, l'archéologie. D'autre part, on avait affaire à des personnes qui avaient perdu l'habitude de pareilles réunions. Les jeunes gens ne les connaissaient pas, même par le souvenir. On apprit à la hâte quelques chansons, pour intervenir, si tout ne marchait pas à souhait. Mais ces précautions furent inutiles; dès les premiers instants les inquiétudes se dissipèrent.

Quatre fileuses, la quenouille à la ceinture, éclairées par quelques chandelles de résine maintenues par des bâtons fendus, faisaient tourner leurs fuseaux tout en bavardant, dans un coin de la salle — une salle de bal, hélas ! mais où trouver la grande cuisine, les grands chenêts, les grandes buches, les calels luisants? — on dut se passer de ce décor authentique. Quand les invités furent arrivés assez nombreux, une pauvre vieille voix, un peu chevrotante, commença à chanter une pastourelle : c'était la plus âgée des quatre fileuses. Elle avait le style, cette voix ; tout, dans le chant, était selon la tradition. Bien que cassée, elle chantait juste, et on sentait une longue expérience des vieilles cantilènes. On se tut immédiatement ; on était pris au charme du passé évoqué. Car tout y était, dans cette voix, tout le traînant, tout le lointain, tout le mélancolique de nos chansons. Un monde de souvenirs, d'impressions qu'on croyait mortes, passa devant les yeux de chacun de nous : des yeux se mouillèrent. On écouta les autres fileuses reprendre le refrain et, au troisième couplet, tout le monde les accompagnait. La cause était gagnée. La preuve était faite que le cœur n'était pas encore fermé à ces vieilles choses, et que ce chant, si simple, si touchant, d'une mélodie si pure, était toujours celui qui parlait le mieux à l'âme, dans nos campagnes. Avec une rapidité étonnante, jeunes et vieux s'y étaient adaptés et emboitaient la mesure.

La pastourelle avait donné le ton à la veillée. Les choses, ensuite, se déroulèrent très simplement. Le docteur Ficat, dans un discours très spirituel, vint nous dire, en patois, quelle était la pensée qu'il avait eue en organisant cette fête. On nous rappela, en patois encore, et en vers, ce qu'étaient les veillées du temps passé, et ce qu'on voulait revoir. Ce programme exposé, la vraie veillée commença.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les jeunes filles dansèrent des rondes d'enfant. Les bouviers chantèrent des chansons de labour. On conta des contes gais qui amusèrent tout le monde, des monteries dignes du beau temps de la *Diète des Menteurs*. On regretta que personne n'eût songé à dire de vrais contes, de ces contes pleins de merveilleux que chacun de nous a entendus dans son enfance. C'est aujourd'hui une idée reçue qu'un conte en patois doit être leste, très leste même, et cette idée est une erreur. Que de tels contes aient été populaires, certes il n'en faut pas douter. Le fabliau est trop un produit de l'esprit national pour que la Gascogne n'ait pas eu les siens. Il est même certain que la gaîté, en passant dans le patois, a souvent perdu toute retenue. Mais à côté de cette littérature monotone et sans grande élévation, il en est une autre, que chacun de nous sait, plus riche, plus variée, et qui, parfois, s'élève jusqu'à l'épopée. Je ne veux pas faire à mes compatriotes l'injure de croire qu'ils la dédaignent à cause de son merveilleux qui leur paraît enfantin, ou de sa réserve relative. Je sais qu'on a prétendu que les contes de Bladé sont tous sortis de l'imagination de leur auteur ; je sais qu'en les lisant, on ne peut s'empêcher de songer à certaines légendes de la Grèce dont ils semblent s'être inspirés avec une habileté consommée. Mais une imitation (et il n'est pas prouvé qu'ils ne soient pas authentiques) suppose un modèle ; et des modèles des contes de Bladé, tous ceux qui, dans notre pays, furent enfants il y a un demi-siècle, en ont entendu. Il en existe donc et de fort ingénieux. Quelques-uns sont fort beaux. Un heureux effort de la mémoire doit les exhumer de l'oubli où ils sommeillent.

Les intermèdes étaient naturellement consacrés aux rondeaux. Car le rondeau est bien la danse nationale dans nos pays. Il prend divers noms, mais la chose ne varie guère. C'est lui qui s'adapte le mieux à la démarche, à l'attitude générale du paysan ; pour lui il a une littérature abondante, très diverse de sujets, d'esprit, sinon de rythme. Et là, il fallut bien constater que si les vieux conservent au rondeau sa souplesse, sa grâce décente, grave parfois, s'ils se montrent capables de le *mener*, s'ils en savent une certaine savante économie, les jeunes y sont maladroits, gauches et empruntés. Je suis bien persuadé que plus d'un, plus d'une, honteux de leur maladresse, reviendront plus savants aux prochaines veillées.

Une veillée sans vin blanc, en Gascogne, serait une pauvre veillée. Avant de se quitter, on mangea des gâteaux de roi, et on but du vin doux de l'année. Les têtes s'échauffèrent un peu ; on se sépara en chantant le vieux refrain : *Cinq sos coustèron lous esclops*. Les lanternes s'allumèrent. On se souhaita une bonne année,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

accoumpagnado de forço d'aoutos, car minuit sonnait. Et à travers la campagne obscure, on entendit chanter assez longtemps : *Cinq sos coustèron, cinq sos coustèron.....* par les voix qui s'éloignaient.

Telle fut cette soirée. Il m'a paru qu'il valait la peine de la conter dans la *Revue de l'Agenais*. Elle a donné lieu à certaines manifestations curieuses de l'âme paysanne, et peut-être pourrait-on y trouver une preuve que la dépopulation de nos campagnes n'est, après tout, qu'une question morale.

L. Bordes.

A propos de la Grande Peur de 1789

La panique que l'histoire enregistra sous le nom de *la Grande Peur de 1789* est un des phénomènes les plus inexpliqués de la psychologie des foules. Mais si l'on n'en connaît point les causes, on en sait les effets. Proché les signale dans les *Annales d'Agen*. Une lettre du 1er août 1789 d'une dame Antoinette Duprat, d'Agen, confirme le témoignage de Proché. La voici, telle que la communique M. Paul Amblard :

« Mon frère, je profite de la comodité de la Molère pour t'aprendre l'alerte qui ce passa la nuit du judi au vendredi [30-31 juillet]. L'alarme fut si grande que tous les habitans prirent les armes. Le Passage les prit aussi. Le toxsein sona toute la nuit, la campagne se rendit, tous étaient sous les armes. Nous eumes au secours 60.000 homes, tous armés et tous desidés. Tout cela vient par une fosse allarme qui se répandit dans toute la sénéchaussée que la troupe étrangère venet tout aseygé (assiéger). Juge dans quelle peine nous fumes, mais, Dieu merci, nous en fumes quite pour la peur.

« Cet une troupe de brigans qui se sont joins avec 6.000 galériens. On en tiens cept ou huit. On est à leur poursuite, on vien d'en prendre un qui a dit qu'on veut mettre Bordeaux à feu et a san. »

Antoinette Duprat ne savait pas alors que brigands, galériens et arrestations n'existaient que dans l'imagination populaire. Il en fut ainsi, d'ailleurs, dans tout le royaume.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE

Echange de cartes. — La Société archéologique de Montauban, fidèle à de vieilles habitudes, a répandu sur toutes les Sociétés savantes du Sud-Ouest des vœux chaleureux de nouvel an, écrits en vers latins par M. le chanoine Calhiat. Notre collaborateur M. Ferrère, docteur ès-lettres, ancien professeur au lycée Bernard-Palissy, a répondu comme de coutume, au nom de la Société académique d'Agen, par des hexamètres d'un classique parfait.

Voici la carte de Montauban pour 1922 :

1922

« Tabida consumit ferrum lapidemque vetustas » (1)
Lento tempus edax rerum vorat omnia letho.
Nam monumenta ruunt ubivis, pereuntque ruinæ.
Nos quidquid redolet veteres servamus amanter :
Relliquias, tabulas, annales, templa, sepulcra,
Necnon nostrorum patrum inclyta dicta vel acta !
Sic soror, ergo sumus custodes temporis acti,
Historiæ famulæ vigiles, fidique ministri.
Hic labor est igitur tuus, hoc opus utile nostrum !
In regione tua, si sint, monumenta celebra.
Fabellas etiam studiose collige priscas ;
Hoc faciens patriam parvam decorabis honore,
Sicque tibi celeres horæ, suavesque volabunt.
Musarum cultus menti fit semper amænus ;
Si meminisse juvat narrare est dulce levamen,
Narra, scribe, legent avide tua scripta sorores.

TRADUCTION

La vieillesse mine et détruit le fer et la pierre. Le temps rongeur consume tout dans une lente mort. Les monuments partout s'écroulent, et les ruines périssent. Nous, nous conservons avec amour tout ce qui sent l'antiquité : reliques, actes publics, annales, temples et tombeaux, ainsi que les actions et les paroles remarquables de nos ancêtres. C'est ainsi, chère sœur, que nous sommes les gardiens du temps passé et les vigilants et fidèles serviteurs de l'histoire. Tel est donc votre travail; telle est aussi notre œuvre

(1) Ovide.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

utile. Faites connaître les monuments, s'il en existe dans votre région. Recueillez aussi avec soin les anciennes légendes. Vous honorerez ainsi la petite patrie. Les heures s'écouleront agréables, avec rapidité. Les travaux littéraires sont toujours un plaisir pour l'esprit. Si vous vous plaisez à rappeler vos souvenirs, raconter sera un charme pour vous. Donc, racontez, écrivez. Vos sœurs s'empresseront de lire vos écrits.

Réponse de M. Ferrère aux vœux de la Société archéologique de Montauban :

1922

Nos juvat historiæ tecum indulgere labori,
Consiliis que tuis attente insistere ; nobis
Antiquæ chartæ, et tumuli lapidesque loquuntur.
Quid majus studium quam mentem intendere rebus
Arcanis, videant ut clara luce nepotes
Res veterum egregie factas imitandaque dicta ?
Nos veri cupidos fecit Deus ; omnia menti
Inquirenda dedit, quæ nunc sunt, quæque fuere ;
Totum, materiem scrutandam, tradidit orbem.
Sic nobis opus est sanctum custodia veri.
Quamvis historiæ studiis rebusque severis
Lætantes, capimur lepidi dulcedine ficti :
Quos repulit Plato, nos volumus decorare poetas
Floribus eximiis. Certarunt carmine multi,
Prætereunte anno. Tum flos argenteus illis
Addebat stimulos, operis memorabile munus
Conspicui. Nam dum patriæ fortuna videtur
Conturbare animos, aciemque obtundere mentis,
Quum nos victores fallit victoria, pinguem
Quis credat venam non defecisse poetas ?
Tristitiem Martis lætus superavit Apollo.
Ut facimus, soror, ingenium donabis honore ;
Inque tuo cœtu doctrina femina pollens
Consideat ; mentisque, velut vir, femina vires
Det patriæ ; patriamque simul cultissima quæque
Ingenia augebunt ; animus præstantior armis.

F. Ferrère.

TRADUCTION

Nous sommes heureux de nous livrer avec vous aux travaux historiques et de suivre attentivement vos conseils. Pour nous, les vieux manuscrits, les tombeaux, les pierres ont un langage. Quelle plus importante occupation que de s'appliquer à éclairer la nuit des temps passés, afin que les descen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dants voient en pleine lumière les grandes actions et les paroles des ancêtres, proposées à leur imitation ?

Dieu nous a créés avides de vérité; il a tout livré à nos recherches, le passé et le présent. Il nous a donné le monde entier comme matière d'études. Aussi est-ce à nos yeux accomplir une œuvre sainte que d'être les gardiens de la vérité.

Cependant, malgré le plaisir que nous trouvons dans les recherches et les travaux sévères de l'histoire, nous sommes sensibles aussi au charme de la fiction. Tandis que Platon repoussait les poètes, nous voulons, nous, les parer des plus belle fleurs. Dans l'année qui finit, un grand nombre ont pris part à un concours. Leur émulation a été excitée par la fleur d'argent (1), mémorable récompense attachée à une œuvre distinguée. Pendant que la situation de la France semble inspirer de l'inquiétude et émousser la vigueur des esprits, alors, que, vainqueurs, nous avons seulement l'illusion de la victoire, qui croirait que nos poètes n'ont pas perdu leur féconde inspiration ? Le joyeux Apollon a fait oublier les tristesses de Mars.

Comme nous, chère sœur, honorez les talents ; que la femme remarquable par son savoir, trouve place dans notre assemblée. Puisse-t-elle consacrer comme l'homme, à la patrie, les forces de son intelligence. Tous les esprits cultivés contribueront ainsi à sa grandeur. L'intelligence est plus forte que les armes.

F. Ferrère.

A propos du tricentenaire de Molière. — On célèbre partout, même à l'étranger, le tricentenaire de la naissance de Molière, dont le génie, suivant la parole d'un interprète de Skakespeare, n'appartient pas seulement à la France, mais à l'Univers tout entier.

A ce propos, et pour associer la *Revue* à l'hommage solennel rendu au grand comique, il n'est pas inutile de rappeler ici que la troupe Du Fresne, dont Molière était l'âme et le grand sujet, vint jouer à Agen en 1650. La ville, alors, était en liesse : la cour des Aides venait de s'y réinstaller après une longue absence ; de grands personnages y séjournaient et le gouverneur de la Guyenne lui-même, le fastueux duc d'Epernon, fixé dans son manoir de Malconte, aux splendides jardins, s'y consolait à grands frais dans les bras d'Anne de Maurés de son impopularité bordelaise.

La troupe de comédiens, mandée par le duc d'Epernon, arriva dans notre ville en février 1650. Le 13, le régisseur Du Fresne allait porter aux consuls le salut de « sa compaignie ». A la hâte et aux frais de la commune, on improvisa, avec des tréteaux de bois, une scène et une galerie pour le duc et sa suite dans l'enceinte même du *Jeu de Paume*, établie sur une partie des fossés de ville et dans la rue qui porte encore le nom de ce jeu, fort à la mode alors.

(1) Le Jasmin d'argent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Et c'est tout ce que l'Histoire nous a conservé. Il est admis que Molière, dont la réputation ne s'affirma que plus tard, accompagnait Du Fresne avec les aînés des Béjart. Mais que joua-t-il ? Eut-il un succès digne de lui et des artistes de sa tournée ? Donna-t-il plusieurs représentations ? On ne sait. Chroniques et documents sont muets sur ces détails, qui nous intéresseraient tant aujourd'hui. R. Bonnat.

Mademoiselle Suzanne Crépin. — Nous croyons devoir signaler dans notre *Revue* les œuvres artistiques et le talent de Mlle Suzanne Crépin, fille de M. Crépin, qui fut ingénieur en chef dans notre département. Mlle Crépin a passé à Agen toute sa première jeunesse ; sa famille y a conservé les plus cordiales relations.

Mlle S. Crépin n'a reçu les traditions, les conseils, la direction d'aucune école, d'aucun maître ; seuls l'ont formée ses dons naturels, son travail passionné, l'étude, l'imitation de la nature. Dès ses débuts à Concarneau, elle a composé de nombreuses aquarelles représentant principalement des scènes bretonnes, des noces, des danses, des cours de fermes encombrées d'enfants et d'animaux. Ces premiers essais, reçus aux différents salons, attirèrent l'attention par leur naïveté, leur vérité, leur fraîcheur, leur caractère insolite de sève et de création personnelle. Puis un événement familial, le mariage de sa sœur avec un agent des Finances au Maroc, appela Mlle S. Crépin au pays du soleil ; son talent se développa, se transforma ; elle eut l'occasion de visiter Casablanca, Fez, Rabat, Marakech. Les mœurs, les costumes, les monuments arabes lui inspirèrent des tableaux pleins de lumière chaude de couleur intense, rappelant les aquarelles du regretté Henri Régnault. Exposés aux « Artistes français », à la « Société nationale des Beaux-Arts », ils furent estimés, jugés remarquables par les critiques d'art qui, tous les ans, constatent les nouveaux progrès de Mlle S. Crépin, lui décernant de nouvelles mentions élogieuses. L'extrait suivant d'une lettre récente indique d'une façon familière ses succès, ses espérances, son avenir : « Suzanne n'est même pas venue nous rejoindre. Elle préparait plusieurs expositions et était affolée. Il lui fallait six tableaux pour les aquarellistes et seize pour la galerie Devambez. Heureusement, elle a été récompensée de sa peine et a eu beaucoup de succès. Elle a reçu une foule de lettres élogieuses, a vendu une bonne partie de ses œuvres ; l'une a été acquise par l'Etat, une autre par un amateur écossais, quatre par M. de Castellane et M. de Monbrison, et plusieurs autres par des Parisiens. Un de nos amis, architecte et artiste en même temps, lui a écrit : « Promettez-moi de travailler formidablement cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

année, prenez de la peine, un trésor est caché dans vos cartons. Je charge Mme B... d'être un manager sévère et de vous rappeler à l'ordre si vous aviez quelque velléité de paresse. »

Nous espérons que l'Etat, sollicité par nos représentants avertis, voudra bien, prochainement, attribuer à notre Musée une œuvre marquante de notre compatriote. P. Bitaubé.

L'Histoire à Puymirol. — M. Ernest Lafont, membre résidant de la Société académique d'Agen, donne, à Puymirol, une nouvelle série de conférences d'histoire locale. Le 11 janvier, c'était le *Parquet criminel de Puymirol* au XVIIIe siècle ; le 18, la *Cour de l'ordinaire de Puymirol* à la même époque. Un public nombreux suit avec assiduité l'exposé de M. Lafont, qui constitue un véritable cours d'histoire locale, extrêmement intéressant, car il est fait avec les documents d'archives communales et départementales que M. Lafont étudie avec un soin minutieux. Le récit de quelques affaires judiciaires a obtenu le plus vif succès, notamment l'arrêt d'exhumation d'un suicidé, condamné à être pendu la tête en bas ; l'évasion d'une mère infanticide chargée, pourtant, de 130 livres de fer ; le pillage à main armée de la maison Léonard de Bellecombe par des soldats de passage.

M. Ernest Lafont a continué la série de ses causeries d'histoire par la biographie d'une famille de bourgeois puymirolais, les *Léonard*, d'origine protestante, qui créèrent dans le pays un marché important, élargirent le port de Laspeyres et firent, par la Garonne et l'Océan, un grand commerce d'exportation avec l'étranger et les colonies. A l'aide des registres de comptes de cette famille parvenue à la noblesse, il a pu décrire ses domaines, indiquer ses revenus, les bénéfices de ses opérations commerciales, agricoles ou bancaires et fournir de curieux détails sur la vie paysanne aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Distinctions. — Nos collaborateurs Denizot, juge de paix à Villeneuve-sur-Lot, et Recours, conservateur du musée d'Agen, viennent d'être nommés, le premier officier de l'Instruction publique, le second officier d'Académie. Nous leur adressons nos plus vives félicitations.

Au Musée d'Agen. — Le *Guide du Visiteur*, publié l'an dernier par M. Recours, est épuisé. Une nouvelle édition, revue et augmentée, est actuellement en préparation. M. le docteur Brocq, notre éminent compatriote, qui est non seulement un des maîtres incontestés de la dermatologie, mais encore un collectionneur avisé et un amateur d'art d'un goût très éclairé, a donné sa démission de membre de la commission municipale du musée, ses occupations

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et son éloignement ne lui permettant pas de se rendre aux séances. Savourons l'ironie de cette déclaration, qui vaut une leçon. M. Brocq est un grand pince-sans-rire : la commission n'a pas été convoquée depuis cinq ans ! R. Bonnat.

Société Académique d'Agen. — *Séances de janvier.* — Avant de céder la présidence à son successeur, M. Bitaubé rappelle la perte qu'a faite la Société en la personne de M. Trille, président du Tribunal civil, membre résidant de la Compagnie, auteur d'un historique succinct du 9e de ligne. Il salue la mémoire de Mme Philippe Lauzun, bienfaitrice de la Société, qui fut une femme de grand cœur et d'inlassable dévouement. Il remercie enfin M. Ratier, trésorier sortant, des services qu'il a rendus pendant 29 ans.

Le nouveau président pour 1922, M. de Lacvivier esquisse ensuite à grands traits, dans un discours où l'esprit surabonde, l'œuvre de ses confrères pendant l'année qui vient de s'achever. Si l'horizon paraît chargé de nuages, l'année qui s'ouvre se présente pour eux sous les plus heureux auspices. C'est aussi le vœu, désormais classique, que transmet à la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, en vers latins non moins classiques, le docte M. Ferrère, qui, lui aussi, comme M. de Lacvivier, rappelle les événements qui ont marqué l'activité de la Compagnie.

M. Bordes, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur au Lycée, signale à l'attention de ses confrères la très heureuse initiative de M. le docteur Ficat et de quelques personnalités de Moncrabeau qui ont fondé, dans cette commune, *Les Veillées gasconnes*, *Las Beilhados gascounos* où sont évoquées légendes, traditions et histoire du pays. La première *Veillée* du samedi 31 décembre a obtenu le plus vif succès. Quelques vieilles chansons patoises, fort curieuses, ont eu les honneurs de la soirée. Folkloriste émérite, M. Bordes se propose de les recueillir et d'en noter la musique, tant leur saveur est grande, comme leur originalité.

Avec sa précision coutumière, M. Couturier, qui sait rendre éloquentes les statistiques les plus rébarbatives, expose les résultats du dernier recensement. Les constatations qu'il fait pour le Lot-et-Garonne sont singulièrement angoissantes : depuis 1911, le département a perdu environ 28.000 habitants, dont 8.500 sont des morts de la guerre. La perte normale n'en est pas moins de 20.000 âmes, soit la valeur de 3 à 4 cantons. Depuis 1841, époque où le Lot-et-Garonne atteignit son maximum, 109.000 habitants ont disparu, soit une diminution moyenne de 1.362 individus par an. Tous les jours, la race agenaise fond sous nos yeux et le mal,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

signalé depuis plus de 70 ans, s'aggrave sans cesse en Lot-et-Garonne comme dans les autres départements du bassin de la Garonne. Les conséquences de ce déplorable état de choses atteignent toute l'activité du pays : agriculture, vie des petits centres ruraux, main-d'œuvre raréfiée, voire même représentation politique diminuée. M. Couturier exprime, en terminant ses constatations, le souhait que la Société Académique puisse un jour récompenser les belles familles par un prix qui pourrait porter le titre d'un des poèmes de Jasmin : *La Courouno del Brès*, la Couronne du Berceau.

M. Marboutin clôt la séance par une très intéressante communication archéologique sur les *Pietas* et les *Mises au Tombeau*, qu'on aurait tort de confondre. La Pieta, Vierge de pitié ou de compassion, c'est la Vierge assise tenant sur ses genoux le corps de son fils qui vient d'être détaché de la Croix. Dans la suite des temps, les artistes ont fait figurer près d'elle Saint-Jean et Marie-Madeleine, puis d'autres personnages, ce qui a créé la confusion avec les Mises au Tombeau, où le Christ est représenté étendu sur un linceul dont les bouts sont tenus par Nicodème et Joseph d'Arimathie. Autour du mort se rangent debout la Vierge, Saint-Jean, Marie-Madeleine, les saintes Femmes, parfois deux soldats. Parmi les *Pietas*, citons celles de Bourbon, Sauvagnas et Biron ; parmi les *Mises au Tombeau*, celles de Moissac, Auch, Biron et Marmande. La représentation de ces deux scènes de la Passion ne remonte pas au-delà des dernières années du XIVe siècle.

Réunie postérieurement en comité secret, la Société Académique d'Agen a élu *membres résidants*, en remplacement de MM. Serret et Trille, décédés : MM. Ernest Lafont, instituteur à Puymirol, et Jaudounenc, publiciste à Agen, déjà membres correspondants. Elle a reçu en cette dernière qualité MM. le docteur Roulliès, chanoine Olgiwolski, Emmanuel Chaumié, attaché au ministère des Affaires étrangères, et Olié, professeur au Lycée. Enfin, sur le rapport de son secrétaire perpétuel, M. Bonnat, elle a attribué le prix Philippe Lauzun, pour 1922, à M. Pouymat, diplômé d'histoire et de géographie, pour son étude sur *La Justice consulaire à Agen au XVIIIe siècle*. Deux mentions ont été en outre accordées pour des travaux très méritoires, la première à M. le chanoine Bert, supérieur du Grand-Séminaire, pour son *Saint-Vincent du Mas* ; la seconde à Mlle Yvonne Domengie, professeur à l'Ecole supérieure de Sainte-Foy la Grande, pour ses *Bastides en Agenais*.

R. Bonnat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BIBLIOGRAPHIE

La paroisse des Jacobins d'Agen. — Le *Bulletin paroissial* de Notre-Dame des Jacobins, sous le titre de *Variétés*, publie actuellement quelques anecdotes sur l'histoire du couvent des Dominicains, dont la chapelle est devenue l'église paroissiale. Il importe de signaler ce genre de publications où les érudits glaneront çà et là quelques renseignements intéressants.

Passage, à Tonneins, d'un inspecteur des manufactures (1782). — Le journal de tournée de François de Paule Latapie, inspecteur des manufactures dans les dernières années de la monarchie, publié par M. L. Cosme (1), contient des choses vraiment curieuses sur tout ce qu'il a rencontré à travers les provinces. On y trouve des descriptions de villes et de pays, des réflexions sur les mœurs des habitants, des remarques sur les monuments anciens et modernes, mais fort peu de notes sur l'industrie de l'époque. Parcourant l'Agenais, il s'arrête à Tonneins et, là, c'est une jeune et jolie Napolitaine qui occupe son esprit et dirige sa plume. Elle habite chez les demoiselles de Bruet.

« Mlle Deliva paraît âgée de 26 à 27 ans..... ses cheveux sont d'un blond blanchâtre et sa peau d'un grand blanc. Elle a le nez assez bien fait et sa bouche est agréable et peint la douceur quand elle sourit. Ses yeux sont aussi doux et d'un bleu gris. Sa taille est bien prise, de grandeur moyenne, et annonce de l'embonpoint, ainsi que son visage. Elle ne parle pas le français avec facilité, et, à l'entendre comme à la voir, on lui donnerait une origine anglaise beaucoup plus que française. »

Enlevée, à l'âge de 3 ans, dans un château des environs de Naples par un charlatan sans enfants de sa femme, elle avait été emmenée en France de crainte de poursuites et elle avait été élevée par lui sévèrement. Ayant atteint ses seize ans, la jeune fille, lasse de courir de ville en ville, avait abandonné son tuteur à son passage à Saintes en se réfugiant chez la femme du procureur du roi.

L'inspecteur des manufactures se préoccupe de retrouver le vrai

(1) *Archives historiques de la Gironde*, tome 53, p. 133 et suiv. M. de Paule Latapie parcourut Sainte-Bazeille, Marmande, Tonneins, Casteljaloux, Barbaste, Nérac et Mézin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nom de la demoiselle. Il sait que le charlatan est mort à Rome, ayant fait des révélations à son confesseur. Il veut écrire à Naples et retrouver sa famille. Enfin, il s'arrête longuement à Tonneins pour faire des visites aux demoiselles de Bruet et découvrir au besoin, dans un voyage projeté à Naples, s'il reste encore à Mademoiselle Déliva quelque rayon d'espoir d'être reconnue par sa famille.

Ainsi Latapie écrit avec force détails, non pas sur les manufactures du pays, mais sur ce roman qu'il voudrait bien voir terminer suivant ses rêves. Commandant LABOUCHE.

Jasmin reçu chez Augustin Thierry. — Sous ce titre, *Augustin Thierry, d'après ses papiers de famille*, son petit neveu, A. Augustin Thierry, publie, dans la *Revue des Deux Mondes*, le souvenirs intimes de la vie du grand historien, aveugle et paralytique. Il était l'objet des soins les plus dévoués, les plus attentionnés de son admirable épouse, Julie de Quérangal, qui, chaque mercredi, réunissait dans le « salon vert » les savants, les écrivains, les amis qu'attirait la réputation de son mari. Bien modeste, ce « salon vert », qui tirait son nom d'un meuble empire recouvert de lampas..

« Parfois, les habitués du « salon vert » se voyaient conviés à quelque savoureux régal littéraire. Au mois de mai 1841, l'Homère des prolétaires, ainsi que l'avait qualifié Lamartine, Jasmin, le perruquier-poète agenais, l'un des rénovateurs des lettres méridionales, qui faisait alors courir tout Paris, accepta d'y venir réciter l'une de ses élégies les plus fameuses : « L'Aveugle de Castel-Culier. »

« Cette réception fut, pour la circonstance, entourée de quelque solennité. Aux commensaux ordinaires vinrent s'ajouter Ballanche, Sainte-Beuve, Téletz, Gustave Planche, le baron de Barante, M. et Mme Buloz, Félix Bonnaire, Dupaty, Jouy, Eugène Burnouf.

« Augustin Thierry prit la peine de convoquer chacun de ses hôtes par une lettre pressante, insistant sur la personne et l'originalité du troubadour gascon. » P. BITAUBÉ.

Félicien Lucron. — *Sur la route de Pau et des Pyrénées. — Nérac et son arrondissement aux points de vue archéologique et artistique. — Souvenirs et anecdotes sur la jeunesse d'Henri IV.* — Nancy, Berger-Levrault [1921]; in-12 de XIV-130 pages.

M. Félicien Lucron, aujourd'hui sous-préfet de Wissembourg, en Alsace reconquise, était, pendant qu'on la reconquerrait, sous-préfet de Nérac. A peine eut-il pris possession, au nom du gouvernement de la République, de l'ancienne capitale de l'Albret,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il se sentit tout pénétré des parfums des marguerites et de l'*escadron volant*, mêlés aux effluves d'amour qu'apporte encore la brise, après trois siècles, dans la cité du Vert Galant. Et le charme opéra, plus doux, mais aussi prenant que gaz asphyxiants. Le sous-préfet d'Alphonse Daudet s'endormit ; M. Lucron, tard venu dans un monde trop vieux, prit sa plume avec le regret, partagé par tant de lettrés, de n'avoir pas vécu cette époque du XVIe siècle si romanesque, si brutale en maints endroits, mais, à Nérac, si chargée de splendeurs et de beautés.

Et de sa plume est sorti un petit in-12, précédé d'un appel aux touristes, où voisinent l'archéologie, l'histoire, l'art, où se trouvent groupés par communes les légendes, les anecdotes, les souvenirs, les renseignements chronologiques cueillis à la hâte dans un champ incomparablement brillant et fécond.

Félicitons M. Lucron d'avoir si intensément éprouvé « le charme tout particulier de l'autrefois » et d'avoir occupé les loisirs que lui laissaient la Guerre et l'Administration à chanter, après tant d'autres, la gloire du Néracais. Félicitons-le d'avoir obtenu quelques lignes, pleines de civilité, de M. Marcel Prévost, qui en a vu de pires, d'avoir intéressé à son œuvre un juge aussi autorisé que M. le préfet Jacques Dupré qui s'extasia avant d'avoir lu et, généreux toujours, demanda au Conseil général de Lot-et-Garonne, pour le livre en mal d'éditeur, une forte subvention. M. Lucron est le troisième sous-préfet de Nérac qui ait chanté cette coquette cité sur le chalumeau rustique. Le premier, M. de Villeneuve Bargemont devint préfet des Bouches-du-Rhône; le second, M. Haussmann, préfet de la Seine et baron de l'Empire. C'est de bon augure pour la carrière du troisième.

Mais il n'y a pas que des compliments à faire à l'œuvre que vient d'imprimer la maison Berger-Levrault. Le principal reproche, mais quel reproche ! que l'on doit adresser à M. Lucron, c'est d'ignorer la bibliographie de son sujet et, par conséquent, pour employer une expression populaire et juste, de ne pas être à la page. Qu'il n'apporte aucune contribution nouvelle à l'histoire du Néracais, qu'il se contente de compilations, cela se conçoit puisqu'il s'agit de vulgarisation; mais qu'il ne connaisse point les travaux publiés sur le sujet qu'il traite après tant d'autres, qu'il fasse fi des sources d'informations telles que les archives départementales, voilà qui déconcerte et qui est vraiment inadmissible.

La *Guirlande des Marguerites* éditée par Faugère-Dubourg ; la *Notice historique sur la ville de Nérac*, de Villeneuve-Bargemont, la *Biographie de l'arrondissement de Nérac*, de Samazeuilh, pour si utiles et documentées qu'elles soient, ne suffisent plus à assurer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'exécution d'un programme qui touche au tourisme, à l'art, à l'archéologie et à l'histoire.

Le plus récent de ces ouvrages date de 1876 ; le plus ancien, de 1807. L'histoire néracaise a fait du chemin depuis cette époque ! Ce sont pourtant, avec quelques petites monographies, les seules publications locales que cite M. Lucron.

Je lui fais cependant plus de crédit qu'il n'en demande et j'admets fort bien qu'il en ait consulté d'autres, qu'il ne mentionne pas, notamment, l'*Annuaire de Lot-et-Garonne*, où il a puisé le tiers de son œuvre. Les notices historiques succinctes qui figurent dans l'*Annuaire*, en tête de chaque commune, lui ont été d'un précieux secours. Il les a souvent copiées purement et simplement, quelque fois en les démarquant, comme pour Lannes, Bruch, Villeneuve de Mézin, Saint-Pé Saint-Simon, Gueyze, etc., même en y laissant les fautes d'impression, les erreurs de chronologie du rédacteur anonyme, ou en élaguant, comme à Réaup, Sos, Ambrus, des détails caractéristiques.

Mais il n'en est pas moins vrai qu'il n'a connu ni les *Rôles Gascons*, de M. Bémont, ni les *Titres de la Maison d'Albret*, inventoriés par M. l'abbé Dubois, ni les *Etudes sur l'Architecture religieuse de l'Agenais*, de M. Georges Tholin, ni les notes sur l'histoire des communes, déposés aux archives départementales, si abondantes en renseignements de toutes sortes, ni la liste des objets d'art religieux classés, ni tant d'autres, dont l'utilisation lui aurait permis de mieux dater les monuments, de rectifier bien des erreurs et de combler bien des lacunes.

Signaler les unes et les autres serait trop long, et M. Lucron pourrait objecter, comme il l'écrit, qu'il a voulu « publier un simple *guide* pour une région qui mérite, à tant de titres, d'être visitée ». Il me suffira donc de dire que les touristes devront préférer à son œuvre l'*Annuaire illustré du Lot-et-Garonne*. Ils y trouveront des renseignements plus concis, mais plus variés, moins de légendes, plus de faits, et surtout les moyens de visiter la contrée ; horaires des trains, des tramways, des autobus, adresses des hôtels, des voituriers, des entrepreneurs de transports, etc., toutes choses dont M. Lucron ne s'occupe pas. *De minimis non curat prætor !*

Il n'en conserve pas moins le mérite, fort appréciable, d'avoir évoqué une fois de plus la grâce de l'Albret et son passé d'histoire et de légende si passionnant pour nous. S'il réussit à attirer quelques visiteurs dans le Néracais, son livre n'aura pas été inutile.

René Bonnat.

Agen. Imprimerie Moderne. *Le Directeur-Gérant :* R. Bonnat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Photographie Balistai La Maison exécute tous TRAVAUX D'AMATEURS

DÉVELOPPEMENTS - PLAQUES ET PELLICULES
TIRAGES TOUS PAPIERS

Plaques, Produits, Appareils -*- **Toutes fournitures KODAK**

HORLOGERIE BIJOUTERIE **J. B. CAPDUPUY** OBJETS D'ART ORFÈVRERIE

65, Boulevard de la République (En face le Crédit Lyonnais)
:: :: **4, Rue Lafayette, 6, Rue Jacquard - AGEN** :: ::

ACHAT D'OR ET D'ARGENT ET PIERRES FINES

AU LOUVRE D'AGEN MAISON **E. ARNAUD**

Maison spéciale de Tissus Hte Nouveauté

RAYON DE CONFECTIONS POUR DAMES

Modèles exclusifs créés par la Maison

MECANOGRAPHIE 103, Boulevard Carnot — AGEN
Téléphone 2-55

Underwood, Remington, Monarch, Royal

DERNIERS MODÈLES - *neuves* - LIVRABLES IMMÉDIATEMENT

RÉPARATIONS, RECONSTRUCTION et LOCATION de toutes Machines à écrire

Merveilleuse Essence à détacher **NETTOLINE** **La seule qui nettoie en parfumant**

La NETTOLINE G. T. C. est le véritable trésor du vestiaire

En vente chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs et Merciers

Dépôt Général : **DROGUERIE CENTRALE DU SUD-OUEST, Maison G. Thomas - AGEN**

Pied-à-Terre, 2 à 3 pièces vides, à Louer

34, Boulevard Carnot — **AGEN**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PHARMACIE DU PROGRÈS

MAISON SPÉCIALE DE VIN DE QUINQUINA

MAZET PÈRE & FILS

Boulevard de la République et rue Voltaire, **AGEN**

BANQUE Ch. GUILHOT

AGEN

Agences à CONDOM, TONNEINS et NÉRAC

Bureau à FUMEL

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE & DE BOURSE

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CONSTRUCTIONS A FORFAIT — Payables en 10, 15, 20 ou 30 ans — Maison de Rapport, Hôtels, Villas, Usines, Restaurations. Forfait

Commerçants, Industriels, Négociants, Agriculteurs, Ouvriers, Employés, etc., peuvent accéder à la propriété par l'économie des loyers et la diminution des frais généraux avec Le Loyer Acquéreur

S'adresser — à — L. Vivarès — Architecte, 5, rue Maillé, AGEN — Directeur départemental pour le Lot-et-Garonne et le Gers

VIENT DE PARAITRE

Aux éditions de l'*Indépendant de Lot-et-Garonne*, **Ah ! Geins sous la Chaleur**, revue locale en 2 actes, de NOZETTE et SAINT-GILIS. — En vente partout..... 2 fr.

CINQUANTE CARICATURES

actuelles et locales avec gazettes rimées, par Madame NOZETTE. Un volume de 120 pages broché. Édition sur papier d'Arches..... 20 fr.
— simili-Japon..... 10 fr.
— papier satiné..... 5 50

Envoi **franco** contre montant adressé à l'*Indépendant*.

EN SOUSCRIPTION pour paraître fin novembre :

CROQUIS AGENAIS

dessins à la plume de MM. PRADÈRE, PÉCON, etc...

Édition sur papier d'Arches, **10 fr. 80** ; sur simili-Japon, **5 fr. 50** ; sur papier ordinaire, **3 fr. 50**.

Le tirage est limité au nombre d'exemplaires souscrits

Google

RELIURE ET CARTONNAGES

Maison de confiance fondée en 1810

ANCIENNE MAISON LASSALLE

J.-F. RUFFE, Succseur

Relieur-Doreur

37, Rue Richard-Cœur-de-Lion, AGEN

FABRIQUE DE REGISTRES — ENCADREMENTS

HOTEL CENTRAL MODERNE

Rue Lafayette

Léon Laventure

PROPRIÉTAIRE

Sportmen !... équipez-vous à Agen

chez COURT Boulevard Carnot

TOUT POUR TOUS SPORTS

Foot-ball, Tennis, Athlétisme, Natation, Boxe, etc...

REMISE AUX SOCIÉTÉS

"LA RUCHE MÉRIDIONALE"

Ses Produits

Sont Supérieurs

à Tous

Pour tout ce qui concerne la publicité s'adresser à

M. Jacques AMBLARD, Avocat, 1, rue Floirac. — AGEN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

Félix FERRAN

14, 16, 18, Rue Richard-Cœur-de-Lion — AGEN

Barbey d'Aurevilly. — Les œuvres et les hommes ; Paris, Quantin, 3 vol. 18
— Le théâtre contemporain ; Paris, Quantin, 3 volumes 18
Béranger. — Œuvres complètes, édition unique, revue par l'auteur, ornée de 104 fig. Paris, Perrotin, 1834, 4 vol. in-8° 1/2 veau, dos ornés, non piqués 50
— Musique des Chansons, Paris, Perrotin, 1834, in-8° 1/2 bas. 10
Bossuet. — Œuvres complètes, édit. Lachat ; Paris, Vivès, 31 vol. demi chag., bel état 150
Chateaubriand. — Œuvres complètes avec les Mémoires d'outre-tombe ; Paris, Garnier, 18 vol. in-8° illustrés, brochés 100
Dareste. — Histoire de France, depuis les origines jusqu'à nos jours, 3e édit. (gd. prix Gobert), 9 vol. in-8° demi chag. rouge, plats toile, bel état . . . 60
Desnoiresterres. — Voltaire et la Société au XVIIIe siècle ; Paris, Didier, 8 vol. in-12, brochés 40
Franck (Ad.). — Dictionnaire des sciences philosophiques ; 2e édit., reliure éditeur ; Hachette 30
Grands-Ecrivains français (Les). — Biographies avec portraits ; Paris, Hachette, les 31 premiers volumes parus, in-12, brochés 75
Hanotaux. — Histoire de la France Contemporaine ; Paris, Furne, 2e édit. 4 vol. gd. in-8°, rel. éditeur, demi chag. rouge, plats toile, état neuf . . . 60
Labiche. — Théâtre complet ; 10 vol. in-12, demi bas. verte 60
Malherbe. — Poésies, avec les observations de M. Ménage ; 2e édit. ; Paris, Claude Barbin, 1689, gros in-12, rel. anc., bel état 50
Michelet. — Histoire de France et de la Révolution ; Paris, Hetzel, 7 vol. in-4° illustrés par D. Vierge, Raffet, etc., reliés demi veau, plats pap.. 75
Monlezun. — Histoire de la Gascogne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; Auch, 1849 ; 6 vol. in-8° rel. demi bas. grenat, avec le supplément au tome 5, bel état 45
Montaigne. — Essais de Michel de Montaigne ; 5e édit., Paris, Abel Langelier, 1588, in-4° rel. anc. plein vélin, titre gravé (la dernière page est manuscrite) 90
Ozanam. — Œuvres complètes ; Paris, Lecoffre, 11 vol. in-12 brochés, n. c. 30
Shakespeare. — Œuvres dramatiques, trad. E. Montégut ; Paris, Hachette, 3 vol. gd. in-8° illustrés de nombreuses gravures sur bois, brochés n.c. 36
Scribe (Eug.). — Théâtre ; Paris, Michel Lévy, 1856, 20 vol. in-12, demi veau, dos orné 50
— Œuvres complètes, illustrées par Tony Johannot, 12 tomes reliés en 6 vol. gd. in-8° demi veau, imp. sur 2 col. avec fig. hors texte. 50
Saint-Simon. — Mém., Paris, Hachette, 1865, 13 vol. in-12, rel. dos parch. 45
Taine (H.). — Origines de la France Contemporaine, 6 vol. in-8°, brochés . . . 75

Livres neufs et d'Occasion

Achat de Bibliothèques au comptant

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

49me ANNÉE. — N° 2

MARS-AVRIL 1922

Revue de l'Agenais

Bulletin de la Société Académique d'Agen

SOMMAIRE

1. Congrès d'histoire et d'archéologie d'Agen (25-28 juillet 1922)..... 81
2. **Chanoine Durengues.** — André Constant, évêque de Lot-et-Garonne (*suite*). 84
3. **L. Bordes.** — Le dixtuor à cordes L. Sir..... 116
4. **Ch. Bastard.** — Curieuse fondation de l'église de Fousserie. — Les obsèques solennelles de Julienne d'Esparbès de Lussan 125
5. **Jean Torthe.** — Jean Diffre (Nécrologie)..... 127
6. *Chronique.* — Mgr Duchesne et les prunes d'Agen (R. Bonnat). — Le clocher de Sérignac-de-Laplume (G. Moullié). — La Garenne. Beaux-Arts. Jeux floraux. L'église de Frespech. La cloche de Frespech. Le tourisme en Lot-et-Garonne. Société académique d'Agen (R. Bonnat) 133
7. *Bibliographie.* — Histoire de Tonneins par de Gibel (R. Marboutin). — Les Lot-et-Garonnais dans les hôpitaux des Pyrénées-Occidentales (1793-1795) (Commandant Labouche). — Revue de France et Paradoxes chinois, par Jean Rodes (R. Bonnat). — Charles Derennes, poète naturaliste (H. L.)..... 141

GRAVURES HORS TEXTE

Jean Diffre, par Jean Torthe. — L'Heure rose aux bords de la Garonne, par F. Laulan

AGEN

IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

43, Rue Voltaire, 43

1922

(TOUTE REPRODUCTION MÊME PARTIELLE DE LA "REVUE" EST INTERDITE)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour paraître prochainement

Jacques Chaumié, par *Bouchard* et *Bitaubé*. — Le climat de l'Agenais au XVIIIe siècle, par *O. Granat*. — Les avatars de Vallet, curé constitutionnel de Puymirol, par *E. Lafont*.

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Prix du fascicule : 2 fr. 50

PRIX DES TIRAGES A PART

A 50 exemplaires. . . . . 32 francs la feuille.
A 100 exemplaires. . . . . 42 francs —

La couverture comptant pour un quart de feuille. Brochage en plus.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, l'administration et le service des abonnements de la Revue, s'adresser directement à M. BONNAT, AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, AGEN, *et pour la publicité à* M. JACQUES AMBLARD, AVOCAT, RUE FLOIRAC, AGEN.

Il est rendu compte dans la *Revue* de tout ouvrage dont il aura été adressé deux exemplaires à la direction de la *Revue*.

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la Revue

CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863

Société Anonyme au Capital entièrement versé de **250 millions**

AGENCE D'AGEN

58, Boulevard de la République, 58

Sous-Agences et Bureaux :

MARMANDE, Place d'Armes.
VILLENEUVE-s-LOT, Bd Palissy
CASTELJALOUX, les mardi et jours de foire.
CLAIRAC, le jeudi et jours de foire
NÉRAC, le samedi et jours de foire.
VALENCE-D'AGEN, le mardi et jours de foire.

Principales Opérations traitées :

Escompte et encaissement d'Effets.
Dépôts de Fonds à vue
Avances sur Titres
Paiements en tous pays
Lettres de Crédit pour voyages
Paiements de Coupons
Achat et Vente de Titres
Souscription aux Emissions
Renouvellement de Coupons
Régularisation de Titres

Installation spéciale pour :

Garde de Titres (tarif réduit); **Location de compartiments de Coffres-Forts**
(au mois, au semestre et à l'année)

TOUTES OPÉRATIONS DE
BANQUE et de BOURSE

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

JEAN DIFFRE, PAR JEAN TORTHE

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CONGRÈS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

AGEN, 25-28 [illegible] 1894

[illegible]

[illegible]

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

JEAN DIEFRE, PAR JEAN TORTHE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CONGRÈS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

AGEN, 25-28 JUILLET 1922

Reprenant les traditions d'avant-guerre et sur l'invitation de l'*Union historique et archéologique du Sud-Ouest* dont elle fait partie, la Société académique d'Agen organise, pour le mois de juillet prochain, le 7e congrès de cette fédération, le premier depuis 1914.

Nous en publions ici le programme et le réglement avec l'espérance que nos lecteurs participeront à cette manifestation où l'histoire, l'art, l'archéologie et le folklore de la région méridionale seront évoqués par les érudits les plus qualifiés.

Aux séances de travail que présidera M. de Fayolle, le successeur de Francisque Habasque comme délégué central de l'*Union*, à la conférence publique que fera, dans la salle des Illustres d'Agen, M. Paul Courteault, le distingué professeur de la Faculté des Lettres de Bordeaux, sur un sujet encore d'actualité dans le Sud-Ouest : *Monluc devant l'Histoire et devant la Légende*, viendront s'ajouter deux excursions en de *confortables* autobus, qui permettront de faire admirer aux congressistes, venus des dix-neuf sociétés fédérées, quelques-uns de nos monuments anciens les plus remarquables : les ruines majestueuses de Bonaguil, le donjon et le site pittoresque de Gavaudun, le château d'Estillac où Monluc mit la dernière main à ses *Commentaires*, la vallée de la Garonne, et des églises comme Moirax et Monsempron.

Le succès du Congrès d'Agen est assuré. En y donnant dès maintenant leur adhésion, en prenant part à ses travaux et à ses excursions, nos lecteurs contribueront pour une large part à le rendre éclatant.

R. B.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

I

Programme du Congrès

Mardi 25 juillet. — Arrivée des congressistes à Agen. A 20 h. 30, réception. Vin d'honneur.

Mercredi 26 juillet. — A 8 heures du matin, séance d'ouverture à la mairie-annexe.

A 14 heures, visite du musée d'Agen et de la ville.

A 20 h. 30, séance solennelle du Congrès dans la salle des Illustres (mairie d'Agen) : remise du prix Philippe Lauzun; rapport de M. Bonnat, secrétaire perpétuel de la Société académique. — Conférence de M. Paul Courteault, secrétaire général de l'Union, sur *Monluc devant l'Histoire et devant la Légende*.

Jeudi 27 juillet. — Excursion en autobus à *Hautefage* (tour et église) par la vallée de Pont du Casse et Laroque. Visite de *Monsempron* (église et vieux village) par Penne et Saint-Sylvestre. Vallée et *donjon de Gavaudun*. Déjeuner à *Gavaudun*. L'après-midi, visite du château de *Bonaguil*, par Saint-Avit et Lacapelle-Biron. Départ d'Agen (place Jasmin) à 6 heures du matin. Retour vers 7 heures du soir. — Prix de l'excursion (déjeuner, pourboires et voitures compris) : *35 francs*.

Le soir, à 21 heures, fête de nuit au Gravier en l'honneur du poète Jasmin.

Vendredi 28 juillet. — A 8 heures du matin, séance de travail à la mairie-annexe.

A 14 heures, excursion en autobus (départ place Jasmin) à *Layrac* (église et couvent, vieux Layrac); *Moirax*, par la vallée de la Garonne (église romane bénédictine); *Estillac* (château de Monluc); *Aubiac* (église romane). — Retour à Agen par Roquefort vers 6 heures et demie. — Prix de l'excursion : *10 francs*.

Dislocation du Congrès.

II

Règlement du Congrès

1. Le 7e Congrès de l'Union des Sociétés historiques et archéologiques du Sud-Ouest se tiendra dans la ville d'Agen, du mardi 25 au vendredi 28 juillet 1922.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Toute personne désirant prendre part au Congrès devra envoyer son adhésion avec un *bon* ou *un mandat de cinq francs* destinés aux frais d'organisation, à M. le commandant Labouche (hôtel de la Société académique d'Agen, 9, boulevard de la République), avant le *10 juillet 1922.*

3. Moyennant l'acquit de ce droit de *5 francs*, le Congrès est ouvert à tous ,mais toute adhésion non accompagnée de cette somme sera considérée comme non avenue.

4. En échange de ce versement, chaque adhérent recevra une carte de membre du Congrès, qui sera rigoureusement exigée à l'entrée des séances.

5. Pour les excursions, des cartes spéciales seront établies que le Trésorier du Congrès, M. le commandant Labouche, fera parvenir aux adhérents qui en auront acquitté le montant. *Le dernier délai pour les inscriptions acquittées est fixé au 15 juillet 1922.*

6. Les congressistes qui désirent faire des lectures ou des communications sont priés d'en envoyer le titre exact et d'en faire connaître la durée probable à M. René Bonnat, secrétaire général du Congrès (Archives départementales de Lot-et-Garonne) *avant le 1er juillet 1922.*

7. Aucune lecture faite en séance ne devra dépasser 20 minutes.

8. La Société Académique d'Agen se proposant d'imprimer dans la *Revue de l'Agenais* le compte-rendu analytique des séances qui sera distribué à tous les membres du Congrès, les auteurs sont priés de rédiger à l'avance un résumé de leurs communications et de le remettre au secrétaire général du Congrès. Celui-ci, sans prendre néanmoins aucune responsabilité, s'efforcera d'utiliser aussi complètement que possible les résumés qu'il aura reçus. Chaque congressiste pourra se procurer un tirage à part de ces comptes-rendus au prix de revient.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ANDRÉ CONSTANT

Evêque de Lot-et-Garonne

(SUITE)

III

Dans nos anciennes Universités de province, les chaires de théologie étaient généralement confiées à des docteurs pris dans les Ordres religieux. Réparties entre les divers couvents des villes de facultés, elles étaient possédées par eux, au moins en fait, comme de vrais fiefs. On en comptait trois à Bordeaux, respectivement occupées par un dominicain, un cordelier, un augustin. La première étant venue à vaquer en 1771, M. Constant y fut nommé. Ni son appel, ni le formulaire, ce frère aîné de notre serment antimoderniste, ne lui furent opposés. Cela suppose bien des connivences et complicités. Quoi qu'il en soit, la vigilance de l'Eglise fut trompée. Résultat : vingt générations d'étudiants ecclésiastiques, — en somme l'élite intellectuelle du clergé dans la province pendant toute une époque et quelle époque ! — furent imprégnées de l'esprit janséniste. D'autant que le maître sut conquérir d'emblée et garder jusqu'au bout la confiance affectueuse des élèves. C'est ce que nous apprend, à sa manière, son panégyriste, qui lui aussi avait *appartenu*.

« Les personnes, dit-il, qui ont eu l'avantage de le connaître dans cette ville (de Bordeaux), et surtout ceux qui ont suivi ses leçons, aiment à se rappeler avec quelle distinction il remplit les fonctions de cette place pendant plus de vingt ans. L'instruction des jeunes clercs ne pouvait être placée dans de meilleures mains. Son attention principale était de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les prémunir contre des doctrines mensongères trop accréditées dans d'autres écoles. Digne successeur des grands maîtres qui lui servaient de modèles, il se montra toujours l'intrépide défenseur des vérités saintes et l'incorruptible vengeur de la morale outragée. Ennemi de l'exagération comme du relâchement, en combattant l'erreur, il était plein d'égards et de commisération pour ceux qui avaient le malheur de s'y livrer. Son attachement pour le Saint-Siège, et son profond respect pour la personne sacrée du Pontife qui l'occupe, ne furent jamais douteux; mais en soutenant d'une main les légitimes prérogatives du chef visible de l'Eglise, il défendait de l'autre les droits de la puissance temporelle et les libertés gallicanes contre les prétentions et les abus de la cour de Rome ».

Cet enseignement d'ailleurs fut constamment donné avec une modération et un tact si parfaits qu'il ne souleva jamais ni protestations ni plaintes. Les autorités légales ne pensèrent pas à s'en émouvoir. Quant aux zélotes, aux inquisiteurs bénévoles qui, à défaut de comités de vigilance, exerçaient pour leur compte, dans l'Eglise, la police doctrinale, ils n'y trouvèrent eux non plus, semble-t-il, rien à reprendre, rien à anathématiser. Et cependant, il n'est que trop vrai, M. Constant, professeur, fut loin d'être toujours d'une irréprochable orthodoxie. Il est pour lui regrettable qu'il n'y ait pas de nobles erreurs comme il y a une heureuse faute. On pourrait dire au moins qu'il s'est trompé noblement. S'il a péché, c'est par rigorisme, non par relâchement. Certes s'il n'aimait pas « les chemins de velours », il était surtout l'antithèse vivante des vicaires savoyards et des curés à la Marmontel.

Une justice à lui rendre, c'est qu'il ne se laissa pas hypnotiser par les misérables querelles d'école. L'un des premiers dans le corps enseignant il reconnut le péril *philosophiste* et se mit en devoir de le combattre. A cet effet, il fit dans ses cours, à côté de la théologie traditionnelle, une large place à une apologétique contemporaine. Son initia-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tive se heurta d'abord à l'incompréhension de plusieurs de ses frères en religion. Les publications toutes récentes qu'il s'agissait de réfuter ne se trouvaient pas, et pour cause, dans la vieille *librairie* du couvent. Il pensa se les procurer en affectant à la dépense une partie de son traitement de professeur royal. On lui fit de l'opposition. La question fut alors portée devant le Provincial, le R. P. Pierre Joseph Dufour. Celui-ci la tranchait avec sagesse, le 21 octobre 1778, par la décision suivante :

« Considérant, d'un côté, combien il est important de rétablir ou de maintenir la paix et la concorde dans nos maisons et en même temps d'encourager les talents, de récompenser les services, de procurer un état honnête et tranquille à ceux de nos religieux qui s'adonnent à l'enseignement de la théologie, surtout aux docteurs qui servent l'Eglise et la province dans le poste pénible et honorable de professeurs royaux dans les Universités; d'un autre côté ayant à cœur d'observer inviolablement les lois de notre profession, etc... Nous avons cru qu'il était de notre ministère... de statuer ce qui suit : Savoir que le R. P. Constant devant être entretenu sur les émoluments de sa chaire, destinés selon l'ordre naturel à l'entretien de celui qui l'occupe, percevra sur lesdits émoluments, à mesure qu'il en aura besoin, non seulement le vestiaire taxé pour les autres religieux, mais encore tout ce qui lui sera nécessaire selon son état de professeur et d'homme de cabinet, sujet à plus de besoin et à portée de mériter une situation plus aisée; et pour acheter les livres nouveaux relatifs à la théologie dogmatique, morale, polémique, à l'histoire de l'Eglise et aux autres objets de la science ecclésiastique, sous le bon plaisir du R. P. Prieur, et de concert avec le bibliothécaire de la maison, afin d'éviter l'achat de livres dont on serait pourvu. Et afin que tout se passe selon les lois de l'état religieux ainsi que conformément aux constitutions de notre Ordre, le R. P. professeur, ayant reçu les émoluments de sa chaire, les mettra en dépôt, et, à mesure qu'il aura besoin de quelque chose, il deman-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dera sur chaque objet la permission du R. P. Prieur et recevra des mains du dépositaire constitué officier du temporel de la communauté ce qui lui sera nécessaire. A la fin de chaque année tout ce qui se trouvera de reste desdits émoluments sera calculé et mis au dépôt commun, etc... »

Grâce à cette autorisation M. Constant put se constituer une bibliothèque personnelle dont chaque volume avait pour lui un intérêt vivant. Il ne s'en séparera jamais. La riche documentation de ses œuvres montre quel parti il en sut tirer. Aux plus mauvaises heures de la Révolution, elle sera sa grande ressource et son indéfectible consolation. Jamais il ne comprendra si bien la parole de Montaigne : « Les livres sont la meilleure munition en cet humain voyage ».

IV

Pour le prêtre catholique le ministère n'est pas tout entier dans l'enseignement. Il y a aussi, il y a surtout la direction des âmes. M. Constant eut donc avec sa chaire, son confessionnal. Ainsi qu'on l'a constaté, son nom figure sans interruption, à partir de 1771, date de son arrivée à Bordeaux, sur la liste des religieux approuvés. Sur ce point non plus son appel ne lui fut guère préjudiciable. Il négligea sans doute de le notifier aux censeurs de la curie et ceux-ci, de leur côté, se gardèrent apparemment du péché de curiosité.

Son action au sacré tribunal est restée le secret de Dieu. Cependant serait-ce le calomnier que de ranger parmi les *rigoristes* cet « incorruptible vengeur de la morale outragée » ? Ne serait-ce pas, au contraire, lui faire une mortelle injure que de le confondre avec ses casuistes si impitoyablement décriés par ses *Grands Maîtres*, « qui prétendent conduire au ciel par une voie douce et semée de fleurs, qui enseignent qu'on peut allègrement se sauver par la pratique d'une *dévotion aisée*, qu'au lieu de gêner la nature et de brusquer les passions, il faut savoir ménager les penchants, en faisant une honnête composition avec les lois de l'Evan-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gile, et, en somme, ne pas exiger des pauvres mortels plus qu'ils ne peuvent faire ? » N'avait-il pas protesté de toutes ses forces, par des appels réitérés, contre cette Constitution *Unigenitus* condamnant des propositions de ce genre : « C'est une conduite pleine de sagesse, de lumière et de charité, de donner aux âmes le temps de porter avec humilité et de sentir l'état du péché, de demander l'esprit de pénitence et de contrition et de commencer au moins de satisfaire à la justice de Dieu avant de les réconcilier ? » Mais quand on connaît la modération de son caractère, la bonté foncière de son âme, il est difficile de croire que, dans la pratique, il n'ait pas su adoucir, tempérer par sa charité envers les personnes, l'extrême dureté de ses principes. Tout porte à croire qu'avec un Prélat tout aussi fervent anti-molinien, il eût désavoué et blâmé « ces ministres qui traitent les pénitents avec dureté, qui les effarouchent, qui les désespèrent, qui n'ont aucun égard à la fragilité humaine, et qui enfin refusent ou diffèrent mal à propos l'absolution à des âmes converties, qu'ils ne se lassent point d'éprouver (1) ».

V

Professeur royal dans une Université fameuse, directeur spirituel apprécié et suivi, et, toute question d'orthodoxie mise à part, religieux exemplaire, M. Gonstant pouvait se dire, jeune encore, — et pour un homme quelle fierté ! — qu'il avait une vie bien remplie. Comme cadre à cette existence nous voyons un monastère, le premier peut-être de sa province par sa masse architecturale, par sa chapelle alors récemment construite dans le goût de l'époque, aujourd'hui la plus belle église de Bordeaux après la cathédrale, et la mieux fréquentée, par la richesse de ses annales et de ses souvenirs, l'importance des services rendus en cette capitale de la Guyenne, le nombre de ses illustrations, enfin par sa

(1) Lettre de M. de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, 1707.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

communauté encore florissante de 25 à 30 moines. Pour ne pas mentir à son étoile il ne manquait plus, semble-t-il, à M. Constant que d'être le chef de cette communauté et le prieur de ce couvent.

Certes, toutes les qualités de l'emploi il les possédait à un degré rare. Mais à quoi sert le mérite, sauf la consolation qu'il comporte, tant que les hommes n'ont pas trouvé le moyen d'exercer, sans trop d'erreur, la justice distributive et de mettre, comme à coup sûr,

The right man in the rigth place ?

Chez les Frères Prêcheurs c'est à l'élection que se donnent les charges. Un scrutin est un handicap où tout favorise les médiocrités ondoyantes plutôt que les franches valeurs. Rien de tel pour opérer une sélection à rebours. M. Constant avait contre lui pour le moins d'être un caractère, un tempérament, une personnalité, en un mot d'être quelqu'un. Comment triompha-t-il malgré tant de signes contraires ? Le fait est qu'il fut élu prieur de son couvent en 1783. Il y eut bien, à la vérité, une certaine opposition, mais elle fut assez vite désarmée. On lit dans son *Eloge* : « Son élection lui suscita des envieux. Que fit le nouveau Prieur dans une telle circonstance ? Usa-t-il de son autorité pour forcer à l'obéissance ceux qui s'attachaient à contrarier la sagesse de ses vues ? Non, mais il mit ses soins à les gagner par les voies de la douceur; bientôt son humilité et sa modestie lui firent des amis sincères de ceux qui n'avaient pu le voir, sans une secrète jalousie, placé au-dessus d'eux, et lui concilièrent l'estime et l'attachement de ses frères. » Tant y a que M. Constant fut continué dans sa haute fonction, de trienne en trienne, jusqu'à la Révolution.

Ce *prieurat*, M. Constant, au train ordinaire des choses, pouvait le considérer comme le couronnement de sa carrière. Parvenu à l'âge mûr, amplement pourvu d'honorables emplois, entouré de considération et d'estime, avec de beaux services, il avait tout lieu de se croire, semble-t-il, au terme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de sa fortune. Non, il n'était qu'à un relais, à ce relais, il est vrai, où comme le dira Byron, les Destins changent de chevaux. C'était la Révolution. Les nouveaux coursiers emportèrent à une allure vertigineuse le voyageur prêt à descendre, loin de la voie frayée par les siècles, à travers mille fondrières, jusqu'à l'abîme.

Premier casse-cou : la suppression des ordres religieux. Le décret est porté le 13 février 1790. Visiblement M. Constant n'est pas de ceux qu'il pourrait libérer. Et même pour mille raisons il devrait y voir pour lui la pire des catastrophes. Cependant il l'accueille avec un enthousiasme sincère. Toute la faute en est à son jansénisme. Une erreur est toujours punie, instantanément dans une expérience de laboratoire, plus tardivement d'ordinaire mais aussi sûrement dans les manifestations d'ordre moral. Inoffensif, au moins en apparence, tant qu'il reste confiné dans le domaine de la spéculation, le jansénisme de M. Constant révèle toute sa malfaisance dès que les circonstances lui permettent d'exercer pratiquement son influence.

Voici donc comment raisonne à propos du fatal décret ce religieux modèle, nourri du plus pur lait de la secte : Il n'y a d'intangible dans l'Eglise que ce qui vient des Apôtres. « Tout ce qui s'y est introduit depuis son établissement porte le caractère de la nouveauté entièrement étrangère à l'institution de Jésus-Christ ». Or « on n'a connu de vœux solennels que depuis le douzième siècle ». On avait par conséquent le droit de les supprimer. On en avait même le devoir car « ils n'avaient été établis qu'à la faveur d'une piété mal entendue, leur époque est celle de l'affaiblissement de la piété ». Les monastères, « bien que leur établissement n'ait commencé que quatre siècles après celui de l'Evangile » auraient pu, peut-être, sans émission de vœux solennels, être tolérés, s'ils étaient restés fidèles à leur origine. « Il est vrai qu'ils furent, dans leur principe, consacrés à l'innocence. Rien de plus édifiant, rien de plus glorieux pour la Religion que ces paisibles solitudes, où l'on n'entendait retentir que le saint nom du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Seigneur et de ses louanges. C'était comme autant de montagnes saintes, où de nouveaux Moïses tenaient, dans la ferveur de la prière, leur âme sans cesse unie à Dieu, et leurs mains levées vers le Ciel, pour désarmer sa colère, ou pour en faire descendre les bénédictions. Mais le temps qui ronge tout, avait aussi miné cette ancienne ferveur. On sait ce qu'étaient devenus depuis longtemps ces mêmes monastères. Ils étaient moins remplis de personnes qui se dévouaient volontairement aux abnégations de la retraite, que de victimes malheureuses, qu'immolaient quelquefois le dépit, très souvent la haine ou l'ambition de leurs parents. Plusieurs encore, loin d'y être conduits par le pieux motif de leur sanctification, n'y allaient chercher qu'un refuge contre la misère, qui les aurait accablés dans le monde, préférant l'aisance de la vie, qu'ils y rencontraient tout de suite, à celle qu'ils n'auraient pu se procurer que difficilement par leur industrie. La vanité, dit M. Fleury, y poussait également quelques-uns (1). » La suppression s'imposait.

Quoi de plus faible et de plus faux qu'un pareil réquisitoire ? Est-il rien de plus absurde que ce sophisme, l'un des articles fondamentaux du *Credo* janséniste, d'après lequel la société chrétienne dans tout son épanouissement doit être ramenée aux proportions de l'Eglise naissante ? D'autre part, s'il y a des abus, pourquoi tout de suite non pas des réformes mais un arrêt de mort ? Avec cette façon de procéder, quelle institution humaine ou même divine, dans l'état de notre nature, pourrait longtemps subsister ?

Admettons — *posito non concesso* — que l'Institut religieux fût digne de mort. A qui appartenait-il de porter la sentence ? A l'Eglise sans aucun doute, avec au besoin recours au bras séculier pour l'exécution. Cependant, le 13 février, c'est le pouvoir laïque qui a prononcé la condamnation. L'attentat est manifeste. M. Constant le justifie ainsi misérablement : « Ce n'est pas, dit-il, le vœu considéré en lui-même que la

(1) Cf. *Réponse à M. Bonnac*, p. 230 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

puissance temporelle a prétendu détruire, mais simplement les rapports qu'elle-même avait établis et qu'elle a toujours été libre de ne laisser subsister qu'autant qu'il lui plairait. »

Enfin l'Etat s'étant enrichi des dépouilles de ses victimes, M. Constant, lui-même spolié, justifia ce brigandage par cet argument stupéfiant sous la plume d'un théologien : « Dieu a donné la terre aux hommes, Jésus-Christ a déclaré qu'elle n'était point de son empire. L'Etat peut en disposer sans le concours de la puissance spirituelle qui n'a droit absolu, ici-bas, que sur ce qui doit un jour entrer dans le ciel. » Alors pourquoi les gémissements de Port-Royal ?

On comprend qu'avec de pareils sentiments et de telles idées, il n'ait pas profité de la faculté que lui laissait la loi de continuer, dans une maison de son ordre, la vie commune. Il quitta donc le cloître mais avec la pensée de mieux observer encore « sans la pompe des bâtiments monastiques » les conseils de l'Evangile auxquels il s'était voué et qu'il considérait « comme la perfection du Christianisme » (1). De fait, son « amour d'être pauvre » ne devait s'éteindre qu'avec lui.

VI

La Constitution civile du clergé suivit de près la suppression des ordres religieux, suivant l'ordre logique observé encore de nos jours. Cette fois la secousse fut autrement rude, mais avec ses œillères jansénistes, M. Constant ne vit pas le gouffre où allait être précipitée l'Eglise gallicane. Dans la nouvelle charte ecclésiastique, qui n'était en somme que l'application des principes chers à son cœur, tout lui parut « un heureux retour aux anciens canons », c'est-à-dire à l'âge d'or de la religion. A Bordeaux, du reste, son cas était loin d'être exceptionnel. Beaucoup trop dans le clergé, surtout parmi les intellectuels, pensaient et sentaient comme lui. Dans la question si controversée du serment, il prit avant

(1) *Ibidem.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tous nettement position et le premier il fit le pas. Il jura donc avec toute la fierté de l'initiative prise, dans toute l'allégresse de son âme, avec des dispositions qui excluaient à jamais toute possibilité de repentance. Ses collègues de la Faculté ne firent que suivre son exemple, et le cordelier Garreau et l'augustin Bournazeau, auxquels se joignit le doctrinaire Lacombe, alors principal du collège de Guyenne, plus tard second évêque métropolitain du Sud-Ouest et finalement premier évêque concordataire d'Angoulême. C'est le dimanche 6 février 1791, dans l'église Sainte-Eulalie, que fut accompli cet acte décisif.

Le moment était grave. L'attitude résolue de M. Constant lui donna tout de suite figure de chef et lui attira la confiance des patriotes. De fait, lorsque peu de temps après, il fallut procéder à l'élection d'un évêque constitutionnel pour le département de la Gironde et la métropole du Sud-Ouest, bien des suffrages se portèrent sur son nom. Cependant il ne fut pas élu. Encore une fois les corps électoraux, non plus d'ailleurs que les pachas, n'aiment guère les individualités fortement prononcées. Au ci-devant jacobin encore plein de vigueur et de volonté ferme, la majorité préféra un ci-devant chanoine, M. Pacareau, vieillard octogénaire, podagre et bénisseur. Après le vote l'élu garda ses béquilles et, dans un esprit de sagesse et d'équité, il s'attacha comme premier vicaire cathédral, son concurrent malheureux. On a dit, mais sans preuve, que M. Constant avait souffert de cet échec. Quoi qu'il en soit la revanche ne se fit pas longtemps attendre. Vers le même temps les grenouilles agenaises demandaient, à grandes clameurs, non pas un roi, ce n'était plus la mode, mais un évêque. Elles criaient d'autant plus fort que deux fois coup sur coup elles avaient été cruellement déçues. Une première élection n'avait donné qu'un résultat piteux. L'élu, un certain M. Labarthe, ci-devant lazariste à Agen, originaire du pays, savant modeste, de mœurs à la fois douces et austères, directeur réputé de consciences cléricales, vrai rat de Séminaire, s'était, à la vérité, permis quelques co-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quetteries ou privautés un peu osées avec la Constitution civile sans toutefois se compromettre à fond. Il n'avait pas prêté le serment, mais il ne l'avait pas condamné. Quand, pour son châtiment, on était venu lui présenter la mitre constitutionnelle, loin de se laisser éblouir et fasciner, il avait sursauté d'effroi et, se dérobant par la fuite à cet excès d'honneur, il avait planté là les électeurs penauds et outrés. Ceux-ci, dans leur naïveté gasconne, s'étaient rejetés sur M. l'évêque de Lydda. Encore un triste avatar ! Gobel, nommé également à Paris, préféra la Seine à la Garonne. Qui donc, hors de chez nous, l'en eût blâmé ? Toujours est-il que ce double échec, en même tant qu'il ravissait d'aise aristocrates et fanatiques, consternait les cœurs patriotes.

Les choses en étaient là lorsque s'ouvrit, dans l'église des ci-devant Jacobins, le dimanche 1er mai 1791, un troisième conclave constitutionnel. On se représente aisément les préoccupations des électeurs pontificaux. De toute nécessité, cette fois, il importait d'agir à coup sûr, il fallait aboutir à tout prix. Une consigne est donnée, elle est suivie. Résultat : à la majorité des suffrages, M. Constant est élu évêque de Lot-et-Garonne. Et cependant le nom qui sortait ainsi triomphant de l'urne, était à peu près inconnu la veille encore dans le pays. Il est certain que la candidature également avait été posée à l'insu du principal intéressé. « J'étais étranger à votre département, écrira plus tard M. Constant à ses prétendus diocésains, et vos vœux néanmoins se sont portés vers moi, sans que j'aie pu en deviner la cause. » Cette cause doit être attribuée peut-être à une intervention discrète des « amis de la Constitution ». Des sociétés de ce nom établies à Bordeaux, à Agen, sur tous les points du territoire, en marge des pouvoirs constitués, d'une activité fébrile, en communication incessante les unes avec les autres, véritables soviets de l'époque, menaient alors la Révolution. Ce qui est bien avéré, du moins, c'est que cette élection fut exclusivement politique.

Au reste la politique devait jusqu'à la fin peser lourdement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur un épiscopat inauguré sous ses seuls auspices. M. Constant paya bien cher les suffrages qui l'avaient fait évêque. Il ne fut pas l'apôtre, le ministre du Christ, comme il l'avait rêvé, mais l'instrument, le jouet d'une faction subversive. Tant qu'il parut pouvoir servir les intérêts du parti régnant, il fut acclamé, fêté, choyé, encensé comme une idole. Et encore ces honneurs aussi factices que démesurés, allaient-ils non pas à la religion qu'il croyait représenter, non pas même à sa personne pourtant très digne, mais uniquement à la Révolution dont il fut, à un moment très court, dans son soi-disant diocèse, le symbole ou plus exactement le fétiche. Presque au lendemain de triomphes inouïs, devenu inutile et gênant, il fut abandonné et rejeté par ceux qui l'avaient porté si haut, menacé dans sa vie et réduit aux dernières extrémités. Lui du moins, dans l'une et l'autre fortune, sut demeurer ferme et constamment égal à lui-même.

Après la clôture du scrutin, l'assemblée électorale s'était déclarée en permanence. Il lui restait, avant de se dissoudre, une dernière formalité à remplir : la proclamation de l'élu. Rendue prudente par deux précédents fâcheux, elle n'y voulait procéder qu'avec l'assurance de n'être pas aussitôt désavouée. Un express avait été expédié à Bordeaux auprès de M. Constant en toute dilgience et il fallait attendre son retour. Pour tromper les heures, il y eut des discours. Ceux qui furent échangés entre les électeurs et les « Amis de la Constitution », admis aux honneurs de la séance, traduisent fidèlement les sentiments qui agitaient alors les esprits.

Les « Amis réunis » s'exprimèrent ainsi :

Messieurs, les choix que la Constitution a confiés à la sagesse des assemblées électorales sont tous importants au bonheur des peuples; mais le plus digne de votre zèle et de votre juste discernement était sans doute celui d'un nouveau pasteur. A la place de ceux qui ont pensé que les lois de l'Etat répugnaient à leur conscience du moment qu'elles les ont déchus de leurs richesses et de leurs grandeurs, il fallait substituer des ministres vraîment pénétrés de cette vérité qu'on ne peut être fidèle aux devoirs de la religion sans remplir ceux de citoyen. Vous venez, Messieurs, de satisfaire aux vœux de la Constitution en réunissant vos suffrages sur la tête de M. Constant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que son savoir, ses vertus, son patriotisme ont devancé dans ces contrées, et à qui ses grandes qualités ont obtenu l'honneur de concourir à l'évêché métropolitain de la Gironde. La Société des « Amis de la Constitution » de cette ville, affectée d'une manière particulière de tout ce qui peut intéresser la félicité publique, nous a députés vers vous pour avoir l'honneur de vous remercier de ce bienfait et pour vous prier d'accueillir avec bonté les expressions de notre juste reconnaissance.

Les électeurs, par la bouche de leur Président, répondirent :

Messieurs, l'Assemblée électorale ne peut voir qu'avec sensibilité le choix qu'elle vient de faire déjà confirmé par l'opinion publique. Vos suffrages ajoutent à la confiance qu'elle avait de voir bientôt tous les cœurs de nos concitoyens s'ouvrir aux sentiments qu'y doivent faire naître le patriotisme et le zèle apostolique du premier pasteur que nous venons de donner à l'Eglise de Lot-et-Garonne. Les qualités connues de M. Constant nous sont un sûr garant qu'il saura rallier à la Constitution ceux que leurs préjugés en éloignent encore. Il leur fera entendre la voix de la religion, la voix de la patrie, et nous tous, Messieurs, tenons-nous prêts à seconder les efforts de notre chef apostolique. Si nos frères égarés persistaient dans une aveugle prétention, s'ils refusaient le sacrifice de leur opinion propre à la paix et au bonheur public, plaignons-les, Messieurs, plaignons leur erreur, mais respectons leurs personnes. La moindre insulte qui leur serait faite serait un attentat à l'ordre public, une violation de nos droits communs, un crime indigne d'un peuple libre. Mais loin de croire de leur part une trop longue obstination, espérons, Messieurs, que Celui dont la main invisible conduit tous les événements dont nous sommes les témoins, saura aussi, par un nouveau prodige, changer les cœurs, et, sous la conduite de notre vertueux Prélat, ne faire de nous tous qu'une société de frères et d'amis.

Toutes ces paroles, à les bien entendre, trahissent un noir souci. Les réfractaires auxquels elles s'adressaient au moins autant qu'aux conformistes présents, formaient — le fait était notoire — une minorité redoutable. D'autant qu'autour de cette force hostile devaient fatalement se cristalliser toutes les oppositions au nouveau régime. Grave et perpétuelle menace pour un état encore si mal fondé, si peu étayé ! De là ces appels pressants à l'union, à la concorde, à la sagesse, adressés aux dissidents, sur un ton tantôt comminatoire, tantôt hypocritement doucereux. Mais c'est surtout sur l'Evêque constitutionnel que l'on comptait pour l'œuvre décisive du rallie-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment. Ce personnage apparaissait comme le maître de l'heure. Aussi importait-il au plus haut point de l'entourer de considération et de rehausser son prestige.

Pour commencer, on convint de donner à la proclamation de M. Constant, dont l'acceptation avait été vite connue, un éclat extraordinaire, capable de frapper les imaginations. La cérémonie fut fixée au jeudi 5 mai, à dix heures du matin, non pas dans la cathédrale Saint-Etienne, alors en réparation, mais dans l'église des Jacobins que ses vastes proportions rendaient digne d'une telle solennité. Là, au moment indiqué, vinrent successivement se ranger autour de l'Assemblée électorale, tous les corps constitués : les directoires du département et du district, la municipalité avec le conseil général de la commune, les juges du tribunal du district, les juges de paix et leurs assesseurs, les membres composant le Bureau de conciliation et de paix, les juges du tribunal de commerce, etc., etc... Une place distinguée avait été réservée aux « Amis de la Constitution ». Des détachements de la garde nationale, de la gendarmerie, du régiment de Royal-Pologne rendaient les honneurs. La curiosité avait attiré une foule immense qui remplissait les deux nefs de l'église et débordait dans les rues ou places adjacentes.

La fête débuta par un discours qui en fut le clou d'or. Il est de règle que, dans les temples, les prêtres parlent, que les laïques écoutent et au moins se taisent. On eut cette fois un orateur sacré sans tonsure. La chose d'ailleurs parut toute naturelle. Dans le manoir à l'envers où l'on vivait alors, rien ne pouvait étonner. L'homélie fut donc donnée ce jour là par le Président de l'Assemblée électorale, dans les termes suivants :

Cette élection, citoyens, fournit la preuve sensible de votre réintégration dans les droits les plus précieux de la société. Non, il n'y a plus d'autre titre pour parvenir aux emplois qu'un mérite reconnu, d'autre voie que le choix libre du peuple. Cette élection, citoyens, vous retrace aussi le premier âge de l'Eglise. Oui, nous allons voir régner dans nos temples des mœurs douces et pures, une piété éclairée, une ardente charité, toutes les vertus apostoliques... Les beaux jours de l'Eglise vont donc renaître, car la Religion a pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

appui la Liberté; la Liberté nous est acquise, car elle a pour appui la Religion... Vos délégués, citoyens, ont couronné le talent et le patriotisme, aujourd'hui la première des vertus.

A ces mots les applaudissements crépitèrent, dominés par les cris de *Vive M. Constant, évêque du département*, tandis qu'au dehors le son des cloches et la voix du canon annonçaient à la ville et au monde le mémorable événement. Le calme rétabli, une messe fut dite par l'abbé Paganel, assisté de MM. Nauton et Vignes, un trio de futurs apostats, pour le moment la fine fleur du clergé conformiste. La liturgie se déroula dans des flots d'harmonie, grâce à M. Mignot, le Gluck agenais, et à sa schola. Tout se termina par un *Te Deum* triomphal, fortement scandé par les tambours et les cuivres de la garde nationale. On aura de la peine plus tard à mieux célébrer et Valmy et Fleurus.

Certes le but visé était atteint, une si grandiose manifestation avait galvanisé les esprits. Mais il ne fallait pas être fin psychologue pour ne pas prévoir, à bref délai, un nouveau et plus grave fléchissement si peu que le Sauveur promis et annoncé différât sa venue. De toute part on suppliait M. Constant de se hâter. Les « Amis de la Constitution » étaient surtout pressants. Ils signèrent une adresse où ils exprimaient en termes véhéments « leur désir impatient de le posséder bientôt et d'offrir à l'amour des citoyens et à la vénération des fidèles, l'évêque constitutionnel qu'on leur avait donné ».

Or des difficultés d'ordre matériel et infime retenaient forcément le pasteur loin de son troupeau. Malgré son amour de la simplicité évangélique, M. Constant n'osait se présenter à ses diocésains sans bâton ni sac, à l'exemple des premiers disciples du Maître. Ce n'est pas avec les quelques centaines de livres de sa pension de ci-devant moine non renté qu'il pouvait faire les frais de son équipement épiscopal. Sous l'ancien régime, les nouveaux évêques n'entraient guère en fonction qu'un an ou deux après leur nomination. Ils attendaient que les revenus échus de leur mense leur permissent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de paraître, leurs bulles acquittées, dans un appareil conforme à leur dignité. Plus tard, le Premier Consul, qui avait l'œil à tout, saura bien tirer d'embarras à cet égard ses évêques concordataires. C'est pour cela, par exemple, qu'il adressa confidentiellement un mandat de 10.000 francs « au citoyen Jacoupy » nommé par lui à l'évêché d'Agen. Mais en cette année seconde de la Liberté qui vit l'exaltation de M. Constant, il n'y avait plus de menses épiscopales ou autres, il n'y avait pas encore de despote éclairé et, malgré l'étendue de ses lumières et son zèle dévorant, la Constituante, qui régnait alors, n'avait pas prévu le présent cas ou avait négligé de s'en occuper. A la vérité, cette lacune dans la législation n'échappa point à la clairvoyance et à la sagacité des Directeurs du département de Lot-et-Garonne. On a de ces hauts fonctionnaires une pétition à l'Assemblée nationale « pour qu'il pût être alloué une indemnité de 6.000 livres aux nouveaux évêques pour une chapelle et leur mobilier. » Et même, dans la circonstance, vu l'extrême urgence, ils prirent sur eux d'envoyer au Prélat en détresse une *rescription* qui lui permît de parer aux frais essentiels de sa consécration.

Le principal obstacle était ainsi levé. Rien ne fut plus facile que d'obtenir du métropolitain la confirmation exigée, selon les anciens canons, par la Constitution civile. On avait d'ailleurs sous la main le consécrateur. Ce même métropolitain n'était-il pas tout désigné pour remplir cet office ? Par Saurine, évêque des Landes, qui l'avait sacré, par Gobel, évêque avant le schisme, évêque très authentique qui avait sacré Saurine, Pierre Pacareau se rattachait, sans aucun doute possible, quant au pouvoir d'ordre, à la succession apostolique. Le sacre de M. Constant sera donc valide. Il fallut encore se pourvoir de deux prélats assistants. Robinet, évêque de la Charente-Inférieure, Pontard, évêque de la Dordogne — des deux larrons on connaît le pire — promirent leur concours. Après quoi il ne restait plus qu'à prendre date. On choisit le dimanche 5 juin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Des convocations furent adressées à toutes les autorités officielles de la métropole au nom de M. Constant ainsi que de M. Mextadier, évêque élu des Deux-Sèvres, qui devait lui aussi recevoir le même jour l'onction épiscopale. En cette belle matinée de printemps, les fonctionnaires bordelais, avides d'air pur et de liberté, avec leur âme façonnée par Rousseau, auraient aimé faire leurs dévotions à l'auteur de la nature sur les coteaux embaumés que dominent la cité ou sur les bords fleuris du fleuve qui en est la parure et l'orgueil. Or on leur demandait de s'enfermer dans un monument gothique et sombre, legs d'un passé de barbarie et de superstition et d'y suivre pendant de mortelles heures, un rit bizarre, pour eux vide de sens. Ils montrèrent qu'aucun sacrifice n'égalait leur civisme. « Nous saisîmes avec empressement, écriront-ils plus tard, cette nouvelle occasion de servir la Constitution ». Le côté religieux de la solennité devait, par contre, totalement leur échapper.

Au jour fixé, des délégués du Directoire de Lot-et-Garonne, du Directoire de la Gironde, du District de Bordeaux, le Corps municipal au complet, ayant fait leur entrée dans la cathédrale Saint-André, entre deux haies de gardes nationaux, vinrent se placer tour à tour aux sièges d'honneur qui leur avaient été préparés. Puis la cérémonie commença pour se dérouler selon les prescriptions du Pontifical. Il y eut toutefois deux incidents non prévus par le protocole liturgique, qu'il est intéressant de noter. En premier lieu, la messe du sacre étant en même temps la messe paroissiale comme dans la primitive Eglise, à l'évangile, un vicaire monta en chaire pour le prône et les annonces d'usage. Il fit, notamment, la publication de plusieurs bans de mariage, et, ce qui marque bien l'époque « la seconde lecture de la loi du 15 avril 1791, relative au respect dû aux juges et à leurs jugements ». En second lieu, l'action sainte fut de nouveau interrompue et il se passa un fait qui est ainsi relaté dans le verbal de la municipalité :

Lorsque la consécration a été sur le point de se faire, un de MM. les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vicaires s'est avancé vers la municipalité pour l'en prévenir. MM. les Officiers municipaux, Procureur de la Commune et Secrétaire-Greffier se sont, à l'instant, portés vers l'autel et se sont rangés sur deux lignes, entre lesquelles se sont avancés vers le peuple MM. Constant et Mextadier, ayant à leur côté MM. Robinet et Pontard. M. Pacareau est resté à l'autel, placé sur un fauteuil. M. le Procureur de la Commune a requis de MM. Constant et Mextadier la prestation du serment prescrit par l'article 21 du titre II de la loi du 12 juillet 1790, concernant la constitution civile du Clergé, duquel serment il a lu la formule à haute voix. MM. Constant et Mextadier ont fait le serment l'un après l'autre en répétant, à haute et intelligible voix, les termes consacrés par la Loi. Après quoi, M. le Procureur de la Commune a crié : *Vive la Loi ! Vive la Nation ! Vive le Roi !* Ce cri a été répété par tous les assistants. Le corps municipal a été rejoindre sa place.

L'office fut suivi « d'un dîner splendide ». Les délégués du Directoire du Lot-et-Garonne, placé aux côtés de M. Constant, purent à loisir apprécier leur nouvel évêque. Le lendemain ils écrivirent à leurs collègues :

Si ses vertus et ses talents obtiennent tout le succès qui leur est dû, nous avons lieu d'espérer qu'il ramènera ses confrères, du moins ceux que la bonne foi seule a égarés. Sa douceur, sa modestie, sa piété et ses grandes connaissances sont des qualités bien précieuses dans les circonstances difficiles où nous sommes placés.

Toujours la même obsession !

VII

Le sacre, le banquet avaient au moins fortement entamé la modeste *rescription* du Département. M. Constant hésitait à se mettre en route. Il céda enfin aux raisons et aux instances des délégués agenais et son départ fut définitivement arrêté pour le jeudi 19 juin.

Beaucoup de grands personnages : prélats, gouverneurs, princes et même souverains, ont visité l'Agenais au cours des âges. Aucun, tant s'en faut, n'y fut acclamé et fêté comme M. Constant. Son voyage à travers le diocèse ne fut qu'une continuelle ovation. Cent hommes de la garde nationale, la gendarmerie, les administrateurs du district de Marmande, une députation des « Amis de la Constitution » de cette ville

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'attendaient sur la frontière du département. A la limite du canton et de la commune de la même ville, il est reçu par le maire entouré de son conseil. Il arrive à la porte de Marmande vers neuf heures du soir. Là, il est harangué par le tribunal du district, par la municipalité et autres corps constitués. Puis il fait son entrée aux flambeaux précédé d'une nombreuse théorie de prêtres conformistes. Ennemi de tout faste, il s'avance à pied, sans apparat; mais un peuple immense suit ses pas; la garde nationale à pied et à cheval forme son escorte; les drapeaux déployés flottent sur sa tête. On l'amène dans la grande salle des ci-devant Cordeliers où un banquet de cinquante couverts lui est offert par les « Amis de la Constitution ». La table où il s'assied est accompagnée d'autres tables en fer à cheval où plus de mille gardes nationaux, municipaux et citoyens de tous les districts ont pris place. Il y a, dans le cloître, d'autres tables encore pour un égal nombre de convives. La salle est ornée d'une verdure de chêne et *supérieurement* illuminée. Une foule immense de citoyens de tout âge et de tout sexe circule sans cesse le long des tables jusqu'à ce que, les santés d'usage ayant été portées, le Prélat reçoit enfin la couronne civique au bruit des applaudissements, des cloches et du canon. Le lendemain, M. Constant reprend sa route à 8 heures. Le canon et les cloches saluent longuement son départ jusqu'à ce que sa voiture, escortée d'un peloton de cavalerie, ait disparu au loin dans un nuage de poussière (1). Triomphant sans pitié, un patriote marmandais écrivait le jour même : « Nos dévotes et nos aristocrates sont aux abois; à peine ont-ils osé se cacher. »

A Tonneins, le Révérendissime voyageur écoute avec une sensibilité attendrie les compliments et les vœux d'un bataillon scolaire. Ces « héros naissants » lui offrent une couronne civique avec cette inscription :

La candeur et l'innocence l'ont donnée,
Le civisme et la vertu l'ont reçue.

(1) Cf. *Journal patriotique*, n° du 15 juin 1791.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Un peu avant le Port-Sainte-Marie, sur les limites du district d'Agen, il trouve les députés du directoire de ce district qui lui souhaitent la bienvenue. Plus loin sur les limites de la commune d'Agen il est accueilli par les représentants de la municipalité agenaise. De la ville épiscopale s'était également portée au devant de lui, musique en tête, toute une brillante jeunesse formant une compagnie de cavalerie « de cent-vingt jeunes citoyens uniformément vêtus ».

Au reste, comme sur une scène bien montée et machinée, on aurait dit que la population entière s'était précipitée vers le héros du jour, s'échelonnant sur tout son parcours et y formant une haie continue. Le lendemain, on lisait dans la gazette locale :

De toutes les parties du département des députations nombreuses de divers corps se sont rendues, sur le passage de M. Constant, une foule immense bordait la route pour voir ou pour complimenter ce ministre de la religion, confirmé par le choix du peuple. Les mouvements d'une piété simple prosternaient les uns aux pieds du prélat, tandis que d'autres, par des réflexions naïves ou des rapprochements piquants, relevaient la bonté du choix électoral et le mérite de la nouvelle Constitution du Clergé.

Tant et tant de salamalecs et d'effusions n'avaient pas laissé que de retarder considérablement la marche du cortège. On n'arriva sous les murs d'Agen que vers huit heures du soir. Tout avait été prévu pour une réception grandiose et tout était prêt. Le Prélat descend à la porte Saint-Antoine, les tambours battent aux champs, le canon tonne, mille cloches émues ébranlent les airs, de tous les points dans l'immense foule s'élèvent des tempêtes de vivats, l'enthousiasme est indescriptible. C'est une manifestation de fanatiques plutôt que d'hommes libres si bien que le chroniqueur officiel se croira obligé de jeter sur ce trop ardent délire un peu de cendre. On lit dans son compte-rendu :

Les citoyens se sont empressés d'environner ce digne prélat de tous les témoignages de respect et de vénération, dus à son caractère personnel et aux fonctions augustes qu'il est appelé à remplir au milieu de nous. Ces hommages éclatants qui furent tant de fois un tribut illégitime, payé forcément à l'arrogance et à l'orgueil, n'ont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

été, dans cette occasion, qu'un tribut aussi justement acquis par le mérite et la vertu que librement décerné par l'estime et la confiance.

Malgré l'heure tarde, il y eut comme une cascade de discours. Tous les corps administratifs et judiciaires, la municipalité, les « Amis de la Constitution » rivalisèrent tour à tour d'éloquence. Seule la harangue du « Département » a paru digne de passer à la postérité. Elle est ainsi conçue :

Monsieur, appelé à l'épiscopat comme on l'était au temps des apôtres, vous jouissez aussi de l'avantage d'avoir sous vos yeux un spectacle qu'on n'a guère vu s'offrir qu'aux saints évêques de la primitive Eglise. Vous voyez les fidèles accourir vers vous de tous côtés comme vers un ange tutélaire envoyé par la Providence pour porter sur la terre les consolations du ciel Les délégués du Peuple, dépositaires de sa confiance, empressés de partager votre sollicitude pour le bonheur d'une Eglise que vous êtes appelé à gouverner, viennent vous offrir le secours de leur zèle et de leur dévouement à la chose publique. Devenu leur organe, je me félicite, Monsieur, d'avoir à vous faire remarquer combien était impatient de jouir de votre vue ce peuple immense qui se presse sur votre passage; combien les cœurs sont prêts à s'ouvrir aux sentiments que vous saurez y faire naître pour la paix, l'union et la vertu. Le germe de ces heureux sentiments, Monsieur, est déjà dans tous les cœurs. Vous saurez l'y féconder ce germe précieux. Nous ne devons pas moins attendre d'un prélat, qui, pénétré des vrais principes de l'Evangile, sait être l'ami de la Constitution française qui les rappelle tous, et un ami de notre sainte Constitution est nécessairement l'ami de la paix, de l'union et de la vertu.

A chaque allocution, M. Constant répondait par quelques paroles. On a conservé celles qu'il adressa aux ecclésiastiques rangés devant lui au nombre de plus de soixante.

Il m'est bien doux, leur dit-il, de recevoir en ce moment les marques d'estime et de confiance de mes frères et de mes collègues; il m'est doux de les voir venir à moi les premiers; mais j'irai moi-même, j'irai avec plaisir vers tous ceux d'entre eux que des scrupules ou des doutes retiennent encore loin de la voie que la Constitution nous a tracée. Toute mon ambition et ma plus douce joie seront de les ramener au sein de la patrie et de la religion qui déplorent leur funeste égarement.

On reconnaît tout de suite l'orateur à son accent si nettement presbytérien. Cet accent, voilà le schibboleth infaillible qui partout et toujours trahira M. Constant. Mais que ces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mots si brefs sont lourds de choses ! Ils renferment toute une doctrine, tout un programme d'action. Dans l'esprit de celui qui parle, la Constitution se confond avec l'Evangile, la loi civique avec la religion, comme la partie avec le tout. Donc, hors de l'Eglise constitutionnelle, point de salut. Par suite, pour tout bon Pasteur l'impérieux devoir de ramener, coûte que coûte, au bercail patriote, les brebis égarées loin de « la voie tracée par la Constitution ». M. Constant sera l'homme de ce devoir. C'est justement ce qu'on lui demande, ce qu'on attend de lui, c'est pour cela qu'en ce moment même, il est si ardemment exalté et porté aux nues.

Les discours terminés, le cortège se reforma pour accompagner le Prélat au logis qui devait lui servir d'évêché. Le fastueux palais récemment construit par le ci-devant évêque comte d'Agen ne convenant pas à la modeste simplicité d'un citoyen évêque, on lui avait substitué une maison canoniale (1), sise dans le cloître St-Etienne, à deux pas de la vieille cathédrale dont personne ne prévoyait encore la démolition prochaine. C'est donc là qu'il fut conduit, *en grande pompe*, ainsi qu'il avait été réglé.

Certes, des esprits timorés auraient pu craindre surtout pour la fin, avec la complicité d'une nuit déjà avancée, soit quelque contre-manifestation de la part des dissidents et des aristocrates, soit des scènes de désordre provoquées par l'élément trouble de la population. Il n'en fut rien. Tout se passa au contraire en paix et avec la plus parfaite décence. On lit, en effet, dans la relation du *Journal Patriotique* :

Le peuple, dont nous avons observé tous les mouvements dans cette journée, n'a jamais donné plus de marques d'une satisfaction générale et sentie. Les applaudissements partaient surtout de cette classe de citoyens que le manque d'éducation rend les plus susceptibles des impressions de la séduction et du fanatisme, mais qui, guidés une fois par le flambeau de la raison et par le sentiment de ce qui est juste et utile, deviennent les appréciateurs les plus vrais et les plus honorables des actions louables et vertueuses.

(1) C'est vraisemblablement la maison qu'avait habitée M. d'Usson de Bonnac pendant la construction de son Evêché, aujourd'hui la Préfecture de Lot-et-Garonne et qui appartient de nos jours à la famille du très regretté M. Philippe Lauzun.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour achever l'apothéose, il n'y avait plus qu'à procéder à l'intronisation. La cérémonie eut lieu le dimanche 12 juin, fête de la Pentecôte, dans l'église des Jacobins, toujours cathédrale provisoire. Un témoin oculaire en a fait ce récit :

Dimanche matin, à dix heures, au signal qui en fut donné par l'artillerie et par toutes les cloches de la ville, un grand nombre d'ecclésiastiques patriotes, les corps administratifs, les tribunaux, les députations de la garde nationale, de la gendarmerie et du cinquième escadron de cavalerie (Royal-Pologne) se réunirent auprès du conseil général de la commune d'Agen. MM. les députés des administrations des neufs districts, des tribunaux judiciaires, de plusieurs municipalités et des gardes nationales du département s'y sont joints également. Ce cortège est sorti de l'hôtel commun pour aller chercher M. l'Evêque, ayant à sa tête une musique militaire et pour escorte un détachement nombreux de la milice citoyenne d'Agen, dans lequel ont bien voulu s'incorporer cinquante de nos frères d'armes, députés par les gardes nationales de Villeneuve-sur-Lot, de Monflanquin, etc...

M. l'Evêque, environné de son clergé constitutionnel, s'est placé à la tête du cortège; *les marques de sa dignité étaient portées à côté de lui.* Aussitôt qu'il a paru, un cri de joie et d'applaudissements s'est fait entendre, formé par une multitude de citoyens de tout âge et de tout sexe, placés aux étages des maisons et bordant la haie dans les rues. Tous les regards se portaient avec attendrissement sur le pasteur citoyen : le calme d'une conscience pure, la sérénité de la vertu semblaient reposer sur son front. Sensible aux démonstrations de la joie publique, il les accueillait avec une dignité naturelle et modeste qui lui a concilié tous les cœurs.

Arrivé dans l'église des Jacobins, M. l'Evêque, revêtu des habits sacerdotaux, s'est placé sur les marches de l'autel. Son secrétaire a lu à haute voix les procès-verbaux de son élection au siège épiscopal de Lot-et-Garonne et de sa consécration par l'Evêque métropolitain du Sud-Ouest. Après quoi, M. le Procureur de la commune a requis le Prélat de prêter, en présence du peuple, le serment qui lui est prescrit par la loi.

Avant de remplir pour la troisième fois une formalité qui, en la circonstance, remplaçait, dans la liturgie constitutionnelle, la profession de foi prescrite par le Concile de Trente, M. Constant crut devoir justifier, devant les fidèles, l'acte qu'il allait accomplir. Ayant pris pour texte la parole de Notre-Seigneur (Matth. c. v.) : *Non veni solvere legem sed adimplere*, tout en usant largement, comme on voit, du sens accomodatice, il rappela d'abord l'exemple de l'Homme-Dieu qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se soumit volontairement à la loi, puis les prescriptions de la Religion qui « fait à tout chrétien un devoir de se soumettre aux puissances de la terre ». Certes il n'ignorait pas qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, quand la loi humaine est contraire à la loi de Dieu. Mais le cas, rien de plus certain, ne s'appliquait en aucune façon à la Constitution civile. Des preuves l'heure, à son grand regret, ne lui permettait pas d'en apporter et de les exposer. Au reste, les ouvrages lumineux, décisifs déjà parus sur cette grave question, le dispensaient d'entrer dans cette discussion. Pour lui personnellement « l'examen le plus sérieux et le plus réfléchi l'avait convaincu que le décret sur la Constitution civile du Clergé, loin de lui paraître donner atteinte à la loi de Dieu, rétablissait, au moins sous plusieurs rapports, l'ancienne discipline de l'Eglise et rappelait le Clergé à la perfection primitive ». Et il ajoutait : « Qui pourrait contester à un peuple, surtout à une époque où il se donne une constitution nouvelle, le droit d'adopter les points de discipline qu'il trouve convenables à son nouveau régime et rejeter ceux qu'il juge lui être contraires ? » N'eût été la sainteté du lieu, quelqu'un dans l'assistance aurait pu lui objecter la maxime de Bossuet : « Dans les affaires non seulement de la foi, mais encore de la discipline ecclésiastique, à l'Eglise la décision, au Prince la protection, la défense, l'exécution des canons et des règles ecclésiastiques ». Que répondre à cet oracle du gallicanisme de la plus authentique marque ? Il n'y eut pas d'interruption et l'orateur put poursuivre en paix son argumentation. « Qui pourrait ignorer, disait-il, que la discipline du Concile de Trente, quelque respectable qu'elle fût par l'autorité de ceux sous laquelle elle se présentait, a été néanmoins constamment repoussée du royaume, malgré les efforts multipliés et les tentatives combinées de la cour de Rome et des prélats du royaume pour la faire adopter ?... Mais si la puissance temporelle avait droit alors d'adopter ou de rejeter à son choix des points de discipline établis par un concile général, pourquoi la Nation, aujourd'hui d'accord avec son roi, ne pourra-t-elle pas faire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

usage du même droit et apporter quelques changements à la discipline... ? » — Oui, sans doute, s'il est admis qu'un abus crée le droit, légitime et canonise un autre abus.

Ayant ainsi parlé, l'Evêque prêta le serment requis. Notre témoin qui avait les yeux sur lui continue ainsi sa relation :

M. Constant a paru plus qu'un mortel, lorsqu'en présence des citoyens attendris, les yeux et les mains élevés vers le ciel, il a prononcé, d'une voix touchante et ferme, le serment d'obéir à la loi et de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse qui lui est confié. A ce moment, les voûtes du temple ont paru s'ébranler sous le bruit des acclamations et des applaudissements cent fois répétés; l'artillerie et le son des cloches ont annoncé au loin l'installation de l'évêque constitutionnel, et les citoyens religieux et patriotes ont juré à leur tour d'obéir aux leçons de leur nouveau pasteur et de l'environner sans cesse de leur respect et de leur obéissance.

La messe fut ensuite célébrée pontificalement. Bien que la Constitution n'eût pas touché aux rubriques, on crut devoir apporter à la liturgie quelques légères modifications exigées par l'esprit nouveau. C'est ainsi que l'Evêque officiant dut se passer d'un trône. Le directoire du district, faisant fonction de congrégation des rites, avait décidé de supprimer « cet accessoire ». De même, au lieu de la mélopée traînante, monotone, fastidieuse d'un lutrin, on entendit les vibrantes symphonies d'un orchestre patriotique et l'obligatoire motet « plein de verve et de sentiment » de M. Mignot. Après le *Te Deum* qui clôtura la cérémonie, le cortège se remit en marche pour ramener le Prélat chez lui au milieu des bénédictions et des applaudissements de tout un peuple en délire.

La fête devait se prolonger toute la soirée et fort avant dans la nuit. Mais écoutons notre chroniqueur :

A l'issue des vêpres, dit-il, deux commissaires de l'administration du département sont venus chercher M. l'Evêque pour assister à un banquet civique auquel les députés de tous les corps avaient été invités. Pendant ce repas qui a été animé par la joie la plus pure et la cordialité la plus fraternelle, le peuple s'est rendu en foule dans la salle du festin pour jouir de la présence du nouveau pasteur. Les santés constitutionnelles ont été portées au bruit de l'artillerie, et celle du prélat au bruit des applaudissements du peuple qui l'environnait et qui n'a cessé de répéter : Vive M. Constant !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Aux approches de la nuit, le président et les secrétaires des *Amis de la Constitution* se sont présentés à la tête de leur société composée alors de plus de mille citoyens. Ils ont invité M. l'Evêque à venir allumer lui-même le feu de joie qu'ils avaient fait dresser en réjouissance de son installation. Le prélat s'est rendu à leur invitation. Sa marche, depuis l'hôtel du département jusqu'au champ de mars, n'a été qu'un triomphe. L'homme modeste, dont la présence causait ainsi l'ivresse du peuple, en a moins joui cependant que les bons citoyens qui s'empressaient à lui rendre ces hommages éclatants sous lesquels leur patriotisme étouffait pour toujours les serpents de la haine et les torches du fanatisme. Pendant la nuit, une illumination générale a couronné cette fête brillante.

Ici également se termine le récit sur cette moralité :

Il a été permis de douter, durant tout le cours de cette journée, s'il existait dans notre ville des aristocrates, des fanatiques et des mécontents. La satisfaction était sur tous les visages et les démonstrations de la joie n'étaient point équivoques. Puissent ces heureuses dispositions se maintenir toujours dans les esprits ! Puisse la présence d'un digne ministre de l'Evangile ramener le calme et la paix dans les consciences timorées, et répandre la vraie lumière de la raison et de la foi dans celles que de faux principes égarent ! Puisse-t-il surtout verser un baume consolateur sur les blessures que la Révolution a faites, adoucir l'aigreur des personnes violentes qui, dans les plus utiles réformes, ne voient que des malheurs, et les accoutumer, par le langage de l'humanité et de la religion, à compter pour quelque chose la restauration de la liberté, le rétablissement de nos droits et le bonheur du peuple !

Toujours, comme on le voit, la même obsession, la même crainte, le même espoir, la même foi dans le même Sauveur !

Un Evêque, simplement, uniquement évêque, se serait contenté de cette installation canonique dans sa cathédrale vraie ou provisoire. Un évêque, citoyen évêque, devait en outre recevoir au club l'investiture civique. A cet effet, M. Constant se présenta le 16 juin chez les « Amis de la Constitution ». Là, « pressé du besoin d'épancher les sentiments de son âme dans le sein d'une société faite pour les apprécier », il prononça le discours suivant :

Messieurs, dans l'impossibilité de me rendre lundi dernier (lendemain de son intronisation) à votre séance, il me restait des regrets que je viens dissiper aujourd'hui par le plaisir de me réunir à vous et de profiter de vos lumières. Rien ne pouvait être plus sensible à mon cœur que les marques de bonté dont vous m'avez prévenu. Je

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les regarde comme les marques les plus flatteuses du zèle que j'ai toujours montré pour la Constitution de l'Empire français, pour cette Constitution où se développent avec tant de force la sagesse et le génie de nos législateurs.

La voix de la raison ne cessait de crier que l'amour de la patrie était au rang des devoirs les plus sacrés. Mais cette vérité si bien sentie et si courageusement défendue dans les beaux jours d'Athènes et de Rome, l'erreur, la faiblesse des peuples et la puissance tyrannique de leurs chefs en avaient dénaturé l'objet et détourné le véritable sens. On nous avait appris à attacher le bonheur des états à la prospérité personnelle de ceux qui n'étaient chargés de leur gouvernement que sous la condition, du moins tacite, de sacrifier leur repos et leur vie pour le bonheur des peuples qui s'étaient confiés à leurs soins. Comme une vaine ombre dont vos yeux avaient été si longtemps obscurcis, cette illusion s'est enfin dissipée parmi nous. Tous les bons citoyens savent aujourd'hui que l'amour de la patrie consiste à faire jouir la société des droits inaliénables que la nature accorde à l'homme; et que c'est pour les soutenir que ces mêmes citoyens doivent faire usage de leurs talents et de leur force.

Déjà ont commencé de paraître et se reproduiront au milieu de nous ces hommes célèbres, ces héros que l'histoire nous vante, ces orateurs sublimes dont les discours pour la défense de la liberté produisaient des effets semblables à ceux d'une armée entière. C'est parmi vous, Messieurs, oui c'est parmi les amis de la Constitution que se forment ces héros, ces orateurs, qui, tour à tour, emploieront et leur courage et la voix tonnante de l'éloquence pour affermir et assurer à jamais le bel ordre de choses qui vient de s'établir.

Oui, Messieurs, le règne de la liberté, affermi par votre zèle, deviendra inébranlable; et les peuples de l'Europe, réveillés par si bel exemple, marcheront sur vos traces pour recouvrer cette antique liberté. Déjà les nations commencent à s'ébranler pour secouer les chaînes qui les accablent. Nous verrons disparaître devant les Amis de la Constitution, ces esprits mal intentionnés, ces génies malfaisants qui, par leurs perfides et lâches complots, entraînent la ruine, comme on vit disparaître, devant l'armée des Grecs, ces spectres nocturnes qu'une divinité ennemie leur avait envoyés pour jeter l'effroi parmi eux.

Tandis que vous employez vos soins à renverser, par la voie d'une droite et sage politique, les noirs complots de nos adversaires, moi, comme pontife du Dieu tout puissant, qui de son bras soutient les empires, je lui demanderai de consolider le nôtre et de le rendre à jamais inébranlable. C'est ainsi que les uns et les autres nous auront le mérite et la gloire de travailler pour la félicité commune de notre patrie. »

Ce langage d'un évêque constitutionnel conscient ne pouvait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que plaire aux « Amis de la Constitution ». Le Président répondit :

« Monsieur, votre présence dans ce temple de la liberté met le comble aux vœux de la société et fait éprouver à tous les cœurs la plus douce émotion. Les Amis de la Constitution d'Agen, certains de vos principes sur notre heureuse génération, vous chérissaient avant de vous connaître, ils vous connaissaient avant de vous posséder. La renommée avait publié vos vertus, et les sentiments qu'elles nous inspiraient avaient préparé l'hommage pur et sincère qu'il nous est si doux de vous rendre

« Autrefois, Monsieur, la crainte ou l'espérance attiraient vers les hommes élevés en dignité la foule de ceux que l'injustice et l'orgueil leur avaient soumis. D'une main on encensait l'idole que de l'autre on aurait voulu renverser. L'obéissance et le devoir exigeaient les dehors d'un sentiment que l'amour ne pouvait commander. Quelle différence dans ces temps où des hommes libres ne voient plus de supérieurs que ceux qui le sont devenus par les lois et par les suffrages de leurs égaux ! La confiance et l'amour nous ont fait voler vers vous. La confiance et l'amour nous attachent à vous pour jamais.

« Vous êtes, Monsieur, l'heureux ouvrage de la Constitution. Venez souvent parmi nous en méditer les grands principes : votre présence excitera notre patriotisme, produira les plus salutaires effets. La pensée de la religion, des lois et de la liberté élèvera nos âmes à la hauteur qu'elles doivent atteindre. Ici vous serez notre frère et notre ami; dans le temple de l'Eternel, où nous vous suivrons avec zèle, nous serons vos enfants, nous ne verrons en vous qu'un médiateur bienfaisant entre le ciel et nous. »

Verba et voces prœtereaque nihil ! Ni les invitations ne furent agréées, ni les promesses ne furent tenues. M. Constant s'abstint de fréquenter le club pour rester strictement homme d'église. Quant aux patriotes, on les verra bientôt porter leurs dévotions successives au temple de la Raison, puis de l'Être suprême et se vouer enfin au culte décadaire.

VIII

Après cette prise de possession laborieuse, M. Constant inaugura son épiscopat constitutionnel en adressant au Pape, conformément à la loi, une lettre de communion. L'épitre est un modèle pour le tact et la convenance. La Constitution civile que le Saint-Siège vient de condamner coup sur coup

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par deux Brefs, y est représentée ni plus ni moins comme l'œuvre de Dieu. Il est certain que l'église gallicane était en train de périr par le faste et l'esprit de domination de ses évêques. Comment le salut lui serait-il venu de tels prélats ? « Les médecins eux-mêmes étaient infirmes et avaient besoin de guérison. Malades, ils n'avaient pas le courage de s'appliquer à eux-mêmes le vrai remède ». Il fallait un autre moyen. « L'Assemblée nationale a été ce moyen efficace dont Dieu a voulu se servir pour rajeunir son Eglise et faire disparaître les maux sans nombre qui la défiguraient. » Au Saint-Père à discerner les signes des temps, à se garder des fautes qui, dans le passé, ont si lamentablement divisé la chrétienté. L'avertissement est donné en termes clairs. Les réfractaires « veulent armer le Pape des foudres de l'anathème ». Mais le Pape « se rappellera les malheurs irréparables qu'une sévérité peu réfléchie et contraire à l'esprit de l'évangile, quoique dirigée alors contre des enfants coupables, a produits dans l'Eglise. » Au reste, si un schisme s'élève, seuls en auront la responsabilité et seront schismatiques qui l'auront voulu et dénoncé. Ce ne seront pas les constitutionnels.

On ne peut dire de cette lettre : *Desinit in piscem*, etc. Entre les prémisses et la conclusion quelle différence ! Qui ne perçoit comme un écho de Bossuet dans ces lignes de la fin :

« Pour nous, très saint Père,.... qui savons que celui qui ne cueille pas avec vous, dissipe; et qu'il faut être uni à la chaire de Saint-Pierre, que vous honorez par vos vertus, pour être reconnu membre du corps mystique de Jésus-Christ : nous nous tiendrons constamment attachés à cette chaire; et nous protestons, qu'avec le secours de la grâce, ni les afflictions, ni les peines, ni les persécutions, ni la faim, ni la nudité, ni les périls, ni la violence, ne nous en sépareront jamais, non plus que de la charité de Jésus-Christ. Non seulement nous vivrons et nous mourrons dans la profession de ce devoir sacré; mais nous le prêcherons sans relâche aux fidèles que la divine Providence a confiés à nos soins. Nous leur dirons toujours que vous êtes leur père commun, le chef suprême des pasteurs, chargé, dans la personne de Saint Pierre, dont vous êtes le successeur, de paître et les agneaux et les brebis; et que quiconque n'appartient pas au bercail, dont vous êtes le premier pasteur, ne peut avoir part aux célestes paturages... »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Rien de mieux, mais pourquoi faut-il que les mêmes mots n'aient pas dans toutes les bouches le même sens ? La correspondance de M. Constant avec Rome devait se borner là. Celle qu'il entretint officiellement avec ses diocésains est beaucoup plus chargée. Sa première Lettre pastorale est du 7 juillet 1791. Il y expose à ses fidèles « les motifs qui l'ont fait accepter le pesant fardeau qu'ils ont voulu lui imposer, les sentiments qui l'attachent à eux, enfin les raisons puissantes qui doivent les engager à maintenir parmi eux la paix, la charité et cette concorde fraternelle que Jésus-Christ et ses apôtres nous recommandent avec tant de soin et d'énergie. »

Cet appel à la concorde n'ayant pas été entendu, il publie, quelques mois après, une volumineuse *Instruction pastorale*, dans laquelle, comme il le dit lui-même, il se propose « de fixer les esprits au milieu des contestations qui agitent, depuis quelque temps, l'Eglise de France et de les convaincre que la constitution civile du clergé, décrétée par l'Assemblée nationale, acceptée et sanctionnée par le Roi, loin de porter atteinte aux dogmes de la religion, à la morale ou à la discipline invariable de l'Eglise, rétablit dans sa majestueuse simplicité la discipline primitive; que tous les règlements de cette constitution, purement civile et extérieure, sont puisés dans l'esprit des anciens canons, consacrés par la vénération et la pratique des plus beaux siècles de l'Eglise; que nos augustes représentants, dans l'établissement de cette constitution, n'ont pas franchi les bornes de la puissance civile et politique dont la nation les a investis; qu'ils n'ont point voulu entreprendre, et qu'ils n'ont point entrepris, en effet, sur la juridiction essentielle à l'Eglise, ni sur son autorité purement spirituelle, ni sur sa discipline intérieure, qui règle les dispositions nécessaires pour recevoir avec fruit les sacrements. »

Telle est la thèse que l'on trouve aussi exposée et avec les mêmes arguments dans les nombreux écrits publiés en ce temps là par les constitutionnels, notamment dans l'*Accord des vrais principes de l'Eglise, de la morale et de la raison sur la constitution civile du clergé de France*, dans la *Légitimité du serment civique* de l'abbé Grégoire, dans la *consul-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lation de Faure, etc, etc... Cette thèse, M. Constant l'établit à son tour, à sa manière, *ex professo*, avec des développements qui lui sont propres *non nova sed nove*, avec une surprenante érudition. C'est encore un cours qu'il dicte comme dans sa chaire d'Université. Parfois il arrive que l'esprit soit comme écrasé par l'accumulation des textes, soit de l'Ecriture, soit des premiers Pères, soit surtout des anciens canons conciliaires. Mais n'est-ce pas dans ces antiques monuments que sont renfermées les règles inflexibles, immuables, sans évolution possible, de la constitution ecclésiastique, telle qu'elle a été fixée — *ne varietur* — par son divin Auteur ? Ces règles M. Constant les confère devant vous, les confronte, point par point, article par article avec les dispositions de la Constitution civile. Identité partout. Les nouveautés corruptrices, les déformations, les abus, il vous montre quand, comment, par qui, sous quelles influences, tout cela a été introduit et imposé. Il évoque à vos yeux d'un côté la politique de lucre et de domination qui a inventé les fausses Décrétales et dressé les Concordats et de l'autre l'esprit de tradition et de simplicité évangélique qui, après avoir produit les pragmatiques sanctions et inspiré les Libertés de l'Eglise gallicane, vient enfin de triompher dans l'œuvre religieuse de l'Assemblée Nationale. Après quoi comment pourrait-on encore hésiter ?

On a là une longue dissertation, ou plutôt toute une série de dissertations, bourrées de citations, de faits, de raisonnements. M. Constant y a mis toute sa science et aussi toute son âme janséniste; il y a condensé toute la doctrine de son parti et de son école. Avec cela, on le sent, l'ouvrage a été conçu dans les premières ivresses de la liberté d'écrire. Le despotisme n'est plus, la Terreur est encore loin, aucun moment n'évoque mieux le mot de Tacite : *Rara temporum felicitate ubi sentire quæ velis et quæ sentias dicere licet*. La pensée s'exprime sans ambages ni détours, sans restrictions prudentes, sans précautions oratoires, sans cette crainte paralysante de laisser tomber les trois mots qui peuvent vous faire pendre. On fait effort pour ne pas tracer à chaque ligne, en lettres d'or

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les noms hier encore proscrits des Varlet, des Steenoven et autres coryphées de la secte. C'est le triomphe, c'est la revanche de la Vérité.

Quel fut l'effet de cette copieuse et savante publication ? — Nul ou peu s'en faut. Elle dépassait de cent coudées la portée des simples fidèles qui n'y prêtèrent aucune attention. Quant aux esprits cultivés auxquels elle s'adressait plus particulièrement, ils étaient déjà, surtout dans le clergé, séparés comme par un abîme infranchissable, sans possibilité apparente de rapprochement, par des principes ou des intérêts diamétralement opposés. Rien ne fut donc changé et chacun resta sur ses positions.

(*A suivre*) A. Durengues.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LE DIXTUOR A CORDES L. SIR

M. Sir, luthier à Marmande, vient d'apporter à l'art musical une contribution très importante, dont les conséquences paraissent devoir être très heureuses. Nous ne pouvons mieux faire que de citer tout au long un article de *L'Illustration*, qui est un compte rendu très documenté et très averti de l'œuvre de notre compatriote.

La famille des violons s'agrandit

(NAISSANCE DE SIX NOUVEAUX INSTRUMENTS)

Cette histoire n'est pas celle du luthier de Crémone, mais elle pourrait s'intituler *le Luthier de Marmande*. C'est, en effet, l'histoire d'un homme autant que celle d'une invention, un exemple de labeur obscur, tenace et désintéressé, une belle leçon d'idéal et d'énergie. A Marmande vivait un luthier, M. Léon Sir, dont le fils, Léo, creusait, depuis sa jeunesse, les données d'un étrange problème. Comme beaucoup de musiciens, il avait été vivement frappé du manque d'équilibre du quatuor à cordes. La famille des violons se compose en effet « de deux pygmées, le *violon* et l'*alto*, et de deux mastodontes, le *violoncelle* et la *contrebasse* ». Entre ces deux groupes, la logique de l'œil et de l'oreille appelle vainement des instruments intermédiaires qui pourraient remplir ce vide.

Les musiciens souffrent depuis longtemps de cette division défectueuse des archets. Ils ont souvent cherché à combler cette lacune en recourant à des expédients. On cite la lettre du marquis Ariberti de Crémone, en date du 19 septembre 1690, réclamant à Stradivarius deux *altos* pour compléter son quintette. L'un exécuterait la partie de *contralto* et l'autre celle de *ténor*. Les quintettes de cette époque, en Italie, se composaient de deux violons, de deux altos et d'un violoncelle. On s'efforçait ainsi de diminuer la distance existant entre les degrés extrêmes de l'échelle sonore, mais on n'osait pas chercher la solution du problème dans une innovation de lutherie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il est certain que, dans l'état actuel du quatuor traditionnel, le violoncelle, c'est-à-dire la *basse*, se trouve dans une situation exceptionnelle. Cet instrument doit former l'assise solide de l'édifice harmonique et parler d'une voix grave, ample et profonde. Mais il faut aussi qu'il s'élance, à chaque instant, dans la direction lointaine de l'alto, pour permettre à la mélodie de franchir le large fossé qui les sépare. Il est alors contraint de changer de timbre, de changer de clef, de changer de technique, d'abandonner sa majestueuse émission pour s'exprimer avec légèreté et volubilité. Il fait, en réalité, le travail de deux instruments et exige de l'artiste qui le joue une double virtuosité. On demande vraiment beaucoup trop aux violoncellistes en leur réclamant la connaissance parfaite de trois clefs et la pratique de deux styles totalement différents. Aussi leur recrutement, en dehors des grands centres musicaux, est-il devenu assez difficile.

C'est pour obvier à tous ces inconvénients que M. Léo Sir voulut créer des instruments intermédiaires pour répartir plus équitablement entre les exécutants les tessitures et les sonorités. Il fut ainsi amené, après de longs et minutieux tâtonnements, à créer un *dixtuor* composé de la façon suivante : au degré inférieur de l'échelle, il conserve la *contrebasse* ordinaire. Puis, il crée la *sous-basse*. Vient ensuite la *basse*, qui est le violoncelle normal. Les trois degrés suivants sont des instruments nouveaux : le *baryton*, le *ténor* et le *haute-contre* ou *contralto* qui se jouent « à la pique », comme le violoncelle. On rejoint ici l'*alto* ordinaire. Un *mezzo-soprano*, instrument nouveau, le relie au *soprano*, qui est le violon actuel. Et un *sursoprano*, petit violon suraigu, termine la série dont l'échelonnement est ainsi parfaitement régulier. Les nouveaux instruments viennent ainsi se substituer aux anciens au moment précis où ces derniers abordent les régions périlleuses de la sonorité sèche et dure et des difficultés excessives de mécanisme. Chaque instrument peut se limiter désormais à sa tessiture la plus favorable.

Ce n'est pas la première fois qu'on a tenté d'équilibrer le quatuor en créant des violons de tailles différentes. Les musées d'instruments ont seuls recueilli ces échantillons d'une fabrication vouée à l'insuccès, car les luthiers étaient partis d'un principe faux. Ils avaient recherché uniquement la *proportionnalité*, aboutissant ainsi à des diminutifs de violoncelle donnant une sonorité plus faible sans changement de timbre. Le mérite du luthier de Marmande fut de s'attacher à douer chaque instrument nouveau d'une personnalité, de le doter d'une sonorité bien marquée, nettement tranchée, d'un timbre caractéristique convenant à son emploi. Ainsi est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

né son double quintette, ainsi s'est constituée cette « famille nombreuse » des violons fondée sur ce principe que « la beauté d'un ensemble résulte de la diversité des timbres plutôt que de l'étendue du clavier ».

Les recherches ont été laborieuses. Il a fallu modifier les proportions, les voûtes, les profils, les épaisseurs et les cordes des instruments. Les étapes de cette création ont été consacrées successivement par des récompenses aux expositions internationales de Liège, de Bordeaux et de Toulouse. Mais la guerre arriva. M. Léo Sir y fut tué, et son père, qui fut son précieux collaborateur, reste seul pour défendre son œuvre. Après vingt années de labeur, trois collections complètes du dixtuor ont été constituées. L'une d'elles vient d'être présentée au public parisien par un apôtre fervent de cette innovation, le violoncelliste Laurent, qui a organisé plusieurs concerts et démonstrations dont le succès fut très vif auprès des musiciens.

Les constructeurs des nouveaux instruments se sont efforcés de leur donner les caractéristiques suivantes. La *sous-basse*, qui est jouée par un violoncelliste, est très accessible à toutes les exigences de la virtuosité. Le *baryton* et le *ténor* sont confiés également à des violoncellistes : le premier possède un registre aigu, vibrant et sonore ; le second est très puissant, avec une sonorité mordante et même violente. Le *contralto* peut également être joué par un violoncelliste. Sa sonorité est pleine, vibrante et généreuse. Le *mezzo-soprano* est sonore et mélancolique. Et le *sursoprano* possède une sonorité fluide, aérienne, éthérée, qui atteint à la puissance sans tomber dans la sécheresse du violon dans son registre suraigu.

Le *sursoprano* est un instrument transpositeur en *fa*. Le *contralto* transpose d'une octave. Le *ténor*, le *baryton* et la *sous-basse* sont des instruments transpositeurs en *sol*.

Des compositeurs se sont montrés très intéressés par les ressources inédites qui leur étaient ainsi offertes et se sont empressés d'écrire des ensembles spécialement destinés à ces nouveaux instruments. Quel sera l'avenir de ces nouveaux venus dans la famille un peu fermée et un peu routinière de l'orchestre ? Recevront-ils bientôt droit de cité dans la musique de chambre ? Il est bien difficile de le prédire. Cette création se heurte à un ensemble de traditions, imparfaites sans doute, mais consolidées par une longue suite de chefs-d'œuvre. Elle aura de plus contre elle un grand nombre de professionnels dont elle compromettra la tranquillité ou les intérêts. Elle ne s'imposera pas sans combat. En tout cas, il convenait de noter cet effort considérable d'un artisan

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

provincial inspiré et désintéressé et de signaler ce remarquable exploit de la lutherie moderne française.

M. Sir a bien voulu nous écrire pour ajouter à cet article quelques détails complémentaires. Nous citerons encore sa lettre parce qu'elle constitue comme un chapitre nouveau, ajouté à tant d'autres, sur les épreuves qui attendent les inventeurs, et sur l'admirable courage que donne à une âme convaincue et généreuse la poursuite désintéressée d'une idée artistique.

«... Je n'ajouterais rien à la chronique si complète de l'*Illustration*, si elle ne laissait dans l'ombre la lutte si dure que nous avons eu à soutenir pour la mise au point des nouveaux instruments. En effet, interrogé séparément, chacun d'eux donnait des résultats inespérés, mais lorsque les ensembles commencèrent au siège de la *Société des instruments nouveaux*, fondée à Paris en vue de l'examen du double quintette L. Sir, sous la direction de M. Hoyard, compositeur et professeur, il fallut déchanter. Notre *alto*, poussé à la limite extrême pour faire place au *mezzo* batit en brèche le *contralto* au point qu'il fallut le remplacer par une voix masculine, la *haute contre*. Mais comme tout s'enchaîne, dès son entrée en scène, cette dernière à son tour fit pâlir le *ténor* et le *baryton* qui faisaient l'admiration de tous nos dilettanti. Il fallut se résigner à agrandir le modèle. Mais nous n'étions pas au bout de nos peines, et par trois fois le petit *sursoprano* fut remis sur le chantier. Cet instrument avait été établi pour des exécutants modestes : les violonistes sortant du Conservatoire demandaient pour lui une autre envergure.

Entre temps, notre quatrième collection, expédiée à Paris pour les auditions publiques, périssait dans l'incendie de la gare de Moulins, le 11 août 1909. C'était le bouquet. Devant cette guigne noire, nous abandonnâmes le rabot; il fallut toute l'éloquence de l'apôtre Eugène Hoyard pour nous décider à le reprendre.

Après les instruments, ce fut le tour des cordes. Cinq années se passèrent à lutter ainsi. Enfin le 31 décembre 1913, dans une première audition publique donnée au siège de la Société Positiviste, à Paris, nous eûmes la suprême satisfaction de produire notre œuvre. Le succès fut complet.

Quelques mois après, c'était la guerre. La guigne ne nous lachait pas; elle nous poursuit encore. A la paix, les fervents du *dixtuor* ne parvenaient plus à se grouper. Léo Sir, mon fils, l'âme de notre œuvre, était mort pour la France. Il représentait l'avenir, je ne représente plus que le passé... Il se trouva cependant encore un homme convaincu pour reprendre la lutte abandonnée... »

Lettre admirable ! qu'on croirait écrite par quelqu'un de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ces grands maîtres de chapelle qui furent, au dix-huitième siècle, les promoteurs de la musique moderne !

D'autre part, voici comment, dans une notice très complète, M. Sir explique les raisons qui l'ont amené à oser cette tentative hardie :

« ...Nous avons pensé qu'il serait intéressant et profitable à tous de constituer la famille des violons sur le modèle de la voix humaine dont elle se rapproche le plus. A cet effet, nous avons construit des instruments correspondant à chacune des voix de femme et d'homme, parce que la beauté d'un ensemble résulte surtout de la diversité des timbres plutôt que de l'étendue du clavier.

En multipliant les timbres qui donneront plus de vigueur et de charme à l'orchestre, nous avons eu aussi en vue de diminuer les difficultés techniques du violon et du violoncelle, et pour peu que MM. les compositeurs s'y prêtent, nous aurons sur ce point fait œuvre utile. Dans le registre suraigu, le *dessus de soprano* suppléera *le violon*, et le *ténor* déchargera *la basse* dans les mêmes conditions, en faisant les passages qui lui sont régulièrement dévolus dans les partitions. Chaque instrument se trouvant à sa place, l'exécution deviendra plus facile pour tous. »

Si nous voulons résumer les documents qui précèdent, il apparaît que M. Sir a poursuivi un double but : il a voulu donner à l'ensemble des instruments à cordes, et par suite à l'orchestre, des timbres nouveaux ; il a voulu rendre plus facile l'étude de ces instruments en supprimant, dans la mesure du possible, les acrobaties du démanché.

A vrai dire, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on songe à simplifier l'étude de la musique. Il y a cent ans à peine, les musiciens devaient savoir lire sur sept clefs différentes. Ce n'était pas là un caprice ; c'était même une simplification par rapport au passé. Trois de ces clefs sont bien mortes ; deux autres sont en train de mourir. Il ne restera bientôt plus que la clef de *sol* et la clef de *fa*.

La géniale invention de Sax a permis de créer la famille si complète des instruments de cuivre, depuis l'énorme contrebasse jusqu'au petit bugle. Les clarinettes, les flûtes, les hautbois sont devenus bien plus aisés à jouer depuis les perfectionnements de Bœhm. Il n'est pas jusqu'à la harpe qui n'ait tenté de simplifier le jeu de ses pédales.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Grâce à ces modifications heureuses, les musiques de nos régiments ont pu être créées, et le moindre de nos villages a aujourd'hui sa fanfare.

La plus curieuse, sinon la plus heureuse, de ces tentatives est celle qui a voulu remplacer le point sur la portée par des chiffres. L'idée première de cette méthode appartient à J.-J. Rousseau. Les Galin, les Paris, les Chevé, dans le cours du dix-neuvième siècle en ont fait leur chose, l'ont perfectionnée et ont consacré leur vie à la répandre. Il y a quelques années encore, elle été enseignée dans toutes les écoles primaires de la ville de Paris, dans les lycées, dans les grandes Ecoles. Des sociétés nombreuses de chant l'avaient adoptée. Elles donnaient des concerts très suivis. Elle avait enfin sa bibliothèque qui s'agrandissait tous les jours.

Malheureusement ces progrès ont leur rançon. Le plus souvent le timbre de l'instrument est modifié, quelquefois d'une manière peu heureuse. Les saxhorns n'ont pas fait oublier les cors. Ils sont mal acceptés dans les orchestres, même dans les orchestres modernes. Les musiques militaires sont condamnées à jouer de la musique spécialement composée pour elles. Les adaptations que l'on a faites d'œuvres plus anciennes sont des profanations.

La méthode Galin, Paris, Chevé a le tort de toujours transposer dans le ton d'*ut*. La transposition supprime ce caractère mal défini, indéfinissable peut-être, qu'un ton déterminé donne à une œuvre musicale. On ne conçoit pas la marche funèbre de Chopin transposée en *ut*, pas plus que la *sonate en la*.

Enfin, beaucoup de ces simplifications ont encore un autre inconvénient grave, celui de substituer un mécanisme au libre jeu de l'artiste. Or, en musique, plus encore que dans les autres arts, il faut que l'instrument se prête à l'expression de tous les sentiments qui peuvent effleurer l'âme de l'artiste. Voilà pourquoi les instruments à cordes seront toujours les plus parfaits. Là, point de mécanisme qui gêne le musicien : il peut, à son caprice, faire chanter, gémir, pleurer, rire la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

corde sonore. Non seulement il peut exprimer les nuances les plus délicates, mais l'étendue des voix de son instrument est presque illimitée. Elle est de trois octaves pour l'amateur ordinaire, de quatre, de cinq pour l'artiste. Et dans l'étendue de ces cinq octaves, le timbre de l'instrument varie d'une corde à l'autre, d'une *position* à l'autre sur une même corde. Le son est tantôt hardi comme un cuivre, étouffé et lointain comme un cor, velouté comme une flûte, mordant et clair comme un hautbois, grave et profond comme une voix de contralto, brillant comme un soprano. Il nasille comme un basson, il bavarde comme une clarinette. Au cirque les clowns musiciens se font un jeu d'imiter avec un violon les cris, même les bruits les plus extravagants.

La tentative de M. Sir est donc éminemment intéressante, car elle ne modifie en rien la structure traditionnelle du violon; elle laisse à ce merveilleux instrument ses ressources infinies. J'ajoute qu'elle vient à son heure. En effet, dans le courant du siècle dernier, il s'est produit dans la musique une évolution qui rappelle beaucoup celle de la peinture et celle de la poésie. Le pur dessein de Raphaël ne suffit plus à notre goût; nous voulons plus de couleur, du plein air, de l'atmosphère. Au théâtre, les délicates analyses et la musique du vers de Racine paraissaient vieilles déjà du temps des romantiques : eux aussi demandaient plus de couleur, plus de pittoresque, une vérité moins intime et moins difficile à saisir. De même, la mélodie de Mozart ou de Haydn, la clarté transparente de leurs développements nous paraissent d'une simplicité un peu vieillotte. Depuis Weber, la musique, à son tour, a voulu être pittoresque. Les échos résonnent encore à nos oreilles de la guerre violente que déchaîna la musique de Wagner, avec ses sonorités nouvelles et si puissantes. Seul, le quatuor à cordes n'a pu évoluer. En face des exigences d'un public moderne un peu averti, le musicien qui n'a que les quatre instruments traditionnels, fait un peu l'effet d'un graveur qui, avec les seules ressources du burin et de l'eau forte, voudrait représenter les *cathédrales de Monet* ou

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un printemps de Sisley. Il n'est pas étonnant que le quatuor soit aujourd'hui un genre un peu délaissé. Le dixtuor, s'il apporte vraiment des timbres nouveaux, variés et riches, répond à un besoin artistique, et ne peut manquer d'être accueilli avec faveur.

Que faut-il encore pour qu'il soit adopté définitivement et sans réserves ? Il faut l'artiste qui créera le chef-d'œuvre *pour dixtuor*. Ce jour-là, il sera entré pour toujours dans le temple des Muses. La tragédie n'a guère été qu'un théâtre d'écoliers jusqu'au jour où le *Cid* en a montré toutes les richesses.

L. Bordes.

Pour que l'on ait une idée plus exacte de l'œuvre de M. Sir, nous donnons ici, sur la portée, la place qu'occupe chacun des instruments du dixtuor. Les instruments créés sont indiqués par des notes blanches.

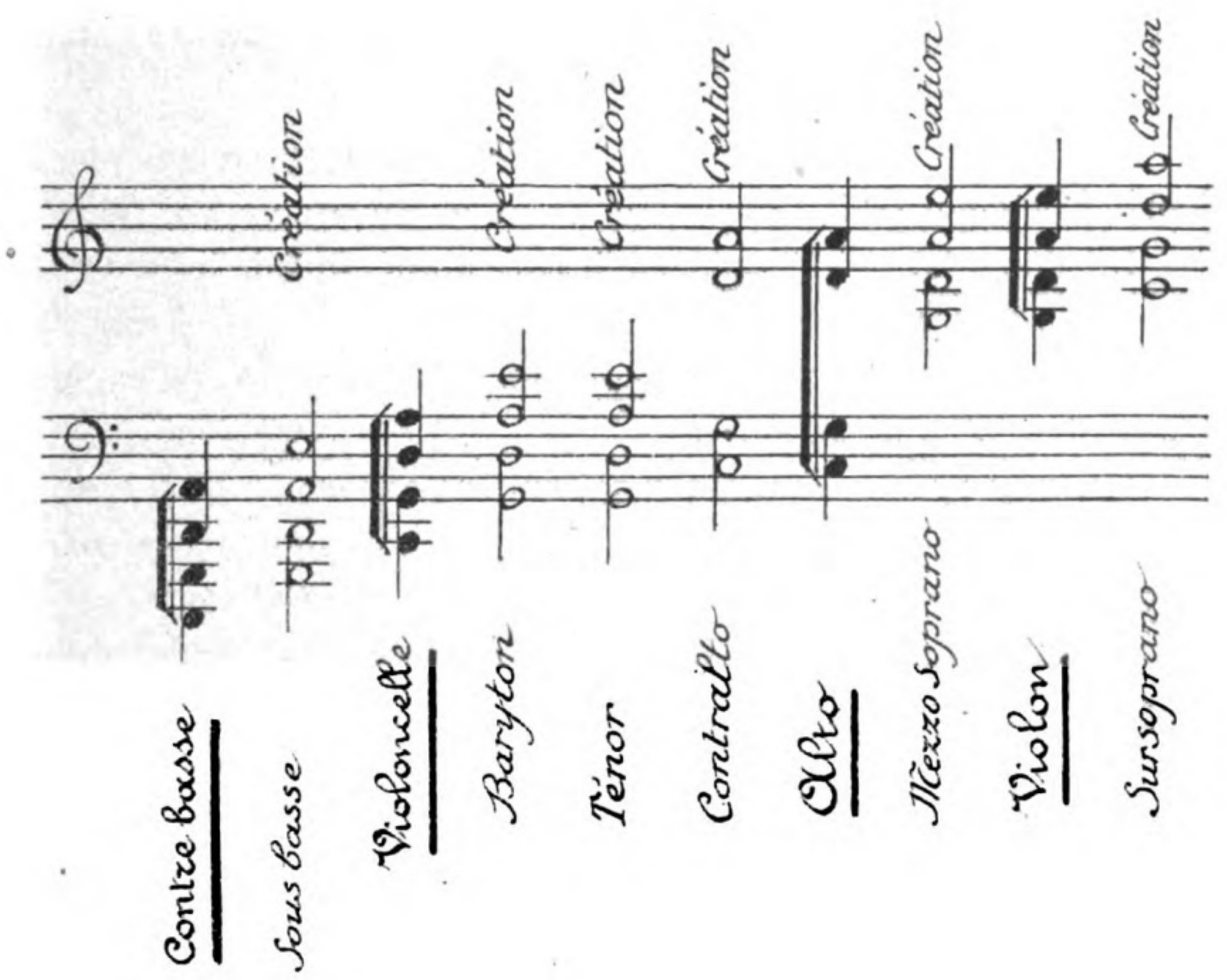

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Curieuse fondation de l'Eglise de Fousserie

(annexe de Lannes, canton de Mézin)

Le château de Fousserie était, au XIIIe siècle, dans la paroisse de Trignan.

Hugues, seigneur de Fousserie, fut un des premiers nobles du diocèse d'Agen qui se croisa contre les Albigeois.

Il fut grièvement blessé au siège de Muret, en 1213, ce qui l'obligea à se retirer dans ses terres.

Ne pouvant aller entendre la messe à Trignan, situé à 5 kilomètres environ, il sollicita et obtint d'Arnaud IV de Rovinha-Chassineuil, évêque d'Agen, la permission de bâtir une chapelle attenante à son château, avec une tribune sous le vocable de Saint-Pierre.

Hugues pouvait entendre, ce cette façon, la messe de son lit.

La date de la permission est du 14 septembre 1213 (compilation Larcher, page 275 du cartulaire de Condom) Communication de M. Mazéret).

Nous voyons ainsi que la chapelle de Fousserie fut placée primitivement sous le vocable de Saint-Pierre.

De nos jours et depuis un temps immémorial, les patrons de cette église sont St. Côme et St. Damien, honorés régulièrement le 27 septembre de chaque année par un pèlerinage qui n'est plus aussi suivi.

Les pèlerins de Fousserie se rendent encore, à l'issue de la messe, à la fontaine près de l'église, plongent leurs mains dans l'eau et se frottent leurs membres rhumatisants.

Il y a quelques années encore, ils laissaient leurs oboles dans la fontaine, l'ablution faite.

Ne peut-on pas déduire de ce qui précède qu'Hugues, en reconnaissance des soins qu'il reçut sur le champ de bataille de Muret, voulut placer l'église de Fousserie, qu'il venait de construire, sous le vocable des patrons des chirurgiens, St Côme et St Damien, et qu'il obtint la permission de son évêque ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Obsèques solennelles en l'église de Plavis de Julienne d'Esparbès de Lussan, veuve de Bernard de Barrau, seigneur de Parron

La prise de Mézin en 1569 par les troupes de Montgoméry fut suivie de violences regrettables. Les Augustins furent pendus aux fenêtres de leur couvent, le premier consul Darodes put échapper au même sort, l'église eut ses tours rasées et les châteaux de Parron, Carbiste et Mauvezin furent brûlés.

Bernard de Barrau, seigneur de Parron, qui commandait les troupes assiégées, mourut de chagrin le 31 mai 1573

Sa femme Julienne d'Esparbès de Lussan mourut a son tour le jeudi 11 juin 1579, à 9 heures du matin, au château de Parron qu'elle faisait réparer. Elle laissait pour enfants Jean-Denis de Barrau, François de Barrau, Cécile de Barrau mariée plus tard a Joseph de Béarn, seigneur et baron du Saumont, une autre fille mariée au sire de Birac, et une troisième Madeleine habitait le château de Lasserre appartenant à son oncle Paul d'Esparbès de Lussan.

Les deux frères de Julienne, Jean-Paul, seigneur de Lasserre, et François d'Esparbès de Lussan, seigneur du Fouga, juridiction de Saint-Mézard, furent les tuteurs des enfants de leur sœur.

Les cahiers de cette tutelle sont curieux et conservés aux archives de Parron.

On y trouve notamment les frais de maladie et des obsèques de Julienne d'Esparbès.

M. Fort, médecin de Nérac, pour avoir soigné pendant 6 jours la malade reçut 12 écus, soit 36 livres. Maître Jean Espagnol, apothicaire de Mézin, pour les médicaments, 16 livres tournois.

Me François Cugno, pharmacien à Condom, 18 livres.

Sitôt après la mort de Julienne, Arnaud de Goyon fut envoyé à Condom pour prier Messieurs du Chapitre de prêter les ornements qui devaient servir aux obsèques.

Elles se firent le lendemain dans l'église de Plavis, située entre Parron et Enferrus. Il y eut un grand concours de religieux et de prêtres.

Dom Roch de Malleville, prieur des Bénédictins de Mézin, Dom Verdier, grand prédicateur, et les autres religieux du même monastère, les Augustins de Mézin et les Prémontrés de la Grange de Lannes, plusieurs prêtres séculiers de Mézin, Condom, Fourcès, Liaroles et autres communes, soit au total 30 prêtres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il fut donné au prieur et au prédicateur 1 écu à chacun et 5 sous aux autres religieux.

A Augeron d'Arley, qui porta la croix de l'église de Mézin le jour de la mort à Parron et le lendemain aux obsèques, 8 sous.

Aux hommes de Parron qui portèrent le corps 5 sous chacun.

Aux pauvres qui portèrent les torches funéraires 4 livres et une distribution de pain et de vin.

Le jour de la sépulture étant un vendredi, il fut donné à Dom Jean Castéra, religieux bénédictin de Mézin, pour achat de poisson frais destiné au repas funèbre 15 sous et 25 sous pour le pain et à la femme de Loubère pour fromage frais 5 sous.

Au service funèbre qui fut célébré le lundi suivant furent invités les mêmes religieux et prêtres.

Les ornements et tentures de la cathédrale de Condom servirent encore ce jour-là et l'on fit servir de la même cathédrale 3 prébendiers, les enfants de chœur, les chantres et la musique.

12 pauvres reçurent 12 aunes de drap.

Il fut payé à Sauxon Ducocq, peintre de Condom, 19 livres, 9 sous, 6 deniers, pour avoir peint le deuil au dedans et au dehors de l'église de Plavis et fait 70 armoiries à ladite décoration.

La chapelle ardente fut prêtée par la maison noble de Noaillan de Villeneuve.

Le corps de Julienne fut inhumé dans l'église de Plavis et trois prêtres y dirent la messe pendant 23 jours au prix de 2 sous, 6 deniers chacune.

Luis de Goyon, curé de Lannes, fut chargé pendant plusieurs années d'un service quotidien de prières et reçut tous les ans la somme de 9 livres.

C'est de cette Julienne d'Esparbès que l'on raconte le trait suivant tout à son honneur.

Lorsque le capitaine Labastide fut envoyé par Monluc pour délivrer Mézin, il fit des prisonniers et parmi ceux-ci on en reconnut un certain nombre qui avaient participé au pillage du château de Parron. Leur vie fut mise à la même rançon que celle du consul Darodes. Ils allaient être mis à mort faute de pouvoir la payer, quand Julienne d'Esparbès racheta leur vie en payant à Labastide le montant de la rançon demandée. (Archives du château de Parron copiées par l'abbé Barrère.)

CHARLES BASTARD.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NÉCROLOGIE

Jean Diffre

Le peintre Jean Diffre s'est éteint le 15 juillet dernier à Toulouse, en pleine force de son talent. Les hasards des déplacements qui attendent un magistrat au cours de sa carrière l'avaient fait naître à Chambéry, mais tout le ramenait vers le midi, vers Toulouse qui a ressenti particulièrement la mort, à 57 ans, de ce véritable artiste. Et c'est encore une de ces pertes sensibles pour la peinture méridionale, pour l'art français, qui ont vu coup sur coup disparaître ces temps derniers, Mercié, Jean-Paul Laurens, Déodat de Séverac, Henri Bouis et le dernier en date Jean Diffre. Si je m'attache plus spécialement à rendre hommage aujourd'hui au grand talent et au noble caractère de ce dernier, c'est qu'il ne nous est pas tout-à-fait étranger.

Ayant suivi son père durant sa prime jeunesse à Chambéry, à Toulouse et à Lyon, il avait dix ans quand celui-ci vint à Agen occuper le poste de procureur général. Jean Diffre fit au Lycée d'excellentes études et puisa en somme en notre ville, où il resta cinq années, une instruction qui forma la base de son savoir. Quand son père fut à nouveau nommé à Toulouse, il le suivit dans la ville rose, où devait bientôt, ses études achevées, se révéler et s'exalter sa vocation. Beaucoup de nos compatriotes conservèrent dans notre cité le meilleur souvenir du père comme du fils. Jean Diffre y laissa notamment, parmi ses anciens condisciples, des amitiés que le temps ne devait jamais effacer.

Lorsque Jean Diffre eut terminé ses études, au cours desquelles il avait donné de ci de là force coups de crayons : caricatures ou dessins qui dénotaient déjà de belles dispositions, il obéit à sa vocation et se lança dans la carrière artistique. C'est à l'école des Beaux-Arts de Toulouse qu'il entra tout d'abord, après un stage, chez le peintre toulousain Garipuy. Inscrit à l'atelier de modèle vivant que dirigeait alors le professeur Laborde, Jean Diffre travaillant sérieusement obtint en fin d'études, entre autres récompenses, le prix Suau avec son tableau conservé à l'école des Beaux-Arts : *La mort d'Homère.* Encouragé par ce premier succès il prit le chemin de Paris et entra à l'atelier de Raphaël Collin. Il ne resta pas longtemps, deux ans environ, dans la capitale, mais du contact de son maître il apprit surtout la valeur primordiale du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dessin et la beauté de la composition simplement mais savamment ordonnée. Enfin, l'occasion qu'il eut d'être en rapport avec des artistes comme Benjamin Constant et ses études dans les musées formèrent son goût de coloriste. Comme couronnement d'études il remporta, en 1885, le second grand prix de Rome. Esprit ouvert à toutes les manifestations artistiques, il s'intéressa aux productions de l'école impressionniste et les travaux du peintre Henri Martin l'aiguillèrent définitivement vers la couleur, la lumière et le rendu de l'atmosphère. Pour cela il emploiera une facture à petites touches qui donne à ses œuvres beaucoup de souplesse et de luminosité.

Notre jeune artiste se lança alors dans la mêlée, il vit ses œuvres admises au salon des Artistes Français à Paris. Mais il n'obtint jamais les grandes récompenses que bien des artistes, Antonin Mercié entr'autres, obéissant à ce qu'ils considéraient être un acte de justice, réclamèrent pour lui.

C'est que Jean Diffre était *artiste* dans toute la beauté du terme. Jamais il ne comprit que l'on put s'abaisser à quémander auprès des officiels cette notoriété ou ces récompenses qu'en d'autres époques lui auraient valu son réel mérite. Ses amis artistes, membres de l'Institut, ne reçurent jamais sa visite la veille des attributions de prix; bien plus il les rabrouait sans ménagement, leur disant tout net sa façon de penser sur ce qui heurtait sa pure vision artistique ou la droiture de son caractère. Cette fière attitude qui se traduisait jusque dans sa personne et qui le faisait prendre parfois pour un officier de carrière, est certainement pour beaucoup dans ce fait qu'en 1913 il lui manqua une voix pour obtenir la médaille d'or du salon.

Mais de n'avoir pas reçu ces récompenses, qu'il n'eut évidemment pas dédaignées, convaincu avec raison qu'elles lui revenaient bien plus qu'à d'autres à l'échine flexible, cela ne l'empêcha pas de travailler selon son idée et ne modifia en rien son caractère.

Jean Diffre fut surtout un coloriste et posait sa couleur sur un dessin très sûr : « Le dessin c'est la probité de l'art », disait Ingres avec raison. Diffre adoptait ce précepte. Les fautes de dessin choquaient son regard si pénétrant d'artiste, comme une fausse note au milieu d'un morceau musical heurte désagréablement l'oreille du musicien. Et, c'est à cette probité artistique que Jean Diffre dut de succéder à Henri Bonis, malade, qui ne pouvait continuer son cours à l'école des Beaux-Arts de Toulouse. Le distingué directeur de l'école, le peintre Henri Rachou, toujours si clairvoyant pour discerner le vrai mérite, n'avait pas hésité à le désigner formellement au choix de la municipalité toulousaine. En 1920,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en effet, il était nommé par la ville de Toulouse professeur en titre de l'atelier du modèle vivant en cette même école où il avait fait de si brillants débuts et dans laquelle il remplissait déjà les délicates fonctions de membre du jury des concours annuels. Ses avis toujours si impartialement motivés étaient des plus écoutés. Beaucoup de jeunes lui doivent de sages conseils, il les ramenait au dessin avant de leur voir prendre la palette, il leur indiquait avec patience et bonhomie la bonne voie, préoccupé de mettre de leur côté le plus de chance de succès possible. Combien d'élèves, combien d'amateurs devraient s'inspirer de cette méthode, ils s'épargneraient bien des déboires et nous feraient grâce de productions trop hâtives !...

D'ailleurs son dévouement à ses élèves, à l'école toulousaine, qu'il semblait remercier ainsi d'avoir si bien guidé ses premiers pas sur la route de l'art, ne se ralentit jamais et l'on peut dire qu'il est mort sur la brèche. En effet, bien que se sachant dangereusement atteint, il lutta vaillamment contre la maladie pour que les concours de fin d'année fussent achevés en sa présence et sous sa direction éclairée. Il trouva encore un sursaut d'énergie pour défendre devant le jury les travaux des élèves; c'était le 10 juillet dernier. Sachant que son imprudence allait lui coûter la vie, il se montrait quand même content d'être allé jusqu'au bout de sa tâche devenue maintenant trop lourde pour ses forces physiques. Il vit venir la mort, stoïque, debout jusqu'à la dernière minute. La veille il trouve encore la force de plaisanter avec ses élèves qu'il rencontre et auxquels il dit : « Vous voyez un homme qui se meurt et qui va chercher son dernier ballon d'oxygène ». Le lendemain 15 juillet, Jean Diffre avait succombé à la pleurésie qui le minait depuis quelque temps.

Dans l'œuvre qu'il nous laisse, nombreuses sont les qualités. A côté de la forme si sûre, une couleur brillante et chaude témoigne dans ses toiles de son amour du Midi.

Il l'avait principalement étudiée à Toulouse, où il avait installé son atelier, et à Saint-Jean de Luz, un de ses séjours préférés, avec cette Espagne encore si originale et si brillante d'où il rapportera ses plus curieuses toiles.

A la suite d'un premier voyage qu'il fit dans la patrie de Vélasquez, en 1896, il fut « emballé » par le pittoresque et le coloris de ce pays. Il y reviendra souvent. Petit à petit, il s'était fait une âme d'Espagnol, si j'ose dire, et était devenu un *aficionado* fervent.

Or, ce goût est d'une importance capitale dans son œuvre, car, dès lors, il demandera ses principaux sujets aux différentes phases des corridas ou à tout ce qui s'y rattache. Dans ce genre, son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

genre, on peut dire qu'il devint un maître. Il a su, il a rendu la lumière aveuglante du cirque et aussi les ombres lumineuses qu'éclairent l'or d'un costume de torero, les vives couleurs d'une mantille ou d'un éventail. Suivant les corridas plus souvent derrière la *talanquera* que sur les gradins de la plazza, il a saisi les impressions de joies des toreros triomphants, la rage et le dépit du matador malheureux ou encore la souffrance du picador blessé, les attitudes des toros et des chevaux. Il est allé dans toutes les parties du cirque, il a peint la fierté de Carmen aidant son amoureux à revêtir les *trajes de luce* avant la course, ou le retour triomphal de l'espada.

On lui doit un intéressant portrait camaïeu du matador Gordet, blessé à mort en plazza de Toulouse. Détail impressionnant : le peintre alla l'exécuter, tandis que le malheureux reposait sur son lit de souffrances. Jean Diffre, en effet, ne négligea rien pour rendre non seulement le soleil, le luxe, le mouvement de la corrida, mais aussi l'état d'âme de tous les acteurs ou spectateurs de la passionnante tragédie.

Je le vois encore dans son atelier de la rue Sainte-Philomène, où l'accueil le plus cordial et le plus sans façon était réservé aux amis, parlant de corridas avec enthousiasme, cherchant la ligne d'élégance suprême, faisant parfois les passes de capes, les gestes de ceux qu'il voulait fixer dans ses toiles, avec le même feu, la même conviction que si un Miura de cinq herbes eut été devant lui. Il se servait alors de la cape de luxe, précieusement conservée dans une vitrine de son atelier, que le célèbre Manzzantini lui avait donnée, je crois, en se retirant de l'arène le jour de sa « *despédida* » pour marquer sans doute que les toreros le connaissaient bien et lui savaient gré de les immortaliser en de nobles attitudes.

Saisi aussi par l'aspect sculptural des corridas, Diffre demande à l'ébauchoir de traduire un autre côté de sa vision. Il devint, en le maniant, d'une très grande habileté et le buste du fameux picador Agujetas, qu'il envoya au Salon, lui valut de vives louanges. Il se révélait sculpteur de talent et ses nouvelles œuvres furent toujours appréciées des amateurs.

Son pinceau, cependant, rendit délicieusement d'autres sujets. On trouve dans sa production des portraits très artistiquement conçus et parfaits de ressemblance grâce toujours à son dessin soigné; des paysages sincères, largement traités avec une vue et une application très sûre du ton juste. Ces paysages, il les emprunta d'abord à notre Gascogne, puis à la côte basque et aussi à la côte d'azur, pays qu'il affectionnait beaucoup avec l'Espagne. Enfin, il traita avec brio l'affiche, et ses principales productions, de ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

côté, se rapportent aux courses de toros et aux championnats de pelote basque.

On peut dire, en somme, que si sa prédilection allait aux sujets espagnols, il aborda avec un égal succès tous les genres, même la sculpture, et montra qu'il était doué d'une nature artistique très affinée, servie par une vaste connaissance de son métier.

Parmi son œuvre, nous retiendrons quelques titres de celles qui sont le plus admirées : *Marchands de fruits à Valence* (salon de 1910); *Le Valet d'Epée* (salon de 1911); *Le Mendiant* au Musée de Narbonne et à celui de Carcassonne : *Le Triomphe de l'Espada; La toilette de l'Espada* (salon de 1912); *La Jota* (salon de 1913); *Le Picador blessé* (salon de 1914); *La toilette du picador; Portrait de Mme Jean Diffre* en mantille espagnole (salon de 1899); Un magnifique portrait de son père, ceux du président Laurens, d'Eugène Reynis, du majoral Bacqué Fornade, le portrait camaïeu de Déodat de Séverac.

En sculpture, il a laissé notamment : *Aragonais* (salon de 1907); le médaillon du peintre Faure, le buste d'Eugène Reynis, enfin le buste du picador Agujetas dont nous avons déjà parlé.

Pendant la guerre, ayant repris du service comme capitaine, Diffre vécut quelque temps auprès des troupes africaines. Il en profita pour exécuter une série d'études très curieuses de types marocains.

Sa culture intellectuelle rendait son commerce agréable. Il s'intéressait au mouvement littéraire et musical et les félibres eurent en lui un ami sincère. Il avait fondé à Toulouse l'Académie Tolosa et présida longtemps la société des Artistes méridionaux.

C'est donc une bien belle figure d'artiste qui disparait et l'on comprend pourquoi à ses obsèques se pressèrent pour lui rendre un suprême hommage une foule de Toulousains, d'élèves, d'amis, parmi lesquels son vieux modèle très ému : le castillan Salvator. De nombreuses notabilités, notamment M. Beluel, adjoint, représentant la ville de Toulouse; le sculpteur G. Vivent, président des Artistes méridionaux; Henri Rachou, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, prononcèrent des discours. J'extrais de l'hommage rendu par ce dernier à Jean Diffre, ces quelques lignes qui me paraissent résumer cette noble figure d'artiste.

« Il exposa, dit Henri Rachou, pendant longtemps au Salon des « Artistes français des œuvres multiples et diverses, gage de dispo- « sitions excellentes, pleines de couleur et d'originalité, paysages, « portraits, scènes de guerre et espagnoles dans lesquelles il a « montré une entente parfaite de l'arrangement et du drame.

« Diffre n'est plus, il meurt au moment où il touchait au port,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Libre du côté matériel, débarrassé de tout souci, il était presque « des nôtres, et, fort du sentiment d'utilité à l'Ecole et de faire du « bon travail, de celui qui reste, il n'avait plus qu'à se laisser « porter par les événements pour avoir enfin ce qu'il méritait. »

Alors en effet que l'on pouvait encore espérer de belles œuvres, le pinceau s'est pour toujours échappé de sa main. La contemplation des travaux qu'il nous laisse atténuera un peu nos regrets, car ils lui assurent déjà une place d'honneur et feront que son nom demeurera dans l'art français libre de tout arrivisme. D'autres noms plus connus même à l'heure actuelle passeront, celui de Jean Diffre restera et ses toiles témoigneront dans les Musées et les collections, où beaucoup se trouvent déjà, de sa sensibilité, de sa probité artistique et de son très réel talent !

A la palme de laurier noir, forgée par le sculpteur Olié, que les Artistes méridionaux ont fait placer sur sa tombe, nous ajouterons la palme plus modeste de notre souvenir ému pour celui qui vécut ses premières ardeurs artistiques aux rives agenaises. Comment ne pas formuler, en terminant, le regret de ne pouvoir admirer au Musée de notre ville une toile de cet artiste que notre cité a contribué à former et dont il avait toujours gardé un souvenir bien profond ?

JEAN TORTHE.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE

Mgr Duchesne et les Prunes d'Agen. — Mgr Duchesne, directeur de l'Ecole française de Rome, membre de l'Académie française, vient de mourir au palais Farnèse qu'il habitait dans la Ville éternelle (20 avril). Auteur de travaux considérables sur l'origine du christianisme, entr'autres de trois volumes sur l'*Histoire ancienne de l'Eglise* qui font autorité, il est encore célèbre par la causticité de son esprit et ses boutades amusantes, mais dépourvues de charité, qui n'épargnaient personne.

A l'occasion de sa mort, que déploreront tous les historiens, il a paru intéressant de publier une lettre qu'il adressait, à la fin de 1898, à Jean-François Bladé. Les prunes d'Agen en font les frais : Mgr Duchesne les croque de toutes façons, dans un style où nous le retrouvons tout entier. R. B.

Rome, le 30 décembre 1898.

MON CHER CONFRÈRE,

Il est bien temps de vous remercier de vos excellents pruneaux, alors que, suivant les lois ordinaires de la probabilité, il n'en devrait subsister que les noyaux. Encore ai-je conscience d'en avoir avalé quelques-uns, dans mon enfance; mais maintenant je ne le fais plus.

En tout cas, vos pruneaux existent encore, sauf quelques-uns que j'ai réussi à subtiliser, non sans effort, à ma gouvernante. Celle-ci, en effet, prétend en garnir ses compotiers les jours de tralala. C'est équivalemment me condamner à n'en point manger, car, quand on met vos pruneaux sur la table, les convives les font si bien disparaître qu'il ne reste que les compotiers. C'est à croire que je n'invite que des gens constipés.

Cependant, en dépit de ces circonstances défavorables, j'ai pu savourer quelques-uns de ces fruits, comme j'ai admiré et j'admire encore le bel ordre avec lequel ils ont été disposés dans la caisse.

Il m'était venu l'idée d'en envoyer quelques-uns au Saint Père, qui, si l'on en croit la chronique, aurait été, les vacances dernières, en situation de les apprécier. Mais actuellement il se porte comme un charme, fait des promenades, des discours, des vers et des encycliques, avec un entrain qui me permet de garder mes pruneaux pour moi, je veux dire pour mes convives.

Il y a longtemps que vous ne m'avez envoyé de vos gasconnades. J'attends pourtant avec quelque impatience ce fameux évêché de Gascogne que vous allez mettre à bonne sauce. Sera-ce pour mes étrennes ?

Quoi qu'il soit, je vous souhaite bonne année. Continuez à m'aimer un peu plus que MM. Longnon et Perroud.

Bien cordialement à vous.

DUCHESNE.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le Clocher de Sérignac-de-Laplume. — La *Revue de l'Agenais* croit devoir signaler la destruction récente d'un monument local dont nous regrettons la perte, moins au point de vue artistique qu'au point de vue pittoresque.

La petite commune de Sérignac-sur-Garonne, à 10 kilomètres d'Agen, possédait une flèche couverte en ardoise, posée sur une tour octogone dont les arêtes, s'élevant en spirale, se réunissaient au pied d'une croix en fer forgé située à 35 mètres au-dessus du sol. Cette disposition, sans être absolument unique en France, ne se retrouve, paraît-il, que dans trois localités. Les habitants de Sérignac étaient donc fiers d'un clocher qui ne ressemblait, pour ainsi dire, à aucun autre. Aussi, lorsque la municipalité, croyant à tort ou à raison à un dommage imminent en a prescrit la démolition, peu de temps avant la Noël de 1921, les habitants ont éprouvé une grande déception. Si l'on avait dû reconstruire ce clocher tel qu'il était depuis plusieurs siècles, on se serait consolé. Mais les difficultés d'établir une charpente en spirale aurait élevé la dépense à une somme supérieure aux ressources du budget communal et surtout aux prévisions de ce dernier. La municipalité a dû, par conséquent, remplacer la flèche par une toiture vulgaire indispensable pour protéger les cloches. Or la population ne veut pas renoncer à un clocher qui le distinguait si bien des localités voisines et elle préfère conserver l'espoir de le refaire à l'aide de dons qu'elle sollicitera à loisir, mais qu'elle attendra peut-être longtemps. Guillaume Moullié.

La Garenne. — Grâce aux chaleureuses interventions de M. Courrent, conseiller général et maire de Nérac, les berges de la Garenne, site pittoresque classé, vont être enfin protégées contre les attaques de la Baïse, qui, peu à peu, les grignotait. Le montant des travaux à exécuter d'urgence s'élève à 16.000 francs. Le ministère des Beaux-Arts fournira 3.500 francs (dépêche du 28 décembre 1921) ; les Travaux publics (lettre du 25 février 1922), 3.200 francs ; le Département, 3.200 francs (délibération du 25 avril 1922); la commune fera le reste, soit 6.000 francs environ. Il reste à souhaiter que les travaux soient incessamment commencés et promptement exécutés.

Beaux-Arts. — Les Expositions se suivent et, pour certains, se ressemblent. Les Lot-et-Garonnais continuent à faire bonne figure dans nos salons.

Aux *Artistes Français* : signalons dans la section de peinture le *Sommeil de Nymphe* et *Dans la Montagne*, d'Abel Boyé : *Griserie printanière*, *Nu*, *Perruques et Falbalas*, d'Antoine Calbet ; *Un*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

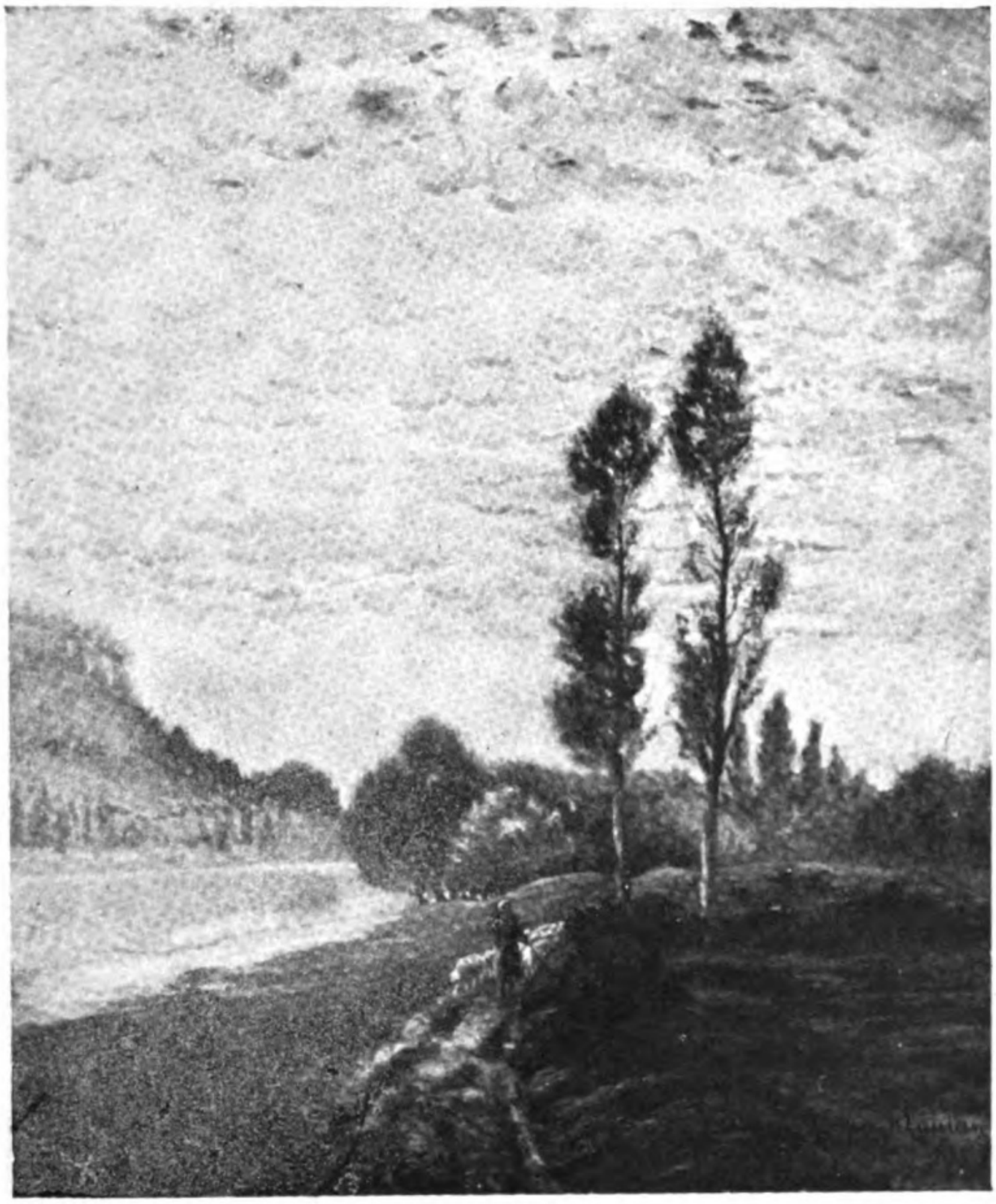

L'HEURE ROSE AUX BORDS DE LA GARONNE
par François LAULAN

Aux œuvres qui figurèrent avec succès aux expositions, *Collines fleuries; Bords de la Garonne en Mai; Matinée d'Automne*, F. Laulan vient d'ajouter deux toiles fort intéressantes : l'*Heure rose aux bords de la Garonne* et le *Jardin public d'Agen*, très remarquées aux Indépendants de cette année. La *Revue Moderne* consacre un élogieux article à « ce bon peintre de terroir que sa modestie incite à rester un amateur, mais que son talent pourrait bien vite classer au rang de nos meilleurs professionnels ».

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Conte d'Edgar Poé, par Crochepierre ; *Promenade au bord du Lac* (pour la mairie de Sceaux); *Mascarille* et *Comédiens italiens*, de Didier-Tourné; *Sous le Châtaignier*, *Intérieur de Salon*, *Avant le Bain*, de Mondineu; *Intérieur de Saint-Julien-le-Pauvre*, de Dastrac; une miniature sur ivoire de Mme Cécile Altairac, de Villeneuve-sur-Lot; et enfin *Environ d'Agen* (10e variante), de David (Ferdinand).

Dans la section de Sculpture : Lamourdedieu : *Bas-relief* : Bacqué : Tête d'homme et Statue de pierre : Descomps : *Blaise Pascal*, *Théophile de Viau*, *Plorans filios suos*.

Aux *Indépendants*, notre collègue Laulan recueille avec deux paysages un succès bien mérité, comme en témoigne l'*Heure rose aux bords de la Garonne*, que nous reproduisons ci-contre.

Au Salon des *Amis des Arts*, de Bordeaux, Mlle A. Deschamps expose une étude ferme et consciencieuse du *Vieux portail de l'Eglise de Saint-Sardos* (*Lot-et-Garonne*). A Agen, mentionnons les expositions d'aquarelles de M. Chevrier, professeur de dessin à l'Ecole de Commerce, les petits tableaux de M. David, et surtout les œuvres nouvelles de notre excellent confrère Jean Torthe, exposées chez Fourès, à Agen : un bon portrait de l'auteur, une belle figure du Christ, une scène pittoresque des courses de taureaux, les ruines du château de Madaillan et une étude très fouillée du vieux cloître des Augustins de Toulouse.

Jeux-Floraux. — A l'Académie des Jeux Floraux, M. Augustin-Pierre Cayrou, de Saint-Eutrope (Lot-et-Garonne), a obtenu une mention honorable au concours de langue d'oc pour un poème : *Remembransa de la Festa de Sent-Jan*.

Jasmin d'argent. — La distribution solennelle des prix aura lieu le 1er juin au théâtre d'Agen. M. Marcel Prévost, de l'Académie française, la présidera ; comme l'an dernier, il fera le rapport sur le concours de poésie française et M. F. de Lacaze présentera les lauréats de langue d'oc.

L'Eglise de Frespech. — Par délibération du 19 février 1922, le Conseil municipal de Frespech, après avoir entendu les explications de M. Maillé, instituteur et secrétaire de mairie, a demandé le classement au nombre des monuments historiques : 1° de l'église romane de Frespech ; 2° des vestiges de l'ancien château et de l'enceinte du XIIIe ou XIVe siècle ; 3° d'une maison flanquée d'une tourelle près de l'église ; 4° de trois quartons ou mesures anciennes en pierre pour les grains ; 5° d'un plat en cuivre gravé et repoussé représentant le *Sacrifice d'Abraham* (XVIe). C'est, en somme, le classement complet des souvenirs historiques

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conservés à Frespech que réclame la municipalité de cette pittoresque commune. Il semble que sa demande, fort légitime pour l'église et le château, soit inutile pour le plat de cuivre, déjà classé en 1911.

La cloche de Frespech. — Du très consciencieux rapport de M. Mallié, signalons quelques lignes sur la cloche de l'église :

Elle est du XVIIIe siècle. Le parrain en fut un personnage célèbre d'alors, Antoine Ferrein, médecin, membre de l'Académie des Sciences, né à Frespech le 25 octobre 1693, mort à Paris le 28 février 1769, à qui M. l'abbé Marboutin a consacré une courte notice dans cette *Revue* (septembre-octobre 1920).

Le Tourisme en Lot-et-Garonne. — Pour réorganiser l'ancien syndicat d'initiative du département, qui n'avait pas donné signe de vie depuis 1913, M. Maxwell, procureur général à Bordeaux, a donné, le samedi 18 février, une réunion publique à la mairie-annexe. Elle a eu comme résultat la constitution d'un nouveau bureau que préside M. Franck Sicard, l'industriel bien connu de notre région, et dans lequel nous saluons des personnalités très sympathiques comme MM. Belly, directeur de l'Ecole de Commerce ; Bentéjac, directeur des Autobus de Guyenne ; Pardieu, président d'honneur, etc. L'activité du nouveau Syndicat se concentrera tout entière sur les déplacements, les transports, les séjours en Lot-et-Garonne et sur tout ce qui peut les rendre plus faciles, plus agréables et moins onéreux. Il s'efforcera de faire mieux connaître nos sites pittoresques, les monuments et les productions diverses de l'Agenais, d'y attirer et retenir les visiteurs après leur en avoir facilité l'accès. A l'œuvre donc ; le concours de cette *Revue* ne lui fera pas défaut ! R. B.

Société Académique d'Agen. — *Réunion de février.* — M. Charles Ratier, félibre majoral, qui préside cette séance, présente les compliments de la compagnie à MM. Denizot, juge de paix de Villeneuve, et Recours, conservateur du musée d'Agen, membres de la Société, nommés, le premier officier de l'Instruction publique et le second officier d'Académie. Il fait ensuite procéder au scrutin sur les candidatures nouvelles. Le vote aboutit à l'élection comme *correspondants* de MM. Dircks-Dilly, de Bideran et de Mons.

M. Bonnat appelle l'attention de ses confrères sur un article récent qui annonce au grand public une importante découverte due à un Lot-et-Garonnais, M. Léon Sir, luthier à Marmande. Aidé par son fils, malheureusement victime de la guerre, notre compa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

triote a réussi à augmenter la famille des violons de six nouveaux instruments portant les noms de sous-basse, baryton, ténor, contralto, mezzo-soprano et sursoprano. Des démonstrations, organisées à Paris, ont obtenu le plus vif succès. Le numéro de mars-avril de la *Revue de l'Agenais* exposera l'importance de cette création musicale, fruit de vingt ans de labeur et d'essais qui honore un Lot-et-Garonnais.

La panique, que l'Histoire a enregistrée sous le nom de *La Grande Peur de 1789*, est un des phénomènes les plus inexpliqués de la psychologie des foules. Mais si l'on n'en connaît point les causes, on en sait les effets. Proché les signale dans ses *Annales d'Agen :* toute la population pillant l'arsenal de l'ancienne milice pour s'armer contre une troupe imaginaire de 9.000 brigands dévalant de Villeneuve et mettant tout à feu et à sang sur son passage. M. Paul Amblard communique une lettre, du 1er août 1789, d'une dame Antoinette Duprat, d'Agen, qui confirme le témoignage de Proché et constate, comme lui, que la population en fut « quitte pour la peur ». Il en fut ainsi d'ailleurs dans tout le royaume.

Les avatars de Vallet, curé constitutionnel de Puymirol, ne sont point le fruit de l'imagination, comme la panique de 1789. M. Ernest Lafont, d'après les archives communales de Puymirol, en fait un exposé séduisant. Il montre l'abbé vicaire de Saint-Hilaire d'Agen, puis élu curé schismatique de Puymirol par l'assemblée électorale du district d'Agen en 1791, procureur de la commune, prêtant et faisant prêter tous les serments révolutionnaires, laissant faire le feu de joie où furent consommées une partie des archives de la ville, assurant le service d'ordre pour la fête de la proclamation de la déesse Raison, représentée par la fille du maire apothicaire Bianabe ; membre des clubs populaires et du comité de surveillance révolutionnaire et se mariant enfin à Tayrac, après avoir abandonné ses lettres de prêtrise. Jusqu'ici, rien de très original; l'histoire de Vallet est celle de bien des prêtres que dévoya l'ouragan révolutionnaire. Ce qui l'est davantage, c'est le rôle qu'il joua par la suite. Animateur de la commune, l'ancien curé se transforma en directeur d'atelier de salpêtre, en banquier, en gérant de boulangerie et de boucherie municipale avant de devenir instituteur, secrétaire de mairie, collecteur d'impôts, greffier de justice de paix, receveur municipal, syndic de l'hôpital, géomètre-arpenteur, architecte et fermier. Ce Frégoli administratif, qui était né à Bordeaux en 1759, finit à Agen, en 1831, la vie mouvementée des prêtres qui crurent la Révolution plus éternelle que l'Eglise.

Le département posséda quatre aigles sous le Premier Empire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La première fut remise par Napoléon au président du collège électoral de Lot-et-Garonne, à la cérémonie du Champ de Mars, le 5 décembre 1804 ; la quatrième à celle du Champ de Mai, le 1er juin 1815. Remplacée par un nouveau drapeau impérial en 1811, l'aigle de 1804 disparut. En 1812, une enseigne nouvelle fut donnée à la cohorte départementale du premier ban de la garde nationale. Le commandant Labouche retrace l'histoire de ces quatre drapeaux impériaux, déposés chez le préfet, et auxquels la garde nationale d'Agen fournissait une escorte d'honneur quand ils apparaissaient au grand jour, à l'occasion des victoires et des réjouissances publiques.

Le commandant Labouche termine son très intéressant récit en saluant le souvenir du 1er régiment étranger qui, en octobre 1815, fut licencié dans la ville d'Agen. Le drapeau fut déchiré par le colonel ; les officiers s'en partagèrent les morceaux ; l'aigle fut jetée en Garonne, en face du Gravier. La scène décrite par M. Labouche ne manque pas de grandeur.

— Trois communications fort intéressantes ont marqué la *séance du 2 mars*. La première concernait l'un de nos meilleurs historiens locaux, le regretté Philippe Lauzun. C'est une biographie très vivante que donne de lui M. Léon Goux. Il vante ses qualités de cœur et d'esprit, le charme de son amitié et sa fidélité à ses convictions. Il le montre tour à tour étudiant, lieutenant, puis capitaine de mobiles pendant la guerre de 1870, chef adjoint du cabinet d'un ministre gersois, M. Batbie, développant à Paris ses goûts artistiques, s'initiant avec Adolphe Magen et Georges Tholin aux études d'histoire et devenant l'âme de la Société académique d'Agen dont il fut le secrétaire perpétuel durant 20 années.

La seconde communication émane de M. le chanoine Durengues. C'est en dire le puissant intérêt. Sous le titre d'*Hautefage et son pèlerinage*, M. Durengues esquisse toute l'histoire religieuse de cette paroisse qui, placée sous le patronage de Notre-Dame de La Nativité, eut de bonne heure un pèlerinage fameux et très suivi, source de profits pour la communauté. Des eaux miraculeuses y guérissaient la stérilité, comme le constate une plaisante lettre écrite à la régente Anne de Beaujeu par un personnage quelque peu légendaire, le roi d'Yvetot.

M. le chanoine Durengues décrit les églises disparues, comme Saint-Pierre de Sarrède, la tour de Hautefage, construite pour un évêque d'Agen, neveu d'un pape, le cardinal de La Rovère, l'église Notre-Dame, avec sa vieille charpente, véritable œuvre d'art, bâtie avec l'argent des pèlerins et récemment classée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme monument historique. Il termine son exposé par le temporel de la paroisse, dîmes du blé, du vin et des menus grains, rente de 100 paires de poules due au curé, etc., et par la mention des deux confréries religieuses que possédait alors Hautefage.

La troisième communication, fruit de longues recherches, est de M. Maurice Joret : *Les familles militaires et les volontaires du Mas d'Agenais au service du Roy.* On y voit défiler les milices bourgeoises locales, quelques militaires de l'ancien Régime comme les de Tastes, Labarthe, Dupré, de Montard, etc..., les marins ou matelots royaux du petit port du Mas, autrefois florissant, et quelques personnages de la ci-devant société, où nobles et bourgeois se confondaient à la fin du XVIIIe siècle. C'est l'occasion pour M. le commandant Labouche de rappeler les anecdotes sur la noblesse d'Agenais contées dans un livre récent de M. Carré, doyen de la Faculté des Lettres de Poitiers : *la noblesse de France et l'opinion publique au XVIIIe siècle.* La fortune des Narbonne, qui habitaient Agen et Laplume, y est évaluée à 1.800.000 francs de rente, au taux actuel, et le régiment d'Agénois à 50.000 livres d'alors. M. Labouche termine son récit en résumant, à propos de la lutte des nobles et des roturiers, un procès criminel contre trois officiers, dont deux capitaines du régiment provincial de Marmande (1775-1778).

— Dès le début de la *réunion du 6 avril*, M. Bonnat, après avoir constaté l'essor de la *Revue de de l'Agenais*, obligée d'augmenter son tirage, expose le programme du 7e Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie du Sud-Ouest, qui se tiendra dans notre ville du 25 au 28 juillet prochain. On a prévu, avec deux ou trois séances de travail où seront étudiés l'histoire, l'art, l'archéologie et le folklore de la région méridionale, une grande séance publique où le prix Philippe Lauzun sera décerné et où l'on entendra un conférencier de grand talent, M. Paul Courteault, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, traiter un sujet, encore d'actualité, auquel il a consacré cinq volumes : *Monluc devant l'Histoire et devant la Légende.*

Deux excursions sont organisées; l'une à Hautefage, Monsempron, Gavaudun et Bonaguil, avec déjeuner à Gavaudun; l'autre, à Layrac, Moirax, Aubiac et Estillac. Le programme complet de ce congrès scientifique, le premier de l'après-guerre, sera bientôt distribué aux sociétés savantes et à la presse.

M. Charles Bastard, ingénieur des T. P., à Mézin, communique à ses confrères un intéressant *Inventaire du mobilier du château de Vérac* en 1569, qui se trouve conservé aux archives du château de Parron. Malheureusement, le palais de Nérac était inoccupé. La Cour de Navarre était à Pau et le futur Henri IV, avec sa mère

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Jeanne d'Albret, tenait à Niort ses quartiers d'hiver. C'est ce qui explique la simplicité du mobilier d'une résidence royale pourtant somptueuse : à peine quelques pièces d'art, tapisseries, tapis, coffrets et bahuts, que des inventaires postérieurs signalent encore.

Avec le commandant Labouche, la Société est transportée en pleine épopée, à l'heure où la France formait ses glorieux bataillons de volontaires, les premiers, les vrais, ceux de 1792, qu'animait la flamme dévorante du patriotisme le plus ardent. Du 17 au 20 juin se constituèrent en bataillon, dans Agen, les volontaires nationaux d'Agen, Villeneuve, Valence et Monflanquin. Après avoir *élu* leurs officiers et leurs cadres subalternes, ils s'acheminèrent sur Marmande pour y parfaire leur instruction militaire, recevoir des uniformes et tout l'attirail de campagne. Ils y attendirent les ordres de la Convention pour rallier les troupes du camp de Paris. Puis, sous la direction paternelle d'un vieil officier noble, M. de Campagnol, de Penne, qui reprit du service à 60 ans et qui devait les conduire si souvent à la victoire, ils se dirigèrent vers le Rhin. Leur traversée de la France ne fut qu'une marche triomphale. En décembre 1792, ils atteignirent la frontière où, placés sous les ordres de Custine, de Pichegru, puis de Hoche, ils acquirent la réputation d'un des corps les plus brillants de l'armée française. Le commandant Labouche donne sur ce premier bataillon les détails les plus captivants d'après les dossiers des archives départementales de Lot-et-Garonne.

En fin de séance sont élus membres correspondants de la Société : MM. Bouchard, professeur de rhétorique supérieure au lycée Henri IV, à Paris; Daugé, à Caussens; abbé Maury, curé de Boé; docteur de Sardac, maire et conseiller général de Lectoure, président de la Société archéologique du Gers, et Sorbé, instituteur à Agen.

René Bonnat.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BIBLIOGRAPHIE

Georges de Gibel. — *Histoire de Tonneins.* — Tonneins, Ferrié, 1922, in-12 de XXI-164 pages.

Ce livre commence par une liste de souscripteurs impressionnante. Ils sont 190, si j'ai bien compté, de tous les milieux et de tous les rangs de la société. On y trouve un académicien (à la place d'honneur, comme il convient), des négociants, des docteurs, des ouvriers, des ecclésiastiques, des instituteurs. Je ne sais ce qu'ils pensent du livre auquel ils ont souscrit, mais je vais leur donner mon appréciation, qui est celle de beaucoup d'autres. C'est un très mauvais travail, bien au-dessous de la *Note historique sur la ville de Tonneins*, de M. A. Lagarde, qu'il a la prétention de remplacer et de dépasser. Ce n'est pas un progrès, c'est une regression.

L'histoire de Tonneins est un sujet plein d'intérêt; et les matériaux ne manquent pas qui permettraient de l'écrire : documents manuscrits et inédits des archives départementales, des archives de l'évêché, des minutes des notaires, des archives de la mairie de Tonneins, documents imprimés dans les grandes collections comme les *Rôles gascons*, les *Archives historiques de la Gironde*, *Revue de l'Agenais*, etc., etc. L'historien, qui voudrait sérieusement étudier le passé de Tonneins, n'aurait que l'embarras du choix.

M. de Gibel ignore toutes ces sources. Il a cru pouvoir y suppléer avec de l'imagination, des à peu près, des réflexions à apparence psychologique ou philosophique et il a livré au public un ouvrage informe et extravagant. Si notre auteur ignore les sources, il ne connaît pas davantage les difficultés. La question des origines agenaises est une des plus obscures et des plus ardues de la critique histoique. M. de Gibel l'a vite tranchée avec une assurance qui désarme. Voyez plutôt :

« Japhet, fils de Noé, envahit l'Europe avec sa famille. L'un des sept fils, Nitiobrigus, vint s'établir sur la rive droite de la Garonne, où il fonda l'établissement des Nitiobriges ». P. 6 et 7.

Ceci est copié dans *l'Histoire de la Ville d'Agen et Pays d'Agenois de Labénazie*, p. 5. Mais alors que cet auteur, pourtant peu difficile à accepter les légendes, révoque en doute cette opinion,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. de Gibel nous la donne pour une vérité démontrée. L'origine de Tonneins n'a pas de secret pour lui. Le chef d'un parti de Nitiobriges, passant devant la falaise qui porte la ville, trouve le pays à son goût et s'y établit. « Le chef Silocius, qui commandait ce petit peuple appela cet emplacement Roccus, sans doute parce que ce nom avait beaucoup de rapport avec la structure du terrain ». P. 48. Un des successeurs de Silocius, Marcadus, défendit, paraît-il, vaillamment Roccus contre les barbares, mais il succomba. Ce nom de Marcadus doit probablement annoncer bien longtemps avant N. D. de Mercadil, l'église principale de Tonneins.

Insister serait cruel. Signalons cependant deux ou trois perles cueillies au hasard : « Plusieurs auteurs disent qu'il avait (il s'agit d'un seigneur de Montpezat), un vêtement portant à la fois les couleurs de France et celle d'Angleterre et qu'il n'avait qu'à retourner ce vêtement à l'approche de l'un ou de l'autre parti pour lui faire accroire qu'il était des siens ». P. 51. A propos de Monluc et de Montgommery : « Les bûchers vont éclairer l'Agenais et Tonneins de sinistres heures, et les bois, les arbres plieront sous le poids écrasant de nombreux pendus ». P. 59. Pour finir : « Jouan le Jeune voulait élever une montagne sur la place du Château et Tonneins alors aurait porté dès lors le nom de Tonneins-la-Montagne. » Si M. de Gibel avait fait quelques recherches dans les papiers de la Révolution, il aurait appris que sa ville porta ce nom assez longtemps.

Il y a cependant quelques bonnes choses dans ce livre, elles ont été puisées dans *l'Histoire de Tonneins* de Lagarde ou la *Bibliographie* d'Andrieu. L'ensemble, nous le répétons, n'a aucune valeur et le futur historien de Tonneins n'aura pas à en tenir compte.

R. Marboutin.

Les Lot-et-Garonnais dans les hôpitaux de l'armée des Pyrénées-Occidentales (1793-1795). — M. A. Richard publie dans le *Bulletin de la Société de Pau*, un article fort documenté sur les hôpitaux militaires de Lescar (Basses-Pyrénées) pendant la Révolution. Il y étudie le fonctionnement du service de santé dans une armée improvisée, au milieu de jeunes troupes auxquelles le Lot-et-Garonne fournit un fort contingent. Le service médical comme le commandement dans les débuts et l'administration pendant les deux années de guerre donnèrent beaucoup de mal aux représentants du peuple. Tout, personnel et matériel, était médiocre. D'ailleurs les volontaires mal vêtus, mal abrités, furent atteints par toutes les maladies à la fois. Les cas de fièvre et de dyssenterie se multiplièrent ; les rhumatisants ne se comptaient plus. Les rigueurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'hiver de l'an II, en produisant des maladies de poitrine très aigues, firent de nombreuses victimes. Or si les soldats du 4e bataillon de Lot-et-Garonne, bien habillés et bien équipés, arrivèrent pleins d'enthousiasme, ceux des 5e, 6e, 7e, 8e et 9e bataillons, issus en grande partie de levées faites par la réquisition, gagnèrent Pau et Navarrenx assez démoralisés. Une discipline de fer et l'amour de la patrie leur permirent toutefois de se ressaisir et de prendre part ultérieurement à l'offensive victorieuse sur le nord de l'Espagne et à la prise de Saint-Sébastien. Leurs grenadiers se firent même remarquer sous les ordres de l'immortel Latour d'Auvergne.

M. Richard expose successivement en détails fort curieux tout ce qui touche au transport assez primitif et au traitement des blessés et des malades, à la composition du personnel des médecins dont le civisme était constamment surveillé, à la vénalité des infirmiers, enfin à l'administration proprement dite de ces hôpitaux laissant plus qu'à désirer.

La contre-révolution s'était introduite dans ces hôpitaux et même y fit rage, désorganisant la direction, semant l'inquiétude et l'insubordination chez les malades. Cependant on peut dire que le nombre des dévouements aux hospitalisés, la résistance de ces derniers et leur patriotisme ardent dominèrent l'histoire de ces formations sanitaires trop hâtives et défectueusement organisées. Malades ou en face de l'ennemi, nos pères de 1794 vécurent dans un dénuement que n'ont pas connu nos derniers poilus. Comme eux, ils furent héroïques. Saluons leur mémoire !

Commandant LABOUCHE.

La Revue de France. — Dans le numéro du 15 avril de cet important périodique, avec le nouveau et beau roman de M. Marcel Prévost, *Les Don Juanes*, qui constituent un retour à la première manière de cet écrivain, et après des vers énigmatiques de la comtesse Mathieu de Noailles auxquels notre éminent confrère n'accorderait certainement pas la moindre mention au concours du *Jasmin d'Argent*, signalons un très intéressant article de notre compatriote Jean Rodes : *Paradoxes Chinois*.

L'auteur, sous ce titre, entend combattre l'idée qu'on se fait généralement des habitants du Céleste Empire, considérés à tort comme insensibles et apathiques. « Le Chinois a des nerfs, et des nerfs singulièrement à vif », affirme M. Jean Rodes, qui démontre cette anormale nervosité en contant quelques anecdotes typiques, cueillies dans le vaste champ des observations qu'il a faites au cours de ses voyages en Extrême-Orient. On lira son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

récit, trop court, avec d'autant plus de plaisir qu'il est bien écrit et qu'il constitue un véritable essai de psychologie chinoise.

Ne quittons pas la *Revue de France* sans mentionner qu'un ancien professeur de notre lycée Bernard-Palissy, M. Camille Vergniol, y traite régulièrement les questions coloniales. M. Camille Vergniol est l'auteur d'un roman « *à clef* », disent les mauvaises langues, sur la société agenaise d'il y a quelque trente années. Ce roman, un peu long, trop touffu et d'intrigue trop simple, mais cependant fort intéressant, porte un titre peu flatteur pour Agen : *L'Enlisement*.

R. Bonnat.

Ch. Derennes, poète naturaliste. — Le romancier villeneuvois, Charles Derennes, a été présenté dans la *Revue de l'Agenais*, par notre distingué collègue, M. Jacques Amblard, dans le bulletin de mai-juin 1920, à propos de son charmant roman régional : *Le Pèlerin de Gascogne*. Mais tout en possédant les qualités requises pour faire un romancier attrayant, M. Ch. Derennes s'est révélé un poète naturaliste, ce qui lui donne une originalité peu commune. Sa *Vie de grillon* a eu un grand succès de librairie; mais son nouveau volume de poésies, le *Bestiaire sentimental*, peut en avoir un plus grand encore. Si l'on songe que ce nouveau livre traite de la vie de la *Chauve-souris* qu'il célèbre sous le nom de *Noctu*, il ne peut manquer d'avoir une nouveau succès, au moins de curiosité.

Toutefois, j'estime que les oiseaux de jour sont autrement intéressants à chanter que les oiseaux de nuit; ces derniers fussent-ils célébrés en vers les plus harmonieux.

H. L.

Agen. Imprimerie Moderne. *Le Directeur-Gérant* : R. Bonnat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Photographie Balistai La Maison exécute tous TRAVAUX D'AMATEURS

DÉVELOPPEMENTS - PLAQUES ET PELLICULES
TIRAGES TOUS PAPIERS

Plaques, Produits, Appareils -✻- **Toutes fournitures KODAK**

HORLOGERIE — BIJOUTERIE

J. B. CAPDUPUY

OBJETS D'ART — ORFÈVRERIE

65, Boulevard de la République (En face le Crédit Lyonnais)
:: :: 4, Rue Lafayette, 6, Rue Jacquard - **AGEN** :: ::

ACHAT D'OR ET D'ARGENT ET PIERRES FINES

AU LOUVRE D'AGEN

MAISON **E. ARNAUD**

Maison spéciale de Tissus Hte Nouveauté

RAYON DE CONFECTIONS POUR DAMES

Modèles exclusifs créés par la Maison

MECANOGRAPHIE

103, Boulevard Carnot — **AGEN**
Téléphone 2-55

Underwood, Remington, Monarch, Royal

DERNIERS MODÈLES - *neuves* - LIVRABLES IMMÉDIATEMENT

RÉPARATIONS, RECONSTRUCTION et LOCATION de toutes Machines à écrire

---

Merveilleuse Essence à détacher

NETTOLINE

La seule qui nettoie en parfumant

La NETTOLINE G. T. C. est le véritable trésor du vestiaire

En vente chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs et Merciers

Dépôt Général : **DROGUERIE CENTRALE DU SUD-OUEST, Maison G. Thomas - AGEN**

Pied-à-Terre, 2 à 3 pièces vides, à Louer

34, Boulevard Carnot — **AGEN**

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PHARMACIE DU PROGRÈS

MAISON SPÉCIALE DE VIN DE QUINQUINA

MAZET PÈRE & FILS

Boulevard de la République et rue Voltaire. **AGEN**

BANQUE Ch. GUILHOT

AGEN

Agences à CONDOM, TONNEINS et NÉRAC

Bureau à FUMEL

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE & DE BOURSE

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CONSTRUCTIONS A FORFAIT — Payables en 10, 15, 20 ou 30 ans — Maison de Rapport, Hôtels, Villas, Usines, Restaurations. Forfait

Commerçants, Industriels, Négociants, Agriculteurs, Ouvriers, Employés, etc., peuvent accéder à la propriété par l'économie des loyers et la diminution des frais généraux

S'adresser à — **L. Vivarès** — Architecte, 5, rue Maillé, AGEN — Directeur départemental pour le Lot-et-Garonne et le Gers

VIENT DE PARAITRE

Aux éditions de l'*Indépendant de Lot-et-Garonne*, **Ah ! Geins sous la Chaleur,** revue locale en 2 actes, de NOZETTE et SAINT-GILIS. — En vente partout..... **2 fr.**

CINQUANTE CARICATURES

actuelles et locales avec gazettes rimées, par Madame NOZETTE. Un volume de 120 pages broché. Edition sur papier d'Arches..... **20 fr.**
— simili-Japon..... **10 fr.**
— papier satiné..... **5 50**

Envoi **franco** contre montant adressé à l'*Indépendant*.

EN SOUSCRIPTION pour paraitre fin novembre :

CROQUIS AGENAIS

dessins à la plume de MM. PRADÈRE, PÉCON, etc...

Edition sur papier d'Arches, **10 fr. 80** ; sur simili-Japon, **5 fr. 50** ; sur papier ordinaire, **3 fr. 50**.

Le tirage est limité au nombre d'exemplaires souscrits

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RELIURE ET CARTONNAGES

Maison de confiance fondée en 1810

Ancienne Maison LASSALLE

J.-F. RUFFE, Succseur

Relieur-Doreur

37, Rue Richard-Cœur-de-Lion, AGEN

FABRIQUE DE REGISTRES — ENCADREMENTS

HOTEL CENTRAL MODERNE

Rue Lafayette

Léon Laventure

PROPRIÉTAIRE

Sportmen !... équipez-vous à Agen

chez COURT Boulevard Carnot

TOUT POUR TOUS SPORTS

Foot-ball, Tennis, Athlétisme, Natation, Boxe, etc...

REMISE AUX SOCIÉTÉS

"LA RUCHE MÉRIDIONALE"

Ses Produits

Sont Supérieurs

à Tous

Pour tout ce qui concerne la publicité s'adresser à

M. Jacques AMBLARD, Avocat, 1, rue Floirac. — AGEN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

Félix FERRAN

14, 16, 18, Rue Richard-Cœur-de-Lion — AGEN

Actes des Apôtres (Les), 1790-91. — 300 numéros, plus l'introduction, l'épilogue et les « Petits Paquets », reliés en 10 vol. in-8°, plein veau ancien. 150

Assemblée nationale (L'). — Extraits du « Journal de Paris » du 20 mai 1789 au 20 mars 1791. 8 vol. in-8°, rel. anc. plein veau, tr. r..... 60

Batissier. — Histoire de l'art monumental dans l'antiquité et au Moyen Age, suivie d'un traité sur la peinture sur verre. Deuxième édition, Paris, Furne. 1860 ; grand in-8° illustré, relié demi chagrin noir avec pl. col.. 12

Béranger. — Œuvres complètes, édition unique, revue par l'auteur, ornée de 101 fig., 5 vol. et Musique des Chansons. Paris, Perrotin, 1834, 5 vol. in-8° demi veau, dos ornés..... 60

Bossuet. — Œuvres complètes, édit. Lachat ; Paris, Vivès, 31 vol. brochés. 60

Chateaubriand. — Œuvres complètes avec les Mémoires d'outre-tombe ; Paris, Garnier, 18 vol in-8° illustrés, brochés, très bon état 100

Dareste. — Histoire de France, depuis les origines jusqu'à nos jours, troisième édition (gd. prix Gobert), 9 vol. in-8° brochés..... 30

Estienne (Robert). — Dictionnarium seu latinæ linguæ Thesaurus. Parisiis, ex officina Roberti Stephani, 1531 ; 1 fort vol. in-4°, rel. anc., bon état. 25

Florimond de Rœmond. — L'Anti-Christ et l'Anti-Papesse, deuxième édition revue par l'auteur. Paris, Abel l'Angellier, 1599 ; 1 vol. in-4°, reliure vélin à recouvrement de l'époque..... 40

Musset (Paul de). — Voyage pittoresque en Italie avec nombreuses illustrations en noir et en couleur de Rouargue frères. Paris, Morizot ; 2 vol. gd. in-8°, reliure éditeur chagrin vert, tranches dorées. état neuf..... 80

E. Ollivier. — L'Empire libéral, études, récits et souvenirs. Paris, Garnier ; 17 vol. in-12, brochés, très bon état..... 65

Ozanam. — Œuvres complètes ; Paris, Lecoffre, 11 vol. in-12 brochés, n. c. 35

Plessis-Mornay (du). — Mémoires sur les événements de l'an 1600 à 1623. Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, contenant la relation des événements notables sous Henri III, Henri IV et Louis XIII. A Leyde, chez Elzevier, 1647 ; 3 vol. in-4°, reliure ancienne 90

Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, de l'origine 1804 à 1915 inclus. — 26 vol. in-8°, dont 20 vol. reliés..... . 200

Revue de l'Agenais. — Collection compl., de l'origine 1874 à 1919, broch. 250

Revue de Gascogne. — Collection complète, de l'origine 1860 à 1914, cartonnée sur brochure très propre..... 350

L. Say et **Chailley.** — Dictionnaire économique politique avec supplément, 2 forts vol. gd. in-8° rel. 1/2 chagrin rouge, supplément broché..... 50

Spire Blondel. — L'art et le goût intime en France ; grand in-8° illustré, reliure neuve, demi-chagrin rouge, tête dorée, tranches ébarbées..... 30

Le Théâtre. — Edit. Manzi, ill. en noir et en couleurs année 1901 à 1913 inclus, belle reliure amateur chag. grenat avec coins état neuf..... 300

Livres neufs et d'Occasion

Achat de Bibliothèques au comptant

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

49me ANNÉE. — N° 3

MAI-JUIN 1922

Revue de l'Agenais

Bulletin de la Société Académique d'Agen

SOMMAIRE

1. **Chanoine Durengues.** — André Constant, évêque de Lot-et-Garonne *(suite)*. 145

2. **F. Ferrère.** — L'affaiblissement de l'esprit public 176

3. **Ch. Bastard.** — Inventaire des meubles du chateau de Nérac en 1569. . . 189

4. **Commandant Labouche.** — Le colonel Joseph Garcia. 193

5. *Nécrologie.* — Georges Tholin (1843-1922) et Paul Bitaubé, par R. Bonnat 195

6. *Chronique.* — Jasmin d'argent. Histoire de Frespech. Jeux floraux de de Toulouse. Antiquités et objets d'art. Société académique d'Agen (R. Bonnat). 200

7. *Bibliographie.* — Le pont d'Agen a-t-il été sous le canon anglais. Dans le régiment provincial de Marmande (1775-1778) (Commandant Labouche). — Berryer renié par Martignac (Paul Bitaubé). 204

GRAVURES HORS TEXTE

Evêché constitutionnel : Institution canonique par Constant.

AGEN

IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

43, Rue Voltaire, 43

1922

(TOUTE REPRODUCTION MÊME PARTIELLE DE LA "REVUE" EST INTERDITE)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour paraître prochainement

Le Rondeau, par *L. Bordes*. — Joseph Léonard, bourgeois et marchand de Puymirol au XVIIe siècle, par *E. Lafont*. — Bernard Palissy, hydrologue, par le *Dr Capdeville*.

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Prix du fascicule : 2 fr. 50

PRIX DES TIRAGES A PART

A 50 exemplaires. . . . . 32 francs la feuille.
A 100 exemplaires. . . . . 42 francs —

La couverture comptant pour un quart de feuille. Brochage en plus.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, l'administration et le service des abonnements de la Revue, s'adresser directement à M. Bonnat, aux Archives départementales, Agen, *et pour la publicité à* M. Jacques Amblard, avocat, rue Floirac, Agen.

Il est rendu compte dans la *Revue* de tout ouvrage dont il aura été adressé deux exemplaires à la direction de la *Revue*.

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la Revue

CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863

Société Anonyme au Capital entièrement versé de **250 millions**

AGENCE D'AGEN

58, Boulevard de la République, 58

Sous-Agences et Bureaux :

MARMANDE, Place d'Armes.
VILLENEUVE-s-LOT, Bd Palissy
CASTELJALOUX, les mardi et jours de foire.
CLAIRAC, le jeudi et jours de foire
NÉRAC, le samedi et jours de foire.
VALENCE-D'AGEN, le mardi et jours de foire.

Principales Opérations traitées :

Escompte et encaissement d'Effets.
Dépôts de Fonds à vue
Avances sur Titres
Paiements en tous pays
Lettres de Crédit pour voyages
Paiements de Coupons
Achat et Vente de Titres
Souscription aux Emissions
Renouvellement de Coupons
Régularisation de Titres

Installation spéciale pour :

Garde de Titres (tarif réduit); **Location de compartiments de Coffres-Forts** *(au mois, au semestre et à l'année)*

TOUTES OPÉRATIONS DE

BANQUE et de BOURSE

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lettre d'Institution Canonique.

NOUS ANDRÉ CONSTANT, par la miséricorde divine, et dans la communion du saint Siége Apostolique, constitutionnellement élu Evêque du Département de Lot et Garonne.

Sur la représentation qui nous a été faite par le procès-verbal de l'Assemblée Electorale du District d'Agen — du 1er Dx 1791 contenant élection de la personne du sieur Ladavière — prêtre du Diocèse du département de Lot et Garonne à la Cure de St Caprais d'Agen et du procès-verbal contenant proclamation de ladite élection, du St nol in signé à l'expédition et nouvel — secrétaire; après avoir examiné attentivement lesdites pièces, nous être instruit des sciences, mœurs et capacité dudit sieur Ladavière — l'avons institué et l'instituons Curé de ladite paroisse de St Caprais d'Agen pour en exercer les fonctions. Donné à Agen, en notre Secrétariat, sous notre seing, celui de secrétaire, et le sceau ~~épiscopal~~ principal, ordinaire pour le sceau principal le dixième — du mois de décembre — mil sept cent quatre-vingt-onze + A. Constant avigna de l'Etat garonne

Par M. audement Ec —

J. B. Ellefrom secrétaire

EVÊCHÉ CONSTITUTIONNEL : INSTITUTION CANONIQUE PAR CONSTANT

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lettre d'institution canonique

NOUS ANDRÉ CONSTANT, par la miséricorde divine, et dans la communion du Saint Siége Apostolique, représentant élu Evêque du Département de Lot et Garonne.

Sur la représentation qui nous a été faite par le procès-verbal de l'Assemblée Electorale du District d'Agen, du 1er Dimanche 1791 contenant l'élection de la personne du sieur [illegible] prêtre du Diocèse du Département, lui et [illegible] à la Cure de St. Caprais d'Agen et du procès-verbal contenant proclamation de ladite élection, du [illegible] signé à l'expédition et [illegible] secrétaire; ayant examiné attentivement lesdits procès, nous avons institué des sciences, mœurs et capacité dudit sieur Ladevière, et avons institué et instituons Curé de ladite paroisse de St. Caprais d'Agen pour en exercer les fonctions. Donné à Agen, en notre Secrétariat, sous notre sceau, celui du secrétaire, et le sieur [illegible] le dix-[illegible] du mois de Décembre mil sept cent quatre-vingt-onze. A. Constant, évêque de Lot et Garonne.

Par Mandement &c.

J. D. Delfrom, Secrétaire.

CONSTITUTIONNEL : INSTITUTION CANONIQUE PAR CONSTANT

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ANDRÉ CONSTANT

Evêque de Lot-et-Garonne

(SUITE)

Vers le même temps parut, dans le diocèse, un autre document épiscopal qui eut un succès tout différent. « Il y causa, dit M. Constant, tout le mal qu'un venin caché peut produire. » L'auteur n'était autre que le ci-devant évêque, M. de Bonnac. Ce prélat occupait depuis plus d'un quart de siècle le siège d'Agen. Le tiers de son temps il avait coutume de le passer à Paris. C'était, disait-il, pour les intérêts du diocèse. De fait, les autorisations, ressources, crédits qu'il avait obtenus de la Cour, lui avaient permis de bâtir un palais épiscopal, merveille d'art architectural, aujourd'hui encore le plus bel ornement de la ville d'Agen; d'entreprendre la restauration de la cathédrale Saint-Etienne que l'esthétique des temps nouveaux a remplacée par un colossal marché-couvert; de transformer en petit Versailles le château de Monbran dont la désolation fera éternellement gémir l'âme des poètes. Pareille activité, sans doute, eût été mieux employée à prémunir le troupeau contre l'effroyable ouragan qui allait se déchaîner. Mais, sauf après coup, a-t-on jamais rien prévu ? Dégagé des menues observances cultuelles, il remplissait cependant sa fonction, selon les exigences de l'époque, avec une parfaite dignité. Sa charité envers les petits et les pauvres était exemplaire (1). On a justement vanté la douceur de son administration. L'inélégante besogne de réprimander, il l'abandonnait volontiers à ses sous-ordres. S'il lui arrivait de

---

(1) Dans la seule année 1789, il est avéré qu'il donna plus de 20.000 livres aux pauvres. Sa charité d'ailleurs ne datait pas de la Révolution. Le 12 avril 1778, le subdélégué d'Agen écrivait à l'Intendant : « Monseigneur l'Evêque a montré le premier l'exemple; il donne par mois 700 livres (au Bureau de Charité) et donne aux pauvres qui se présentent trois fois par semaine, ce qui lui coûte beaucoup plus. » (Archives de la Gironde. C. 557).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

frapper lui-même ce n'était qu'avec une main de velours. *Plectit sed amica manu*, disait Labrunie. Son inclination eût été de fermer la prison du Séminaire et c'est tout juste s'il avait sur la conscience une ou deux lettres de cachet pour le fort de Lourdes, alors notre Bastille ecclésiastique. Conscient de sa valeur, il ne craignait pas de s'entourer de collaborateurs de premier mérite. Patricien d'esprit et de cœur, il était avec ses familiers, ses commensaux, et tous ceux qui l'approchaient, grands ou petits, de la plus exquise urbanité. Labrunie ne l'appelle jamais que « notre aimable évêque ». Malgré tout, son sang bleu encore plus que sa dignité avait toujours maintenu, entre sa noble personne et ses curés plébéiens, cette trop grande distance qui empêche la fusion des cœurs et exclut la solidarité des intérêts. En un mot, il n'avait pas son clergé en main comme il s'en aperçut aux heures de crise. Dans l'assemblée électorale de 1789 il avait eu à subir bien des avanies et ce n'est pas sans peine et sans humiliation qu'il avait obtenu le mandat de député. Plus tard, dans la question capitale du serment, il eut contre lui les trois cinquièmes de ses prêtres. Son rôle à la Constituante, où il siégeait parmi les modérés, fut d'abord assez effacé. Il s'était montré au début plutôt favorable aux idées nouvelles. C'est ainsi qu'il avait souscrit, sans trop de regrets, à la suppression des biens ecclésiastiques. Il avait hésité un moment devant la Constitution civile à laquelle il avait même donné, dans son diocèse, un commencement d'exécution. Mais s'étant ravisé, il avait eu l'honneur, dans la mémorable séance du 4 janvier 1791, d'être le premier de l'Eglise de France à repousser le fatal serment.

Le Rubicon franchi, le voilà qui s'arrête, qui temporise au lieu de marcher directement sur Rome, c'est-à-dire au lieu de déclancher sur son diocèse, encore si tranquille, une guerre inexpiable en donnant le signal de la résistance aux lois scélérates. Il est si peu combatif que rien ne lui répugne comme « de pouvoir être soupçonné, même injustement, d'avoir voulu troubler le repos public ». « Personne, disait-il, n'a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

été et n'est plus ami de la paix que moi ». De lui aussi on aurait pu prédire qu'il ne briserait pas le roseau cassé, qu'il n'achéverait point d'éteindre la mèche qui fume encore. Ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il se décide à l'action et qu'il ouvre le feu, quand les Brefs des 10 mars et 13 avril 1791 ont montré que tout espoir d'arrangement et de conciliation est bien perdu, que la situation est définitivement compromise, qu'il n'y a plus rien à attendre, pas même un heureux revirement qui aurait pu tout sauver, qu'il n'y a plus rien à ménager, plus rien à sauvegarder. Son offensive d'ailleurs est on ne peut plus discrète; elle se borne à répandre sans bruit, presque clandestinement, parmi les fidèles du diocèse, deux écrits, dont l'un daté de Paris le 20 mai 1791, est intitulé : *Lettre pastorale de M. l'Evêque d'Agen au clergé séculier et régulier de son diocèse*; dont l'autre s'annonce ainsi : *Ordonnance de M. l'Evêque d'Agen, donnée à Paris le 27 mai 1791.*

Si dans son *Instruction*, M. Constant s'est inspiré de l'Evangile constitutionnel : l'*Accord des vrais principes...*, de son côté, M. de Bonnac, dans sa *Lettre* et son *Ordonnance*, se conforme à cette *Exposition des principes...* qu'il avait lui-même signée avec les autres évêques députés et qui constituait, pour les réfractaires, la Loi et les Prophètes. Sa doctrine est donc de bon aloi. Mais, grands dieux ! qu'elle est mal présentée et soutenue ! Lui aussi est hanté, hypnotisé par l'idée chimérique et fausse — autant coucher un adulte dans ce qui fut son berceau — de ramener les temps de l'Eglise primitive. « Plût au Ciel, s'écrie-t-il, de faire revivre ces heureux temps ! » C'était, on en conviendra, se mettre en bien fâcheuse posture, pour combattre une Constitution qui, précisément, s'offrait comme un retour à la plus ancienne discipline. De là, sans doute, le ton gêné qui règne dans toute cette *Lettre*. « On y voit partout, remarque non sans justesse, M. Constant, un homme en peine, l'embarras d'un esprit qui se met à la torture, un langage entortillé, plein de circonlocutions. » Lui aussi est lié et garrotté par les prétendues li-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bertés de l'Eglise gallicane auxquelles il avait adhéré par serment. Ses oracles sont Bossuet, Fleury, Gerson, Thomassin. Remarquez que son adversaire n'en a point d'autres. Comment se fait-il qu'ils disent blanc à M. de Bonnac et noir à M. Constant ? En vérité rien ne prouve mieux que cette diversité d'interprétations, la nécessité d'un magistère suprême, à la fois incontesté et infaillible, pour définir la vérité, imposer l'unité et la paix. Du système gallican on peut dire aussi qu'il avait « son trou par en haut ».

Au reste, ne cherchez pas dans cette *Lettre* ni la richesse ni surtout la force du raisonnement. Avec M. Constant, ce professionnel de la scolastique, dont la vie n'avait guère été qu'un long *argumentabor*, la critique eut beau jeu. Tantôt l'auteur, pris directement à partie, se fait ainsi vertement lancer : « Dans quelle logique, Monsieur, avez-vous appris à raisonner de la sorte ? » Tantôt il s'attire ce jugement sévère : « Il n'établit aucun principe, il ne rapporte les expressions d'aucune autorité, il s'attache seulement à exalter l'imagination du Lecteur. » Oui, accordons que M. Constant est meilleur dialecticien, mais M. de Bonnac est plus fin psychologue et, lorsqu'il s'agit d'émouvoir un public ordinaire, ceci vaut mieux que cela. La tactique qu'emploie, quoiqu'un peu tard, le ci-devant évêque, c'est de gagner les cœurs, après quoi tout le reste nous vient par surcroît. Tout de suite il se met en contact direct avec ses diocésains, soit en évoquant les souvenirs communs d'un passé déjà long, soit en rappelant, avec discrétion, les services rendus ou échangés, les bons rapports entretenus... « Vous me connaissez tous », s'écrie-t-il. Ainsi s'exprimait le bon Pasteur : *Cognoscunt me meæ*. Il les loue, les félicite, les flatte même. Comme il les connaît bien à son tour ! *Cognosco oves meas*. Il ne proclame pas devant eux — car son âme délicate répugne à l'ostentation et à l'emphase — mais il leur indique simplement les sacrifices que lui a déjà coûtés sa fidélité au devoir et à l'honneur. Il sait se montrer si touchant pour exciter leur sympathie, leur pitié, leur admiration qu'à son censeur même il arrache

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ce cri : « Il est certain, Monsieur, qu'il n'est pas possible de mieux préparer les esprits en votre faveur que vous ne le faites ici. » Toute la Lettre — surtout la fin —, comme le constate M. Constant, « ne consiste qu'en plaintes, qu'en protestations d'amitié, en déchirements de cœur sur sa séparation d'avec son troupeau », en effusions de larmes amères et en gémissements.

Un des effets de ce manifeste — et on ne saurait en exagérer l'importance — fut de soulever contre l'évêque intrus et ses suppôts, en une diffuse mais très active croisade, les dévotes du département, « simples femmes, disait avec dédain et plus encore avec dépit M. Constant, qui sont, dans ces temps-ci, comme elles l'ont été dans toutes les guerres de religion, les principales trompettes des adversaires de la Vérité. » Les religieuses étaient à la tête du mouvement. Elles avaient fait de leurs chapelles, où ne pénétraient que les insermentés et leurs partisans, des foyers d'opposition si ardents que la Révolution ne pourra les éteindre qu'en les supprimant. Faut-il qu'elles aient exaspéré M. Constant pour lui faire écrire ces lignes :

Voyez ce qui se passe même actuellement dans l'enceinte de ces monastères qui subsistent encore. Entendez les éclats scandaleux qui retentissent au milieu de ces cloîtres, dont le fer défend l'entrée au reste des humains, parmi un sexe que la nature forma pour la douceur. Ces colombes qui n'auraient dû que gémir sur les maux que l'aveuglement dans les uns, l'opiniâtreté dans les autres, suscitent dans l'Eglise de Jésus-Christ, comment se sont-elles, tout à coup, changées en furies ?... Le silence de leurs retraites est interrompu par le bruit des factions que des mal intentionnés vont y former contre l'unité de la Religion ou contre l'obéissance aux lois... Le premier qui a parlé pour souffler les inquiétudes du fanatisme, a été le premier écouté et applaudi, à l'exclusion de tout autre... Il a paru ce scandale dans le diocèse, etc...

Mais ce qui est bien plus sérieux, bien plus grave que cette insurrection de guimpes ou de cornettes fanatiques, c'est la débandade qui se mit dans les rangs du Clergé conformiste encore si mal affermi. Beaucoup d'assermentés — une centaine environ et des meilleurs — ayant déjà oublié certains

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

froissements tous les jours plus lointains, entendirent la voix du vrai et légitime pasteur et revinrent à son bercail. Les brefs pontificaux les avaient ébranlés, la lettre de M. de Bonnac les détermina : ils rétractèrent leur serment. « Nouveaux Ananies, que le ciel les préserve encore plus de la mort de leur âme que de celle de leur corps ! » s'écria M. Constant à la douloureuse nouvelle de leur défection.

Du coup le parti des constitutionnels se sentit atteint dans ses œuvres vives. Il était urgent d'aviser. C'est ce que comprit le chef qui réagit aussitôt par une vigoureuse contre-offensive. « Malgré ma répugnance, déclara M. Constant, mon devoir me prescrit rigoureusement la loi de m'opposer à la contagion. » Il rédigea donc à son tour une sorte de brûlot avec le titre très significatif lui-même dans son laconisme rageur : « Réponse à M. Bonnac ». Dans cette *Réponse* on trouve la même érudition, la même vigueur d'argumentation, et aussi les mêmes erreurs que dans l'*Instruction*. Le ton seul est changé. L'heure n'est plus aux discours académiques, aux disputes d'écoles; c'est la guerre. Et voilà que dans le feu de la bataille un homme, comme M. Constant, d'un naturel si sage, si pondéré, si bienveillant, s'est transformé en un polémiste violent qui ne connaît plus, quoiqu'il en dise, les règles non seulement de la justice, mais de la charité, et, à plus forte raison, de la bienséance et de l'honnêteté. Ne lui demandez plus une œuvre de discussion loyale et tranquille. De sa plume il ne peut sortir qu'un pamphlet dont chaque mot sent la poudre, dont chaque page sue la rancune de secte ou la haine de classe.

Pourquoi, par exemple, dans une polémique toute religieuse, et cet éloge de la Constitution et cette attaque contre la noblesse ?

La Constitution des Français ne met-elle pas tout au même niveau et dans le même équilibre par la balance de l'égalité, qu'elle a tirée de la nuit des temps, où l'orgueil et le despotisme l'avaient enfouie ? C'est, nous le savons, ce qui déplaît à cette Noblesse d'une minute, et à tant d'autres personnes qui se croyaient les Dieux de la terre, tandis qu'ils ne regardaient le reste des humains que comme des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vermisseaux rampants..., qui pleurent des privilèges d'honneur et de fortune, qui ne subsistaient qu'à la honte ou pour la misère publique.

Ce n'est plus ici la « Lettre de communion » adressée au Souverain Pontife, en termes généralement si dignes et parfois si touchants, mais une diatribe dans laquelle l'auteur se complaît à déverser sur le Pape sa bile de janséniste recuit. Qu'on en juge par ce passage pris entre tant d'autres :

Que le Saint Père improuve, par des Brefs même les plus foudroyants, les Décrets de l'Assemblée Nationale, qui peut s'en étonner ? Il est sûr qu'ils sont trop préjudiciables à ses finances pour y applaudir... Que le Saint Père accorde aussi son approbation à la ferme, mais non pas sage, conduite actuelle de la grande partie du Clergé de France, rien ne doit encore surprendre dans ce procédé: il combat pour ses intérêts. Ne favorisa-t-il pas les horreurs de la Ligue de tout son pouvoir ? Il peut bien également aujourd'hui approuver et favoriser, sous le nom de ferme et sage conduite, la cabale de la grande partie du Clergé de France, même par ses Brefs.

Mais c'est surtout contre le ci-devant haut Clergé que sont dirigés les traits les plus acérés. Comme cela accuse bien l'antagonisme aigu qui existait, sous l'ancien régime, entre les deux Ordres de l'Eglise gallicane ! Lisez cette phrase :

Malgré sa finesse le haut Clergé trouve aujourd'hui plus fin que lui.

Et cette autre :

François II veut assembler un concile. Pie IV croit voir la tiare chanceler sur sa tête : il s'y oppose : tous les Evêques de France sont assez lâches pour se ranger de son parti : vous en savez la raison. Parler de réformer les Evêques, c'était parler d'anéantir le Christianisme. L'esprit de ce siècle est le même que celui d'alors.

Et encore ce passage :

Oui, cette épreuve, que la Providence a voulu faire de leur soumission à ses ordres dans l'adversité, était au-dessus de leurs vertus et de leur foi: ils y ont succombé... Leur âme était devenue trop terrestre pour se soumettre à des sacrifices qui les privassent de la graisse de la terre... Plus de fortune, plus de confiance dans le Seigneur ! Quel sujet ne nous donnent-ils pas de leur appliquer ces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

paroles du saint Roi prophète : *Leur cœur n'était point droit avec Jésus Christ; et ils ne se sont point trouvés fidèles à garder son testament* (Ps. 77) qui est celui de la saine doctrine, de la paix et de l'humilité.

A cette affirmation, trop absolue d'ailleurs, de M. de Bonnac que le choix des Pasteurs a toujours été regardée comme une partie essentielle de l'administration épiscopale, M. Constant bondit indigné, il repousse, il flétrit cette prétention exorbitante des Evêques en ces termes qui dépassent toute mesure :

Il y a longtemps que le Corps épiscopal soupirait après cet accroissement de sa puissance. Les entrailles d'un gouffre sont toujours altérées, elles ne se remplissent jamais. Afin d'être les maîtres plus absolus des curés, il était entré, dès le siècle dernier dans vos esprits, de les rendre amovibles. Ç'aurait été, si vous eussiez pu réussir, la voie la plus sûre pour les tenir toujours dans une situation rampante à vos pieds, dont la Religion, selon vous, se serait honorée. Ils n'auraient alors jamais pu se débarrasser de la timide servitude où ils devaient être devant l'idole, ni secouer leurs chaînes : ce qui arrivait quelquefois, quand ils avaient le bonheur d'attraper quelque titre, par le secours duquel ils pouvaient plus aisément éluder le saint courroux de Vos Grandeurs irritées contre eux... Il était temps que ce despotisme presque oriental eût son terme.

On sait que, d'après le droit, le Chapitre cathédral est le conseil officiel de l'Evêque. Il avait plu à M. de Bonnac, à l'exemple de beaucoup d'autres Prélats, de se constituer en outre, sous le nom de *Congrégation*, une sorte de conseil privé dont il fait dans sa *Lettre* ce tableau « joliment dessiné » :

Tout était libre dans mes délibérations; tout s'y faisait en consultation... Je pouvais, par la confiance qu'ils méritaient si bien, soumettre à mes respectables collaborateurs ma manière de penser; mais il n'y avait d'autre forme à observer de part et d'autre que celle, si simple, de faire respectivement le sacrifice de son opinion. Ceux-ci voyaient dans leur Evêque leur seul Supérieur; celui-ci ne voyait, dans les coopérateurs qu'il s'était choisis, que des amis et de vénérables conseillers : discussion amicale, etc...

L'occasion était trop bonne à M. Constant pour ne pas agiter sa férule et régenter ainsi le ci-devant évêque :

Anciennement, tous les chanoines formaient le conseil inamovible

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'Evêque : de manière même que les Evêques étaient obligés de terminer toujours leurs Instructions par cette clause : de l'avis de nos très vénérables Frères, etc... Quand ils ont voulu tout bouleverser et régner seuls, ce qui était de pratique rigoureuse n'a plus été qu'un usage de formule pour eux. Il faut remarquer que l'Eglise ne s'est jamais plainte de cette inamovibilité des chanoines composant ce conseil; mais il n'en a pas été de même, lorsque les Evêques, de leur autorité privée, ont nommé un conseil composé de membres qu'ils appelaient ou rejetaient tour à tour, selon leurs caprices. Il n'est pas étonnant que des places où les catastrophes les plus ignominieuses étaient si fréquentes ne fussent remplis que par des âmes tremblantes et serviles qui adhéraient à toutes les idées de l'Evêque, dans la crainte de devenir, par sa disgrâce, la risée du public. Aussi quelle fut, dans ces temps d'orage, la direction des diocèses !

On trouve dans les *Instructions synodales* de M. Godeau, évêque de Vence, cette remarque fort judicieuse : « Un ancien disait qu'il n'y avait que les dieux, et encore à peine, qui pussent aymer et être sages; on peut assurer qu'il n'appartient qu'aux anges de disputer entre eux et de n'altérer point la charité. » M. Constant, qui n'était pas un ange, se laissa emporter par l'ardeur de la lutte jusqu'à introduire dans un débat où elles n'avaient que faire des personnalités offensantes à l'égard de son adversaire. M. de Bonnac, il est vrai, l'avait pris directement à partie dans sa *Lettre*, mais en quels termes mesurés :

Et vous, M. Constant, nouvellement élu évêque constitutionnel du département du Lot-et-Garonne, vous distingué, dit-on, par vos connaissances théologiques et par les leçons que vous en donniez dans une célèbre Université; vous disciple de Saint Thomas et religieux profès dans l'ordre respectable de Saint Dominique; vous prédicateur par vœu et par profession, comment avez-vous pu vous résoudre à accepter un siège qui n'est pas vacant... ?

M. Constant juge ces expressions « les plus outrageantes » et se croit dispensé de tout ménagement. Il ne recule pas devant la pire diffamation; il ne craint pas de donner le plus de publicité et de crédit possible à de misérables nouvelles à la main, sans aucune authenticité, connues seulement, alors comme de nos jours, de quelques rares initiés. « Vous me connaissez tous assez », avait écrit M. de Bonnac.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ah ! M. Bonnac, réplique M. Constant, croyez-vous que c'est par là que vous gagnez le plus d'estime ? Que d'anecdotes ne fait point rappeler dans la mémoire cette expression !... A quel propos l'avez-vous lâchée ? Eh ! oui, l'on vous connaît assez.

Lâche et odieuse insinuation ! Et donc voilà une tache, non hypothétique celle-la, dont on voudrait pouvoir laver la réputation de l'évêque constitutionnel. Moins basses mais non moins pernicieuses sont les accusations par lesquelles M. Constant, très inconsciemment sans doute, désigne le Prélat déchu aux fureurs populaires et le voue à l'exécration publique.

« Et voilà, lui dit-il à un endroit, voilà, Monsieur, comme vous êtes le calomniateur du bien que l'Esprit Saint suggère lui-même pour le soutien de son Eglise, que Jésus-Christ n'abandonnera jamais. Il la protégea dans le temps de la Ligue, qui se couvrait des mêmes prétextes religieux que vous, et dont vous tentez de renouveler les horreurs et le carnage, par des motifs d'intérêt caché comme les siens. » Et ailleurs : « Sans le serment, les foudres que l'on a tenté inutilement de forger à Coblentz, l'auraient été réellement au milieu de nous, et nous auraient peut-être déjà réduits en poudre... Eh ! plût au Ciel que, pour la gloire de Dieu, le salut de votre âme et le repos de l'Empire, — qu'il est un crime en vous de ne pas procurer à quelque prix que ce pût être — celui que la voix publique annonce que vous avez fait dans votre coalition pour la ruine de l'Etat, n'eût rien de plus énorme, ni de plus contraire aux principes de religion et d'honneur dont vous vous dites pénétré ! » Et encore ce qui dépasse toute mesure : « Peut-il y avoir des circonstances où les sacrifices que vous n'avez pas faits soient plus nécessaires ? Le sang toujours prêt à couler par les divisions que vous excitez; les haines mortelles qui en sont le funeste résultat; un schisme malheureux que vous introduisez dans l'Eglise gallicane, autrefois si digne d'éloge par ses lumières: toutes les horreurs d'une contre-révolution, dont, sous prétexte de religion, vous suggérez le dessein aux mal-intentionnés qui voudraient abîmer leur Patrie, et renouveler de nos jours, si Dieu, veillant sur nos destinées, ne leur en ôtait les moyens, ces scènes déplorables de pères égorgés par leurs enfants, dont l'Histoire nous conserve les hideux tableaux. »

On a dit de M. Constant qu'il n'avait pas été persécuteur. Soit, mais ce n'est pas impunément que l'on surexcite et fanatise ainsi les foules. A lire ces lignes, il est difficile de dégager leur auteur de toute responsabilité dans les mouvements d'opinion qui amenèrent, à si bref délai, les lois de proscrip-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion contre les assermentés et rendirent possibles, par exemple, les massacres de septembre.

M. Constant terminait ainsi sa *Réponse :*

Ce n'est pas sans peine, Monsieur, que je me suis vu forcé de combattre les deux ouvrages que vous avez fait publier, sous votre nom, dans le Diocèse. La sévérité des principes que vous y attaquez m'a seule imposé la loi de la sévérité de mes réponses; mais la charité (*eheu, fallimur omnes*) n'a éprouvé dans mon cœur aucune altération pour vous. Si je tiens à la place que j'occupe, ce n'est que par l'attachement que ne cesse de me témoigner le peuple qui m'a appelé. Il est de mon devoir de le payer de retour. J'y tiens encore plus par le bien que j'espère faire avec le secours de la grâce de Jésus-Christ. Mais, Monsieur, ces liens ne me coûteront pas à briser, s'il peut en résulter un plus grand avantage pour ce même peuple, l'objet de ma sollicitude et de mon amour, comme il l'est sans doute encore de votre charité. La paix et l'union dans le Sauveur sont le plus précieux des biens dont il puisse jouir sur la terre. Eh bien ! Monsieur, puisque c'est vous, puisque ce sont vos regrets de n'être plus évêque d'Agen, qui sont la cause que cette paix et cette union ne règnent pas dans tous les cœurs, une seule brebis souffrante est en droit d'exiger toutes sortes de sacrifices de la part de son pasteur. Obéissez à Jésus-Christ qui presse votre conscience, si vous entendez sa voix, de vous soumettre à la puissance qu'il a lui-même établie sur vous : mettez-vous à même d'être avoué par la Nation en exécutant la condition qu'elle exige et qu'elle est en droit d'exiger de vous, que vous lui serez fidèle, et venez reprendre votre ancien siège... Vous me verrez tout empressé à vous faire dévouer les cœurs, que vous dites que l'on s'est efforcé d'aliéner de vous. Si ce troupeau, qui vous chérit encore, est assuré que vous veillerez avec soin sur lui, il ira de nouveau se ranger avec confiance sous la houlette qui l'a déjà conduit : et moi, j'espérerai de m'attirer ses bénédictions, par le généreux sacrifice qu'il me verra faire pour procurer son bonheur.

X

Le sacrifice ne fut pas agréé; il ne pouvait l'être. Ni la paix ni l'union ne furent rétablies dans les cœurs. Les deux Prélats gardèrent chacun leur clientèle, s'il est permis de parler ainsi. L'élite des catholiques demeura fidèle à M. de Bonnac, n'éprouvant qu'une sainte horreur à l'égard de l'intrus, de l'usurpateur, du loup ravissant, entré par la porte du crime, dans la bergerie, pour ravager le troupeau. Il ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

resta guère à M. Constant, avec l'appui déjà branlant de la faction soi-disant patriote, que cette masse amorphe de chrétiens tièdes ou indifférents ou peu éclairés, auxquels il importe assez peu d'être à Paul, ou à Céphas ou bien à Apollo.

Une chanson, qui courut alors dans le pays, nous révèle les sentiments que l'on professait dans une partie de la population pour l'un et l'autre évêque :

Tous les deux ont leurs partisans
Leurs disciples et leurs agens.
Voilà la ressemblance (*bis*).
Bonnac a les honnêtes gens
Constant les clubs et les brigands
Voilà la différence (*bis*).

Tous les deux sont crossés, mitrés
Tous les deux ont été sacrés.
Voilà la ressemblance.
Le premier par de vrais prélats,
Le second par des apostats.
Voilà la différence.

Tous les deux les ordres donneront,
Les fidèles confirmeront
Voilà la ressemblance.
Bonnac remplira son devoir
Constant fera tout sans pouvoir.
Voilà la différence.

Toujours Bonnac nous instruira
Constant nous endoctrinera
Voilà la ressemblance.
Bonnac au ciel nous conduira
Constant au diable mènera
Voilà la différence.

Croyez-moi fidèles troupeaux
Dans les anciens et les nouveaux
Aucune ressemblance.
Les anciens seuls nous sauveront
Et les nouveaux nous damneront.
Voilà la différence.

Outre cette réprobation de plus en plus accentuée, de plus en plus manifeste de cette partie sinon la plus nombreuse, du moins la plus saine des fidèles agenais, M. Constant eut, dès

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son arrivée dans le diocèse, beaucoup d'autres sujets de préoccupation et d'ennui. C'est d'abord la prévision certaine de l'opposition irréductible qu'il allait rencontrer dans une notable fraction du clergé. Il avait d'abord à compter avec cette pléïade d'ecclésiastiques distingués qui, hier encore, formaient l'état-major du ci-devant évêque. On avait bien pu leur enlever leurs charges, leurs emplois, leurs titres, mais l'influence qu'ils avaient acquise soit par leur mérite personnel, soit par de longs services, soit par le prestige de leurs dignités, était loin d'être abolie. Leur seule présence dans la ville épiscopale était pour lui un reproche vivant, une protestation muette, en tout cas une gêne très importune au moins autant qu'un danger toujours menaçant. Il n'ignorait pas non plus que les insermentés occupaient le tiers des cures dans le département; qu'il serait difficile et long de les déloger, faute de sujets constitutionnels pour les remplacer; que d'ailleurs les expulser aurait pour résultat le plus clair de les pousser à élever ouvertement autel contre autel, et, en fin de compte, de donner à la guerre religieuse, encore plus ou moins latente, son paroxysme d'acuité.

D'autre part, quoi de plus précaire et de plus illusoire que son autorité sur les prêtres mêmes de son obédience ! Les pouvoirs que lui conférait la Constitution étaient si étroitement limités qu'il n'avait sur eux, à proprement parler, aucune juridiction réelle, effective, mais tout au plus une sorte de primauté d'honneur, *primus inter pares*. Quelle fidélité, quel dévouement, quels services attendre d'une troupe en rébellion contre son souverain légitime, qui n'était unie à son nouveau chef, inconnu la veille encore, et révolté comme elle, que par le lien d'un serment prêté plus ou moins à contre-cœur ? Enfin quelle discipline imposer à des partisans sans cadres que le moindre sujet de mécontentement, la plus légère blessure d'amour propre pouvait, à tout instant, rejeter dans le camp adverse, toujours largement ouvert aux transfuges.

Il devait aussi, de la part de cette puissance séculière à laquelle il avait fait tant d'avances et donné tant de gages,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

éprouver bien des mécomptes. Même dans sa propre cathédrale, il sera sans pouvoir, sans initiative. Ce n'est pas lui, mais le Directoire du département qui réglera le service, intervenant dans les derniers détails, fixant jusqu'aux attributions des employés subalternes : maître de cérémonies, maître de musique, sacristain, serpent, chantres, enfants de chœur; fixant les heures des offices, règlementant la sonnerie des cloches, etc... Comme fonctionnaire préposé au service du culte, il devra, à toute réquisition de l'autorité civile, prescrire des prières publiques pour la pluie et le beau temps, ordonner des processions générales, des *Te Deum*, permettre le gras en carême, publier des mandements relatifs aux événements politiques, pontifier aux fêtes civiques sur l'autel de la patrie, etc. On ne craindra pas au besoin de le rappeler, non sans brutalité, au sentiment de sa dépendance et de lui faire crûment la leçon. Par exemple, ayant un jour demandé l'autorisation d'établir dans son évêché une chapelle privée, comme « la décence et les lois ecclésiastiques l'y obligeaient », il essuya un refus ainsi motivé : « Une chapelle détournerait l'évêque de sa cathédrale ».

Voilà donc dans quel milieu, dans quelles conditions M. Constant inaugura son épiscopat. Comment fit-il face aux dangers, aux difficultés d'une telle situation ? D'abord par une vie d'une régularité exemplaire — *oportet Episcopum irreprehensibilem esse* —, il force l'estime de tous, même de ses ennemis. L'esprit de douceur qui le caractérise — la *Réponse à M. Bonnac* n'est qu'un accident, une surprise, l'erreur d'un moment — désarme bien des haines et lui concilie bien des sympathies honorables. On lui sait gré de son extrême simplicité dans sa tenue et dans sa démarche, soit qu'il s'avance modestement à pied, sans équipage somptueux, au milieu des foules qui l'acclament, soit qu'il se contente de faire porter devant lui les insignes de sa dignité, dans le majestueux décor des processions solennelles. Certes, ce n'est pas lui que ridiculisera, comme son collègue, le métropolitain de Toulouse Sermet, la *piaffe* épiscopale. Il se montre et il est effectivement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'ami de ses prêtres. Rien ne lui est plus étranger et même odieux que cet esprit de domination qu'il a si souvent flétri après l'Apôtre. On dirait qu'il a constamment devant les yeux et dans le cœur cette parole de l'Ecriture : *Rectorem te posuerunt, noli extolli : esto in illis quasi unus ex ipsis.* (*Eccl.* XXXII, 1). Ainsi, s'il adresse une *Instruction pastorale* à ses « chers coopérateurs », il ne leur ordonne pas, il leur recommande d'en faire la lecture aux fidèles. Quand il leur écrit individuellement, il termine d'ordinaire ses lettres par cette conclusion si bien révélatrice de ses dispositions les plus intimes : « J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très reconnaissant serviteur. » Dans tous ses rapports avec eux, comme l'a très bien noté son panégyriste, « la douceur et la persuasion étaient ses armes. Il n'intimait point des ordres; il exhortait, il priait, mais avec cette noblesse et cette dignité qui sait tout obtenir. Il était le père et le meilleur ami de ses chers coopérateurs. »

Il était aussi et surtout le père et l'ami des pauvres. « Il les considérait, nous dit le même témoin, comme ses véritables enfants. Tant qu'il fut riche, il se fit un devoir de partager avec eux. Devenu pauvre lui-même, il prenait encore sur son nécessaire pour soulager les besoins des malheureux. »

La ville d'Agen comptait alors bon nombre d'esprits fins et cultivés. Jamais la vie intellectuelle et sociale n'y fut plus intense qu'en cette seconde moitié du XVIIIe siècle. Des salons s'étaient ouverts, des cercles littéraires s'étaient formés, où fréquentait tout un monde épris des choses de l'intelligence et de l'art. Grâce au prestige scientifique dont il était revêtu, M. Constant fut tout de suite recherché par cette élite. Il ne se refusa pas aux flatteuses instances dont il était l'objet, car il voyait là un moyen, et non des moindres, d'exercer son apostolat. En même temps, il se créa ainsi toutes sortes d'agréables relations et même des amitiés si vraies qu'elles devaient résister aux pires épreuves. « Sous quelque point de vue qu'on voulût l'envisager, nous dit son biographe fidèle, on trouvait en lui des qualités propres à le faire chérir. Aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vertus éminemment pastorales, il réunissait ces dons heureux de l'esprit et du cœur propres à faire les délices de la vie dans la société la mieux choisie. Ami des lettres et savant distingué, chez lui la piété la plus tendre et la plus solide s'alliait aux connaissances les plus étendues ». Sa place était toute marquée dans la jeune et brillante Académie d'Agen, près des Lacépède, des Lamouroux, des Saint-Amans, des Lacuée, etc. Cette compagnie s'était empressée d'aller en corps le saluer à son arrivée. Elle s'apprêtait, sans craindre l'exclusive, d'ailleurs fort improbable, de son protecteur, M. de Bonnac, à le recevoir dans son sein avec honneur, lorsqu'elle fut forcée de se dissoudre, la Révolution n'ayant pas besoin de savants. Il manque donc à sa gloire mais les circonstances seules en sont cause.

Certes, rien de mieux pour un évêque que de posséder « les dons les plus heureux de l'esprit et du cœur », que « d'allier en soi la piété la plus tendre et la plus solide aux connaissances les plus étendues ». Ces qualités lui sont indispensables s'il veut réaliser le programme des Apôtres dont il est le successeur, le continuateur. *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus.* (Act. VI, 4). Il doit en outre connaître et pratiquer l'art de gouverner. *Prosuit episcopos regere Ecclesiam Dei* (Act. XX, 28). Tout cela est parfaitement exprimé en ce vieux commentaire de l'Ecriture : « Les Chérubins d'Ezéchiel, qui nous figurent les Prélats, n'avaient pas seulement des aisles mais aussi ils avaient des mains au-dessous. Les aisles nous signifient la contemplation; les mains les bonnes œuvres qu'ils doivent faire en gouvernant leurs ouailles. Aisles sainctes, mains divines, etc... » Mais la constitution civile du clergé avait coupé les mains aux évêques en minimisant à l'extrême leurs pouvoirs administratifs, en réduisant les chefs des diocèses à l'état de simulacres peints — *simulacra picta* —, ombres ou fantômes d'évêques, aurait dit Gerson. En conséquence, la tâche de M. Constant se trouva de ce chef considérablement allégée. Lorsqu'il eut une fois pour toutes — et ce ne fut pas sans peine — constitué son conseil épiscopal et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

organisé son séminaire, son autorité dans la direction de son église fut à peu près épuisée, et comme évêque il dut borner son activité à faire quelques ordinations, quelques tournées de confirmation, à donner certaines dispenses et surtout à contre-signer, par de soi-disant institutions canoniques, les décisions et nominations des assemblées électorales.

Les loisirs que lui laissait l'administration du diocèse, il les emploie au service direct, immédiat des âmes. C'est qu'il est curé au moins autant qu'évêque. D'après la Constitution et la pratique de l'Eglise primitive, il est le propre pasteur des fidèles de sa cathédrale. Il est obligé à toutes les fonctions curiales même les plus ordinaires et il s'en acquitte avec un zèle inlassable et une rigoureuse fidélité. Qu'il s'agisse de sa paroisse particulière ou de tout le diocèse, il garde étroitement le contact avec le troupeau, se faisant tout à tous sans mesure, n'étant pas de ceux qui se dévouent ou s'immolent par procuration. « Son ministère, au rapport de son biographe, l'occupe uniquement. Il ne se contente pas d'adresser de solides instructions aux pasteurs et aux fidèles, il fait la visite de toutes les paroisses de son diocèse, administre les sacrements de confirmation, distribue le pain de la divine parole, offre le saint sacrifice pour les vivants et pour les morts, va voir les malades, porte aux mourants les dernières consolations de la religion, veille sur l'éducation chrétienne, se montre le père des pauvres, l'appui de la veuve, le protecteur de l'orphelin, et ne néglige aucune partie des devoirs que lui impose son ministère. »

Quel contraste, ou plutôt quelle différence, comme dit la chanson des deux évêques, avec les derniers prélats d'ancien régime ! Dans leurs tournées pastorales — on en compte juste deux dans un demi-siècle, — il n'y a pas d'apparence que MM. de Chabannes et de Bonnac soient jamais montés en chaire. En 1805, on se rappelait encore à Marmande qu'ils n'avaient pas paru à l'autel lors de leur visite. Il n'est pas hors de propos de rappeler ici cette anecdote tant elle est suggestive :

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. de Bonnac, étant allé à la campagne chez un de ses amis, son postillon se laissa tomber du haut d'un grenier à foin sur le pavé. Tout le monde courait au secours du malheureux qui était tout fracassé. — Allez chercher un chirurgien, criait-on. — Hé non ! dit naïvement l'Evêque, dans le plus grand effroi, cet homme se meurt, vite un prêtre, amenez un prêtre ! — Et vous, Monseigneur, répondit quelqu'un qui était plus de sang-froid, ne l'êtes-vous pas ? — Ah ! c'est vrai, je n'y pensais pas, répliqua le prélat à qui l'excès du trouble avait fait oublier son caractère.

M. Constant est tombé dans bien des erreurs, dans bien des fautes; à pas un moment il n'eût oublié qu'il était prêtre.

XI

Pouvait-il se douter que, dès le lendemain de tant d'apothéoses, l'exercice du ministère pastoral, déjà si restreint et mesuré, lui serait interdit ? L'alliance de l'Etat révolutionnaire et de l'Eglise constitutionnelle devait paraître d'autant plus solide qu'elle était fondée sur la plus étroite communauté d'idées, d'intérêts, de dangers. De fait, rien ne fut plus précaire, rien ne fut plus éphémère. Le premier coup — et pour tout esprit averti il était mortel — lui fut porté par la Constituante lorsqu'au mois d'août 1791 cette Assemblée, avec la cruauté d'une marâtre, d'une mère dénaturée, excepta définitivement de la Constitution générale du royaume la constitution particulière du clergé. C'était là pour l'Eglise établie une grave *diminutio capitis* et, sans parler des conséquences funestes d'ordre pratique, une défaite cuisante devant l'opinion. Dès lors il y avait lieu de se demander si le dessein secret des meneurs de la Révolution n'était pas d'anéantir toute religion, au moins sous la forme catholique. M. Constant, semble-t-il, ne se fit guère illusion. Le mandement qu'à la requête du Directoire du Département, il dut publier à l'occasion de la proclamation de l'acte constitutionnel, paraît tout à fait dépourvu d'enthousiasme sincère et de feu sacré. Au lieu d'un hymne dithyrambique, on n'a là qu'une sorte de plaidoyer modeste,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

presque honteux, pour circonstances atténuantes. Qu'on en juge par le texte même.

Vous trouverez, N. T. C. F., dans cette précieuse constitution, le gage le plus assuré de votre bonheur futur, car il n'était pas possible de vous faire jouir tout à coup des avantages qu'elle vous promet. Le dérangement trop sensible dans toutes les parties de l'administration et surtout le désordre qui régnait dans les finances sous l'ancien régime, demande nécessairement du temps; il exige même des sacrifices particuliers de votre part, avant que la Constitution soit à portée de répandre sur vous ses heureuses influences. L'Etat s'est trouvé frappé d'une maladie violente et mortelle : il faut que cette Constitution le guérisse avant de lui faire goûter les douceurs de la santé. Ce n'est donc que par une insigne mauvaise foi que les ennemis du bien public reprochent à la Constitution et à nos législateurs de n'avoir pas encore soulagé vos peines et de ne vous avoir pas mis en possession du bonheur qu'ils vous ont promis. Ils voudraient, par ces lâches propos, vous inspirer de l'aversion pour le nouvel ordre de choses qui vient de s'établir. Mais rassurez-vous, N. T. C. F., le temps où vous devez être plus heureux n'est pas éloigné, pourvu toutefois que vous demeuriez fidèles à ces mêmes lois dont vous attendez votre bonheur, parce que ce n'est qu'à l'exécution constante des lois que ce bonheur est attaché; il ne suffit pas qu'un empire ait de bonnes lois; pour qu'un peuple soit heureux il faut qu'elles soient observées; et leur inexécution ne peut contribuer qu'à le rendre plus malheureux, puisqu'elle ajoute la prévarication à l'anarchie.

Puis s'efforçant, autant qu'il est en lui, de suppléer à la funeste prétérition voulue très délibérément par la Constituante, M. Constant poursuit ainsi :

La religion doit vous conduire à l'exécution des lois et à l'amour de la patrie; sans la religion, ni les lois ni les devoirs du citoyen ne peuvent reposer sur une base solide : quelle sanction peut avoir la loi si la conscience ne dicte pas qu'on est obligé de l'accomplir ? Et quelle conscience pourrait-on supposer dans celui qui ne reconnaît pas un Dieu, témoin de toutes ses actions même les plus secrètes, vengeur du crime et rémunérateur de la vertu ? N'attendez donc pas, N. T. C. F., que notre nouvelle Constitution, quoique marquée au coin de la sagesse et de la justice, produise les heureux effets qu'elle vous promet, ni qu'elle acquière une consistance solide, si vous n'appelez à son appui cette religion sainte, descendue du ciel pour affermir et resserrer les liens qui unissent entre eux les membres du corps social; qui commande la soumission aux lois, sans laquelle la liberté ne serait qu'une chimère; qui consacre l'amour de l'ordre et celui de nos semblables; qui met les lois politiques de l'empire, les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

législateurs, le monarque et le peuple entier sous la protection de la divinité. C'est cette religion sainte qui inspire et qui sanctifie ces sentiments réciproques d'humanité qui font de tous les individus qui composent une grande nation, un peuple de frères; c'est elle enfin qui, de concert avec la raison, nous apprend que les hommes n'étant distingués aux yeux de la divinité que par le mérite et la vertu, il doit en être de même dans la société. Hâtez-vous donc, N. T. C. F., d'aller dans nos temples implorer le secours de la religion pour l'affermissement et le succès de nos nouvelles lois; allez rendre grâces à l'Etre suprême, auteur de tout bien dans l'ordre de la nature comme dans celui de la grâce, pour le le bienfait que vous venez de recevoir; mêlez des cantiques spirituels aux chants d'allégresse que vous inspire cet heureux événement. *Entonnez le cantique, faites entendre le tambour, le psaltérion harmonieux avec la harpe, sonner de la trompette en ce jour célèbre de votre solennité.*

Les hostilités directes débutèrent quelques mois après par la loi du divorce. M. Constant a expliqué lui-même sa conduite en cette occasion.

En 1792, dit-il, on vit paraître une loi, celle du divorce, qui alarma justement les fidèles par son opposition manifeste aux maximes sacrées de l'Evangile et à la tradition constante de l'Eglise. Cette première attaque fit comprendre aux pasteurs tout ce qu'ils avaient à craindre pour le dépôt des vérités qu'ils sont chargés d'enseigner et de défendre au prix de leur sang. Mais dès que cette loi parut, un grand nombre de premiers pasteurs réclamèrent autant que les circonstances le leur permettaient. Je m'empressai, dans mon particulier, d'écrire à l'Eglise de Paris, la principale des églises de France une lettre en forme de dissertation, dont je fis part à mon conseil et à quelques-uns de mes collaborateurs dans le diocèse. J'ose dire que je démontrais dans ma lettre le contraste de cette nouvelle loi avec la règle de l'Evangile et la tradition constante de l'Eglise catholique. La persécution qui suivit de près cette nouvelle attaque, empêcha que la réclamation ne devînt aussi publique qu'elle aurait dû l'être. Tout ce que nous pûmes faire alors fut de défendre à nos coopérateurs d'impartir la bénédiction nuptiale aux fidèles divorcés; et l'on ne trouvera, du moins dans ce diocèse, aucun exemple d'un tel mariage célébré par l'Eglise.

Le temps était proche où non plus tel ou tel dogme, mais la Religion même allait être proscrite. A Agen le culte cessa au commencement de 1794. « On ferma la porte de mon église, dit M. Constant, et dès lors je cessai mes fonctions, ne pouvant plus les continuer sans un danger imminent pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le peuple qui aurait voulu me suivre. » De fait, le peuple apostasia en masse comme il le raconte lui-même.

On sait, dit-il, que l'un des moyens qu'employa l'impiété pour exterminer la religion, fut de porter les fidèles, toujours en leur faisant entendre la voix de la terreur, à la violation du précepte qui commande la sanctification des dimanches et de nos fêtes religieuses : et dans le premier temps de la persécution on vit ici la fête de Pâques, le plus saint et le plus solennel des jours que reconnaisse la religion, indignement profané par des œuvres serviles et publiques que la nécessité ne commandait pas. Qui furent donc ceux qui résistèrent à l'impulsion commune ? Un petit nombre d'âmes privilégiées, qui, sachant qu'il valait mieux s'exposer au danger de souffrir et de mourir, que violer la loi du Seigneur, demeurèrent inébranlables. A l'exception de ce petit nombre, on vit les citoyens de toutes les classes et de toutes les opinions, accourir en foule au lieu du travail, et donner le spectacle alarmant pour la religion, d'une profanation publique.

Notre église constitutionnelle n'eut ni Foy ni Caprais à inscrire dans son martyrologe. Son clergé — l'autre était en prison ou en exil — ne fut guère plus héroïque que les simples fidèles. Presque tous les assermentés et notamment le propre frère de l'évêque du département (1), remirent leurs lettres de

(1) Nicolas Constant, avant la Révolution, était chanoine régulier de Saint-Augustin et professeur de théologie dans la Congrégation de la Chancelade. Il prêta le serment en 1791 et fut élu curé de Braud. Presque aussitôt il fut nommé par son frère André, second vicaire cathédral d'Agen, le poste de premier vicaire étant nécessairement occupé par l'ancien curé de la cathédrale. A Agen, il fut le bras droit de son frère et fut honoré de plusieurs fonctions publiques. Le 4 germinal an II (24 mars 1794) il abdiqua la prêtrise en adressant aux officiers municipaux d'Agen ce billet laconique : « Citoyens, je vous envoie mes lettres de prêtrise dont j'abdique les fonctions. Je vous prie de m'en envoyer le reçu. Salut et fraternité ». Puis il partit sans délai comme le prouve cette note du Conseil général d'Agen en date du 23 germinal an II (12 avril 1794) : « Le citoyen Constant, ci-devant vicaire cathédral, membre du bureau d'administration de l'hôpital Saint-Jacques s'étant retiré chez lui, sa place est déclarée vacante et il est pourvu à son remplacement ». Il s'était réfugié à Blaye auprès de son autre frère le docteur en médecine. Après le Concordat, il devint desservant de Saint-Maigrin où il mourut vers 1822. En 1812, il publia l'éloge funèbre d'une demoiselle Eugénie Maugars et dans cet opuscule il prend ingénument la qualité de vicaire général de M. l'abbé de Chancelade et de Nos seigneurs les archevêque et évêques de Bordeaux, Agen, La Rochelle et Angoulême, tous d'ailleurs ci-devant citoyens évêques. (Cf. Antonin Vogé et Clément Gelézeau, *Saint-Mégrin*, Paris, Hachette, 1908).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prêtrise et abdiquèrent le sacerdoce. Un trop grand nombre se laissèrent entraîner jusqu'à l'apostasie. Seul ou à peu près M. Constant sut demeurer ferme. A la vérité, l'estime publique dont il était environné, parut d'abord lui conférer une sorte d'inviolabilité. De fait les sans-culottes d'Agen, même les plus extrémistes, n'osèrent l'inquiéter. On a, sur ce point, son témoignage formel : « Je dois cette justice à nos administrations que j'ai toujours conservé ma liberté, et qu'il ne m'a été fait aucune attaque personnelle ». Le péril vint du dehors. Vers la fin de février 1794, arrivait au chef-lieu du département, pour régénérer le pays, le représentant du peuple, Monestier de la Lozère. Aussitôt le farouche proconsul mande à sa barre M. Constant; il lui enjoint de remettre ses lettres d'ordre et le somme de déclarer publiquement qu'il renonce au métier d'imposteur. Le système était alors d'anéantir la religion en déshonorant ses ministres. « Je voyais, écrira plus tard M. Constant, la religion trop évidemment compromise et trahie par ces actes, et je n'ai pas cru que les menaces ni la terreur pussent les excuser. » Il répondit donc à son persécuteur : « Ma vie est entre vos mains, vous pouvez en disposer, je vous l'abandonne, et je me soumets avec résignation au sort qui m'est réservé; mais il n'est pas en votre pouvoir de me couvrir d'infamie. Je n'ai jamais été un imposteur. J'ai toujours cru de cœur et d'esprit, j'ai toujours pratiqué moi-même ce que j'ai enseigné aux autres. Ma conscience et la loi de Dieu me défendent également de souscrire à ce qu'il vous plaît d'exiger de moi contre toute justice. Je mourrai, comme j'ai vécu, fidèle à mon Dieu, à la Religion de mes pères, à ma Patrie. Si ce sont là des crimes, je confesse que j'en suis coupable; vous pouvez me condamner. »

Qui donc n'admirerait une telle attitude aussi exempte de faiblesse que d'ostentation ? Quoi qu'il en soit, après ces paroles que l'on dirait tirées des Actes des Martyrs, la condamnation ne paraissait pas douteuse. Cependant voilà que le tyran hésite, les séides qui l'entourent se taisent, la fatale sentence n'est pas prononcée. Une fois de plus on vit des fauves,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

altérés de sang, se détourner d'une noble et irénique victime. Mais convaincu qu'il ne s'agissait là que d'un sursis, d'un court délai et que l'échafaud dressé en permanence sur le Gravier, l'attendait d'heure en heure. M. Constant se prépara directement à la mort par une confession générale. Il fit ensuite son testament spirituel. « Il y consigna, nous dit son panégyriste, sa profession de foi, et le déposa entre les mains d'un des magistrats de la ville d'Agen, son ami (1), en lui faisant promettre de le publier, si des hommes astucieux et perfides essayaient de lui prêter, après sa mort, des sentiments contraires à ceux qui avaient toujours fait le bonheur de sa vie. »

Odoretur sacrificium ! Ainsi priait depuis chaque matin M. Constant. Tout, d'ailleurs, devait se borner pour lui à cette généreuse acceptation de son sacrifice. Le conventionnel Monestier de la Lozère n'était au fond qu'un truculent croque-mitaine aux cruautés surtout verbales. Ce monstre, chargé de répandre partout la terreur, croyait avoir tout mis à feu et à sang, tout pulvérisé quand il avait lancé — tel Jupiter tonnant — quelque foudroyante énormité. Il avait médusé l'imposteur, il l'oublia.

Survint le 9 thermidor, mais ce n'était pas encore la fin des maux. Quand la nouvelle de la chute de Robespierre éclata dans Agen « on ne voulut pas d'abord y ajouter foi, dit notre annaliste Proché, on n'osa pas se livrer à la joie qu'elle devait causer, tant les esprits étaient alors dans la stupeur. On craignait que ce ne fût une ruse pour augmenter le nombre des coupables et des victimes ». Au reste, les lois terroristes gardaient encore toute leur vigueur. Le 13 fructidor (30 août 1794) on voyait monter à l'échafaud le cordelier Delsac, le seul prêtre, au demeurant, qui ait été condamné à mort à Agen pendant la Révolution. Cette exécution redoubla les craintes. Plus que jamais les amis de M. Constant tremblaient

(1) Pierre Bergognié, né à Layrac le 3 juillet 1754, juge au tribunal civil du département en 1795, président de chambre à la Cour d'appel d'Agen en 1811, mort à Agen le 19 juillet 1836.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour lui. Ils le pressent de pourvoir à sa sécurité. La nécessité de rétablir sa santé fortement ébranlée lui fournit un prétexte plausible de s'absenter. Pourquoi n'irait-il pas prendre les eaux du Castéra ? Sans trop s'éloigner, il trouverait, dans ce coin perdu d'un département voisin, au moins pendant quelques semaines, un refuge assuré. L'essentiel n'est-il pas de gagner du temps, surtout à un moment où déjà poind l'aurore de meilleurs jours ? M. Constant discute avec sa conscience. « Il a peine, dit son panégyriste, à quitter son troupeau dans un moment où il le voit en proie à la fureur des loups. Mais, d'un autre côté, son zèle se trouve réduit à une sorte de nullité, par la fermeture des églises. Le seul bien qu'il puisse faire dans ces circonstances est de soutenir les pasteurs et les fidèles par des lettres circulaires, confiées à des commissionnaires incorruptibles, qui se chargent de les porter dans les divers cantons du diocèse, et ce bien il pourra le continuer pendant son séjour aux eaux. Cette considération le décide; son voyage est résolu ».

Tout le monde, semble-t-il, conspire pour favoriser l'hégire du prélat menacé. Le docteur Fonfrède, une célébrité médicale de l'époque, lui délivre un certificat des plus favorables. La municipalité accorde son autorisation avec ce considérant : « Le pétitionnaire depuis qu'il habite cette commune, a donné sans cesse l'exemple de la tranquillité la plus parfaite. » Enfin le district signe avec empressement le passeport nécessaire. M. Constant fit son voyage. Cette légère défaillance, si l'on peut dire, eut au moins ce résultat de le rendre pour lui-même plus humble de cœur et pour les autres plus indulgent. De la façon si différente dont il parle en 1791 et en 1795 de l'absence de M. de Bonnac, on sent bien qu'il y a eu, entre les deux dates, la fuite au Castéra.

XII

Pendant toute cette période, M. Constant mena littéralement la vie d'un anachorète. Expulsé de son modeste évêché en vertu de la loi du 19 juillet 1792, il s'était logé, moyennant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cent pistoles par an, payables en assignats, dans la maison Bergognié, située rue Porte-Neuve, en face du couvent de la Visitation, depuis le Petit-Séminaire. D'après un de ses biographes, « les repas qu'il se faisait apporter de l'auberge ne dépassaient pas douze sols ». Les malheurs des temps lui interdisent toute action extérieure, mais il peut mettre sa plume au service de la Religion. Il entreprend donc une œuvre considérable d'apologétique sous ce titre : *Les points fondamentaux de la Religion vengés contre les impies de nos jours et les causes de l'incrédulité.*

Il a exposé lui-même son dessein dans la préface de l'ouvrage :

Quoique je ne prétende pas, dit-il, contester aux écrivains séparés de la communion romaine la gloire d'avoir défendu avec force, dans ces derniers temps, différents points de la Religion contre nos incrédules, toutefois est-il certain qu'il n'appartient qu'à un théologien catholique de former un plan de défense en faveur de la Religion, dont toutes les parties soient parfaitement liées ensemble par l'enchaînement des principes et des conséquences, et qui ne laisse à l'ennemi aucun côté faible où il puisse faire brèche. Me trouvant, par un don ineffable de la grâce de Jésus-Christ, auteur et consommateur de la foi, dans le sein de l'Eglise catholique, j'ai cru ne pouvoir mieux prouver ma reconnaissance pour ce bienfait inestimable de mon Sauveur, qu'en consacrant mes faibles talents et mes efforts à la défense de sa religion contre les attaques multipliées des impies. Daigne le Ciel favoriser mon entreprise, daignent tous les fidèles à qui cet ouvrage parviendra, l'accepter comme un gage de mon attachement pour eux, et comme une preuve du désir que j'ai de leur salut !

Je diviserai mon ouvrage en trois parties. La première présentera les preuves des points fondamentaux et les principes naturels de la Religion, avec la réfutation des principaux sophismes des athées contre ces vérités capitales. Dans la seconde j'établirai la possibilité, la nécessité et l'existence d'une révélation divine, ajoutée aux lumières naturelles de la raison. Je rechercherai les preuves intrinsèques et extrinsèques qui expliquent la nature et le caractère de cette révélation, et qui en démontrent la divinité. Je résoudrai en même temps les objections des philosophes, partisans de la seule Religion qu'on appelle naturelle, contre la Révélation. Dans la troisième, enfin, j'indiquerai la vraie source de l'incrédulité: je présenterai, dans leur vrai point de vue, les systèmes, les artifices et les erreurs de nos incrédules; je ferai connaître leur caractère et le vrai mérite de leurs ouvrages.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Chaque partie eût formé un fort volume in-8°. Seules les deux premières ont été achevées. Aucune ne fut publiée et l'œuvre paraît aujourd'hui perdue. Faut-il lui donner des regrets ? Oui certes, si l'on suppute sa valeur intrinsèque et si l'on considère la main de l'ouvrier. A ce point de vue, il n'est pas douteux qu'elle manque à l'histoire de la Pensée. Mais plus sûrement encore elle n'eût trouvé aucun écho chez les contemporains. L'époque exigeait *non tam meliora quam nova*. On connaît l'échec de La Harpe avec son *Apologie du Christianisme*. Comme on l'a très bien remarqué, « Châteaubriand a fait le seul livre qui fût possible et il l'a bien fait. Un professionnel de l'Apologétique, en faisant beaucoup mieux, je veux dire en argumentant *brevius et in forma*, n'aurait rien produit, rien, rien. On aurait fermé le livre méthodique et lourd avant la fin de la première thèse, tandis qu'on lisait et relisait les belles descriptions du Baptême, de la Première communion... » (1).

Au reste, de l'ouvrage capital de notre prélat constitutionnel tout n'a pas péri. On en trouve les meilleurs pages dans une petite brochure éditée sous ce titre après la Terreur : *Lettre pastorale du citoyen Constant, évêque du diocèse d'Agen, département de Lot-et-Garonne, sur les Maux de l'Eglise et sur la Religion, à Agen, l'an IVe de la République Française*. Ce qui fait surtout l'intérêt de cet abrégé, c'est que non seulement la religion, mais l'esprit humain y est défendu contre les entreprises de novateurs sans vergogne qui ne craignaient pas d'avancer qu'avant eux « la science des hommes *en tout* genre n'était qu'un amas de mensonges, d'obscurités, de contradictions, etc... » L'auteur s'est donné le mérite de réserver sur bien des points le patrimoine intellectuel de l'humanité tout particulièrement en se portant champion des

(1) Chanoine Valentin, *L'action religieuse des laïques au XIXe siècle*. — *Bulletin de l'Institut catholique de Toulouse* ,avril 1903. — Des 450 apologètes catholiques, des 175 apologètes protestants que l'on compte depuis 1670 jusqu'à 1802 le nom seul de Châteaubriand a survécu. (Cf. Monod (Albert), *De Pascal à Châteaubriand. Les défenseurs français du Christianisme de 1670 à 1802*. Paris, Alcan, 1916, gr. in-8° de 606 p.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vraies méthodes en des sciences telles que l'histoire, la critique, la morale, la dialectique, la métaphysique, etc...

Ce passage, par exemple, n'est-il pas digne des plus beaux traités *de Arte historica* :

On avait cru jusqu'ici que l'histoire, spécialement celle des temps les plus reculés, ne pouvait se créer ni s'établir par de pures spéculations physiques ou métaphysiques, mais qu'il fallait la puiser dans les monuments et les écrivains ou contemporains, ou les plus proches des événements dont nous lisons le récit, surtout lorsque le témoignage qui nous est transmis par ces monuments et par ces écrivains est au-dessus de toute exception... Mais d'après le nouveau philosophisme, ce principe ne prouve rien. L'histoire des événements même les plus éloignés de nous ne doit pas se prendre ni dans les anciens monuments ni dans les historiens : un philosophe éclairé doit la tirer de son cerveau, comme autrefois Jupiter fit sortir Minerve du sien. Telle est la méthode que suit Rousseau...

Et encore celui-ci :

On sait que la critique doit être la compagne fidèle de l'histoire : elle est le flambeau à la faveur duquel l'écrivain apprend non seulement à discerner le vrai du faux dans les faits qui sont l'objet de cette science, mais encore à connaître les ouvrages authentiques des auteurs qui l'ont précédé, à fixer les véritables opinions de ces auteurs, à nous faire juger avec justesse du dessein de leurs ouvrages, à nous présenter leurs vraies maximes, à nous transmettre les différents dogmes des sectes et des religions. Cet art si nécessaire avait eu jusqu'ici ses règles : plusieurs savants les ont mises dans le plus grand jour, et ont fait voir qu'elles reposent sur des principes à la portée de tout homme qui veut faire usage de sa raison.

Après l'histoire et la critique, la morale :

On avait cru jusqu'à présent que la morale, cette science si intéressante qui nous fait connaître nos devoirs, qui est le lien des sociétés et la source de notre vrai bonheur, était fondée sur des rapports éternels et immuables entre Dieu et l'homme, entre l'homme et ses semblables, entre l'âme et le corps. C'est dans ces différentes sources qu'on avait puisé les idées certaines du vice et de la vertu, du juste et de l'injustice, avec les règles infaillibles qui nous font juger du mérite de nos actions. Mais aujourd'hui cette méthode est trop usée, elle n'a plus lieu dans les nouveaux lycées. « J'ai cru, dit Helvétius, qu'on devait traiter la morale comme toutes les autres sciences, et faire une morale comme une physique expérimentale. » Quelle admirable découverte ! La physique expérimentale étudie, comme on sait, les effets de la nature: elle en observe les phénomènes; et, après avoir suffisamment répété ses observations, elle fonde sur elles la loi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

physique. C'est ainsi qu'après avoir fait des observations attentives et réitérées sur la chute des corps graves, elle a prononcé qu'il existait une loi dans la nature, selon laquelle ces corps accélèrent leurs mouvements dans leur chute, et que cette accélération se fait selon la progression des nombres impairs. C'est donc suivant cette même marche que notre nouveau philosophe prétend former son code de morale. Il ne veut pas reconnaître de loi antérieure à nos actions sur laquelle on doive les mesurer pour juger de leur mérite; il veut, au contraire, que nous commencions par observer les actions et les mœurs : en conséquence, il fait un ample recueil des vices, des prostitutions, des rapines, des violences, des cruautés exercées, dans tous les temps, chez des nations barbares et livrées à la corruption de leur cœur. Tels sont les phénomènes moraux... d'après lesquels il prononce hardiment que le *plaisir* et *l'intérêt* sont les deux grandes bases de la morale... Tout ce qui fait naître et fomente le plaisir des sens est honnête ; tout ce qui procure notre avantage est juste : voilà les lois.

Aucune science ne donne à M. Constant des occasions de triomphe comme la dialectique et la métaphysique, car il est là sur son vrai terrain. C'est pour lui un jeu de découvrir et de dénoncer les sophismes : cercles vicieux et pétitions de principes, sur lesquels les philosophes basaient leur argumentation. « Fondements ruineux, disait-il, et si légers que le moindre souffle d'une raison pure suffit pour les dissiper. » Il faut voir aussi avec quelle cinglante ironie il réfute l'auteur du *Système de la nature* et sa théorie des *dés pipés*. Les œuvres d'Homère « qu'on avait, remarque-t-il, regardées jusqu'à présent comme les productions heureuses d'une imagination vraiment poétique, ne sont dans les principes de ce matérialiste, que des particules de matière élaborées par la nature, en forme de dés pipés, échappés d'une tête où l'on trouve à peu-près autant d'esprit que dans une citrouille, et qui, cependant, sont heureusement combinées de manière à produire dans leur jet, l'Iliade ou l'Odyssée, c'est-à-dire les chefs-d'œuvre de la poésie. »

Presque à chaque page il nous donne un fidèle crayon des écrivains qu'il réfute. Voici, par exemple, comment il présente l'auteur du *Dictionnaire critique* :

Bayle, cet écrivain si connu par ses paradoxes et à qui on ne peut refuser la justice d'avoir réuni à de brillants talents, une érudition

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vaste et les charmes du style; Bayle, dis-je, s'étant chargé de plaider la cause de tous les ennemis de la Religion, n'a pu remplir sa tâche qu'à l'aide d'un pyrrhonisme désolant, qui va jusqu'à ébranler la certitude des premiers principes. Toujours on le voit bâtir et renverser, défendre et attaquer les mêmes opinions. Dogmes certains, erreurs manifestes, plaisanteries, vérités sérieuses et importantes, tout se confond sous sa plume. Par une telle méthode il voudrait dérouter ses lecteurs et leur rendre toutes les vérités incertaines : mais cette étrange marche, loin de nuire à la religion, sert plutôt à montrer combien solides et inébranlables sont ses fondements, puisque cet auteur n'a pu les attaquer sans aller se briser contre l'écueil d'un pyrrhonisme universel.

Voici encore comment il juge Voltaire historien :

Voltaire, qui non seulement a voulu être poète (chacun convient avec plaisir qu'il a excellé dans ce genre), mais encore historien, ne dédaigne point, il est vrai, les monuments et les écrivains de l'antiquité; il les consulte au contraire, il les cite. Mais l'épigraphe la plus vraie et la mieux méritée qu'on peut mettre à la tête de ses ouvrages dans ce genre, serait ce mot du poète comique (Térent. Phorm. act. IV, sc. 4) : *Il n'est rien qui ne puisse être gâté par la manière dont on le raconte.* Il semble, en effet, que notre historien s'est cru en droit de donner à ses personnages, aux écrivains qu'il cite et aux événements qu'il raconte, le ton, l'importance, l'autorité et les couleurs qui lui font le plus de plaisir; et l'on sait que ce qui lui plaît ordinairement le plus, est tout ce qui tend à dégrader la religion et à faire triompher l'impiété. Sous sa plume Néron est un prince qui a bien mérité des chrétiens : non seulement il ne les persécuta jamais, il ne les a pas même inquiétés. Domitien, Dèce, Maximien, Dioclétien lui même ont été des princes amis de la paix, que la seule ignorance ou mauvaise foi des chrétiens a transformés en persécuteurs. Mais pour Constantin, que l'on sait avoir été le premier des empereurs qui embrassa la religion chrétienne, il fut, si nous en croyons cet historien, un injuste usurpateur de l'empire, un perfide, un sanguinaire. Julien, au contraire, qui entreprit de détruire la religion et de rétablir les autels du paganisme, fut un héros digne de l'apothéose. Le même historien flétrit la mémoire de Charlemagne, sans doute parce que ce prince s'appliqua à faire fleurir non seulement les lettres, mais la religion. En deux mots, voici les règles auxquelles cet historien philosophe parait constamment attaché lorsqu'il écrit l'histoire : est-il question de prononcer entre un athée et un idolâtre ? Vous le verrez donner des louanges au premier et ravaler le second, parce que celui-ci et non l'autre montre des sentiments religieux. Mais si c'est un juif qui se présente à côté d'un payen, ce dernier sera un honnête homme, tandis que le juif ne sera qu'un personnage vil et méprisable. Enfin ce même juif se trouve-t-il à côté d'un chrétien ? Dès lors il devient un personnage intéressant, et le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chrétien un objet de mépris. Le pauvre catholique est le seul infortuné qui ne peut rien gagner par aucun rapprochement; c'est toujours un superstitieux, un fanatique dont la condition est la plus méprisable de toutes. Tels sont les principes qui ont dirigé Voltaire dans ses écrits historiques. Il est vrai qu'il a dit quelque part qu'un bon historien ne devait avoir ni religion ni patrie pour éviter de parler ou d'écrire d'après ses affections particulières : mais il a prouvé par son exemple combien ce principe est inefficace puisqu'il ne l'a pas empêché de tomber dans tant d'écarts, qui lui ont été justement reprochés, et qu'on le voit souvent fouler aux pieds la vérité, et répandre le fiel et l'amertume dans ses écrits. C'est apparemment ainsi que devait écrire, dans un siècle comme le nôtre, un philosophe, qui, dans la République des lettres, aspirait à l'honneur de la dictature, et mérita que de son vivant même, on lui décernât une statue.

Que dire maintenant de la forme d'un ouvrage si lourd d'idées ? A la bagatelle littéraire nul ne sacrifia moins que notre apologiste. Il a pris soin lui-même de prévenir à ce sujet le lecteur. « Je ne chercherai point, dit-il, les ornements du style, je ne prétends point disputer d'éloquence, qui ne sert le plus souvent qu'à éblouir et à faire prendre le change au lecteur (c'est l'idée de Verlaine), mais je me flatte de présenter des raisonnements et des preuves solides, d'où résulteront la certitude et la conviction des vérités que j'entreprends d'établir. » Il a voulu tout donner à la pensée et à la raison démonstrative. De là chez lui la plus grande simplicité d'expression et une sobriété toute classique. Sa diction est invariablement correcte, abondante, tempérée, grave et noble comme un beau fleuve porte ses ondes. Sans doute, — et c'est une marque de famille — il affectionne la longue phrase janséniste. Mais aussi avec quelle aisance, quand il lui plaît, il manie la période ! Quel rhythme, par exemple, quelle harmonie dans cette phrase prise au hasard : « Telle, dans son origine, qu'une aurore naissante qui s'avance majestueusement et qui prend un nouvel éclat à mésure qu'elle s'élève, la religion en traversant la nuit des siècles, paraît successivement plus brillante, à mesure que s'approche le soleil de justice qu'elle annonce et qui doit un jour éclairer l'univers. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

N'y a-t-il pas là, comme disait Brunetière « une exquise volupté de l'oreille ? »

Et ces choses M. Constant les écrivait la tête, pour ainsi dire, sous le couteau de la guillotine. Certes bien des héros ont été exaltés qui n'ont pas eu, en face de la mort menaçante, une pareille maîtrise de soi et ce calme surhumain.

Chanoine DURENGUES.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'AFFAIBLISSEMENT DE L'ESPRIT PUBLIC

« J'entreprends, dit Tacite au début du premier livre des Histoires, le tableau d'une époque remplie de malheurs, ensanglantée par les guerres, troublée même dans la paix. » Après avoir dit quelques mots des désordres de la Gaule, de la désolation de l'Italie, du Capitole incendié, des mers remplies d'exilés, de la vertu partout opprimée par le crime, il aborde l'état moral de Rome, afin d'y rechercher les causes et l'explication des graves événements qu'il va raconter.

C'est, en faisant les rapprochements qui s'imposent, avec la même tristesse et les mêmes craintes patriotiques, que j'aborde mon sujet : L'affaiblissement de l'esprit public aggravé par la guerre.

Quand un homme, échappé au malheur, a traversé des épreuves où, par sa faute, son existence et sa fortune ont failli sombrer, il s'accuse d'abord, puis se recueille, s'étudie et se réfugie dans la sagesse, rempart contre la fortune ennemie.

Les Français, échappés à la terrible épreuve, ont-ils songé à s'accuser de l'insouciance de quarante années de paix, qui les a conduits à deux doigts du précipice ? Ont-ils songé aux moyens non seulement de réparer leurs forces, mais encore de les développer ? Non. En 1806, après Iéna (qu'on me permette cette comparaison), la Prusse semblait ne devoir pas se relever du coup que le glaive de Napoléon venait de frapper. Toute la nation se mit au travail, sous l'influence d'apôtres qui faisaient luire l'espoir du relèvement et prêchaient la revanche. Et sept années après, ce peuple vaincu et terrassé marchait à la tête des vainqueurs du colosse.

Quels moyens la France a-t-elle pris pour panser ses blessures et augmenter ses forces ? La journée de huit heures. Comme si la paix pouvait être autre chose qu'une trêve, avec l'insécurité du lendemain. On s'attendait, il est vrai, à une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

application plus active des forces de l'ouvrier, et au même rendement. Mais, tandis que le travail et ses résultats diminuaient, les salaires étaient considérablement augmentés, cause d'orgueil pour l'ouvrier, qui s'élevait ainsi au-dessus des bourgeois et des rentiers appauvris ; cause surtout de paresse, de mauvaise foi dans l'exécution du travail, et de gourmandise.

Vit-on jamais une soif plus intense de plaisirs insultant aux plus légitimes douleurs ? Croirait-on que dans des villes où, dans chaque quartier, plusieurs maisons étaient marquées du signe du deuil, il y ait eu tant d'affluence aux théâtres et aux cinémas, tant de dancings et tant de fêtes ? Jamais, pour employer un verbe de V. Hugo, le rire n'avait autant coudoyé les larmes.

Cette soif de jouissances est une fièvre dangereuse qui travaille toutes les classes, et, ce qui est le plus regrettable et de très mauvais augure, le peuple, autrefois laborieux et modeste. Que pouvons-nous espérer, ou plutôt que n'avons-nous pas à craindre, si on ne calme pas les ardeurs de cette fièvre incompatible avec l'amour du travail et de l'économie ? Un journal de Genève a jeté le cri d'alarme : « Aujourd'hui, dit-il, la tendance au cinéma, au théâtre, aux fêtes s'est accrue d'une façon inquiétante. Le peuple semble perdre ce qui lui reste de raison dans une sorte d'ivresse. Et il semble qu'au lieu de l'aider à conserver son amour de l'économie, on s'efforce de l'induire en tentations... Un peuple qui se précipite dans cette ivresse est incapable de retrouver la santé sociale et morale. »

Autre insulte à la tristesse : à côté des longs vêtements dont s'enveloppe la douleur, on voit dans la rue et jusqu'au sein des églises et des temples des toilettes sans décence, faites pour attirer les regards sur des formes du corps à moitié dénudées.

Quel pénible contraste et quelle aberration ! *O tempora ! o mores !* s'écriait Cicéron ; *in qua urbe vivimus ! quam rempublicam habemus !* O temps ! o mœurs ! dans quelle ville, sous quel gouvernement vivons-nous !.. Cicéron ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

voyait que Rome agitée par les factions, travaillée par la cupidité, mère du luxe et des plaisirs ; il ne s'inquiétait pas des paysans du Latium, conservateurs des vertus que leur avait enseignées Caton l'Ancien, de ce Latium, sanctuaire de forces capable d'alimenter et de soutenir encore longtemps Rome affaiblie.

Quant à moi, au contraire, si je porte mes regards en dehors des villes, je vois la campagne gagnée par la contagion. Elle était, jusqu'à nos jours, la pépinière de toutes les forces et de toutes les énergies. Chose étonnante ! ces champs, asile de calme et de paix, étaient le plus riche réservoir de la guerre ! Hélas ! cette source de forces va tarir ! ce réservoir va s'épuiser ! Pour le paysan actuel, la maison où il est né n'est plus qu'une prison, le champ fécondé par tant de sueurs, agrandi par le travail et l'économie des ancêtres, n'est plus qu'une terre d'exil ! La vraie patrie, c'est la ville, où tout abonde, spectacles et plaisirs de toute sorte, où l'on n'a qu'à étendre la main pour saisir l'instrument de ses voluptés ! Le paysan, qui a préféré à la liberté des champs la servitude de la ville, est-il entièrement responsable de cette déchéance morale ? Elle est surtout la conséquence des prédicateurs néfastes, de théoriciens d'un nouvel ordre social. Ces criminels évangélistes d'un impossible âge d'or, exploitant à contre-sens les idées d'égalité, ont fait entendre à l'homme des champs, « sevré des plus légitimes plaisirs », qu'il n'était que l'esclave nourricier des bourgeois et des citadins oisifs. Et, naïf, le paysan, quittant les vertes campagnes, baignées de soleil, va tous les jours, et de plus en plus, s'enfermer dans l'usine enfumée et sombre, dès qu'il a bu l'erreur dans la coupe des colporteurs de poisons.

Nous vivons dans un temps où l'on peut, en toute impunité, saper à sa base l'édifice social, attaquer les mœurs antiques, brûler ce que nos pères, qui firent la France, ont adoré, et, enfin, tourner en ridicule la religion, fondement de la moralité publique. Que dis-je ? En toute impunité ? Ce n'est pas assez. A la faveur de cette liberté dangereuse, on gagne, dans ces attaques, les suffrages des électeurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

O tempora ! o mores ! o liberté ! que de méfaits et de folies on commet en ton nom !

Tandis que nous devons, autant que jamais, avoir l'œil sur nos frontières, et que le salut de la France repose sur son armée, on voit des gens ameuter des masses, en criant contre cette armée et contre la guerre, et en dressant le drapeau, couleur de sang, des révolutions, contre ce drapeau qui, passant des mains de Clovis dans celles de Charlemagne, puis de Jeanne d'Arc, fut toujours l'emblème de l'honneur national.

Il serait exagéré de dire que la guerre a créé absolument cet état d'esprit plein de dangers. Elle l'a aggravé. Il y a longtemps que les fondements de la morale et des institutions sociales sont ébranlés. A la faveur des divisions et des compétitions politiques, un état d'âme s'est créé qui a pris le nom d'*arrivisme*, c'est-à-dire lutte d'ambitions pour atteindre, avec le moindre effort, les honneurs et la fortune. L'honnête homme, resté pauvre quand il avait à sa portée les moyens de devenir riche, n'est, qu'on me passe le mot, qu'un imbécile. Il n'y aura bientôt plus de considération ni de place dans le monde pour celui qui portera les stigmates déshonorants de la pauvreté, aura-il été un savant et un inventeur. Aussi, bonne foi, désintéressement, souci du bien d'autrui autant que du sien, mots à rayer du dictionnaire, ou à marquer d'une croix, comme des archaïsmes. Morale divine, morale humaine : radotages des générations passées ! La seule vraie, la seule qui ne trompe pas, la seule dont les effets sont tangibles, c'est la morale de l'intérêt. La vie ne sert à rien, on perd son temps si on la passe dans l'abnégation, dans l'oubli de soi-même, et dans l'accomplissement des plus nobles devoirs.

Cependant, j'ai la ferme confiance que toute vertu n'a pas disparu. Il y aura dans tous les siècles des justes qui fleuriront au milieu de la corruption, comme le lis éclatant croît sur l'argile impure : des justes à qui la vertu dirait, si elle avait un langage : *Eritis mihi testes*, vous serez mes témoins. Il était, dans les rangs du Sénat avili, le témoin de l'antique

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vertu romaine, ce Thraséas dont la présence faisait ombrage au crime assis sur le trône impérial.

Ces vertueux seront, ils le sont déjà, comme l'agneau marqué pour le sacrifice. Car nous sommes une nation de dévorants et de dévorés. On croyait, pendant la guerre, à l'union prochaine de tous les Français, cimentée par le sang des tranchées. L'armistice apparaissait non seulement comme la cessation des hostilités avec notre ennemi héréditaire, mais comme l'aurore d'une ère de fraternité entre citoyens, que le commun malheur venait de rapprocher. On croyait étouffée à jamais sous le sol piétiné, ensanglanté par la guerre, l'ivraie des discordes et des révolutions. Mais, de nouveau, cette ivraie perce la terre durcie. Les partis de haine relèvent la tête ; ils ne sauraient s'accommoder d'une société où chacun, suivant un équitable partage réglé par la valeur et le mérite personnels, serait appelé à contribuer au bien de l'Etat. Tout pour nous, se disent-ils. Oui, tout pour ces fauteurs de troubles dangereux que guette l'œil de l'Allemand, comme l'œil de Jéhovah s'attachait sur Caïn. Ceux-ci veulent les honneurs et les grasses sinécures. D'autres ont l'appétit inassouvi de l'argent. Tout pour nous, se sont dit aussi les mercantis. « Bâtissons notre fortune sur la misère et le deuil de nos concitoyens sans défense. A quoi nous servirait la loyauté ? Soyons seulement habiles. Au lieu de couvrir le pauvre de notre manteau, dépouillons-le de ses loques ; au lieu de nous contenter d'un bénéfice honnête, enlevons à l'acheteur jusqu'à son dernier sou. » Ainsi le veau d'or est plus que jamais debout. Il faudrait des volumes pour montrer combien les ravages de l'égoïsme se sont étendus depuis la guerre, substituant un matérialisme grossier aux idées qui avaient leur source dans la conscience. Voilà encore un vieux mot destiné à enrichir, pour les grammairiens futurs, la collection des vocables inusités. Aussi, dans une nation où la lutte des intérêts va devenir de plus en plus âpre, bien peu nombreux sont ceux qui pourront espérer le bonheur et la sécurité du lendemain. Nous espérions être délivrés du cauchemar de la guerre. Sans être absolument à l'abri de celui-ci, un autre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous menace, que nous ne connûmes pas, après 1870. L'or pur que nous attendions en 1918 s'est changé, je ne dis pas en un papier-monnaie sans valeur, mais en un plomb vil. Nous sommes vaincus par notre victoire.

Ces lamentables vérités, que l'on serait tenté de prendre pour des exagérations, sautent aux yeux. Les Américains les ont si bien vues qu'ils n'ont pas craint de dire à M. Viviani, dans son récent voyage aux Etats-Unis, qu'ils croyaient bien que l'idéal disparaissait en France. Quelle a été la réponse de M. Viviani ? Je ne sais. Mais il pouvait dire que l'idéal avait, pendant la dernière guerre, soutenu nos jeunes gens dans la lutte contre la barbarie, en faveur de l'honneur et de la liberté. Oui : mais vu l'état d'esprit public que je signale, retrouverons-nous cet idéal au besoin ? Ne voyez-vous pas combien le culte de l'idée est affaibli ? Ce culte est comme une religion dont on déserte les temples. Quand les Romains de l'empire, accablés par les malheurs des temps, croyaient que Jupiter avait retiré le bras qui soutenait le monde, ils s'écriaient : les dieux s'en vont ! Et moi je crie : les idées s'en vont ! Il y a déjà quelque temps qu'elles ont commencé leur départ, dans un vol pareil à celui des hirondelles qui désertent prématurément nos climats.

Aussi, quel doux contentement est celui de l'homme d'étude au milieu de ses confrères, dans un sanctuaire où l'on pense, où l'on se communique les trésors de ses réflexions, dans ces agapes de l'intelligence, que je compare à ces agapes des premiers temps du christianisme, où l'on rompait ensemble le pain de la fraternité. Il y a aussi, en dehors de ces sanctuaires appartenant aux deux sexes, des amis des travaux de l'esprit, aimant à se recueillir dans leurs foyers, où, dans des œuvres poétiques, ils s'abandonnent aux élans de la pensée et du sentiment. Je salue, en passant, ces nobles âmes, dont notre Société des Lettres a couronné, l'an dernier, les louables et utiles efforts. Oui, utiles, car elles prêchent d'exemple au milieu d'une société qui s'enlise dans le matérialisme, et bientôt ne croira plus qu'aux réalités qui se voient, se comptent et se mesurent. Charmantes exceptions qui consolent de l'in-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

différence du public en ce qui concerne les œuvres intellectuelles.

Combien le peuple d'aujourd'hui est différent même de celui qui vécut sous la Révolution ! Après l'exemple donné par Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre, la littérature de cette époque s'imprégna du sentiment de la nature. Le XVIIe siècle ne s'était attaché qu'à l'étude de l'âme ; il ignorait le corps. Le XVIIIe se préoccupait de changements dans l'ordre social. Et voilà qu'au milieu de la tourmente révolutionnaire, lorsque le sang coule du Nord au Midi, et que les échafauds se dressent sur les places publiques, les imaginations rêvent de la paix des champs, des écrivains y puisent les sujets de leurs œuvres, petits romans vécus, pleins d'un agréable et efficace enseignement. Ces livres formèrent, surtout dans les petites villes et les campagnes, la modeste bibliothèque des familles, d'où l'on tira pendant longtemps les lectures de la veillée.

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, le journal est venu, le journal à un sou. De même que la dépêche télégraphique a tué, je ne dis pas le style épistolaire, privilège du petit nombre, mais, en général, la lettre qu'on se piquait de bien écrire, le journal a tué le goût des lectures morales. Il a substitué à ce goût les préoccupations politiques, stériles et troublantes. Le journal est devenu le bréviaire de la famille.

A côté des petits quotidiens, figurent des publications à vignettes, faites d'anecdotes banales, toutes d'invention, sans portée, dont se repaissent enfants et adolescents. On ne saurait assez les en dégoûter. Car, si dans leur éducation, nous devons songer sans cesse à la formation de la volonté, il faut, tout en amusant leurs loisirs, leur mettre en main des livres dont la morale se dégageant facilement les porte à la réflexion et les pénètre sans effort du goût du bien.

Idées vieillottes aujourd'hui. La formation morale dans la famille est incomplète, et souvent nulle, vu l'indifférence des parents. Ceux-ci, jeunes, atteints, avant leur mariage, par la dégénérescence ambiante, ne peuvent pas donner ce qu'ils n'ont pas reçu. C'est là une vérité vue aux époques de la dé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cadence. « Nous sommes moins bons que nos parents, disait Horace au siècle d'Auguste et nos enfants seront pires. »

Ce mal touche aujourd'hui à son dernier période. Pendant la guerre, on a créé des emplois nombreux et ,en général, très rémunérés, pour le père de famille, pour la mère, pour les sœurs et les fils aînés. Ces salariés n'ont cure que du gain qui les grise; ils oublient les devoirs moraux du foyer. Que deviennent les enfants ? Poser la question, c'est la résoudre en une solution lamentable.

La charge des éducateurs est, par conséquent, beaucoup plus lourde. Leur œuvre, dont ils se seraient réjouis autrefois, est maintenant à peu près stérile. Au dehors de la famille et de l'école, l'ambiance de la rue exerce aussi ses ravages. Je pourrais apporter mille faits à l'appui, si je n'aimais mieux citer ce qui a été dit au congrès de la natalité tenu à Lille, en décembre 1920. « Le contraste douloureux de l'école qui prê-
« che la vertu et de la société qui laisse s'étaler le vice, fait le
« tourment de tous les éducateurs. A quoi bon, disent-ils,
« continuer nos efforts pour qu'ils soient presque aussitôt
« rendus vains ? Nous fabriquons une France de douze ou
« treize ans, qui est vraiment charmante et pénétrée des meil-
« leurs sentiments. Et au fur et à mesure, la rue et la société
« défont notre œuvre. C'est proprement la toile de Pé-
« nelope... »

Ces réflexions ont été exprimées par des Français. Voici deux citations tirées de journaux étrangers, relatives à notre littérature : « Une invasion allemande n'accomplirait pas autant de destructions stupides qu'en accumulent aujourd'hui des Français dans leur propre pays. » (*La Revue North America.*) — « La religion, l'humanité, l'art, tout ce qui peut avoir du prix pour les hommes, la littérature française a sali tout cela. » (*La Quaterly Review*) (1).

La religion !... Faut-il répéter ce que d'éminents moralistes ont dit mille fois, qu'elle est la base de toute éducation, qu'elle dirige de sa lumière dans la voie du bien tout homme venu

(1) Journal Pour la Vie (avril 1921).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en ce monde, qu'elle est enfin le soutien des Etats qui ne peuvent se passer d'elle. Sans la religion qui éclaire et fortifie la notion innée du bien et du mal, le mal, plus facile, plus en rapport avec notre nature déchue, triomphe. Et l'homme, destiné à être un ange, n'est qu'une bête. Car, comme l'animal, il ne connaît que ses appétits, ses intérêts et ses passions, et il ne recule devant aucun moyen pour en assurer la victoire.

Voilà les principales causes de l'immoralité grandissante.

Je citais plus haut, à propos de la démoralisation, le Congrès de la natalité tenu à Lille. Je citerai, à cette place, les Congrès de Nancy et de Paris. Deux sections, l'une catholique, l'autre protestante, ont recherché comment l'action religieuse pouvait aider à la formation des enfants et des adolescents, comment elle pouvait fortifier les volontés, éclairer les consciences et purifier les cœurs. Dans son discours de clôture du Congrès de Nancy, l'ancien Président, M. Deschanel, disait qu'une œuvre morale était nécessaire, qu'il fallait améliorer l'hygiène des esprits et atteindre la stérilité des âmes.

Les pouvoirs publics ont-ils entendu cet appel ? Rien ne me le prouve. Depuis la loi de séparation, ils se sont désintéressés de l'enseignement religieux. Des maîtres, bien intentionnés, se sont vu imposer l'obligation de la neutralité. La vieille collaboration, si féconde en résultats, du prêtre et de l'instituteur a dû cesser. Et l'on a vu, dans certains endroits, l'école sans Dieu, et, dans d'autres, encouragée par l'Etat, l'école contre Dieu. Peut-on s'expliquer cet aveuglement des pouvoirs publics ? Ils n'ont pas compris, est-il dit dans le journal *Pour la Vie* (avril 1921) que, puisqu'ils cessaient de favoriser les religions, ils devaient assumer une partie de leur rôle, prêcher la morale à leur place, l'imposer au besoin et rendre d'autant plus rigoureuses les sanctions humaines que l'on ne pouvait plus compter sur les sanctions divines... Il s'en est suivi une telle démoralisation que nous détenons tous les records honteux : alcoolisme, tuberculose, syphilis et dépopulation.

Jusques à quand aura-t-on des yeux pour ne point voir ? En face de la banqueroute qui menaçait la France, Mirabeau

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

criait à l'Assemblée : « Catilina est à vos portes !... et vous délibérez ! » En face de la banqueroute morale, je dis aux pouvoirs publics, qui ne délibèrent même pas : Agissez ! Prenez tout de suite les moyens nécessaires pour que l'enfant qui va atteindre l'adolescence entre dans une société meilleure. Le Minotaure, terreur d'Athènes, ne dévorait, tous les ans, que sept garçons et sept filles. Nous avons notre Minotaure, plus terrible, l'immoralité, qui dévore les âmes de générations entières. Malheur à nous, malheur à l'Etat, s'il reste impassible devant ce massacre d'innocents !

Le moraliste qui déplore la situation morale de ses contemporains, sent se presser, malgré lui, dans sa mémoire, ce qui aggrave sa tristesse, les souvenirs historiques. Michelet, fouillant nos archives nationales, soucieux de classer les documents qui s'entassaient, au delà de ses espérances, sous sa main, disait : « Patience, Messieurs les morts, attendez; chacun à son tour... » Moins heureux que le grand historien, je dis à la Rome impériale qui ne me présente que trop d'attristantes comparaisons avec mon siècle : « Laissez-moi choisir ». Me voilà dans l'embarras du choix, avec la nécessité de me borner.

Parlerai-je des nouveaux riches de la fin de la république, qui par le luxe de leurs maisons et, sur la rue, par leurs chars, insultaient à la misère du peuple et des soldats qui avaient brisé la résistance des derniers ennemis de Rome ! Parlerai-je du désordre des finances sous l'empire, des impôts croissant, des tyranneaux de province, du scepticisme religieux importé par les doctrines d'Epicure, de l'abandon des champs, et, enfin, de la vie chère contre laquelle Dioclétien fit des lois, d'ailleurs inutiles, comme toutes les lois du maximum, et qui fixaient même le prix d'un peigne de femme. De tous les désordres, de tous les malheurs causés par l'affaiblissement de l'esprit public, jetant mes regards autour de moi, je ne veux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

retenir que la dépopulation, la plus visible cause de la ruine des Etats. Malgré les comparaisons nombreuses que me fournirait ce fléau romain avec celui qui sévit chez nous, je n'en dirai que peu de mots. (1).

La dépopulation exerçait déjà ses ravages sous Auguste, aux plus beaux temps de l'histoire de Rome. « Une affreuse « dépravation, un cynisme éhonté avaient détruit les mœurs « privées. Il n'y avait plus de pères, plus de fils, plus d'épou- « ses, mais des créatures humaines oubliant les plus natu- « rels de tous les devoirs, et courant au plaisir, à travers la « débauche et le crime. Le mariage devenu une gêne était « abandonné; ou bien ou le prostituait par des divorces an- « nuels; Les matrones comptaient les années par leurs maris, « et non plus par les consuls. (1). »

La Grèce et l'Orient, vaincus par les armes, avaient, à leur tour, conquis par leurs vices la Rome conquérante. C'était leur revanche.

Auguste avait reçu dans ses bras le monde fatigué. A ses yeux, le meilleur moyen de lui rendre ses forces était de lui rendre les mœurs antiques. Après avoir convié les poètes de son temps à remettre en honneur les origines de Rome, la religion et l'agriculture, il proposa la loi *Poppaea* qui forma le code du mariage. « Ceux qui avaient des enfants (*patres*) recevaient privilèges et honneurs. Les célibataires n'étaient pas admis à hériter des étrangers. Le citoyen dont le mariage était resté stérile, ne pouvait donner à sa femme par testament, ni recevoir d'elle plus d'un dixième de sa succession. Le reste appartenait au père commun, c'est-à-dire à l'Etat (1) ». Enfin, par la *lex trium liberorum*, trois enfants exemptaient de toutes charges personnelles, et assuraient double part dans les distributions. Excellents remèdes, en apparence, mais qui n'eurent qu'un défaut : celui de ne pas guérir.

---

(1) V. les longues pages que j'ai consacrées à la dépopulation dans le Bulletin de la Société d'agriculture de Lot-et-Garonne (n°s d'avril, mai et juin 1921).

(2) V. Duruy : Hist. des Romains, III, 213.

(3) V. Duruy : Hist. des Romains, III, 214.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ceux qui, en France, se préoccupent de la repopulation et veulent qu'on frappe d'un supplément d'impôts les célibataires, que l'on accorde des avantages particuliers aux familles nombreuses, connaissent-ils les tentatives d'Auguste ? Je ne voudrais pas décourager mes contemporains. Mais je crains que leurs généreux efforts ne soient voués à l'insuccès, comme ceux du grand monarque romain. Agira-t-on au moyen de lois ? Les lois, a-t-on dit, ne peuvent rien contre les mœurs. La pire des républiques est celle qui édicte le plus de lois : *Pessima republica, plurimæ leges*, a dit Tacite.

Vu l'état moral de l'Italie et des provinces, tout effort était devenu stérile. A la fin de la république, les Verrès, les Catilina, Salluste lui-même, moraliste sans morale personnelle, mais historien exact, avaient prouvé que la cupidité au service du plaisir avait à jamais remplacé l'antique austérité, et que la république touchait à la fin de ses destinées. Dans l'anarchie universelle, le vrai remède, selon la loi de l'histoire, paraissait être le gouvernement d'un seul. Auguste, qui avait renié Octave, le croyait. Mais il ne voyait peut-être pas assez qu'il ne régnait que sur des ruines, et que ce qu'il voulait rebâtir ne reposerait que sur le sable.

Les causes du mal furent, à Rome, ce qu'elles sont en France : la désertion des campagnes et des petites villes, et, comme je l'ai déjà montré, la corruption des mœurs, qui va de pair avec l'affaiblissement de l'esprit public.

Cinquante ans après la mort d'Auguste, le poète Lucain gémissait sur la dépopulation : « Quelques habitants à peine, dit-il, errent dans les rues des antiques-cités. »

Rarus et antiquis habitator in urbibus errat. Il est dit plus tard, dans le Code Théodosien que « l'heureuse Campanie (déjà dépeuplée du temps d'Auguste) compte 120.000 hectares où il n'y a ni une chaumière, ni un homme » (1).

Plaise à Dieu que nos descendants ne voient pas nos belles et fertiles plaines transformées, elles aussi, en un désert !

(1) Cod. Théod. XI, 28, 3. G. Boissier : la fin du Paganisme, II, 426.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J'aurais pu, en développant cette comparaison de notre état social avec celui des derniers temps de Rome, donner pour titre à mon travail : « Comment les nations finissent ». Mais j'aurais semblé jouer le rôle de l'avocat général qui prononce un réquisitoire dont l'effet est une condamnation à perpétuité. Je ne veux pas de cette condamnation; car, malgré tout ce que nous pouvons déplorer, il faut toujours nous rappeler cette parole de Guizot « qu'on peut tout espérer des Français », et que « la France est la patrie de l'espérance ».

Donc, je m'arrête, me contentant des traits rapides d'une simple esquisse, quand j'aurais pu citer tant d'autres preuves de la légèreté de l'esprit public et de la faillite de l'éducation morale.

Je n'ai point parlé de la jeunesse séduite par les théories utilitaires et qui n'a plus, dans ses études, les beaux élans de la jeunesse du XIXe siècle.

Je n'ai rien dit de cette criminalité précoce et ingénieuse, où des jouvenceaux jouent des rôles qui nous font frémir.

Où trouver les remèdes de tant de maux, conséquences d'une civilisation excessive qui, s'il est vrai que les extrêmes se touchent, confinera bientôt à la barbarie ? Ce n'est pas que je désire comme Rousseau, ramener l'homme à l'état de nature et lui donner l'envie de marcher à quatre pattes. Foin tout de même du progrès corrupteur! De même que Fénelon et P.-L. Courrier préconisaient, pour rajeunir la langue française, l'usage des vieux vocables délaissés, je préconise le retour aux mœurs anciennes, auxquelles on prendrait ce qu'elles ont de bon et qui peut s'accommoder à tous les temps. Que cette proposition fasse sourire, c'est possible. J'affirme quand même qu'en dehors du *mos majorum*, il n'y a point de salut.

F. Ferrère.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

INVENTAIRE DES MEUBLES DU CHATEAU DE NÉRAC
EN 1569

(EXTRAIT DES ARCHIVES DU CHATEAU DE PARRON)

« Inventaire des biens du château de Nérac appartenant à très puissante et excellente dame la Reyne de Navarre, duchesse d'Albret, faict à requête et par commandement des seigneurs de Parron et de Sainte-Colombe, assistants à ce maistre Imtert Geneste, licencié et avocat au siège du dit Nérac, François de Batz, Mathieu Carbonel, serviteur de la dite dame, Raymond David, jurat, Jehan Rode, Bernard Jausselin, Jehan Ja usselin et Bertrand, tapissier, demeurant au chateau et plusieurs autres le quart du jour de janvier 1569 et encommancé comme s'ensuit par commandement des sieurs de Parron et de Sainte-Colombe.

PREMIÈREMENT

« A la chambre de la tapisserye, sur la chambre de la Reyne;

Tapisserye des parcs, six piesses demy-usées;

Sept piesses de tapisserye appelées les neuf muses demy-usées;

Deux piesses de tapisserye des bûcherons;

Une piesse tapisserye de la bergerie;

Une piesse tapisserye à grands personnages;

Une piesse tapisserye de la même valeur;

Cinq piesses de tapisserye appelées d'Antéon ;

Un tapis arginé sur champ jaune;

Un ciel de lit damas rouge et vert, vieux;

3 piesses damas rouge et vert à bandes, vieilles :

2 ciels de lit de serge vert et rouge, vieux;

2 matelas vieux;

14 carraulx vieux de diverses coleurs, vieux et uzés;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

3 pantes de lit de tapisserye, les franges rouges, vert et bleu, vieux;

3 rideaulx bleud roupe de damas :

1 nape, point à fleur de lys;

1 ciel de lit appelé les Estinglateurs.

«... A la chambre seconde de la dite tapisserye et sur l'autre chambre de la dite dame :

1 piesse grande de tapisserye appelée Charlemagne;

1 grand tapis bleu et rompu;

1 autre tapis bleu sur champ vert, uzé;

2 garde robes une grande et une petite dont le tapissier n'a point les clefs, comme il a déclaré, serment receu de luy, bien dit y a dans iceluy du linge :

Ung tapis en Turquie, à bandes blanches, uzé;

Deux grands coffres, ung desdits vieux.

« A la Chambre du milieu du galetas une petite table à deux traiteaulx, la table de une pièce et autres traiteaulx de menuiserye.

« A la grande chambre au couchant du galetas, qui regarde Saint-Nicolas.

« Premièrement une grande robe vielhe, six halebardes.

« A la seconde chambre du galetas vers Saint-Nicolas, objets communs ainsi qu'aux deux autres chambres du galetas, à la première chambre près de la porte d'entrée, ayant garde-robe, à la seconde chambre au-dessus de la galerie.

Rien dans les cabinets de la reine dont la femme Abenat avait les clefs. Objets communs dans la troisième et quatrième chambre au-dessus de la galerie; à la grande salle, deux grands chandeliers de bois, à la chambre de la Reine, une simple table et une couchette vide avec une paillasse ; à la garde robe de la dite dame ung buffet à une chambre de menuyserye, une couchette vieille.

« A la chambre vers le puys : ung châlit faict à bastons rompeus, les bastons teints de noir et blanc, faits à losanges dans lesquels losanges y a de petits enfants de cuybre esveillée, un meuble antique avec ciselures.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A la garde-robe de la chambre vers Saint-Nicolas.

« 13 coffres bahus desquels la dite femme du concierge a dit n'avoir les clefs et ne scait qu'il y a dedans et appartiennent aux filles de la Reyne : ung archelit vieux de menuyserie avec la come (couyne) et traversier; une hallebarde, le bois de ung lit de camp, une malle de cuyr à mettre ung lit de camp.

« Au dessoubs la tour de la dite garde robe, une table à traiteaulx où y a force vieux livres et papiers : ung petit coffre où il y a papiers, ung autre petit coffre vuyde.

« A la chambre des comptes : ung vieux archelet de menuyserie avec une couchette et traversier ; ung buffet pleinier.

A la garde robe de la dite chambre, ung lit garni de couchette et traversier vieux, ung vieux buffet de menuyserye.

« A la cuysine vers Saint-Nicolas entre la fausse porte deux paires de landiers en fer, une table de cuysine.

« A l'office vingt mesures de vin blanc vieux et trois vieilles piques, à un autre office à la suite du premier deux grandes gardes robes, cinq malles de cuyr renfermant les lits des filles de la Reyne, sept petites malles pour porter les châlits, ung vieux buffet ouvragé, douze barriques, deux barriques vides, trois barriques de vin, cinq barriques de piquette, un tonneau vide, une tente de toile, rien à la paneterie, à une autre tour un vieux buffet et au-dessus, dans ladite tour, douze piques, un vieux buffet de menuyserie, trois barriques vielhes, cinq selles à la turque, une selle de maroquin vert piqué de soye, quatre rondelles, deux rigauches, une rondelle d'assier faicte à escailles, six targues de cuyr de Turquie, quatre pertuizanes, plusieurs brassals, espaulettes, gantelets et autres piesses de harnois tout rompeus, quatre espées à deux mains, une espée, quelques tentes de thoille. Au chay dix-huit barriques pleines et onze vuydes... »

« Aujourd'huy 1er du mois de septembre l'an 1570, nous Jacques du Faur, lieutenant général en la Sénéchaussée du duché d'Albret pour la Reyne de Navarre, duchesse d'Albret,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

suivant le commandement à nous faict par Bernard de Barrau, escuyer, seigneur de Parron, gouverneur pour le Roy et commandant au chasteau et ville de Nérac, nous sommes transporté dans le dit chasteau en compagnie de Me Mathieu Martin, Imbert Geneste, consuls, Bernard Danglade, advocat, Mathieu Carbonet et Raimond David, jurés de la dite ville où estans ledit sieur de Parron a dit que lorsqu'il entra en la présente ville il aurait fait faire inventaire des biens meublés qu'il aurait trouvés dans le dit chasteau appartenant à la Reyne de Navarre et d'autant qu'il est prest s'en aller et vuyder le dit chasteau suyvant l'édit de pacification, nous a requis après nous avoir montré le dit inventaire par les mains de maistre Vidau Fumery de luy signé, vouloir procéder à la vérification d'icelluy et ce faisant ouyr Me Bertrand Gentelle, tapissier, et Jehanne Abenat, femme Jehanet, le dit Pérès, concierge, pour savoir si les meubles mentionnés au dit inventaire y sont en la qualité qui sont couchés par icelluy, suyvant laquelle réquisition sommes montés à la chambre dudit chasteau où le dit Gentelle demeure, où estans en présence que dessus luy avons remontré le dit inventaire et interrogé moyennant serment nous dire, déclarer et certifier si les meubles contenues dans le dit inventaire (duquel comme a dit le dit Fumery luy en a faict lecture) sont encore en nature lequel moyennant son dit serment nous a dit et certifié tous les dits meubles qui estaient en sa charge mentionné au dit inventaire estre dans le dit chasteau et en sa puissance sauf et réservé trois matelas par les dedans de laine et le dessus de fustamy blanq et l'autre de coton fin et par le dessus de thaille... les tours vieux, une demi piesse de tapisserye usée et fort vieilhe, faicte à bandes de blanq et rouge à fleurs de lys. Et la dite Abenat moyennant serment que dessus a dit et déclaré les meubles mentionnés au dit inventaire estre dans le dit chasteau et en sa puissance sauf et réservé le vin laquelle déclaration a esté communiquée au dit sieur de Parron lequel a déclaré les dits matelas se estre égarés despuys qu'il est au dit chasteau lesquels il offre payer et il payera ce qu'ils cous-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

terait. Aussi a accordé avoir bu avec ses soldats 9 barriques de vin et nous a requis acte des dires, déclarations et certfifications des dits Gentelle et Abenat qui luy a esté concédé.

« En foy de quoi nous sommes soussignés et fait contresigner notre secrétaire les an et jour susdits ».

« Signé : Dufaur, lieutenant général; Mathieu Martin, consul; de Podensan; Geneste, consul; M. Carbonet; B. Danglade. »

CH. BASTARD.

LE COLONEL "JOSEPHIN" GARCIA

Aux nombreux prisonniers de guerre espagnols internés dans les villes et les bourgs du département, les évènements de 1814 vinrent ajouter des compatriotes d'une toute autre catégorie, vaillants et loyaux soldats, ayant embrassé les idées libérales apportées par les Français et la cause du roi Joseph, frère de Napoléon. Avec les armées de Soult et de Suchet, ils avaient reculé en France après la perte de leur patrie. Jusqu'à la dernière heure, ils avaient mis leurs épées à la disposition de la défense de notre territoire national envahi par les anglo-espagnols-portugais.

Dans le Lot-et-Garonne, on les vit longtemps, certains accompagnés de leurs femmes et d'enfants, cherchant à dissimuler leur décoration de l'ordre d'Espagne, institué par leur roi à l'image de notre Légion d'honneur et seul souvenir de leur carrière militaire trop courte. Ce que ces hommes énergiques avaient dû souffrir dans leur personne, leurs êtres chers et leur fortune; chacun d'eux le cachait avec une sorte de résignation mêlée d'orgueil. La rentrée de la plupart d'entre eux dans leur patrie, dès 1816, facilitée par le gouvernement de la Restauration, devait y faire éclore ces grands partis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

libéraux ou républicains qui ont fait souvent au cours du siècle dernier trembler dans la péninsule l'ordre et la légalité.

C'est avec un sentiment de mélancolie que l'on salue dans certains cimetières lot-et-garonnais les tombes de « *Josephinos* », telle la pierre de Saint-Avit-sur-Lède, lézardée, couverte de mousse et de lierre et sur laquelle on peut lire l'inscription suivante :

CI GIT

LE COLONEL B. GARCIA NÉ
A MORATAL ESPAGNE
DÉCÉDÉ A LA CAPELLE
LE 2[9] MAI 1819
IL FUT DES HOMMES LE PLUS
SAGE D[ES AM]IS LE PLUS [ ]
ET [DES MIL]ITAIRES LE PLUS BRAVE

Tout ce que nous avons pu savoir sur celui qui repose là, c'est que Bonaventure Garcia, colonel de cavalerie espagnole, était décédé, à l'âge de 39 ans, le 29 mai 1819, à 10 heures du matin, dans la commune de La Capelle Biron, canton de Monflanquin (1).

La rencontre fortuite de ce tombeau, ignoré ou dédaigné des habitants, nous a fait songer à ceux des Agenais, soldats si vaillants de la République et de l'Empire, qui reposent oubliés, « sans fleurs ni couronnes », dans tous les cimetières de l'Europe qu'ils ont aidé à dominer, loin du beau ciel natal, semant partout des germes de liberté.

Commandant LABOUCHE.

---

(1) Il était connu sous le nom de Saint-Paul, et habitait Catalot.
(Note communiquée par M. Cassaigne, que nous tenons à remercier ici).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NÉCROLOGIE

M. Georges Tholin (1843-1922)

L'érudition méridionale vient de faire, en la personne de notre éminent collaborateur M. Georges Tholin, une perte extrêmement douloureuse. Malade depuis de longues semaines à la suite d'une piqûre venimeuse qui entraîna une lente décomposition du sang, M. Georges Tholin a succombé le 15 mai dernier, après de cruelles souffrances, au moment où ses amis croyaient que sa robuste constitution et les soins vigilants dont il était entouré avaient enfin dompté le mal insidieux et repoussé la mort.

Archiviste de Lot-et-Garonne pendant 34 ans, érudit de grande valeur, écrivain de talent, il laisse derrière lui une œuvre considérable que le temps a consacrée et qui lui fait le plus grand honneur. La *Revue de l'Agenais* aura bientôt l'occasion de l'exposer longuement, en évoquant la physionomie si typique et la personnalité si marquante de Georges Tholin dont elle a publié depuis 1874 la plupart des travaux d'érudition. Pour l'instant, elle ne peut que s'incliner devant la tombe de celui qui fut l'un de ses collaborateurs les plus fidèles et les plus brillants et dont elle éditera deux études, courtes mais substantielles, sur les *Péages* et les *Institutions notables du pays d'Agenais*. Leur publication posthume fera regretter davantage le grand talent qui s'en va.

R. Bonnat.

Ses obsèques ont été célébrées le 16 mai à l'église de Fraysses, commune de Madaillan. Le corps a été immédiatement transporté au cimetière de Gaillard où l'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille. M. René Bonnat, secrétaire perpétuel de la Société académique et archiviste départemental de Lot-et-Garonne, a adressé le dernier adieu à son prédécesseur en une allocution que nous publions ci-après :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Discours de M. René Bonnat

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une profonde émotion que j'apporte sur cette tombe — où la mort vient de coucher si brusquement Georges Tholin — l'hommage douloureux d'infinis regrets et de piété reconnaissante que doivent à ce grand érudit la Société académique d'Agen et les Archives de Lot-et-Garonne.

Il les illumina toutes deux, pendant près de quarante années, de l'éclat d'un talent sans cesse grandissant, du rayonnement de ses travaux, du charme de son accueillante simplicité et de la clarté de sa conscience.

***

Lyonnais d'origine, mais devenu bien vite Agenais de cœur et d'adoption quand les hasards de la carrière administrative l'amenèrent en Lot-et-Garonne, en 1867, au sortir de l'Ecole des Chartes, dont il fut un des plus brillants élèves, Georges Tholin a mené la plus laborieuse et la plus féconde des existences. Et, pour la célébrer, il n'est point besoin d'un panégyrique. Une page d'histoire suffit, une page d'histoire, simple et vraie, comme il en a tant écrit.

Archiviste de Lot-et-Garonne, il a défriché le champ si touffu de nos vieux chartriers communaux et de notre beau dépôt départemental. Avec une patience admirable, une habileté professionnelle hors de pair, une science paléographique incontestée, il a classé et analysé les chartes d'Agen et tous les documents antérieurs à la Révolution que le temps et les hommes ont épargnés dans nos plus petits villages et qui attestent la splendeur d'un pays si chargé de gloire ! 4 gros volumes d'*inventaires*, 2 volumes de *catalogues* témoignent d'un labeur de tous les instants. Dans l'ossuaire médiéval qu'étaient les vieilles archives, il a, pendant 35 ans, poursuivi son travail d'ermite. *Obscura diligentia*, disait notre Scaliger du Bénédictin, son prédécesseur, besogne obscure, certes, mais combien méritoire et féconde !

Elle n'a point suffi pourtant à son activité. Quittant son laborieux asile, il avait accoutumé d'aller, l'œil grand ouvert et l'esprit en éveil, à la recherche des vestiges que les civilisations éteintes ont semés sous nos pas. A travers le Lot-et-Garonne si divers, dans nos landes mélancoliques, sur la plaine plantureuse de la Garonne, dans le Haut-Agenais si rude et si pittoresque, aux bords du Lot

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que chevauchent tant de vieux moulins, ce pèlerin d'histoire a fait mille observations archéologiques curieuses et glané quantité de détails précieux que nous ne connaitrions pas sans lui. Sensible à la poésie des vieux chemins qu'il parcourait, il a, au hasard de ses courses, noté les tumuli, les oppida, les souterrains, les sépultures anciennes et les restes, livrés par un sol fertile, des époques préhistorique, celtique et gallo-romaine; il a décrit les oratoires et les églises édifiés par la piété de nos pères, ou les châteaux et les ruines que les siècles ont accumulés chez nous.

Mais Georges Tholin ne s'est pas contenté d'apporter tous ces matériaux aux historiens de nos antiquités nationales, ou encore d'enrichir son dépôt de legs, comme les fonds de Raymond et de Bellecombe, ou de donations que faisaient chaque jour plus nombreuses la bienveillance de son accueil et son obligeance extrême pour les chercheurs; il ne lui a pas suffi d'être le « crocheteur des hommes doctes » et de rester silencieusement près de l'âtre pour remuer la cendre du passé. Il a voulu, lui aussi, ressusciter et organiser le vieux monde agenais disparu. Et son érudition, secondée par un esprit critique avisé et par un style clair, vigoureux et précis, nous a valu toute une série fort curieuse, puissamment documentée, d'articles, de notes et d'observations sur l'histoire, l'archéologie, le folklore lot-et-garonnais. Faut-il citer, pour ne parler que des plus remarquables — celles où l'érudit fait place à l'historien — ses *Etudes sur l'Architecture religieuse de l'Agenais*, que couronna l'Académie des Inscriptions et où défilent, présentées et groupées avec un soin scrupuleux les églises romanes et gothiques, semées à profusion sous un ciel privilégié ? Faut-il rappeler ses *Notes sur l'histoire des communes de Lot-et-Garonne*, ses *études sur les Livres de Raison*, ses *Cahiers des Doléances du Tiers Etat du pays d'Agenais aux Etats-Généraux*, ses *Villes libres et Barons*, pleines d'aperçus originaux sur la condition de nos pères au Moyen-Age, ses observations archéologiques sur nos châteaux-forts agenais, notamment sur celui de Madaillan, à l'ombre duquel il est mort ? Et *La Ville d'Agen pendant les guerres de Religion du XVIe siècle*, publication fortement charpentée qui lui fait le plus grand honneur ! Et encore ces *quelques institutions notables du pays d'Agenais*, synthèse encore inédite de ses travaux d'histoire médiévale qu'il exposa à l'une de nos dernières séances de la Société Académique avec cette simplicité et cette modestie qui n'abandonnent jamais le vrai savant.

Comme nous étions alors heureux de le retrouver, après une absence de 20 ans, alerte, vigoureux, portant son grand âge avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tant d'aisance qu'il semblait avoir une fois pour toutes renoncé à vieillir, et comme nous le croyions encore loin de la mort qui déjà le guettait !

***

Par la sûreté de sa méthode, par la précision de son style, par la variété des sujets qu'il a traités, Georges Tholin, formé à l'école de Quicherat, s'apparente étroitement aux deux grands érudits lot-et-garonnais Tamizey de Larroque et Magen, qui l'affectionnaient profondément. Comme eux, il a collaboré à quantité de périodiques : *Revue de l'Agenais*, *Recueil des travaux de la Société Académique d'Agen*, *Revue des Sociétés Savantes*, *Bulletin Monumental*, *Antiquaires de France*, *Revue du Lyonnais*, *Grande Encyclopédie*, *Echo de Gascogne*, *Journal du Sud-Ouest* et *Chasseur Français*. Il les dépasse par la souplesse d'une plume experte, habile à conter des histoires de chasse, où ce Nemrod était passé maître, des observations de naturaliste, des souvenirs de guerre ou des impressions d'art, à décrire des paysages aimés ou à chanter les gloires du Néracais en de beaux sonnets appréciés par Théodore de Banville.

***

L'heure n'est pas venue de donner une biographie complète de Georges Tholin, mais dans le portrait rapide que j'ai le douloureux devoir d'esquiser ici, je n'aurai garde d'oublier que Tholin fut une *conscience*. C'est chose si rare aujourd'hui ! Patriote, il voulut s'engager et il combattit en 1870-71 dans le corps de Cathelineau. Il prit part aux combats de Beaune-La-Rolande et du Mans, deux batailles, deux retraites, qu'il a contées dans le *Carnet d'un franc-tireur*.

Catholique fervent, de famille et de convictions, il ne cacha jamais sa foi profonde. Lorsque l'orage vint s'abattre sur les religieuses de Concarneau où il était allé chercher un climat réparateur, Georges Tholin voulut assister les sœurs blanches, chassées de l'asile qu'elles s'étaient construites. Une petite brochure, débordante d'émotion, où il célèbre ces victimes, atteste à la face de tous la fermeté de ses croyances qui ne transigeaient pas.

Il a puisé en elles, avec les directives d'une vie qui fut belle, la force qu'il faut pour bien mourir. L'éternité lui sera douce. Il peut reposer en paix dans ce cimetière de Gaillard, que domine la chapelle où dorment Jasmin et sa muse, où l'accueilleront comme un frère, avec tous ceux qui furent l'honneur de la cité, ses collabora-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

teurs et ses amis, les Adolphe Magen, les comtesse de Raymond et les Philippe Lauzun, qui goûtent ici l'éternelle quiétude.

Pour nous, ses disciples et ses continuateurs, en saluant respectueusement les siens, Mme Georges Tholin, si cruellement éprouvée, et notre ami Bitaubé, que la maladie retient loin de cette nécropole, en évoquant dans le recueillement du dernier adieu la figure si expressive et si lumineuse qui vient de disparaître, nous nous inclinons bien bas, avec une tristesse profonde, devant cette fosse béante où s'abîme une noble carrière et devant cet homme qui fut un grand serviteur de l'Agenais.

M. Paul Bitaubé

Quinze jours après Georges Tholin, le 25 mai, disparaissait son beau-frère M. Paul Bitaubé, qu'une crise d'angine de poitrine éloignait de nous depuis quelque temps. Ancien conseiller de préfecture et secrétaire général de Lot-et-Garonne, Paul Bitaubé, très aimé de ses confrères, présida la Société en 1921. Comme nous le disions plus loin, ce qu'ils appréciaient le plus en lui, c'était, avec une érudition nourrie par de fortes lectures, un esprit franc, primesautier, toujours loyal et bon, et la sûreté de son commerce et de son amitié. La *Revue* publiera bientôt une intéressante étude qu'il a écrite, en collaboration avec M. Bouchard, sur l'œuvre littéraire de feu Jacques-Chaumié, député de Lot-et-Garonne, dont la mort l'avait profondément affecté.

Au cimetière de Gaillard, devant la tombe qui venait à peine de se fermer sur le corps de G. Tholin, M. Georges, secrétaire général de Lot-et-Garonne, a rappelé les qualités administratives du défunt, dont toute la carrière s'est passée dans le Sud-Ouest et principalement à Agen. Il a souligné ce fait, bien connu des Agenais, que seuls la modestie et l'attachement au pays natal avaient empêché Paul Bitaubé d'occuper les plus hautes fonctions administratives. Enfin M. de Lacvivier, successeur du défunt à la présidence de la Société Académique, lui a adressé le plus émouvant des adieux. Nous publierons son allocution dans notre prochain numéro.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE

Jasmin d'Argent. — Le deuxième Jasmin d'Argent, dont la fête a été célébrée le jeudi 1er juin au théâtre d'Agen, a obtenu le plus vif succès. Marcel Prévost, plus en forme et plus aimable que jamais, la présidait, et son allocution fut remarquable. L'immortel se mit en frais de coquetterie et son rapport fut plus goûté que celui de l'an passé, où il avait pourtant recueilli les suffrages de tous.

L'animateur de la fête, Jacques Amblard, fut éloquent et séduisant. M. de Lacaze, exquis. Nul n'est plus près que lui de l'âme même du pays dont il analyse avec infiniment de subtilité les aspirations et les états si complexes.

Le public élégant, qui se pressait à cette manifestation poétique, a fait un accueil enthousiaste aux lauréats, en tête desquels figurait un nom qui honore la Gascogne, Delbousquet, l'écrivain puissant, qui a brossé, en quelques romans très prenants, tant de tableaux curieux de nos Landes lot-et-garonnaises. Il a vigoureusement applaudi le compositeur Charles René et sa belle interprète Mme Andrée Cortot, de la Gaieté-Lyrique, et fait un sort excellent au livre d'or du Jasmin d'Argent qu'avait illustré Jean Torthe si délicatement et si bien imprimé l'éditeur auscitain Sauriac, l'un des lauréats du concours.

En somme, fort belle journée, où Mlles Garcin et Koretsky psalmodièrent les vers des poètes français couronnés. Elles furent charmantes, mais elles ne réussirent pas à faire oublier les interprètes de l'an dernier, Mlles Bel et Renaud, dont la dernière est devenue pensionnaire de la Comédie-Française.

Du palmarès établi par le jury, je détache les noms agenais : Mlle Emmanuel Delbousquet, de Sos, Jasmin d'Argent ; M. le capitaine de frégate Joubert (Jean de la Jaline), 1re médaille d'argent ; Mme Melmer-Mérens, 2e médaille d'argent; M. Sauriac, 4e médaille de bronze ; Geneviève de Sigalas, 10e mention. Pour la poésie occitane, M. Grenier de Cardenal, de Villeréal, qui a obtenu le Jasmin d'argent, et MM. Maurice Joret, du Mas-d'Agenais, et Marcel Lacroix, de Damazan.

Histoire de Frespech. — M. Maurin, directeur d'école publique à Villeneuve et membre correspondant de la Société Académique d'Agen, a fait à Frespech, au commencement de mai, une conférence fort appréciée sur l'histoire de cette commune jusqu'en 1789.

Jeux-Floraux de Toulouse. — Au concours de cette année, nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

relevons parmi les lauréats le nom de M. Léopold Capuron, de Lavardac, qui a obtenu une mention.

Antiquités et objets d'art. — Par arrêté ministériel du 22 mai 1922 ont été classés parmi les monuments historiques protégés par la loi du 31 décembre 1913 :

A *Aiguillon*, dans la chapelle de l'hospice, un cadre qu'on dit provenir du château des ducs d'Aiguillon, en bois doré, de l'époque Louis XVI.

A *Lamontjoie*, dans l'église, deux paires d'appliques en bronze doré, de l'époque Louis XVI.

A *Saint-Léger*, dans l'église, un plat de quête, en cuivre repoussé, du XVIe siècle.

A *Villeneuve-sur-Lot*, dans l'hospice Saint-Cyr, seize pots de pharmacie et un biberon de malade, en faïence du XVIIIe siècle.

Société Académique d'Agen. — Au cours de la séance de mai 1922, que présidait M. de Lacvivier, M. G. Moullié a entretenu ses confrères d'une question malheureusement toujours d'actualité : *La dépopulation des campagnes lot-et-garonnaises*. Après avoir constaté l'étendue de ce fléau qui, en 80 ans, a fait perdre plus de 100.000 habitants au département (plus de 30 % de sa population), malgré l'immigration espagnole et les apports des autres régions de la France, M. Moullié, très familiarisé avec les questions de droit, s'est longuement étendu sur les causes économiques et juridiques de l'abandon de la terre. Il rappelle, à ce sujet, les théories de Le Play et la jurisprudence de la Cour d'Agen qui, pendant 20 ans, maintint la légitimité des partages d'ascendants contre la Cour de Cassation. Il réclame des mesures législatives pour renforcer l'autorité du père de famille et, pour éviter la dissolution des fonds familiaux, la liberté de tester, comme la demandent aussi des hommes venus de tous les horizons politiques.

Le Rondeau, dont parle ensuite M. Bordes, professeur au Lycée, dans une communication vraiment captivante, c'est la danse de nos pères, si fort en honneur autrefois dans nos campagnes de Gascogne, danse accompagnée de chants qui en marquaient le rythme, chœur cyclique en train de mourir aujourd'hui. M. Bordes en décrit la forme et les mouvements; il en vante le charme prenant que n'offrent pas les danses importées aujourd'hui.

Son récit se termine par un examen rapide, mais fort intéressant, des chansons-rondeaux où la poésie gasconne, claire et facile, pétillante d'observations de grosse psychologie ou de raillerie douce, accompagnée d'une musique d'une extrême simplicité, célèbre les événements de la vie paysanne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Joseph Léonard, bourgeois et marchand de Puymirol, que présente en fin de séance M. Ernest Lafont, appartenait à une famille d'origine protestante, annoblie plus tard, qui joua un grand rôle dans le pays. Les Léonard créèrent à Puymirol un marché important, élargirent le port de Laspeyres et firent par la Garonne et l'Océan, un grand commerce d'exportation avec l'étranger et les colonies. A l'aide des registres de comptes de cette famille, M. Ernest Lafont décrit les domaines qu'elle possédait, les revenus qu'elle en tirait, les bénéfices de ses opérations commerciales, agricoles ou bancaires et fournit d'abondants et curieux détails sur la vie rurale et le prix des objets de consommation au XVIIe siècle.

Au cours de la séance du 8 juin, présidée par M. Bruguière, doyen de la Société, M. Bonnat, secrétaire perpétuel, a rappelé la perte douloureuse qu'avait faite cette compagnie, le 15 mai, en la personne de M. Georges Tholin, chevalier de la Légion d'honneur, archiviste honoraire de Lot-et-Garonne. Erudit de grande valeur et l'un des meilleurs historiens du Sud-Ouest, M. Georges Tholin a beaucoup écrit et ses publications font autorité. Pendant 35 ans, il dirigea les archives départementales et, pendant dix ans, la Société Académique à laquelle il appartenait depuis 1868 : il les illumina toutes deux de l'éclat de son talent, du rayonnement de ses travaux, de la clarté de sa conscience et du charme de son accueillante simplicité.

Son beau-frère, M. Paul Bitaubé, l'a suivi de près dans la même tombe. Ancien conseiller de préfecture et secrétaire général de Lot-et-Garonne, M. Bitaubé présida la Société en 1921, et ses confrères appréciaient en lui, avec une érudition nourrie par de fortes lectures, un esprit franc et primesautier, toujours loyal et bon. La *Revue de l'Agenais* publiera bientôt de lui une intéressante étude sur l'œuvre littéraire de feu Jacques Chaumié, député de Lot-et-Garonne.

L'*Union historique et archéologique du Sud-Ouest*, qui comprend 19 Sociétés, tiendra ses assises à Agen, du 25 au 28 juillet prochain. M. Bonnat communique le programme complet de ce congrès, ouvert à tous, qui comprend : 1° Trois séances de travail où seront étudiés l'histoire, l'art, le folklore et l'archéologie de la région méridionale ; 2° une visite des monuments anciens de la ville d'Agen ; 3° le 26 juillet, une séance publique où le prix Philippe Lauzun sera décerné et où l'on entendra M. Paul Courteault, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, traiter un sujet encore d'actualité : *Monluc devant l'histoire et devant la Légende* ; 4° le jeudi 27 juillet, une grande excursion, en de *confortables* autobus, à Hautefage, Monsempron, Gavaudun, Bonaguil, avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

déjeuner à Gavaudun (prix : 35 francs) ; 5° le vendredi soir 28 juillet, une excursion à Layrac, Moirax, Estillac et Aubiac (prix : 10 francs).

Les adhésions, accompagnées d'une somme de 5 francs destinée aux frais d'organisation et à la publication du compte-rendu du congrès, peuvent être adressées dès maintenant à M. le commandant Labouche, trésorier de la Société Académique d'Agen, 9, boulevard de la République.

Bernard Palissy ne fut pas seulement le génial potier et le grand caractère que l'on sait. En bien des sciences il fut un précurseur, en hydrologie par exemple, comme l'expose en quelques pages fort curieuses M. le docteur Capdeville d'après les travaux de M. Molinéry. Les vertus curatives des eaux, Palissy les devine et les explique, mais il n'a que moqueries pour celles qui font des miracles, comme Spa où l'on prétendait guérir, au XVIe siècle, la stérilité. Quant aux médecins de son temps, il ne les épargne guère : « Guérisse le patient, s'il peut, mais qu'ils ayent leurs mains pleines, c'est assez », constate-t-il en quelques lignes d'une singulière âpreté.

Charles de Gontaud, duc de Biron, pair de France, amiral et maréchal, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, fut un des grands personnages du XVIe siècle. Mais quelle étrange destinée que la sienne ! Comblé de faveurs par Charles IX, Henri III et Henri IV, grand homme de guerre, il finit pourtant, en 1602, sur l'échafaud, à la Bastille, après avoir été condamné à mort à l'unanimité par le Parlement de Paris pour complot contre le Roi et contre l'Etat. Son exécution fit grand bruit ; les *Mémoires* de l'époque en sont pleins. Récemment on mettait au jour un document italien du XVIIe siècle, qu'a bien voulu traduire M. Olié, professeur au Lycée, et qui confirme entièrement ce qu'on savait de la mort du maréchal de Gontaud-Biron. Il faut en retenir ses véhémentes protestations d'innocence, sa colère contre l'ingratitude du roi, sa morgue méprisante vis-à-vis des officiers chargés d'assister à ses derniers moments. Le maréchal se mit à genoux et se banda lui-même les yeux. Le bourreau lui baisa la main et le décapita d'un seul coup d'épée. Ainsi finit le compagnon d'armes d'Henri IV, l'un de ceux qui l'avaient si puissamment aidé à conquérir le trône de France.

La séance s'est terminée par l'élection comme *membres correspondants* de MM. Saint-James, conseiller honoraire à la Cour ; Monbrun, juge au Tribunal civil ; de Saint-Exupéry et docteur Orliac, d'Agen.

R. Bonnat.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BIBLIOGRAPHIE

Le Pont d'Agen a-t-il été sous le canon anglais (mars-avril 1814) ? — La *Philosophie du Bon Sens* de V. Tournier se termine par de longues pages écrites sur la 32e demi-brigade où servit son père comme officier au milieu de nombreux volontaires des districts d'Agen et de Laroque.

On ne parlait guère que patois dans ce corps. Et quand de retour d'Egypte, ses intrépides soldats allèrent tenir garnison à Paris, les gens disaient : quel dommage que cette demi-brigade ne soit pas française. On était très gai à la 32e malgré les dangers, les fatigues et les souffrances sans nombre subis au cours des campagnes. Que de récits drôles ou amusants on trouve dans les pages de Tournier. Transformé sous le consulat en 32e régiment d'infanterie, ce corps était en 1814 dans l'armée du maréchal Soult qui résista avec tant de vigueur à l'armée anglo-espagnole d'invasion. Le fait suivant est rapporté par l'auteur :

« A Agen, mon père fut commandé pour défendre le pont (1). A peine installé, un ancien grenadier de la garde qui avait conservé son uniforme arrive armé d'un fusil. — Capitaine, lui dit-il, je viens faire le coup de feu avec vous. — Il fut accepté de grand cœur. Puis un riche bourgeois, au gros ventre, sur lequel brillait une riche breloque. — Que venez-vous faire ici, lui dit mon père ? Vous vous exposez et vous n'êtes d'aucune utilité. Je vous engage fortement à vous retirer. — Je voudrais voir un peu, et je pense que je n'ai encore rien à craindre. — Vous vous trompez grandement, Voyez-vous ces deux pièces de canon que les Anglais traînent ? A l'instant, ils vont les mettre en batterie, et alors il ne sera plus temps. — Le Monsieur s'obstina. Un coup de canon partit, et le boulet le coupa en deux. »

Cet incident semblerait prouver qu'il y aurait eu un essai de mise en état de défense des premières arches du pont d'Agen. Mais les mémoires écrits sur les événements militaires de cette époque dans la région, ou le dossier volumineux déposé aux archives départementales et touchant cette période, paraissent l'ignorer. Un parc d'artillerie fut bien constitué sur le Gravier. Les généraux d'Agen et de Périgueux firent bien une étude défensive très intéressante

(1) En construction.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des positions de la rive gauche de la Garonne. Mais les canons ennemis ne prirent pas position au Passage. Les officiers anglais se contentèrent de danser avec les dames de Nérac. Quant au capitaine Tournier, père du narrateur, il a du confondre le pont d'Agen avec un autre pont situé aux confins du Lot-et-Garonne et de la Gironde et qui fut atteint par des partis anglais. Ils y furent arrêtés par un détachement français.

Commandant LABOUCHE.

Dans le régiment provincial de Marmande (1775-1778). — La lutte qui mit aux prises les nobles et les roturiers dans les cinquante années qui précédèrent la révolution est étudiée avec force détails et anecdotes dans le livre de M. Carré, doyen de la Faculté des lettres de Poitiers, *La Noblesse de France et l'opinion publique au 18e siècle*. Pour se faire une opinion sur cette question fort complexe, l'auteur a consulté des mémoires, des manuscrits, des recueils, des correspondances, etc., etc. Ce qu'il a dû lire est vraiment incroyable. Mais évidemment il n'a pas pu tout voir et le monde dont il parle reste encore insuffisamment connu. On trouve dans cet ouvrage des détails curieux mais noyés au milieu des anecdotes sur des nobles de l'Agenais. Nous relevons des appréciations sur le chiffre des fortunes, telles que celle des Narbonne s'élevant à dix-huit cent mille francs de rente au taux actuel; le prix des régiments du roi (Agénois estimé à 50.000 livres, Royal-Pologne 100.000 livres), l'existence fastueuse des grands seigneurs venant de la province à Paris, n'y portant que des habits de drap d'argent et d'or garnis de point d'Espagne, avec celle de leurs femmes folles de diamants, jouant gros jeu et menant un train de vie insensé. Aussi a-t-on pu écrire qu'on n'a jamais mieux éprouvé la « douceur de vivre » que dans la haute société et les châteaux du XVIIIe siècle.

D'après M. Carré, la guerre des deux classes, noble et roturière, fut déchaînée à l'occasion de l'institution d'une noblesse militaire primant tous les mérites, dans l'obtention des grades à l'armée. Nous estimons que l'auteur s'y trouve tout à fait dans la vérité. Les fils de bourgeois en concurrence avec les gentils hommes étaient toujours laissés de côté. Les nobles avaient pour eux un dédain affecté ; mais ils étaient traités par les roturiers d'indisciplinés ou d'incapables.

Dans les faits rapportés, nous nous arrêterons à un procès criminel où trois frères dont deux officiers au régiment provincial de Marmande et un troisième capitaine de dragons de la légion de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lorraine furent poursuivis devant plusieurs parlements pour tentative d'assassinat.

Les de Queyssac, Froidefond, Fillol et le capitaine dit le chevalier, fiers de leur naissance et de leurs grades exigeaient le salut des roturiers. Le chevalier, rencontrant un jour Damade, négociant bordelais, lui reprocha de ne pas lever son chapeau. «Je le fais « trop souvent, riposta le négociant, sans retour de politesse. — « Vous vous croyez fait pour compter avec moi, reprit Queysssac; « vous devez commencer par me saluer, et c'est à moi de voir ce « que j'ai à faire ». Et comme le négociant était sans armes, le chevalier lui tendit un pistolet pour se battre; Damade refusa et s'en alla.

« Le lendemain, rapporte M. Carré, Damade passant devant la maison des Queyssac, pour aller diner chez des amis, Fillol et le chevalier sortirent, le traitèrent de « Jean Foutre », lui mirent le poing sous le nez. Fillol tira même son épée et larda le négociant qui essaya de parer les coups, d'abord avec un mauvais couteau de chasse, ensuite avec sa canne. Survint Froidefond qui jeta un sabre aux pieds de Damade et le somma de le ramasser pour se battre ; armé lui-même d'un sabre et la main haute, il s'apprêtait à le frapper, s'il se baissait. Damade tira de sa poche un pistolet et le déchargea sur Froidefond ; la balle atteignit le gentilhomme en pleine poitrine, mais ne pénétra pas ; il était « plastronné ». « Tue-le ! cria le chevalier ; je me reproche de ne pas l'avoir tué avant-hier ! Froidefond fonça à coups de sabre sur le négociant qui, parant toujours, tant bien que mal, avec sa canne, reculait peu à peu vers la maison où on l'attendait ; tout en sang et à bout de forces, il parvint à s'y réfugier. »

Tandis que le négociant adressait une plainte le 27 octobre 1775 au tribunal des maréchaux de France, les Queyssac s'adressaient au lieutenant-colonel du régiment de Marmande, dont ils se croyaient sûrs. Mais celui-ci les fit décréter de prise de corps. Et alors ce procès criminel fut porté successivement devant le parlement de Bordeaux, celui de Toulouse et enfin celui de Paris. Le Conseil du Roi s'en occupa également.

« Au dire d'Elie de Beaumont, qui, avec Target, défendit Damade, la présence des Queyssac à Paris fit scandale. Ils couraient les réceptions de la noblesse, les chasses, et se moquaient du décret rendu contre eux; ils n'entrèrent en prison que le matin du jour où se plaida leur cause. Comme l'avocat général Séguier avait laissé entendre qu'il ferait leur éloge, le 14 avril 1778, jour où le procès devait être jugé, des cordons rouges, des cordons bleus, des femmes de qualité accoururent au Palais. Séguier vanta la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bravoure des trois frères, mais présenta des conclusions contre eux : « Ah ! le traître, aurait crié le baron de Viomesnil, il n'a pas tenu ce qu'il avait promis ». La cour condamna les Queyssac.

« La foule fit une ovation à Damade et à ses avocats; mais, rougissant de l'affront fait aux nobles, les La Trémoïlle, les Stainville, les Viomesnil, les Genlis, réunirent les fonds nécessaires; et les de Queyssac passèrent en Amérique ».

Bien entendu, les reproches légitimes à faire aux militaires nobles du genre des Queyssac ne pouvaient s'appliquer à la classe nobiliaire tout entière; mais par la citation faite à l'occasion du procès criminel des trois frères, on peut se rendre compte de l'état d'irritation qui existait entre les deux classes qui se partageaient la nation à cette époque. D'ailleurs les roturiers se sentaient soutenus par les gens de lettres, les philosophes aux idées égalitaires et, il faut le dire, par les loges maçonniques.

Commandant LABOUCHE.

Berryer renié par Martignac. — Sainte-Beuve, étudiant l'histoire de la Restauration par M. Louis de Viel-Castel, décrit les passions violentes qui désolaient la France après la seconde Restauration. A propos de l'exécution des frères jumeaux Faucher de La Réole, il s'indigne qu'ils n'aient pu « trouver, dans cette Gironde féconde en orateurs, un seul avocat pour les défendre ! Le seul avocat qu'on leur donna d'office, lors du pourvoi en révision, le bâtonnier de l'ordre, M. Emerigon, s'attacha à bien marquer qu'il ne s'en tenait qu'à la forme et au strict nécessaire, et qu'il ne les défendait nullement au fond. Il demandait pardon de son rôle d'office aux juges et à l'opinion environnante et soulevée, qui réclamait, en mugissant, sa proie..

« Peu de temps après, la Cour d'assises de Bordeaux, ayant à juger quelques accusés obscurs impliqués dans les troubles de La Réole, M. de Martignac était au nombre de leurs défenseurs; eh bien ! comment un homme qu'on a connu depuis si modéré, si bienveillant, si courtois de langage, comment crut-il devoir s'y prendre pour sauver ses pauvres clients, et peut-être pour s'excuser lui-même d'oser les défendre ? Il jugea, nous dit M. de Viel-Castel, qu'il ne suffisait pas d'accabler des plus cruels outrages la mémoire des généraux Faucher, avec qui on assure qu'il avait eu autrefois des relations assez intimes, de les présenter comme des *scélérats* vieillis dans le crime, *dont La Réole garderait longtemps l'effrayant souvenir* ; il se laissa emporter contre MM. Berryer et Dupin, et contre le système de défense qu'ils avaient adopté dans l'affaire du maréchal Ney, à des invectives tellement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

violentes, qu'il faut les citer textuellement, parce qu'aucune analyse n'en donnerait une juste idée :

« A Dieu ne plaise, disait-il, que nous suivions jamais l'exemple « qui nous a été donné dans une affaire récente, dont les détails « ont longtemps lassé notre patience !... Nous avons une plus juste « idée des devoirs que nous impose notre ministère, et si jamais « ils se trouvaient en opposition avec nos devoirs et nos sentiments « de citoyens, notre choix ne serait pas douteux. Les liens de « l'estime et de la confraternité ne peuvent plus exister entre nous « et ceux qui professent des principes contraires, et si l'honneur « pouvait être solidaire entre des hommes qui exercent la même « profession à des distances considérables, je me hâterais de pro- « tester contre un pareil abus, et je vous dirais hautement : L'avo- « cat qui, chargé volontairement de défendre un guerrier traitre « et rebelle à son roi, s'oublie jusqu'à justifier l'action en elle- « même, qui cite comme un titre de gloire pour l'accusé le nom « d'une bataille (celle de Waterloo) où il acheva de se rendre cri- « minel en combattant contre son maître ; qui invoque à son se- « cours le témoignage d'autres rebelles, et les excite à rappeler les « moyens qu'ils avaient pour forcer leur roi à la clémence ; l'avocat « qui, s'entourant de honteux détours, de méprisables subterfuges, « d'ignobles entraves, enlève ainsi au prévenu, autant qu'il est en « lui, son dernier honneur, celui du courage, cet avocat a perdu « son titre à mes yeux, je me sépare à jamais de lui. »

Ce n'est pas sur ce cri de passion qu'il faut juger notre compatriote M. de Martignac. Plus tard, il fut le défenseur des ministres de Charles X. Sa générosité, son courage, l'oubli des rivalités et des injures politiques l'honorèrent grandement.

Combien est vraie cette remarque de Sainte-Beuve : « Les partis, à l'heure du délire et en fait d'abominations, ne se doivent rien les uns aux autres. »

Berryer n'a pas connu d'ombre dans sa longue carrière. A Paris dans la Grande Salle du Palais la statue de Berryer, la statue de Malesherbes symbolisent le sentiment du devoir, l'inspiration du Barreau français.

Paul Bitaubé.

Agen. Imprimerie Moderne. *Le Directeur-Gérant* : R. Bonnat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Photographie Balistai La Maison exécute tous TRAVAUX D'AMATEURS

DEVELOPPEMENTS - PLAQUES ET PELLICULES
TIRAGES TOUS PAPIERS

Plaques, Produits, Appareils -o- **Toutes fournitures KODAK**

HORLOGERIE BIJOUTERIE **J. B. CAPDUPUY** OBJETS D'ART ORFÈVRERIE

65, Boulevard de la République (En face le Crédit Lyonnais)
:: :: 4, Rue Lafayette, 6, Rue Jacquard - **AGEN** :: ::

ACHAT D'OR ET D'ARGENT ET PIERRES FINES

AU LOUVRE D'AGEN MAISON E. ARNAUD

Maison spéciale de Tissus Hte Nouveauté

RAYON DE CONFECTIONS POUR DAMES

Modèles exclusifs créés par la Maison

MECANOGRAPHIE 103, Boulevard Carnot — **AGEN**
Téléphone 2-55

Underwood, Remington, Monarch, Royal

DERNIERS MODÈLES - *neuves* - LIVRABLES IMMÉDIATEMENT

RÉPARATIONS, RECONSTRUCTION et LOCATION de toutes Machines à écrire

---

Merveilleuse Essence à détacher **NETTOLINE** **La seule qui nettoie en parfumant**

La NETTOLINE G. T. C. est le véritable trésor du vestiaire

En vente chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs et Merciers

Dépôt Général : **DROGUERIE CENTRALE DU SUD-OUEST. Maison G. Thomas - AGEN**

Pied-à-Terre, 2 à 3 pièces vides, à Louer

34, Boulevard Carnot — **AGEN**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PHARMACIE DU PROGRÈS

MAISON SPÉCIALE DE VIN DE QUINQUINA

MAZET PÈRE & FILS

Boulevard de la République et rue Voltaire, **AGEN**

BANQUE Ch. GUILHOT

AGEN

Agences à CONDOM, TONNEINS et NÉRAC

Bureau à FUMEL

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE & DE BOURSE

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CONSTRUCTIONS A FORFAIT — Payables en 10, 15, 20 ou 30 ans — Maison de Rapport, Hôtels, Villas, Usines, Restaurations, Forfait

Commerçants, Industriels, Négociants, Agriculteurs, Ouvriers. Employés, etc., peuvent accéder à la propriété par l'économie des loyers et la diminution des frais généraux

S'adresser à — **L. Vivarès** — Architecte, 5, rue Maillé, AGEN — Directeur départemental pour le Lot-et-Garonne et le Gers

VIENT DE PARAITRE

Aux éditions de l'*Indépendant de Lot-et-Garonne*, **Ah ! Geins sous la Chaleur,** revue locale en 2 actes, de NOZETTE et SAINT-GILIS. — En vente partout..... **2 fr.**

CINQUANTE CARICATURES

actuelles et locales avec gazettes rimées, par Madame NOZETTE. Un volume de 120 pages broché. Edition sur papier d'Arches..... **20 fr.**
— simili-Japon..... **10 fr.**
— papier satiné..... **5 50**

Envoi **franco** contre montant adressé à l'*Indépendant*.

EN SOUSCRIPTION pour paraître fin novembre :

CROQUIS AGENAIS

dessins à la plume de MM. PRADÈRE, PÉCON, etc...

Edition sur papier d'Arches, **10 fr. 80** ; sur simili-Japon, **5 fr. 50** ; sur papier ordinaire, **3 fr. 50**.

Le tirage est limité au nombre d'exemplaires souscrits

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RELIURE ET CARTONNAGES

Maison de confiance fondée en 1810

ANCIENNE MAISON LASSALLE

J.-F. RUFFE, Succseur

Relieur-Doreur

37, Rue Richard-Cœur-de-Lion, AGEN

FABRIQUE DE REGISTRES — ENCADREMENTS

HOTEL CENTRAL MODERNE

Rue Lafayette

Léon Laventure

PROPRIÉTAIRE

Sportmen !... équipez-vous à Agen

chez COURT Boulevard Carnot

TOUT POUR TOUS SPORTS

Foot-ball, Tennis, Athlétisme, Natation, Boxe, etc...

REMISE AUX SOCIÉTÉS

"LA RUCHE MÉRIDIONALE"

Ses Produits

Sont Supérieurs

à Tous

Pour tout ce qui concerne la publicité s'adresser à

M. Jacques AMBLARD, Avocat, 1, rue Floirac. — AGEN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

Félix FERRAN

14, 16, 18, Rue Richard-Cœur-de-Lion — AGEN

G. Audoul. — Traité de l'origine de la Régale, des causes de son établissement ; Paris, Colombat, 1708, un portrait et huit en-têtes, gravées par Le Paultre, in-4°, rel. anc. pl. veau, tr. dorées, filets sur les plats, dos ornés, très grandes marges, bel exemplaire, édition originale 30

Barante (de). — Histoire des ducs de Bourgogne ; Paris, Ladvocat, 1825, 12 vol. in-8° illustrés, reliés en 7 vol. demi chag. grenat 35

Belèze. — Dictionnaire de la vie pratique à la ville et à la campagne ; Paris, Hachette, 1862 ; deuxième édit. in-4° cartonnage éditeur 30

Brouillet. — Dictionnaire classique de l'antiquité sacrée et profane ; Paris, Belin, 1841. in-8° relié demi chagrin rouge 20

Corneille. — Théâtre choisi avec notices de M. Poujoulat, vingt-cinq sujets et un portrait gravés à l'eau forte par Foulquier ; Tours, Mame, 1880, exemplaire n° 113, sur gd. papier vergé, état neuf 60

Jaugey. — Dictionnaire apologétique de la foi catholique, in-4° rel. éditeur, demi chag. rouge. plats toile, bel état 25

Lacordaire. — Conférence de Notre-Dame de Paris, 5 vol. in 8° rel. demi veau rouge ; Paris, Poussielgue, 1857, première édition 30

La Nature. — Collection complète de l'origine. 1873 au 1er avril 1922, avec les tables, en 42 vol. in-4° rel. demi chag. noir, très bel état, et les années 1914 à 1922, en fasc., état neuf 350

Le Théâtre. — Edit. Manzi, ill. en noir et en couleurs, années 1901 à 1913 inclus, belle reliure amateur, chag. grenat, avec coins, état neuf 300

Platon. — Divini Platonis Opera omni Massilia Ficino, interprète Lugduni Vincentium, 1570, in-folio rel. anc., plein vélin (qq. mouill. en marges) .. 35

Racine. — Théâtre, 46 compositions et un portrait de Barrias, gravés à l'eau forte par Foulquier ; Tours, Mame, 1876, exemplaire n° 11 sur gd. papier vergé, 2 vol. in-4° br., état neuf 120

Sainte-Beuve — Causeries du lundi, 15 vol. Nouveaux lundis, 13 vol. Portraits littéraires, 4 vol. Portraits contemporains. 2 vol. ; ensemble 34 vol. in-12 rel. demi chagrin vert, bel état 250

Saint-Simon. — Mémoires complets et authentiques avec portraits ; Paris, Garnier, 1853. 40 tomes reliés en 20 vol., demi toile grenat, très b. état. 150

Sévigné. — Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis ; Paris. Hachette, 1887, titre rouge et noir, édit. conforme à celle des Gds Ecrivains, du format in-8° publiée par Hachette, 8 vol. in-12. 1/2 v., tr. b. état. 50

Vapereau. — Dictionnaire des Littératures ; Paris, Hachette. 1884, 2e édit., rel. éditeur demi chag. rouge, plats toile, très bon état 35

— Dictionnaire des Contemporains, 5e édit., avec supplément de 1886, rel. éditeur demi chag. rouge, très bel état 35

Voltaire. — Œuvres complètes avec fig. ; Paris. Didot, 13 vol. gd. in-8° reliés demi veau, tr. bl., bel état 150

Livres neufs et d'Occasion

Achat de Bibliothèques au comptant

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

49me ANNÉE. — N° 4

JUILLET-AOUT 1922

Revue de l'Agenais

Bulletin de la Société Académique d'Agen

SOMMAIRE

1. **J.-R. Marboutin.** — Le portail à clef pendante de Ste-Colombe de Duras. 209
2. **L. Bordes.** — Le Rondeau en Gascogne..... 212
3. **Ernest Lafont.** — Joseph de Léonard, bourgeois et marchand de Puymirol au XVIIe siècle..... 228
4. **Chanoine Durengues.** — André Constant, évêque de Lot-et-Garonne *(fin)*.. 251
5. *Nécrologie.* — Paul Bitaubé (1851-1922), discours de M. DE LACVIVIER.... 277
6. *Chronique.* — Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest. Concours occitans. Musée d'Agen. Commission du Musée. Familles agenaises déracinées : Trépoff et Rockfeller. Société académique d'Agen (R. BONNAT)..... 281
7. *Bibliographie.* — Matteo Bandello et les conteurs florentins. Au service de la cause (1621), par Cornélis de Witt (R. BONNAT)..... 284

GRAVURES HORS TEXTE

PORTAIL DE SAINTE-COLOMBE DE DURAS (XIIe SIÈCLE).

AGEN

IMPRIMERIE MODERNE (ASSOCIATION OUVRIÈRE)

43, Rue Voltaire, 43

1922

(TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour paraître dans le prochain Numéro.

Compte-rendu du Congrès d'Agen. Communications. Rapport. Conférence. Discours.

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Prix du fascicule : 2 fr. 50

PRIX DES TIRAGES A PART

A 50 exemplaires. . . . . 32 francs la feuille.
A 100 exemplaires. . . . . 42 francs —

La couverture comptant pour un quart de feuille. Brochage en plus.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, l'administration et le service des abonnements de la Revue, s'adresser directement à M. Bonnat, aux Archives départementales, Agen, *et pour la publicité à* M. Jacques Amblard, avocat, rue Floirac, Agen.

Il est rendu compte dans la *Revue* de tout ouvrage dont il aura été adressé deux exemplaires à la direction de la *Revue*.

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la Revue

CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863

Société Anonyme au Capital entièrement versé de **250 millions**

AGENCE D'AGEN

58, Boulevard de la République, 58

Sous-Agences et Bureaux :

MARMANDE, Place d'Armes.
VILLENEUVE-s-LOT, Bd Palissy
CASTELJALOUX, les mardi et jours de foire.
CLAIRAC, le jeudi et jours de foire
NÉRAC, le samedi et jours de foire.
VALENCE-D'AGEN, le mardi et jours de foire.

Principales Opérations traitées :

Escompte et encaissement d'Effets.
Dépôts de Fonds à vue
Avances sur Titres
Paiements en tous pays
Lettres de Crédit pour voyages
Paiements de Coupons
Achat et Vente de Titres
Souscription aux Emissions
Renouvellement de Coupons
Régularisation de Titres

Installation spéciale pour :

Garde de Titres (tarif réduit); **Location de compartiments de Coffres-Forts** (*au mois, au semestre et à l'année*)

TOUTES OPÉRATIONS DE

BANQUE et de BOURSE

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

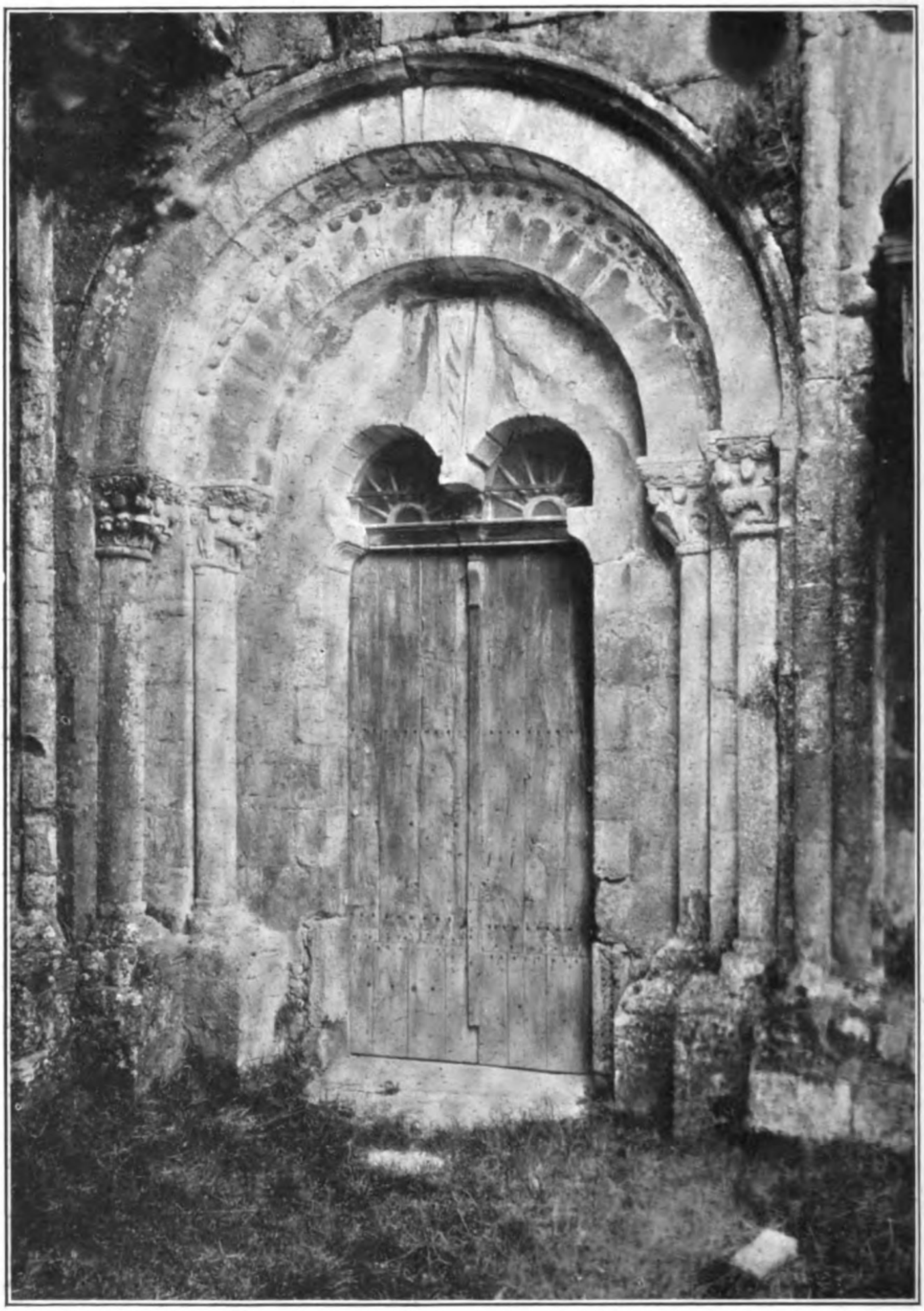

(Cliché Brutails).

PORTAIL DE Ste-COLOMBE DE DURAS (XIIe SIÈCLE)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

[illegible]TAIL A [illegible]

[illegible] ASALSTE COLOGIQUE

[illegible]

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

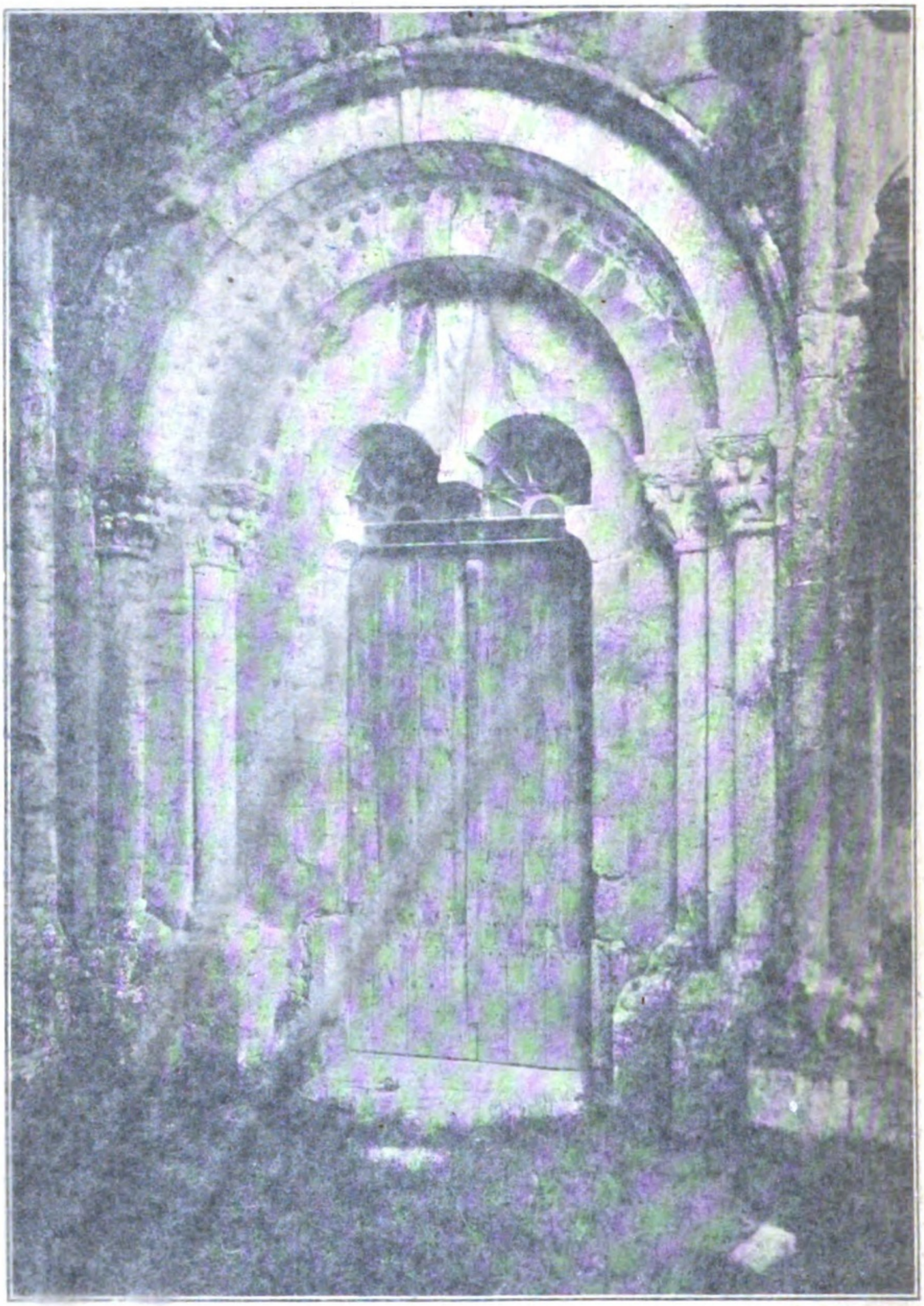

(Cliché Brutails).

PORTAIL DE Ste-COLOMBE DE DURAS (XIIe SIÈCLE)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PORTAIL A CLEF PENDANTE

A SAINTE-COLOMBE DE DURAS

La petite commune de Sainte-Colombe, dans le canton de Duras, possède une église intéressante décrite par M. Tholin dans ses *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, p. 83. Nous voulons attirer l'attention sur son portail.

Voici la description donnée par M. Tholin. « La grande porte, ouverte au midi dans un massif de construction en applique sur le mur de clôture, offre trois retraites successives correspondant à des bandeaux qui composent les archivoltes plein cintre. Dans les angles rentrants de ces bandeaux sont sculptées en courses curvilignes des tiges végétales toutes chargées de fruits.

« Ce portail a un tympan subdivisé en deux arcatures dont les sommiers opposés en porte-à-faux sont soutenus par une clef pendante qui n'est, à vrai dire, que le claveau prolongé des archivoltes supérieures. Des entrelacs décorent cette énorme pierre.

« Des colonnes géminées sont adossées aux massifs avancés du portail et se groupent dans ses jambages. Il y a là des chapiteaux dont quelques-uns géminés se parent de grosses volutes déroulées, de feuillages variés, oiseaux et de quadrupèdes. Des rinceaux sont sculptés sur les tailloirs, six modillons, portant une corniche, couronnent ce portail ».

L'exécution d'une clef pendante n'est pas chose facile. Un architecte du XIIIe siècle, Villard de Honnecourt, en a donné la formule dans un croquis de son album. Au-dessous de son dessin, il a écrit : Par chu tail om vosure pendant, c'est-à-dire manière de tailler voussure pendante. On voit deux arcs supportés par trois chapiteaux, deux appuyés sur des colonnes, celui du milieu soutenu par un étai mobile. Une ficelle clouée

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à ce support indique le centre où rayonnent les joints des claveaux taillés comme ceux d'une plate-bande appareillée (1). On comprend facilement que l'étai enlevé, le voussoir central, clef de tout le système, sera retenu par les autres claveaux qui le coïnceront. Cette formule a été appliquée au portail de Sainte-Colombe.

Les portails à clef pendante sont rares et méritent d'être signalés. Nous connaissons, en France, ceux de Saint-Jean-le-Vieux de Perpignan, de Sauveterre-de-Béarn, de la chapelle du Sacré-Cœur contre la cathédrale d'Agde, de Limay et de Triel aux environs de Mantes. En Espagne, on signale celui de Sainte-Claire de Zamora. Presque tous sont de la période gothique (2). Celui de Saint-Jean-le-Vieux de Perpignan rétabli par M. Mayeux, restaurateur de cette église, fait partie d'un monument commencé en 1130 et terminé vers 1246 (3).

Le portail de Sainte-Colombe date de la seconde moitié du XIIe siècle. Sa décoration ressemble à celle du chœur qui est remarquable. Les chapiteaux, profondément et habilement fouillés sont ornés de feuillages, rinceaux, palmettes de profil vigoureux et de scènes énigmatiques. Sur l'un d'eux, on voit une barque montée de deux matelots qui se dirige vers deux personnages placés à la gauche de la composition, pendant que deux autres se précipitent dans la mer. L'un des personnages qui semblent attendre, est une femme vêtue d'un bliaud long, moulant le corps, aux manches étroites munies aux poignets d'un prolongement descendant jusqu'aux pieds.

Cette mode féminine était en vogue dans la seconde moitié du XIIe siècle. Elle se montre surtout entre 1140 et 1180. Nous en trouvons des exemples sur une statue, provenant de N.-D. de Corbeil et qui, au dire de Quicherat, n'est pas antérieure à 1150 (4), sur les sceaux de Mahaut, comtesse d'Evreux (1140

(1) J. Quicherat. *Mélanges d'Archéologie du Moyen-Age*, publiés par R. de Lasteyrie. Paris, A. Picard, 1886, p. 267 et 268.

(2) *Bulletin Monumental*, 1906, p. 168. *Congrès archéologique de Paris* en 1919, p. 206.

(3) *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1903, p. 231 à 242.

(4) Quicherat. *Histoire du Costume en France*, Paris, Hachette, 1876, p. 162.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à 1180), d'Adèle de Champagne, troisième femme de Louis-le-Jeune (1).

Une miniature du célèbre manuscrit, *Hortus deliciarum*, de l'abbesse Herrat de Landsperg, reproduite par Quicherat, représente la Superbe affublée de ces manches irraisonnables (2). Ce manuscrit, détruit lors du bombardement de Strasbourg (1870), datait de 1175 (3). Enlart écrit que cette mode fut abandonnée vers 1180 ou 1200 (4).

Nous pouvons affirmer, ce me semble, que le chœur et le portail de Sainte Colombe, œuvres des mêmes ouvriers et des mêmes artistes sont de la seconde moitié du XIIe siècle.

Le portail de Saint-Jean-le-vieux ayant été mutilé et privé longtemps de son pendentif, celui de Sainte Colombe de Duras reste l'exemplaire le plus ancien et le mieux conservé de clef pendante, et à ce titre il méritait d'être signalé.

J. R. Marboutin.

---

(1) Demay. *Le costume au Moyen-Age d'après les sceaux*, Paris, Dumoulin, 1880, pp. 92 et 93.

(2) Quicherat, op. cit., p. 165.

(3) A de Bastard. *La Crosse de Tiron* dans les *Mémoires du Comité de la langue*, p. 544.

(4) Enlart. *Manuel d'archéol.*, Paris, Al. Picard, 1916, t. III. Le costume, p. 53.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LE RONDEAU [1]

Je prévois un jour, lointain encore, où un archéologue plus curieux voudra étudier, reconstituer ce chœur cyclique de nos campagnes qu'on appelle *un rondeau*. C'est pour ce savant homme que j'écris ces notes, car le rondeau est en train de mourir. Ceux qui le dansèrent jadis ont dépassé la soixantaine; les jeunes gens en ont entendu parler, mais ne l'ont pas vu. J'ai assisté, il y a quelques mois, à ce spectacle curieux : dans une fête populaire, les *anciens* voulurent danser des rondeaux, et comme le pas, le rythme, en paraissaient faciles, les jeunes s'en mêlèrent. Mais avec eux, toute la grâce décente, toute l'aisance distinguée de la danse avaient disparu, et ils avaient dû s'arrêter. Je compris alors qu'il était temps de prendre la plume de l'annaliste, tandis qu'il existait encore des gens qui savaient *mener le rondeau*, qui en connaissaient la chanson, le pas, le rythme et une certaine savante économie.

Il est dimanche, un des dimanches de février qui précèdent le mardi gras. Le soleil baisse, il n'y a plus guère que deux heures de jour. L'air plus pur et attiédi annonce déjà le printemps. La place du village est couverte de gens en habits de fête. Après un festin long et abondant, la face enluminée, les paysans sont là, causant avec animation, non plus de leurs affaires — elles sont oubliées ce jour-là — mais de choses plus gaies. Les amoureux, se tenant par la main, vont et viennent rêvant, devisant, se souriant. Les mamans causent et les

(1) Le rondeau dont il est question ici est celui qu'on dansait encore il y a quelques années dans tout le S. O. de la France et plus particulièrement dans les Landes et la Gascogne. Les documents avec lesquels l'article a été écrit sont les souvenirs personnels de l'auteur, les renseignements oraux qui lui ont été fournis par des personnes qui ont connu le beau temps du rondeau, les poésies, les airs qu'il a pu transcrire, enfin le beau recueil de J. F. Bladé, (Littérature populaire de toutes les nations, tom. VII, Paris, Maisonneuve, 1882) dont il a pu, à maintes reprises, vérifier la sévère exactitude.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

regardent. De temps en temps, par dessus le murmure des conversations, un éclat de voix plus fort, un appel familier et vibrant..... Et on comprend que tous ont une même pensée, qui les a réunis là, qu'ils ne disent pas..... Cependant la foule grossit toujours. Toutes les routes, à travers la campagne, sont couvertes de gens attardés qui se hâtent : cuisinières qui sont restées les dernières afin de *ranger la vaisselle*, bouviers qui ont soigné le bétail, qui, lui, ne doit jamais souffrir.

Tout à coup un refrain traverse l'air, retentissant :

Moun pay, ma may, maridats-mé,
Jou qu'at boli, boli, boli...

Les figures s'éclairent : c'était le signal attendu, le signal du rondeau.

En effet, le chanteur, entraînant deux danseuses, qu'un autre danseur suit par derrière, s'avance lentement , calme encore, marquant seulement d'un balancement des mains enlacées la mesure de son chant :

Moun pay, ma may, maridats-mé
Jou qu'at boli aquésté sé.

Immédiatement un vide se fait au milieu pour faire place. D'autres partent après les premiers, par files de quatre ou de cinq. En quelques minutes ils sont dix, ils sont vingt groupes, dansant en bon ordre, formant une sorte de chœur immense qui évolue et avance au rythme de la chanson. Les hommes sont plus exubérants et leurs gestes sont plus vifs; les femmes sont plus réservées. Le plaisir est dans leurs yeux, et cependant la gravité de leurs mouvements, les plis droits de leur jupe que la danse ne trouble pas, la longue pointe des foulards qui souligne la sveltesse de leur taille, donnent à leur marche cadencée une décence qui contraste avec les entrechats des jeunes farauds qui se trémoussent autour d'elles.

La foule augmente toujours. Dans les métairies, ils ne reste que les vieux qui se sont chargés ce jour-là de faire boire les vaches et de veiller à la rentrée des poules. Tout ce qui est encore alerte est au village.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Or, déjà, les danseurs ont de la peine à se mouvoir, dans un cercle qui se resserre toujours sous la poussée. On entend mal la chanson. On a du entonner plusieurs rondeaux différents; les refrains se croisent, se confondent, chacun répondant au hasard à celui qu'il entend le mieux. Ce n'est pas du désordre; c'est déjà de la gène.

Mais voici qu'après un instant d'accalmie où l'on sent comme de la lassitude, la joie rebondit brusquement. Un danseur impatient, avec ses danseuses qui poussent des cris, perce la foule et va un peu plus loin, là où la cohue est moins dense, former un second rondeau. D'autres suivent et ce second chœur est bientôt aussi nombreux que le premier. Deux ou trois fois dans la soirée, ces essaimages se reproduisent. Il vient un moment où l'on danse partout dans le village : c'est le vertige, c'est la folie dionysiaque.

Et la danse se poursuit ainsi sans arrêt, sans repos, pendant des heures, jusqu'en pleine nuit, les chanteurs se remplaçant indéfiniment, sans interruption.

Il arrive parfois qu'un de ces chœurs, se déroulant comme une farandole, fait irruption dans la salle de bal, celle des élégants, où l'on danse des valses et des quadrilles, fait taire l'orchestre et impose le spectacle de la vieille danse aux valseurs dédaigneux. Des batailles s'ensuivent, violentes, qui divisent le village en Montaigus et Capulets.

Tel fut le rondeau de nos pères. Nous ne le verrons plus. Là où il vit encore, sa mort est prochaine. Il y a certainement moins de joie dans nos campagnes depuis qu'il y a plus d'argent.

Son caractère principal était d'être très simple. Il n'exigeait ni un apprentissage ni même un long entraînement. Il n'avait ni figures ni pas réglés d'avance. Le nombre des danseurs était indifférent. Le thème était si vague qu'il permettait toutes les improvisations. Avec les jeunes gens, chez qui la joie se manifeste par la violence dans le geste et dans les mouvements, c'était le *tripudium* antique pouvant aller jusqu'à la danse échevelée. Avec les hommes plus mûrs, il était précis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et mesuré. Avec les vieillards, il n'était plus qu'une marche légèrement sautillante où il ne restait que le rythme.

Il y avait cependant un élément singulier de grâce qu'on ne tardait pas à apercevoir. La marche en avant de chaque file était marquée par la reprise de la phrase musicale et se ralentissait avec elle; mais ce ralentissement n'était jamais un arrêt. Pendant un court instant, le chef de file, tout en dansant, venait se placer en face de la danseuse qu'il tenait par la main, et lui faire très discrètement une révérence à laquelle elle répondait. C'était le moment où les yeux se rencontraient et se parlaient : la part du cœur dans la direction du geste et du mouvement.

Le rondeau était donc la danse par excellence dans nos campagnes, celle qui convenait le mieux au caractère physique et moral de nos paysans. Les danses importées ne remplaceront jamais ni sa grâce, ni sa variété, ni sa richesse.

Il n'était composé ni comme une ronde d'enfants, ni comme plusieurs rondes concentriques. Les danseurs se tenaient par la main, disposés par files de quatre ou de cinq. Dans chaque file, les femmes étaient au milieu, et les hommes qui n'étaient jamais que deux occupaient les places extrêmes. Les files avançaient; l'un des hommes restait au centre de la ronde, l'autre à la circonférence. Tandis que l'un dansait presque sur place, l'autre faisait un chemin beaucoup plus long. C'étaient généralement les mauvais danseurs, les débutants, ceux qui étaient las et qui voulaient prendre haleine, qui se tenaient au milieu; les jeunes, les infatigables, ceux qui menaient la danse, étaient au bord. Le rondeau dans son ensemble avait ainsi l'aspect d'une vaste rosace où chacune des files de danseurs faisait un rayon.

On pourrait croire qu'une machine si considérable, composée parfois d'une centaine de danseurs marchant par files régulières, se mouvait lourdement et qu'il se produisait des embarras. Il n'en était rien : ces files composées de quatre ou cinq danseurs seulement évoluaient avec aisance. Il n'y avait rien d'un ordre rigide réglé d'avance : chacun obéissait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

seulement à sa fantaisie. Mais la mélodie, et plus encore les paroles, qui s'y adaptaient toujours avec précision, donnaient à l'ensemble un ordre souple, libre, léger, qui satisfaisait à la fois et charmait l'esprit. Bien plus, la marche en avant comportait, outre la variété des pas, des accélérations, des ralentissements, des arrêts, des reculs même qui faisaient songer à la vague qui tantôt s'avance vers le rivage et tantôt s'enfuit; eh bien, cela même qui comportait beaucoup de caprice, se faisait sans désordre.

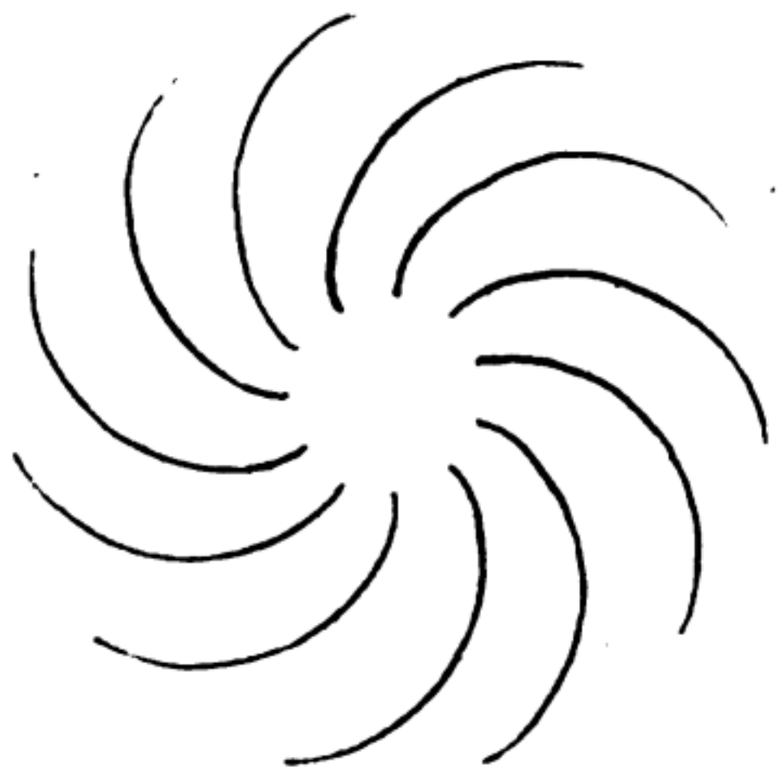

Disposition classique des files de danseurs dans un rondeau.

Car tout et tous obéissaient à la direction du chanteur qui *menait le rondeau* et qui jouait le rôle d'un coryphée. Mener le rondeau n'était pas chose facile, vous diront les anciens du village. Ils vous citeront un tel et un tel qui furent célèbres dans leur temps comme des maîtres dans cet art. Ils vous diront même que la manière de l'un ne ressemblait pas à la manière de l'autre. Avec eux on ne se fatiguait pas; une savante économie ménageait à la fois la voix et les forces des danseurs. *Ils ne prenaient pas l'air trop haut;* ils ne donnaient pas à la musique une allure trop vive. Le refrain même était savamment divisé : on le répétait tout entier d'abord, on le répétait ensuite vers par vers. Tout cela donnait de l'aisance et du calme; on ne sentait pas la fatigue. Les chanteurs moins habiles fatiguaient leurs danseurs au bout de quelques minutes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

***

Les chansons rondeaux sont extrêmement nombreuses. De tous les genres de poésie patoise, c'est de beaucoup le plus riche à la fois et le plus fécond, car il se renouvelle sans cesse. Le recueil de Bladé en compte près de cent cinquante dont la moitié au moins lui ont été dictés par la même personne. Les paysans qui en savent disent volontiers, comme le berger de Virgile, que plusieurs fois le soleil se coucherait avant qu'ils eussent épuisé leurs chansons.

La plupart de ces petits poèmes chantés sont des récits. On n'y connaît ni l'hymne à la joie ni la plainte amoureuse. L'impersonnalité est une règle : une anecdote, une histoire gaie, un fait familier de la vie de tous les jours suffit à nos poètes. Avec une habileté, une sûreté impeccable, ils le distribuent en un certain nombre de strophes qui sont les divers moments du récit. Il n'y a ni un tableau, ni une peinture, ni un geste : la profondeur de l'observation n'est pas leur fait. Clarté et malice leur suffisent : tout est pour l'esprit. Voici un modèle du genre :

A l'oumbreto d'un rousè
Jano s'adoumbraouo,
Jano s'adoumbraouo en-çi,
Jano s'adoumbraouo en-là,
Jano s'adoumbraouo.

Un moussu ben à passa
Que l'a regardado.

— « Que regardatz, bous, moussu,
Souy trop petitoto.

— « Per ta petito que sios,
Boy que sios ma mio.

— « Se ta mio bos que sio,
Caou que ta bourso saoute.

— « Se la bourso diu saouta,
Adiou bero Jano.
Adiou bero Jano en-çi,
Adiou bero Jano en-là,
Adiou bero Jano.

(*Recueil Bladé*, p. 252.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Par la rapidité du dialogue, l'à-propos des réparties, c'est le raccourci d'un conte ou d'un fabliau.

Le sujet, parfois, est encore plus insaisissable : une dispute, une querelle d'amoureux, une réponse fine ou même insolente qu'on fait attendre jusqu'au dernier couplet : une chanson entière pour le trait final. Tout le caractère de la race est là, toutes ses qualités d'intelligence, de clarté, d'ordre, de méthode, avec le vice dont elles se paient en général, la carence complète des vertus d'enthousiasme et de générosité. Nez creux, lèvres fines, gestes nerveux, le paysan gascon est bien trop avisé pour jamais s'aventurer dans les brouillards d'une rêverie, même dans ses chansons.

A Paris, y a uo torto
Que s'en ba barlin barlan.
S'en ba per toutos las botos
Per se cerca un galant.
Soun co lou bat, gué gué,
Soun co lou bat gaiment.

La prumèro countrodanso,
S'en trobo un à la man.
Ero lou ditz à l'aoureillo
— « Bos te marida, galant ? »

« Nou, pas dambé tu, tourtasso,
Qu'es toutjour barlin barlan. »
— « *Se souy torto, serey dreto,*
Lous escutz me dresseran. »
Soun co lou bat, gué gué,
Soun co lou bat gaiment.

(Bladé, p. 98.)

L'esprit de malice est bien voisin de l'esprit de raillerie. Une bonne moitié de nos rondeaux sont des pièces de circonstance à caractère franchement satirique. La satire certes n'était pas méchante : nos pères n'étaient pas gens à prendre au tragique les travers de l'humanité. Mais pour ces esprits aiguisés et toujours en éveil, tout était matière à chansons. Chansonner était bien, mais faire chanter cette chanson à tout un village, un jour de fête, au milieu de la joie générale, la faire chanter et la faire danser était un plaisir de raffiné.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On se moquait du *cerco-hennos* qui demande en mariage toutes les filles du pays, de la*fillo dou Castéra* qui est toujours à son miroir, de *Janeto* que son père a mariée au pauvre *Janicot*, de *Pierrou* à qui *Marion* en fait voir de grises. On se moquait de la chèvre de Duran qui avait mangé les choux du voisin, et que le voisin avait « assassinée ». Le sujet était mince, mais comment la chanson n'aurait-elle pas eu du succès : elle se terminait par des insolences à la justice ?

La crabo n'és pas soto
S'en ba aou Parlement,

Que retrousso sa coueto
Et s'assèt ser un banc.

A heyt trés pets pou jutge,
Un per lou lieutenant,

Un paillassoun de crotos
Per moussu lou sergent.

S'aco nous bous coutento,
Bous ne harey astant.

On retrouve dans toutes ces pièces l'esprit de nos sermons joyeux et de nos soties du moyen âge.

Les villes du pays, cela va sans dire, sont toutes chansonnées. Les femmes de Nérac, celles de Sos, de Mézin, de Condom, ont toutes leur rondeau qui, à son heure, fit la joie des danseurs du voisinage.

Tout cela était amusant et assez innocent, bien plus innocent, certes, que le charivari ou que la promenade à âne, qui était le chatiment des mauvais ménages ou des amoureux défraichis qui convolaient sur le tard.

La versification des rondeaux n'est pas soumise à des règles bien fixes : l'à peu près y règne en tout. Si le vers se trouvait avoir neuf syllabes au lieu de huit, on résolvait une croche en deux doubles croches, le chanteur précipitait son chant et on arrivait en mesure à la fin de la phrase. La musique devait être satisfaite avant tout, le reste était secondaire. Il y avait là une liberté qui rappelle celle dont jouissaient les poètes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

anciens, à qui le nombre des syllabes était indifférent, mais qui respectaient la mesure musicale. Spondée et dactyle, trochée et tribraque se remplaçaient, quand la pensée l'exigeait.

La clausule de la phrase, du vers, prenait dès lors une importance extrême : c'était la partie immuable, celle qui marquait le rythme de la pièce. De même, les chanteurs de nos rondeaux, dans la première partie du vers et de la phrase, changeaient sans trop de scrupules les paroles et les notes, mais respectaient toujours les derniers mots et la dernière mesure.

Il ne faut donc pas que la correction relative des vers qui ont été réunis dans les divers recueils de rondeaux fasse illusion; ceux qui les ont transcrits ont été étonnés bien souvent de leur irrégularité; ce sont eux qui leur ont donné la forme à peu près acceptable où nous les trouvons. Ils ont pu s'apercevoir d'ailleurs que cette irrégularité ne gênait en rien ni chanteurs ni danseurs.

Ces réserves faites, il faut dire que le rondeau était le plus souvent écrit en strophes de deux ou de quatre vers, suivies d'un refrain de deux vers. Mais les variantes sont très nombreuses.

Le vers le plus fréquent est le vers de huit syllabes. Parfois il alterne avec le vers de sept. Cette formule a l'avantage de s'adapter exactement à une phrase musicale très commune dans les rondeaux. Les vers de quatre, de trois, de deux syllabes ne se trouvent guère que dans les refrains.

Le refrain, en effet, est la partie qui apporte à cette monotonie de la strophe une très grande variété. Le plus simple et aussi le plus fréquent est celui qui s'ajoute au couplet et qui souligne par une plaisanterie, par une pensée vive, le caractère général du poème. Le récit des misères de la fille mariée à un imbécile fait suivre chaque couplet de ces deux vers :

Qu'en harey jou, prouboto,
Qu'en harey jou d'aquet ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La chanson du marinier répète sans cesse ce refrain populaire parce qu'il est caractéristique et pittoresque à la fois. :

Tiro, mariné, tiro,
Tiro de l'abiroun.

Le plus souvent il se compose d'une suite de syllabes dépourvues de sens, mais qui sont une imitation habile du son des divers instruments qu'on entendait dans les bals. Comment expliquer autrement les refrains suivants :

Drin, drin de la soumbardin,
De la soumbardin de l'embardissoun.

(Bladé, p. 348.)

La miro la lira doundéno,
La miro la lira doundoun,
Y a uo richo maysoun,
La miro la lira doudoun.

Ces syllabes sourdes, entremêlées de sonorités plus claires, font songer aux résonnances lointaines de la vielle, du fifre, du tympanon, de la petite cornemuse, assez commune autrefois dans certaines parties du haut Armagnac.

Il est d'autres refrains qui sont composés avec une habileté plus grande encore, car on y trouve une harmonie imitative dont la note est très juste. Une jeune fille fait trotter son âne pour aller au moulin :

La hillo dou bezin
S'es leouado maytin,
Licoutin, licoutin,
Se prén soun sac, soun aze,
S'en ba dret aou moulin,
Licoutin, licoutin,
Moulinié, tremblez,
Retournez, m'amour.
Lan miro licouti lan tiro la lupa,
Qui bole mole moulera.

(Bladé, p. 46.)

Voici les clochettes d'un troupeau dans la campagne :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quand jou eri pastoureleto,
Ticotintoun la ticotinteto,
Pastoureleto per ouarda,
Ticotintoun la ticotinteto,
Pastoureleto per ouarda,
Ticotintoun la ticotinta.

(BLADÉ, p. 184.)

D'autres fois le refrain se compose d'appels brusques et brefs que s'interjettent deux danseurs :

Là bas, aou noste petit prat
Y a un auore broutounat,
Fray —
— Hóou —
Hè me lou atégne, hè,
Hè me lou atégne.

(BLADÉ, p. 112.)

Le poète, dans le refrain, oublie un instant l'intention malicieuse de son récit pour ne plus être que le chercheur de rythmes et de sonorités expressives, soucieux de charmer l'oreille plus que l'esprit.

Une autre cause d'incertitude de la métrique provient de la différence qui existe entre le français et le patois au sujet de l'accent tonique. Le français, en effet, place toujours l'accent sur la dernière syllabe du mot, à moins que la dernière ne soit un *e* muet. La rime, d'autre part, se fait toujours sur une syllabe tonique qui se trouve ainsi être en même temps la dernière syllabe sonore et du vers et du mot.

Or, le patois a des finales atones en i, o, ou, e, on. Les mots *cànti* (je chante), *cànto* (il chante), *cànton* (chantent), *créze* (croire), *mànlou* (manteau) sont accentués sur l'avant-dernière. Que fera le poète ? Fera-t-il, comme le poète français des rimes féminines avec tous les mots à finale atone, ou bien, sans tenir aucun compte de l'accent, fera-t-il rimer *créze* avec *tabé* ? Les deux manières se trouvent et parfois dans le même rondeau.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dans les vers suivants la rime est faite avec des syllabes atones :

Un moussu ben a passa
Que l'a regard*ado*

— « Que regardatz, bous, moussu ?
Souy trop petit*oto*

— « Per ta petito que sios,
Boy que sios ma m*io*.

(Bladé, p. 254.)

Au contraire, la rime est féminine dans les couplets suivants :

Sou camin ey rencountrat
Uo gento pastourel*éto*,

Li ey dit et demandat :
« Bos tu esta ma mastr*ésso* ? »

— « Ta mastresso boy pas esta,
Me tengueres pas prou secr*éto* ».

(Bladé, p. 302.)

Peut-être faut-il croire que seuls ceux qui avaient une certaine connaissance de la métrique française en suivaient les règles. Cette explication est plus vraisemblable que celle qui attribue ces manières différentes à des dates différentes.

Ces rimes, d'ailleurs, sont très simples. Quand elles ne se réduisent pas à être des pures assonnances, une ressemblance lointaine de la fin du mot suffit au poète. Souvent les vers blancs alternent avec les vers rimés : les deux passages cités sont écrits ainsi. Dans les tercets suivants, le troisième vers est toujours un vers blanc :

— « Moun Diou, moulié, aouets grand tort
Ets caouso que l'aze est mort,
Que dira noste mestre ? »

— « Bey ten la haout, y ey detz escutz,
Gaho ne oueyt, decho m'en dus,
Bey t'en croumpa un aoute aze. »

La gouio s'en court aou marcat,
N'y trobo qu'un aze escamat,
Que l'ou bouto l'aoubardo.

(Bladé, p. 160.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le choix même des mots qui riment n'a rien de curieux. Ce souci n'était pas encore venu aux poètes. Dans certains récits, ils se contentent de placer à la fin de chaque couplet des formes verbales au même temps de la conjugaison. Il est telle pièce où toutes les rimes sont obtenues par la répétition sans fin d'un participe : Mari*dado*, embi*tado*, debrem*bado*, an*ado*, pa*ousado*, hurlup*ado*, escart*ado*, etc... (Cf. Bladé, p. 288).

Ailleurs, on trouve des séries de futurs : *laourcrà*, *saouclerà*, *s'arrangerà*, etc (Cf. Bladé, p. 276).

Il y a des pièces entières sur deux rimes, sur une même rime, tantôt sonore, tantôt atone. Parfois tous les premiers vers des couplets riment entre eux, entre eux aussi les derniers.

Il est bien rare que les rimes changent à chaque couplet. Rime nouvelle pour les danseurs signifiait chanson nouvelle. Lorsqu'après une longue série de rimes semblables sur un même air, le chant reprenait sur une rime inattendue, la danse aussi reprenait plus vive; c'était le coup de fouet pour ranimer l'entrain de tout un rondeau.

Cette monotonie, d'ailleurs, n'était pas sans utilité : elle marquait plus fortement la mélodie en ramenant régulièrement les mêmes mots sur les mêmes notes. Il y a là comme un exemple nouveau du respect que le poète avait pour la chute de la phrase musicale. Cela nous fait comprendre aussi à quel point les règles de la métrique, quelles qu'elles soient, ont une origine populaire et naturelle. C'est l'instinct qui les a observées d'abord, avant que les savants les aient formulées. Les règles de Porson, la césure, la persistance du dactyle au cinquième pied de l'hexamètre, la quantité imprécise des voyelles finales, ne sont pas des inventions de poètes désireux d'accumuler des difficultés nouvelles. Nous retrouvons ces règles dans nos rondeaux, dont l'origine est si franchement populaire.

La phrase musicale du rondeau se compose de quatre ou de huit mesures à deux temps, de rythme binaire ou ternaire. En langage plus simple, elle est toujours un 2/4 ou un 6/8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cette phrase a ses césures qui la coupent en deux parties si elle a quatre mesures, en quatre parties si elle en a huit. Ceux qui ont l'habitude de notre musique de danse ont déjà reconnu la formule type de nos polkas et de nos quadrilles. Il est donc inutile de pousser plus loin l'analyse. Mais comme la musique était presque toujours antérieure aux paroles, il faut voir dans cette formule la raison pour laquelle le plus grand nombre de nos rondeaux sont écrits en vers de huit syllabes, et en couplets de deux ou de quatre vers. Le rondeau étant écrit en notes qui sont des *croches*, les deux mesures d'une des parties de la phrase en renferment huit; le chanteur n'a jamais besoin de lier deux notes, et il en résulte une allure sautillante tout à fait favorable à la danse. En outre, la note finale de la mélodie étant nécessairement une noire, le vers de sept syllabes s'adapte avec précision à la dernière partie de la phrase. Le refrain suivant en deux vers est un exemple exact de cette adaptation précise.

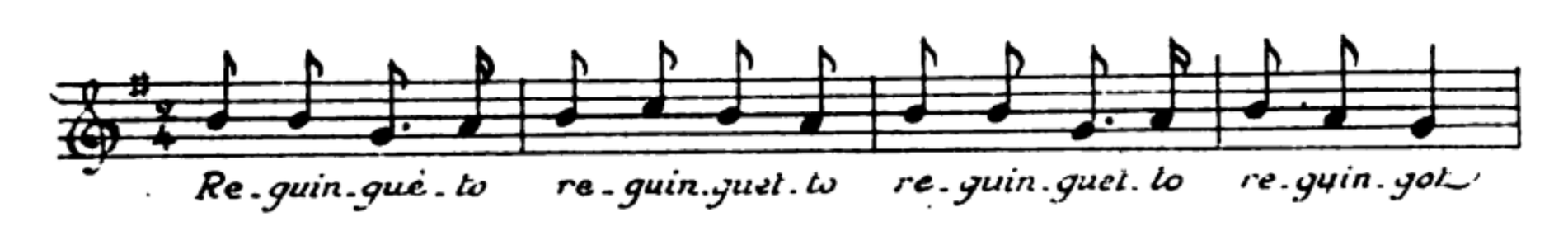

Cette musique est écrite sur les cinq premières notes de la gamme. Bien rares sont les rondeaux chantés qui vont jusqu'à la sixième. Et à cela il y a encore une raison. Il ne faut pas oublier que le rondeau devait être chanté en dansant, ce qui était très pénible. Il fallait donc que la voix eut peu d'efforts à faire. Le chanteur se serait arrêté essoufflé après quelques mesures si on lui avait imposé de monter seulement jusqu'à l'octave. Il fallait, en outre, que la mélodie fut assez simple pour que les chanteurs les plus maladroits pussent répondre sans peine. Enfin les instruments de musique qui, dans certains cas, remplaçaient la voix, avaient un très petit nombre de notes. *Le fifre*, notamment, était un instrument qui se jouait avec une seule main et qui n'avait que trois

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trous; l'autre main l'accompagnait en frappant sur le tympanon. La vielle de nos pays n'avait qu'une corde, dont le maigre son, un peu ridicule, scandé par les grincements intermittents de l'archet, est assez bien imité par ce refrain :

lérion, lérion daine
lérion, lérion dé.

Quand on dansait en chantant, la reprise du dernier ou des deux derniers vers du couplet précédent était une règle toujours observée. Cela donnait certes une allure plus gracieuse à la poésie. Les poètes chercheurs le savent bien. Les faiseurs de ballades ont eu recours à ce procédé avec un bonheur que chacun sait, et cela même du temps de Charles d'Orléans. Mais pour le rondeau rustique, il y avait à cette reprise une raison plus immédiate. Les rondeaux n'étaient jamais écrits, la mémoire seule les conservait et c'est à la seule mémoire des chanteurs populaires que nous devons aujourd'hui de les avoir conservés. Or, dans la mémoire, ils forment avec le chant un tout si indissoluble que, dès que l'on demande à un chanteur de dicter un rondeau sans le chanter, il s'embarrasse et perd le fil des paroles. Instinctivement il chante le vers précédent pour se resaisir. Ce rappel était pour eux un moyen mnémotechnique. De ce moyen, tout le monde a usé dans un moment ou la mémoire était en défaut. Il est arrivé à tout le monde de recommencer une poésie afin que l'élan seul de la parole, en s'entraînant, fit surgir le vers ou le mot qui avait fui.

Mais jamais la notation musicale n'apparaît si pauvre que lorsqu'il faut noter les accents, les intonations, les inflexions de toute sorte que le chant populaire donne à la note. La mélodie écrite n'est vraiment qu'un thème, qu'un schéma, impuissant à suppléer à la tradition qui est tout. Ceux qui aujourd'hui s'occupent de chant grégorien savent combien il est ambitieux de retrouver derrière la notation sommaire des antiphonaires la tradition d'un chant depuis longtemps oublié. Les musiciens savent la difficulté qu'il y a à incorporer d'une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

manière naturelle les notes d'agrément à la mélodie. Une *bergerie* de Couperin, avec tout son accompagnement de petites notes, est d'une exécution que seuls les artistes très entraînés peuvent affronter. Et cependant, sans ces notes, la musique de Couperin perd tout son caractère et tout son charme. Eh bien, que l'on songe que dans nos chants populaires, il n'y a pas une note qui soit pure, qu'elles sont toutes variées par des inflexions, des notes de passage, discrètes, presque insensibles à une oreille peu exercée, mais qui leur otent la brutalité, la sécheresse que l'écriture, sans la tradition qui ne peut s'écrire, paraît indiquer. Ces cinq notes, ces cinq pauvres notes, qui rappellent la plus simple des rondes de fillettes, chantées par une paysanne qui chante bien, sont d'une douceur, d'une richeses, d'une souplesse que ne peuvent soupçonner ceux qui ne les ont pas entendues. Qui donc pourrait prétendre que la notation d'un chant *flamenco* fait deviner toute la passion que met dans ses cris le rapsode espagnol ?

Ces notes rapides n'ont pas la prétention d'épuiser une question qui est très vaste. Tout au plus peut-on dire qu'elles passent en revue les divers problèmes que suggère l'étude de nos rondeaux. Il faudrait d'abord établir un texte aussi exact que possible de ces milliers de chansons qui peuplaient, au siècle dernier, les mémoires de nos paysans du Sud-Ouest. Ce n'est pas chose facile, car il faut commencer par oublier une partie des règles de la métrique française et découvrir des usages traditionnels que nous ne faisons encore que soupçonner. Alors seulement on pourrait dire avec certitude quelles sont les caractéristiques de cet art, sa valeur artistique et documentaire. Jusque là tous les travaux qui seront faits devront s'appeler de simples aperçus et ne pourront avoir d'autre ambition que d'encourager ceux que ces patientes études très ingrates peuvent tenter.

L. Bordes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

JOSEPH LÉONARD

BOURGEOIS & MARCHAND DE PUYMIROL AU XVIIme SIÈCLE

I. La lignée des Léonard de Lamouroux. — Mme la comtesse de Raymond décrit le blason de Léonard « *de gueules au léopard d'or au chef à la tête de Maure.* » La branche puymirolaise, qui a successivement porté les noms de *Léonard de Moissaguel* et *Léonard de Lamouroux* paraît moins prétentieuse et n'a jamais historié le cachet de ses dépêches ou les portières de ses carrosses. Si le léopard des armoiries parlantes est une allégorie convenant à tous les Léonard du monde, la tête de Maure qui le surmonte ne peut appartenir qu'à un capitaine ayant commandé aux colonies. Ainsi se trouvent clairement désignés des collatéraux de la famille qui nous occupe, les *Léonard de Bellecombe* (paroisse de Perville, juridiction de Puymirol), dont le plus connu est *Guillaume*, maréchal de camp et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, qui fut gouverneur de l'Isle Bourbon en 1766, commandant général dans l'Inde en 1776 et gouverneur général de Saint-Domingue en 1781.

Les cousins de Bellecombe et de Moissaguel descendaient des mêmes marchands, mais tandis que les premiers s'illustraient de bonne heure dans la carrière des armes, les seconds continuaient le commerce jusqu'à la Révolution. Ils s'y livraient méthodiquement, minutieusement, et leurs livres de comptes, qu'un hasard providentiel a fait parvenir jusqu'à nous, permettent de suivre l'évolution économique d'une famille depuis la minorité de Louis XIV jusqu'à l'avènement de la Troisième République.

Précisément parce qu'elle était méthodique et minutieuse, cette évolution fut heureuse, rapide et continue. Elle triom-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pha des épreuves de la Terreur, malgré la suspicion du père et l'émigration des enfants, mais sa marche fut brisée par un fléau que notre siècle égoïste tend malheureusement à généraliser : toute la vieille lignée des négociants, des capitaines, des écrivains et des hommes de loi qui portèrent le nom de Léonard s'est éteinte dans un fils unique mort célibataire en 1883.

Le premier artisan de cette fortune fut un certain *Joseph Léonard*, qui vit le jour sous Louis XIII et possedait à Moissaguel (paroisse de Saint-Romain, juridiction de Puymirol) un domaine d'une superficie inférieure à 30 hectares. Comme il avait confié sa faisande à des métayers et ne s'était réservé pour les exploiter directement que des vignes travaillées par des journaliers, il ne faisait pas œuvre de ses doigts; aussi Jules Bourrousse de Laffore le fait-il figurer parmi les « vivant noblement » de la sénéchaussée.

Joseph Léonard vendait ou distillait son vin et celui de ses voisins et expédiait ses eaux-de-vie à Bordeaux où son cousin, le droguiste Bibal, lui servait de courtier. Ses bénéfices, gérés avec économie, furent prêtés à des particuliers solvables et lui donnèrent des profits suffisants pour lui permettre de doubler ses biens-fonds en acquérant la métairie de Lamouroux à laquelle ne tardèrent pas à s'ajouter les vignes de Bianabe, entre les portes de la Rause et de la Comtal. Il jouit auprès de ses contemporains d'une certaine considération, prit part aux jurades de la juridiction en qualité de notable et fut secrétaire du consistoire de l'église réformée de Puymirol.

Par suite de la mortalité infantile qui lui enleva prématurément cinq enfants sur dix et par suite aussi de l'expatriation des aînés qui, gagnés par sa fièvre commerçante, allèrent chercher fortune aux colonies, le véritable continuateur de Joseph Léonard fut son 9e fils, *David Léonard*, capitaine d'infanterie au régiment de Piémont. Au début du XVIIIe siècle, cet officier, qui avait pris au régiment le surnom de Moissaguel, retourna auprès de sa mère, continua l'exportation des eaux-de-vie et fit la banque. A sa mort, il laissait à son fils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

André Bernard, sieur de Lamouroux, un livre de placements assez important pour permettre à ses descendants de vivre de leurs revenus. David Léonard, qui s'était converti au catholicisme, devint premier consul de sa ville natale.

Quant à *André-Bernard*, propriétaire-viticulteur et banquier comme son père, il vit s'accroître sa fortune d'une façon inespérée par son mariage avec une riche héritière, Anne Canel, fille du lieutenant royal de la juridiction et petite-fille du côté maternel de Bédrines de La Boissière, qui lui laissèrent, l'un et l'autre, la totalité de leurs biens. Grâce à cette union, le sieur de Lamouroux, qui avait de nombreuses maisons en ville, se trouva posséder toutes les propriétés qui entourent le plateau de Puymirol : Lamouroux, Bruget, Laborie, Laboissière, Laprade, Labourdette. Il convient d'ajouter le patrimoine de Moissaguel (paroisse de Saint-Romain), le bien des Costes (dans Saint-Martin de Beauville) les domaines de Saint-Orens et du Faure (paroisse de Saint-Sixte) sans compter des terres d'une certaine étendue dans la plupart des municipalités voisines. Il acquit encore le moulin de La Sauvetat vendu par autorité de justice et passa à bon droit pour l'homme le plus riche de Puymirol. Au début de la Révoltion, les assemblées primaires le portèrent à l'Hôtel de Ville, mais il n'exerça que fort peu de temps ces fonctions administratives et ne tarda pas à se débattre contre les vexations des Montagnards qui lui reprochaient l'émigration de ses fils : Pierre-Anne-Théodore, sieur de Lamouroux et Jean, chevalier de Saint-Orens.

Pierre-Anne-Théodore, qui était capitaine au régiment Maistre-de-Camp-Cavalerie appartenant au maréchal de Castries, ancien ministre de la Marine, se trouvait, en 1790, en garnison à Nancy quand les suisses de Chateauvieux, gagnés par les théories jacobines, brimèrent leurs officiers, aux applaudissements des démagogues lorrains. De Léonard protesta auprès de l'Assemblée nationale dans un rapport très étendu où, non content de prendre la défense de Bouillé, il alla jusqu'à qualifier d' « êtres méprisables » Carra, Camille Desmoulins et Marat qui se partageaient la faveur populaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La violence des polémiques qu'il entretint ensuite dans la *Gazette de Paris* ayant rendu sa présence impossible tant à l'armée que sur le territoire du royaume, il émigra, entraînant avec lui son jeune frère, Saint-Orens, qui se destinait à la magistrature .

Le comte de Provence, futur Louis XVIII, ayant choisi comme chef de cabinet, le maréchal de Castries, celui-ci prit pour secrétaire, Théodore de Léonard dont il avait apprécié le loyalisme, le dévoûment et le zèle au Maistre de Camp-Cavalerie. Lacroix de Castries dirigea depuisBlanckembourg les opérations militaires, puis, la dissolution du corps de Condé lui ayant laissé de nombreux loisirs, il rédigea ses *Mémoires*. Léonard les recopia, recueillit la correspondance du Maréchal avec les chefs de la contre-révolution, et ce travail n'était pas terminé lorsque, en 1801, Castries mourut à Wolfenbuttel. Le capitaine de Léonard rentra alors en France et emporta à Puymirol les manuscrits du Maréchal. Il les revoyait et corrigeait encore en 1832, quelques jours avant son décès. Nous ne croyons pas que ces précieux travaux, qui se chiffrent par centaines de pages, aient jamais été publiés.

Déjà favorisé par un droit d'aînesse, que le fait de son émigration et la législation nouvelle rendaient discutable, il survécut à ses sœurs décédées sans postérité, hérita d'elles, et laissa à son fils unique, Charles de Léonard, une imposante fortune que vinrent accroître les biens de l'oncle Saint-Orens, mort à Toulouse sans descendants directs.

Charles de Léonard n'avait que vingt-huit ans lorsque, en 1848, il fut nommé maire provisoire de Puymirol. Il sembla, dès les débuts, se passionner pour la politique, mais l'insuccès de sa première aventure le détourna pour toujours de cette dangereuse carrière : A la tête de 300 agriculteurs de la commune que le tocsin, sonné par son ordre, arracha aux travaux plus utiles de la moisson, il marcha sur Agen pour empêcher l'installation à la Préfecture de Dubruel, nommé Commissaire du Gouvernement dans le Lot-et-Garonne. L'expédition fut arrêtée sur le Pont-Canal de Bon-Encontre par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un gendarme de Beauville qui conseilla paternellement à nos héros de faire demi-tour, car l'ordre le plus complet régnait au chef-lieu.

A partir de ce moment, Charles de Léonard renonça aux fonctions publiques et se laissa vivre; avec lui disparut en 1883 la branche de Moissaguel et Lamouroux dont nous commençons aujourd'hui l'examen des Livres de Raison.

II. La famille de Joseph Léonard. — Joseph Léonard, bourgeois et marchand, était fils de Pierre Léonard, bourgeois, et de Jeanne Bibal. Nous avons dit qu'il vit le jour sous Louis XIII, mais nous ignorons la date exacte de sa naissance, parce qu'il appartenait à la religion prétendue réformée et que la plupart des registres tenus par les pasteurs et les anciens chargés du secrétariat ont disparu dans les maisons protestantes qui les avaient reçus en dépôt. Nous ne pouvons, pour le même motif, préciser la date de son décès, mais nous le placerons en 1679, car le 1er août de cette année sa veuve écrit sur le dernier Livre de comptes de son mari : « Jé paié à M. Lafont, marchant d'Agen, la somme de nonante pour les habits de deuih pour la famille ou pour moy, soudain après le décès de M. Léonard, mon mari. »

Par bonheur pour les généalogistes qui s'intéresseront à cette famille, Joseph Léonard prit soin d'indiquer l'état-civil de ses enfants dans son premier Livre-Journal.

« Le second juin 1654, je passa contrat de mariage et espousa le 11 aoust après ». L'épouse dont il ne révèle pas le nom était sa voisine Marthe Tinel, fille du propriétaire de Monflanquin (même paroisse de Saint-Romain).

De cette union naquirent dix enfants (neuf garçons et une fille) dont les prénoms révèlent bien la religion originelle : 26 juillet 1655, Jean; 19 décembre 1656, Jérémie; 10 mai 1659, Pierre; 18 octobre 1661, autre Jean; 25 mai 1664, Joseph; 5 mai 1666, Izaïe; 14 décembre 1668, Aaron; 19 juin 1671, autre Isaïe; 18 novembre 1673, David; 5 avril 1676, Esther (1).

(1) Esther Léonard épousa, le 7 mai 1701, Jean Rivière, avocat au Parlement de Bordeaux; à la mort de son conjoint elle se retira à Narbonne et demeura co-propriétaire de Moissaguel avec son frère David.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La désignation des parrains et marraines nous permet d'étendre les ramifications de la famille de Joseph Léonard en nous apprenant que sa belle-mère était une demoiselle de Lapeyre (1), que sa tante paternelle avait épousé M. de Laferrière, pasteur de Puymirol (2) et qu'il était cousin par les femmes de Lagrange de Laroche et de Bibal de Mercadé.

Tout permet de supposer que lorsqu'il disparut, en 1679, Léonard n'avait guère dépassé la cinquantaine. Sa femme ne pouvait être bien moins âgée que lui, puisqu'elle avait un fils de 23 ans; elle survécut 36 ans à son mari.

Il nous paraît intéressant de noter qu'au moment de son décès Léonard n'avait plus que cinq enfants d'âge très différent : Jérémie 23 ans, Joseph 15, Isaïe 8, David 5, Esther 3. La Providence ne lui avait laissé le temps que d'assurer l'éducation du premier et d'entreprendre celle du second. Il les destina tous deux au commerce et imagina à leur intention un programme d'études dont il serait peut-être bon de s'inspirer de nos jours.

L'aîné, Jérémie, avait 17 ans et connaissait probablement pas mal de choses quand son père l'envoya à Monflanquin chez le régent Cazanove pour « s'assurer de l'escripture ». On n'avait pas de dactylos en ce temps-là et, d'autre part, l'instruction était si rare — même parmi les commerçants — que la calligraphie était bien de nature à augmenter la clientèle. L'année suivante, Jérémie fut placé chez le procureur Bounel pour apprendre la législation et la chicane, ce qui n'est pas une superfétation en matière de commerce. Puis il alla passer deux années chez M. Seré, un brasseur d'affaires de Bordeaux, qui lui ouvrit des horizons sur l'Océan et l'orienta vers les colonies. En 1699, nous le retrouverons à Puymirol, où

---

(1) Après le décès de son époux, Mme de Lapeyre quitta Monflanquin pour retourner chez elle, à Pécarère, paroisse de Castelsagrat.

(2) Citons parmi les pasteurs de Puymirol : 1592 M. Laferrière, 1630 M. Lagüe, 1632 M. de Labarthe, 1655 Bories, 1657 Ducasse, 1661 M. Laferrière, 1662 Zachée Daubus, que nous retrouverons à Agen en 1672, 1666 Pierre Testas, qui passa en Hollande en 1684, 1684 M. de Lamothe qui assista à la démolition du Temple.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il s'était retiré après fortune faite et où on l'avait surnommé La Martinique, à cause de son long séjour dans cette île.

Joseph Léonard, frère cadet de Jérémie, fut envoyé dès sa onzième année chez le régent écrivain Cazanove, fut appelé en famille Laubarède (du nom d'un pré qu'il possédait au bord de la Séoune et mourut à l'âge de 50 ans sans avoir rien fait qui mérite une mention particulière (1).

La mort du père Léonard amena quelque perturbation dans la situation de cette famille. Sa veuve, qui n'avait plus auprès d'elle qu'une fillette en bas âge et deux garçons n'ayant pas encore atteint l'âge de scolarité, régit à sa façon les biens dont l'usufruit lui était laissé, mais quel changement s'affirma dès la première heure ! Du Grand-Livre jusque-là noirci de chiffres, disparurent les procès-verbaux de décabalement, les inventaires d'argent prêté, les tableaux de rendement de récoltes, pour faire place aux factures de couturières et modistes (2).

Les derniers nés, Isaïe et David, privés de l'égide paternelle, connurent peu l'éducation familiale, car leur mère les confia à sa sœur, Mme de Bossugue, habitant Nérac, laquelle les plaça aussitôt dans un collège de l'Albret.

Isaïe mourut avant l'adolescence; David devint officier, mais l'examen des Livres-Journaux qu'il tint après 1703 quand il fut retourné au commerce révèle une instruction de beaucoup inférieure à celle de son père.

III. Joseph Léonard était protestant. — Neveu par alliance d'un pasteur calviniste, Joseph Léonard ne cessa de montrer un grand zèle religieux. La célébration d'un jeûne, le succès

(1) Notre intention étant surtout de donner des chiffres indiquant le coût de la vie dans notre région à travers trois siècles, nous ne pouvons passer sous silence que Jérémie payait 25 écus de pension dans sa 17e année, chez le régent Cazanove, 100 l. par an l'année suivante chez le procureur Bounel et 100 livres aussi chez le négociant Séré, de Bordeaux.

(2) Exemple : « Conte de marchandise que jé pris chés Mons-Michel pour 105 l. 10 s., plus galon 8 l. 10 s., fontange 5 l. 10 s., une onne dentelle 3 l. 10 s., boutons dargan ou soie 9 s., plus un gupon ou fournitures que jé péié argant contant monte 17 l. 18 s., plus une paire de pantoufles 3 l., plus la fasson pour la coiffure 18 s., plus galon pour le brandebour 8 l. 10 s., plus un tablier de tafetas à la bonne famme 6 l. 15 s., plus galon que je fait metre au bas du gupon une onne et demy un sisième 9 l. 8 s. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'un prêche, le commentaire d'un psaume lui semblaient dignes d'être signalés dans ses livres.

Il payait avec exactitude 12 livres par an pour la taxe du ministre.

Mais ses convictions ne le rendaient pas intolérant et nous le verrons, en 1664, faire des démarches auprès d'un Couvent de femmes d'Agen pour négocier un emprunt au profit de la juridiction.

En 1670 et 1671, il se chargea du Livre du Consistoire et de l'argent des pauvres, comptabilité qui n'avait rien d'écrasant puisque la recette de ces deux années n'atteignait que la modique somme de 253 l. 8 s. 2 d.

A sa mort, il fut inhumé dans le cimetière huguenot, contigü au champ de repos des catholiques, près de l'église. En 1683, conformément à l'article 23 de l'ordonance du 19 mars 1663 qui dépossédait les réformés des cimetières trop voisins des édifices catholiques, les protestants furent enterrés extra-muros, autour du Temple des pentes du Rat. Cela n'empêcha pourtant pas la veuve Léonard d'être, en 1715, ensevelie à côté de son mari, proche de Notre-Dame. Il est vrai que, dans l'acte de décès, le prieur-curé Ducros dégagea sa responsabilité en déclarant que la sépulture avait été faite « sans son autorisation ».

En vérité, les Léonard demeurés en France après la Révocation de 1685, ne méritèrent que beaucoup plus tard l'épithète de « nouveaux convertis ». Même la jeune Esther, qu'une ordonnance royale avait fait interner à la Visitation d'Agen, oublia dès sa sortie du Couvent l'enseignement qu'elle y avait reçu et les engagements qu'elle y avait pris (1).

---

(1) Dans son rapport à l'Evêque, Comte d'Agen sur l'Etat des Nouveaux-Convertis de la paroisse, le prieur-curé de Puymirol écrivait, le 24 février 1700 : « Veuve de M. Léonard, bourgeois, riche, trois enfants mâles et une fille qui a été à la Visitation d'Agen, qui se soutient encore quoiqu'on remarque en elle quelque relâchement; un de ses enfants est officier au service, les deux autres habitent la ville, dont un appelé Laubarède ne fait ni mine ni fonction de catholique, l'autre appelé La Martinique, assiste aux offices depuis un an qu'il a quitté le négoce, mais il n'a jamais fait semblant de s'approcher dessacrements, bien qu'il se soit plusieurs fois informé de la vérité en proposant ses doutes et difficultés... »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IV. Les biens de Joseph Léonard. — A. *Moissaguel.* — Moissaguel, le patrimoine de Léonard s'élève à mi-chemin entre le village de Saint-Romain et la Garonne, environ à 2km. de l'un et de l'autre. La propriété est en entier située sur un plateau de 172 m. d'altitude qui s'avance vers Castillas dans la direction de Puymirol, embrassant les lieux dits de Dardenne et Montaigne et poussant à l'ouest une puissante tentacule bien au delà de Saint-Jean de Thurac, jusqu'au pech de Monteils, à peu de distance du manoir de Prades.

Pour se rendre à Puymirol, dont son domaine était distant d'environ 7 km., Joseph Léonard passait par le bois de La Graule (où les guet-apes étaient nombreux), par Mondou, Jouet, Monflanquin, Barriel, Bourdieu et enfin par les glacis sud du chef-lieu.

Les hauteurs de Gots lui masquaient la vue de Laspeyres où il embarquait ses denrées à destination de Bordeaux: Pour gagner le port, il suivait la vallée du ruisseau qui descend de la Baronnie et empruntait ensuite la grand'route d'Agen à Toulouse.

Il avait pour voisins Nayssens et Reste de Monflanquin, Casse de Jouet, Dordé et Galtié de Mondou, Delpuch, Jeammes et son cousin Bibal de Montaignes, Durou Daunefort de Tambouret, Péros de Massiac, Duhart de Merle, les métayers de Malebaysse, autant de producteurs de vin et de céréales groupés autour de Moissaguel dans un rayon d'une demi-lieue.

Un terrier du XVIIe siècle nous apprend que ce bien, sans être morcelé, ne constituait pas une agglomération compacte.

Joseph Léonard possédait, en effet, des *terres labourables* à Tripet, aux boulbènes de Tripet, à Moulin Ramon, au pech Moissaguel, au Cap del Pech de Mérigou, au pech de Tambouret, à Mars, à Ardenne, au pech de Joanique, à Crabès, à Pesseguy, à Lasbrugues, au pech de Sugues et à Jouet et des *vignes* à Philipou, au bosq de Latapie, à la Crouts de Barrère, au pech de Merle et à Montagne. Il avait aussi quelques *prés* autour de Moissaguel et d'autres à plusieurs kilomètres de là (au moins 6 km. à vol d'oiseau) dans la rivière de Saint-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Julien. Le tout donnait une contenance de 36 carterées 1 quartonat et 4 picotins que nous pourrions répartir en 14 carterées 1 quartonat 1 picotin de terres labourables, 8 carterées 4 picotins de bois, 8 carterées 6 quartonats 9 picotins de vignes et 5 carterées 1 quartonat 2 picotins de prés.

B. *Lamouroux.* — La grosse affaire traitée par Léonard fut l'acquisition du bien d'Amouroux dont ses descendants devaient prendre le nom. Ce domaine fut vendu par autorité de justice le 28 juillet 1663 sur une mise à prix de 1500 l.; l'acheteur poussa l'enchère jusqu'à 600 écus. La mutation ne se fit point sans quelques difficultés : décrets, consignations, sentences, appointements, oppositions, inventaires, etc., etc. Neuf ans après, en 1672, Léonard réglait encore avec Lassort, sindic des pauvres, des dettes dépendant du décret de saisie sans pouvoir espérer que l'affaire serait enfin terminée. Déjà, en 1668, à l'occasion d'un procès porté devant le Parlement de Bordeaux au sujet de la vente d'Amouroux, Léonard avait fait en avril, mai et juin trois voyages dont le dernier avait duré seize jours. On ne voit pas que cette augmentation de terres ait notoirement accru le montant des tailles. Il payait ces dernières en plusieurs quartiers pour arriver au total de 75 l. 8 s. 3 d. en 1658, 73 l. en 1660, 70 l. 11 s. 3 d. en 1662, 64 l. 1 s. 1 d. en 1663, 80 l. 15 s. en 1666, 72 l. 1 s. 2 d. en 1667, 72 l. 507 d. en 1668, 69 l. 13 s. en 1669, 75 l. 1 s. 1 d. en 1670, 78 l. 2 s. 7 d. en 1671, etc... (1)

C. *La maison de Puymirol.* — Chaque année, au début de l'hiver (entre le 6 novembre et le 16 décembre) Léonard venait habiter avec sa famille sa maison de Puymirol, emportant avec lui six grands sacs de farine pour le pain de la saison.

---

(1) Les collecteurs signalés par Léonard sont : Castelnau (1658), Quinsac (1659), Rives (1660), Drouillet (1662), Mariet (1663), Gouraigne (1664), Fonfrède (1665), Roques (1666), Lassort (1667), Daignes (1668), Canel (1669), Rosier (1670), Rives (1671).... S'il est une taxation qui dut paraître pénible à ce protestant convaincu, c'est le prélèvement de la dîme au profit du prieur-curé de Puymirol : « On prend à Amourous la disme sur 64 charges, etc. » ou « après avoir achaivé de vendanger à Montaigne, j'envoya pour la disme 2 charges de vendange à Saint-Romain.... »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avec le printemps (à des dates variant entre le 2 et le 26 mars) il revenait se fixer à Moissaguel pour y faire travailler ses vignes. Il employait des spécialistes pour la taille de cet arbuste, des femmes pour ramasser le sarment et des équipes de 20 à 40 brassiers pour bêcher « les canses et les joualles ».

Léonard habitait à Puymirol la maison actuellement affectée à l'Ecole publique de filles. Si Joseph, qui tenait à surveiller lui-même l'exploitation de ses terres, ne séjournait à La Comtal que pendant trois ou quatre mois d'hiver, son fils David y passait la presque totalité de l'année et son petit-fils André Bernard ne quitta la maison paternelle que pour occuper celle qu'en 1778 il acheta et embellit à La Citadelle, près de celle de son beau-père le procureur Canel. Quand ses enfants se partagèrent sa succession la maison de Joseph échut à Cécile-Victoire, épouse Saint-Marc et passa ensuite au neveu de celle-ci, Charles de Léonard, qui y installa une école privée dirigée jusqu'en 1883 par la Congrégation des Filles de Marie.

Le rez-de-chaussée de ce vaste immeuble (à part un petit réduit meublé de chaises en bois blanc, d'une vieille armoire et de barriques) ne comprenait qu'une grande pièce, dite La Boutique, où se trouvaient un établi, des outils de tonnelier, des douves, un saloir, des brouettes et des instruments aratoires.

La cuisine et la boulangerie étaient au premier étage, ainsi que quatre grandes chambres à coucher. Le grenier était divisé en 6 compartiments inégaux communiquant entre eux par plusieurs marches, car les planchers n'étaient pas de niveau. La maison ne possédait d'autres dépendances qu'un chai.

D. *Sa fortune au moment du mariage.* — Joseph Léonard, dont la mère avait apporté en dot 2.400 l. en argent ou obligations, possédait lui-même, lorsque le 11 août 1654 il épousa Marthe Tinel, 2050 l. en obligations, plus 50 sacs de blé qu'il avait apportés de Bordeaux six semaines avant ses fiançailles et qu'il céda à 12 et 13 l. et 8 autres sacs qu'il avait recueillis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur ses terres, 7 barriques de vin à Moissaguel dont il en vendit 5 à Narbonne à raison de 45 l. la pipe (la pipe vaut 2 barriques) et brûla les deux autres, plus une cavale qu'il avait achetée à M. de Montaignac pour 60 écus, enfin 85 l. seulement en argent qui restèrent quand il eut payé sa cavale.

« Plus avois mon bien garny de bœufs, vaches, pourceaux et brebis, deux charettes et deux charues, plus avois assés pour mon besoin de linge, estain, cuivre, chandeliers, poilons; plus avois un fusil qui me cousta 8 escus, plus avois sufisament de vaisèle vinatière pour faire mon vin, comme aussy beaucoup de bois que j'avois faict travailler pour l'employer à bastir, plus 4 cuillers en argent, quelques bagues et une montre qui étoit à mon père. »

V. Les revenus de Léonard. — 1. *Les revenus agricoles.* — Les livres de compte de Joseph Léonard révèlent d'une année à l'autre des écarts considérables dans les récoltes. C'est ainsi qu'à Moissaguel, où il semait 16 sacs de blé, il récoltait, en 1665, 24 sacs de froment et 42 sacs de méture, tandis qu'en 1667 il levait 107 sacs de céréales.

Amourous — ou Lamouroux — produisait peu de grains, les bords de la Séoune étant consacrés aux prairies et les pentes qui montent vers la ville étant plantées en vignes; encore, en 1665, quelques mois après l'acquisition de cette propriété, Léonard accrut-il considérablement ce vignoble en faisant défricher et planter les alentours par 40 bêcheurs.

Le Livre-Journal nous dit qu'en cette même année 1667 « le 27 juillet il acheva de battre à Amouroux et y eut 14 sacs de bled sur lesquels il prit 3 sacs à la pile pour la semence qu'il avait fournie et 5 sacs pour la moitié du restant ». C'était peu, encore le grain était-il « mal net ».

En attendant l'heure la plus favorable pour la vente, l'excédent disponible était conservé à Moissaguel, non dans un grenier, mais dans un *creux* situé dans la chambre du métayer; c'était une sorte de silo où il emmagasina en 1658, 35 sacs 1 quarton; en 1659, 35 sacs; en 1660, 33 sacs et demi; en 1662, 34 sacs, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Moissaguel produisait en moyenne plus de 20 barriques de vin; en 1667, exceptionnellement, la vendange ayant été fort mauvaise, cette faisande n'en donna que 13. La récolte était meilleure à Lamouroux qui produisait 20 à 30 barriques au début, chiffre qui fut plus que doublé quand les jeunes plantations arrivèrent au plein rapport; le petit-fils André-Bernard y recueillit jusqu'à 62 barriques en 1742.

Les fûtailles pleines étaient rangées dans le chai de Puymirol et Léonard en tenait comptabilité pour ne pas confondre les crûs divers ou lès vins de première cuvée avec les vins de pressoir.

En 1670, par exemple, il écrit : « J'ai eu à Moissaguel 12 bariques et demi de vin et j'en ay fait porter 9 d'Amouroux que j'ay meslés. A Amouroux 9 bariques au tonneau, 13 et demi à la toune et du pressoir 4 bariques et demi. Chez la cousine de Lagrange 5 de bon et une de pressoir. Les quatre à droite de la fenêtre sont du tonneau et les 5 de devant la porte de chez la cousine de Bibal et l'autre de la toune et y ay en tout 19 bariques et 3 demi-bariques et de pressoir 5 bariques et demi. »

En 1671 : « Sera pour mémoire que jay dans mon chay à Puymirol 28 bariques de vin et deux demi-bariques. Les 4 bariques proche layguière sont meslées et les autres 4 ne le sont pas et les autres 4 du mesme rang sont encore du vin meslé, et tout le reste est du vin d'Amouroux, sauf deux bariques qui sont devant et proche le torchis du mitan qui sont du vin meslé, et les deux autres à suivre, le premier d'Amouroux et l'autre de Moissaguel. »

Des marques conventionnelles ou des inscriptions en caractères connus faites sur les futailles elles-mêmes n'auraient-elles pu éviter ces longues mentions sur le Livre-Journal. « Il est vrai que Léonard, qui aimait à se rendre un compte exact de ses revenus, en enregistra de bien plus infimes, comme les faix de sarment produits par la taille et jusqu'à 70 faix de roseaux de la Séoune qu'il fit transporter à Puymirol par dix voyages de charrette. »

Enfin Amouroux comptait des quinconces de pruniers

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'Ente ou — comme on disait alors — de prune Anthée, qui lui permirent de vendre en une seule fois au Marché du lieu, devant la grande cornière, 7 sacs du savoureux fruit qui a fait la célébrité de la région.

2. *Ses opérations commerciales.* — Léonard achetait pour les revendre toutes sortes de céréales, surtout du blé, mais il était avant tout négociant en vins; tous ses voisins lui livraient le leur, si bien qu'il écoulait, pour ainsi dire, la récolte entière des plateaux de Moissaguel et Saint-Romain.

Cette spéculation lui était particulièrement profitable; en 1659 il achetait le vin 7 l. 12 s. la barrique et le revendait 9 l.; en 1670, il le payait 10 l. la barrique ou 20. la pipe, ou 40 l. le tonneau et le faisait payer 10, 12, 13 et 14 l. la barrique. Cela lui donnait un bénéfice moyen de 2 l. 6 s. par barrique et lui rapportait environ 28 %. Si l'on considère la modicité des salaires à cette époque, le gain réalisé sur la vente d'une dizaine de barriques aurait suffi pour payer les gages du maître de chai.

Notons également que Léonard, n'étant point pressé par le besoin d'argent, vendait de préférence ses vins en fin de récolte, en juillet et en août, quand les stocks étaient épuisés et que les cours atteignaient le maximum.

Il lui arriva même d'acheter à moitié prix, à Casse, du vin gâté qui était toujours assez bon pour l'alambic. Car Léonard trouvait plus avantageux de distiller son vin et d'envoyer les eaux-de-vie à Bordeaux par un des nombreux maîtres de bateau de Saint-Jean de Thurac (1). Parmi eux Vieillescazes et Crousy étaient ses commissionnaires habituels; ils vendaient les eaux-de-vie sur le quai des Chartrons et rapportaient l'argent à Léonard ou le déposaient dans Bordeaux même, chez son cousin Bibal, qui lui ouvrait un crédit de pareille somme chez Claude, ou Glaude, marchand à Agen.

(1) Les maîtres de bateau le plus souvent cités dans les livres de Léonard étaient Etienne et Guillaume Vieillescazes, Cassaigne, Jean Courdiau, Garric, Videau, Conchou (de Mary) Chadala, Arnaud Ribayrolis, les enfants de Gabriel (du Double), Crousy, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Un extrait du Livre-Journal détaille les résultats de cette opération : « Ay commencé à brusler le 2 décembre 1663 et en ay fait trois pièces et y est entré 37 barriques de vin qui me coustèrent 287 l. et 45 l. de frais que j'ay faict sest monté 332 l. En ay vendu deux à 9 l. qui ont monté 278 l. 7 s. plus ay vendu l'autre à 9 l. 4 s. et en ay receu 49 louis, une piesse de 30 solz et 3 solz qui monte 148 l. 14 s. et monté la pipe 426 livres.... »

Cela fait bel et bien du 28 %, ce qui est fort raisonnable car ce bénéfice est réalisé de suite, les vins étant distillés aussitôt qu'achetés, expédiés aussitôt que distillés et vendus dès le débarquement sur le quai.

L'alambic de Léonard ne chômait guère. Quand le maître avait distillé son vin, il autorisait les récoltants à venir y brûler le leur, en payant — bien entendu — car, d'une façon générale, les marchands du XVIIe siècle ne donnaient rien pour rien. (Trabise, qui venait faire chez lui une pièce d'eau-de-vie, donnait 6 l. pour le bois et la chaudière, alors que Jantil de la Beuse, qui fournissait son bois, ne payait que 30 s. pour la chaudière).

Léonard louait les fûtailles vides dont il pouvait disposer : 8 ou 10 sous chacune selon l'année ou le client.

En outre, il vendait les bois tout prêts pour la façon des barriques. Lorsque, en décembre, il quittait la métairie pour venir hiverner à Puymirol, il dénombrait sur ses Livres les meules de cercles, douves et fonds ou fonçailles qu'il laissait immergés dans la pièce d'eau.

3. *Le maquignonnage.* — Une autre source de revenus de Joseph Léonard consistait dans le commerce des bestiaux : si l'on ne savait qu'à cette époque les familles étaient chargées d'enfants, on pourrait se demander qui travaillait le bien en voyant que le métayer ne manquait aucune foire de la région et que son maître l'y accompagnait presque toujours. Si le faisandier achetait des animaux, il lui manquait le plus souvent un complément de somme que lui avançait Léonard, et s'il vendait des bêtes, Léonard prélevait aussitôt une fraction

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelconque du produit de la vente qu'il enregistrait en rentrant chez lui, si bien que l'un devait toujours à l'autre et que les règlements périodiques n'en finissaient plus d'arriérés parfois infimes que de nos jours on négligerait.

Signalons qu'achat et vente de bétail n'étaient pas justifiés par les besoins de l'exploitation et relevaient simplement du maquignonnage, les animaux achetés le lundi étant souvent revendus dans la même semaine.

Ce trafic s'étendait aux bœufs, rarement aux veaux, surtout aux truies, porcs et porcelets, ainsi qu'aux brebis et agneaux, parfois même aux poulains. Les porcs étaient élevés dans les métairies de Moissaguel et de Lamouroux; les moutons étaient confiés à des bergères qui les emmenaient chez elles, les faisaient paître dans les vaquants ou le long des fossés et les revendaient à moitié profit :

« Le 11 juin 1659, j'ai baillé 8 brebis à la femme de Bouletz à moitié profit et sommes demurés dacort que si elles se perdoint à sa faute elle serait obligée de me les payer, autrement elles seroint perdues pour moy, comme aussy je luy ai baillé un aigneau et seroit obligée de me rendre les brebis et aigneau s'ils ne murent lorsque je l'en requerray. »

Les poulains non plus n'étaient pas élevés sur la propriété mais placés chez des particuliers.

En 1658 il donna un poulain à Auzel pour 20 sous par mois, puis à « la maréchale » pour 10 sous seulement :

« Le 5 décembre 1668, jay baillé un poulin à Bréseigue, frère de mon métayer d'Amourous, à moitié, c'est-à-dire qu'il le nourrira jusques à ce qu'il ait trois ans et après nous le vendrons et partagerons l'argent. »

4. *Les placements d'argent* tiennent une notable place dans le Livre-Journal, car ce banquier méticuleux ne prêtait jamais une double-pistole sans exiger une obligation ou obligé passé devant notaire (1).

(1) Tous les tabellions de la juridiction furent mis à contribution par Léonard : MMes Cazes, Roues, Rives, Bibal, Desmons, Gallié, Duhart, Hugon, Roux, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

S'il avançait un écu blanc à son frère, il consignait aussitôt le prêt dans ses papiers, et si une personne de la campagne qui était venue payer ses tailles sans en connaître le prix lui empruntait quelques sous pour parfaire le montant, Léonard l'écrivait tout de suite, même si le débiteur s'engageait à faire rapporter la somme par son domestique dès son retour à la maison. Le taux d'intérêt était d'environ 5 %; l'échéance était rigoureusement surveillée. Très exact en matière de payements, le banquier n'aurait pas accepté de porter tort d'un denier à quelqu'un, mais, en revanche, si un débiteur était trop lent à se libérer, le prêteur montrait les dents et envoyait du papier timbré. Tour à tour, il fit exécuter Boudet, Gelou, Salles (de Perville), Labau (de Montjoy, Pertinais, etc.

Désigné comme curateur de Mlle de Cazabet, propriétaire de Laman, il commença par attaquer les débiteurs de la demoiselle et fit saisir Gaubert Pétoubérès, Arnaud et Roger Daignes, Philippe Busquet (de Laspeyres), Jean Bonniau, Pierre Dordé, etc.

Que l'aridité des livres de comptes ne nous entraîne cependant pas à juger avec trop de sévérité cet implacable créancier ! Peut-être, si nous avions retrouvé sa correspondance privée, aurions-nous appris qu'avant de sévir contre ses débiteurs il avait épuisé tous les moyens de conciliation, accordé des délais, décidé à regret les poursuites.

Jaloux de ses droits, il ne cessa de se montrer intraitable dans l'entière jouissance de sa propriété; aussi eut-il des procès devant toutes les cours de justice, depuis l'Ordinaire de la juridiction jusqu'au Parlement de Bordeaux en passant par la Cour des Aydes et le Présidial.

VI. Contribution à l'histoire locale. — Résistons au plaisir de glisser de l'histoire au roman et de nous livrer à des hypothèses psychologiques à propos de livres-journaux d'où la physionomie du commerçant se dégage cependant avec tant de netteté qu'on en pourrait indiquer le caractère. Quelque jour, nous essayerons un tableau de la rudesse de mœurs de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la bourgeoisie huguenote dans nos campagnes au temps de Louis le Grand. Bornons-nous pour aujourd'hui à inventorier les renseignements historiques d'ordre local qui se sont glissés entre les chiffres du banquier-viticulteur.

1° La *rareté du numéraire* apporte une entrave sérieuse aux transactions commerciales; les envois de fonds d'une ville à l'autre sont peu fréquents et on leur a déjà substitué les virements d'une banque à l'autre; d'autre part, les débiteurs s'acquittent souvent en cédant à leurs créanciers des titres sur des tiers. Nous retrouverons, un siècle et demi plus tard, des rentes ou redevances particulières qui auront plusieurs fois changé de mains sans sortir de la paroisse.

Faute d'argent, on procède surtout par échange de marchandises (1); ne pouvant faire l'appoint tant par manque de billon que par suite de l'absence d'uniformité des monnaies d'or toujours soumises à la pesée, on ouvre un compte nouveau quand on croyait finir l'ancien.

Le collecteur, dont la caisse est vide, fait acquitter directement les mandats communaux par des contribuables en retard (2).

2° Quand la communauté a de grands travaux à exécuter, elle contracte des *emprunts* auprès de personnes aisées et les rembourse au moyen d'emprunts nouveaux consentis par d'autres particuliers, si bien que les consuls, qui s'engagent personnellement, n'en finissent plus de courir de gentilhommière en monastère et de monastère en gentilhommière pour équilibrer les finances publiques.

3° Quand l'ordonnance du 12 janvier 1675 enlève aux consuls la perception des tailles pour la confier à des *collecteurs* choisis par voie d'adjudication, personne ne se présente et les

(1) « Acheté à Mᵉ Jean une alimande et lay payé avec 18 postes noyer, un jambon et 9 escus d'argent, etc., etc.

(2) « Le dernier de mars 1600 jay baillé 9 livres 10 sous au régent sur un mandement du sieur Rives, collecteur, et promet me le tenir en compte sur ma taille de la présante année. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

huit contribuables le plus fortement imposés sont désignés d'office pour assurer cette charge (3).

4° Le 21 juin 1660, à 4 heures du matin, se produisit un *tremblement de terre* « qui dura plus d'un demi quart d'heure et donna de l'épouvantement à beaucoup de monde ».

5° Pendant l'*épidémie de 1664*, les convois funèbres n'étaient autorisés que de grand matin avant l'ouverture des magasins, ou après 6 heures du soir.

6° Enfin, de 1673 à 1676, la vieille bastide de Puymirol vit défiler ou séjourner dans sa forteresse de *nombreuses troupes* : la garde de M. le Maréchal (octobre 1673), noblesse de la sénéchaussée de Lauzerte (mai 1674), milice de Rouergue (juin 1674), milice de l'Agenais (juin 1674), cavalerie du comte de Clermont (juillet 1674), milice de Rouergue (juillet), régiment de Ribayroles (octobre 1675), Compagnie de cavalerie non autrement désignée (octobre 1676).

L'immeuble Léonard, se trouvant généralement disponible puisque le propriétaire habitait Monflanquin, était un logement tout indiqué pour les Etats-majors de passage. Joseph Léonard, qui avait coutume de tout enregistrer, n'omettait aucun détail de nature à justifier un refus du « certificat de bien-vivre. »

Par exemple : « M. le comte de Clermont a logé icy le 9 juillet 1674 avec 120 chevaux et 50 ou 60 fantassins et on bailla billette à M. de Saint-Chamaran sur moy qui y coucha et avoit 8 chevaux, 1 gentilhomme, 1 maistre d'hostel, 1 sirurgien et son homme de chambre, 1 palefrenier, 1 muletier, 1 homme qui portait le hautbois, 1 trompette et 4 laquais, et ont baillé MM. les Consuls 2 quartons d'avoine et 120 livres foin. Le lendemain, led. sieur de Clermont eust ordre de s'en retourner et logea tout son monde ici et on me bailla deux gentilshommes et 6 chevaux et 3 valets que jay nourris et ay prins 12 picotins d'avoine et 120 livres foin. »

(3) Ces huit collecteurs associés furent Péloubères de Cazabet, Testas de Passagua, de Belpé, Faget de Saint-Julien, Bibal de Mercadé, Testas apothicaire, Noguères du Roussel et Léonard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On est tenté de regretter que Joseph Léonard ne se soit pas marié trois ans plus tôt. Ses registres, qui ne commencent qu'en 1654, auraient eu pour point de départ l'année 1651 où d'Epernon, chassé de sa capitale par la Fronde bordelaise, installa à Puymirol sa garnison du Château-Trompette.

Le coût de la vie. — L'appendice naturel de l'exposé qui précède est un tableau de la vie économique locale entre 1654 et 1679. Nous le donnerons sans aucun commentaire, nous gardant bien de pousser l'ironie jusqu'à comparer ces vieilles mercuriales à celles de notre époque de vie chère.

Blé : en 1658 : 5 l. 2 s. à 6 l. 5 s. le sac; en 1663 : 6 l. 10 s. et 7 l.; en 1664 : 5l.; en 1665 : 5 l. 16 s.; en 1669 : 6 l.; en 1670 Léonard prit en payement du blé à 4 l. le sac. Cette céréale tomba même l'année suivante à 3 l. 5 s.

Méture : varie entre 5 l. et 6 l. 12 s. selon l'année et suivant aussi que le marchand l'achète ou la revend.

Avoine : 42 sous le sac ou 13 sous le quarton.

Seigle : en 1662 : 5 l. 8 s.; en 1663 : 6 l. 6 s.; en 1666 : 3 l. 8 s.

Fèves : 3 l. 4 s. le sac.

Vesces : 40 sous le quarton.

Vin : 1658 : 9 et 10 s.; 1659 : 7 l. 12 s. à 8 l. 8 s.; 1660, en août : 16 l.; en 1662 : 10 l. 10 s.; 1663 : 10 l. 15 s. et 11 l.; 1665 : 6 l.; après 1670 : 5 l. 5 l. 10 s. et 6 l. 10 s. Au détail : 3 sous le pot. La beuvette, breuvage ou piquette se vend 3 l. la barrique.

Eau-de-vie : 10 s. le pot en 1665 et 18 sous en 1663. La pièce se vend 77 l., 86 l., 89 l., 90 l. ou en gros 426 l. la pipe, ce qui fait 213 l. la barrique.

Les pièces pour mettre l'eau-de-vie sont vendues 6 l. et 6 l. 10 s. l'une par les maîtres de Castelsagrat.

La *prune* a des cours très variables : la prune ordinaire vaut 9 sous le quarton en 1669, 12 sous et demi en 1668, 16 sous en 1670, tandis de la prune d'Ente atteint 40 s. le quarton en 1668 et un écu en 1662.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lin : 38 s. le quarton; grainede lin : 35 s. le quarton.

Le *bois à brûler* varie de 3 l. 10 s. à 8 l. la canne suivant l'essence.

Les *arbres* se vendent selon leur grosseur qui n'est jamais indiquée : nous trouvons des *chênes* à 2 livres, d'autres à 8, d'autres à 22 l. 10 s., des ormeaux à 2 l., des noyers à 4 l. et un sac de méture.

Deux chênes achetés ensemble 45 l. rapportent ce qui suit : « Jay eu aux branches 3 cannes ½ de bois et 100 fagots et à l'un y ay eu 10 postes de bateau et à l'autre 81 fons ou douelles », ce qui donne plus de 100 l. de bénéfice ou du 222 %.

Bois façonnés : douves : 5 à 8 s. pièce; fonds : 2 s. pièce; poste de bateau : 9 l..

Chevrons : 15 s. 3 deniers.

Matériaux de construction : fer forgé 3 s. 9 d. la livre, tuiles 35 s. le cent.

Truie : en 1658 : 14 l.; en 1664 : 7 l.; en 1669 : 9 l.

Truie vendue avec 6 porcelets : en 1660 : 14 l. 10 s. et 15 l.; en 1663 : 13 l. 10 s.; en 1662 : 17 l. et 19 l. 10 s.; en 1664 : truie et 7 porcelets : 25 l. 10 s.

7 petits porcs se vendent en 1658 : 20 l. 15 s.; en 1663 trois autres sont donnés pour 11 l. 8 s.; en 1664 ils valent de 57 s. à 4 l. 10 s. pièce; en 1666 : 3 l. 15 s.

Pourceaux : en 1670 : 5 l. 8 s. ou 9 l. 10 s., petits; gras ils ne dépassent pas 10 l. 10 s. en 1658, 9 l. 10 s. en 1666, 16 l. en 1670.

Le *lard* vendu au détail varie entre 3 s. et 4 s. 6 d. la livre; la *graisse* vaut 8 s. la livre.

Bœufs : 1668, un jeune bœuf 18 écus; en 1662 : 51 l. et 25 écus et demi; en 1663 : 56 l. 15 s.; 1672 : 51 l. à la foire du Gravier.

Vaches : 1659 : 14 écus; 1663 : 40 l.; 1662 : 18 écus; 1667 : 50 l.

Veaux : 1659 : 13 l.; 1660 : 10 l.; 1663 : 7 l.; 1669 : 16 l.; en 1672 le boucher Lalanne en achète pour le prix de 4 l. à prendre en viande.

Coq d'Inde : (c'est une nouveauté) 4 l. 5 s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cavales (entendons : poulinières) 1660 : 50 l.; 1662 : 70 l.; 1663 : 60 l.

Pouliches : 1663 : 19 écus; 1670 : 36 l.

Anesse : 11 l. en 1662.

Moutons : en 1660 : 3 l. 12 s.; en 1663 : 3 l.

Brebis : au décabalement de 1663, 16 brebis sont estimées 32 l.

Agneaux : en 1658 : Léonard donne 6 agneaux et un mouton pour 14 l.; en 1665 : 4 agneaux pour 5 l. 10 s.; en 1662 : 5 moutons 2 brebis et un agneau pour 16 l. 5 s.

Literie : en 1663 : une garniture de lit pour 10 écus; 1665 à 1669 : couverture de lit 5 écus, couverture blanche 9 l., couverte pour servante 7 l. 10 s.

Outils : faux : 42 s.; roue de charrette : 5 l.

Travaux : Transport d'une pièce d'eau-de-vie au port de Laspeyre : 30 s. ; port d'une lettre à Bordeaux par le batelier : 3 s.; charroi de 4 pièces vides de Castelsagrat à Puymirol : 20 s.; charroi de pavé d'Agen à Puymirol : 35 s.; louage d'un cheval pour aller à Agen : 15 sous.

Prix des terres : 1665 : achat de 7 quartonats de vigne pour 60 l. (1); 1667 : achat d'une quarterée de terre pour 260 l. (2); 1669 : achat d'un quartonat 4 picotins pour 70 l., de deux carterées pour 550 l., de 2 quartonats 2 picotins de vigne pour 100 l., de 4 quartonats de pré à la Rivière de Saint-Julien pour 150 l.

La terre s'achète autour de Lamouroux 50 l. le quartonat.

5 quartonats de pré à la Rivière de Saint-Julien sont loués 8 l. par an.

En 1672 et 1673 Léonard achète 4 picotins de sénias (3) pour 2 l. et un autre pour 40 l. (différence justifiée par l'emplacement) 2 quartonats de terre à la Rause pour 61 l., 1 quartonat à la Rivière de Bruget 30 l., onze quartonats de terre à Lalande pour 366 l. 13 s. et 5 picotins de jardin pour 19 l.

---

(1) Le quartonat vaut à Puymirol 9 ares 11 centiares.

(2) La carterée contient 8 quartonats.

(3) Les sénias sont des pièces de terre où naissent des sources manquant d'écoulement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les salaires. — Journée de bêcheur 7 s. 4 d., de tailleur de vigne 8 s., de bûcheron ou scieur de long 6 s., de charpentier 10 s.

S'il travaillait à la façon le bûcheron recevait 10 sous de la canne et le maçon 18.

Le maçon Laurent Lariverette, fils de l'entrepreneur qui avait, en 1636, construit à Fraysses la maison du pasteur Testas (maison Itié) et en 1640 réédifié l'église paroissiale détruite depuis 1590, bâtit le mur de clôture du jardin Bianabe pour 18 s. la canne et la grange de Lamouroux pour 20.

On payait 35 s. pour la mouture de 6 grands sacs et 2 petits. Une fileuse se contentait de 3 s., 4 s. ou 4 s. 6 d. par livre.

Les domestiques surtout étaient peu exigeants comme gages.

En 1659 les gages sont de 5 écus, un chapeau et un vieil habit;

1662 : loué Barbefine pour un an : 25 l., un vieux justaucorps et une chemise;

1664 : au valet Pierre Bastide 15 l. 10 s.

1666 : loué Pierre Jeammet pour 15 l. et « luy laisse une semaine pour bêcher ses vignes »;

1667 : loué le frère de notre servante : 6 quartons blé, 1 sac méture et 3 quartons fèves;

1669 : le fils de François Pinèdre 20 l. par an, Marsan 25 l.

Les servantes étaient encore moins payées :

1661 : Catherine Philipou 10 l. par an; 1670 : une servante de Naudou 8 l. Elles faisaient cependant des économies et, cent ans plus tard, leurs descendantes, servantes comme elles, plaçaient de l'argent chez le notaire Canel, beau-père du petit-fils de Joseph Léonard.

Ernest Lafont.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ANDRÉ CONSTANT

Evêque de Lot-et-Garonne

(SUITE ET FIN)

XIII

Cette grande âme ne fut donc pas brisée par la Terreur. Elle ne devait pas davantage succomber aux épreuves peut-être plus déprimantes qui l'attendaient encore. Le 3 ventôse an III (21 février 1795), parut un décret qui accordait le libre exercice du culte, mais sans l'usage des églises. M. Constant a raconté comment il profita de cette loi. « Dès que le décret qui rend aux citoyens la liberté de leur culte eût paru, je vis, dit-il, leur vœu se porter vers moi pour la reprise des exercices religieux. Je crus que la prudence demandait d'attendre encore quelque temps, surtout dans l'état de gêne où nous étions par rapport au local. Cependant vers les fêtes de Pâques, je vis ce vœu si bien prononcé que je me déterminai à faire une chapelle dans ma maison. Je fus agréablement étonné de voir le zèle avec lequel le peuple se reportait vers sa religion. J'ai eu constamment dix prêtres chaque jour de fête et de dimanche, et le peuple s'est toujours rendu en foule à chaque messe. Cette grande affluence me fit craindre quelque désordre; cependant, j'ai été assez heureux pour qu'il n'y en ait point eu jusqu'ici... Dans nos campagnes, le peuple s'empresse également de reprendre son culte. »

L'empressement du peuple détermina sans doute la Convention à pousser plus avant dans la voie des concessions. Le 11 prairial (30 mai 1795) fut rendu le décret qui rendait aux citoyens l'usage des églises disponibles. Ce décret fut exécuté tardivement à Agen parce que ces édifices y servaient de magasins pour l'armée qui se battait sur la frontière voisine avec les Espagnols. M. Constant dut attendre jusqu'au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

15 août suivant pour s'installer, non dans la cathédrale Saint-Etienne de plus en plus en ruine, mais dans l'ancienne annexe ou succursale Notre-Dame du Bourg, où se faisait d'ailleurs avant la Révolution le service de la paroisse. C'est dans cette modeste chapelle qu'il remplit dès lors ses fonctions bien plus curiales qu'épiscopales jusqu'à son départ définitif en 1801.

Petite église, petit troupeau ! L'effervescence religieuse qui s'était produite après le décret du 3 ventôse était vite tombée. Beaucoup étaient venus à la messe comme « à un bon repas après un long jeûne ». Leur appétit satisfait, ils n'avaient pas reparu. Le diocèse constitutionnel allait s'effondrant de jour en jour. Deux tournées pastorales qu'il fit au cours de l'année 1796, montrèrent à M. Constant avec quelle rapidité s'accélérait la chute. La première avait été assez heureuse. Voici comment il en parle lui-même :

J'ai fait depuis Pâques quelques visites dans les villes et les campagnes de mon diocèse. En général, j'ai eu de la consolation. J'ai vu, dans plusieurs endroits, le peuple se porter, avec beaucoup d'empressement et de zèle, à nos cérémonies religieuses. J'ai même vu, dans plusieurs paroisses, les offices se célébrer avec autant de pompe et de majesté qu'avant la révolution de l'impiété. Je tâche, par mes instructions, de leur faire sentir le prix de la religion et l'intérêt qu'ils ont de s'y attacher de plus en plus. Presque partout, dans les paroisses qui me reconnaissent, on a fait des premières communions. Il y a quinze jours, je me trouvai dans une ville, Astaffort, où j'étais attendu depuis quelque temps; j'y donnai le sacrement de confirmation à sept cents personnes, toutes munies du certificat de leur préparation. Le temple, quoique fort vaste, ne put contenir la foule. Je craignis que l'affluence ne produisît quelque désordre; mais par les mesures que l'on prit, tout se passa bien. On m'a écrit, depuis mon retour, que j'avais été assez heureux pour obtenir les suffrages de tous les partis, et que, depuis cette époque, plusieurs personnes qui jusqu'alors, ne s'étaient point rendues à l'église, continuaient de s'y rendre. Je dois partir la semaine prochaine pour une autre ville, Aiguillon, et j'ai lieu d'espérer un accueil aussi favorable. Le président de cette administration est venu lui-même avec le curé me prier de m'y rendre pour la Fête-Dieu. On me demande de tout côté dans le diocèse. Ma peine est de ne pouvoir me rendre partout aussitôt que je le désirerais.

Mais comme il déchante quelques mois plus tard, après la seconde tournée :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je crois, écrit-il, qu'une de mes dernières lettres vous a annoncé que, dans le cours du mois de septembre, je devais faire une nouvelle tournée dans mon diocèse. Je viens, en effet, d'exécuter ce voyage dans lequel je viens de parcourir les parties les plus éloignées de notre département. La course que j'ai faite, jointe à l'exercice de mes fonctions, ayant été presque sans interruption, je suis bien fatigué. Le peuple, dans divers endroits où j'ai passé, se porte encore avec assez de zèle à ses exercices religieux; cependant je dois dire que, dans cette dernière visite, je n'ai pas vu dans le peuple le même empressement que dans les précédentes. Il semble que les impies d'un côté, et les dissidents avec leur parti de l'autre, détachent toujours quelques personnes. L'indifférence en matière de religion s'empare de l'esprit des autres, et l'état fâcheux où se trouve le culte fait un grand nombre de mécontents. Le peuple tiendrait assez : mais comme dans cette classe la plupart dépendent toujours des ci-devant nobles ou des riches qui leur font gagner la vie et qui n'aiment pas l'ordre actuel des choses, cela fait que, dans le peuple même, plusieurs sont arrêtés ou par l'intérêt ou par attachement pour ceux dont ils dépendent.

Une cause encore plus importante de cette désertion est indiquée par M. Constant dans un autre passage de sa correspondance :

Le scandale donné par ces deux prêtres apostats (Ysabeau et Paganel) a entraîné beaucoup de personnes, prêtres et laïcs, dans l'abîme. Les réfractaires et leurs partisans en prennent occasion de décrier le Clergé constitutionnel et de lui faire perdre la confiance du peuple. Plusieurs familles honnêtes, qui avaient suivi constamment les exercices de la religion jusqu'à l'époque où l'on a renversé les autels, ne se montrent plus dans nos chapelles, et l'on ne peut douter que la défection scandaleuse des prêtres ne soit la cause de ce changement. Ils le disent hautement.

Ce mouvement séparatiste, M. Constant s'efforça de tout son pouvoir de l'enrayer. Sa lettre déjà citée du 6 octobre 1795 n'a pas d'autre but. On reproche à l'Eglise constitutionnelle la défection scandaleuse de ses prêtres apostats. Il s'empresse de répudier toute solidarité avec ces « misérables déserteurs ». Avec quelle énergie il repousse et flétrit ces « ecclésiastiques lâches et perfides, qui, par l'abjuration qu'ils ont faite de la religion, ou par l'état qu'ils ont pris contre leurs vœux, prononcés au pied des autels, n'ont pas rougi de se montrer eux-mêmes, par cette démarche, comme des hypocrites et des im-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

posteurs, et de justifier ainsi dans leurs personnes, cet outrage sanglant que l'impiété a vomi tant de fois contre les Ministres de la Religion ! L'Eglise, d'après les saintes règles qu'elle a établies, ne pourra plus désormais les mettre au nombre de ses ministres. »

Pour les simples abdicataires, qui formaient la presque totalité du clergé constitutionnel, le cas était plus difficile. M. Constant reconnaît leur tort mais en le minimisant tant qu'il peut. « Je conviens, dit-il, que leur démarche est une faiblesse... Mais cette démarche et leurs discours n'ont présenté rien d'outrageant pour la religion. On sait, d'ailleurs, les moyens de terreur qu'une persécution furibonde mit en œuvre pour leur extorquer ces actes de faiblesse... La remise des lettres d'ordre, ou tout autre acte équivalent, n'est expressément défendu par aucun précepte divin. Le mal qu'on peut reprocher à ces sortes d'actes, leur vient tout entier des circonstances dans lesquelles ils ont été faits. J'avoue qu'il n'était guère possible de se dissimuler que l'impiété les commandait dans la vue et comme des moyens d'amener la ruine de la religion : voilà le seul rapport sous lequel ils sont répréhensibles. »

Et usant de l'argument *ad hominem*, il ajoutait : « Qu'il me soit permis de demander à ceux qui, sous le spécieux prétexte des intérêts de la religion, accusent aujourd'hui ces ecclésiastiques de l'avoir trahie, et de s'être rendus indignes de la confiance des fidèles, ce qu'ils auraient fait, si, dans les mêmes circonstances, on leur eût demandé la remise de leur acte de baptême, ou de quelqu'autre signe religieux ? Leur conduite, touchant un autre article de la religion (la sanctification du dimanche), bien plus important que celui dont il s'agit, nous fait assez connaître ce qu'on aurait dû attendre d'eux, s'ils eussent été mis à l'épreuve dont je viens de parler... Cependant, il s'agit ici de l'infraction d'une loi divine qu'aucun d'eux ne pouvait ignorer. »

Voici enfin comment il s'efforce d'arracher à ses adversaires leur arme la plus redoutable : « Pour donner plus d'odieux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à cette faiblesse de nos prêtres constitutionnels que la persécution a trouvés dans leurs postes, on ne manque pas d'opposer l'exemple des prêtres insermentés, à qui l'on ne peut reprocher une telle faiblesse. Je suis bien éloigné de leur faire partager un reproche qu'ils ne méritent pas. Mais on doit convenir que pour établir entr'eux et les prêtres constitutionnels une juste comparaison à cet égard, il faudrait que les circonstances eussent été les mêmes. Est-il étonnant que les prêtres insermentés, qui étaient reclus à l'époque de cette persécution, n'aient pas fait la remise de leurs lettres d'ordre, ni l'abdication de leurs fonctions, dont on ne leur a pas même fait la demande, tandis qu'on sait les violences exercées contre les prêtres constitutionnels, pour les forcer à cette remise ? On sait encore que, dans le petit nombre des premiers, qui n'étaient pas reclus à cette époque, il s'en est trouvé quelques-uns qui ont partagé la faiblesse trop commune alors. »

Dans le même ordre d'idées, il ne manque pas, comme bien l'on pense, d'opposer sa propre conduite à celle du ci-devant évêque. « Pourquoi, dit-il, M. Bonnac a-t-il abandonné, non seulement son siège, mais la France, alors surtout que les circonstances lui faisaient un devoir plus urgent que jamais de rejoindre son troupeau ? Allèguerait-il, pour justifier sa fuite, la crainte du danger ? mais il devait savoir qu'un pasteur que la crainte du danger fait fuir, et qui abandonne son troupeau lorsqu'il le voit menacé, est un mercenaire et non un vrai pasteur... Oui, mes Frères, si j'eusse eu la faiblesse de vous abandonner dans le danger, je ne me serais plus regardé comme votre pasteur, et me jugeant désormais indigne d'un poste dans lequel la religion du serment me faisait un devoir de demeurer au péril de ma vie, je vous aurais prié de jeter les yeux sur un autre plus fidèle à ses devoirs, et qui sût mieux que moi faire le généreux sacrifice de sa vie pour le salut de son troupeau, à l'exemple de Jésus-Christ, le chef et le modèle des pasteurs... » N'y avait-il pas là de quoi influencer fortement le fléau de la balance ?

Une notable partie de la *Lettre* vise les accusations d'intru-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sion et de schisme qui s'élevaient de plus en plus et de toute part contre le Clergé jureur. Les titres des nouveaux et des anciens pasteurs sont confrontés et soumis à une rigoureuse vérification. Naturellement, le résultat de l'enquête est tout en faveur des premiers. Donc pas d'intrusion. Le reproche de schisme n'était pas mieux fondé. On était avec le Pape malgré le Pape, dont la bouderie à l'égard de l'Eglise constitutionnelle n'avait d'autre cause que son aversion pour nos précieuses Libertés.

Nous croyons donc, avec S. Jérôme, conclut M. Constant, que Jésus-Christ a établi un chef dans son église, pour maintenir l'unité catholique, et ôter toute occasion de schisme. Nous ne sommes donc pas schismatiques. Nous avons et nous aurons toujours pour lui la déférence et la soumission qui lui sont dues; c'est-à-dire, une soumission réglée par les canons, qui ne blesse en aucune manière ni les lois sages de notre patrie, ni les droits de l'épiscopat, dont nous sommes investis comme lui, quoique dans un poste inférieur. Nous respectons le souverain pontife, comme le premier gardien des canons, mais en même temps nous reconnaissons qu'il est comme chacun de nous soumis aux canons, et que ce n'est pas un moindre crime pour lui que pour nous de les violer, de les détruire ou de les altérer. Telle est notre profession; et nous osons dire que quiconque ne pense pas ainsi n'est pas français, mais ultramontain.

A la vérité, en terre gallicane, les pierres mêmes n'eussent pas crié autrement. Le reste du manifeste — il s'agit des deux tiers — s'adresse plus particulièrement à tous ceux que le malheur des temps avait précipités dans l'incrédulité ou l'indifférence religieuse. C'est là le résumé où l'abrégé du grand traité d'apologétique dont il a été déjà question.

XIV

Or, à ce moment, le Clergé insermenté, depuis peu sorti de réclusion, ne comptait guère que 150 vieillards la plupart infirmes. L'élément jeune et actif était encore pour longtemps en exil. Dans ces conditions comment expliquer cette émigration des fidèles, qui a été constatée, vers un culte à peu près sans desservants ? C'est qu'en même temps une vraie débacle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se produisit dans les rangs des Constitutionnels. Dès le lendemain de la Liberté des cultes, des rétractants de plus en plus nombreux allèrent grossir et fortifier l'effectif des insermentés pendant qu'ils affaiblissaient et diminuaient d'autant celui des assermentés. Le 20 août 1795, le curé constitutionnel de Moncrabeau pouvait écrire à Grégoire : « Les réfractaires ou les rétractants ont l'air bientôt maîtres de la plus grande partie des églises. » Dans sa *Lettre*, M. Constant s'élève avec véhémence contre tous ces parjures.

« Ce qu'il y a de plus déplorable, dit-il, c'est de voir des ecclésiastiques qui, jusqu'à cette dernière époque, avaient cru pouvoir et devoir se soumettre aux lois de la patrie, et s'attacher aux évêques placés à la tête des diocèses d'une manière plus canonique, abandonner aujourd'hui, sans produire aucune preuve de la légitimité de leur changement, la cause de leurs évêques, pour aller se placer sous l'étendard de ces nouveaux envoyés (*les vicaires apostoliques*), faire entre leurs mains la rétractation de leur serment, et recevoir d'eux l'absolution des censures qu'on leur persuade qu'ils ont encourues par ce serment, sans faire attention qu'on ne peut rétracter que l'erreur, et que ce n'est pas un moindre crime de rétracter un serment fait dans la vérité, la justice et l'équité, que d'en faire un qui ne renfermerait pas ces conditions. La plus grande preuve qui résulte de leurs démarches, c'est qu'ils ont agi et agissent toujours sans principes. »

M. Constant était homme de principes. Le vicaire de Bray l'était aussi. Ce personnage, qui est resté légendaire en Angleterre, avait obtenu un bénéfice important sous le règne d'Henri VIII. Il sut si bien s'y prendre, raconte-t-on, qu'il demeura vicaire de Bray successivement sous les règnes d'Edouard VI, de Marie et d'Elisabeth, grâce à sa méthode de mettre ses principes religieux d'accord avec ceux du souverain. De protestant il devenait catholique et de catholique protestant avec la même facilité. A ceux qui lui reprochaient l'inconsistance de ses principes, il répondait très sérieusement qu'il n'en avait eu qu'un seul dans sa vie : vivre et mourir vicaire de Bray, — et, en effet, il mourut très âgé vicaire de Bray.

Combien y eut-il parmi nos rétractants de vicaires de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bray ? — Plusieurs, sans doute, se laissèrent plus ou moins influencés par des motifs de crainte et d'intérêt. Le même curé de Moncrabeau disait encore : « Le souvenir de mille et mille ignominies qu'ils ont eu à supporter (à Condom, Dartigoite leur faisait étriller les chevaux de la Nation), la misère qui les presse, enfin le besoin de manger, sont des épreuves si rudes que je crains qu'on ne succombe. » Le 24 janvier 1796, le citoyen Mazet, curé de Montaigu (alors du département) écrivait à son tour à Grégoire : « Déjà les prêtres constitutionnels sont un objet d'horreur à tout le peuple; on lui a persuadé que c'est faire une bonne œuvre que de les exterminer par toutes sortes de voies. Déjà leurs églises sont forcées pour être dévastées; déjà la plus grande partie des conformistes se sont vus dans la nécessité de se rétracter pour éviter les suites de cette persécution ouverte : nouveaux acteurs pour souffler l'anarchie, l'aristocratie et la fureur contre les prêtres qui restent encore soumis à la République, mais qui auront besoin d'une grande constance pour persévérer dans leurs sentiments. » « Nous sommes la plupart sans pain », écrit en 1795 le curé de Saint-Just, qui d'ailleurs se rétractera peu après. C'est que la misère est mauvaise conseillère, comme le notait M. Constant. « Les réfractaires, disait-il, ou les rétractants qui exercent sont les seuls qui jouissent d'un traitement honnête parce qu'ils ont les riches de leur côté; et on ne doit pas douter que, dans ces malheureux temps surtout, où la plupart ne se conduisent que par des vues d'intérêt, cette faveur des riches et cette différence de traitement n'aient influé et n'influent toujours beaucoup sur la défection des ecclésiastiques qui ont rétracté ou qui se comportent comme des rétractants. »

L'Evêque constitutionnel ne pouvait secourir ses prêtres dans leur détresse : il était encore plus pauvre qu'eux. Certes, il n'avait jamais mérité qu'on lui rappelât ce canon du concile de Carthage (conc. IV, can. 16), renouvelé par le concile de Trente (Sess. 21, de Reform. cap. I) : *Episcopus vestem, supellectilem et mensam ac victum pauperem habeat et dignitatis*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

suæ auctoritatem fide et vitæ meritis quærat. On a vu les restrictions qu'il s'était imposées en fait de nourriture et de logement. Et cependant ses besoins dépassaient encore ses moyens. « Voilà bientôt deux ans, écrivait-il le 24 mai 1795, je n'ai pu subsister ici qu'au moyen de quelques réserves bien faibles, car peut-on compter pour quelque chose la pension annuelle qu'on nous paie en papier, laquelle ne vaut pas trois louis en numéraire ? » Il entrevoit le moment où de toute nécessité il sera obligé de s'en aller. Assurément il demeurera tant qu'il lui sera possible de subsister, parce qu'il sait qu'il est de son devoir de ne pas abandonner son poste, autant qu'il peut le tenir; mais ces dernières ressources épuisées, et bientôt il en sera à ce point, il lui faudra bien nécessairement se retirer dans sa famille, à moins qu'on ne fasse un sort aux pasteurs. Bien loin d'attendre de lui du secours, se sont ses prêtres qui offrent de lui venir en aide. « Quelques curés m'ont dit, écrivait-il encore, qu'il pourrait y avoir entre eux un accord pour faire un sort à leur évêque; mais il me paraît que cette voie serait sujette à de grands inconvénients, puisqu'elle mettrait, en quelque façon, l'évêque dans la dépendance des curés. Comment pourrait-il alors maintenir le nerf de la discipline ? D'ailleurs, dans l'état de liberté où sont maintenant les ecclésiastiques, il est à craindre que beaucoup ne voudront pas reconnaître leur évêque pour n'être pas obligés de lui faire un sort. » A la fin de 1796, la situation est loin de s'être améliorée. « Elle est toujours bien pénible, écrit-il au citoyen Saurine, car je prévois avec beaucoup de mal au cœur, qu'il me faudra prendre enfin le parti de me retirer, parce que je ne reçois presque rien pour ma subsistance, quoique de jour en jour le prix des choses augmente et que le loyer seul de mon logement, tout simple qu'il est, absorberait le peu de secours que me donnent quelques fidèles. J'aurais désiré qu'avant mon départ le culte eût été rétabli dans mon diocèse aussi bien que les circonstances peuvent le permettre, afin de n'avoir rien à me reprocher devant Dieu à cet égard; et je crois pouvoir dire que j'ai réussi pour un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

certain nombre de paroisses. » Et d'année en année ce seront les mêmes plaintes jusqu'à la fin.

Son plus grand crève-cœur, dans son dénûment, c'est de ne pouvoir, faute d'un peu d'argent, remplir les devoirs essentiels de sa charge. La liberté des cultes proclamée, il a hâte de reprendre contact avec les fidèles, sa *Lettre pastorale* est prête, il en attend un « bien infini ». Mais il tremble devant les frais d'impression. « Je n'ai pas à beaucoup près, écrit-il, les facultés nécessaires pour cette dépense. Ainsi non seulement on a fait à la religion et à ses ministres des maux incalculables, mais on les a encore rendus irréparables en ôtant aux pasteurs tout moyen d'y remédier. » Une autre fois, il s'exprime ainsi : « Si ma misère était moins grande, j'aurais pris près de moi et je pourrais prendre encore un ecclésiastique de mérite pour m'aider dans mes écritures, car je suis accablé... Si je n'ai pas le secours d'un ecclésiastique ce sera encore une raison qui me forcera à la retraite, par l'impossibilité où je me trouve de remplir les devoirs de ma place. » Lorsqu'il fut pour la première fois question chez les constitutionnels d'ouvrir un conseil national à Paris, le 1er mai 1796, l'évêque de Lot-et-Garonne « qui en sentait toute la nécessité et qui regardait cette assemblée comme le seul moyen de porter quelque remède à leurs maux », désespéra, faute de ressources, de pouvoir s'y rendre. « Je ne suis que fâché, dit-il, que mon état de faiblesse ne me permette pas d'entreprendre le voyage à pied et que la misère où je suis ne me laisse aucune ressource pour l'entreprendre à cheval ou en voiture. Voilà ce qui me fait de la peine. » Chargé vers le même temps, par les Evêques réunis, d'une mission dans les diocèses de la métropole qui n'avaient point de premier pasteur, il s'excuse de ne pouvoir la remplir toujours pour la même cause. « Si j'avais, écrivait-il, les moyens de voyager, je partirais...; mais je n'ai pas même ceux de me soutenir ici, si quelque mesure ne nous assure bientôt notre subsistance; car on ne peut compter, du moins ici, sur le concours du peuple, malgré la bonne volonté qu'il a de conserver sa religion. » Il ne lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

manquait plus que d'être rebuté par ses propres collègues à cause de son indigence. Ce dernier coup ne lui fut pas épargné et ne le trouva pas insensible. C'est ainsi que, s'adressant à l'un des évêques réunis, il lui disait un jour : « Je n'ai reçu, depuis l'ouverture du semestre courant, aucun des numéros des *Annales* ni du *Bulletin de la Semaine*, quoique je vous eusse prié de souscrire pour moi. C'est véritablement une privation pour moi. On a craint, sans doute, que je ne ferais pas honneur à mon engagement, mais on ne me connaît pas. »

Tout cela n'est rien en comparaison de la guerre implacable, incessante que lui font à lui et à son clergé les prêtres du parti opposé et leurs partisans. Tous les moyens sont bons pour lui rendre la vie difficile et la position intenable. Sa correspondance est remplie de plaintes à ce sujet. On lit, par exemple, dans une de ses lettres du 24 juillet 1796 : « Notre voisinage est infesté de prêtres rétractants et dissidents qui fanatisent tranquillement le peuple dans leurs églises, l'animent contre nous, même par des lettres anonymes pleines d'horreurs. C'est ce que je viens d'éprouver dans une paroisse à deux lieues d'ici où j'allai donner la confirmation il y eut dimanche huit jours. Ces prêtres s'étaient permis de dire aux peuples de leurs paroisses que j'étais un schismatique et un excommunié et que ceux qui assisteraient à la cérémonie encourraient eux-mêmes l'excommunication. Ils lancèrent contre moi des lettres anonymes où j'étais traité d'intrus, de loup avec d'autres épithètes du même genre. » L'acharnement de la lutte était tel qu'on allait jusqu'à lui disputer les mourants et les cadavres. Après avoir raconté une de ces scènes macabres, il ajoute : « Ces excès se répètent chaque jour. » Il écrivait encore le 20 janvier 1801 presque à la veille du Concordat : « Nous éprouvons toujours les plus grandes inquiétudes de la part des disssidents et de leur parti... De tous côtés, les pasteurs que j'avais placés, sont troublés et menacés par les prêtres nouvellement rentrés et leur parti. Quelques-uns des prêtres fidèles sont forcés de quitter leurs places, malgré mes exhortations pour les engager à tenir ferme... »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

D'autre part, il est abreuvé de dégoûts par les administrations locales, toutes plus ou moins réactionnaires depuis la chute du régime terroriste. Quelques exemples montreront à quel genre de vexations il était perpétuellement en butte. Sa *Lettre* du 6 octobre 1795 allait paraître. L'imprimeur convint avec lui que, pour faire connaître plus promptement ce petit ouvrage, il imprimerait quelques affiches qu'on placerait aux lieux ordinaires. « Je ne me contentai pas, note M. Constant, du consentement de l'imprimeur, officier municipal, je fis demander la permission à l'agent national auprès de la municipalité, qui l'accorda bien volontiers. Ce fut même un soldat de ville qui fut chargé de placer les affiches. Deux ou trois jours après, le citoyen Raymond, ci-devant soi-disant noble, qui vient d'être placé dans notre municipalité, qui en est même président, vint me dire qu'on avait trouvé mauvais à la municipalité que j'eusse fait placer ces affiches, et que, sans doute, je voulais me faire reconnaître par là pour évêque d'Agen, tandis qu'on n'en reconnaissait aucun. Je lui répondis que je ne prétendais pas à être reconnu par la loi civile; mais que cela n'empêchait pas que les fidèles à qui j'adressais ma lettre ne me reconnussent; et que, comme j'avais la liberté de l'adresser publiquement aux fidèles, j'avais celle de la leur annoncer; que d'ailleurs je m'étais muni de la permission que j'avais crue nécessaire. Il me dit qu'on avait eu tort et que je ne pouvais pas plus m'annoncer pour évêque d'Agen que M. Bonnac. Comme je le connais, je ne fus point étonné de cette répartie de sa part, car vous savez qu'il y a un parti qui ne reconnaît que les évêques réfractaires. Je lui ai observé que M. Bonnac était émigré, et que la loi défendait expressément de reconnaître aucun écrit d'un évêque non résidant en France; qu'on ne devait pas, par conséquent, mettre sur le même pied les évêques constitutionnels. Il ne voulut rien entendre, et la conclusion fut que l'avis de la municipalité était, quoiqu'on n'eût rien couché sur les registres à ce sujet, que je ferais enlever les affiches dans le cours de la journée. Je vis bien que c'était une querelle qu'on cherchait à me susciter afin de me nuire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et de jeter de la défaveur sur la lettre que je venais de donner et qui commençait à se répandre. Je lui dis que je ne voulais point de querelle et que je ferais enlever les affiches, ce que je fis réellement... Voilà les gens à qui nous nous trouvons livrés aujourd'hui, après avoir été si longtemps menacés des poignards du terrorisme. »

« Voici un autre trait, écrivait quelques mois plus tard, M. Constant, qui vous prouvera encore quel est l'esprit des administrations de cette ville, tant par rapport à la religion qu'à notre égard... Je donnai en 1792 un catéchisme à la tête duquel je mis un mandement. L'édition de ce catéchisme étant épuisée, et le peuple s'adressant à moi de tous côtés pour m'en demander, je me proposais d'en donner une nouvelle édition. L'imprimeur de la ville, qui se trouve aujourd'hui membre de l'administration du département, guidé par un sordide intérêt, m'a prévenu. Sans me dire le moindre mot, il a réimprimé ce catéchisme, a supprimé mon nom et le mandement, et cela, sans doute, parce que la France ne reconnaît plus de ministres du culte. C'est annoncer au diocèse qu'il n'a plus d'évêque. Est-il possible que nous n'ayons plus de moyens pour arrêter de pareils désordres ? Il ne me sera plus possible, comme vous voyez, de rien faire imprimer sous mon nom et mon titre d'évêque. »

Malgré tout le soin qu'il prenait de se tenir toujours sur la plus grande réserve, il se heurtait sans cesse non seulement à Agen, mais dans tout le département, au mauvais vouloir des administrations qui ne manquaient aucune occasion « de lui faire de la peine. » On lui dénonce un jour un malheureux prêtre du canton de Beauville qui, après s'être marié, était remonté à l'autel. Pour couper court au scandale, l'évêque crut devoir adresser à l'archiprêtre de l'arrondissement, avec mission de la communiquer aux fidèles, une espèce de sentence où il rappelait les censures portées par l'Eglise en pareil cas. Or ce prêtre scandaleux s'était secrètement rétracté. Par là il était devenu tabou aux yeux du président de l'administra-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion qui menaça de poursuivre l'Evêque en correctionnelle pour son libelle diffamatoire.

Le mal atteint son paroxysme sous le Consulat. « Ce qu'il y a de plus fâcheux, constatait en 1801 M. Constant, c'est que les dissidents et leur parti trouvent de la faveur et de l'appui dans la plupart des administrations... Les fanatiques osent tout impunément... » Toutes ces hostilités, d'ailleurs, étaient dirigées contre la fonction de l'évêque constitutionnel, non contre sa personne qui fut toujours respectée. Le 27 janvier 1798, M. Constant ayant demandé décharge d'une partie de ses impositions, la municipalité d'Agen donna un avis favorable d'après cette considération « que le pétitionnaire n'avait pour toute fortune que son âge et ses vertus. » Voilà qui vaut bien des panégyriques.

XV

Toute église a besoin pour se soutenir ou d'une grande force morale : le Pape, ou d'une grande force matérielle : l'Etat. L'église constitutionnelle n'ayant ni l'une ni l'autre, manquant de tout point d'appui, devait fatalement succomber. Traqué par les réfractaires, en butte à toutes les tracasseries des administrations subalternes, tombé dans la misère la plus noire, le Clergé assermenté se tournait sans cesse vers le gouvernement dont il était l'allié naturel, pour lui demander secours et protection. La correspondance de M. Constant abonde en passages de ce genre : « Si nous avions le plus petit mot du gouvernement en faveur de la religion (la sienne évidemment) et de ses ministres... Voyez vous-même si le gouvernement ne voudrait pas prendre des mesures pour nous mettre à l'abri d'une telle malveillance... Je vous prie, si la chose vous est possible, de voir le ministre... Je ne voudrais pas que la religion, faute d'être défendue, fût compromise par la malice de ses ennemis... Quand est-ce donc que notre gouvernement prendra des mesures efficaces pour arrêter ces excès qui se répètent chaque jour..., etc., etc. » Le Directoire demeura sourd à ces supplications. Après Brumaire, M. Cons-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tant crut « que les choses allaient enfin prendre une tournure plus favorable ». Il écrivait le 20 janvier 1801 :

Ce qui fonde encore mon espoir à cet égard, c'est un entretien que j'ai eu ici avec le citoyen Carret, délégué du consulat pour notre département, et qui siège aujourd'hui au Tribunat. Avant son arrivée, je méditais sur les moyens de faire naître l'occasion d'avoir un entretien avec lui, quoique je ne le connusse pas; mais je dois dire que lui-même m'a prévenu. A peine fut-il arrivé qu'il annonça le désir de me voir. Il me le fit dire et je me hâtai de me rendre chez lui. J'en reçus l'accueil le plus honnête et aussitôt il me dit qu'il était bien aise de me faire part des dispositions du gouvernement en faveur de la religion; que le gouvernement sentait fort bien que le débordement des mœurs en France avait principalement sa source dans l'anéantissement de la Religion. Il me demanda mon avis sur les moyens que les circonstances permettaient de prendre pour lui restituer son influence et son activité pour la régénération des mœurs. Je lui parlai d'abord de la nécessité de maintenir et de propager le ministère ecclésiastique, dont la religion ne pouvait se passer, et qui s'éteignait peu à peu par la mort des anciens pasteurs que nous ne pouvions remplacer, n'ayant pas les moyens de préparer et de former les candidats, ce qui devait nécessairement amener la chute entière du culte catholique en France. Je lui parlai encore de la nécessité de rendre aux ecclésiastiques fidèles *à la religion et à la patrie* la confiance dont ils ont besoin pour remplir, avec succès, auprès des peuples, les fonctions de leur ministère; ce qu'ils ne pouvaient espérer qu'autant que le *gouvernement* les tirerait de l'état de mépris et d'opprobre dans lequel les avaient jetés et les tenaient toujours les ennemis de la religion par leurs calomnies et leur licence effrénée à vomir contre eux toutes sortes d'outrages. Enfin, je lui parlai de la nécessité de prendre des mesures pour amener la paix, l'union et la concorde parmi les ministres de la religion, et *discerner ceux qui sont véritablement amis de la patrie et attachés au gouvernement de ceux qui ne cherchent qu'à troubler la tranquillité publique.* Je lui fis part de mes vues sur ces différents objets; il me parut les goûter.

Les avances du citoyen Carret, sur lesquelles M. Constant avait fondé tant d'espoir, étaient uniquement personnelles et n'engageaient en rien le gouvernement. Quand il s'en rendit compte, l'Evêque de Lot-et-Garonne dut reconnaître qu'il n'y avait encore « aucune espérance fondée de l'heureux changement dont il se flattait ». Ce n'est pas avec les chefs de l'Eglise constitutionnelle, mais avec les représentants du Saint-Siège que le premier consul négociait alors un Concordat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A défaut du Pape, qui s'obstinait dans son intransigeance, quelques Prélats conformistes, sans autre mandat que celui qu'ils s'étaient à eux-mêmes donné, avaient constitué, à Paris, dès 1795, sous le nom d'*Evêques réunis*, une sorte de congrégation qui devait jouer le rôle de pouvoir central dans l'Eglise constitutionnelle. A cette institution qui fonctionna jusqu'au Concordat, M. Constant donna tout de suite son adhésion la plus complète et lui demeura fidèle jusqu'à la fin. Il entretint avec ses principaux membres, avec Saurine d'abord, avec Grégoire ensuite une correspondance ininterrompue qui a été conservée. Il professait un vrai culte pour Grégoire, le chef du groupe et de fait le patriarche de l'Eglise soi-disant nationale. « Faites-moi la justice de croire, lui écrivait-il un jour, qu'on ne peut rien ajouter aux sentiments d'estime et de vénération que je vous ai voués pour la vie, mon cher et respectable collègue. » C'est de lui particulièrement qu'il sollicite et suit les directions. C'est par lui qu'il se rattache très étroitement aux *Evêques réunis* dont il approuve successivement tous les actes, dont il adopte et exécute toutes les décisions. Ainsi il est des premiers à souscrire à la *Lettre encyclique de plusieurs évêques de France*... La seconde encyclique excite son admiration au point de lui faire écrire :

Elle a parfaitement répondu à mon attente. Quoique je n'aie pu en prendre qu'une lecture rapide, cette lecture a néanmoins suffi pour me faire juger que la lettre est un monument digne des beaux siècles de l'Eglise, qui rendra chère et précieuse à la postérité chrétienne la mémoire des évêques qui l'ont présentée... J'ai trouvé fort beaux les plans que présente la lettre encyclique, soit pour l'organisation d'un pouvoir ecclésiastique dans chaque diocèse, soit pour l'administration des oblations des fidèles pour les frais du culte, l'entretien des ministres, le soulagement des pauvres, soit enfin pour l'établissement des écoles chrétiennes. Ces plans me paraissent les seuls propres au rétablissement de la discipline et du bon ordre... Je vous prie d'être l'interprète de mes sentiments auprès de nos respectables collègues de Paris et de me mettre au nombre de ceux qui ont applaudi à la deuxième lettre encyclique, et qui adhèrent, de tout cœur, à ce monument de leur zèle éclairé et vraiment pastoral.

S'agit-il de prendre un parti dans une circonstance difficile, « c'est à nos évêques réunis, dit-il, à voir, dans leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sagesse, celui qui conviendra le mieux ». En même temps, il leur prête son concours le plus dévoué. Il est membre correspondant de l'Académie fondée par ces Prélats sous le nom de *Société de philosophie chrétienne;* il collabore à leur journal « *Les Annales de la Religion* ». Il reçoit d'eux la mission d'organiser les *presbytères* dans les diocèses de la métropole de Bordeaux qui n'ont point de premier pasteur. C'est en leur nom qu'il visite, en 1797, plusieurs églises comme évêque régionnaire. A la suite de ces courses apostoliques, il écrivait à l'un d'eux : « En passant par Bordeaux, j'ai vu avec bien de la satisfaction le vénérable métropolitain, toujours occupé de son ministère, et surtout de l'instruction du peuple. Il a la consolation de voir qu'il ne travaille pas en vain. Il n'en est pas de même du diocèse de Saintes; il semble que le christianisme y soit oublié dans un grand nombre de paroisses, et la barbarie succède à la douceur de l'évangile. »

Il assista aux deux conciles nationaux de 1797 et de 1801 et prit à leurs travaux une part très active. D'après un témoin, « l'éditeur d'une nouvelle édition de l'esprit de Gerson fit hommage de cet ouvrage au concile de 1801. Une commission fut nommée pour en faire l'examen. Les membres qui la composaient trouvèrent dans ce livre une proposition tendant à faire considérer les jugements du Pape, sur le fait de la foi, comme infaillibles. Organe de cette commission, l'Evêque d'Agen montra, dans un savant rapport, que cette proposition était en opposition ouverte avec la doctrine du célèbre chancelier de l'Université de Paris et avec les principes de l'Eglise gallicane consignés dans la fameuse déclaration de 1682. Ce fut à peu près vers la même époque qu'il démontra, dans un mémoire très bien raisonné, qu'un interdit, lancé en pays étranger par un évêque fugitif contre les prêtres restés dans son ancien diocèse ne devait pas les empêcher d'administrer le sacrement de pénitence; et qu'un tel interdit ne pouvait rendre invalides ni illicites les absolutions données par eux ». Enfin, M. Constant eut l'honneur d'être l'un des douze évêques choisis par ce même Concile pour renouveler avec le Clergé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

non communiquant les conférences de Carthage entre catholiques et donatistes.

Dans les querelles de son propre parti, l'Evêque de Lot-et-Garonne n'intervint que pour rétablir la concorde et la paix. On sait que l'Evêque constitutionnel de Versailles, M. Clément, avait adopté, pour son diocèse, un sacramentaire ou rituel français. Quelques-uns des *Evêques réunis* et plusieurs autres avaient condamné cette innovation. M. Constant qui avait eu l'idée de faire prendre aux religieuses le bréviaire français, lui était favorable en principe, mais il en contestait l'opportunité. Il écrivit à Grégoire à ce sujet :

Je vois avec peine la dispute qui s'est élevée entre l'évêque de Versailles et quelques-uns de nos collègues. Si la division se met parmi nous, qu'allons-nous devenir ? Ce sera prêter contre nous des armes et aux dissidents, à qui nous avons fait le juste reproche de n'être point d'accord entre eux, et aux impies qui profitent de nos divisions pour décrier et anéantir la religion. Ce n'est pas toutefois que j'approuve les innovations qu'un mauvais conseil aura suggérées, sans doute, à ce vénérable vieillard; mais n'aurait-il pas été possible, sans donner d'éclat à cette affaire, d'arrêter ces innovations en lui faisant sentir les inconvénients qui doivent en résulter, en fournissant surtout aux dissidents des prétextes de se tenir toujours éloignés de nous. Je n'ai point voulu jusqu'ici envoyer mon avis, par le respect dont je suis pénétré pour l'évêque de Versailles. Je ne doute pas que cette querelle ne lui donne des inquiétudes et j'en suis bien fâché. Au reste, je ne vois rien dans tout cela qui attaque ni la foi ni les mœurs. Je pense même qu'il serait à désirer que la pratique qu'il veut introduire ait toujours eu lieu en France, mais je sens que les circonstances ne sont pas favorables à ces changements. Si vous jugez qu'il soit à propos que chacun de nous s'explique, je le ferai avec tous les égards dus à ce respectable évêque. »

C'est dans le même esprit qu'il intervint en 1801 lorsqu'un grave conflit s'éleva entre le métropolitain de Paris, Boyer, et les *évêques réunis*.

« Je regardais, dit-il, comme un préalable important, qu'avant de nous réunir en concile national, nous fussions unis déjà d'esprit et de cœur, n'ayant tous, comme dit saint Paul (Philip. II) *qu'un même amour, une même âme et les mêmes sentiments*. J'énonçais mon vœu, pour qu'on prît sur le champ des mesures propres à étouffer cette division naissante parmi les premiers pasteurs.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J'écrivis dans le même temps aux évêques réunis pour leur témoigner ma peine sur la division qu'il y avait entre eux, et les engager à n'avoir qu'un même sentiment... »

Il fut écouté et le concile put s'ouvrir à la date qui avait été fixée, c'est-à-dire le 29 juin, fête de saint Pierre. Nul plus que M. Constant n'est heureux de voir l'église gallicane commencer, sous la protection de ce grand apôtre, sa séance et ses travaux. Entendez-le s'écrier :

« Fortement attaché à la chaire de ce chef du collège apostolique, comme au centre de la communion chrétienne; pénétré de respect pour le pontife qui y est assis, et qui la remplira glorieusement, nous osons l'espérer pour la réunion et la consolation des vrais fidèles, le clergé de France pouvait-il choisir dans l'année une époque qui lui présentât des auspices plus favorables ? C'est en protestant de son union avec ce chef visible de l'Eglise, qu'il va reprendre ses travaux, et tâcher de consommer son ouvrage. »

Lorsqu'il écrivait ces lignes, M. Constant savait de science certaine que le Concordat était virtuellement conclu. Alors pourquoi ce concile si pompeusement annoncé, pourquoi toutes ces manifestations qui, on en était sûr, ne devaient pas avoir de lendemain ? S'agissait-il pour l'Eglise constitutionnelle de mourir en beauté ? Le but de ses dirigeants, voyant la partie définitivement perdue, était plutôt de s'imposer aux négociateurs du Concordat comme une force avec laquelle il fallait compter et d'obtenir ainsi une capitulation honorable. Ce résultat fut atteint. Les « *Evêques réunis* » ne purent sauver leur église, ils l'empêchèrent du moins de périr tout entière. Grâce à eux, le Clergé constitutionnel, si « pauvre en sectateurs » put entrer bannières déployées ou peu s'en faut, dans l'Eglise concordataire.

XVI

M. Constant eut sa bonne part dans ce demi-triomphe, car il favorisa de tout son pouvoir les mesures qui devaient l'assurer. Aussitôt après la Terreur il entreprend la réorganisation de son clergé. Les bons cadres font les troupes solides.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sans attendre les instructions de Paris, il commence par rétablir les archiprêtres. On lit dans sa correspondance à la date du 27 février 1796 : « J'avais prévenu la lettre (la seconde encyclique) pour le rétablissement des archiprêtrés; je proposai ce même plan dans un avis que j'adressai à mes coopérateurs, lorsque je publiai ma lettre pastorale (du 6 octobre 1795).... J'ai la consolation de voir que, dans les cantons où mon plan a été exécuté, l'ordre s'est rétabli, les ecclésiastiques sont unis, et les dissidents sont dans le dépit en voyant l'ordre se rétablir parmi nous et se trouvant eux-mêmes isolés au milieu de leurs confrères réunis. » Il profite du synode tenu le 2 août 1797 pour former le *presbytère* dont il laissa d'ailleurs le choix à l'assemblée. Dans leur première lettre encyclique du 15 mars 1795, les évêques réunis avaient fortement recommandé la formation, sous ce nom de presbytère emprunté à l'ancienne discipline de l'Eglise, d'un conseil de prêtres destiné à soulager l'évêque dans l'administration de son diocèse et à gouverner pendant la vacance du siège. Dans leur seconde lettre encyclique du 13 décembre, les mêmes évêques insistaient sur la formation des presbytères à la place des conseils épiscopaux établis en 1791. « Cette dernière organisation, disaient-ils, était mal assortie au gouvernement de l'Eglise; il l'abandonnaient au burin de l'histoire. » Pour se conformer aux vœux exprimés dans les deux encycliques constitutionnelles, on dressa une liste de onze ecclésiastiques en fonction dans la ville d'Agen ou les environs. Cette liste fut adoptée à l'unanimité par l'assemblée qui nomma ensuite l'archiprêtre chef du presbytère. Au reste, des synodes furent ainsi tenus tous les ans à Agen de 1796 à 1801 et l'on ne saurait exagérer la force de résistance qu'y puisa le Clergé constitutionnel.

Le même principe d'association, si contraire pourtant au régime révolutionnaire, fut appliqué aux laïcs. A cette fin les fabriques, chargées du temporel des églises furent rétablies, plusieurs confréries soit de dévotion, soit même de corps et métiers furent reconstituées, de nouvelles sociétés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de charité furent créées. En 1800, M. Constant écrivait à Grégoire :

« Pour ranimer l'esprit religieux bien attiédi dans notre ville, j'ai porté quelques bons chrétiens à former dans nos paroisses, des associations sous le nom de sociétés de charité. La chose prend assez bien. Ces sociétés se réunissent les jours de dimanches et de fêtes pour entendre la messe, avec une instruction qu'on a soin de leur faire. Elles se sont fait quelques réglements que j'ai approuvés et qui ne tendent qu'à leur faire remplir leurs devoirs religieux, à leur faire exercer les œuvres de charité envers les pauvres et les malades. Ils s'engagent particulièrement à assister leurs frères malades, à leur faire procurer le secours de la religion, à les porter à l'église lorsqu'ils sont décédés, et assister aux cérémonies funèbres qu'on fait pour eux. Au reste, tous les exercices religieux sont renfermés, conformément aux lois, dans l'enceinte des temples... Jusqu'ici ces sociétés ont au moins produit ce bon effet de faire approcher de l'église plusieurs personnes qui n'y paraissaient pas, et j'espère que ce sera un moyen pour que quelques-uns deviennent véritablement chrétiens. »

Voilà comment, grâce au zèle intelligent de son chef, le Clergé constitutionnel de Lot-et-Garonne, réussit en somme à se maintenir malgré toutes les causes de dissolution qui auraient dû mille fois l'anéantir. Beaucoup d'églises lui avaient été enlevées, mais il avait su garder les principales à Agen, Marmande, Villeneuve, Aiguillon, etc. La mort et surtout les défections avaient peu à peu réduit son effectif au chiffre de deux cents prêtres ou environ. Mais son organisation, avec sa hiérarchie bien apparente, son chef visible et partout présent, ses cadres constitués, masquait sa faiblesse numérique. Il avait donc conservé une certaine surface; il pouvait même passer jusqu'à un certain point, pour le seul clergé établi dans le département, et il ne manquait d'ailleurs jamais l'occasion de se donner les airs d'un clergé reconnu et officiel. On se contentera d'un seul exemple. Quelques jours après l'attentat du 3 nivôse M. Constant écrivait à Grégoire :

« La vive impression que fit sur moi la nouvelle de l'attentat médité contre notre premier consul, la protection marquée de la Providence qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître dans la manière dont il a échappé à ce danger et à tant d'autres, m'engagèrent aussitôt à proposer aux fidèles de notre capitale et du diocèse d'en rendre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à Dieu de solennelles actions de grâces par le chant du *Te Deum* et les prières pour la République. Le peuple reçut la proposition avec enthousiasme. Je fixai la cérémonie au dimanche suivant, 18 de ce mois, à laquelle je fis inviter l'administration. La cérémonie eut lieu le jour fixé, elle se fit avec toute la pompe que put y mettre une église qui n'est pas riche. Le concours fut grand; l'église n'aurait pu contenir plus de monde. A la fin de la cérémonie, le peuple fit éclater ses transports de joie et ses vœux pour la conservation des jours de notre premier Consul, par les acclamations réitérées de Vive Bonaparte. Après la cérémonie, plusieurs citoyens vinrent me témoigner de la part qu'ils y avaient prise, ainsi qu'à la joie publique... Je vous envoie un exemplaire du mandement que j'ai donné à ce sujet. Non que la chose en vaille la peine, mais il peut au moins servir à manifester mes sentiments et ceux du clergé qui me demeure attaché, à l'égard du premier consul et du gouvernement actuel. Ce sont ces témoignages de notre attachement au gouvernement actuel qui irrite les prêtres dissidents et leur parti et augmente leur fureur. »

La fin de la lettre est encore plus significative :

« Quelques jours après, le préfet me députa un de ses conseillers pour me prévenir qu'il se proposait d'assister, le dimanche suivant, à la même cérémonie, dans une des églises paroissiales que je lui indiquerais. Comme il est protestant, je n'avais pas cru devoir l'inviter (l'Evêque concordataire n'aura pas de ces scrupules) et j'eus d'abord quelque peine qu'il se proposât d'y assister. Mais je sentis qu'une résistance de ma part aurait peut-être des suites fâcheuses. Il me pria, en même temps, d'y faire inviter tous les corps de la ville, ce que j'ai fait. Tous s'y sont rendus, chacun dans son costume, et la cérémonie a eu le même éclat que dans les temps qui ont précédé la révolution d'impiété. Le concours y a été immense, et le peuple y a donné de nouvelles preuves de son attachement et de son enthousiasme en faveur du premier consul. »

L'attitude de M. Constant dans cette circonstance lui valut, ainsi qu'à son église, un regain de popularité. Un *homme estimable* écrivait à cette occasion : « Les passions nourries par le fanatisme, disparaissent ou s'affaiblissent devant les vertus de notre Prélat; aussi nous chérissons sa bonté, sa douceur, sa modestie, sa soumission aux lois, son attachement au gouvernement. Il nous a donné sur tout cela le précepte et l'exemple. » Quand on peut parler ainsi de son chef, une église a encore de la vie en elle. Cependant pour celle de Lot-et-Garonne la fin était proche.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Oportet mori stantem ! Tel est le mot d'ordre qu'aux approches du Concordat, M. Constant averti semble avoir donné à son clergé. De fait, tout fut si bien mené que ce Clergé resta debout même après son arrêt de mort. Il n'y eut pas pour lui de fourches caudines, pas de rétractations humiliantes, il passa tout entier, de plain-pied et la tête haute dans la nouvelle organisation. Détail suggestif : à l'installation de l'évêque concordataire, l'on vit figurer à côté des autres dignitaires insermentés, l'ancien premier vicaire cathédral comme diacre d'honneur et l'ancien archiprêtre, chef du presbytère, comme sous-diacre d'office. Tous les anciens titulaires furent maintenus à leur poste, tous les autres ou à peu près reçurent un emploi, même les trente ou quarante ecclésiastiques qu'avait ordonnés M. Constant et que les purs se plaisaient à désigner par dérision, sous le nom de *Constantins*. Ils servirent l'Eglise avec dévouement et sans bruit, en des ministères généralement modestes et humbles et firent pour la plupart une fin édifiante.

En habile stratège, M. Constant avait su ménager à sa petite troupe cette honorable retraite que, considérée en elle-même, on ne saurait trop admirer. Pour lui, heureux de contribuer au rétablissement de la paix religieuse, il applaudit au Concordat et donna sa démission dès qu'elle lui fut demandée. Bien des fois, il l'avait publiquement et sincèrement offerte cette démission qui ne dut pas lui causer de cuisants regrets. Conséquent avec ses principes, il la fit entre les mains de son métropolitain. Mais il signa, avec la plupart de ses collègues démissionnaires, l'adresse suivante au Souverain Pontife :

Très Saint Père, il n'est ni sacrifices, ni démarches, ni privations qui coûtent au cœur d'un évêque, quand le bien de la Religion et l'amour de la paix les exigent. Pénétrés de ces religieux sentiments, nous déclarons donner purement, librement et simplement la démission de nos sièges. Nous devons à Votre Sainteté, comme successeur légitime de saint Pierre, obéissance et soumission, conformément aux canons et aux saints décrets de l'Eglise. Nous adhérons à la convention relative aux affaires ecclésiastiques de France et aux principes que Votre Sainteté et le Gouvernement ont consacrés. Notre foi est celle des Apôtres, nous voulons tous vivre dans le sein de l'Eglise

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

catholique, apostolique et romaine. Tels sont et ont toujours été nos sentiments, nos principes et nos vœux. Nous prions Votre Sainteté d'en agréer le témoignage et d'y joindre sa bénédiction apostolique.

XVII

On a dit de M. Constant qu'après sa démission du siège d'Agen vers le mois d'octobre 1801, il n'avait pas fait de démarches pour être compris dans la nouvelle organisation. Rien n'est plus vraisemblable. Des sollicitations de ce genre répugnaient trop à son caractère et il n'était pas ambitieux. Déjà d'un âge avancé, d'une santé épuisée, il ne devait plus aspirer qu'au repos et à la paix. De Paris qu'il ne devait plus quitter, « il fit ses adieux à son troupeau, forma des vœux pour son bonheur, souhaita des succès à celui qui allait bientôt le remplacer, et adressa des prières au Seigneur pour la paix de l'Eglise et de l'Etat, pour la réunion franche et sincère de tous les partis, de tous les esprits et de tous les cœurs ». Puis il s'ensevelit dans une très profonde retraite.

Il ne passa pas cependant ses dernières années dans un isolement trop absolu. Une colonie d'anciens évêques constitutionnels, qu'une pension honorable du Gouvernement consulaire puis impérial tenait à l'abri du besoin, s'était formée à Paris après le Concordat. Ces bons vieillards, dont aucun ne s'était rétracté, qui, au contraire, gardaient au cœur une fidélité farouche aux principes de toute leur vie se réunissaient souvent pour commenter ensemble le vers du poète :

Victrix causa diis placuit sed victa Catoni.

Ils se consolaient, s'encourageaient, se soutenaient mutuellement et se donnaient les uns aux autres les sacrements. Grâce à son oratoire privé, chacun pouvait vivre sans trop de difficulté en marge du clergé officiel. L'un d'eux venait-il à mourir, les autres lui rendaient les honneurs funèbres sans passer par l'église, l'accompagnaient dans ce vieux cimetière de Sainte-Catherine (1) « couvert des débris et de la poussière des

(1) Les Catherinettes avaient été autorisées le 19 avril 1783 à acquérir, au faubourg Saint-Marcel, trois jardins dont elles firent un cimetière. De là le cimetière de *Sainte-Catherine* qui était situé entre le cimetière de Clamart et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

morts » qu'ils avaient choisi semble-t-il, d'un commun accord comme lieu de sépulture et là en plein air, près de la tombe ouverte, l'un de leurs orateurs prononçait l'*Eloge* du défunt.

C'est en rentrant d'une de ces lugubres cérémonies, le 25 août 1808, que M. Constant eut comme un pressentiment de sa fin prochaine. On venait d'enterrer M. Sermet, ancien évêque métropolitain de Toulouse. L'orateur, Grégoire, avait eu de tels mouvements d'éloquence, que tout l'auditoire était en larmes. Fortement ému, M. Constant, au sortir du cimetière, dit à M. Mauviel, ancien évêque de Saint-Domingue : « Mon cher collègue, mon tour ne se fera pas longtemps attendre, et je viendrai bientôt prendre ici ma place entre MM. Clément et Sermet ». Il ne mourut cependant que trois ans plus tard, le 7 juin 1811, après une maladie de quelques jours dont il avait été frappé en récitant son office du matin.

Or on était alors en plein concile national. Les évêques concordataires présents à Paris, ceux du moins *qui avaient appartenu*, furent invités aux obsèques de leur ancien collègue. Le cas était embarrassant. Tous s'abstinrent sous divers prétextes. Plusieurs vinrent pourtant à la levée du corps. Les autres se contentèrent d'envoyer des lettres d'excuse. Celle de Le Coz, archevêque de Besançon, adressée au neveu du défunt, était ainsi conçue :

Hier au soir, Monsieur, me parvint votre affligeante lettre. La perte que vous faites intéresse l'Eglise, la Religion, tous les amis de la vertu; et moi particulièrement, j'en suis vivement affecté. C'est un ancien et respectable ami qui m'échappe, et qui me donne aussi l'annoncé d'un départ prochain; puissé-je m'y trouver aussi bien préparé que mon vertueux collègue !

Je me proposais d'assister à ses obsèques; mais, Monsieur, on m'a dit qu'elles avaient lieu à onze heures, et, à midi précis, je dois me trouver chez Son Exc. le cardinal Fesch, à une réunion de tous les évêques appelés au Concile. Du moins, je me joins de cœur, à tous ceux qui, par leurs prières, sollicitent, pour votre cher oncle, un repos et un bonheur éternels.

---

la rue des Francs-Bourgeois et qui paraît être resté ouvert aux inhumations jusqu'en 1830. L'amphithéâtre d'anatomie occupe aujourd'hui les emplacements des deux cimetières de Sainte-Catherine et de Clamart.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Constant ne fut donc conduit à sa dernière demeure que par le groupe de ses anciens collègues en retraite. L'un d'eux, M. Mauviel, parla sur la tombe. S'inspirant de cette pensée de saint Jérôme que la meilleure manière de louer un serviteur de Jésus-Christ est de le montrer après sa mort tel qu'il fut pendant sa vie, il se contenta de donner une biographie très exacte du Prélat disparu. Il crut pouvoir conclure ainsi :

> Sans doute, nous pensons tous qu'un tel évêque a dû paraître avec espérance devant le tribunal du Souverain Juge. Ne s'y est-il pas présenté avec le cortège de toutes les vertus propres à le rendre agréable au Seigneur ? N'y a-t-il pas été devancé par les prières et les bénédictions du pauvre ? Fidèle à Dieu sur la terre comme saint Paul, il a pu dire en sortant de ce monde : *J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course; j'ai gardé la foi; il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée...* (II, Tim. IV, 7.)

Certes, voilà un jugement auquel on voudrait bien pouvoir pleinement souscrire ! A une telle âme, à une telle carrière, comment refuser un large tribut d'admiration ? Et cependant quand on pense à l'obstination janséniste qui a fait dévier toute cette vie, on ne peut s'empêcher de songer au mot d'Augustin, ce saint si cher à M. Constant : « *Magnæ vires et cursus celerrimus, sed præter viam.* (In Psalm. XXXI.)

Chanoine Durengues.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NÉCROLOGIE

M. Paul Bitaubé (1851-1922)

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro le décès de notre excellent confrère Paul Bitaubé. Ses obsèques religieuses ont été célébrées à l'église de Doulougnac, commune de Madaillan, où M. Laclaverie, maire, lui a adressé un dernier adieu. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Gaillard, où, tour à tour, MM. Georges, secrétaire général de la Préfecture, et de Lacvivier, président de la Société Académique, saluèrent sa mémoire. Nous publions ici le discours de M. de Lacvivier.

Discours de M. de Lacvivier

Quelques jours à peine se sont écoulés, depuis qu'à cette même place, une voix éloquente, au nom de la Société Académique d'Agen, apportait un dernier hommage à son ancien secrétaire perpétuel. La mort semble avoir voulu réunir deux êtres chers dans un fraternel repos, en frappant d'un même coup la même famille et les mêmes amis.

Hier encore nous avions vu notre ancien président toujours si vivant par l'intelligence, malgré les dangers dont sa santé paraissait trop visiblement menacée. Nous espérions cependant le voir surmonter la nouvelle crise qui l'étreignait. C'est en allant essayer de lui porter le réconfort d'amitiés, néanmoins anxieuses, que nous avons appris le dénouement fatal et subit. C'est à son cercueil que nous avons le triste devoir de venir dire un dernier adieu.

Tous ceux qui pleurent devant cette tombe savent ce qu'était Bitaubé. Né dans une ancienne et honorable famille de Port-Sainte-Marie, élève au collège des Pères Jésuites de Montauban, étudiant en droit à Paris, partout il avait laissé l'impression d'une brillante intelligence et, mieux encore, il avait su grouper et conserver de solides et durables amitiés.

La guerre de 1870 l'avait surpris aux premières années de sa jeunesse. Son ardent patriotisme, demeuré d'ailleurs jusqu'à ses derniers jours aussi vivace et irréductible, ne lui avait pas permis d'attendre son appel. Engagé avant l'âge aux volontaires de l'Ouest, il avait fait la désastreuse campagne sous les ordres du général Cathelineau, aux côtés de son beau-frère Tholin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Après de brillants débuts au barreau d'Agen, il entrait dans la carrière administrative. Successivement conseiller de Préfecture à Agen, Secrétaire général dans les Landes, il était revenu remplir les mêmes fonctions dans son cher et vieil Agen.

Des voix plus autorisées pourront dire les services rendus à son pays dans des fonctions toujours délicates, quelquefois difficiles, notamment dans les Landes où, par son tact, il a su résoudre des conflits qui n'étaient pas sans présenter quelques dangers.

Ses services, ses dons naturels servis par une expérience avisée et une précieuse instruction, lui auraient certainement permis la légitime ambition de pousser plus avant sa carrière sans que même il eut à faire appel à de puissantes et bienveillantes amitiés. Mais il ne pût et ne voulut jamais se déprendre de son fidèle attachement au pays natal. En le décorant de la Légion d'honneur, le Gouvernement reconnut et récompensa ce digne et bon serviteur du pays.

Si nous savons bien quelle était la loyauté la plus sincère et la plus correcte de ses services, la fidélité ardente de ses convictions politiques, nous savons aussi qu'il y savait joindre la plus digne indépendance dans ses affections et dans ses amitiés et, par là surtout, il avait groupé nos plus affectueuses sympathies et notre plus complète estime.

La retraite vint l'atteindre en 1913, prématurément nous sembla-t-il, alors qu'il nous paraissait manifestement dans toute la verdeur de son activité et de son intelligence.

Les loisirs que lui procurait cette mesure nous le rendait tout entier. Dès le premier moment, il devenait un membre assidu et dévoué de notre Société Académique. Sa présidence laissera des souvenirs dans l'histoire de nos séances. Bitaubé avait toujours été un travailleur et un lecteur acharné. Sa très heureuse mémoire nous permettait de profiter de ses intéressantes recherches. Il ne se bornait pas à nous charmer par des causeries toujours attachantes et des aperçus d'un esprit vif et original, mais successivement, il mettait au jour de curieuses et précieuses notices tantôt sur l'origine de la Fon de Raché à Agen, tantôt sur le fonds Rippley, versé à notre bibliothèque municipale, et cette dernière lui valut de flatteurs remerciements de la Présidence de la République des Etats-Unis. Il nous donna une communication heureuse et inattendue sur l'Ecole de philosophie de l'ancien collège des Dominicains à Port-Sainte-Marie, et une note délicate sur Mlle Crespin, la fille d'un ancien ingénieur à Agen.

Dans une de nos séances, il nous fit partager l'émotion que lui causa la mort prématurée d'un de nos collègues, son ami Trilles,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

président du Tribunal d'Agen. Son dernier travail rappelait les relations de notre poète Jasmin avec Augustin Thierry.

Je crois savoir qu'il laisse dans ses papiers une notice relative au jugement porté par notre compatriote, le ministre de Martignac, sur le grand orateur de Berryer et surtout un travail par lequel il a voulu, je pense, rendre hommage au nom d'un homme, universellement respecté dans notre pays, en dépit de toutes divergences politiques et pour lequel il avait personnellement comme une véritable vénération. En collaboration avec son ami Bouchard, le distingué professeur de rhétorique que Paris devait bientôt enlever à Agen, il a préparé une étude sur « Jacques Chatumié au point de vue littéraire » que nous espérons voir prochainement paraître dans notre revue.

Le temps seul pourra permettre de rendre un hommage plus complet et une plus entière justice à une vie dont je ne voulais et pouvais faire qu'une hâtive et rapide esquisse. Voulant surtout, dans la soudaineté de notre deuil, apporter à un honnête homme et à un ami, l'assurance d'un impérissable souvenir. Aussi aurais-je voulu me borner à laisser parler mon affection pour l'ami perdu, à dire ce que nous pensions tous de la sincérité de sa pensée et de sa parole, de la loyauté de son caractère, de la sûreté de ses bienveillances et de ses amitiés.

Dans un milieu où il se plaisait, je crois bien, dans ce cercle qu'il aimait et où il était aimé, sa gaieté vive et amicale, son humour primesautier faisaient notre joie, bien que dans les derniers temps une ombre de mélancolie vint parfois l'assombrir, et que nous le sentions réagir contre les pressentiments que provoquaient les atteintes d'un mal déjà menaçant. Je crois pouvoir me permettre d'apporter ici, au nom du cercle des amis réunis, l'assurance des plus affectueuses sympathies et d'unanimes regrets; car son intelligence, d'une ardente vivacité, s'alliait toujours chez lui à la plus sincère tolérance pour ceux de ses amis dont il ne partageait pas la pensée. J'en sais, avec qui il semblait se plaire à aborder des questions délicates et à entraîner la conversation sur les questions religieuses qu'il avait curieusement et peut-être passionnément étudiées.

Nous avons la consolation de savoir que, dans la pleine lucidité de son intelligence, dans l'intégrité absolue de sa libre volonté, auxquelles la maladie n'avait manifestement apporté aucune atteinte, il a vu la grande lumière qui avait éclairé son berceau, guidé ses jeunes années, et surtout entouré de son rayonnement dans un milieu qui lui était si cher. Dans le deuil cruel qui frappe sa famille, qui frappe aussi ses amis, malgré l'amertume de la sépa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion, c'est un austère et sérieux réconfort d'avoir vu Bitaubé mourir en chrétien. Il a voulu prendre en quelque sorte ses amis à témoins qu'il était dans ses derniers jours ce qu'il avait été au seuil de sa vie, ce que je crois, au fonds, il n'avait cessé d'être, malgré les objections qu'il ne pouvait s'empêcher de faire peut-être aux autres moins qu'à lui-même, je veux dire une conscience et un esprit sincèrement religieux. Il avait, je crois, entendu murmurer à son cœur le mot si profond « Pourquoi me chercherais-tu, si tu ne m'avais déjà trouvé. »

Il est certainement réuni aujourd'hui à ceux qui l'avaient tant aimé et qui lui montraient la voie où ils l'avaient précédé, et où il les a suivis répondant comme à un irrésistible appel..

En exprimant à cette sœur cruellement isolée la part que nous prenons à ses douleurs de l'heure présente, si fugitive, nous avons la ferme confiance que ce n'est qu'un adieu provisoire que nous adressons à notre ami et que nous le retrouverons, si nous en sommes dignes, dans le séjour de la paix définitive et absolue.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE

Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest. — Le 7e Congrès de l'Union qui s'est tenu dans la ville d'Agen, du 25 au 26 juillet, a obtenu le plus vif succès. Nous en publierons le compte-rendu complet dans notre numéro de septembre-octobre, ainsi que les communications faites aux séances de travail, le rapport de M. R. Bonnat sur le prix Philippe Lauzun, la conférence de M. Paul Courteault sur Monluc et les allocutions prononcées au cours des diverses cérémonies.

Concours occitans. — Aux concours de l'*Escolo deras Pirenéos*, M. Lacroix, de Saint-Pierre de Buzet, membre correspondant de la Société académique d'Agen, a obtenu une médaille d'argent.

Musée d'Agen. — L'Etat vient d'envoyer, à titre de dépôt, au Musée d'Agen, deux portraits du XVIIIe siècle, l'un attribué à Gainsborough, le grand peintre anglais, l'autre de l'école française de Greuze. Ces deux tableaux proviennent des réserves du Louvre, qui sont considérables comme chacun sait.

Commission du Musée. — A plusieurs reprises nous avons réclamé, sans pouvoir l'obtenir, la réunion de la Commission du Musée. Elle devait être convoquée tous les trimestres. M. Cels, qui n'avait pas besoin d'être conseillé et qui la trouvait gênante, s'abstint systématiquement de faire appel à son concours. Mais les maires passent — et passent bien — et la Commission vit toujours. Le nouveau maire, M. Labat, vient de la faire renaître de ses cendres sur notre demande. Qu'il soit remercié de cette mesure réparatrice.

Aux anciens commissaires maintenus en fonctions : MM. Aubert, Aunac, Bazin, Bonnat, Malbec, Trinquet, ont été joint les délégués élus du Conseil municipal : Mourgues, Dutrouilh et Satger et Marboutin, archéologue, de Sevin, Laulan et Jean Torthe, peintres, et Pradère, aquarelliste.

La nouvelle Commission se réunira en novembre prochain et le travail ne lui manquera pas. Elle devra poursuivre le programme établi au temps de la municipalité Laboulbène : récolement du Musée inachevé; inventaire des articles répertoriés aujourd'hui disparus; meilleure utilisation des fonds votés par le Conseil municipal

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et le Conseil général, ou provenant de la fondation Chaudordy; préparation d'un catalogue général; meilleure répartition du travail entre les deux conservateurs du Musée dont l'un, M. David, est rétribué, et l'autre, M. Recours, ne l'est pas; création d'une salle agenaise réservée au folklore et aux souvenirs locaux; classement par des spécialistes et installation des collections Combes et Debeaux, en premier lieu de la collection Combes, extrêmement précieuse au point de vue scientifique et dont l'état lamentable a soulevé les protestations du récent Congrès d'Agen.

L'exécution de ce programme exigera plusieurs années. Nous sommes cependant certains d'aboutir au plus tangible des résultats.

Familles agenaises déracinées. — Nous avons signalé l'an dernier l'origine agenaise de Gérard de Nerval, de son vrai nom Labrunie, dont les œuvres littéraires sont en cours de réédition. Mentionnons aujourd'hui qu'un ancien président du Conseil des Ministres de Russie sous le régime tsariste, M. Trépoff, descend des *Labat de Vivens*, de Clairac. Une Labat de Vivens aurait épousé un Trépoff au XVIIIe siècle. La famille agenaise des Labat de Vivens est bien connue. Elle a donné au pays un poète, un économiste, des officiers et ce chevalier de Vivens, ami de Montesquieu et de Romas, physicien remarquable comme ce dernier, dont les publications, œuvres inédites ou imprimées, sont considérables.

Le milliardaire américain Rockfeller serait aussi quelque peu notre compatriote. Du moins, il l'affirme et avec lui quelques interprètes et archivistes américains chargés de remonter à ses origines et de lui trouver des ancêtres. Rockefeller ne serait autre qu'une déformation de Roquefeuil, nom d'une famille méridionale dont les branches et les rameaux innombrables couvrent un peu toute la France, notamment le Haut Agenais. Ne sait-on pas que le château de Bonaguil fût bâti et habité à la fin du XVe siècle par un Bringon de Roquefeuil qui possédait déjà la seigneurie voisine de Blanquefort ? Un Roquefeuil aurait gagné l'Amérique à la révocation de l'Edit de Nantes et le milliardaire américain serait un de ses descendants. Son fils, assisté de M. de Malherbe, interprête, et de M. Lewis, archiviste, a fait quelques recherches généalogiques les 30 et 31 août dernier dans l'intéressante collection de Raymond conservée aux Archives départementales.

Société académique d'Agen. — Au début de la séance du 6 juillet, M. Bonnat félicite deux membres de la Compagnie, MM. Ferrère et Granat, élus conseillers municipaux d'Agen. Il fait ensuite connaître que M. Labat, maire de la ville, offrira le mardi 25 juillet,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans la Salle des Illustres, un vin d'honneur aux congressistes de l'*Union historique et archéologique du Sud-Ouest*, à qui se joindront les autorités de la ville. La *Lyre Agenaise* prêtera son gracieux concours. De même, l'*Estudiantina Mixte* jouera le mercredi soir au cours de la séance solennelle du Congrès, qui sera certainement un succès pour la Société Académique d'Agen.

Continuant ses remarquables études sur l'histoire militaire du département pendant la Révolution, le commandant Labouche présente à ses confrères le 2e bataillon des volontaires lot-et-garonnais. Organisé dans Agen sous la surveillance du lieutenan-colonel de Chauron, il choisit comme chef M. de Labruyère, de Tonneins, et partit à Villeneuve où commença son instruction. Mal vêtus, mal équipés, sans fusils, ayant eu des fournisseurs qui ne livrèrent que de la pacotille, dotés d'un drapeau qui n'attendit pas le vent des batailles pour se détériorer, les 795 hommes qui composaient le 2e bataillon, quittèrent Villeneuve le 25 août 1792 et gagnèrent les environs de Gonnesse. Leur traversée du centre de la France ne fut qu'une marche triomphale. Le 20 novembre, ils quittèrent leurs cantonnements, où ils étaient particulièrement bien notés, pour aller rejoindre à Phalsbourg l'armée du Rhin. Là, le 2e bataillon entra en campagne et se distingua au milieu des diverses divisions de l'armée de Custine qui rivalisèrent de courage et de valeur.

Des armées de la jeune République, M. le chanoine Durengues nous ramène aux *Etablissements religieux de Casteljaloux*, où catholiques et protestants firent preuve, même au XVIe siècle, d'un libéralisme vraiment exceptionnel en fait de religion : *Cordeliers*, *capucins* venus pour affermir les habitants dans leur foi catholique, *bénédictines*, qui se laissèrent prendre au système de Law; *dames de la Foi*, qui se vouèrent à l'enseignement au XVIIIe siècle; *chapitre collégial* de Notre-Dame fondé au XVIe siècle par le sire d'Albret Alain le Grand, sans parler des confréries en nombre considérable, du bureau de charité, du temple protestant qui fut édifié au XVIe siècle. C'est un chapitre de plus, fort apprécié, de cette histoire religieuse monumentale de Lot-et-Garonne à laquelle M. le chanoine Durengues consacre tous ses soins.

En fin de séance sont élus membres correspondants de la Société : MM. Lacroix, félibre, propriétaire à Loustalet, commune de Saint-Pierre de Buzet; Marraud, agent général du *Soleil*, cours Victor-Hugo, à Agen; Lacour, instituteur au Passage d'Agen; Dr Torte, Agen, rue Richard Cœur de Lion, et Philip de Ballade, architecte, rue Garonne.

R. Bonnat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BIBLIOGRAPHIE

Matteo Bandello et les conteurs florentins. — Sous ce titre, la revue *Le Monde Nouveau* du 1er août 1922, publie une courte étude de 5 pages de M. Roger de Néreys sur l'évêque d'Agen et le narrateur célèbre qu'il place, immédiatement après Boccace, dans la série des conteurs « florentins » (*sic*).

L'article fourmille d'erreurs historiques et nous ne le signalons qu'à titre d'indication. Il est évident que M. de Néreys ignore toutes les publications récen[illegible] agenaises et italiennes, qu'a suscitées la vie romanesque de ce[illegible]èque à la mode du XVIe siècle.

Cornélis de Witt. *Au service de la Cause* (1621). *Episodes de la guerre d'après les Mémoires du temps.* — Paris, Fisbacher, 1922, in-8°.

La cause dont il s'agit, c'est le protestantisme qui subit, en 1621, du pouvoir royal et de l'armée du duc de Luynes les assauts que l'on sait. Ce furent, en Agenais, la prise de Clairac, de Nérac, de Caumont, de Monheurt. Le duc de Mayenne fut tué, plus loin, au siège de Montauban et le duc de Luynes lui-même mourut au château de Longuetille, dans la commune actuelle de Saint-Léger, pendant que l'armée royale assiégeait Monheurt.

C'est dans cette région que M. Cornélis de Witt a placé son récit où la fiction se mêle à l'histoire et où se meuvent quantité de personnages que nous connaissons déjà : le baron de Boisse de Pardaillan, les La Force et le duc de Rohan, etc... Le livre, d'une lecture facile, fait honneur à M. de Witt.

R. Bonnat.

Agen, Imp. Moderne — *Le Directeur-Gérant :* R. Bonnat.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Photographie Balistai La Maison exécute tous TRAVAUX D'AMATEURS

DÉVELOPPEMENTS - PLAQUES ET PELLICULES
TIRAGES TOUS PAPIERS

Plaques, Produits, Appareils — **Toutes fournitures KODAK**

HORLOGERIE BIJOUTERIE **J. B. CAPDUPUY** OBJETS D'ART ORFÈVRERIE

65, Boulevard de la République (En face le Crédit Lyonnais)
:: :: 4, Rue Lafayette, 6, Rue Jacquard - **AGEN** :: ::

ACHAT D'OR ET D'AR 'T ET PIERRES FINES

AU LOUVRE D'AGEN MAISON E. ARNAUD

Maison spéciale de Tissus Hte Nouveauté

RAYON DE CONFECTIONS POUR DAMES

Modèles exclusifs créés par la Maison

MECANOGRAPHIE 103, Boulevard Carnot — **AGEN**
Téléphone 2-55

Underwood, Remington, Monarch, Royal

DERNIERS MODÈLES - *neuves* - LIVRABLES IMMÉDIATEMENT

RÉPARATIONS, RECONSTRUCTION et LOCATION de toutes Machines à écrire

Merveilleuse Essence à détacher **NETTOLINE** La seule qui nettoie en parfumant

La NETTOLINE G. T. C. est le véritable trésor du vestiaire

En vente chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs et Merciers

Dépôt Général : **DROGUERIE CENTRALE DU SUD-OUEST, Maison G. Thomas - AGEN**

Pied-à-Terre, 2 à 3 pièces vides, à Louer

34, Boulevard Carnot — AGEN

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PHARMACIE DU PROGRÈS

MAISON SPÉCIALE DE VIN DE QUINQUINA

MAZET PÈRE & FILS

Boulevard de la République et rue Voltaire, **AGEN**

BANQUE Ch. GUILHOT

AGEN

Agences à CONDOM, TONNEINS et NÉRAC

Bureau à FUMEL

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE & DE BOURSE

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CONSTRUCTIONS A FORFAIT

Payables en 10, 15, 20 ou 30 ans

Maison de Rapport, Hôtels, Villas, Usines, Restaurations, Forfait

Commerçants, Industriels, Négociants, Agriculteurs, Ouvriers, Employés, etc., peuvent accéder à la propriété par l'économie des loyers et la diminution des frais généraux

S'adresser à L. Vivarès Architecte, 5, rue Maillé, AGEN
Directeur départemental pour le Lot-et-Garonne et le Gers

VIENT DE PARAITRE

Aux éditions de l'*Indépendant de Lot-et-Garonne*, **Ah ! Geins sous la Chaleur,** revue locale en 2 actes, de NOZETTE et SAINT-GILIS. — En vente partout..... **2 fr.**

CINQUANTE CARICATURES

actuelles et locales avec gazettes rimées, par Madame NOZETTE. Un volume de 120 pages broché. Edition sur papier d'Arches..... **20 fr.**
— simili-Japon..... **10 fr.**
— papier satiné..... **5 50**

Envoi **franco** contre montant adressé à l'*Indépendant*.

EN SOUSCRIPTION pour paraître fin novembre :

CROQUIS AGENAIS

dessins à la plume de MM. PRADÈRE, PÉCON, etc...

Edition sur papier d'Arches, **10 fr. 80** ; sur simili-Japon, **5 fr. 50** ; sur papier ordinaire, **3 fr. 50**.

Le tirage est limité au nombre d'exemplaires souscrits

RELIURE ET CARTONNAGES

Maison de confiance fondée en 1810

ANCIENNE MAISON LASSALLE

J.-F. RUFFE, Succseur

Relieur-Doreur

37, Rue Richard-Cœur-de-Lion, AGEN

FABRIQUE DE REGISTRES — ENCADREMENTS

HOTEL CENTRAL MODERNE

Rue Lafayette

Léon Laventure

PROPRIÉTAIRE

Sportmen !... équipez-vous à Agen

chez COURT Boulevard Carnot

TOUT POUR TOUS SPORTS

Foot-ball, Tennis, Athlétisme, Natation, Boxe, etc...

REMISE AUX SOCIÉTÉS

"LA RUCHE MÉRIDIONALE"

Ses Produits

Sont Supérieurs

à Tous

Pour tout ce qui concerne la publicité s'adresser à

M. Jacques AMBLARD, Avocat, 1, rue Floirac. — AGEN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

Félix FERRAN

14, 16, 18, Rue Richard-Cœur-de-Lion — AGEN

Arioste. — Roland furieux, traduction et notes de Mazuy. Paris, Knalt 1839, 3 volumes in-8° illustrés, reliés demi-veau 30
Boigne. — Mémoires de la Comtesse de Boigne. Paris, Plon 1907-8. Quatre volumes in-8° brochés, très propres..... 100
Buffon. — Œuvres complètes, mises en ordre par Lacépède. Paris, Leymery, 1829. Vingt-cinq volumes in-8° illustrés, demi-reliure rom..... 50
Cohen. — L'Amateur de livres du 18e siècle, 6e éd. 1912, br., ill., ét. neuf 350
Feller. — Biographie universelle, avec supplément, nouvelle édition, par Pérennès. Paris, Gauthier 1838. Treize volumes in-8°, demi reliure.. 25
Gœthe. — Faust, traduction par H. Blaze, édit. illust. par T. Johannot. Paris, Dutertre 1847, grand in-8°, cartonné édit..... 30
Havard. — L'Œuvre de Galland. Paris, Quantin 1895, in-4°, illustré 30
Huret. — L'Allemagne moderne. Paris, Lafitte, 2 vol. in-4° il., 30 fasc.. 60
Lafontaine. — Fables illustrées, par G. Doré, 1re édition. Paris, Hachette 1868, reliure amateur, chagrin vert, avec coins, non rogné... 75
Lamartine. — Cours famillier de littérature. Paris, chez l'auteur, 1865. Vingt-huit volumes in-8°, reliés demi basane grenat..... 90
P. Martin et **Kellerhoven.** — La vie et les mystères de la Bien Heureuse Vierge Marie. Nantes, H. Charpentier 1859, in-folio, avec nombreuses chromolitho et lettres ornées en couleurs, rel. et emb. de l'éd., t. b. ét. 60
Rabelais. — Œuvres. Paris, Janet 1823, 3 vol. in-8° 1/2 bas. rouge n. r. 36
Régamey. —Paris à l'eau forte. Paris, Lesclide 1873 à 1875. 3 vol. gd. in-8° rel. 1/2 chag. rouge, plats toile, non r. état neuf, plus 52 livrais. en très bon état, ens. 100
Roujoux et **Mainguet.** — Hist. d'Angleterre, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à nos jours; 2e édit. Paris, Hingray 1844, 2 forts volumes in-8° illustrés cart. éd..... 40
Shakespeare. — Œuvres complètes, traduction François-Victor Hugo. Paris, Pagnerre 1859, 15 volumes in-8° brochés 60
Tour du Monde. — Collection complète origine 1860 à 1914 inclus (reliés pleine toile noire de 1860 à 1891 et br. de 1892 à 1914, tr. propres. 350
Touchatout. — Le Trombinoscope, 1872-1876, 4 vol. gd. in-8° ill. les tomes 1 et 2 rel. demi chag. rouge et 3 et 4 brochés. 60
id. Le Trocadéroscope. Paris, 1878, in-8° ill. br. 10
Victoires et Conquêtes des Français, depuis les Gaulois jusqu'à 1792 et de 1792 à 1815; Paris, Panckoucke 1821 ; 33 vol. in-8e ill. rel. demi bas. grenat, très bon état..... 75

Livres neufs et d'Occasion

Achat de Bibliothèques au comptant

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

49me ANNÉE. — Nos 5-6

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1922

Revue de l'Agenais

Bulletin de la Société Académique d'Agen

SOMMAIRE

Le Congrès d'Agen 25-28 Juillet 1922

1. **René Bonnat.** — Compte-rendu du Congrès 285
2. **Marquis de Fayolle et Paul Courteault.** — Après le Congrès 326
3. **René Bonnat.** — Rapport sur le prix Philippe Lauzun 333
4. **Paul Courteault.** — Monluc devant l'Histoire et devant la légende 344
5. *Communications du Congrès* 370

GRAVURES

Les Congressistes a Bonaguil. — Le Tombeau des Durfort. — Gavaudun. — Bonaguil. — L'Eglise de Moirax. — Monluc. — La Nef de Monsempron.

AGEN

IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

43, Rue Voltaire, 43

1922

(TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour paraître dans le prochain Numéro.

Jacques Chaumié, par *Bitaubé et Bouchard*. — Bernard Palissy, hydrologue, par le *Dr Capdeville*. — Le climat de l'Agenais au XVIIIe siècle, par *O. Granat*. — La mort du maréchal de Biron.

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 15 fr. par an.

Prix du fascicule 2 fr. 50

PRIX DES TIRAGES A PART

A 50 exemplaires. . . . . 32 francs la feuille.
A 100 exemplaires. . . . . 42 francs —

La couverture comptant pour un quart de feuille. Brochage en plus.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, l'administration et le service des abonnements et la publicité de la Revue, s'adresser directement à M. Bonnat, aux Archives départementales, Agen.

Il est rendu compte dans la *Revue* de tout ouvrage dont il aura été adressé deux exemplaires à la direction de la *Revue*.

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la Revue

CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863

Société Anonyme au Capital entièrement versé de **250 millions**

AGENCE D'AGEN

58, Boulevard de la République, 58

Sous-Agences et Bureaux :

MARMANDE, Place d'Armes.
VILLENEUVE-s-LOT, Bd Palissy
CASTELJALOUX, les mardi et jours de foire.
CLAIRAC, le jeudi et jours de foire
NÉRAC, le samedi et jours de foire.
VALENCE-D'AGEN, le mardi et jours de foire.

Principales Opérations traitées :

Escompte et encaissement d'Effets.
Dépôts de Fonds à vue
Avances sur Titres
Paiements en tous pays
Lettres de Crédit pour voyages
Paiements de Coupons
Achat et Vente de Titres
Souscription aux Emissions
Renouvellement de Coupons
Régularisation de Titres

Installation spéciale pour :

Garde de Titres (tarif réduit); **Location de compartiments de Coffres-Forts** (*au mois, au semestre et à l'année*)

TOUTES OPÉRATIONS DE

BANQUE et de BOURSE

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Supplément à la *Revue de L'Agenais* n° 5-6.

Histoire du Paravis

PRIEURÉ DE RELIGIEUSES DE L'ORDRE DE FONTEVRAULT

Commune de FEUGAROLLES
Canton de LAVARDAC (Lot-et-Garonne)

par l'Abbé J.-R. MARBOUTIN

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie
— Secrétaire adjoint de la Société Académique d'Agen —

L'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux a décerné à cet ouvrage, en 1922, le prix Brives-Cazes, destiné à récompenser le meilleur travail concernant l'histoire du Sud-Ouest.

L'histoire du Paravis, un des prieurés de religieuses les plus importants du Sud-Ouest, est intimement liée à l'histoire de la région. La manière originale dont il fut peuplé, les faveurs considérables dont il fut comblé, la fondation du Couvent de Vaupillon et des villes neuves de Saint-Jean de Cadiet, près de Feugarolles, de Saint-Pierre de Bologne, près de Sos, les démêlés avec les Templiers du Port-Sainte-Marie, les événements militaires ou politiques dont il fut victime, sa grande charité envers les pauvres et jusqu'au relâchement passager de la discipline au XVIIIe siècle, lui ont fait une histoire curieuse et pleine d'intérêt.

En outre, son domaine s'étendant sur le territoire de Port-Sainte-Marie, Romas, Mazères, Saint-Laurent, Béquin, Restaux, Montesquieu, Bruch, Limon, Feugarolles, Meneaux, Buzet, Lubbon dans les Landes, Cazaubon dans le Gers, c'est le passé de toute cette région que l'on retrouve dans ces pages.

Les religieuses du Paravis appartenaient aux plus grandes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

familles de tout le Sud-Ouest, et quelqu'unes, par leur dignité de vie et les charges qu'elles occupèrent, firent le plus grand honneur à leur race. Citons au hasard, de Beauville, Faudoas, Monluc, de Cours, de Roquepine, de Montpezat, de Galard, de la Tourasse, de Gélas, de Ranse, de Sevin, de Tapol, de Pontac, de Montferrand, de Montesquieu, de Raymond, d'Alesme, Lecomte, etc., etc.

L'ouvrage aura environ 200 pages et sera illustré de cinq gravures et d'un plan du monastère.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1er. — Le Mouvement monastique en Agenais aux XIe et XIIe siècles. L'Ordre de Fontevrault. Le Paravis, ses fondateurs, l'Evêque d'Agen. Le Couvent de Vaupillon. Donations diverses. Conflits avec la famille de Paravis. Le corps de Raymond VII, comte de Toulouse, au Paravis. Accroissements et conflits. Les villes neuves de Cadiet et de Bologne. Pêcherie de Marmande.

Chapitre 2e — Le Paravis aux XIVe et XVe siècles. Les Templiers du Port-Sainte-Marie. Echange entre le Paravis et le Temple. Bertrand de Goth, futur Clément V, passe au Paravis. Création du diocèse de Condom. Les Pastoureaux au Port-Sainte-Marie. Les guerres anglaises. Dîme de Bruch. Les Anglais au Paravis. Gaubert de Beauville. Ruines en Condomois et au Paravis. Reconstitution du Domaine. Le sire d'Albret. Réforme de l'Ordre de Fontevrault.

Chapitre 3e. — *Le XVIe et le XVIIe siècles.* La réforme au Paravis. La prieure Marguerite de Caumont-Lauzun. Les comptes du couvent. Consécration de l'église. La reine Marguerite d'Orléans au Paravis. Monluc, gouverneur de l'Albret. Révolte de la gabelle. Guerres de religion. Destruction du Paravis. Catherine de Médicis et Marguerite de Valois. Vision d'Antoine de La Pujade. Recons-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

truction du cloître. La sœur Marie Leblanc. L'église de Meneaux. Le grand autel. La Fronde. Charité des religieuses. Le prieuré de la Rame, près Langon.

Chapitre 4°. — *Le XVIIIe siècle et la révolution.* L'église Saint-Vincent du Port-Sainte-Marie. Affaire des incendies. Les reliques de sainte Innocente. Affaire d'empoisonnement. La chapelle des Monges. La prieure de Valence nommée abbesse de Fontevrault. Mlle d'Esparbès. Les dernières prieures. La Révolution, inventaire, vente, dispersion des religieuses.

Chapitre 5°. — *Description du prieuré.* L'église. L'autel de Lamontjoie, celui de Ligardes. Le cloître. Les bâtiments claustraux.

Chapitre 6°. — *Les Paroisses dépendantes du Paravis* : Bequin. Bruch, Garbiey, près de Cazaubon (Gers), Horteillan, Lanegrasse et Bologne, Laprade, près de Laplume, Limon, Lubbon (Landes). Mazères, Meneaux, Montesquieu, Niolles, Port-Sainte-Marie, Resteaux, Romas, Saint-Laurent, Saint-Léger, près Damazan. Liste des prieures. Pièces justificatives.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné, déclare souscrire à ..... exemplaire de **l'Histoire du Paravis,** par l'Abbé MARBOUTIN, *au prix de* **douze francs** *que je m'engage à payer à la réception de l'ouvrage.*

A ....., *le* ..... *19* .

SIGNATURE :

Bulletin à adresser à M. l'Abbé MARBOUTIN, curé de Dolmayrac, près Agen (Lot-et-Garonne).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(Cliché Marboutin)

LES CONGRESSISTES A BONAGUIL

(27 Juillet 1922)

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNION HISTORIQUE [illegible]

DU [illegible]

PROGRAMME [illegible]

Tenu dans Agen du [illegible]

Mardi 25 juillet. Arrivées des [illegible]
[illegible], réunion des Congressistes [illegible]
[illegible] par la municipalité.

Mercredi 26 juillet. A 8 *heures* [illegible]
séance d'ouverture sous la présidence du comité central de l'Union. Séance [illegible]

A *11 heures* : rendez-vous au [illegible] et de la ville (Jacobins, St [illegible], St-Hilaire, Cornières, Maison [illegible] du Bourg, etc...)

A *18 heures* : réunion [illegible] la Société Académique d'Agen [illegible]

A *21 heures*, salle des Illustrations du Congrès, sous la présidence [illegible] sur le Prix Philippe Lauzun [illegible] perpétuel de la Société Académique [illegible] M. Paul [illegible], Secrétaire [illegible] à la Faculté des Lettres de Bordeaux [illegible] *loire et devant la Légende.*

Jeudi 27 juillet. [illegible] Excursion à Gavaudun [illegible] *6 heures 1/2*, place Jasmin, en auto [illegible] Transports de Guyenne. Route par la [illegible] et Lacoque. Arrêt à *Hautefage* (tour et [illegible] Saint-Sylvestre. *Monsempron* (visite de l'église [illegible] le cloître et le vieux village). Arrivée à *Gavaudun* à 11 heures. (Déjeuner en plein air au pied du donjon en ruines).

A *14 heures*, départ pour *Bonaguil* par la vallée de Gavaudun, St-Avit-sur-Lède, La Chapelle-Biron. Visite du château [illegible]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(Cliché Marboutin)

LES CONGRESSISTES A BONAGUIL

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU SUD-OUEST

PROGRAMME DU VIIe CONGRÈS
Tenu dans Agen du 25 au 28 juillet 1922

Mardi 25 juillet. — Arrivée des Congressistes à Agen. *A 21 heures*, réception des Congressistes à l'Hôtel de Ville. Vin d'honneur offert par la municipalité.

Mercredi 26 juillet. — *A 8 heures 1/2*, salle de la Mairie-annexe, séance d'ouverture sous la présidence de M. de Fayolle, délégué central de l'Union. Séance de travail jusqu'à *midi*.

A 14 heures : rendez-vous au Musée d'Agen ; visite du Musée et de la ville (Jacobins, St-Caprais, Cathédrale et Chapelle ; St-Hilaire, Cornières, Maison du Sénéchal, Préfecture, N.-D. du Bourg, etc...)

A 18 heures : réunion des délégués de l'Union, à l'hôtel de la Société Académique d'Agen, 9, boulevard de la République.

A 21 heures, salle des Illustres, à la Mairie: séance solennelle du Congrès, sous la présidence de M. de Fayolle. Rapport sur le Prix Philippe Lauzun, par M. R. Bonnat, Secrétaire perpétuel de la Société Académique d'Agen. — Conférence de M. Paul Courteault, Secrétaire général de l'Union, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, sur *Monluc devant l'Histoire et devant la Légende*.

Jeudi 27 juillet. — Excursion à Gavaudun et Bonaguil. Départ à *6 heures 1/2*, place Jasmin, en autobus de la Compagnie des Transports de Guyenne. Route par la vallée du Pont-du-Casse et Laroque. Arrêt à *Hautefage* (tour et église). Penne, Saint-Sylvestre, *Monsempron* (visite de l'église, de la crypte et du vieux village). Arrivée à *Gavaudun* à 11 heures. (Déjeuner en plein air au pied du donjon en ruines).

A 14 heures, départ pour *Bonaguil* par la vallée de Gavaudun, St-Avit-sur-Lède, La Capelle-Biron. Visite du château de

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bonaguil (XIIIe et XVe siècles). Retour par Fumel. Arrivée à Agen vers 19 heures et demie.

Prix de l'excursion, déjeuner compris, 35 *francs*.

Vendredi 28 juillet. — *A 8 heures 1/2* : séance de travail à la Mairie-Annexe.

A 14 heures, excursion en autobus (départ place Jasmin) à *Layrac* (visite de la vieille ville, de l'église et de l'ancien prieuré bénédictin) ; *Moirax*, par la vallée de la Garonne (église bénédictine du XIe siècle) ; *Estillac* (château de Monluc des XIIIe et XVIe siècles) ; *Aubiac* (église du XIe siècle). Retour par Roquefort. Arrivée à Agen vers 19 heures.

Prix de l'excursion : *10 francs*.

Les membres du Comité d'organisation :

Le Président du Comité :

J. DE LACVIVIER.

Président de la Société Académique d'Agen

Le Secrétaire Général,

R. BONNAT.

Archiviste départemental,
Secrétaire perpétuel de la Société.

Le Vice-Président,

Chanoine MARTINON.

Vice-Président de la Société.

Le Trésorier,

Commandant LABOUCHE

Trésorier de la Société Académique,
9, Boul. de la République, Agen.

Le Secrétaire Général adjoint,

Abbé R. MARBOUTIN.

Délégué de l'Union,
Secrétaire de la Société.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LISTE DES CONGRESSISTES

ALLÈGRE, de la Société Académique d'Agen, à Agen.
AMBLARD (Jacques), avocat, de la Société Académique d'Agen.
AMBLARD (Paul), président du Comice agricole, correspondant de la Société Académique d'Agen.
AMTMANN, trésorier de l'Union Historique et Archéologique, 68, cours de la Martinique, à Bordeaux.
ANGÉLY (Abbé), de la Société Académique d'Agen.

BARDIÉ (Armand), cours Georges Clemenceau, 49, à Bordeaux.
BASTARD (Charles), ingénieur des T. P. E., de la Société Académique d'Agen, à Mézin.
BÉDOURET (Chanoine), rue des Droits-de-l'Homme, 10, Agen.
BÉRAUD (Georges), château de Quissac, par Laugnac.
BÉRAUD (Madame), château de Quissac, par Laugnac (Lot-et-Garonne).
BONNAT (René), archiviste de Lot-et-Garonne, secrétaire perpétuel la Société Académique d'Agen.
BOYSSON (commandant de), correspondant de la Société Académique d'Agen, château de Lacenne, par La Croix-Blanche.
BOYSSON (Mme de), château de Lacenne.
BRANET (Alphonse), de la Société Archéologique du Gers, à Auch.
BRISSAUD (Docteur), directeur du Sanatorium de Monbran (Lot-et-Garonne).
BRISSAUD (Madame), à Monbran (Lot-et-Garonne).
BRUGIÈRE, de la Société Académique d'Agen, rue des Colonels-Lacuée.
BRUTAILS, membre de l'Institut, archiviste de la Gironde, à Bordeaux.

CAPDEVILLE (docteur), correspondant de la Société Académique démique d'Agen, rue Diderot.
CARAMAN (Paul), 55, rue Pierre Duhem, à Bordeaux.
CHARBONNEAU, rue du Palais-Gallien, 6, à Bordeaux.
COURTEAULT (Henri), professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée de Bayonne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Courteault (Paul), professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, secrétaire général de l'Union.

Daugé, curé de Caussens par Condom (Gers).
Daurée de Prades, correspondant de la Société Académique d'Agen.
Daurée de Prades (Madame), au château de Prades, par Lafox (L.-et-G.).
Du Chatelet (lieutenant-colonel), correspondant de la Société Académique d'Agen, au château de Laval par Ste-Livrade (Lot-et-Garonne).
Dujarric-Descombes, de la Société archéologique du Périgord, au Maine par Celles (Dordogne).
Durand, curé d'Aubiac (Lot-et-Garonne).
Durengues (chanoine), de la Société Académique d'Agen.

Escatha (baron d'), 3, rue de la Boëtie, Périgueux.

Fayolle (Marquis de), délégué-central de l'Union, président du Congrès, 18, rue du Plantier, à Périgueux.
Ferbos, 62, quai des Chartrons, Bordeaux.
Ferran, libraire-éditeur, à Agen.

Garreau (Mlle), de la Société Académique d'Agen, château de la Frégate, près Agen.
Gaubert (Mlle Jane), Lézat-sur-Lèze (Ariège).
Gaulejac (M. René de), château du Mestrot, près Agen.
Gayral, curé de Saint-Sixte, de la Société Académique d'Agen.
Giraudon, notaire, correspondant de la Société Académique d'Agen.
Goyetche, 2, rue Vauban, à Bordeaux.
Granat, professeur agrégé d'histoire et de géographie, de la Société Académique d'Agen.

Harcourt (Yvan d'), bâtonnier de l'Ordre des Avocats, cours Washington, 27, à Agen.

Jaudounenc (de), publiciste, de la Société Académique d'Agen.

Labat, instituteur en retraite, Saint-Martin de Goyne, par Castel-Lectourois (Gers).
Labouche (commandant), trésorier du Congrès, rue Montesquieu, 1, à Agen.
Labouche (Madame), 1, rue Montesquieu, à Agen.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LACAZE (Abbé), 40, place Gambetta, à Bordeaux.
LACVIVIER (Joseph de), président de la Société Académique, rue des Colonels-Lacuée, Agen.
LACVIVIER (Paul de), avocat à Agen.
LACVIVIER (Mme Paul de), rue des Colonels-Lacuée, Agen.
LAFONT (Ernest), de la Société Académique d'Agen, instituteur à Puymirol (L.-et-G.).
LA MYRE-MORY (Vicomte de), château de Cadrès par Villeneuve-sur-Lot (L.-et-G.).
LAULAN (F.), artiste-peintre, correspondant de la Société Académique d'Agen.
LA VERRIE DE VIVANS (Comtesse de), à Gajeac, par Gardonne (Dordogne).
LAVITRY, de l'Académie de Montauban, rue Alsace-Lorraine, Montauban.
LEMAÇON, directeur du Crédit Lyonnais, correspondant de la Société Académique d'Agen, 27, rue Ducourneau.
LORBER, archiviste des Basses-Pyrénées, 33, avenue Thiers, à Pau.

MARBOUTIN, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, curé de Dolmayrac (L.-et-G.).
MARSAN (Abbé), à Gerchen, par Ancizan (H.-P.).
MARTINON (Chanoine), supérieur du Collège Saint-Caprais d'Agen.
MASSIP, correspondant de la Société Académique d'Agen, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).
MAURY (Abbé), curé de Boé (L.-et-G.).
MONS (R. de), correspondant de la Société Académique d'Agen, 30, rue Palissy, à Agen.
MONTARD (G. de), ingénieur des Arts et Manufactures, correspondant de la Société Académique d'Agen.
MONTARD (Mme de), à Castillonnès (L.-et-G.).

NICOLAÏ, avocat, 8, place Saint-Christoly, Bordeaux.

ORION, architecte, à Paris.

PAGEL, archiviste du Gers, à Auch.
PICOT, professeur au Collège de Saint-Gaudens.
POUYMAT (André), licencié ès-lettres, 14, rue Pierre-Courbet, à Agen.

RATIER, félibre majoral, de la Société Académique d'Agen.
RECOURS, conservateur du Musée, bibliothécaire de la ville d'Agen.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Rey, professeur au collège de Lectoure (Gers).
Ricau, pharmacien, à Lectoure.
Rozès (Jean), industriel à Agen, rue Neuve.
Rozès (Madame), rue Neuve, à Agen.

Saint-Exupéry (Marquis de), correspondant de la Société Académique d'Agen, château d'Arasse par Agen.
Saint-Exupéry (Marquise de), château d'Arasse.
Saint-Martin (Commandant de), du 9e de ligne, à Agen.
Saint-Saud (Comte de), à La Roche-Chalais (Dordogne).
Sardac (Docteur de), maire de Lectoure, conseiller général, président de la Société archéologique du Gers.
Sarrieu, félibre majoral, professeur agrégé de philosophie au Lycée de Montauban.
Simonnet, curé de Prayssas (L.-et-G.).

Tardieu (Madame), 49, rue Montesquieu.
Torthe (Jean), artiste-peintre, de la Société Académique d'Agen.

Veilhon, correspondant de la Société Académique d'Agen, à Cocumont (L.-et-G.).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

COMPTE-RENDU DU VIIme CONGRÈS

L'*Union historique et archéologique du Sud-Ouest*, qui groupe 19 sociétés savantes de notre région, a repris en 1922 la série de ses congrès interrompue par la grande guerre. Elle avait tenu son dernier, le sixième, au pied des Pyrénées, à Tarbes, en juillet 1914, à la veille même de la catastrophe. Huit années se sont écoulées et quelles années ! Peu à peu, cahin-caha, la vie a cependant repris son cours et il a semblé à la section centrale de l'Union que l'heure avait enfin sonné de revenir aux traditions d'avant-guerre et d'affirmer publiquement l'utilité et la vitalité d'une Fédération où figurent tant d'érudits modestes et désintéressés. Et c'est à la Société Académique d'Agen qu'elle s'est adressée pour effectuer la soudure entre le présent et le passé.

Est-il besoin de dire que, sur l'heureuse issue de l'entreprise, le bureau de cette compagnie n'a jamais eu grande inquiétude ? Comme les Gaulois, nos pères, il ne craignait que le ciel, le ciel de juillet avec ses inclémences. Mais il savait qu'il pouvait compter sur les Agenais qui aiment leur cité et qui sont fiers de sa glorieuse histoire, comme aussi sur la nouvelle municipalité que les électeurs venaient d'envoyer à l'Hôtel-de-Ville. Il savait le grand intérêt que présentait aux archéologues du Sud-Ouest le programme qu'il leur offrait, avec Bonaguil, Gavaudun, Moirax et Monsempron, et dont il avait élagué soigneusement tout ce qui, en ces temps de vie chère, pouvait paraître superflu. Il savait enfin qu'il allait mettre deux atouts de plus dans son jeu, d'une part, en choisissant comme président du congrès le nouveau délégué central de l'*Union*, le marquis de Fayolle, dont l'érudition magistrale s'allie à la plus innée des courtoisies et, d'autre part, en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

invitant Paul Courteault à se faire applaudir une fois de plus par les Agenais et les Congressistes méridionaux en leur présentant *Monluc devant l'histoire et devant la légende*, sujet qu'il possède à merveille et que les circonstances rendaient encore d'actualité dans la patrie de Florimond de Raymond.

Ce que fut le Congrès d'Agen, d'autres l'ont dit avant moi, et je veux ici les remercier de leurs éloges trop bienveillants : M. Paul Courteault, dans un article de *La Petite Gironde* que nous reproduisons plus loin et dans le Bulletin de l'*Union ;* notre collègue, le docteur de Sardac, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, qu'il préside avec tant de dévouement ; l'anonyme, si connu et si apprécié, qui écrivit au jour le jour (au fait, était-ce bien le jour ?) les comptes rendus de *La Petite Gironde*, Carrière dans la *Dépêche*, Saumitou dans la *France*, Jaudounenc dans *L'Express*, Saint-Lannes dans *L'Indépendant*, Arrivetz dans *Le Télégramme* et *La Liberté*, etc. J'en passe, mais ce qui me console, c'est que ce ne sont pas les meilleurs.

Après eux et avec eux, je dois rendre compte officiellement des travaux, des excursions et des vœux de ce Congrès qui, favorisé par un temps idéal, a tenu ses assises du mardi 25 au vendredi 28 juillet et qui avait recueilli 88 adhésions de personnalités appartenant à toutes les régions du Sud-Ouest.

I

Réception par la Municipalité

(Mardi 25 juillet)

Il s'est ouvert le mardi à 21 heures à la manière accoutumée, par un vin d'honneur offert dans la Salle des Illustres de l'hôtel-de-ville par M. le maire Labat qui fit preuve de la plus accueillante cordialité. La mairie avait pris sa parure des jours de fête; les grandes lignes de l'édifice projetaient les couleurs nationales aux mille lueurs de leurs ampoules élec-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

triques. Sur la place se pressait une foule nombreuse, avide d'assister à la fête et d'applaudir une harmonie toujours très goûtée, la *Lyre Agenaise*, qui allait exécuter brillamment les meilleurs morceaux de son répertoire (1).

Dès 20 heures et demie, les salons du 1er étage s'emplissaient peu à peu des invités de M. le Maire : notabilités politiques et administratives, représentants du commerce et de l'industrie, magistrats, officiers, membres de la Société Académique d'Agen, congressistes venus de Bordeaux, Périgueux, Auch, Saint-Gaudens, Pau, resserrer les liens de solidarité que crée la science entre ses adeptes. Faut-il citer quelques noms ? M. le sénateur Marraud, président du Conseil général, ancien ministre, M. le Préfet Minier, M. le Secrétaire général George, M. Lannelongue, président de la Commission départementale, le bâtonnier d'Harcourt, sans parler de la plupart des érudits étrangers à la ville dont je viens de publier la liste au commencement de ce compte rendu.

A 21 heures, le Bureau du Congrès et la Section centrale de l'Union font leur entrée aux sons d'une *Marche militaire* jouée par la *Lyre* et conduite avec brio par le maëstro A. Pons, bien connu des habitués des Archives. Les présentations rapidement faites, on passe vite dans la Salle des Illustres où pétille un champagne non délimité, où les verres s'entrechoquent, où les habitués des Congrès renouent connaissance et où, dans une atmosphère de chaude sympathie, les congratulations vont leur train.

Au cours de cette charmante réception, deux toasts sont portés, l'un par M. Labat, nouveau maire d'Agen, l'autre par le marquis de Fayolle, nouveau délégué central de l'*Union*. Les deux orateurs parlent en public, ès-qualités, pour la première fois ; ils « étrennent » leurs fonctions, suivant un mot fort expressif du terroir. M. Labat boit aux congressistes, aux clartés que projette la science ; il souligne le désintéresse-

(1) Marche militaire. — Ouverture du maréchal Chaudron, du Gersois Lacôme. — Sérénade orientale. — Dernières feuilles, de l'Agenais Pradère, valse lente. — Polka.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment des érudits et les services qu'ils rendent au pays. M. de Fayolle remercie le maire de son hospitalité ; il boit à la ville d'Agen, à sa vieille Société Académique dont il évoque quelques figures malheureusements disparues. Les deux harangues, très applaudies, méritent d'être publiées; les voici :

Toast de M. LABAT

Maire d'Agen

MESDAMES; MESSIEURS,

Des hasards électoraux tout récents, en me plaçant à la tête de la municipalité, m'ont procuré le grand plaisir de répondre à l'appel de votre secrétaire général, mon ami Bonnat, et de votre Comité d'organisation, et de vous réunir ici pour vous souhaiter, au nom de la ville d'Agen, la plus cordiale bienvenue.

Je m'en réjouis ; dans une cité où, de tout temps, lettres, sciences et arts furent soigneusement cultivés, nuls hôtes ne pouvaient être plus agréables et d'un commerce plus aimable.

En les recevant, je tiens à saluer les délégués des Sociétés savantes du Sud-Ouest, venus de Bordeaux, de Périgueux, de Pau, d'Auch, de Saint-Gaudens, resserer les liens de solidarité que crée la science entre ses adeptes, et tout particulièrement je salue M. de Fayolle, délégué central de votre Fédération, et M. Paul Courteault, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, qui retrouvera demain dans cette salle le même succès qu'il connut il y a quinze ans quand il parlait de Monluc et du siège de Sienne.

Je salue très aimablement aussi la Société académique d'Agen, la doyenne de nos Associations lot-et-garonnaises, vieille de 146 ans, mais toujours jeune, à laquelle appartenaient quelques-uns des personnages, honneur du département, qui figurent dans cette salle des Illustres. J'y compte, pour ma part, des amitiés précieuses et deux de ses membres sont devenus mes collaborateurs à l'hôtel de ville.

Messieurs les congressistes, c'est un profane qui vous parle; mais sans être de ceux qui sont admis dans le temple des muses, on peut quelquefois du dehors en entrevoir les clartés. Elles suffisent pour comprendre la noble mission dont vous vous êtes chargés volontairement, pour admirer la pénétration de vos esprits et le désintéressement magnifique qui caractérise les érudits voués à l'étude du passé. Quelles que soient, d'ailleurs, les conceptions politiques qui nous animent, le passé a droit à notre respect. A travers des épreuves sans nombre, c'est lui qui nous a faits ce que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous sommes et c'est à lui que nous demandons des enseignements, des indications, des directives,

« Les morts gouvernent les vivants », dit une formule saisissante, et quels monuments, quels splendides joyaux d'art, quelles richesses littéraires ou philosophiques n'ont-ils pas légués avec une largesse dont notre Sud-Ouest a si heureusement profité. Archéologues et érudits, vous les découvrez, vous les mettez en œuvre, vous les faites parler et vous veillez avec un soin jaloux à leur conservation.

Continuez, Messieurs, vos travaux apaisants et bienfaisants.

En les poursuivant, vous n'accomplissez pas seulement une œuvre scientifique, vous devenez aussi les ouvriers, mal rétribués mais indispensables, d'une industrie nouvelle chez nous, mais infiniment précieuse au relèvement national : le tourisme. Les visites que vous allez rendre à nos églises romanes comme Moirax et Monsempron, à nos châteaux-forts comme Bonaguil et Estillac, à nos sites pittoresques comme Gavaudun montrent sur ce point le parti fécond qu'on peut tirer de vous.

Et en vous remerciant, Messieurs, d'avoir accepté notre hospitalité, en vous affirmant que vous êtes ici chez vous, je lève mon verre au succès du 7e Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, le premier de l'après-guerre.

Toast de M. le Marquis de FAYOLLE

Délégué central de l'Union et Président du Congrès.

MONSIEUR LE MAIRE,

Au nom des membres du Congrès de l'Union Historique et Archéologique du Sud-Ouest, je vous prie d'agréer tous mes remerciments pour les paroles si gracieuses que vous venez de leur adresser, et pour la réception vraiment grandiose par laquelle vous voulez bien les accueillir dès leur arrivée dans votre cité. Cette manifestation de votre sympathie est la preuve la plus éloquente de l'intérêt que vous prenez à notre œuvre décentralisatrice et à l'étude de l'histoire et des monuments du passé à laquelle nous consacrons nos travaux.

C'est un grand réconfort, pour des hommes d'étude, de se sentir soutenus par les représentants d'une ville qui compte dans ses annales des noms si glorieux dans toutes les branches de la science et des arts, témoignant ainsi que, malgré tout, la vie des peuples ne se résume pas dans des formules utilitaires et que, pour bien aimer la patrie, il faut la bien connaître.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dans cette salle des Illustres, il est facile d'évoquer le nom des grands ancêtres : Palissy, Scaliger, Lacépède, Boudon de Saint-Amans, Bory de Saint-Vincent, Jasmin, le poète qui personnifie une langue et un pays; enfin, les derniers disparus : Philippe Lauzun et Tholin et à cette pléïade combien faut-il ajouter d'érudits dont les travaux sur l'histoire d'Agen et ses antiquités, sont conservés dans les mémoires de la Société Académique qui, depuis un siècle et demi bientôt, assume la tâche de maintenir autour d'elle le culte des lettres, des sciences et des arts. Aussi, avons-nous été heureux de nous rendre à l'invitation de cette doyenne toujours jeune de nos sociétés savantes, et de reprendre la série de nos congrès interrompue par la guerre et par le deuil de notre regretté fondateur M. Habasque, dans une ville où, de bonne heure, des esprits distingués ont manifesté le goût de l'archéologie et des études d'histoire locale.

La plupart de ces savants ont collaboré aux fastes de votre vie communale et aux transformations de la cité, aussi, M. le Maire, en vous remerciant de votre accueil, je suis certain que votre sage administration, à la tête d'une assemblée parmi laquelle figurent, comme jadis, des représentants de la haute culture intellectuelle, ajoutera une nouvelle page brillante à celle de vos vieux livres communaux.

Je lève mon verre, à la ville d'Agen, à son maire et à sa municipalité.

II

Séance d'ouverture

(Mercredi matin 26 juillet)

Réception, champagne, discours et musique n'étaient que le prélude heureux du Congrès, qui s'ouvrit en fait le mercredi matin, à 8 heures 30, dans une salle de la *Mairie-Annexe* gracieusement mise à la disposition de l'*Union* par la municipalité.

La séance fut présidée par M. de Fayolle, assisté de MM. Paul Courteault et Amtmann, aimable trinité qui constitue la Section centrale de notre Fédération. Immédiatement, M. de Fayolle déclara ouvert le 7e Congrès de l'*Union historique et archéologique du Sud-Ouest*, dont il fit l'histoire depuis 1914, en rappelant les deuils cruels qui l'avaient frappée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Allocution de M. le Marquis de FAYOLLE

Président du Congrès

MESSIEURS,

Je déclare ouvert le 7e Congrès de l'Union Historique et Archéologique du Sud-Ouest. Je m'en voudrais de retarder ses travaux par un long discours, vous me permettrez cependant de souhaiter une cordiale bienvenue à nos adhérents et d'adresser des remercîments tout particuliers à la Société Académique d'Agen qui a bien voulu se charger de son organisation. Le congrès qui s'ouvre aujourd'hui est, en effet, le 7e depuis la fondation de l'Union. En 1907 quelques savants ou simples érudits parmi lesquels on comptait : MM. Habasque, Jullian, Planté, Cartailhac, Courteault et bien d'autres encore, prirent l'initiative de convoquer à Bordeaux les travailleurs de la région en un Congrès d'histoire et d'archéologie. A la dernière séance, devant la réussite de cette tentative de décentralisation scientifique, il fut décidé de créer, entre les Sociétés du Sud-Ouest s'occupant d'histoire et d'archéologie, une fédération dont le siège serait à Bordeaux et qui se réunirait au moins tous les deux ans en un congrès organisé par l'une des Sociétés unies. On envisagea également la publication d'un bulletin où seraient analysés les travaux des sociétés formant l'Union et qui servirait de lien entr'elles. Le but poursuivi par les créateurs de cette organisation était de donner à la science régionale une nouvelle impulsion, de nouer des relations plus suivies entre les membres des diverses sociétés unies, de leur permettre de s'entr'aider par la communication de documents ou de publications, d'émettre des vœux relatifs à la conservation ou à l'amélioration des monuments et de se prêter un mutuel appui auprès des pouvoirs publics.

Le Conseil de l'Union fut composé d'un délégué par société, son administration assurée par un délégué central nommé par ses collègues, par un secrétaire général et par un trésorier. L'Union naissante eut l'heureuse fortune de rencontrer à ses débuts trois hommes au zèle ardent, à l'esprit large, convaincus de l'importance de son rôle et décidés à s'employer sans réserve à sa réussite. C'étaient M. Habasque, délégué central, M. Courteault, secrétaire-général, et M. Amtmann, trésorier. On doit admirer le résultat qu'ils ont obtenu avec les faibles ressources dont disposait la Société. M. Habasque, ancien magistrat, esprit fin et d'une culture supérieure, cachant sous la plus parfaite courtoisie et la plus grande délicatesse de formes, les qualités éminentes qui lui donnaient sur ses collègues une autorité devant laquelle tous étaient heureux de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'incliner, fut le président rêvé d'une réunion de sociétés disséminées sur plusieurs départements et n'ayant souvent que de vagues rapports entre elles. Je craindrais de blesser la modestie de M. Courteault en disant de lui tout le bien que nous en pensons. Il est certain qu'il a été l'âme de notre Fédération et que, depuis la création du Bulletin, lui seul l'a alimenté, non seulement par les notes qui nous tiennent au courant de la vie de l'Union, mais surtout par une bibliographie, indispensable aux travailleurs de la région, des travaux de toutes les Sociétés qui la composent. Il est impossible de souhaiter une analyse plus complète, plus exacte des publications parues dans les Bulletins des Sociétés Unies, or nous comptons aujourd'hui dix-neuf sociétés dans notre Fédération. C'est dire son utilité et l'importance de son action, mais aussi le travail considérable de dépouillement que ce nombre de fascicules impose à son rédacteur et de quels frais il charge nos modestes finances; aussi ne saurais-je assez engager nos collègues à s'abonner sans hésitation au bulletin qu'ils aideront ainsi à vivre malgré les difficultés de l'heure présente.

En comptant comme le premier, celui de Bordeaux, le deuxième Congrès de l'Union se tint en 1908 à Pau sur l'initiative de M. Planté et sous la présidence de M. Cartailhac. C'est pendant l'une des séances que furent votés les statuts de l'Union rédigés par M. Habasque. Les congressistes y apportèrent d'excellentes communications et y firent d'intéressantes excursions à Lescar, Orthez et Oloron. Ce fut à Auch que se réunit en 1910 le troisième Congrès. M. Habasque le présida et y fit preuve de toutes ses qualités de haute érudition et de bonne grâce coutumière. Philippe Lauzun l'avait préparé avec le soin le plus minutieux, il nous conduisit à Lectoure, à Condom, nous montra le Tauzia et Laressingle, types parfaits des châteaux gascons si bien étudiés par lui et l'abbaye de Flaran qui lui doit sa conservation. Le quatrième Congrès se partagea en 1912 entre Bayonne et Biarritz. Il fut présidé par M. Julien Vinson, particulièrement compétent dans toutes les questions qui touchent aux études et à la langue basque dont on s'occupa naturellement d'une façon toute spéciale. L'admirable plage de Biarritz et pour quelques-uns une promenade accidentée à Saint-Jean-Pied-de-Port et à Roncevaux remplirent les heures que n'occupèrent pas les séances. Un an après en 1913, l'Union se réunit à Périgueux en un Congrès que présida avec une grande autorité le comte de Lasteyrie et dans lequel on visita sur la jolie rivière de Drone, Bourdeille et Brantôme, sur la Dordogne Sarlat, Domme et Beynac et enfin les Eyzies et les grottes préhistoriques de la Vézère. De bisannuels les Congrès devenaient définitivement annuels. En 1914 quelques

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jours seulement avant la déclaration de guerre, le comte de Roquette-Buisson recevait à Tarbes le sixième Congrès de l'Union que présida M. le baron de Cardaillac. Le but des organisateurs, faire connaître les coutumes, les mœurs et les monuments de la région Pyrénéenne, fut heureusement rempli par d'importantes communications, des excursions dans les vallées de Luz et d'Azun et par des fêtes où se firent entendre des chanteurs pyrénéens dans leurs pittoresques costumes montagnards.

D'importants comptes rendus de chacun de ces congrès rédigés et publiés par les soins des sociétés qui les ont organisés, en retracent la physionomie, les excursions, en reproduisent *in-extenso* ou en résumé les communications faites au cours des séances de travail, ainsi que les vœux présentés et adoptés. Plusieurs de ces vœux concernant les intérêts de la science ou la sauvegarde des monuments ont reçu des autorités compétentes des solutions favorables qui témoignent du poids que notre intervention a eu auprès d'elles.

Telle est en raccourci l'histoire de l'Union jusqu'à la guerre; pendant cette période douloureuse, elle a vécu, elle n'a cessé de remplir son rôle, soit en maintenant un lien entre nos Sociétés et en les renseignant sur les faits qui les intéressaient, soit en intervenant elle-même en leur nom dans des circonstances qui lui permirent d'affirmer leur cohésion.

Aux tristesses de ces années cruelles s'en était jointe une autre bien sensible pour notre Fédération, M. Habasque, délégué-central, s'était éteint le 26 octobre 1917, emporté par une de ces maladies qui usent les ressorts de la vie tout en laissant à l'esprit toutes ses facultés, au cœur toute sa délicatesse. Son éloge a été fait en particulier par M. Courteault dans de tels termes que je n'ai rien à y ajouter ici; qu'il me soit permis de dire qu'en lui nous avons perdu le meilleur des amis, le plus ardent des soutiens de l'Union.

Que sera le Congrès d'Agen ? après huit ans de repos l'Union reprend sa vie, affirme qu'elle veut maintenir son rôle parmi les sociétés de nos provinces; votre présence ici, Messieurs, est la meilleure preuve qu'elle a eu raison de ne pas douter d'elle-même; mais ce sont vos travaux, c'est l'intérêt que vous prendrez à la visite des monuments et du beau Musée de cette ville, c'est l'accueil que vous ferez au programme si parfaitement composé des excursions, qui montreront si, en effet, nous avons eu raison de vous convoquer à un nouveau congrès et si nous devons une double reconnaissance à la Société Académique d'Agen pour l'avoir organisé et pour avoir ainsi préparé la voie à ceux qui viendront ensuite.

A elle je dois aussi des remerciements pour l'honneur qu'elle m'a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fait de m'appeler à la présidence de ce Congrès, c'est une charge lourde pour mes épaules et que vous m'aiderez à remplir, mais c'est à l'Union que je reporte cet honneur, c'est elle que, par une délicate pensée, la Société Académique a voulu distinguer en choisissant parmi tant de hautes personnalités celui que ses collègues venaient, avec la plus aimable des courtoisies, de désigner comme leur délégué-central. Je l'en remercie pour cette marque de sympathie et pour l'encouragement qu'elle me donne. Combien en ai-je besoin en présence des vides cruels qui se sont ouverts dans les rangs de nos plus anciens membres. Planté, ce causeur exquis, aussi brillant orateur que félibre convaincu; Cartailhac, le maître incontesté de la science préhistorique, tombé comme un soldat sur le champ de bataille; le chanoine Pottier, l'âme de la Société du Tarn-et-Garonne, demeuré si jeune d'allure et de parole en dépit des fêtes du cinquantenaire de sa présidence; Iturbide, un sage et un acharné travailleur; Thomas, si assidu à nos congrès, passionné par les menus détails de l'histoire de son vieux Bordeaux qu'il savait faire revivre avec une impeccable précision. Si je considère plus près de nous les deuils qui, en même temps que l'Union, ont atteint la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen, je vois l'aimable figure de Philippe Lauzun. Ce charmeur, écrivain de race et érudit consciencieux, excellait à faire revivre les hommes et les choses du passé comme il le fit dans ce magistral historique de l'Académie. Toutes les branches de l'histoire et de l'archéologie lui étaient familières et il passait avec le même succès des Comptes de voyage de Marguerite de Valois au portrait de Madame de Polastron et aux souvenirs de George Sand, des Monographies des châteaux de l'Agenais à l'étude des abbayes et des châteaux gascons. Au mois de mai dernier, s'éteignait, après être revenu se fixer parmi ses anciens collègues, Georges Tholin, archiviste du Lot-et-Garonne pendant trente quatre ans, travailleur hors pair qui fut l'âme du mouvement archéologique en Agenais. Elève de Quicherat, il classa méthodiquement les églises de sa région et publia, en 1874, un ouvrage remarquable sur son architecture religieuse; ses études sur l'histoire locale n'ont pas une moindre valeur.

Je ne voudrais pas que cette trop longue nomenclature de nos deuils vous laisse sous une pénible impression, je veux, au contraire, vous montrer ces hommes d'élite comme des exemples à suivre, des modèles de travailleurs qui savaient allier aux talents et aux dons de l'esprit, les qualités les plus aimables et l'amour de la petite patrie, et c'est pour cela que leur souvenir ne s'effacera pas de nos mémoires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les applaudissements unanimes qui accueillirent cette allocution montrèrent que M. de Fayolle s'était fait l'interprète des regrets et des espoirs de tous les Congressistes.

Après avoir fait part des excuses de MM. Sam Maxwell, Bardie et du comte de Roquette-Buisson empêchés d'assister au Congrès, M. de Fayolle déclara close la séance d'ouverture et pria M. le docteur de Sardac de présider la première séance de travail pour laquelle six communications étaient annoncées.

III

Première séance de travail

(Mercredi matin 26 juillet)

Avec M. de Sardac, président de la Société archéologique du Gers, sont invités à prendre place au bureau MM. Lavitry, de la Société archéologique de Montauban, et Goyetche, de la Société archéologique de Bordeaux.

Avant de donner la parole aux auteurs de communications, M. de Sardac remercie de l'honneur qui lui est fait et qu'il reporte sur la Société dont il est le président après le regretté Philippe Lauzun. (*Applaudissements.*)

M. Picot, professeur au Lycée de Saint-Gaudens, lui succède. Au nom de la Société des Etudes de Comminges qu'il représente, il devait lire une étude de M. Cazedessus sur une *Grotte préhistorique* récemment découverte aux environs de Ganties-Les-Bains, en Haute-Garonne, mais le travail ne lui est pas encore parvenu. M. Picot n'en donne pas moins de très curieux détails sur les peintures et les scupltures qu'on a pu relever dans les refuges de la région qui remontent aux époques magdalénienne et aurignacaise.

M. Ernest Lafont, instituteur à Puymirol, membre de la Société Académique d'Agen, décrit ensuite *une villa gallo-romaine inconnue, le Cat del rat*, près de Puymirol (Lot-et-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Garonne). Construite à mille mètres environ au sud de ce chef-lieu de canton, sur une terrasse en bordure de la vallée, c'est bien la classique *villa rustica*. Avec le soin minutieux qu'il apporte à tous ses travaux, M. Ernest Lafont mentionne les objets les plus caractéristiques découverts au milieu des ruines, qui attestent la superposition de plusieurs civilisations : fragments de poteries samiennes, de lucerna, des fonds d'amphores, poids de tisserand, monnaies de Néron, Caligula, Constantin, jeton d'argent à deux têtes adossées, petits cubes de mosaïque en marbre avec des lettres de l'alphabet gravées au burin.

Le président de Fayolle félicite M. Lafont pour sa très intéressante communication qui soulève une série de remarques. M. Lavitry est d'avis que la pièce où les débris d'amphores ont été reconnus servait de cellier à la villa. M. de Fayolle souligne l'intérêt des petits cubes de marbre ornés d'une lettre gravée ; ils servaient à la mosaïque ou à la marqueterie. Les cubes en marbre constituent une exception ; ils étaient d'ordinaire en ardoise ou en terre cuite. M. Bonnat fait remarquer que M. Lafont apporte là une nouvelle preuve de la puissance de la civilisation romaine en Lot-et-Garonne. M. l'abbé Marboutin ajoute encore des précisions sur les vestiges gallo-romains des vallées de la Séoune et de la Garonne.

M. l'abbé Daugé, curé de Caussens et membre de la Société archéologique du Gers, présente une étude sur *les ruines du château du marquis de Fimarcon à Castelnau-sur-Auvignon* (*Gers*), qu'ils accompagne de plans et de photographies. Il constate l'existence de deux châteaux d'époques différentes, l'un de la période romane, antérieur au type des châteaux gascons auxquels il s'apparente pourtant par le plan, l'autre, de l'époque gothique, bâti au XIVe siècle, sous l'influence de l'architecture des châteaux du Nord, comme le donjon de Coucy.

Une longue discussion s'engage entre les congressistes à la suite de la communication très goûtée de M. l'abbé Daugé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Paul Courteault rappelle l'opinion d'Enlart qui trouve l'idée première des vieux châteaux gascons dans les édifices de Syrie, de Sicile, de Sardaigne et de Corse. Contre cette hypothèse, M. de Fayolle s'élève avec énergie. Pourquoi aller chercher à l'étranger le prototype de ce qui existe chez nous ? MM. Marboutin, Goyetche, Lavitry, comte de Saint-Saud et Picot présentent à leur tour des observations fort judicieuses.

Il résulte de ce débat que les châteaux gascons ne dérivent ni des châteaux de Sicile, de Syrie ou de Corse, ni des tours de guet des Pyrénées ou du Roussillon, plus modernes ; ils sont d'un type bien local qu'a découvert et défini le regretté Philippe Lauzun. L'hypothèse d'Enlart lui reste pour compte.

M. le comte d'Arlot de Saint-Saud, de la Société historique et archéologique du Périgord, commente ensuite un document très curieux sur les *verreries agenaises au* XVIIIe *siècle*. On en trouvait aux environs de Marmande, à Vallande, à Puy-Dauphin, à Pindères, à Saint-Barthélemy, à La Perche. Faute d'ouvriers et de bois, elles furent obligées d'éteindre leurs feux. En 1756, Jean Loste recommença le commerce des faïences et de la verrerie à Nérac ; sa manufacture employa le charbon de terre pour chauffer ses fours et c'est Carmaux qui le fournissait. Marennes donnait le varech, et les Landes le sable et les cendres des bruyères.

Cet aperçu sur la noble industrie de la verrerie intéresse vivement les congressistes. Le nom de Saint-Barthélemy ayant été cité avec cette indication géographique erronnée « En Quercy », l'abbé Marboutin rappelle que Rabelais parle de *Londres en Cahors* dans son *Gargantua ;* or, il s'agit de Londres, dans la commune de Puymiclan. L'abbé Gayral, de la Société Académique d'Agen, explique la confusion en signalant plusieurs lieux du nom de Quercy dans la région marmandaise.

Avec M. l'abbé Marboutin, de la Société Académique d'Agen, nous revenons à l'archéologie. De quelle époque est la *nef de l'église de Monsempron* (Lot-et-Garonne) ? Est-elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

contemporaine des absidioles et du transept, c'est-à-dire du XIIe siècle, ou du chœur actuel qui date du XVIe siècle ? Est-elle postérieure ?

Au Congrès de la Société Française d'archéologie en 1901, M. Brutails, le savant archéologue girondin, archiviste départemental, l'avait attribuée sans hésitation au XVIIe siècle. Et il apparaît aujourd'hui à M. l'abbé Marboutin que M. Brutails avait raison. Au reste, un mémoire de Bartayrès, ancien secrétaire perpétuel de la Société Académique d'Agen, signale dans la nef une pierre, aujourd'hui disparue, portant la date de 1652. C'est assurément l'époque de la réfection de l'édifice, que les Congressistes examineront au cours de l'excursion du jeudi 27 juillet.

La séance se termine par la lecture d'un mémoire de M. Dujarric-Descombes, sur *Saint-Simon et les Périgourdins*. Le distingué vice-président de la Société du Périgord n'a pu venir au Congrès. C'est M. le marquis de Fayolle qui communique sa charmante étude où sont contées les relations de quelques grands personnages périgourdins avec le duc qui écrivit les fameux *Mémoires*, source inépuisable de renseignements pour les historiens des XVIIe et XVIIIe siècles.

IV

Visite de la ville d'Agen

(*Mercredi soir 26 juillet*)

L'après-midi du 26 juillet fut tout entière consacrée à la visite du Musée d'Agen et des monuments de la ville.

Le Musée est une merveille. Installé dans trois jolis hôtels des XVIe et XVIIe siècles, anciennes demeures du maréchal d'Estrades, le négociateur du traité de Nimègue, de la famille de Vaurs et du consul Jean Vergès, il est remarquable par l'exquise beauté de son architecture, par son escalier à vis tournant autour d'un noyau en spirale, par la façade de sa cour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(Cliché Marboutin)

TOMBEAU DES DURFORT DE BAJAMONT

XVIe SIÈCLE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

intérieure avec ses belles fenêtres à meneaux sculptées. C'est un écrin splendide pour les joyaux d'art que détient la ville d'Agen.

Guidés dans leur visite de cet établissement par MM. Recours, conservateur, que suppléent l'abbé Marboutin et le signataire de ce compte-rendu, les Congressistes admirent au rez-de-chaussée le tombeau des Durfort-Bajamont, construit au XVIe siècle dans le style du XIVe, la cheminée romane du XIIe ; la série des sarcophages et des chapiteaux provenant du vieil Agen ; plus loin, la Vénus du Mas, chef d'œuvre de la statuaire antique, la Vénus en albâtre de Tayrac, l'Aphrodite de Saint-Hilaire, le petit cheval de bronze trouvé à Aubiac, les 3 diplômes en bronze offerts au consul Lupicinus, le casque et les objets gaulois trouvés au côteau de l'Ermitage d'Agen, oppidum celtique ; les statues d'empereurs et de grands personnages à têtes interchangeables, l'urne funéraire si rare du IIe siècle, la *mensa ponderaria*, les crosses et les émaux du XIIIe au XVIe siècle.

Au 1er étage, M. Recours leur montre les sculptures modernes ; M. Marboutin, les spécimens de céramique provenant de l'atelier agenais d'Honoré Boudon de Saint-Amans, les collections d'Extrême-Orient, les plaques de cheminées, les premiers essais de photographie en couleurs réussis à Agen par Ducos du Hauron, leur inventeur. Plus loin, en l'absence de M. le conservateur David, je dois souligner d'un trait la manière des artistes lot-et-garonnais : les Calbet, Abel Boyé, Sabaté, Mondineux, Didier-Tourné, dont le talent transparaît dans de nombreuses toiles groupées côte à côte, avec quelques tableaux représentant des scènes de la vie agenaise et quelques événements d'histoire locale.

Les congressistes s'arrêtent devant un plat de Palissy, devant les Lauzun, jolies statuettes de Gaëtan Merchi, qui mourut à Agen en 1823, devant le Sisley et quelques toiles de la salle Aunac, dépôts de l'Etat, moins intéressants à coup sûr que les belles collections léguées à la ville d'Agen par l'am-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bassadeur Chaudordy et admirablement aménagées par MM. Momméja et Recours.

Et j'ai le plaisir d'appeler l'attention des visiteurs sur les pièces capitales de cette collection très diverse et très riche dans l'ordre où elles s'offrent à l'éblouissement des yeux : plats hispano-arabes, faïences anciennes, meubles espagnols des XVIe et XVIIIe siècles, ornements et broderies provenant de couvents espagnols, tapisseries du XVIe siècle de Van Orley ; et, plus loin, dans un salon Louis XV reconstitué avec les splendides boiseries qui décoraient le logis appelé la *Maison du Roi*, les cinq *Goya* achetés par M. de Chaudordy à don L. Madrazzo et depuis longtemps connus : le portrait de Goya, la Messe de relevailles, l'Ascension d'une Montgolfière, le Caprice, le Garrot. A côté, un Téniers, un Lancret, un Watteau, un Landon, un fragment d'un tableau de Tiépolo, et dans une vitrine, de superbes éventails, et, plus loin, quelques meubles de prix.

Mais il faut s'arracher à l'enchantement que procurent ces œuvres d'art. Traversant à la hâte la salle de *Plèneselve* avec ses bibelots anciens du XVIIIe et même du XXe siècles, ses fauteuils cannés, de la Régence, j'amène les congressistes dans le salon aux boiseries Louis XVI qui servent de cadre à la collection des ducs d'Aiguillon, épaves de la galerie confisquée en 1792. On y remarque surtout deux gouaches de Van Blarenberghe, dignes des plus beaux musées, les deux Mancini, Mme Dubarry en Flore, la Pompadour, les filles de Louis XV, Marie Josèphe de Saxe, deux études d'oiseaux par Oudry, etc.

Les heures passent vite en face de tant de chefs-d'œuvre. Il faut quitter le Musée, renoncer à le visiter en entier pour aller en ville contempler les vieux monuments épargnés par les municipalités qui ont prétendu embellir la cité. Mais avant, je tiens à montrer ce que l'incurie et ce qu'on appelle aujourd'hui le « je m'en fichisme » ont fait de la précieuse collection de paléontologie et de préhistoire achetée 20.000 francs par la ville d'Agen, en 1880, à M. Ludomir Combes. Riche d'environ 6.000 pièces, dont quelques-unes fort rares, d'une valeur d'au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moins 100.000 francs, disent les experts, elle gît aujourd'hui en vrac, pêle-mêle, sous une épaisse couche de poussière, dans une salle minable et lépreuse du rez-de-chaussée. Et les congressistes protestent avec les Agenais contre un pareil état de choses ; ils expriment le vœu que la collection Combes, dépouillée de sa gangue de saleté, soit enfin mise en ordre et exposée aux regards du public qui fréquente le Musée. J'ai la certitude que la nouvelle municipalité, moins sourde que sa devancière, entendra leur voix (1).

V

Visite de la ville ancienne

(Mercredi soir 26 juillet)

Au sortir du Musée, les congressistes longent l'hôtel de ville, ancien présidial construit en 1666, et s'arrêtent devant l'hôtel de Monluc, que ce grand capitaine avait acheté à Marie Stuart. De là, ils gagnent la Chapelle de *Notre-Dame du Bourg* (XIIIe), dont l'abbé Marboutin leur explique, avec sa compétence bien connue, toutes les particularités archéologiques ; il appelle leur attention sur l'exhaussement du sol qui oblige aujourd'hui les fidèles à descendre six marches pour entrer dans la nef, et sur le clocher à arcade cité par Enlart, dans son *Manuel d'archéologie*, comme type d'une disposition architecturale particulière au Midi. Par la rue Montesquieu on gagne les Cornières en passant devant la rue de la Grille, ancien ghetto d'Agen, et le marché-couvert qui a remplacé l'ancienne cathédrale Saint-Etienne. Les Cornières supportent encore quelques vieilles maisons en pans de bois ; elles furent longtemps le cœur de la cité. Rue Puits du Saumon, les congressistes s'arrêtent devant la *Maison du Sénéchal* (monument historique) avec ses quatre grandes fenêtres à arcades du XIVe siècle.

La cathédrale *Saint-Caprais*, ancienne collégiale, retient

(1) C'est aujourd'hui chose faite en partie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

longuement leur attention. L'abbé Marboutin leur en fait l'histoire; il en montre le chœur roman, remarquable par son ampleur; les curieux chapiteaux, le triforium du XIIIe siècle, l'abside flanquée de ses trois absidioles, où règne le pur style roman et qui fait oublier le malencontreux clocher à l'envers plein de contresens archéologiques, œuvre d'un architecte agenais.

A côté, la salle capitulaire romane de l'*ancienne collégiale* est devenue la chapelle du Collège Saint-Caprais. Elle est très appréciée des archéologues pour son portail, ses chapiteaux, ses colonnes de marbre qui soutiennent sa voûte, et ses restes de sarcophages mérovingiens, dont l'un représentant l'histoire de Jonas gagnerait à ne plus servir de marche au maître-autel, comme on le demande en vain depuis 1901.

Les visiteurs se rendent ensuite à l'église *Saint-Hilaire*, ancienne chapelle des Cordeliers, du XVe siècle, remarquable par sa charpente en carène, et jettent un coup d'œil sur les ruines de l'ancienne église paroissiale avec son vieux clocher appelé *Tour des Pénitents*. Par le Gravier, la splendide promenade dont les Agenais sont si fiers et près de laquelle le poète Jasmin tenait boutique de coiffeur, on se rend aux *Jacobins*, centre de la vie politique au XIIIe siècle et au début de la Révolution, vaste construction rectangulaire en briques du XIIIe siècle, divisée en deux nefs égales, suivant le type très rare aujourd'hui des églises dominicaines, et voûtée en croisées d'ogives. La visite se termine par une courte promenade devant ce qui reste des anciens remparts du XIVe siècle, avec la tour de la *Poudre*, devant les *écuries du Roi* construites, au XVIIe siècle, par le second duc d'Epernon, la *Préfecture*, édifiée à la veille de la Révolution par l'architecte Leroy pour servir de palais épiscopal et restaurée tant bien que mal après l'incendie qui en détruisit la couverture et l'intérieur en 1904. Le cortège se disloque à 18 heures après un rapide coup d'œil sur l'hôtel d'Escouloubre du XVIIIe siècle et l'ancien évêché, demeure de l'Agenais Lacépède et pour ainsi dire abandonné depuis la loi de Séparation, comme la presque totalité de nos

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

établissements religieux dont les pouvoirs publics n'ont su que faire.

Inutile de dire que cette petite excursion archéologique et artistique à travers les rues du vieil Agen donna lieu à maintes observations de la part des congressistes, et notamment de MM. de Fayolle, Lorber, Marboutin, de Sardac, de Saint-Saud et Paul Courteault.

VI

Séance du Conseil d'administration de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest

A 18 heures, le Conseil d'administration se réunit dans la salle des séances de la Société Académique d'Agen, à l'hôtel que possède cette Compagnie sur le boulevard de la République. Nous en publions ici le succinct compte-rendu extrait du *Bulletin de l'Union :*

Etaient présents : MM. le marquis de Fayolle, P. Courteault, Th. Amtmann, membres de la Section centrale ; de Sardac, délégué de la Société archéologique du Gers, abbé Marboutin, délégué de la Sociétés de Sciences, Lettres et Arts d'Agen, de Saint-Saud, délégué de la Société historique et archéologique du Périgord, Picot, délégué de la Société des Etudes du Comminges, Lorber, délégué de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, Goyetche, délégué de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, Caraman, délégué de la Société des Archives historiques de la Gironde, Ferbos, délégué de la Société archéologique de Bordeaux. — Excusé : M. le comte de Roquette-Buisson, délégué de la Société académique des Hautes-Pyrénées.

M. P. Courteault, secrétaire général, en son nom et au nom de M. Amtmann, trésorier, a donné lecture de son rapport sur la situation morale et financière de l'Union.

A la suite de ce rapport, le Conseil s'est préoccupé de la publication du *Bulletin*, mise en péril par le renchérissement des frais d'impression. A la suite d'observations présentées par MM. de Saint-Saud et de Sardac, il a été décidé de s'informer des prix que pourraient consentir des imprimeurs de la région. Il a été unanime

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à décider que le *Bulletin* doit être maintenu, même s'il est nécessaire de le restreindre à un fascicule par an.

Le Secrétaire général a attiré l'attention sur les Sociétés adhérentes à l'Union qui oublient de lui adresser leurs publications en vue du dépouillement qu'en donne le *Bulletin*. Le Conseil a été unanime à souhaiter que toutes les Sociétés unies facilitent, à cet égard, le travail du Secrétaire-général.

Celui-ci a proposé de déposer les publications des Sociétés à la bibliothèque de l'Institut d'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest, constituée à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Elles pourront y être utilisées par les étudiants qui font des recherches sur l'histoire régionale. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Au nom de la Société des Sciences, Lettres, Arts et Etudes régionales de Bayonne, M. Goyetche a annoncé la prochaine publication d'un *corpus* des inscriptions basques et la création à Bayonne d'un Musée de la Tradition basque. Le Conseil a accueilli ces deux nouvelles avec satisfaction et M. le marquis de Fayolle a félicité la Société de Bayonne de ses intéressantes initiatives.

Le Conseil a enfin étudié la question du prochain Congrès. M. Picot a proposé qu'il fût tenu à Saint-Gaudens. Il a été décidé qu'il n'aurait lieu qu'en 1924.

La séance a été levée à 19 heures.

VII

Séance solennelle à l'Hôtel de Ville

(Mercredi soir 26 juillet)

A 21 heures, c'était la séance solennelle et publique du Congrès, fête traditionnelle et de rigueur qui avait attiré à l'Hôtel de ville un public extrêmement nombreux. La municipalité avait gracieusement prêté au Comité d'organisation la grande Salle des Illustres, ainsi nommée, non point parce qu'elle sert de lieu de réunion au Conseil municipal, mais parce qu'elle contient les effigies plus ou moins ressemblantes et artistiques des gloires locales incontestées : Palissy, Scaliger, le maréchal d'Estrades, Romas, l'émule de Franklin, Lacépède, le général Valence, Jasmin, le physiologiste Laulanié, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Et la Salle des Illustres, rutilante de lumière, était comble. Il y avait là toutes les notabilités d'Agen, plus encore qu'au vin d'honneur de la veille, et aussi quantité de dames dont les claires toilettes estivales jetaient une note de fraîcheur dans une atmosphère qui en avait fort besoin.

L'*Estudiantina* mixte Agenaise prêtait son concours à la fête et c'est aux chants des guitares et des mandolines que les bureaux de l'Union et de la Société Académique d'Agen firent leur entrée dans la salle. Sur l'estrade s'installèrent M. de Fayolle, qui présidait la réunion, MM. de Lacvivier, Bonnat, Amtmann et Paul Courteault.

Et tout de suite, dès que les violes se furent tues, M. de Fayolle expliqua le but de la réunion et remercia le public et l'*Estudiantina*. Il se réjouit de la délicate attention qu'avait eue la Société Académique de réserver pour la séance solennelle du Congrès la première distribution du prix Philippe Lauzun. Ce fut pour lui l'occasion d'évoquer la figure de cet érudit qui fut, avec lui, l'un des fondateurs de l'Union et l'un de ses membres les plus aimés.

Chargé du rapport sur ce prix, d'une valeur de 500 francs, je pris ensuite la parole pour proclamer qu'il était attribué à M. André Pouymat, licencié ès lettres, pour son étude sur *la justice consulaire à Agen au* XVIIIe *siècle*. Deux mentions honorables avaient été accordées, la première à M. le chanoine Bert, supérieur du Grand Séminaire, pour un travail sur *Saint-Vincent* du Mas ; la deuxième, à Mlle Yvonne Domengie, licenciée ès lettres, professeur à l'Ecole supérieure de Sainte-Foy La Grande, pour une thèse sur *les Bastides en Agenais*. Appelé à examiner plus particulièrement l'œuvre très documentée du lauréat, j'en pris prétexte pour esquisser, sur quelques questions du jour, des rapprochements entre le passé et le présent. L'accueil que m'a fait le public — dont je le remercie — prouve que si, en histoire, le jeu est dangereux, il est toujours plaisant.

Mon rapport et mes rapprochements, c'étaient les hors-d'œuvre. Le plat substantiel, M. Paul Courteault devait le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

servir avec le talent que l'on sait. Nul ne possède mieux le sujet que le Comité d'organisation du Congrès lui avait demandé de traiter en séance solennelle : *Monluc devant l'histoire et devant la Légende.* M. Paul Courteault vit depuis quelque vingt ans en plein XVIe siècle. Il connait et fréquente tous les grands capitaines et les personnages de cette époque. Il a même réussi à extraire la vérité des hâbleries gasconnes et des confessions des mémoralistes d'alors et l'ombre de Monluc lui est familière. Sa magistrale conférence a été fort goûtée des érudits venus à Agen et du public lot-et-garonnais qui a salué sa péroraison d'unanimes applaudissements.

Preuves en mains, il a expliqué que la légende du *boucher royaliste* est due surtout à quelques historiens du XVIIIe siècle et plus tard au romantisme qui n'a pas su tenir compte de l'époque troublée où vivait le maréchal ; il a mis au point les accusations portées contre son fanatisme et sa férocité, rappelé la gloire militaire du grand capitaine dont quelques conceptions « tactiques » ont reçu une éclatante justification durant la guerre de tranchées de 1915 à 1918. Il a enfin montré aux Agenais d'aujourd'hui que Monluc était de son vivant très populaire dans la cité ; qu'il la sauva de l'invasion à deux reprises, notamment en 1569, lors de l'invasion de l'armée des princes et que, somme toute, malgré quelques tares et de graves défauts, le grand capitaine « reste et restera le type du soldat français et du soldat gascon ».

Il était bon que ces vérités fussent proclamées dans une ville qui n'a pas su payer sa dette de gratitude au maréchal de France !

VIII

L'Excursion de Gavaudun-Bonaguil

(Jeudi 27 juillet)

Après la communication et les conférences, l'excursion à Gavaudun-Bonaguil ! 160 kilomètres à travers une des plus belles routes lot-et-garonnaises. 78 congressistes, emportés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(Cliché Lauzun)

CHATEAU DE GAVAUDUN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des deux grands autobus de [illegible]
Guyenne et dans quelques [illegible]
dide, une poussière indescriptible [illegible]
deux églises comme Moussergues [illegible]
comme Beaugeul, une tour [illegible]
un donjon haut perché comme [illegible]
extraordinairement pittoresque, on a [illegible]
[illegible] au milieu de ruines vieilles [illegible]
[illegible] plus pour satisfaire aux besoins [illegible]

A 6 h. 30, les congressistes [illegible]
vallée de la Masse, aux villas verdoyantes [illegible]
le manoir de Lalande ou tureal cachées le[illegible]
pendant les guerres de religion, le château de [illegible]
avec la tour Barthéran, le pavillon d'Estaing [illegible]
du château de Barmont, traversant le frais vallon [illegible]
[illegible] et le plateau de Lergues-Timbaut.

Première halte à *Hauteyage*. La tour du XVIe siècle [illegible]
remarquable par sa construction moitié en contre-bas, [illegible]
[illegible], moitié sur le plateau. Elle fut édifiée pour un évêque de la famille du pape Jules II, un La Rovère, dont les armes y figurent à plusieurs reprises. Elle est recouverte d'un conique et conique chapeau d'ardoise, création malheureuse du service des monuments historiques.

Au pied de la tour blottie dans un coin d'ombre et de verdure, se cache une petite église du XVe siècle [illegible] centre d'un pèlerinage important avec une source qui prend naissance sous l'autel, coule sous le dallage de la nef et laisse suinter au dehors un mince filet d'eau. L'abbé Marbouty raconte que cette source guérissait autrefois la stérilité comme en témoigne une plaisante lettre d'un roi d'Yvetot, qui la conseillait à la reine Anne de Bretagne. La reine ne vint pas à Hautefage : aussi n'eut-elle pas d'enfants !

Dans l'église une statue peinte, de style Saint-Sulpice, représentant le Sacré-Cœur, fait un effet déplorable. On peut dire qu'elle dépare le sanctuaire où elle est posée. Dans la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

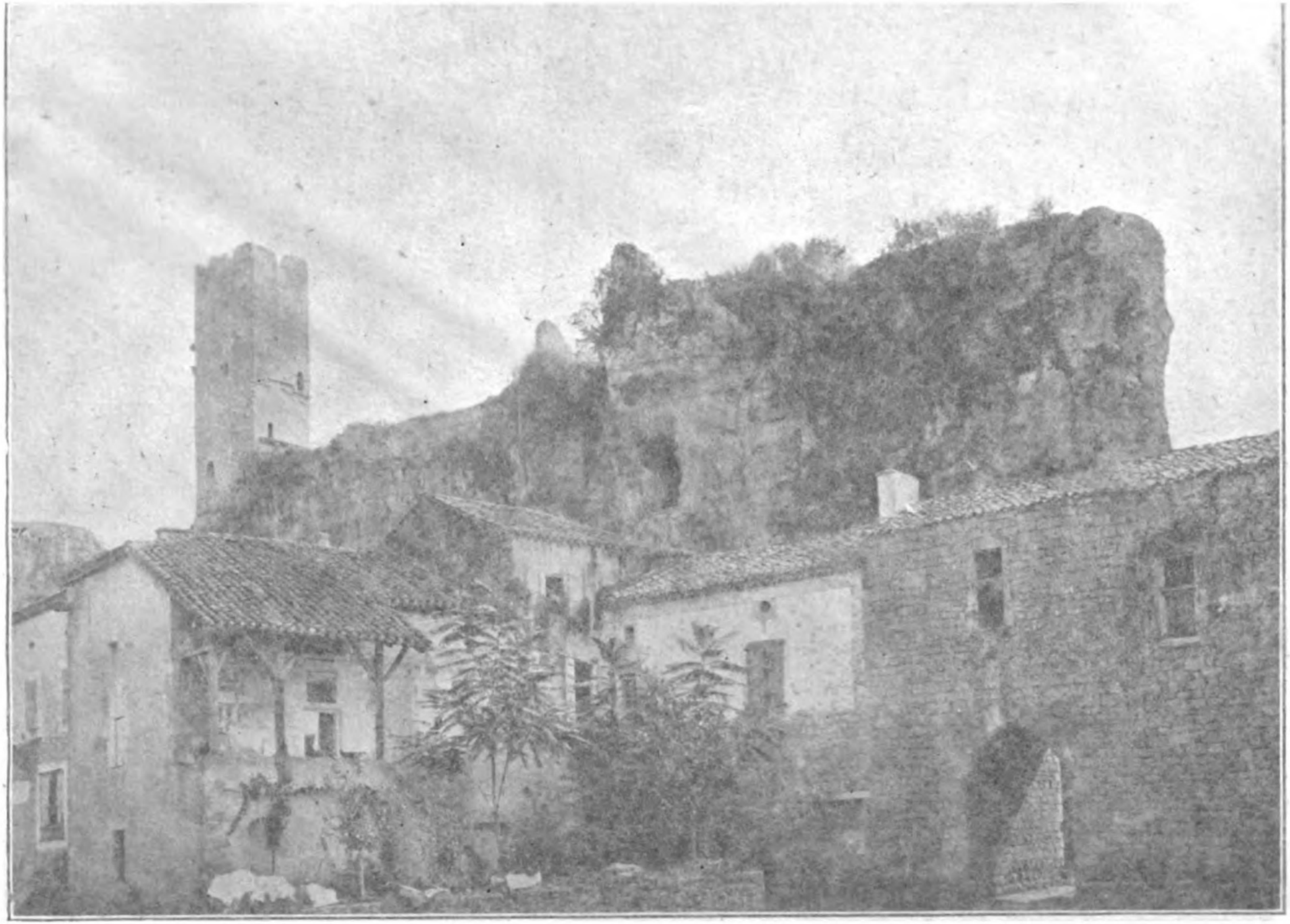

(Cliché Lauzun)

CHATEAU DE GAVARDEN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans deux grands autobus de la Compagnie des transports de Guyenne et dans quelques autos particulières; un soleil splendide, une poussière indulgente ; une crevaison seulement ; deux églises comme Monsempron et Laurenque, un château comme Bonaguil, une tour mystérieuse comme Hautefage, un donjon haut perché comme Gavaudun qui domine un site extrêmement pittoresque, un déjeuner rustique, mais savoureux, au milieu de ruines vieilles de sept siècles, que fallait-il de plus pour satisfaire archéologues et touristes ?

A 6 h. 30, les congressistes filèrent sur Hautefage par la vallée de la Masse, aux villas verdoyantes, saluant au passage le manoir de Lalande où furent cachées les reliques agenaises pendant les guerres de religion; le château de Lacassagne avec la tour Darribeau, le pavillon d'Estrades, les ruines du château de Bajamont, traversant le frais vallon du Carpillon et le plateau de Laroque-Timbaut.

Première halte à *Hautefage*. La tour du XVIe siècle est remarquable par sa construction moitié en contre-bas, sur le roc, moitié sur le plateau. Elle fut édifiée pour un évêque de la famille du pape Jules II, un La Rovère, dont les armes y figurent à plusieurs reprises. Elle est recouverte d'un comique et conique chapeau d'ardoise, création malheureuse du service des monuments historiques.

Au pied de la tour, blottie dans un coin d'ombre et de verdure, se cache une petite église du XVe siècle, autrefois centre d'un pèlerinage important avec une source qui prend naissance sous l'autel, coule sous le dallage de la nef et laisse suinter au dehors un mince filet d'eau. L'abbé Marboutin raconte que cette source guérissait autrefois la stérilité comme en témoigne une plaisante lettre d'un roi d'Yvetot, qui la conseillait à la reine Anne de Bretagne. La reine ne vint pas à Hautefage ; aussi n'eut-elle pas d'enfants !

Dans l'église une statue peinte, de style Saint-Sulpice, représentant le Sacré-Cœur, fait un effet déplorable. On peut dire qu'elle dépare le sanctuaire où elle est posée. Dans la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sacristie, la vieille vierge, vénérée des pèlerins, est autrement intéressante.

Par la jolie vallée du Lot, le Congrès gagne Monsempron-Libos. Au confluent de la Lémance et du Lot, un promontoire s'élève, sur lequel est bâti *Monsempron* et que domine, dressée au milieu de vieilles maisons, une fort belle église, sur laquelle les archéologues ont vivement discuté: Saint-Géraud, qu'on datait autrefois de la seconde moitié du XIIe siècle et qui possède la seule crypte connue de tout le Lot-et-Garonne, avec celle du *Martrou* d'Agen. Cet édifice, qui faisait autrefois partie d'un prieuré de bénédictins, est vraiment remarquable. Transept et crypte sont bien du XIIe; le chœur est du XVIe; mais la nef, avec ses voûtes à pénétration des collatéraux, a été certainement refaite au XVIIe siècle. M. Brutails, dès 1901, l'avait attribué à cette époque. M. Marboutin avait prouvé dans une communication faite la veille au Congrès, que l'attribution de M. Brutails devait être tenue pour exacte. Sur place, il renouvelle ses explications, qui sont acceptées de tous les archéologues. Voilà donc une affaire réglée : la nef de Monsempron est du XVIIe siècle.

Pourquoi ce joyau archéologique qu'est Saint-Géraud est-il gâté par une chaire de marbre monumentale, style XIXe siècle ?

Les dehors de l'église sont eux aussi fort intéressants, l'absidiole du midi, tout particulièrement, avec son ornementation très riche et son rez-de-chaussée ajouré servant autrefois de refuge aux pèlerins, qui, de là, par l'ouverture, pouvaient vénérer les corps saints déposés dans la crypte. Au nord, l'ancien prieuré des bénédictins présente des fenêtres à meneaux décorés de « *bâtons écotés* », ornementation très fréquente en Quercy, Périgord et Haut-Agenais.

Il est superflu de dire que cette visite à Monsempron a été rendue fort instructive par les remarques et les rapprochements judicieux de MM. de Fayolle, Lorber et Marboutin.

Mais *Gavaudun* appelle les congressistes, qui s'y dirigent par la route de Vauris et de Salles. Et quelle route magnifique ! Pourquoi Gavaudun n'est-il pas encore classé comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

site pittoresque ? La route est délicieuse et fraîche, qui serpente au gré d'énormes rochers le long d'une claire rivière, la Lède, au milieu d'un sol riche en minerai de fer, fortune du pays, sillonné de tranchées d'un rouge brique impressionnant. C'est la *Petite Suisse*, disent les connaisseurs, la petite Suisse, close à l'horizon par un donjon gigantesque de 40 mètres bâti sur un roc isolé et presque inaccessible.

Véritable repaire féodal, nid d'hérétiques et de brigands, comme on se plaint à l'imaginer et comme l'histoire l'affirme, d'accord pour une fois avec la *folle du logis*, le château de Gavaudun fut construit au XIIe siècle, pris et rasé par un évêque de Périgueux Jean d'Assida. Rebâti au XIIIe, il eut pour propriétaires les Durfort, les Lustrac, les Belzunce, etc... Je rappelle rapidement à la caravane les souvenirs qu'il évoque, ceux de la belle Marguerite de Lustrac, type de femme fatale, et d'Anne de Caumont, enlevée trois fois et morte quand même en odeur de sainteté, ce qui est extrêmement rassurant. Ainsi mis en train, les congressistes escaladent le rocher et les quatres étages du donjon en ruines.

A 11 heures et demie, ils s'installent, pour déjeuner, au nombre de 78, sur la place de Gavaudun, à l'ombre de maronniers séculaires, en face du donjon menaçant. Il est superflu de constater qu'ils firent honneur au repas savoureux servi par l'hôtel Perfarré, aux écrevisses de la Lède, à la poule au pot, au gigot du pays, à la crême dite orientale, et même au vin blanc délicieux, venu des vignes de Marcel Prévost, le châtelain de Vianne.

Au dessert, M. le marquis de Fayolle remercia les organisateurs du Congrès : MM. de Lacvivier, Bonnat et Marboutin et aussi le trésorier, d'un dévouement à toute épreuve, le commandant Labouche, sans qui les choses ne seraient pas ce qu'elles sont. M. de Lacvivier répondit à M. de Fayolle, ainsi que MM. Bonnat, Paul Courteault et Fournier, curé de Laurenque.

A quatorze heures, départ. Quelques congressistes grimpent en autos la rude côte de Laurenque pour aller visiter l'église romane très curieuse qui surplombe la vallée. Les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

autres filent sur Bonaguil par une route toujours pittoresque, aux recoins délicieux. A gauche, Saint-Avit, très vieux bourg, patrie de Bernard Palissy, dit la tradition, à moins que ce ne soit La Capelle-Biron, qu'ils aperçoivent plus loin, avec, au fond de l'horizon, l'imposante silhouette du château de Biron.

Les autobus se perdent un instant dans les bois de Lacapelle, où les poteaux indicateurs font défaut, mais, retrouvant vite la bonne voie, débouchent sur le promontoire d'où le château de Bonaguil dresse son donjon, sa barbacane, ses tourelles et la masse de ses murailles.

Bonaguil, c'est toute la féodalité expirante qu'évoquent ses ruines majestueuses. C'est le Pierrefonds du Midi, comme on se plaint à le qualifier, mais un Pierrefonds intact, que la main des « restaurateurs » n'a pas profané et sur lequel ne s'est point posé le génie transformateur de Viollet Le Duc.

Le grand architecte connaissait Bonaguil; il voulait le refaire; il avait même dressé les plans de cette restauration, mais Bonaguil est à 600 kilomètres de Paris, c'est bien loin, et Viollet le Duc s'abattit sur Pierrefonds. Faut-il s'en plaindre, faut-il s'en réjouir ? Les archéologues s'en félicitent parce qu'au moins la forteresse n'a pas été défigurée par des travaux qui en auraient altéré le caractère. Les touristes, tout en admirant ces ruines grandioses, voudraient que ces pierres patinées par le temps, qui ont tant de style, aient aussi une âme et un corps et qu'elles fussent autre chose qu'un squelette.

Patience ! Les généalogistes américains donnent des ancêtres à Rockfeller. Le milliardaire descendrait de ce fameux Brignon de Roquefeuil qui fit construire Bonaguil d'un seul jet à la fin du xve siècle. Quelques millions libéralement donnés (c'est facile), et intelligemment employés (c'est plus difficile), pourraient satisfaire tout le monde, archéologues et touristes, et aussi la ville de Fumel, propriétaire de ce splendide monument historique.

Le château existait déjà au xiiie siècle : il reste encore la base d'un vieux donjon circulaire de cette époque, mais ce qui frappe la vue, c'est le pur style du xve dans un château-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

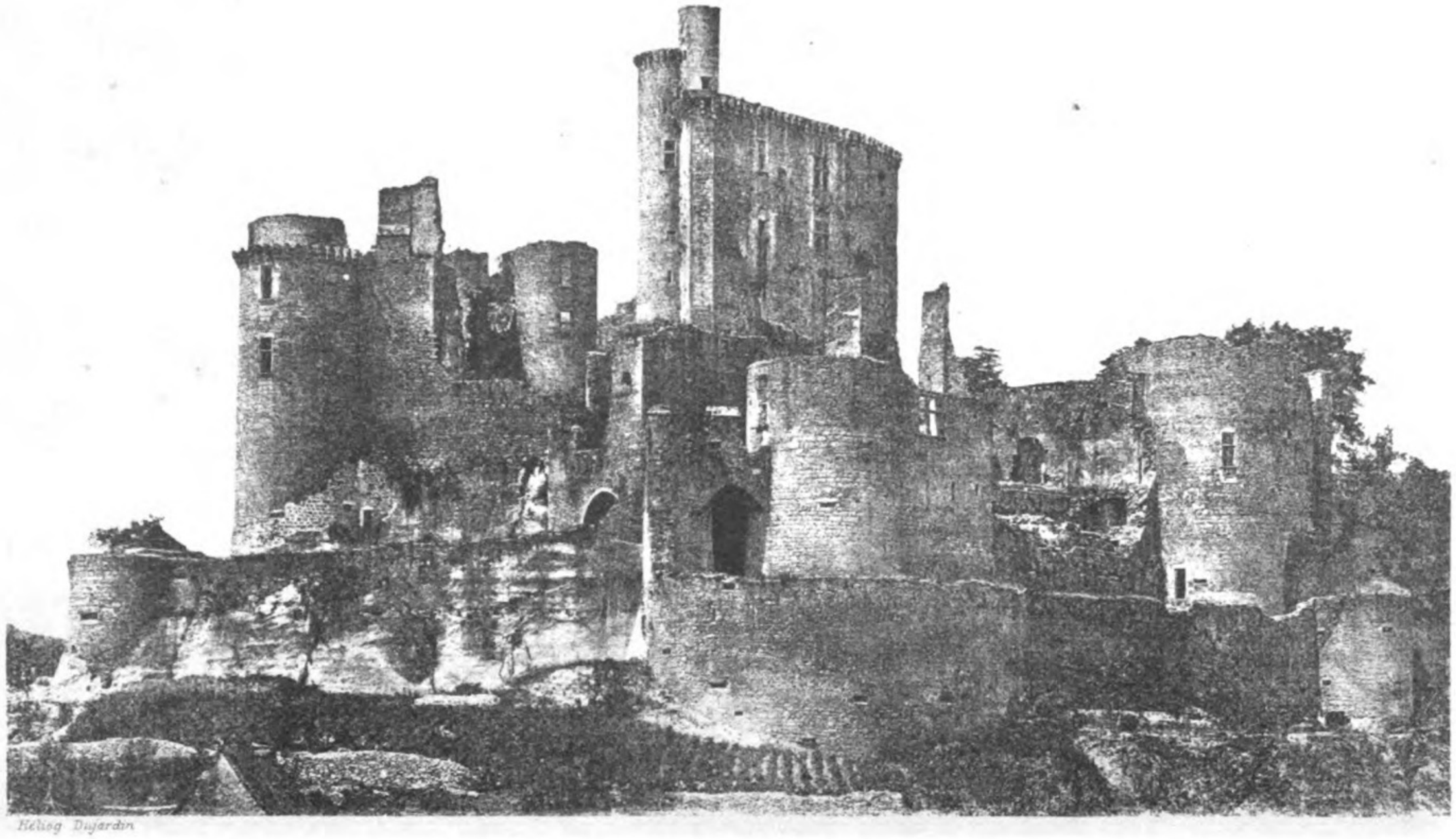

CHATEAU DE BONAGUIL (Lot-et-Garonne)
(Cote Sud-Est)

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

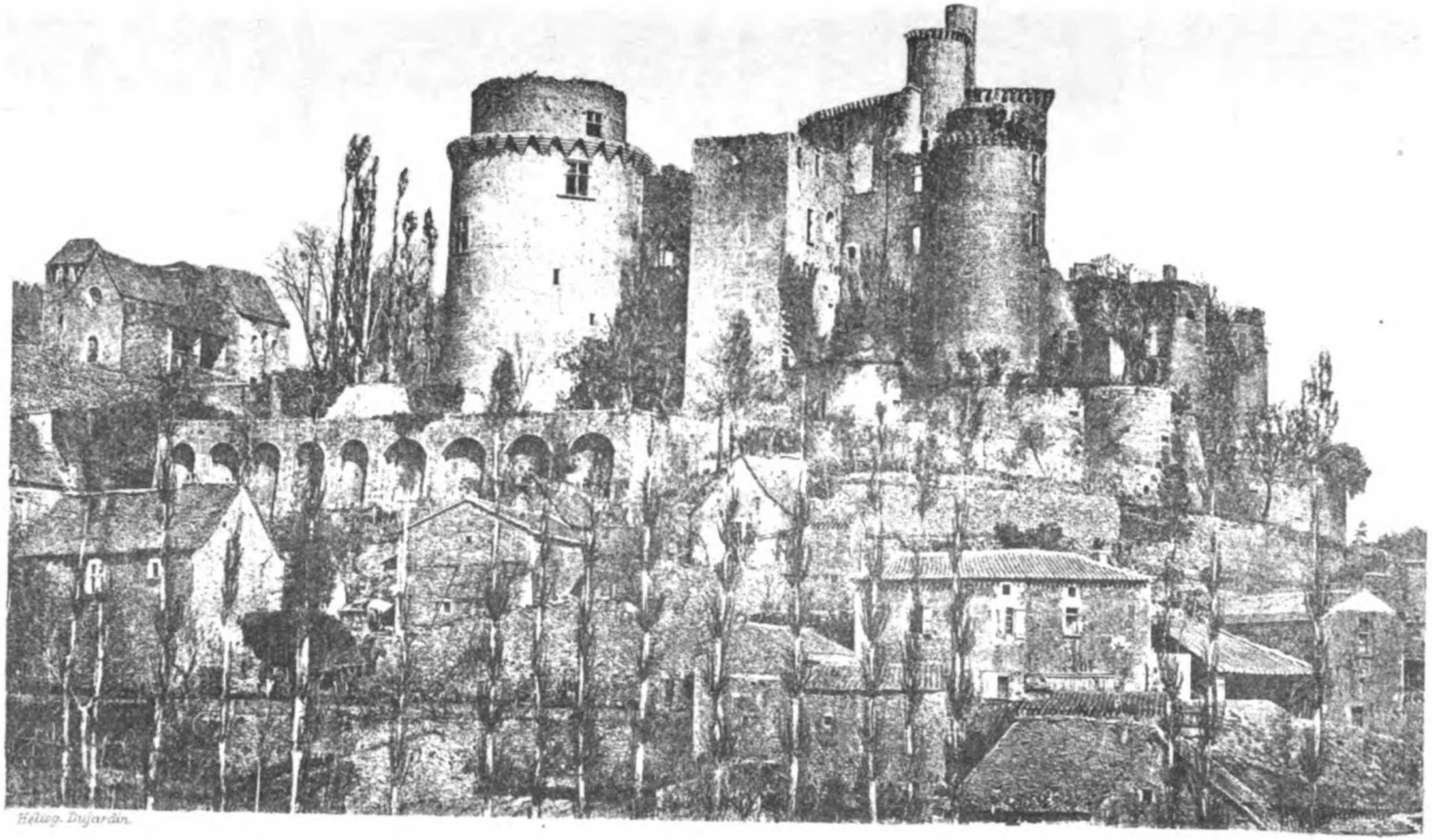

Héliog. Dujardin.

CHATEAU DE BONAGUIL (Lot-et-Garonne)
(Côté Sud Ouest)

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fort, fantaisie de riche seigneur, bâti pour résister aux armes à feu et selon des principes nouveaux. Les cartes postales que vend le concierge (pourboire 0,75 par personne) affirment qu'il résista à toutes les attaques. Je crois bien : ce monument n'eut jamais à subir de siège, pas même de coups de mains !

Guidés par MM. Marboutin et de Fayolle, les congressistes visitent tour à tour la barbacane, le pont de pierre que les architectes des monuments historiques ont substitué au pont-levis de l'époque, la cour d'honneur avec son puits, le donjon, puis le corps de logis qui servait d'appartements avec son escalier en tourelle, la tour rouge, l'oratoire, le grand souterrain, les lices et boulevards, les cuisines et les communs et les fossés « profonds de 17 mètres au-dessous de la barbacane et de la grande cour » qui sont l'un des coins les plus jolis de Bonaguil.

A 19 heures, il fallut partir, après avoir permis aux photographes de braquer leurs objectifs sur les choses d'autrefois et sur les gens d'aujourd'hui. Un dernier regard sur cet amoncellement harmonieux et puissant de tours et de murs que dorent les rayons du soleil couchant et en route pour Agen par Convers, Fumel, Libos, Villeneuve-sur-Lot, Saint-Antoine, le Caoulet, promenade charmante, semée de jolis coins et de beaux panoramas.

IX

Deuxième séance de travail

(Vendredi 28 juillet)

La seconde séance de travail s'ouvre à 8 heures 30 à la mairie-annexe. M. Lorber, archiviste des Basses-Pyrénées, la préside, assisté de MM. Picot, de la Société des Etudes de Comminges, et de Saint-Saud, de la Société archéologique du Périgord.

La première communication dont il est donné lecture est de M. l'abbé Marsan, curé de Guchen (Hautes-Pyrénées). Elle traite de *la Foraine et du Pays des Quatre-Vallées*. Il s'agit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des droits et coutumes concernant les pacages et le passage des troupeaux espagnols dans les vallées françaises et des traités de *lies* et *passeries* qui les régissaient. Elle donne lieu à une très intéressante discussion. M. le comte de Saint-Saud montre l'importance de la question, qu'en France M. l'abbé Marsan est un des premiers à traiter, et voudrait que la source des documents très curieux utilisés soit indiquée d'une façon précise. MM. Courteault, Lorber et de Fayolle et, avec eux, tout le Congrès, demandent, comme M. de Saint-Saud, que tous les documents qui intéressent ces droits de lies et passeries soient réunis et déposés aux Archives départementales.

Le commandant Labouche, de la Société Académique d'Agen, le dévoué trésorier du Congrès, parle ensuite de l'*Ordre de la fleur de lys lot-et-garonnaise*. C'est le comte d'Artois qui fit créer cet ordre pour récompenser les services rendus à la cause royale en 1814 et 1815. Le Lot-et-Garonne figure à côté de la Bretagne et de la Vendée parmi les départements qui le reçurent. Le ruban qui lui fut attribué en 1817 était blanc moiré et vert brun. Un drapeau spécial lui fut accordé dont la cravate devait être offerte par la duchesse de Berry. Cet ordre eut une vie très éphémère, comme le montre le commandant Labouche dans une communication très attachante.

Le félibre majoral Sarrieu, professeur agrégé de philosophie au Lycée de Montauban, de l'Escolo deras Piréneos, invite les congressistes à faire un petit tour en pays d'oc, et il présente une bonne biographie du *docteur Cator*, *traducteur gascon*, qui habitait Fleurance, dans le Gers, et traduisit en excellente langue occitane les chefs-d'œuvre classiques de l'antiquité grecque et latine Homère, Eschyle, Sophocle, Cicéron, Ovide, Virgile, Horace, et les œuvres non moins classiques de Cervantès, Mendoza, Camoëns, Dante, Pétrarque, Shakespeare, Milton, etc... L'œuvre du docteur Cator est immense : Elle comprend plus de 400 cahiers. M. Sarrieu, qui va l'éditer, nous affirme « que ces traductions sont pleines de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mérites et qu'elles sont écrites dans le plus pur dialecte gascon » (1).

Après cette communication lue par le docteur de Sardac, M. Picot prend la parole au nom de M. Cazedessus, dont l'étude de préhistoire n'était pas parvenue l'avant-veille au Congrès. Le mémoire, accompagné de plans et de dessins, sur la *nouvelle grotte de Ganties-les-Bains*, énumère les objets découverts pendant les fouilles.

C'est l'occasion pour M. de Fayolle de placer quelques observations très sages sur l'étude de la préhistoire et de donner les conseils les plus autorisés sur la manière de pratiquer les fouilles dans les grottes, abris et gisements de cette époque. Il faut que les travaux soient conduits prudemment, avec méthode, et que l'on note soigneusement les diverses couches où sont découverts ossements et objets. Faute de prendre ces précautions indispensables, les découvertes les plus heureuses risquent de ne donner qu'un résultat médiocre, sinon nul.

Le chanoine Durengues, de la Société Académique d'Agen, lit un travail très documenté sur *les Etablissements religieux de Monflanquin* à travers l'histoire. C'est d'abord l'antique prieuré, puis les Augustins, la Chapellenie de la Vernède et l'hôpital Saint-Jacques. Cette étude est extraite d'une statistique monumentale des établissements religieux du diocèse d'Agen que M. le chanoine Durengues dresse depuis de longues années.

Au nom de M. Brutails, membre de l'Institut et archiviste de la Gironde, M. Paul Courteault entretient enfin le Congrès d'un projet d'*Atlas Monumental de la France*, où seraient notés par des signes conventionnels et clairs les détails caractéristiques des diverses écoles, des divers styles et des différentes époques. Il faudrait une carte pour chaque sujet. On

(1) M. Sarrieu nous a priés de lui laisser publier dans la *Revue Méridionale* sa communication, dans l'intérêt même de l'édition qu'il projette. C'est pour cette raison que nos lecteurs ne la trouveront pas plus loin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

voit combien cet atlas pourrait produire d'heureux résultats pour la science archéologique. A une condition toutefois, et c'est l'avis des assistants, et tout particulièrement de MM. de Fayolle, Lorber, Bonnat, Marboutin, qu'il ait une direction unique et des collaborateurs départementaux. M. Brutails, l'éminent archéologue, est tout désigné pour diriger et mener à bien une si belle entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée quelques instants. A la reprise, M. de Fayolle prend la présidence, assisté de MM. Paul Courteault et Bonnat, et fait voter à l'unanimité les vœux suivants formulés par divers congressistes et étudiés par le Bureau.

Vœux du Congrès

I. — Que l'église romane de Laurenque, déjà classée comme monument historique, soit d'urgence réparée et que le département de Lot-et-Garonne et la commune de Gavaudun contribuent à ces réparations en inscrivant à leurs budgets les sommes suffisantes pour les assurer, l'Etat ayant déjà accordé une somme de 21.700 francs (1).

II. — Que le dôme et la toiture de l'église de Layrac, classée comme monument historique, soient d'urgence réparés pour arrêter les infiltrations qui menacent les voûtes (2).

III. — Que la tour et la façade de l'église d'Aubiac, classée comme monument historique, qui présentent de graves lézardes, soient restaurées d'urgence.

IV. — Que le sarcophage de la chapelle du collège Saint-Caprais, à Agen, classé comme monument historique, qui sert depuis longtemps de tranche à la marche du sanctuaire, soit enlevé et placé en tout autre endroit de la chapelle.

V. — Que la collection Combes, appartenant au Musée d'Agen, si précieuse pour l'étude de la préhistoire et de la

(1) Ce vœu a reçu en partie satisfaction : le département et la commune ont voté les fonds nécessaires.

(2) *Idem.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

paléontologie, reçoive un classement par des spécialistes et une installation digne de sa richesse et de l'importance que lui reconnaissent tous les savants français et étrangers (1).

VI. — En vue de faciliter les études historiques en province : *a*) que les inventaires et catalogues des Archives et des Bibliothèques de Paris soient distribués, dès leur publication, aux établissements scientifiques de la province, comme la province est tenue de le faire pour Paris;

b) Que les Archives Nationales organisent le prêt en province dans les dépôts publics, comme le fait déjà la Bibliothèque Nationale et comme le font les dépôts de province pour les Archives Nationales.

VII. — Que tous documents relatifs aux traités antérieurs à 1789 fournis par les Vallées françaises pyrénéennes entre elles et entre Vallées et Pays français et Vallées espagnoles frontalières, appelés généralement *Traités de lies et passeries*, soient versés aux Archives des départements frontière, pour que les chercheurs que cette question intéresse et qui, spécialement en Catalogne, est à l'ordre du jour, puissent en avoir connaissance et que la conservation de ces documents soit définitivement assurée.

VIII. — Que les idiomes locaux (basque, breton, gascon et languedoc en général) puissent être utilisés dans les écoles par les instituteurs, pour enseigner le français.

IX. — Que, comme la chose a déjà été autorisée et réalisée, par exemple dans les lycées de Marseille, Aix, Toulon, à l'Ecole normale de Lescar, etc., quelques conférences concernant la langue et la littérature d'oc (enseignement facultatif) puissent être données aux élèves dans tous les lycées, collèges et écoles normales du Midi.

Le programme des travaux du Congrès étant épuisé, le président de Fayolle lève la séance à 11 heures 30 et déclare clos

(1) Vœu repris par la Commission du Musée d'Agen réunie pour la première fois depuis six ans et adopté à l'unanimité. Des mesures sont prises en ce sens.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le 7e Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest. Il donne rendez-vous pour 13 heures aux Congressistes qui doivent participer à la dernière excursion Layrac-Moirax-Estillac et Aubiac.

X

Excursion Layrac-Aubiac

(*Vendredi 28 juillet*)

A l'heure fixée, 45 touristes partent en autobus de la place Jasmin et se dirigent vers *Layrac* par la plaine plantureuse de la Garonne qu'ils franchissent sur un pont suspendu. « Le site est charmant ; la ville est bâtie sur la marge de la haute plaine au-dessus des fraîches eaux du Gers, ombragé de grands arbres ». Elle est couronnée par la masse imposante de son église coiffée d'un dôme majestueux.

Les excursionnistes s'arrêtent devant les Cornières, de forme triangulaire, le clocher de l'ancienne église paroissiale et devant quelques maisons fort anciennes. Ils arrivent enfin devant l'église romane, perle de Layrac, qui fut consacrée en 1096 par le pape Urbain II et dont le curé, M. Brun, leur fait aimablement les honneurs. Ils admirent la beauté du sanctuaire, vaste nef voûtée en berceau brisé sur doubleaux, le chœur et les stalles. Le transept, surmonté d'une coupole et d'un dôme, est l'occasion d'une longue discussion entre MM. de Fayolle, Lorber et Marboutin. Finalement, tout le monde tombe d'accord pour reconnaître que la coupole date du XVIIIe siècle seulement.

Après une courte visite aux bâtiments du prieuré, également du XVIIIe siècle, qui servirent de collège, de couvent du Sacré-Cœur et qu'occupe aujourd'hui le Grand Séminaire, tout le monde repart pour Moirax par la route qui surplombe la vallée de la Garonne et d'où se déroule un splendide panorama, féérique décor d'opéra-comique, l'un des plus beaux points de vue du département.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

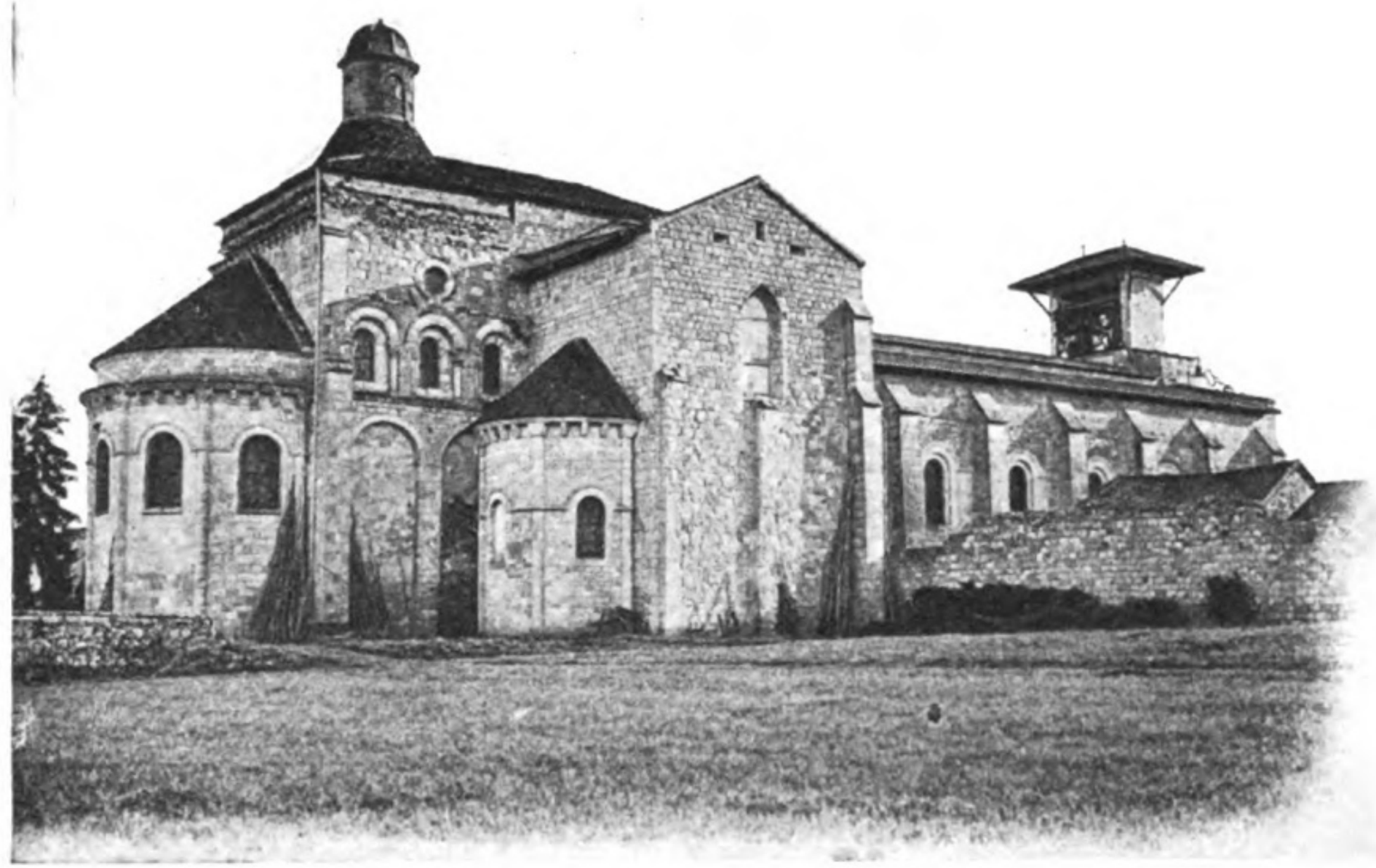

(Cliché Lauzun)

EGLISE DE MOIRAX

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'église romane de *Moirax* est le [illegible] de Lot-et-Garonne, au moins comme [illegible] station poitevine et saintongeaise, elle [illegible] XIIe siècle par une colonie de moines [illegible] dans le pays. C'est une nef de six travées [illegible] côtés, d'un transept avec deux absidioles [illegible] tapissé de belles arcades, couvert d'une coupole et terminé par une abside en cul de four. La [illegible] berceau légèrement brisé ; les bas-côtés ont [illegible] les aux compartiments carrés qui sont [illegible] coup à l'ensemble de la construction. [illegible] nombreuses, des chapiteaux historiés [illegible] la sévérité des églises romanes. A l'extérieur, [illegible] portant le portail avec ses archivoltes, [illegible] abside, la coupole et les bases [illegible] qui [illegible] quatre angles s'élevaient de petits lanternons.

Le maire de Moirax, l'aimable [illegible] longue, ne veut pas laisser passer les [illegible] faire les honneurs de sa mairie. Il leur [illegible] délibérations, la réconfortante collation [illegible] teaux arrosés d'un vin blanc doré [illegible] très appréciées. M. de Fayolle [illegible] lons [illegible] de sa large et généreuse [illegible] accorder un bijou aussi précieux [illegible] Mairie de Moirax.

En vitesse la caravane gag[illegible] teau-où Monluc, comme l'[illegible] se reposer des fatigues [illegible] ses *Commentaires*, assis au coin [illegible] belle cuisine. M. Pierre Courteault, [illegible] rence de l'avant-veille, montre ce q[illegible] du XIIIe siècle, construit sur une [illegible] de fond en comble à partir de 1507 [illegible] bastionnée à l'italienne. Dans le [illegible] le cénotaphe en marbre jadis blanc [illegible] M. Courteault, est bien représenté [illegible]

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

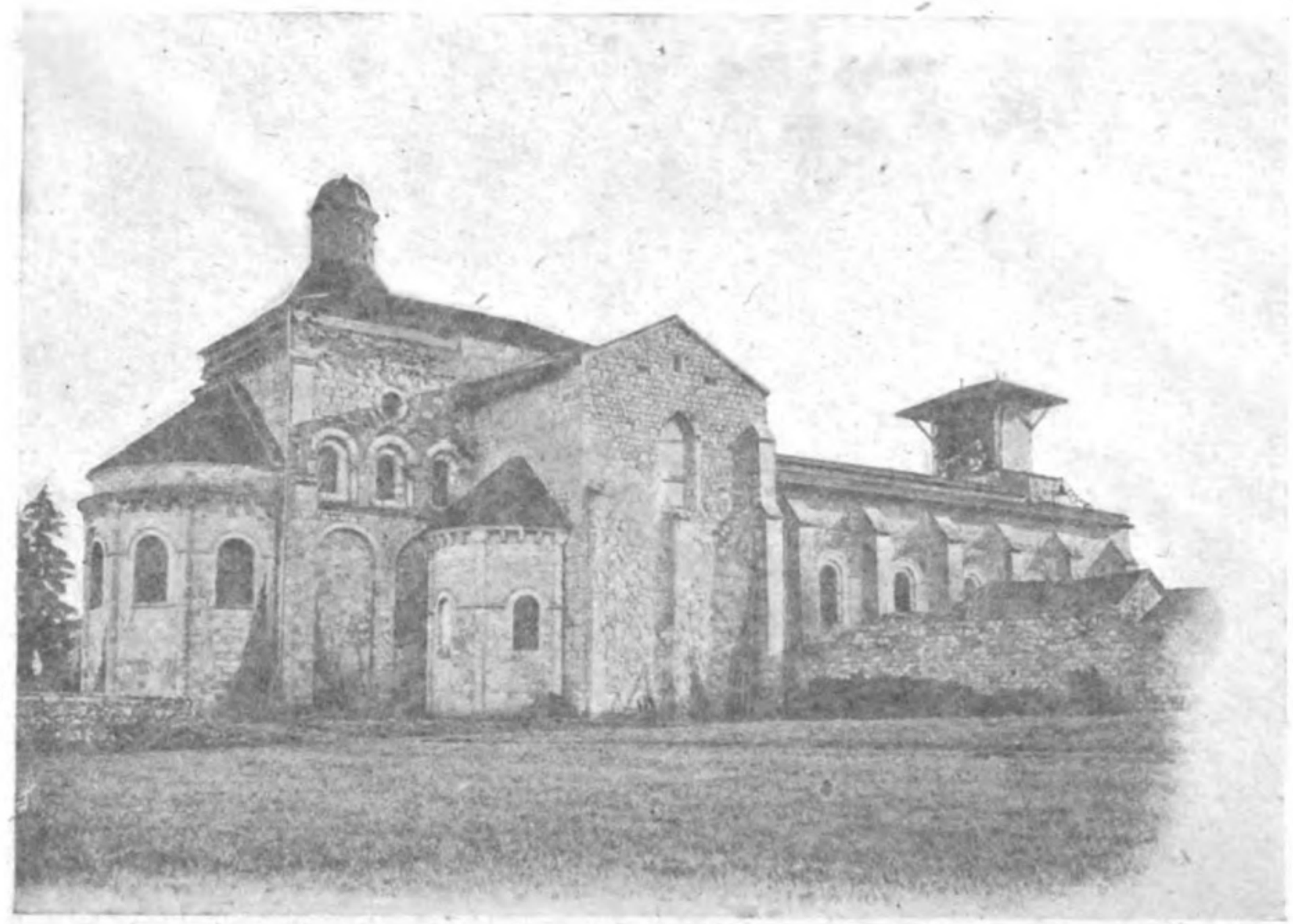

(Cliché Lauzun)

EGLISE DE MOIRAX.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'église romane de *Moirax* est le plus bel édifice religieux de Lot-et-Garonne, au moins comme pureté de style. D'inspiration poitevine et saintongeaise, elle fut édifiée à la fin du xiᵉ siècle par une colonie de moines de Cluny qui s'intallèrent dans le pays. C'est une nef de six travées flanquée de bas-côtés, d'un transept avec deux absidioles, d'un chœur profond tapissé de belles arcades, couvert d'une coupole sur trompes et terminé par une abside en cul de four. La nef est voûtée en berceau légèrement brisé ; les bas-côtés ont des voûtes d'arêtes aux compartiments carrés qui sont postérieures de beaucoup à l'ensemble de la construction. « Des ornementations nombreuses, des chapiteaux historiés enlèvent à ce monument la sévérité des églises romanes ». A l'extérieur on remarque surtout le portail avec ses arcatures, la riche ornementation de l'abside, « la coupole et les bases rondes qui indiquent qu'aux quatre angles s'élevaient de petits lanternons ».

Le maire de Moirax, l'aimable conseiller général Lannelongue, ne veut pas laisser passer les congressistes sans leur faire les honneurs de sa mairie. Il leur offre, dans la salle des délibérations, la réconfortante collation, de croustillants gâteaux arrosés d'un vin blanc doré de ses récoltes toujours très appréciées. M. de Fayolle remercie M. le maire Lannelongue de sa large et généreuse hospitalité et le félicite d'avoir à garder un bijou aussi précieux, aussi artistique que Sainte-Marie de Moirax.

En vitesse la caravane gagne ensuite *Estillac*, le vieux château où Monluc, comme l'explique M. Paul Courteault, vint se reposer des fatigues du dur métier militaire et où il dicta ses *Commentaires*, assis au coin de la haute cheminée de sa belle cuisine. M. Paul Courteault, qui illustre ainsi sa conférence de l'avant-veille, montre ce qui reste de l'ancien Estillac du xiiiᵉ siècle, construit sur une butte naturelle, transformé de fond en comble à partir de 1507 et fortifié par une enceinte bastionnée à l'italienne. Dans le jardin se trouve actuellement le cénotaphe en marbre jadis blanc où le maréchal, pense M. Courteault, est bien représenté couché, mais les traits en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ont été déformés et altérés par le temps et les enfants. Tous les excursionnistes demandent que ce cénotaphe, qui ne contint jamais les ossements de Monluc, soit mis à l'abri des intempéries. Dans un angle de la cour d'honneur s'élève un petit balcon semi-circulaire que les historiens d'Estillac considèrent, d'après la tradition, comme une tribune aux harangues édifiée par le maréchal pour enflammer ses partisans. Encore une légende qui s'en va : la fameuse tribune n'est que la base d'une échauguette. Quel dommage !

Une partie des congressistes interrompt ici sa course. Les Bordelais partent le soir et l'heure du train ne leur permet pas de venir étudier la curieuse église d'Aubiac. Lorsque l'autobus où ils ont pris place franchit les portes du château, ils poussent des vivats enthousiastes en l'honneur des organisateurs du Congrès, qui reprennent ensuite leur route vers *Aubiac*.

M. Durand, curé, leur fait aimablement les honneurs de l'église du XIe siècle, dont le chœur tréflé, la nef aux multiples reprises, la voûte en berceau soutenue, par un seul doubleau, le clocher élevé sur le carré du transept soulèvent quantité de problèmes qu'examinent MM. de Fayolle, Marboutin, Lorber, Durand, Thorte et Daugé. Dans la sacristie, on voit une curieuse *Pieta* taillée dans un bloc de chêne.

M. de Fayolle remercie M. le curé Durand et les excursionnistes regagnent Agen en saluant au passage les ruines du château de Roquefort, jadis propriété des Montesquieu, qui évoque le souvenir, toujours cher à l'Agenais, de l'illustre auteur de l'*Esprit des Lois*.

Le Congrès est terminé. Il ne m'appartient pas d'en dégager l'importance. Je laisse ce soin à M. de Fayolle, délégué central de l'*Union historique et archéologique du Sud-Ouest*, qui le présida avec tant de tact, de bonne grâce et de compétence, et à M. Paul Courteault, secrétaire général, animateur de l'*Union*. L'un et l'autre ont donné leurs impressions : le premier, dans une lettre officielle, et le second, dans un arti-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cle de la *Petite Gironde*, qu'on va lire. Je me contente, pour conclure, de souhaiter que M. le docteur de Sardac, le si dévoué président de la Société Archéologique du Gers, ait été l'interprète de tous quand il écrivait : « Les Congressistes, enchantés de leur séjour dans l'Agenais et du gracieux accueil qu'ils y ont reçu, emportent un agréable souvenir de ces trois bonnes journées et se promettent de se retrouver au prochain Congrès qui aura lieu dans deux ans » (1).

RENÉ BONNAT.

(1) *Bulletin* de cette Société, 1922, p. 221.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

APRÈS LE CONGRÈS

I. — Lettre de M. le Marquis de FAYOLLE

Délégué central de l'Union

Monsieur le Président et cher collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser, ainsi qu'à la Société Académique d'Agen, les remerciements de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, pour l'accueil si cordial que vous lui avez réservé pendant le Congrès d'histoire et d'archéologie qui s'est tenu à Agen du 25 au 28 juillet dernier. Ce Congrès, le septième depuis sa fondation, marquera pour notre Fédération une date d'autant plus heureuse qu'il a consacré, après la longue interruption causée par la guerre, son utilité et sa vitalité. Grâce à vous la soudure entre le passé et le présent s'est effectuée pour l'Union d'une façon si brillante qu'elle permet d'envisager l'avenir en toute confiance.

Ce n'était pas une entreprise facile que de reprendre la série de nos Congrès avec les difficultés matérielles de l'heure présente et lorsque les plus anciens et les plus fidèles de nos adhérents avaient disparu. Cette tâche, la Société Académique l'a cependant réalisée avec un succès complet qui lui fait le plus grand honneur et pour lequel elle a droit à toute notre gratitude.

Je tiens à en adresser tout particulièrement l'expression à vous, M. le Président, et au Comité d'organisation qui vous a secondé d'une manière si remarquable. Parmi cette commission d'élite il m'est impossible de ne pas nommer MM. l'abbé Marboutin et Bonnat qui ont été constamment sur la brèche. Avec un zèle inlassable ils ont réalisé le difficile problème de conduire les congressistes dans leur visite au Musée et aux monuments d'Agen, en soutenant constamment leur intérêt, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de les diriger pendant les deux belles journées d'excursions qui, à travers les sites les plus pittoresques de l'Agenais, leur ont permis d'en étudier les édifices civils et religieux les plus célèbres. Cette journée, coupée par un excellent déjeuner champêtre à l'ombre du donjon de Gavaudun, pendant laquelle ils nous ont successivement expliqué Hautefage, Monsempron, Gavaudun et Bonaguil, demeurera un souvenir ineffaçable pour les quatre-vingts congressistes qui y ont pris part, aussi bien que l'après-midi qui, le lendemain, a clôturé le Congrès. En quelques heures, véritable régal pour les archéologues, défilèrent sous nos yeux les églises de Layrac, de Moirax et d'Aubiac, et ce rude château d'Estillac qui fournit à M. Courteault un complément illustré à sa belle conférence sur Monluc.

Ce fut une heureuse inspiration de faire coïncider le Congrès de l'Union avec la première attribution du prix Philippe Lauzun. En mettant nos travaux sous le patronage de cet esprit charmant, de cet érudit distingué auquel toutes les branches de l'érudition étaient familières, la Société Académique nous a permis d'apporter à sa mémoire le tribut de notre admiration et de nos regrets, et il semble par le nombre et par la variété des mémoires et des communications qui ont si bien rempli les séances de travail que les diverses sociétés qui composent notre Union ont tenu à honneur de se montrer dignes de son souvenir.

La municipalité de la ville d'Agen a voulu rehausser par une brillante réception l'ouverture de nos travaux. L'éclat qu'ils en ont reçu a certainement augmenté l'importance du congrès. J'en renouvelle notre reconnaissance à M. le Maire.

En vous exprimant, ainsi qu'à vos collègues, les sincères remercîments de l'Union, permettez-moi, M. le Président, d'y joindre l'expression de ma gratitude personnelle pour vous et pour la Société Académique, et veuillez agréer l'assurance de mes sentiments de haute et confraternelle considération.

Le Délégué Central,

Marquis de FAYOLLE.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II. — Compte-Rendu de M. Paul COURTEAULT

Secrétaire Général de l'Union

A travers les merveilles monumentales de l'Agenais

Le Congrès d'Agen, par lequel l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, fédération de dix-neuf Sociétés savantes de notre région, reprenait sa tradition d'avant-guerre, était une entreprise quelque peu hasardeuse. On pouvait craindre que des difficultés d'ordre matériel n'en compromissent le succès. Il a été très grand. Séances de travail et excursions ont groupé plus de soixante-dix congressistes, venus de Bordeaux, de Périgueux, de Montauban, d'Auch, de Pau, de Bayonne, de Saint-Gaudens et de tous les points de Lot-et-Garonne.

Un Congrès réussi

L'organisation avait été assurée par la Société des sciences, lettres et arts d'Agen, brillante Académie provinciale qui comptera prochainement un siècle et demi d'existence. Elle s'est parfaitement acquittée de sa tâche. Nos collègues agenais n'ont rien négligé pour que ce premier congrès d'après-guerre fût, en tous points, digne des précédents. Deux d'entre eux se sont particulièrement prodigué pour le rendre fructueux et intéressant : M. René Bonnat, archiviste départemental, nous a prouvé qu'on pouvait être à la fois — ce qui est plutôt rare — un érudit pour qui le passé local n'a pas de secrets, et un homme d'action, un étonnant entraîneur, dont l'autorité grande se tempère de bonne humeur gasconne et, ce qui ne gâte rien, de beaucoup d'esprit; M. l'abbé Marboutin nous a fait bénéficier, avec une infatigable bonne grâce, d'une science archéologique très sagace et très sûre, acquise par une étude approfondie des monuments de l'Agenais. M. Labat, maire d'Agen, et la municipalité ont offert aux congressistes une hospitalité digne de la patrie de Scaliger, de Palissy, de Lacépède et de Jasmin. Dans la salle des Illustres, à l'hôtel de ville, autorités civiles, militaires, ecclésiastiques se sont associées à l'hommage rendu à la science provinciale. La population tout entière a pris part à la fête. Pavoisement, illuminations, deux concerts, ce sont là des honneurs qui ne sont pas toujours prodigués à une réunion d'historiens et d'archéo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

logues. Ceux qui se sont trouvés à Agen en ont été touchés et charmés.

Les travaux du Congrès

Un Congrès comporte des séances de travail, où l'on entend des communications. L'Agenais tint naturellement la première place dans celles du Congrès d'Agen. Les principales époques de son histoire y défilèrent : la civilisation gallo-romaine, avec la villa de Cat-del-Rat, à Puymirol, découverte par M. Ernest Lafont, un instituteur qui s'est fait l'apôtre du passé local dans son petit pays et qui mérite d'être proposé en exemple à ses collègues; le Moyen Age et le seizième siècle, avec les études de M. le chanoine Durengues sur le couvent des Augustins de Monflanquin, et de M. de Saint-Saud sur deux rôles de la noblesse d'Agenais; le dix-huitième, avec un travail du même érudit sur les verreries agenaises; la Restauration, avec l'histoire de l'ordre du Lys en Lot-et-Garonne, par M. le commandant Labouche. Les pays voisins apportèrent aussi leur contribution : M. Picot révéla une grotte préhistorique dégagée à Ganties-les-Bains (Haute-Garonne) par un autre instituteur, M. Cazedessus, voisine de la grotte célèbre de Marsoulas et dont la fouille eût ravi d'aise le regretté Emile Cartailhac; M. l'abbé Daugé décrivit le château de Castelnau-en-Fimarcon; M. l'abbé Marsan exposa ce qu'était la traite foraine dans les Quatre-Vallées; M. Dujarric-Descombes, les rapports de Saint-Simon, l'illustre mémorialiste, avec les Périgourdins. M. Sarrieu, professeur de philosophie au lycée de Montauban, fit connaître l'œuvre extraordinaire du docteur Cator, un médecin de Fleurance, qui traduisit en gascon nombre de chefs-d'œuvre de toutes les littératures. M. Brutails, enfin, l'éminent archiviste de la Gironde, membre de l'Institut, proposa à l'activité des congressistes un projet d'atlas monumental de la France. N'est-il pas émouvant, cet effort parfaitement désintéressé, où il entre non seulement beaucoup de conscience, mais aussi beaucoup de vraie science, fait par des instituteurs, des prêtres, des professeurs, des « volontaires », pour ressusciter le passé de leurs petites patries dans un amour commun de la grande ?

A travers le vieil Agen

Un Congrès comporte aussi des excursions et des promenades. On en fit plusieurs, fort bien choisies par nos collègues agenais pour nous faire connaître quelques-uns des plus beaux joyaux de leur trésor monumental et artistique. Nous visitâmes d'abord le joli Musée d'Agen, si confortablement installé dans les deux vieux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

hôtels d'Estrades et de Vaurs, et dont le conservateur, M. Recours, nous fit les honneurs avec M. Bonnat. Au milieu des pierres romaines et médiévales, nous avons admiré la merveille, la Vénus du Mas-d'Agenais, cette exquise statue de marbre blanc trouvée en 1876 par le sieur Rousseau en plantant un arbre dans son champ. Puis ce furent les collections de Saint-Amans, qui déroba le secret des faïences anglaises; du comte de Chaudordy, où, au milieu de meubles et d'objets anciens, étincellent d'authentiques Goya; les portraits du château d'Aiguillon qui sourient, accrochés aux boiseries du dix-huitième siècle qui auraient pu leur servir de cadre... Ce fut ensuite la visite du vieil Agen, si pittoresque encore avec son dédale de rues étroites, aux cailloux pointus, ses nobles hôtels, ses fraîches cornières, sa maison du sénéchal, la collégiale Saint-Caprais, promue au rang de cathédrale, et son admirable salle capitulaire, les ruines de Saint-Hilaire, la haute tour de briques des Jacobins, le clocher à arcades de Notre-Dame-du-Bourg, la somptueuse façade de la préfecture, ancien palais des évêques d'Agen. On n'oublia pas le salut à la boutique de Jasmin, sur le Gravier, et on souhaita que fut remise en place l'inscription qui la désigne aux touristes.

D'Agen à Bonaguil

Ce n'était là qu'un commencement. Les autobus de la Compagnie des transports de Guyenne permirent aux congressistes de faire en un jour une magnifique randonnée archéologique et touristique. Par la pittoresque vallée du Pont-du-Casse et de Laroque, étincelante au soleil du matin, ils gagnèrent Hautefage, où se dresse l'étrange tour bâtie au seizième siècle par un della Rovere, aujourd'hui coiffée d'un fâcheux éteignoir, et, tout à côté, l'humble église, dont l'autel recouvre la source miraculeuse où le petit roi d'Yvetot conseillait à Anne de Bretagne de se rendre en pèlerinage « pour devenir grosse ». Le pèlerinage est aujourd'hui délaissé; la France, et notre Gascogne en particulier, auraient pourtant tout avantage à invoquer de nouveau Notre-Dame de la Repopulation. Par Penne et le pont suspendu de Saint-Sylvestre, on gagna la vallée du Lot, et on gravit l'âpre côteau de Monsempron, dont on visita l'église, si curieuse, avec sa crypte et ses absidioles qui abritaient les pèlerins et le prieuré bénédictin. M. l'abbé Marboutin produisit des documents qui confirment pleinement l'hypothèse de M. Brutails, attribuant la nef, d'apparence romane, au dix-septième siècle. On arriva enfin, par la route taillée dans une terre rouge du minerai de fer qu'utilisent les forges de Fumel, à cet étonnant château de Gavaudun, repaire féodal édifié au douzième siècle sur une étroite

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plateforme de rocs qui surplombe la vallée de la Lède, nid d'aigle où nichèrent, au seizième siècle, deux châtelaines à la destinée romanesque, Marguerite de Lustrac et Anne de Caumont; celle-ci, contemporain du Vert-Galant, fut enlevée trois fois, la première dès l'âge de six ans ! On déjeuna gaiement au pied du donjon de Gavaudun; menu rustique, mais savoureux, arrosé d'un vin de la vigne de Marcel Prévost. Gavaudun, c'était déjà très bien. Ce n'était que peu de chose à côté de Bonaguil, où prit fin la randonnée. Combien de Français, qui admirent les burgs du Rhin, connaissent-ils ce Pierrefonds du Sud-Ouest, mais un Pierrefonds non refait, cette énorme forteresse du quinzième siècle, au plan énigmatique, dressée, on ne sait pourquoi, sur un roc à pic, auquel s'accrochent sa barcane, son admirable donjon, ses multiples tours rondes ou carrées, qu'ont entaillé ses larges fossés, au delà desquels s'étalent des boulevards et une plateforme qui recouvrent de mystérieux souterrains ? C'est là une merveille unique en France, comme le rappelait le président du Congrès, M. le marquis de Fayolle, un maître de l'archéologie française.

Dans la banlieue d'Agen.

Une dernière excursion nous permit d'étudier, dans la banlieue d'Agen, les églises romanes de Layrac, de Moirax et d'Aubiac : la première avec son beau portail, sa large nef, son chœur majestueux et son somptueux mobilier du dix-huitième siècle; la seconde, plus pure, à la façade intacte, à l'ample abside, toutes deux grandes églises bénédictines flanquées de cloîtres; la troisième, plus humble, mais dont la haute tour garde une si fière mine. Après avoir éprouvé, à Moirax, la cordiale hospitalité de M. le maire Lannelongue, les congressistes firent enfin visite à Blaise de Monluc en son château d'Estillac. Ils admirèrent les bastions à l'italienne construits par le grand capitaine, la cuisine si curieuse, le débris de tourelle à l'angle de la cour d'honneur, que la tradition a transformée en tribune d'où Monluc aurait harangué sa compagnie; enfin le mausolée où est couchée, parmi les grands arbres, la statue de pierre de l'auteur des « Commentaires ». On avait naturellement beaucoup parlé de lui au cours de ce Congrès. La séance solennelle lui avait même été consacrée, et nos collègues agenais m'avaient fait l'honneur de me demander d'exposer en quoi le Monluc de l'histoire diffère du Monluc de la légende fabriquée au dix-huitième siècle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les vœux du Congrès

Un Congrès, enfin, ne saurait se clôre sans des vœux. On en fit pour attirer l'attention du service des monuments historiques sur divers édifices classés, pour demander que fussent versés aux archives départementales les documents relatifs aux traités de lies et passeries conclus autrefois entre les vallées pyrénéennes françaises et espagnoles, que le gascon fût enseigné dans les écoles, que la province fût traitée comme Paris pour la communication des documents d'archives et de manuscrits. Puissent ces vœux, tous légitimes, être entendus et exaucés !

Le régionalisme est à l'ordre du jour. On commence à l'appliquer avec succès dans le domaine économique. On oublie un peu que nos Sociétés savantes de province ont, les premières, donné l'exemple. Le Congrès d'Agen est une preuve nouvelle, et très convaincante, de ce que peuvent faire les initiatives provinciales appliquées à la mise en valeur de la région.

Paul Courteault.

(*Petite Gironde*, du mardi 8 août 1922.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RAPPORT SUR LE PRIX PHILIPPE LAUZUN

Décerné pour la première fois en 1922

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Académie française distribue chaque année les revenus de 80 millions de prix. Elle récompense tour à tour poètes, romanciers, dramaturges, philosophes et moralistes, historiens et géographes, propagandistes de langue et de culture françaises, familles nombreuses, actes de dévouement et vieux serviteurs. La fondation Cognacq, à elle seule, atteint 61 millions, et c'est tant mieux pour les familles nombreuses et pour le pays. Mais ne vous semble-t-il pas qu'une distribution impartiale et judicieuse de pareils trésors doive absorber la vie tout entière d'un homme, même immortel ? Quels efforts pour comparer, et parfois comprendre, la série de nos poètes ! Quel travail, que le temps rendra de plus en plus difficile, pour découvrir de bons serviteurs. *Rara avis in terris !*

Et cependant les fondations suivent les fondations que le snobisme inspire souvent plus que le désir d'être utile. Hier encore c'étaient deux legs dont l'un de 4 millions. L'Académie s'enrichit démesurément pendant que nos sociétés provinciales, battues par tous les vents dans cette redoutable tempête économique qui souffle sur le monde, s'en vont désemparées. Et pourtant quel renouveau pour elles, quelles besognes utiles ne pourraient-elles accomplir, chacune dans sa spécialité, si les ruisseaux d'or, que draîne l'Académie française, fertilisaient leur champ d'action. Le régionalisme décentralisateur est à la mode : c'est lui qui doit sonner le réveil national. Décentralisons : Sociétés de province, qui avez tant besoin d'être secourues, tendez la sébille. Il n'y a plus d'archers de l'Ecuelle !

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II

Vieille de 145 ans, la Société Académique d'Agen, créée par les Lacépède, les Lacuée et les Lamouroux, n'avait bénéficié jusqu'en 1920 d'aucune fondation, comme tant de compagnies qui sont ici représentées. Ce que n'avait point fait les hommes qui avaient eu l'honneur de lui appartenir, la piété d'une épouse, qui fut une femme d'élite, a voulu l'accomplir. Pour honorer la mémoire de son mari, l'un des fondateurs de notre Fédération, l'âme de notre Société pendant 20 ans, l'animateur de tant de congrès, l'érudit dont vous n'avez oublié ni l'œuvre considérable, ni la physionomie si expressive et si ardente, Madame Philippe Lauzun a fondé en 1920 un prix de 500 francs en espèces à décerner tous les deux ans au meilleur travail d'histoire ou d'archéologie ayant pour cadre le département de Lot-et-Garonne et les anciennes juridictions qui l'ont formé : Agenais, Néracais, Condomois et Bazadais.

Grâce à ce geste d'infinis regrets, grâce à cet hommage tendre et désolé, le nom de Philippe Lauzun restera toujours puissamment évocateur de notre histoire régionale et même dans l'éternel repos notre ancien secrétaire perpétuel poursuivra l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie tout entière. Qu'ils en soient remerciés tous les deux par delà la tombe !

III

C'est la première fois que la Société Académique décerne le prix Philippe Lauzun. Les concurrents n'ont pas manqué. Nous avons dû éliminer d'abord les « grotesques », comme un ci-devant coiffeur de Tonneins, qui a certainement découvert dans son fonds de boutique quelque savonnette à vilain pour s'ennoblir soi-même. Il nous a présenté une histoire de l'Agenais fort curieuse, en avance de quelques siècles sur les connaissances humaines. Il est avéré pour lui que les Agenais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

descendent de Nitiobrigus, fils de Japhet, 3e fils de Noé, à moins que ce ne soit d'Agennot, fils d'Anténor, l'un des défenseurs de Troie. On a bien parlé de Cadmus, dit-il, mais il s'arrêta dans sa course pour fonder Thèbes. Et comment, se demande avec angoisse M. de Gibel, aurait-il pu venir à Agen *même?* La difficulté n'existe pas, je pense, pour les deux autres : le petit-fils de Noé se servit de l'arche et Agennot du cheval de Troie !

Passons ! Nous avons ensuite écarté les concurrents dont la méthode historique s'inspire des cours d'eaux..., qui ne remontent jamais à leurs sources, pour en retenir trois, très différents d'allures, entre lesquels nous avons hésité autant que le berger Pâris devant les trois déesses. Finalement nous avons accordé la pomme, je veux dire le prix Philippe Lauzun, qui ne pouvait être divisé, à M. André Pouymat pour ses études sur la *Justice consulaire à Agen au* XVIIIe *siècle*. Une 1re mention a été décernée à M. Bert, supérieur du Grand Séminaire, pour une dissertation critique sur le lieu du martyre de saint Vincent; une seconde, à Mlle Yvonne Domengie, licenciée ès-lettres, professeur à l'Ecole supérieure de Sainte-Foy-la-Grande, pour son histoire des vieilles bastides agenaises, qui lui avait déjà valu, avec le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, le prix de la Société archéologique du Midi de la France.

D'une lecture facile, moins aride que les autres, l'œuvre de M. Pouymat avait pour elle l'attrait de l'inédit, l'abondance de la documentation puisée aux meilleures sources et le charme même du sujet. Ce n'est certes pas un travail définitif. M. Pouymat, licencié ès lettres, futur agrégé de l'Université, devra le reprendre pour le compléter, l'amender et en faire une thèse de doctorat. Tel qu'il l'offre, c'est une esquisse, mais une esquisse fort intéressante de la vie municipale agenaise au couchant de la monarchie, à l'orée d'un monde nouveau. Aucun sujet d'histoire ne nous touche de plus près; c'est une des raisons, non la moindre, du succès de M. Pouymat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour vous faire connaître son œuvre, faisons, voulez-vous, un petit tour rapide dans l'Agen du XVIIIe siècle, aux environs de 1780, avant de nous arrêter à l'Hôtel de Ville, en compagnie du lauréat de la Société Académique.

IV

C'était une cité d'environ 12.000 âmes, la première de la Guyenne après Bordeaux, disaient les intendants. Très fière de ses murailles du Moyen-Age, elle était en pleine prospérité, — plus encore peut-être qu'à l'époque gallo-romaine qui fut pourtant très brillante pour elle, — riche de son commerce et de ses industries, dotée d'un cercle qui existe encore, d'une société littéraire, — celle qui vous reçoit ce soir, — d'une loge maçonnique où l'on « banquetait » beaucoup et philosophait quelque peu, d'un théâtre où les gens de qualité faisaient du bruit, de rues tortueuses, boueuses et déjà mal pavées où l'on se livrait trop souvent aux charivaris nocturnes et aux carillons de minuit !

Elle avait quantité de couvents et plus encore de cabarets et d'hôtelleries où l'on faisait bombance : *Le Petit Saint-Jean*, *La Couronne*, *Le Chapeau Rouge*, *Les Trois Pigeons*, *La Tour d'Argent*, d'autres encore. On y jouait gros jeu, comme dans les quelques salons où le Tout Agen mondain se réunissait, où nobles et bourgeois étaient confondus. Ni bridge, ni poker, mais la hoca, le lansquenet, le pharaon, la bassette, et l'éternel jeu de dés ! Beaucoup de débauchés et de mauvaises langues, disent des contemporains encore plus mauvaises langues, qui répètent la célèbre diatribe de Scaliger contre les Agenais du XVIe siècle. Mais c'était quand même une ville riante, où les étrangers se plaisaient. Une gaieté, comment dirai-je? une gaieté toute portugaise y régnait. Montesquieu le constatait quand il écrivait en 1745 à sa fille Denise, installée rue Saint-Antoine, au coin de la rue Londrade : « *Je suis bien aise que vous soyez contente. Vous ferez plus de cabrioles en un mois à Agen que dans 10 ans à Bordeaux* ». Et vous connaissez l'opinion flatteuse de Chapelle et Bachaumont :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Agen, cette ville fameuse
« De tant de belles le séjour,
« Si fatale et si dangereuse
« Aux cœurs sensibles à l'amour.
« Dès qu'on en approche l'entrée,
« Il faut bien prendre garde à soi,
« Car tel y va de bonne foi
« Pour n'y passer qu'une journée
« Qui s'y sent par je ne sais quoi
« Retenu pour plus d'une année !

V

Les personnages les plus marquants de la cité, avec l'évêque-comte d'Agen, les conseillers du Présidial, le subdélégué de l'Intendant, c'étaient les consuls qui administraient la commune et c'est à leur action municipale que M. Pouymat a consacré son étude.

Au nombre de 6, élus pour un an, puis pour deux ans, ils étaient choisis par leurs prédécesseurs, un peu à la manière de nos tribunaux de commerce : trois devaient être pris dans la Jurade formée des citoyens qui avaient déjà exercé la charge consulaire, les trois autres parmi les habitants que la Jurade jugeait dignes du consulat. Deux devaient être gentilhommes, les autres, avocats, médecins, procureurs, négociants ou notables habitants. Leurs actes officiels portaient toujours cette formule initiale : *Nous, consuls, juges de l'entière police, conjuges ès causes criminelles de la ville et juridiction d'Agen, syndics du pays d'Agenais.* Sur un territoire formé de 28 paroisses allant de Mérens et de Saint-Amans à Saint-Hilaire, y compris Monbuscq et Dolmayrac (j'en demande pardon à mon ami M. Lacoste, maire du Passage, en qui revit l'âme de nos anciens consuls), ils avaient à remplir les fonctions de nos municipalités actuelles, celles de nos commissaires de police, des juges de paix, du tribunal de com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

merce, du conseil des Prud'hommes, du tribunal correctionnel, d'autres encore, même celles de la Cour d'assises, en partie du moins, puisqu'au criminel, ils enquêtaient et délibéraient avec les juges royaux, les consuls ayant ensemble une voix, la justice ordinaire, deux.

D'où tenaient-ils cette autorité, anormale au XVIIIe siècle ? Du droit coutumier et des privilèges que leurs prédécesseurs avaient obtenus, arrachés plutôt, dès le XIIIe siècle, de la complaisance intéressée des comtes de Toulouse, des rois de France et des rois d'Angleterre, successivement maîtres du pays. Bien placée, convoitée par les uns et par les autres la commune fit ce que nous appelons aujourd'hui de la politique alimentaire. Elle s'en trouva fort bien. Ce qu'elle obtenait des uns, elle le faisait confirmer et accroître par les autres, ainsi livrés pendant un siècle au jeu de la surenchère. Ce n'est pas d'aujourd'hui, on le voit, que les Agenais possèdent des hommes politiques avisés !

Dans le cours des siècles, à l'assaut de ces privilèges exhorbitants, s'élancèrent successivement toutes les institutions rivales, tous les détenteurs d'offices créés par la Royauté en mal d'argent; procureurs du Roi, juges, présidial d'Agen, Parlement de Bordeaux. Les consuls tinrent bon, parfois appuyés par les Intendants. Ils soutinrent la lutte tantôt avec arrogance, tantôt avec l'habileté des procéduriers les plus retors, tour à tour gémissant ou pleurant, ou opposant à leurs adversaires la plus grande des forces, l'inertie ! Lambeau par lambeau, toutefois, leurs prérogatives s'effritaient.

Elles étaient encore considérables au milieu du XVIIIe siècle. Certes, les consuls ne pouvaient plus exiger du roi de France, comme au Moyen-Age, qu'il prêtât serment de fidélité aux coutumes de la ville, avant de pénétrer dans la cité. Ils ne jouissaient plus du droit de faire enterrer vivant le meutrier sous le cadavre de sa victime; ils ne s'avisaient plus de tenir une cour de justice, à Colayrac, en plein air, à la manière de Saint-Louis, mais de quels pouvoirs n'étaient-ils pas armés ?

Somptueusement revêtus d'une splendide robe rouge bor-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dée de velours avec ceinture noire, coiffés du chaperon, insigne officiel de leur autorité, fiers de leur belle maison commune avec son beffroi et sa cloche, que le théâtre a remplacée, ils avaient encore le droit de juger seuls et de condamner à la confiscation, à l'amende, à la prison, à l'intèrnement dans la Maison du Refuge ou dans des couvents spéciaux, à la prison, au carcan, voire même de participer à des condamnations à mort.

Ils avaient des agents d'exécution; le guet, avec ses 14 soldats, la milice bourgeoise où figuraient tous les habitants d'Agen; des prisons, où le régime était doux et les évasions faciles; enfin quelques scribes, en très petit nombre.

Il ne fallut rien moins que le grand vent de la Révolution pour balayer la justice consulaire et transformer le consulat, en lui substituant les officiers municipaux dont nous sommes dotés depuis 1790.

VI

Je ne puis suivre pas à pas le lauréat du prix Philippe Lauzun. De son intéressant exposé, je me contenterai de citer quelques faits typiques, simples gerbes d'une belle moisson, pour souligner de quelques nouveaux traits la différence entre le passé et le présent. Sans être *laudator temporis acti*, on ne pourra que constater que le bon vieux temps peut quelquefois servir d'exemple, même à nos administrations modernes.

Ravitaillement et alimentation de la commune ont toujours été l'objet des préoccupations les plus vives, dans le passé encore plus qu'aujourd'hui. Au XVIIIe siècle les marchés étaient ouverts largement. On ne les fermait pas à 8 ou 9 heures du matin, comme de nos jours à Agen pour le marché de première main. Hôteliers, cabaretiers, revendeurs n'y pouvaient pénétrer qu'à certaines heures, après le menu peuple qui devait être servi le premier. Quant aux expéditeurs, il fallait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que la population fût pourvue avant toute exportation hors de la juridiction.

Tous les articles d'alimentation étaient taxés par les consuls qui luttaient ainsi effectivement contre la vie chère autrement qu'en paroles. La taxation raréfie la marchandise, dit-on, mais les réglements municipaux les plus durs veillaient à l'approvisionnement des boutiques et des étaux. Marchands, boulangers et bouchers étaient tenus, sous peine d'amende et même de fermeture de leur établissement, de pourvoir aux besoins de leurs concitoyens. En somme, les marchés étaient faits pour le consommateur et non le consommateur pour le marchand !

Saluons au passage, suivant la formule, quelques prix que nous ne reverrons plus. Au temps que M. Pouymat nous fait vivre, le pain valait de 1 sol 1/2 à 3 sous la livre; le porc, de 8 à 13 sols, l'agneau, le veau et le mouton de 8 à 17 sols, ce qui est peu, même en tenant compte de la valeur de l'argent. On avait un beau lièvre pour 20 sols et l'on trouvait à la poissonnerie de fort belles truites à 14 sols la livre et des barbeaux de 4 livres pour 7 sous. La brebis, la chèvre et le chevreau, la plus économique des viandes, dont les artisans faisaient une grande consommation, valait de 3 à 10 sols la livre.

Et les consuls, à cette époque, ne se contentaient pas de taxer, ils surveillaient la qualité des aliments, comme un inspecteur des fraudes, et les poids et mesures, comme un vérificateur d'aujourd'hui. Ils procédaient à la visite des caves et le capitaine du guet, qui les escortait, goûtait lui-même les vins pour s'assurer de leur bonne qualité.

Pour être boucher, il fallait prêter serment devant eux de vendre des viandes bonnes et de faire le poids. Grave question pour eux, qui motiva d'innombrables procès-verbaux ! Il n'était point rare de les voir pénétrer dans les boutiques de boulangers et, lorsque les pains n'avaient pas le poids net réglementaire, sans attendre les plaintes, ils frappaient le délinquant de la confiscation de fournée et d'amende, en cas de récidive, de fermeture de la boulangerie. La fraude, vieille

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme le monde, plus vieille encore dans Agen, était une règle commerciale d'alors. Les consuls visitaient parfois jusqu'à 80 boutiques, et, c'est triste à dire, ils constataient des fraudes dans les trois quarts des lieux où ils passaient. Il y a progrès aujourd'hui.

L'activité des consuls ne se bornait pas au ravitaillement de la cité. Hygiène, salubrité publique, jeux, théâtre, police de rues étaient de leur ressort et la dualité de leurs pouvoirs, administratifs et judiciaires, rendait leur tâche singulièrement pénible. Tous les soirs, par exemple, le consul de service faisait l'appel de la patrouille bourgeoise appelée à effectuer des rondes nocturnes. Il l'accompagnait parfois et la commandait, coiffé de son fameux chaperon; il allait ensuite finir à l'Hôtel-de-Ville où, jour et nuit, le public devait trouver un officier municipal.

C'étaient les consuls qui jugeaient les conflits entre propriétaires et locataires, conflits infiniment moins nombreux qu'aujourd'hui, vous n'en doutez pas, malgré le goût très vif qu'on avait alors pour la procédure. C'étaient encore les consuls qui surveillaient la mendicité, tolérée aux pauvres qui obtenaient d'eux une médaille de plomb ou de fer blanc aux armes de la ville. 400 truands circulaient ainsi dans Agen, en 1780, portant attaché cet insigne, à la façon des commissionnaires, au côté droit d'un vêtement fourni par quelques-uns de ces fripiers de bonnes vie et mœurs, de religion catholique, apostolique et romaine qu'exigeaient les ordonnances municipales ! C'étaient encore les consuls qui réglementaient, je vous le donne en cent, le prix des chaises dans les églises.

Un particulier installa, en 1777, un établissement de bains sur la Garonne : ce furent toujours les consuls qui en fixèrent les règlements et les prix, précisant même les mesures à prendre pour maintenir la décence entre baigneurs et baigneuses.

Sur ce dernier point, d'ailleurs, les ordonnances consulaires ne badinaient pas. Elles permettaient d'appliquer jusqu'au carcan aux filles ou aux femmes qui n'étaient pas sages, et de les exposer ainsi, près d'un poteau brutalement indicateur,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aux lazzis des citadins, très friands de ce genre de spectacle à bon marché. Au lieu du carcan, les consuls pouvaient même utiliser une cage de fer qui leur servait autrefois à plonger à plusieurs reprises les ribaudes trop vicieuses dans les flots de la Garonne turbulente.

VII

J'arrête ici les citations pour ne pas déflorer la remarquable étude de M. Pouymat et j'aborde tout de suite ses conclusions. Elles ne sont guère tendres pour les officiers municipaux du XVIIIe siècle. Me permettra-t-il de lui dire que je n'y souscris pas entièrement ? Ce n'est point que j'admire l'ancien consulat, mais quand j'examine son œuvre même à la lueur éclatante qu'a projetée sur elle le lauréat du prix Philippe Lauzun, la réplique cinglante de l'abbé Maury à Mirabeau me monte aux lèvres et je proclame, en la déformant, que « je l'estime peu quand je le considère, beaucoup quand je le compare ».

Que nos consuls aient joui de privilèges surannés au XVIIIe siècle, oui, mais qui se plaint du favoritisme quand il en profite ! Qu'ils les aient défendus envers et contre tous avec âpreté, oui encore, mais qui se laisse dépouiller de bon cœur ? Les nuits du 4 août sont rares dans l'Histoire ! Que leurs attributions aient été trop lourdes pour leurs faibles épaules, d'accord ! Mais les maires les plus robustes vous diront qu'ils ploient sous leur charge. Qu'ils aient été mal secondés par une police insuffisante, c'est encore vrai, mais suffit-elle aujourd'hui ? Qu'élus pour une ou deux années, ils n'aient pas eu de programme d'action municipale imbu des idées philosophiques et politiques du XVIIIe siècle, c'est exact, mais ne pêche-t-on pas aujourd'hui par excès contraire et la politique ne domine-t-elle pas trop souvent l'administration ?

Leur action était souvent partiale, certes, mais quel admi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nistrateur est à l'abri des faiblesses humaines. Les temps ont-ils changé ?

« Les consuls, écrit M. Pouymat, n'hésitaient pas, pour les besoins de la cause, à travestir la vérité, même au moyen de subterfuges enfantins ». Je concède qu'on est devenu plus habile, voilà tout !

« Souvent, écrit encore M. Pouymat que je cite textuellement, les consuls se faisaient tourner en ridicule. On ne craignait pas de leur manquer de respect, de les bafouer ouvertement, de les caricaturer, même de les frapper ». Mais, ce n'est pas seulement l'histoire agenaise du XVIIIe siècle, c'est aussi l'histoire municipale d'aujourd'hui que vous contez là, M. Pouymat !

Il faut rendre à nos anciens consuls la justice qu'ils méritent et ils ont droit à mieux qu'aux circonstances atténuantes. Certes, ils ont eu leurs tares innombrables, mais, tout compte fait — et c'est par là que je termine en invitant M. Pouymat à venir retirer le prix Philippe Lauzun que va lui remettre M. de Lacvivier, président de la Société Académique — ils ont eu dans l'histoire d'Agen, si chargée de gloire, un rôle « qui ne fut dépourvu ni de grandeur, ni de noblesse, ni d'éclat ».

René Boyyat.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BLAISE DE MONLUC

DEVANT LA LÉGENDE ET DEVANT L'HISTOIRE

MESDAMES, MESSIEURS,

Le sujet de cette conférence m'a été suggéré par nos collègues de la Société Académique d'Agen. Ils ont jugé qu'il convenait à un Congrès d'histoire et d'archéologie régionales; que ce nom de Monluc qui, au XVIe siècle, retentit pendant quinze ans dans tout notre Sud-Ouest, de Toulouse à Bordeaux, de la Charente aux Pyrénées, était encore capable d'émouvoir tous ceux qui s'intéressent à notre passé, en Angoumois et en Saintonge, en Périgord et en Quercy, en Guienne et en Gascogne, en Béarn et en Bigorre, et qu'avant d'aller visiter le logis du châtelain d'Estillac, il n'était pas inopportun de réveiller quelques souvenirs de son aventureuse existence. Je soupçonne aussi nos collègues d'avoir eu une autre pensée. Les Agenais d'autrefois ont considéré Monluc comme leur grand homme; ils avaient pour cela leurs raisons. Ces raisons, il a paru qu'il n'était pas inutile de les rappeler aux Agenais d'aujourd'hui.

Il m'était difficile de ne pas déférer à l'invitation qui m'était faite. Elle me rappelait des souvenirs très chers, les années de recherches auxquelles je dois d'avoir connu ces excellents travailleurs, membres de nos Sociétés savantes, qui, chacun dans un coin de la petite patrie provinciale, amassent patiemment les pierres propres à édifier le monument jamais achevé de notre histoire nationale. Comment aurais-je oublié tout ce que je leur dois ? Pourrais-je omettre, en particulier, l'appui si cordial que je trouvai auprès des maîtres de l'érudition agenaise et gasconne, les encouragements que me donna Tamizey de Larroque, au cours d'une inoubliable visite à Gontaud, l'exquise bonne grâce avec laquelle Georges Tholin me guida

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(Cliché Fouzun)

BLAISE DE MONLUC

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BLAISE DE MONLUC

DEVANT LA LÉGENDE ET DEVANT L'HISTOIRE

Mesdames, Messieurs,

Le sujet de cette conférence m'a été suggéré par nos collègues de la Société académique d'Agen. Ils ont jugé qu'il convenait à un Congrès d'histoire et d'archéologie régionales que ce nom de Monluc qui, au XVIe siècle, retentit pendant quinze ans dans tout notre Sud-Ouest, de Toulouse à Bordeaux, de la Charente aux Pyrénées, était encore capable d'émouvoir tous ceux qui s'intéressent à notre passé, en Armagnac et en Saintonge, en Périgord et en Quercy, en Guyenne et en Gascogne, en Béarn et en Bigorre, et qu'avant d'aller visiter le logis du châtelain d'Estillac, il n'était pas inopportun de réveiller quelques souvenirs de son ancienne existence. Je soupçonne aussi nos collègues d'avoir eu une autre pensée. Les Agenais d'autrefois ont considéré Monluc comme leur grand homme : ils avaient pour cela leurs raisons. Ces raisons, il a paru qu'il n'était pas inutile de les rappeler aux Agenais d'aujourd'hui.

Il n'était dès lors de ne pas déférer à l'invitation qui m'était faite. Elle me rappelait des souvenirs très chers, les amitiés de mes chères années auxquelles je dois d'avoir connu ces excellents travailleurs, ces membres de nos Sociétés savantes, qui, chacun dans un coin de la petite patrie provinciale, amassent patiemment les matériaux propres à éditer le monument français que réclame la science rationnelle. Comment aurais-je oublié tout cela ? Pour mieux-je omettre, en particulier, l'appui que je trouvais auprès des maîtres de l'érudition agenaise, les encouragements que me donna Tamizey de Larroque, au cours d'une inoubliable visite à Gontaud, l'exquise hospitalité avec laquelle Georges Tholin me guida

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(Cliché Lauzun)

BLAISE DE MONLUC

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans vos riches archives municipales et me fit bénéficier de ses recherches personnelles, l'active sympathie que Philippe Lauzun ne cessa de témoigner à mes travaux ? « A présent tout est mort », comme disait mélancoliquement le vieux Monluc en évoquant le souvenir de ses aînés. Pareille tristesse nous étreint en songeant que ceux qui furent nos capitaines ne sont plus là et que nous sommes réduits à exprimer à leurs chères mémoires une reconnaissance qui n'égalera jamais leurs mérites et les services qu'ils ont rendus à la science provinciale.

Blaise de Monluc est entré dans la légende avant d'entrer dans l'histoire. Cette fortune, il l'a partagée avec d'autres cadets de Gascogne. Mais tandis que la légende a grandi singulièrement certains d'entre eux, — je songe à d'Artagnan et aux mousquetaires immortalisés par Dumas et dont la popularité, ravivée par le cinéma, n'est pas près de s'éteindre — elle s'est montrée plutôt sévère pour l'auteur des *Commentaires*. Négligeant de parti pris soixante années de sa longue existence, elle n'en a retenu que dix, celles où il prit part aux guerres civiles. Et c'est moins par une lecture intelligente et attentive de son livre que par quelques traits empruntés çà et là et grossièrement déformés qu'elle a composé et fixé la physionomie du personnage. Pour beaucoup de braves gens, Monluc ne fut qu'un soudard cruel par sadisme et fanatique par conviction, l'émule du baron des Adrets, le boucher royaliste, le monstre gascon, au total un triste exemplaire d'une triste époque. A quelle date et comment s'est formée cette légende, c'est ce qu'il convient d'abord d'éclaircir.

Elle n'est pas née avant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le XVIe et le XVIIe ne l'ont pas soupçonnée. J'omets volontairement les historiens protestants contemporains. Ils n'ont pas été tendres pour Monluc, et on le conçoit sans peine, mais ils n'ont eu aucune part à la formation de sa légende. L'auteur responsable est Monluc lui-même, dont le livre eut un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bien plus grand retentissement que les leurs. Les premiers lecteurs des *Commentaires* n'eurent, d'ailleurs, qu'admiration pour l'œuvre. Un humaniste protestant, Jacques Bongars, qui en vit le manuscrit, le trouva remarquable par le style tout militaire et par la minutieuse précision du récit. Montaigne, qui avait personnellement connu Monluc, l'avait en grande estime et lui a consacré une belle page dans ses *Essais*, fit transcrire par son secrétaire une anecdote qu'il lui avait contée, pour l'insérer au chapitre IV de son livre II. La Popelinière, encore un écrivain protestant, écrivit dans son *Histoire des Histoires*, parue en 1599, sept ans après la belle édition procurée par Florimond de Raymond : « Le maréchal de Monluc s'est rendu autant recommandable par l'histoire en laquelle il a compris tant de choses notables advenant de son temps que par les armes ; mais il a écrit son histoire plus à la soldatesque qu'en écrivain. » Aucune passion confessionnelle, on le voit, dans ce jugement ; la seule réserve qu'il contient est d'ordre littéraire. Même modération chez Jacques-Auguste de Thou qui, dans son *Histoire de son temps*, publiée en 1604, utilise largement Monluc en le contrôlant, d'ailleurs, et en le rectifiant parfois pour les faits, à l'aide des historiens italiens et de l'*Histoire ecclésiastique*. Enfin, dans son *Histoire générale de France*, écrite sous Louis XIII, le Gascon Scipion Dupleix a naturellement accordé, lui aussi, une entière confiance au Gascon Monluc.

A ma connaissance, c'est Davila, l'historien longtemps fameux des guerres civiles de France, dont le livre parut pour la première fois à Venise en 1630, qui le premier a utilisé les *Commentaires* en les déformant. A propos du projet prêté aux huguenots, au début des seconds troubles, de faire périr le roi et la reine, il a tout bonnement inventé qu'il fut dénoncé, « dans la rigueur des supplices, par quelques Gascons, qu'en diverses occasions le sieur de Montluc fit prendre et exécuter à mort ». Monluc n'a jamais rien dit de tel. Davila ne se borne pas à le transformer en tortionnaire; il lui prête des victoires imaginaires sur les vicomtes et affirme qu'il conquit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

presque tout le Béarn avec Terride. C'est du pur roman. Ce n'est rien pourtant à côté de celui qu'a forgé un littérateur du XVIIIe siècle, Jean du Castre d'Auvigny, dans ses *Vies des hommes illustres de la France*. Il y entasse mensonges sur mensonges avec une admirable effronterie. Non content de placer la bataille de Pavie en 1534, de donner aux dames de Sienne des flûtes et des hautbois pour accompagner leurs chants, il fabrique de toutes pièces un discours aux Siennois, à l'occasion de l'expulsion des bouches inutiles, où Monluc s'exprime en soudard féroce et exige à la fin qu'on l'applaudisse. Ceci n'est qu'un beau commencement. Voici comment d'Auvigny représente le Monluc des guerres civiles : « On ne lui entendait parler des protestants qu'avec imprécations; il regardait même leur nom comme un opprobre, que le rang, la naissance et le crédit ne pouvaient diminuer. Jamais un ministre huguenot ne l'aborda qu'il ne se vît menacé de recevoir un coup de dague dans le sein ou d'être pendu. Dans tous les lieux de son passage, il faisait dresser des potences et marchait toujours suivi de deux bourreaux, ce qui lui fit donner le nom de boucher royaliste. » « Tous les jours », affirme d'Auvigny, Monluc montait à cheval pour aller faire des exécutions sanglantes. « Tout ce qu'il y avait de plus considérable dans le parti huguenot s'intéressa vainement en faveur des victimes de Saint-Mézard. » Et quand d'Auvigny cite Monluc, voici avec quelle exactitude : « On touchait, dit-il lui-même, les corps avec la main, tant les puits étaient comblés dans les villes dont je m'emparais. » Le livre de d'Auvigny parut en 1757. L'auteur, utilisant le récit des *Commentaires*, l'a travesti d'un bout à l'autre. Il n'y a pas lieu d'en être surpris. D'Auvigny, auteur des *Mémoires de Mme de Barnevelt* et des *Amusements historiques*, est un de ces fabricants de lettres comme il y en eut tant au XVIIIe siècle. Il s'est fait de Monluc l'idée grossière que pouvait s'en faire un contemporain de Voltaire et de l'*Encyclopédie*. Il l'a peint comme un suppôt du fanatisme et de l'inquisition, assuré de flatter ainsi le goût du public de son temps.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mais ce n'est pas Monluc seul qui a fourni les traits essentiels de sa physionomie légendaire. Il y a un autre responsable : c'est Brantôme. En 1665-1666, parut à Leyde la première édition de ses œuvres. Réduit à l'inaction par une chute de cheval, Brantôme avait consacré les dernières années de sa vie à rédiger ses souvenirs et à compiler ses lectures. Il avait connu Monluc et il lui réserva une bonne place dans sa galerie des capitaines illustres. Il n'est pas douteux qu'il ait eu pour lui une admiration et une sympathie très sincères. Il fit probablement sa connaissance en 1565, à l'entrevue de Bayonne. Mais c'est au siège de La Rochelle, en 1573, qu'il le pratiqua plus particulièrement. Ils étaient faits pour s'entendre, étant fort bavards l'un et l'autre. Enragé questionneur, Brantôme « interviewa » Monluc sans se lasser, et Monluc ne se lassait pas de satisfaire la curiosité de Brantôme. Dans la tranchée de La Rochelle, il lui contait, en d'interminables causeries, les belles histoires d'autrefois, le discours de la bataille de Cérisoles, qu'il avait eu l'honneur de faire au roi François Ier, les souvenirs des sièges de Pavie, de Boulogne, de Sienne, de Thionville, les amours de Lescun et de la marquise d'Escaldasol, l'expédition de Naples sous Lautrec, les bontés de Renée de Ferrare pour les soldats du duc de Guise rentrant en France après la défaite de Saint-Quentin. Brantôme écoutait bouche bée et logeait tout cela dans sa mémoire. En septembre 1574, ils se retrouvèrent à Lyon, au moment où Monluc reçut le bâton de maréchal. Ils resserrèrent encore leur amitié. « J'estois, dit Brantôme, fort souvent avec luy et m'aymoit fort, et prenoit grand plaisir quand je le mettois en propos et en train, et luy faisois quelques demandes de guerre ou autre chose; car je ne suis jamais esté si jeune que je n'aye toujours esté fort curieux d'apprendre; et luy, me voyant en ceste voulonté, il me respondoit de bon cœur et en bons termes, car il avoit une fort belle éloquance militaire, et m'en estimoit davantage. »

Les sentiments de Brantôme à l'égard de Monluc ne sont donc pas douteux. On en retrouve l'écho dans la notice qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lui a consacrée. Elle débute par un bel hommage à la bravoure personnelle de Monluc : « Il estoit un Gascon, brave, vaillant et bouillant. » Et elle finit sur cet éloge: « M. de Montluc a esté un très grand, brave et bon capitaine de son temps. » Brantôme admire son attitude à Rabastens, lorsque, les joues et le nez traversés par l'arquebusade, il crie à ses compagnons de le laisser là et de suivre leur pointe : « Quel cœur généreux, dit-il, qui ne se rendit jamais ! » Il l'excuse de son inaction dans ses dernières années : « Le cœur estoit bien encore entier et vigoureux en ce bon vieillard; mais ce bon bras et cette belle force de jadis y failloient du tout. » Mais voici d'autres traits qui complètent le personnage. Brantôme rapporte l'opinion du grand duc de Guise, qui tenait Monluc « pour trop bizarre et incompatible » et disait « qu'il ne le falloit guère hanter qui le vouloit aymer. » Il lui reproche, au jugement d' « un grand capitaine de par le monde », d'avoir été trop vantard dans son livre et d'avoir, par pure fanfaronnade, tenu dans Sienne jusqu'au bout. A cette attitude il oppose celle de Monluc en face de Mongonmery, son inaction après avoir promis de bien l'étriller et il se fait l'écho du mécontentement de la cour à la nouvelle qu'il avait laissé les huguenots « jouer leur jeu comme ils voulurent ». Il le dénonce encore comme ayant, au cours des guerres civiles, « gagné très bien la pièce d'argent ». Enfin il apprécie son rôle dans ces guerres en le comparant à celui du baron des Adrets : « Dont pour ce ne voullut avoir la totalle extermination des huguenots (disoit-on), d'autant qu'il tenoit cette maxime qu'il ne falloit jamais abattre du tout ou desraciner un arbre qui produisoit de bons et beaux fruictz. Il fut fort cruel aussi en ceste guerre, et disoit-on qu'à l'envy ils faisoient à qui le seroit le plus, luy ou le baron des Adretz, qui, de son costé huguenot, l'estoit bien fort à l'endroit des catholliques : et disait-on qu'il y apprenoit ses enfants à estre telz et se baigner dans le sang... Aucuns alors faisoient comparaison du dit M. de Montluc et M. des Adretz, tous deux très braves et très vaillans, tous deux fort bizarres, tous deux fort cruelz,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tous deux compagnons du Piedmont, tous deux fort bons capitaines; car, si peu que le baron fit la guerre pour la religion, il fit de très beaux et bons exploictz de guerre... » Brantôme reproche, d'ailleurs, à des Adrets d'avoir, au contraire de Monluc, ensuite changé de parti, « que, puisqu'il s'estoit mis en ceste dance, bonne ou mauvaise, qu'il ne la continuast jusqu'au bout ». Et enfin : « Il [des Adrets] surpassa en cruauté M. de Montluc... Ils s'excusoient tous deux qu'il falloit estre un peu cruel, et que la guerre le permettoit ainsi. »

Tels sont les textes. Il importait de les reproduire si on veut les comprendre. Brantôme s'y révèle tel qu'il apparaît dans toute son œuvre, rapportant un peu à tort et à travers tout ce ce qu'il a entendu, sans critique et avec une superbe indifférence morale. S'il constate que Monluc a gagné dans sa lieutenance de Guienne « la pièce d'argent », il ne l'en blâme pas; qu'il a été cruel, il ajoute aussitôt que la guerre le voulait. Il le met sur le même pied que le baron des Adrets, mais c'est pour les admirer l'un et l'autre. Le parallèle tourne, d'ailleurs, à l'avantage de Monluc : de l'avis de Brantôme, il fut moins cruel que des Adrets et il eut sur lui cette supériorité de ne pas changer de parti. Enfin Brantôme note que Monluc ne voulait pas l'extermination totale des huguenots, parce qu'il estimait qu'il y avait parmi eux de « bons et beaux fruictz », traduisons de bons Français qu'il valait mieux conserver pour le service du roi et du pays. Voilà ce qu'a dit et ce qu'a voulu dire Brantôme; il n'a dit et n'a voulu rien dire de plus.

Et voici ce qu'on lui a fait dire. C'est Anquetil qui, dans son *Esprit de la Ligue*, publié en 1767, a le premier utilisé Brantôme. Non seulement il ne l'a pas compris, mais il l'a travesti, comme avait fait d'Auvigny de Monluc, avec cette liberté que les littérateurs de ce temps prenaient à l'égard des textes. De ceux de Brantôme, il n'a retenu que ce qui pouvait être défavorable à Monluc, l'accusation de cruauté et le parallèle avec des Adrets. Mais il a lu Brantôme avec une légèreté singulière. Il lui fait dire que Monluc apprenait à ses enfants à se baigner dans le sang, et il ajoute : « Transports

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

effrayants qui tenaient du délire et de la frénésie ! » Il n'a pas pris garde que, dans le texte, ce détail s'applique à des Adrets, et non à Monluc. Le jugement d'Anquetil, reproduit dans son *Histoire de France*, publiée en 1805, a fait fortune. On le retrouve dans la première édition des Mémoires relatifs à l'histoire de France, celle de Roucher, qui parut de 1785 à 1806. Il est passé de là dans le *Dictionnaire universel* de Chaudon et Delandine (1810), dans la *Biographie universelle* de Michaud (1821), dans l'*Histoire de France pendant les guerres de religion*, de Lacretelle (1822). Si le contre-sens d'Anquetil a disparu par la suite, la légende inspirée de Brantôme a subsisté à travers les dictionnaires du XIXe siècle qui se copient l'un l'autre. Je lis, par exemple, dans le *Larousse* de 1874, que Monluc « se signala par une férocité inouïe », que « le zèle effréné de ce monstre le rendit cher aux catholiques et lui valut de puissants protecteurs à la Cour ». Le romantisme, qui s'est complu à faire de l'histoire avec de l'imagination, n'a pas peu contribué à vulgariser la légende. Votre Jasmin s'en est fait l'écho au début de son beau poème de *Françouneto*. Vous connaissez ces vers :

Ero del temp qu'aciû Blazi, lou saginous,
A grand rebès de bras toumbabo
Sus Proutestants que brigalhabo,
Et qu'al noum d'un Diû pietadous,
Arrouzabo la terro et de sang et de plous.

Il n'est que juste de constater que ces appréciations ne se rencontrent, au XVIIIe siècle, ni dans la notice précise et complète consacrée à Monluc par Moreri dans son *Dictionnaire*, ni dans la *Chronologie historique et militaire* de Pinard, ni dans l'*Histoire de Languedoc* de D. Vaissète, ni dans l'*Histoire de Bordeaux* de D. Devienne. Ces ouvrages d'érudition, de valeur inégale, n'ont pas tenu compte de la légende.

On voit maintenant comment et à quelle date elle s'est formée. Les auteurs responsables sont Monluc lui-même et Brantôme, mal compris par les littérateurs de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ceux-ci ont subi l'influence de leur temps. Les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

philosophes s'étaient faits les apôtres éloquents de la tolérance religieuse. Leurs idées passaient dans les mœurs ; l'État s'était départi de la politique rigoureuse instaurée par la révocation de l'Édit de Nantes ; le gouvernement de Louis XVI rendait aux protestants leur place dans la grande famille française. Les guerres civiles du XVIe siècle, dont l'histoire était, du reste, fort mal connue, apparaissaient comme des calamités détestables, imputables au seul fanatisme, honteuses pour l'esprit humain. Monluc, taxé de cruauté par Brantôme, passa pour le type le plus caractéristique de cette lamentable époque, d'autant plus aisément que son livre semblait porter contre lui le plus terrible témoignage. Sa cruauté fut naturellement attribuée à son intolérance en matière religieuse. Quand vint la Révolution, il personnifia la noblesse qui, pendant des siècles, avait opprimé le peuple. Il fut « le monstre gascon » que Bonaparte, lieutenant d'artillerie, découvrait avec horreur à Valence dans l'*Histoire critique de la noblesse*, de Dulaure. Et cette conception s'est perpétuée : ne répondait-elle pas, après tout, à une de ces vues simples qui s'accordent à merveille avec un ensemble d'idées toutes faites et que le grand nombre adopte sans examen ?

Que Montluc ait été le premier à accréditer la légende créée autour de son nom, rien n'est plus certain. S'il a passé pour cruel et pour fanatique, c'est bien parce qu'il l'a voulu.

Et d'abord il a conté avec une évidente complaisance quelques scènes de sauvagerie dont il fut le témoin ou l'acteur au cours de la première guerre civile. C'est l'exécution de Saint-Mézard, par laquelle il inaugura de terrible façon sa mission en Guienne : le neveu de l'avocat du roi de Navarre à Lectoure, qu'il pousse rudement à terre contre le pied d'une croix rompue, que la hache du bourreau entame de plus d'un demi-pied en tranchant le col du malheureux; les deux paysans branchés à un orme voisin et le diacre de dix-huit ans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fouetté jusqu'à en mourir. La scène est saisissante d'horreur et Monluc y apparaît vraiment sinistre, escorté de ses deux bourreaux exécutant sa justice « sans sentence ni escripture ». C'est le sac de Monségur et le massacre des défenseurs que Monluc, à la tête d'une troupe de soldats, tue à mesure qu'ils sautent par dessus la muraille. C'est l'exécution de Gironde, les soixante-dix huguenots pendus aux piliers de la halle, « sans autre cérémonie. », celle de Sauveterre, quinze ou seize pendus de même, « sans despendre papier ni encre », et la phrase célèbre : « On pouvoit connaître par là où j'estois passé, car par les arbres, sur les chemins, on en trouvoit les enseignes. Ung pendu estonnoit plus que cent thués. » C'est l'assaut de Penne, où furent tués hommes et femmes pêle-mêle, où les prisonniers eux-mêmes n'échappèrent pas et où les cadavres servirent à combler un puits bien profond qui était dans le château. C'est le massacre des prisonniers de Terraube, cette « très belle despêche de très mauvais garçons » dont les corps remplirent aussi le puits de la ville, au point qu'on les pouvait toucher de la main. C'est l'extermination des défenseurs de Mont-de-Marsan. C'est le passage au fil de l'épée de tous les habitants de Rabastens, dont cinquante ou soixante furent obligés par les soldats de Monluc de sauter du haut d'une tour dans le fossé où ils se noyèrent. Tout cela est raconté froidement, avec une richesse et une précision de détails qui n'ont d'égale que l'inconscience de l'auteur. Les historiens protestants, les chroniqueurs locaux ont à peine ajouté quelques traits à Monluc. Celui-ci les confirme, souvent les complète, parfois les aggrave. Ces pages sanglantes de *Commentaires* donnent l'idée la plus atroce, mais aussi la plus vraie, de la barbarie propre à cette lamentable époque. L'auteur n'a rien atténué et il porte le poids très lourd de sa franchise et de sa véracité.

En second lieu, Monluc s'est peint dans son livre invariablement fidèle à deux choses qui, pour lui, se confondent : le service du roi et la religion catholique. A l'en croire, il fut toujours un indéfectible serviteur de la couronne. Il se défend,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à plusieurs reprises, d'avoir jamais eu des intelligences avec les huguenots, en particulier avec le prince de Condé; il insiste avec complaisance sur la résistance qu'il opposa aux propositions d'argent dont il aurait été l'objet; il ne se défend pas avec moins d'énergie d'avoir jamais eu des rapports secrets avec le roi d'Espagne Philippe II. Son attitude en matière religieuse aurait aussi toujours été invariable : elle aurait consisté à étriller les huguenots en toutes circonstances, à leur faire le plus de mal possible, à les considérer comme des ennemis du roi et de l'État. D'après cette idée très simple que Monluc donne de lui-même, est-il surprenant que l'on ait tiré de son livre cette conclusion qu'il fut cruel à plaisir et fanatique par principe ? « Boucher royaliste », ces deux mots ne résument-ils pas à merveille l'impression qu'il laisse ?

Une lecture plus attentive des *Commentaires*, une intelligence plus claire de l'époque, la confrontation du texte avec les documents originaux permettent, aujourd'hui, de mettre les choses au point. En ce qui concerne le grief de cruauté, on oublie deux choses : en premier lieu, que les mœurs du temps expliquent, sans les justifier, les horreurs que Monluc a contées; en second lieu, qu'il a lui-même reconnu cette cruauté et s'en est excusé sur les conditions des guerres civiles. Le XVIe siècle est une des époques les plus extraordinaires de l'histoire par les contrastes violents qu'il offre. Le progrès des lettres et des arts, le développement de la culture, tout ce brillant éclat de la Renaissance ne doivent pas faire illusion; ils ont, en fait, coïncidé avec un déchaînement atroce de barbarie. Les guerres d'Italie, durant plus d'un demi-siècle, n'avaient pas précisément contribué à adoucir les mœurs. Le mépris de la vie humaine était absolu, même chez les soldats dont l'esprit était cultivé : un Strozzi, qui traduisait du latin en grec les *Commentaires* de César, n'en était pas moins un soudard sans scrupules. Quand aux guerres étrangères succédèrent les guerres civiles, ce fut bien pis. Les soldats mercenaires qui composaient les bandes catholiques ou huguenotes, aventuriers du Piémont, bandouliers espa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gnols, reîtres allemands, étaient gens de sac et de corde. Les chefs — c'est le sage La Noue, protestant, qui le déclare — étaient incapables de maintenir la discipline. Les hommes n'étant pas payés, on n'avait d'autre ressource que de les laisser tuer et piller à leur aise. Aussi la bête humaine était-elle déchaînée. On comprend que le XVIIIe siècle, qui a posé en principe le haut prix de la vie individuelle, ait été indigné à la lecture des atrocités contées par Monluc. Elles ne nous inspirent à nous-mêmes qu'horreur et dégoût. Et pourtant, l'expérience de la guerre que nous venons de faire doit, il me semble, nous porter à quelque indulgence. Nous avons revu, au début du XXe siècle, des atrocités égales à celles du XVIe. Sous le léger vernis de la civilisation, la brute a reparu, aussi avide de meurtre, de viol, d'incendie, de rapine. Nos malheureuses populations du Nord ont connu, en août 1914, les mêmes abominations que les pauvres gens des villes et des campagnes de notre région en 1562... Et nous n'avons subi que la guerre étrangère. Monluc affirme, avec raison, que la guerre civile est pire. De son temps, en effet, les guerres étrangères n'étaient que querelles de rois. On s'y battait « pour l'amour et l'honneur »; la courtoisie chevaleresque y était encore de règle. « Mais aux civiles, dit Monluc, il fault estre maistre ou vallet, veu qu'on demeure soubz mesme toit ; et ainsi il fault venir à la rigueur et à la cruauté; autrement la friandise du gain est telle qu'on desire plustoit la continuation de la guerre que la fin. » La remarque paraîtra discutable à un moraliste; elle est malheureusement vraie et profonde, et l'expérience la justifie.

Venons maintenant aux actes de cruauté dont Monluc s'est vanté. Je ne voudrais pour rien au monde donner à croire qu'il fut naturellement tendre. Volontiers, il jouait de la corde avec les siens; il ne devait pas être porté à plus de bienveillance à l'égard de l'ennemi. Mais peut-on, en bonne justice, le rendre entièrement responsable des excès commis par les brutes qu'il commandait ? Le récit qu'il a fait dans son livre du sac de Monségur est confirmé par une lettre qu'il écrivait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au roi, avec son collègue Burie, sept jours après l'événement. Entre les deux textes, il y a une importante nuance. On lit dans la lettre : « Et à nostre très grand regret, Sire, ladicte ville fut saccaigée, non toutesfois comme elle l'eust peu estre, car nous y donnasmes ordre. » Dans son livre, Monluc a oublié de dire qu'il essaya de contenir ses soudards. A Penne, il déclare lui-même qu'il se courrouça contre les féroces bandouliers de Philippe II qui servaient dans sa petite armée, et il flétrit avec vigueur ces Espagnols qui se comportèrent comme des « bisoigues » — nous dirions des recrues : « Car les vieux soldats, dit-il, ne tuent pas les femmes. » Et une dépêche de l'ambassadeur Chantonnay confirme de la façon la plus précise la défense faite aux « souldartz » de toucher aux femmes et l'anecdote du diacre « esbarbat ». Ces deux sièges de Monségur et de Penne ne sont pas les seules circonstances où Monluc contint ses hommes. Il est prouvé par plusieurs documents d'origine diverse qu'en mai 1562, il fit des efforts à Toulouse pour rétablir l'ordre, en particulier qu'il fit arrêter et punir des soldats reconnus coupables de pillage et qu'il faut faire retomber sur le Parlement la responsabilité des mesures cruelles de répression prises contre les protestants. L'exécution de Saint-Mézard fut un châtiement sommaire infligé à des briseurs d'images et destiné à couper court à la jacquerie qui commençait en Guienne, sous couleur de religion. Celles de Gironde et de Sauveterre furent des actes de représailles, en réponse au pillage de la ville de Saint-Macaire par les bandes de Duras. Le massacre des prisonniers de Terraube fut une conséquence du procédé déloyal des défenseurs de Lectoure qui avaient tiré sur les parlementaires de Monluc, celui des soldats de Jean de Fabas à la prise de Mont-de-Marsan une vengeance de l'assassinat des six capitaines de l'armée de Terride dagués à Navarrenx. Quant à la population de Rabastens, les vainqueurs l'exterminèrent pour venger leur chef blessé à l'assaut; s'il fut la cause du massacre, il n'en fut pas l'auteur responsable. Avec M. Tholin, je ne vois, pour ma part, à lui reprocher, comme un acte de cruauté volontaire,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que la pendaison du capitaine qui commandait dans Monségur, un de ses anciens soldats du Piémont qu'il tenait pour un brave et qu'il refusa d'épargner pour ce motif.

A dire vrai, et les documents aujourd'hui connus sont éloquents à cet égard, protestants et catholiques se valaient et la raison de religion pesait d'un poids bien léger en ces affaires. Les procès-verbaux tirés de nos archives locales, qui constatent par le menu les excès des huguenots, sont aussi convaincants que les émouvants récits de l'*Histoire ecclésiastique* et de l'*Histoire des Martyrs*, qui flétrissent ceux des papistes. Lorsque Monluc dicta son livre, en 1571, il avait tout chaud le souvenir des ravages commis, deux ans avant, en Gascogne, en Agenais et en Languedoc par les bandes de Mongonmery et les reîtres allemands de l'armée des princes. Il en avait été le témoin impuissant et les résultats étaient encore sous ses yeux. Le bon temps n'était plus où il étrillait les huguenots. Il semble s'être consolé des misères du présent en évoquant sans ménagement le passé, en chargeant au besoin les couleurs du tableau, en aggravant à plaisir sa responsabilité. Là, comme ailleurs, il s'est complu à se vanter. Mais qu'il se rendît compte de ce qu'il y avait de barbare dans cette façon de conduire la guerre, on n'en peut douter lorsqu'on lit ce qu'il a dit lui-même dans son livre : « Qu'il y a de danger pour ceux qui portent les armes, et mesmement qui commandent, car la nécessité de la guerre nous force, en despit de de nous-mesmes, de faire mille maux et faire non plus d'estat de la vie d'un homme que d'ung poulet ; et puis les veufves et orphelins, que nous faisons tous les jours, nous donnent toutes les malédictions dont ilz se peuvent adviser; et à force de prier Dieu et implorer l'ayde des sainctz, quelqu'une nous en demeure sur la teste... » En quoi, je vous prie, ces lignes, d'un accent sincère, diffèrent-elles des plus belles pages de La Noue ? et l'homme qui les a dictées, peut-on dire qu'il ait été insensible au sentiment de respect auquel a droit toute vie humaine ?

Si Monluc s'est fait plus mauvais qu'il ne fut en retraçant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

certaines scènes des guerres civiles, par contre, lorsqu'il a prétendu se faire passer aux yeux de la postérité comme un inébranlable soutien de la couronne, il s'est peint meilleur ou du moins tout autre qu'il n'a été. Sans doute, il fut de ces petits gentilshommes, nombreux en Gascogne de son temps, qui, ruinés au xve siècle par les guerres et les procès, se mirent au service du roi de France pour conquérir richesses et honneurs. Sans doute, il fut de ces vaillants hommes d'armes des compagnies d'ordonnance qui versèrent follement leur sang sur les champs de bataille d'Italie pour satisfaire les ambitions politiques d'un François Ier et d'un Henri II. Sans doute, il prit fait et cause pour le roi contre les grands féodaux, tels que Damville, le fils du connétable, l'orgueilleux gouverneur du Languedoc, qui ne lui pardonna jamais son humble origine. Mais lui aussi, lorsqu'il eut obtenu la lieutenance de Guienne, grisé par la fortune, il prétendit jouer au grand seigneur et faire de la politique. En 1564, entre les deux premières guerres civiles, mécontent de la cour qui n'avait pas, à son gré, suffisamment reconnu ses services, il engagea des tractations secrètes avec Philippe II. La lumière n'est pas complètement faite sur cette affaire, à supposer qu'elle puisse l'être jamais. Mais il paraît certain que Monluc se laissa amadouer par des promesses d'argent que lui fit un agent secret espagnol et qu'il accepta de toucher une pension de l'étranger. Il faillit, d'ailleurs, lui en coûter fort cher; ses ennemis le dénoncèrent à la reine-mère. Mais comme ils avaient commis l'imprudence de jeter le nom du roi d'Espagne dans le débat, Catherine de Médicis redouta un incident diplomatique et l'affaire fut étouffée. Le loyalisme de Monluc est, on le voit, loin d'avoir été aussi pur, sa robe de fidélité aussi blanche qu'il a voulu le faire croire. J'ajoute que, si des documents originaux ont permis de le démentir sur ce point, c'est lui-même qui a mis les historiens sur la piste en se défendant maladroitement dans son livre d'avoir jamais eu des intelligences avec le roi d'Espagne.

Il n'a pas été moins maladroit lorsqu'il a prétendu prouver

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il fut toujours un bon catholique. En plusieurs endroits des *Commentaires*, il s'est défendu d'avoir pactisé avec les huguenots. Or il est prouvé qu'en juin 1560, au moment où le roi de Navarre Antoine de Bourbon, le prince de Condé et le maréchal de Saint-André, brouillés avec les Guise, se rencontrèrent à Nérac, Monluc se trouvait parmi les mécontents, pour la plupart calvinistes, qui, groupés autour d'eux, attendaient avec impatience qu'on les menât venger les martyrs d'Amboise. Il offrait aux deux princes son bien et sa personne, « sachant, disait-il, l'intention dudit Roy et de son frère ne tendre qu'au bien et utilité du royaume ». Et c'était là le langage d'un bon huguenot. Bien plus, il assistait aux prêches de Théodore de Bèze, et celui-ci plus tard, se souvenant qu'il l'avait eu pour auditeur, n'hésitera pas à l'appeler « *insanum apostatam* ». L'apostasie de Monluc ! voilà qui explique assez bien et l'acharnement des réformés contre lui et son acharnement contre eux. Cette attitude, il la garda plus d'une année. A cette heure incertaine, où l'on pouvait se demander si le roi de France ne préfèrerait pas le prêche à la messe, on le voit marcher dans le sillage de son frère Jean, ce « fin, délié et trinquat » évêque de Valence, qui, au colloque de Poissy, joua le rôle de conciliateur très favorable aux réformés. En 1561, collaborateur officieux de Burie, il l'approuve hautement lorsqu'à Agen il décide d'accorder aux huguenots, de moitié avec les catholiques, l'église Sainte-Foy pour y célébrer le culte et d'instituer un conseil mi-parti pour administrer la ville. S'il faut en croire de Bèze, dont le témoignage me paraît des plus sérieux, il lui échappa même, sur le compte de la papauté et des « ventres bénéficiers » des propos de la plus grande irrévérence. Monluc fut donc un moment protestant, comme Brantôme; et c'est à lui-même qu'il songeait lorsque, parlant de la nouvelle religion, il disait qu' « il n'estoit pas fils de bonne mère qui n'en vouloit gouster ». Était-il sincère ? J'imagine que la perspective d'entendre la messe en français devait laisser fort indifférent un vieux routier tel que lui. En revanche, il était fort ambitieux. Depuis la mort de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Henri II, il ne faisait rien. Sortir d'une inaction qui lui pesait, gagner la faveur de la reine-mère, obtenir cette lieutenance de Guienne après laquelle il « abayait », telles étaient, à la fin de 1561, ses seules préoccupations. Et il pensait que tous les moyens étaient bons pour parvenir.

Une fois son parti pris, est-il devenu fanatique ? Je ne le crois pas. Les préoccupations théologiques ne tinrent certainement aucune place dans les raisons qui déterminèrent son attitude pendant les guerres civiles. Il n'était nullement dévot: les réformés l'ont même accusé d'être «athéiste». Ici encore on a été trompé par une lecture trop superficielle des *Commentaires*. Le catholicisme ne fut d'abord pour Monluc qu'une coutume traditionnelle. Ce qu'il vit chez les réformés de Guienne, en 1562, ce fut moins des adeptes d'une foi nouvelle que des révolutionnaires dont les aspirations démocratiques et sociales menaçaient les privilèges de la noblesse gasconne. Le mouvement eut, en effet, à ses débuts dans nos pays un caractère de jacquerie que Monluc a justement souligné dans son livre. La première guerre civile terminée, dans les loisirs de la paix d'Amboise, il a pris, un jour, le temps de méditer sur la Réforme. Il démêle alors les raisons qu'il a de préférer l'ancienne religion à la nouvelle. Elle est meilleure parce que plus ancienne, parce qu'elle a été confirmée par tous les conciles et qu'on ne peut raisonnablement mettre en balance l'opinion de monsieur l'Amiral avec celle de tous ceux qui sont morts et qui sont en vie. Elle est meilleure aussi parce qu'elle est intimement liée à la conservation de la monarchie et de l'ordre social. A cela se réduit ce qu'il serait bien ambitieux d'appeler la philosophie religieuse de Monluc. Ce sont plutôt les vues d'un politique préoccupé de réalités que les conceptions absolues d'un sectaire fixé dans son système.

Il a, du reste, varié d'opinion sur les moyens à employer pour mettre fin aux querelles religieuses. Il a jugé d'abord qu'on en viendrait à bout très vite par la terreur et l'extermination; en quoi il s'est trompé lourdement. Cette méthode violente, il l'a appliquée lui-même pendant la première guerre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

civile et sa vanité l'a persuadé qu'elle avait suffi pour conserver la Guienne au roi. Il l'a préconisée en 1565, à Bayonne, dans ses conversations avec le duc d'Albe, mais déjà lui-même ne l'appliquait plus. Deux ans après sa retraite, elle triomphait la nuit de la Saint-Barthélémy, mais Monluc la désapprouvait hautement, comme le lui a entendu dire Brantôme. Nous en avons pour preuve un document trop peu connu. Je veux parler de cet admirable *Discours au roi sur le fait de la paix*, que le vieillard, sortant en 1573 du tragique silence où l'avait plongé la mort de son fils Fabien, dicta au coin de son feu et dont M. Tholin a pu dire qu'aucun de ses écrits n'a l'ampleur de ce testament politique. Douze années de guerres civiles, d'anarchie, de misères lui avaient ouvert les yeux. Une seule politique lui apparaissait désormais possible : la tolérance. Reprenant le plan de Coligny, il dénonçait éloquemment l'intérêt que le pape et le roi d'Espagne avaient à tenir la France « bas de poil », sous couleur de religion. Il exposait tout un plan de réformes intérieures, déclarait qu'il était temps de mettre un terme à de misérables querelles confessionnelles, laissant entendre qu'au prix d'intelligentes libéralités il était possible de désarmer et de ramener les chefs huguenots, et, dans une belle page, évoquait l'image de la patrie réconciliée et unie de nouveau contre l'étranger. Du fond de sa retraite, le vieux lutteur des guerres civiles, se transformant en apôtre de l'union sacrée, a, par avance, tracé d'une main ferme le programme qu'exécutera Henri IV, ce petit roi de Navarre qu'il avait pu voir, en pourpoint rapiécé, jouer à la paume dans les fossés d'Agen et dont il avait prédit qu'il irait plus loin qu'on ne pensait. Il avait compris les leçons de l'expérience; n'est-ce pas un peu l'histoire de tous les vieux « tigres » ?

L'image que Monluc a donnée de lui-même dans son livre et qui a tant contribué à former sa légende est, on le voit, loin d'être conforme à la vérité historique. Elle est trop simple.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'auteur, voulant se camper devant la postérité, a coulé sa statue d'un seul bloc et d'un seul métal. Il a cru bonnement que c'était pour lui le plus sûr moyen de conquérir l'immortalité. C'est la plus insigne maladresse qu'ait commise ce grand maladroit. Elle s'explique si l'on songe aux circonstances qui l'amenèrent à dicter ses *Commentaires*. C'était au lendemain de la paix de Saint-Germain, qui avait assuré le triomphe des politiques. Charles IX se rapprochait des réformés; Coligny devenait comme son premier ministre. Monluc fut la victime de ce changement et aussi de la rancune de Damville, avec qui il avait eu, l'année précédente, de violents démêlés. Non seulement il fut destitué de son gouvernement de Guienne, mais il fut l'objet d'une enquête motivée par les irrégularités de son administration. C'est pour se justifier qu'il adressa d'abord un mémoire au roi, puis un mémoire plus ample au duc d'Anjou. Ce second plaidoyer n'est autre que la première rédaction des *Commentaires*. Ce premier jet, fruste et hâtif, Monluc l'a ensuite remanié, corrigé, complété. Mais la préoccupation primitive n'a jamais disparu. Ce qu'il a voulu prouver, c'est qu'il fut toujours fidèle à son roi, loyal, honnête et désintéressé. C'est pourquoi il a insisté sur tout ce qui pouvait le justifier à cet égard. Le plaidoyer est gauche, maladroit, au fond peu convaincant. En particulier, l'accusation de rapacité et d'improbité portée, en passant, par Brantôme paraît pleinement prouvée. Oui, Monluc, au cours des guerres civiles, gagna la pièce d'argent, comme firent, d'ailleurs, ses collègues, les lieutenants de roi Cossé et Matignon. La probité était une vertu inconnue aux gouverneurs de province en ce temps-là. Les onze chevaux d'Espagne et les deux coursiers dont Monluc se fait gloire d'avoir fait don à divers capitaines, ne sauraient faire oublier que, dans son testament, il évalue sa fortune à plus de 250.000 livres, qu'il fut un admirable financier, prêtant à gros intérêts aux capitouls de Toulouse et aux consuls d'Agen, que, dans sa maison de la rue des Juifs, il avait organisé une véritable banque et que sa seconde femme, Ysabeau de Beauville, une maîtresse de maison remar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quable, l'aidait à faire rentrer exactement ses créances. La cupidité et l'avarice sont bien des traits caractéristiques de Monluc vieilli.

Il en est d'autres que les *Commentaires* ne laissent entrevoir que faiblement et qu'on ne saurait négliger si l'on veut se faire une idée vraie du personnage. Ce fut un cadet de Gascogne parti de rien, uniquement préoccupé de parvenir, intrigant et souple, affamé d'honneurs, de bruit et de gloire, défendant avec âpreté une situation péniblement conquise, plus péniblement conservée, grisé par sa popularité provinciale, convaincu qu'il a sauvé la couronne, toujours prêt à donner des conseils, à se répandre indiscrètement en mémoires et en remontrances, administrateur vigilant, mais revêche et mal commode, maladroit courtisan, habile à se faire de nombreux ennemis, incapable de les désarmer « haut à la main », tenant tête aux grands, dur aux autres et à lui-même, bourru et grincheux, au total le plus détestable caractère. L'image est plus complexe que celle qui se reflète au miroir des *Commentaires*. Le métal de la statue n'est pas pur de tout alliage. Le héros a eu des défaillances et des tares.

Mais ces faiblesses, qui s'accentuèrent avec l'âge, ne sauraient nous faire oublier les beaux aspects de personnage. Monluc a été un admirable soldat. Il serait, à cet égard, injuste de le juger sur les hésitations et les défaillances de sa vieillesse. Brantôme l'a, sur ce point, excusé avec raison. Ce qu'il faut se rappeler, c'est le jeune enseigne de vingt ans, conduisant la retraite de Saint-Jean-de-Luz à Bayonne, avec ses six arquebusiers gascons qui tinrent bravement tête, dans le cimetière d'Ahetze, aux cavaliers de l'Empereur; — c'est le capitaine de gens de pied montant à l'assaut de Forcha di Penne, dans l'Abruzze, et protégeant devant Naples, son bras en écharpe, le débarquement du prince de Navarre; — c'est le volontaire toujours prêt du moulin d'Auriol, du siège de Perpignan et de l'escarmouche de Tuchan; — c'est l'infatigable aventurier du Piémont, menant avec une dextérité merveilleuse la petite guerre d'escalades et de surprises, avec ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

morions jaunes que l'on trouvait partout, à Mondovi, à Savigliano, à Barge, à Carignan; — c'est l'enfant perdu de Cérisoles qui, après avoir par son éloquence gasconne arraché à François Ier la permission de livrer bataille, conduit toute la journée l'escarmouche d'arquebuserie avec vigueur et trouve, le soir, la force d'enfourcher son cheval turc dans la folle espérance de faire prisonnier de sa main le général en chef ennemi; — c'est le hardi combattant de Boulogne, partant en camisade pour surprendre la ville pendant la nuit; — c'est le mestre-de-camp de du Biez remuant la terre au fort d'Outreau; — c'est le lieutenant de Brissac, qui, revenu en Piémont, prend Chieri, met en place l'artillerie devant Lanzo, ravitaille et défend Bene, Caselle, San-Damiano, participe à la prise de Ceva et de Cortemiglia; — c'est l'héroïque défendeur de Sienne, s'enfermant, quoique malade, dans la place bloquée, résistant pendant plus de huit mois, soutenant par son indomptable volonté le moral vacillant de tout un peuple, maintenant, à force de bonne humeur, d'esprit et d'habileté, l'union parmi ces Siennois qui passaient pour la gent la plus ingouvernable du monde, et, quand il fut réduit à la faim, quand la situation fut devenue intenable, capitulant avec tous les honneurs de la guerre et défilant sous les yeux du vainqueur étonné, le dernier, le poil tout blanc, les joues creuses, la peau sèche collée aux os, monté sur une rosse étique, gardant pourtant la fière contenance qui convenait au représentant de la France; — c'est le lieutenant de roi en Toscane, qui, après avoir, à son passage à Rome, remonté le courage des troupes pontificales, fit pendant un an la plus ingrate besogne, luttant pied à pied pour sauver la liberté expirante de la république siennoise retirée à Montalcino et faire honneur à la parole de la France, son alliée; — c'est enfin le colonel des gens de pied dirigeant les difficiles opérations du siège de Thionville et, à l'heure de l'assaut, s'exposant comme le dernier des soldats au feu d'enfer de la Tour-aux-Puces, admirable fait d'armes trop peu connu et qui marque l'apogée de sa carrière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quand on se remémore les étapes de cette belle existence de soldat, même en tenant compte des défaillances de mémoire et de la déformation des faits, due à la vantardise du conteur, on ne peut s'empêcher de retrouver dans Monluc tous les traits traditionnels du poilu français : bravoure personnelle et endurance à toute épreuve, impétuosité tenue en bride par la prudence, intelligence très prompte et très vive, aptitude naturelle au métier de la guerre, prescience de ses secrets et de ses ruses, et, chez le chef, habileté consommée dans l'art de manier les hommes, de s'en faire aimer, de leur inspirer confiance par un mot lancé à propos, par un geste, par la grande vertu de l'exemple. Ces qualités naturelles à notre race, Monluc a su les traduire en des maximes admirablement frappées et qui décèlent l'écrivain de génie. Les *Commentaires* restent, à cet égard, l'un des plus parfaits manuels de guerre; ils méritent le bel éloge que Henri IV ne leur a sans doute jamais donné : ils sont la Bible du soldat. Aussi n'est-il pas étonnant que la grande guerre les ait remis en honneur. On les a lus dans les tranchées, et je sais qu'on a trouvé plaisir et profit à les lire. N'est-ce pas Monluc qui, l'un des premiers, à Sienne, appliqua l'idée de l'évacuation de la première ligne et de la défense sur la seconde position qui a joué une rôle décisif au profit des Allemands en avril 1917, à notre avantage en juillet 1918 ? Monluc précurseur de Pétain et de Gouraud, voilà la surprise qu'a ménagée la lecture des *Commentaires* à nos poilus. Et n'a-t-il pas été comme eux, un admirable remueur de terre, le premier qui eut l'intention du rôle capital du pic et de la bêche ? C'est lui qui, à Thionville, inventa les grands abris destinés, dans les tranchées, à loger les troupes d'attaque, qui conçut le rôle du fantassin tel que nous l'a appris l'expérience de la grande guerre. Là encore il a été un précurseur.

De ces brillantes qualités militaires, certaines s'atténuèrent naturellement avec l'âge; elles trouvèrent, d'ailleurs, moins d'occasions de s'exercer dans les guerres civiles. Monluc y fit preuve, pourtant, d'une endurance physique extraordinaire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chez un vieillard. Aux heures critiques, il sut faire face avec une lucidité parfaite et une volonté indomptable aux pires difficultés. Ce fut le cas, par exemple, en novembre-décembre 1569. Mongonmery, le terrible capitaine huguenot, dont il a vanté la diligence et la sagesse, remontait, après avoir reconquis le Béarn, à travers l'Armagnac et le Condomois vers la Garonne, pour faire sa jonction avec l'armée de Coligny et des deux jeunes princes de Condé et de Navarre, qui, battue à Moncontour, se repliait par le Périgord vers le Quercy. La situation était grave. Le plat pays, comme on disait alors, était voué d'avance à la dévastation. Les malheureux habitants des campagnes n'avaient d'autre ressource que de se réfugier dans les villes closes. Monluc, qui avait prévu cette invasion de la Gascogne, avait des forces insuffisantes pour l'empêcher. Il ne pouvait espérer aucun secours de Damville, avec qui il était brouillé à mort. Il prit rapidement les mesures indispensables pour sauver ce qui pouvait l'être. Après avoir fait évacuer Eauze, qu'il jugeait indéfendable, il mit du monde à Lectoure, le vieux nid d'aigle où s'était réfugiée toute la noblesse du pays. Mais sa grande préoccupation était Agen. En dépit de son enceinte, la ville, dominée au nord par le coteau de l'Ermitage, ne pouvait guère offrir de résistance. Les Agenais étaient « entrés en peur » et « tout le monde commençait à plier bagage ». Monluc accourut de Lectoure, le 12 novembre. Il calma les courages émus en adressant aux habitants, réunis à la maison de ville, une de ces fortes harangues dont il avait le secret. « Et leur déclarai, a-t-il dit, deux mois plus tard, dans un discours au Parlement de Bordeaux, que je voulois mourir avec eux, et leur en fis promesse. Ils me levèrent tous la main qu'ils feroient ce que je voudrois. Je leur promis que je garderois la ville avec eux. » Puis, allant par la ville, il décida les marchands à décharger les charrettes sur lesquelles ils avaient déjà « apacqueté » tout leur avoir.

Le 28 novembre, l'avant-garde de l'armée des princes, venant de Montauban, parut devant Aiguillon. Elle y surprit Leberon et quelques arquebusiers. Le gros arriva sur la Ga-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ronne le 10 décembre. Il séjourna dans l'Agenais un peu plus de trois semaines. Monluc a négligé de dire ce qu'y fit l'armée protestante. Mais Brantôme supplée à son silence : parlant de « messieurs les reistres » qui la composaient, il dit que l'amiral « les vous pourmena en ce bon pays d'Agenois, se donnant des ayses et des moyens jusques à la gorge ». Pour comprendre la phrase de Brantôme, il faut lire l'enquête du syndic Boissonnade, qui fait le tableau des excès auxquels se livrèrent les mercenaires allemands de Coligny : « Et ledit camp et armée desd. ennemys, descendus aud. pais d'Agenois en forme hostile, se seroient emparés universellement dud. pais et faict tout deguast en icelluy que l'ennemy peult faire, rompeu et brisé les cloches desd. esglises, les portes et fenestres des maisons, coffres, seurreures d'icieux descrouchetées, rompues, et emporté tout ce que bon leur auroyt semblé, les esclitz et lictz, mangé et beu les bledz et vins, thué et mangé tant de bestail que autre ont conduict ez autres lieux et places fortes qu'ilz tiennent en ced. pais, ensemble empourté les foins, pailles, avoynes, bois, et, que pis est, tant lesd. trouppes que autres, quant n'en pouvoient emporter lesd. vivres, y mirent le feu et myrent parmi les fians les bledz et les vivres qui leur restoient et persoient les thonneaux et barriques remplys de vin, les laissant et faisant thumber par terre dans les caves, chaiz ou autres lieux où estoient, et le semblable a esté faict comme dessus tant par lesd. jadis admyral que Mongomery et les troupes de reistres et autres gens tant de cheval que de pied, c'estant aussi emparés des villes d'Aiguillon, le Port-Saincte-Marie, Clermont-Dessoubz, Bazenx que autres diverses villes, et par toutes les villes et villages qu'ilz ont passé... » Et l'enquête, après avoir constaté les meurtres, les viols, les incendies, les marchands mis à rançon, les pauvres laboureurs suspendus en l'air, les pouces serrés entre des chiens de pistolets, au dessus du feu qui brûle la plante de leurs pieds, conclut « que si l'ennemy infidelle, barbare et turc estoit en ce pouvre pais d'Agenois et de Gascoigne, n'en eusse faict ny n'en fairoict autant... » Ne croirait-on pas lire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelque procès-verbal des atrocités commises par les armées allemandes au cours de la grande guerre ?

Du haut des murailles de leur ville, où s'entassaient bien à l'étroit soldats et gens du voisinage, les Agenais voyaient les reîtres battre la campagne vers Monbran et Moyrax. Monluc tentait de son mieux de les inquiéter. La rupture du pont de bateaux de Port-Sainte-Marie, due à une crue de la Garonne et au brave moulin du président Sevin, envoyé « bas la rivière », retarda jusqu'au 3 janvier 1570 le passage des troupes de Mongonmery. Agen fut sauvé et l'historien protestant La Popelinière déclare que ce résultat fut dû à la vigilance du vieux capitaine. Monluc ne s'est pas trop vanté lorsqu'il dit que, de tous les services qu'il rendit jamais, celui-là fut le plus grand et qu'il ne faut pas s'étonner qu'après cela les Agenais l'aient si fort aimé. En fait, il devint, à partir de ce jour, leur idole. Lorsqu'il fut fait maréchal de France, ce fut une grande joie dans la ville. Les bourgeois et le peuple d'Agen la lui témoignèrent en envoyant à Estillac du gibier, des oranges, des boîtes de dragées à l'écorce de citron pour madame de Monluc et ses filles, des livrées de taffetas pour les domestiques. Les bonnes gens de Francescas, plus humbles, prièrent le grand homme d'agréer trois paires de chapons et six de palombes. Il ne faut pas sourire : ces présents étaient la façon dont les villes remerciaient celui qui leur avait épargné les horreurs de l'occupation. Aujourd'hui ce sont des statues que nous élevons à ceux qui nous ont rendu le même service. Toutes proportions gardés, Monluc fit en 1569 pour les Agenais ce que Gallieni a fait pour les Parisiens en septembre 1914.

J'espère avoir montré que la légende, née à la fin du XVIIIe siècle — pas avant — a grossièrement défiguré la physionomie historique de Monluc. Il ne fut pas plus cruel que la plupart des soldats de son temps, catholiques ou huguenots; il ne fut nullement fanatique. Voir en lui un défenseur du trône et de l'autel, c'est s'en faire une idée très simple, mais très fausse. Cette idée, il faut reconnaître qu'il l'a lui-même suggérée, pour une bonne part. Mais elle ne résiste pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à une lecture attentive des *Commentaires*, à l'examen des documents originaux qui les éclairent et les corrigent, à une étude impartiale des trois premières guerres civiles. Non, Monluc ne fut ni un monstre, ni un sectaire; il ne fut pas non plus le héros tout d'une pièce qu'il a voulu faire croire ; il fut un homme, c'est-à-dire un être complexe, « ondoyant et divers », eût dit son contemporain Montaigne, avec de belles parties, avec aussi des défaillances et des tares. A le juger ainsi, il apparaîtra sans doute aux uns meilleur, aux autres pire qu'ils ne souhaiteraient; mais l'historien ne doit aux personnages qu'il essaie de faire revivre que la justice et la vérité.

Paul Courteault.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

COMMUNICATIONS

Gisements préhistoriques de la Spugo de Ganties-les-Bains

(HAUTE-GARONNE)

A Lucien Darnaud et Genest Dauban,
mes Compagnons bénévoles de fouilles.

Historique des fouilles

Je suis collectionneur de monnaies impériales romaines. Dans l'intention de m'en procurer quelqus-unes, je fis insérer, au début de 1914, aux petits annonces du Manuel général de l'Instruction primaire, édité par Hachette, les mots ci-après :

« Achète médailles romaines bronze, argent, or. »

Parmi les nombreuses lettres que je reçus à la suite de cette insertion, celle de mon collègue et depuis ami, M. Basset, instituteur à Paris, devait me lancer dans la préhistoire.

Il m'écrivit qu'à la suite d'un long séjour en Algérie, il avait pratiqué des fouilles au pied de falaises et réuni une grande quantité de silex taillés et de haches polies; qu'on devrait trouver facilement de ces objets dans la Haute-Garonne, département célèbre par tant de cavernes, et que peut-être même, à proximité de mon poste, il en existait d'inexplorées.

Je me souvins alors d'avoir visité plusieurs fois, dans mon adolescence, la Spugo de Ganties, à 4 kilom. environ de Labarthe-Inard, mon village natal.

Mon collègue accepta de venir y fouiller aux grandes vacances; mais la guerre éclatant, notre projet ne put être réalisé qu'en septembre 1920.

Après quelques sondages superficiels et concluants opérés sous l'abri, M. Basset dut partir pour Montargis.

Encouragé par nos trouvailles, seul, parfois accompagné d'amis ou d'un ouvrier, je suis souvent retourné à la Spugo y remuer avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

passion, mais pieusement, la terre faite de la poussière de nos ancêtres préhistoriques.

Description des lieux

Cette station s'ouvre au midi, sur le territoire de Ganties-les-Bains, à mi-flancs d'une colline calcaire qui fait partie d'une chaîne de même nature, premier contrefort des Pyrénées.

Elle se compose :

1° D'une terrasse à faible déclivité, d'environ 80 mètres carrés :

2° D'un abri sous roche;

3° D'une caverne formée de trois couloirs, de trois salles et d'un étage inférieur, où les éboulis empêchent à peu près de pénétrer.

De la terrasse, merveilleux observatoire, on aperçoit devant soi les petites Pyrénées avec leurs bleuâtres forêts de sapins et, au bas de la colline, en forme de profonde cuvette, un vallon d'à peu près 2 kilomètres carrés.

Un ruisseau, toujours à sec, sauf dans les hivers pluvieux, le divise en deux parties de l'ouest à l'est. Ses eaux, sans écoulement, devaient, à l'origine, former un lac profond. Peu à peu, en s'infiltrant, elles ont érodé le calcaire du côté nord et largement foré la colline. Elles reparaissent, après un cours souterrain de plus d'un kilomètre, à Montespan, d'où elles descendent, par de jolis prés, jusqu'à la rive droite de la Garonne.

Il y a quelque 40 ans, ce tunnel, à l'entrée déjà obstruée, était encore accessible en été. Les derniers visiteurs qui le traversèrent sur toute sa longueur, furent émerveillés par le scintillement des voûtes, l'ampleur des salles et la variété des stalactites.

A l'époque magdalénienne, où le froid était sec et vif, les Troglodytes de la Spugo pouvaient sans encombre s'y glisser. Il est probable qu'ils y allaient souvent et qu'on y retrouverait aujourd'hui, si l'ouverture en était déblayée, de belles fresques comme à Marsoulas, Font-de-Gaume, Altamira, les Combarelles, Niaux, le Tuc d'Audoubert, les Trois-Frères...

L'abri sous roche domine la terrasse. Quoique ses proportions premières, surtout sa hauteur, aient été considérablement réduites, au cours des siècles, par des nappes stalagmitiques à gauche et des glissements de terres extérieures à droite, il garde encore en moyenne 3 mètres de hauteur, 10 de profondeur et 30 d'ouverture.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A l'ouest, une large faille s'enfonce perpendiculairement dans la roche et laisse parvenir un jour de souffrance jusqu'au seuil de la plus grande salle. Au levant, l'abri est clos jusqu'à la voûte par d'énormes blocs de calcaire visiblemnt étayés. Les roches éparses sur la terrasse devaient fermer le reste de l'ouverture et garder la tribu de toute désagréable surprise.

Au fond de l'abri, à 15 mètres de l'extérieur, s'ouvre, du côté oriental, l'entrée actuelle de la grotte. Assez dur à franchir, un couloir (fig. 1-1) mène, après une brève, mais abrupte descente, à un deuxième qui tourne à l'ouest, très large, et aboutit à la salle n° 1 *bis* (fig. 1). où des éboulis ne permettent d'entrer qu'accroupi. Elle mesure cent mètres carrés environ. Elle est ornée de stalactites et en partie encombrée d'éboulis. La moitié de son aire est faite de nappes stalagmitiques sous lesquelles gisent, scellées peut-être à jamais, plusieurs couches archéologiques. La voûte, assez haute d'un côté, ne dépasse guère 2 mètres de l'autre.

Le couloir, qui sert de communication aux salles 1 et 2 est aussi plein d'éboulis. Il aboutit, après une brusque descente, au point où la faille donne un peu de jour. Par cette faille, au cours des siècles, des roches, en grand nombre, ont été précipitées au fond de la caverne. D'ailleurs un remplissage de quelques mètres d'épaisseur, fait de pierres, de terres venues de l'extérieur et de guano pur, encombre, du côté sud, plus de la moitié de cette salle. Contre la paroi, il effleure la voûte élevée de 10 mètres cependant. Aura-t-il préservé, comme dans plusieurs grottes, des dessins gravés ou peints ? Cache-t-il l'entrée d'autres salles ? L'enlèvement du remplissage par la faille résoudrait ces questions.

La troisième salle s'ouvre dans la paroi nord de la grande. Pour y pénétrer, il faut se hisser, à l'aide des aspérités de la roche, jusqu'à une petite ouverture et ramper ensuite sur 2 ou 3 mètres. Elle est assez longue, mais étroite, et diverses couches de calcaire y ont recouvert toutes traces d'habitations.

Les travaux jusqu'ici effectués en quelques points de la station sont à peine des sondages. Ils ont révélé pourtant plusieurs couches archéologiques.

Celle de la surface des couloirs et salles, pleine de débris d'amphores domestiques et autres fragments de poteries magnifiques, aux teintes grisâtres, est gallo-romaine. Est-ce à l'époque des persécutions chrétiennes ou des invasions que les gens de quelque somptueuse villa vinrent chercher un asile sûr dans la caverne ? Leur séjour semble s'y être longtemps prolongé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La deuxième couche, probablement gauloise, a fourni une hache de fer dont la douillle était encore pleine de blé, un vase contenant aussi du blé et des grains carbonisés qui nous sont inconnus. Des bijoux de bronze et des morceaux de grands pots rouges à décoration cordée, au peigne ou à la roulette, étaient mêlés aux charbons d'un foyer.

La troisième couche, néolithique, récelait de très beaux spécimens de vases à dessins en relief, vermiculés ou creusés à la pointe (fig. 2), une molette, une jolie lame d'ivoire, une fusaïole, un poinçon en os, une hache polie (fig. 3), des rejets de cuisine et d'innombrables traces de foyers.

La quatrième est franchement magdalénienne, d'un magdalénien moyen, à industries des plus élégantes.

L'abri, les couloirs et la grande salle demeurent à peu près inviolés, car les recherches, jusqu'à ce jour, ont été faites seulement dans le n° 1 *bis* et sur la terrasse. Une étroite, courte et peu profonde tranchée, opérée à travers les broussailles de cette dernière, permit de recueillir divers silex taillés et des restes de cuisine. Toutes les trouvailles importantes proviennent de la salle 1 *bis*, où l'épaisseur moyenne de la couche dépasse un mètre.

Industrie du Silex

Les silex employés, remarque M. le comte de Bégouen, sont de meilleure qualité que ceux des grottes ariégeoises. Quelques-uns sont altérés, mais la plupart gardent leur belle transparence bleue, noire, rose, grise, blanchâtre, rouge ou jaune. Il y a aussi des jaspes aux teintes diverses, ponctuées de noir ou d'azur.

Les burins droits (fig. 5, numéros 6 et 7) et les grattoirs simples (fig. 5, numéros 1 et 3), sont dominants et en nombres à peu près égaux : une centaine de burins et autant de grattoirs.

Les éclats ou rebuts de la taille, les lames (fig. 6, numéros 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10), les nucléus (fig. 7, numéro 3), les burins busqués (fig. 4, numéro 7), obliques (fig. 5, numéro 9), sur angle, les lamelles à dos abattu (fig. 4, numéros 8 et 9; fig. 6, numéros 5 et 8), à pédoncule, les grandes pointes, les pointes minuscules abondent également. Rares sont les grattoirs discoïdes (fig. 7, numéros 1 et 2), les doubles grattoirs (fig. 5, numéro 4), les burins grattoirs (fig . 5, numéros 2 et 11), les doubles burins (fig. 5 numéro 5), les perçoirs (fig. 5, numéro 8) et les burins dits becs de perroquet (fig. 5, numéros 10 et 12). Enfin une lame (fig. 6, numéro 3), encore

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

teintée de rose, semble avoir servi de spatule pour remuer et étendre des couleurs.

Industrie de l'Os

Comme dans toutes les stations magdaléniennes, l'industrie de l'os est très importante. Elle se compose surtout de bois de renne et de cerf. Elle comprend des sagaies, des aiguilles, des lissoirs, des objets de parure, un hameçon, des bâtons de commandement, de grosses dents de cheval appointées, des incisives de bovidé et des morceaux de bois de renne avec traces de sciage, appelés improprement poignards.

Sagaies

Cinq sagaies ont été recueillies. Malheureusement aucune n'est intacte. C'est grand dommage, car toutes sont d'une belle facture.

Le numéro 1, fig. 8, est quadrangulaire et à pointe légèrement retournée. Le numéro 2, à pointe aussi retournée, garde un reste d'échancrure qui semble indiquer une base jadis fourchue. La troisième et la quatrième, très volumineuses, sont cassées aux deux bouts, et la cinquième, à peu près complète, est extrêmement mince et fragile.

Poignards et Aiguilles

Les soi-disant poignards, ramassés en nombre, ne sont sans doute que morceaux de bois de renne dont on a enlevé des sagaies. C'est pour cela qu'ils paraissent toujours incomplets ou cassés. Beaucoup ont gardé, très nettes, des traces de sciage et leur pointe aiguë (fig. 9, numéros 2, 3), plusieurs sont mal conservés. En revanche, les aiguilles très fines, percées délicatement d'un chas minuscule, n'ont pas perdu leur bel éclat ivoirin. Quelques-unes sont brisées, d'autres absolument intactes. Le numéro 5 de la figure 10, longue de 90 millimètres, semble sortie fraîchement de la main de l'ouvrier. Sa miraculeuse élégance, sa conservation parfaite en font l'aiguille la plus précieuse de la préhistoire. Elle est, par sa beauté, sûrement unique.

Lissoirs

Les lissoirs, au nombre de trois, sont des lames d'os minces, étroites et effilées. Un seul, formé d'une côte d'animal, est complet. Le numéro 3, fig. 8, porte sur un plat des traces d'ornementation.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Parures

Les objets de parure sont rares : des matières colorantes jaunes, rouges, roses pour le tatouage ou les fards; un bouton d'ivoire en forme de bobine, une breloque minérale à trou de suspension au centre (fig. 11, numéro 3); une coquille percée; cinq dents de bovidés doublement perforées et décorées de stries sur la face antérieure de la racine (fig. 10, numéro 3). Aucune n'en compte le même nombre. Cette particularité indique-t-elle des marques de chasse plutôt qu'un ornement ?

Dents de cheval ouvrées

Trois incisives de cheval sont adroitement appointées; elles devaient servir surtout de perçoirs ou de poinçons. Deux sont unies; mais l'une porte en son milieu de profondes traces d'autre utilisation (fig. 10, numéro 2). La troisième est ornée sur un côté de belles incisions en forme de V. Minuscules à la racine, ces V s'agrandissent progressivement vers le sommet de la dent. Ils font, disposés de façon symétrique, un agréable effet.

Bâtons de commandement

Parmi les bâtons de commandement, un seul est intact (fig. 11, numéro 1). D'autres, malheureusement fragmentés, étaient décorés de larges et profondes stries. Les numéros 2 et 4 en sont les morceaux les plus considérables.

Baguette semi-cylindrique

Enfin il a été recueilli une baguette semi-cylindrique (fig. 11, numéro 5), ornée de dessins en creux. M. Peyrony a remarqué, au cours de ses fouilles et dans les nombreuses collections qu'il a visitées, que presque toujours ces baguettes étaient brisées de l'époque. Il se demande pourquoi on les cassait et à quoi servaient ces objets fragiles. Il croit, comme d'autres préhistoriens, qu'elles étaient employées dans des scènes de magie. Leur forme et les dessins qui les ornent semblent militer en faveur de cette hypothèse.

Gravures

Si l'art décoratif fait défaut ou a disparu des parois et voûtes de la Spugo, on peut dire qu'il s'est abondamment exercé sur os, plaques de schiste, concrétions calcaires. Malheureusement les os ci-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mentés dans la brèche n'ont pu en être retirés entiers. Quant aux plaques de schiste ou de calcaire, presque toutes sont tellement fragmentées que beaucoup de gravures restent incompréhensibles (fig. 12, numéro 1).

Sur l'os numéro 1 de la fig. 10, on voit une tête de cheval esquissée en quelques traits assez sûrs.

La plaque numéro 2 porte aussi une tête de cheval qui ne manque pas de vérité. La bouche est à peine indiquée, quelques hachures représentent la crinière et des poils au-dessus des naseaux. L'espèce de corne, si elle figure — ce que nous ne croyons pas — une des deux oreilles, se trouve mal placée. L'œil semble creusé dans le schiste, mais peut-être que l'artiste a profité d'un accident de la pierre pour le former. Cette utilisation, fréquente d'après M. le comte Bégouen, mérite d'être signalée cependant.

Au revers de cette même plaque est une ébauche de bison prêt à foncer, dirait-on. La tête est incomplète (fig. 12, numéro 3).

La plaque numéro 13 porte également une esquisse d'animal profondément incisée. Comme par suite de cassure, il ne reste guère que les jambes, on peut se demander si le dessinateur a voulu figurer un bison ou un cheval.

Toutes ces gravures ne peuvent, certes, être mises en comparaison avec celles trouvées dans certaines grottes, mais espérons que les fouilles de la Spugo, à peine amorcées, fourniront bientôt des spécimens plus remarquables.

Cupules et pierres à bola

Il a été aussi découvert deux godets ou cupules, façonnés avec d'assez gros galets sphériques, et quelques pierres à bola. Les traces évidentes de l'action prolongée du feu sur une partie de la surface des godets, indiquent qu'ils ont joué le rôle de lampes.

Les pierres à bola sont en calcaire ou en silex, rondes et lisses. Toutefois, au milieu de la couche archéologique, se trouvait une sorte de boule en forme de tubercule, presque ronde, brillante d'un éclat métallique bleuâtre et fort lourde. C'est un morceau de minerai de fer oligiste poli par l'usage. Nous sommes donc en présence d'une de ces curiosités naturelles que les Magdaléniens semblaient rechercher avec soin, puisqu'on rencontre dans leurs foyers jusqu'à des fossiles dont ils faisaient des objets de parure. Ils auront ramassé ce rognon de fer oligiste, assez fréquent dans certaines régions des Pyrénées, comme un objet digne d'attention, mais propre aussi à jouer le rôle d'excellente pierre à bola.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Faune

Elle comprend des restes de cerf, de renne, de chamois, d'antilope-saïga et de cheval. Ceux de bovidés abondent. Quelques dents de carnassiers et des os d'oiseaux n'ont pas encore été déterminés.

Restes humains

Les débris humains sont très nombreux à la Spugo. Ils se trouvent disséminés sur toute l'aire de la caverne. Certains os, des dents surtout, semblent avoir été semés, dispersés çà et là. Une forte incisive de mâchoire supérieure a été récoltée, sous une nappe de calcaire, en pleine couche magdalénienne ; quatre autres et plusieurs molaires le furent dans le 3e couloir, presque à fleur de terre. Des fragments de mâchoire, aux dents puissantes, gisaient également dans la partie la plus étroite et la plus profonde de la grande salle, sous une stalagmite de 2 mètres de hauteur. Le reste du squelette, sans doute fort ancien, y demeure peut-être engagé. Un fémur d'homme jeune et robuste fut découvert au-dessous d'une grande dalle calcaire, formant une sorte de dolmen. Enfin des phalanges, des humérus, des vertèbres et d'autres fémurs traînaient sur le sol, parmi les pierres, aux quatre coins de la caverne.

Certes, s'il est impossible d'attacher ces restes humains à une époque, quatre sépultures intactes ont pu être étudiées et recevoir une détermination moins douteuse.

La première se trouvait au fond de l'abri sous roche, sur le seuil du couloir de descente, légèrement recouverte de terre. Nous y avons recueilli une mâchoire inférieure, munie d'une solide et belle dentition, quelques côtes, un péroné et deux fémurs engaînés de calcaire. Au milieu de ces débris se trouvait un admirable grattoir (fig. 5, numéro 1).

La deuxième tombe, sise dans un retrait du couloir 2, ne contenait plus qu'une mâchoire en assez mauvais état. Auprès gisait une lame de silex de 11 cent. de longueur (fig. 9, numéro 1).

La troisième, placée contre la paroi sud de la salle 1, ne donna qu'un fémur qui s'effrita au contact de l'air, et aussi une lame de 13 cent. (fig. 6, numéro 1).

Ces trois tombes, situées dans une terre pure de tout mélange, pourraient bien n'être que néolithiques ; mais les silex paléolithiques, de grandeur inusitée à la Spugo, placés peut-être selon un rite funéraire, dans la main du mort, nous inclinent presque à les croire magdaléniennes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La 4e sépulture est probablement gauloise (1). Elle fut découverte par notre jeune ami N. Casteret. Elle est placée au fond de la partie la plus étroite de la grande salle, à 4 mètres environ du sol, dans un ressaut horizontal de la paroi creusé naturellement en forme d'auge.

Cette dépression de la roche renfermait, sous 10 cent. de terre légère, des morceaux de poteries assez fortes, une grosse tête d'épingle à cheveux en fer, très oxydée, une magnifique fibule de bronze, fonctionnant encore, 36 dents, 25 phalanges, 2 fémurs, 1 humérus, 1 calcaneum, des côtes et autres ossements humains.

L'examen des dents a permis de conclure qu'on se trouvait en présence des restes de trois individus au moins : un vieillard, un adulte et un tout jeune enfant.

En résumé, la caverne de Ganties, avec sa terrasse ensoleillée, son vaste abri, les 100 mètres de développement de ses couloirs et de ses salles, sa situation et le résultat de nos fouilles, pourtant incomplètes, peut être classée parmi les stations humaines de premier ordre. Nous attendons avec impatience l'ouverture des prochaines grandes vacances pour y continuer ardemment nos travaux. Notre labeur ne se bornera pas là ; nous comptons effectuer encore des sondages dans les grottes, abris et gisements vierges dont fourmille la région (1), et, si nous ne faisons pas des découvertes sensationnelles, si nous n'ajoutons pas grand'chose à la préhistoire, nous aurons eu du moins la joie d'élargir l'aire ancienne de l'humanité dans notre magnifique et bien-aimé Comminges.

Jean Cazedessus.

Lafitte-Vigordane, juillet 1922.

---

(1) Après nos récentes découvertes et observations qui feront l'objet d'une communication spéciale, nous pouvons certifier que le gisement, dont il est parlé plus haut, est bien gaulois, de l'époque de la Tène II.

(2) Nous avons, en septembre, fouillé l'un des abris de la Roque. A 1 m. 40 de la surface du sol, était un gisement Tourassien, et, plus bas, à 3 mètres, un gisement magdalénien encore inexploré.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNE VILLA GALLO-ROMAINE INCONNUE

CAT DEL RAT DE PUYMIROL

Quelque désir que nous ayons de placer l'âge d'or en avant, comme une invincible espérance, nous devons reporter aux temps lointains de l'occupation romaine celui de la région de Puymirol. Jamais la population n'y fut aussi dense, jamais les habitations n'y étalèrent un tel luxe. D'Agen à Bourg-de-Visa, on ne trouverait un seul coin fertile que n'aient exploité des colons affranchis, un lieu de plaisance que n'ait embelli quelque villa urbana, un parcours de quelques milles que ne jalonnent encore des vestiges de temples païens.

Boudon de Saint-Amans a signalé les fouilles de Sainte-Radegonde où l'on découvrit dans les propriétés de M. Noubel « les médailles du haut et du bas Empire, des tronçons de colonnes, des restes d'enduits chargés de peintures représentant des fruits, des feuilles et des portions d'arabesques et un aqueduc souterrain long de 10 toises solidement construit en petites pierres cubiques et en larges briques à rebord » (1). (Nous avons visité ces lieux et nous en avons rapporté un fragment de marbre antique figurant les plis du bas d'une tunique.)

A Lamarque, près de Grandfonds, Boudon de Saint-Amans avait pu suivre de l'œil, lors de la maturité des moissons, la direction des fondements de vastes constructions romaines presque partout au niveau du sol. Il rapporte qu'on y découvrit, à diverses époques, « des fragments d'énormes colonnes de pierre, un vaste hippocaustre avec des prismes en terre cuite, de belles tables de marbre, la tête inconnue d'une belle statue, des bains avec les conduits d'eau qui les alimentaient, une meule de moulin à bras, un beau carrellement bien conservé en briques hexagonales de 20 pouces de diamètre alternant à de grands espaces, dans un ciment très blanc et très dur, avec d'autres briques plus petites et rhomboïdales, un encaissement de sept pieds de long sur sept de large et autant de profondeur renfermant des cendres funéraires avec les

(1) Boudon de Saint-Amans. *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, p. 57.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

débris d'un lacrymatoire et des charbons » (1). (Sans doute quelque puits pour sépulture d'esclaves, comme ceux que l'on découvrit il y a une vingtaine d'années au cimetière gallo-romain de Révenac, près du Mas-d'Agenais, chez M. de Luppé.)

A Grandfonds commençait une cité disparue, la *Ville longue*, selon le nom que la tradition lui a conservé en raison, sans doute, du grand nombre de villas qui s'échelonnaient au bord de la Séoune jusqu'en amont de Puymirol. Placerons-nous au centre de cette interminable avenue la problématique *Cleracio*, dont Saint-Pierre de Clairac, pris dans le sens de Saint-Pierre lès Clairac, perpétuerait le souvenir ? On y croit dans le pays. « C'est le *Castrum Clarucum* », disent certains (2), tandis que d'autres se demandent s'il serait téméraire d'affirmer que la cité évanouie était l'œuvre d'un riche praticien du nom de Clarus au Carnaïus (3).

En vérité, nous approchons d'un centre aujourd'hui désert, mais qui rayonna vers le IVe siècle d'une splendeur inégalée depuis. Voici le lieu dit Mercadé où Mercure eut son temple. Son emplacement ne se révèle aujourd'hui au touriste que par les débris de marbre, généralement verts, que soulève la charrue (4). Mais Boudon de Saint-Amans, qui en avait visité les ruines, y avait reconnu les vestiges d'un « temple tétrastyle de petite dimension, ayant des galeries extérieures ou couloirs latéraux dont on ne pouvait trouver l'issue. Le pavé de mosaïque, encore en bon état, représentait des rosaces, et parmi les débris de marbre, de briques à rebord dont il était encombré, on distinguait partout des traces d'incendie. Au surplus, disait le même auteur, les divers fragments recueillis dans ce local, et surtout deux chapiteaux que j'ai fait dessiner, annoncent évidemment la décadence de l'art... » (5)

Nous n'avons pas vu le chapiteau que le comédien ambulant Beaumesnil (dont l'imagination est demeurée plus indiscutable que la sincérité) dessina pour Boudon de Saint-Amans qui le reproduisit à la planche XXX, p. 208 de ses *Antiquités*. On a peine à croire que cet antique ait appartenu au même temple que les remarquables témoins trouvés au même lieu et conservés au château de Naudou, chez M. de Caussé.

---

(1) Boudon de Saint-Amans, *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, p. 58.

(2) Barailon, qui vivait à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe.

(3) L'abbé Dubernet, desservant de Saint-Julien de Boissaguel, auteur de remarquables travaux manuscrits sur la région.

(4) En ce lieu s'élèvent aujourd'hui un pigeonnier et un grand noyer.

(5) Boudon de Saint-Amans, *Essai sur les Antiquités du département de Lot-et-Garonne*, p. 59.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Ce sont, dit l'abbé Dubernet, deux chapiteaux géminés en marbre blanc saccharoïde... L'un d'eux présente sur une face un monstre à tête léonine abritée sous l'angle de l'abaque, au corps de lion, mais à main d'homme tenant un bâton terminé par une boule. Sur l'autre face est un lion couché, admirablement fouillé, et dont la tête se replie également sous l'abaque... Le second chapiteau, de dimensions pareilles au premier, porte lui aussi sur deux tronçons de fût et a pour décoration une série de végétations enroulées. Tous deux sont l'œuvre d'un habile ciseau... »

S'il faut en croire le même érudit, auprès du temple de Mercure aurait existé une villa, soit *rustica*, soit *urbana*, centre d'un de ces immenses domaines nommés *latifundia* qui aurait commencé à Malbès (1), englobé le hameau de Pastech où l'on a découvert des aqueducs romains ainsi que le parc de Naudou jusqu'à Saint Pierre de Clairac.

De Naudou, on pouvait apercevoir sur le plateau de Puymirol au *Podium ad Mirandum* un temple élevé à Diane sur l'emplacement de l'église actuelle.

A Lalande on a recueilli de nombreux débris de marbre et de porphyre.

Plus loin que Saint-Julien, la Mouline et Coudournac où briques à rebords et prismes de mosaïques sont nombreux, se dressait le temple de Tayrac d'où l'on a extrait la célèbre *Vénus drapée* du Musée d'Agen. D'après Salomon Reinach cette figuline est « le seul exemple authentiquement recueilli sur le territoire des Gaules de sculpture formée de marbres de différentes couleurs »; la tête et les bras manquent : ils étaient de marbre rouge veiné de blanc. Tout le reste de la statuette est taillé dans de l'albâtre oriental très dur et translucide.

Plus loin encore se trouvent la villa de *Feruciaco* ou Ferrussac et le village d'Anglars (aujourd'hui Saint-Maurin) où le romain Emilianus aurait élevé la cité *militane*. Près de cette villa était la *fons militanus* (aujourd'hui fontaine de Milhac) où la tradition place la première sépulture du saint céphalophore auquel Anglars dut de changer de nom.

Comme on le voit, la vallée de la Séoune est riche en souvenirs gallo-romains.

A ce titre, Puymirol, qui fut depuis l'origine la principale ville arrosée par cette rivière, ne le cède en rien à ses voisines et nous

(1) Sur la Séoune de la Sauvetat, affluent de la Grande Séoune, à 1.500 mètres de Naudou.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous réjouissons d'avoir été le premier à explorer et signaler une de ses villas demeurée inconnue jusqu'à ce jour : *Cat del Rat.*

***

Le plateau de Cat del Rat (160 m. d'altitude) est situé à 1.000 m. environ à vol d'oiseau au sud du coteau sur lequel est bâti Puymirol. Son nom (littéralement : Tête du Rat) lui vient du ruisseau qui y prend sa source. Posé comme un balcon au bord de trois combes (la Boissière à l'est, le Rat au nord, Combenaudé à l'ouest), il forme une large terrasse adossée au sud au plateau légèrement plus élevé de Montpensier et de Boulet. Cette terrasse servit jadis d'assiette à la villa qui fait l'objet de notre communication; mais on aurait tort de croire que les Gallo-Romains furent ses premiers habitants, car il suffit d'examiner le sol pour y retrouver des traces des différentes civilisations qui s'y superposèrent.

Voici d'abord les haches en pierre serpentineuse d'un contour sensiblement triangulaire, tant le talon en est pointu; n'était la symétrie de leur dessin on les confondrait avec des galets roulés par la Garonne. Voici maintenant les haches en jade polie au tranchant arrondi en anse de panier, si fin qu'il en est translucide, si pur qu'un crayon — même exercé — en raccorderait moins bien les courbes ; le conchoïde ou bulbe de percussion en garantit l'authenticité. Parfois dans le même sillon sont les percuteurs qui servirent à les façonner; certains empruntent la forme du pilon du pharmacien, d'autres sont polis à facettes. Voici encore les pointes de flèche en pierre éclatée, mais des derniers âges seulement (époques solutréenne et robenhausienne), ainsi que des éclats taillés en dents de scie pour en remplir l'usage et des grattoirs restés affilés comme des couteaux. Voici enfin un outil de pierre en forme de petit champignon dont le pied pouvait s'encastrer dans un manche, tandis que, sur le chapeau, deux rainures perpendiculaires fortement usées aux extrémités devaient servir à croiser les fils.

Dans nos excursions nous n'avons trouvé qu'un seul os taillé en pointe de flèche, à la façon magdaléenne.

De nombreux objets révèlent le séjour prolongé que les Gaulois firent à Cat del Rat; ils consistent surtout en vaisselle de terre grise durcie au soleil ou de terre rouge cuite au four, mais on ne les découvre qu'à l'état de débris car le sous-sol manque de profondeur, le rocher apparaît parfois à nu et la terre arable n'a cessé d'être remaniée par la charrue. Aucun de ces fragments n'est assez important pour permettre de reconstituer l'amphore, le cratère, l'aiguière ou simplement le plat d'où il sortit. Mentionnons,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à part une sphère de bronze de la grosseur d'une bille d'enfant montée sur une tige et qui put servir de parure dans les cheveux, une spatule de fer pour prendre les fards et les onguents au fond des vases et des poids de tisserand en troncs de pyramide de terre cuite. Nous sommes loin évidemment du célèbre casque de fer du Musée d'Agen et de l'épée à Antennes, découverte à Tayrac dans le tumulus du Tucol (1), commune de Tayrac.

Quand nous eûmes découvert une muraille gallo-romaine, nous dûmes attendre la croissance des céréales pour reconnaître, à leur différence de niveau, l'emplacement probable de l'enceinte. Depuis, nous avons suivi attentivement les labours qui ont été faits en ce lieu; les résultats de nos premières observations ont été confirmés par cet examen et par les récits des voisins et c'est ainsi que sans avoir jamais fait de fouilles nous avons pu délimiter avec quelque exactitude l'antique villa de Cat del Rat.

Elle présentait l'aspect d'un quadrilatère se rapprochant du carré et mesurant environ 200 m. de côté. Son axe médian N-S se confondait avec celui du coteau (de nos jours, le chemin de terre de Boulet paraît en suivre le tracé). Cependant c'est le second axe, E-O, qui fixera l'orientation de la villa. Vers l'est, dans la direction de Combenaudé s'ouvrait, en effet, le portique. Le point de vue n'y présentait aucun intérêt parce que la pittoresque combe était séparée de cette demeure par une trop grande étendue de terres labourables; mais c'est entre ses rochers encaissés que passait une des plus importantes voies romaines, seule attache de cette station avec le monde extérieur. Aussi un chemin pavé de larges dalles descendait-il du portique vers la célèbre chaussée (2).

Cat del Rat étant, selon toute probabilité, une *villa rustica*,

(1) Appartient à M. Madrid, négociant, place Raspail, à Agen.

(2) Cette route, droite comme tous les vieux chemins, se détachait au trivium de Ségaillé de la grande artère d'Agen à Toulouse, escaladait la côte du Metgé, desservait la Grand'Carrère, la Baronnie, entrait dans Puymirol par Boulet, passait à Combenaudé et la Bounasse, franchissait à gué la Grande Séoune près du pont actuel de Bruget, montait à Pech-Redon, traversait la Petite Séoune à Gaffardis, gravissait à pic Saint-Damien, pénétrait dans Larroque par Paradis et Estradets et se dirigeait ensuite vers le pays des Arvernes, peut-être même celui des Sénones et des Parisii. Son assiette est encore visible dans toute l'étendue de notre département ; dans la 1re moitié du XIXe siècle, elle était encore suivie par les caravanes des marchands de blé de Villeneuve-sur-Lot, transportant sur des chevaux bâtés leurs denrées au marché de Lamagistère.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

c'est-à-dire le centre d'une exploitation agricole, le bâtiment de sa façade principale (où régisseur et concierge logeaient, sans doute, selon la coutume, à droite et à gauche du vestibule), devait être affecté aux ateliers et dépôts d'outils, peut-être aussi aux magasins de récoltes que de plus grands propriétaires auraient groupés dans une *villa fructuaria* spéciale. Effectivement, nous n'avons trouvé en ce lieu que fort peu de vestiges révélant une habitation privée où le luxe aurait été habituel, mais seulement une clochette en bronze de 6 cm. de diamètre, des ferrailles grossières, une grande quantité de pivots cylindriques par lesquels amphores, orcas et orculas, vaisseaux à vins, à huile, à salaisons s'enfonçaient en terre pour se stabiliser le long des murs.

Dans la pièce d'angle où commençait l'aile sud, un cultivateur qui creusait un puits a récemment découvert un four.

Il nous semble permis de croire que dans la partie antérieure (j'entends près du sommet de l'angle droit qu'elles formaient avec la façade) les deux ailes etaient divisées en de nombreux compartiments destinés aux services relevant du fait de la vie en commun d'une nombreuse colonie : forges, meules, pétrin, cuisines, thermes, etc. Sur l'emplacement supposé des premières pièces — où nous avons reconnu quelques murs de refend — nous n'avons recueilli que des fragments de vases en terre cuite au four non peinte et non vernissée : cols, anses, pieds d'amphores ou autres récipients.

En revanche, dans la partie postérieure de ces mêmes ailes, on devine une vie plus intime parce qu'on y remarque des traces d'un luxe qui ira grandissant jusqu'à la quatrième face de la villa tout entière occupée par le maître et sa famille (prismes de mosaïque, fragments de flacons ou de poteries samiennes, marbres et porphyres, monnaies et médailles, objets divers). Inutile de dire que dans le vaste atrium ou cour intérieure on ne voit rien de tout cela, mais à peine des morceaux d'épaisses briques plates et des marbres verts tachés de blanc.

Vers le milieu du quatrième corps de bâtiment, nous avons découvert un pilier carré d'environ 60 cm. de côté : était-ce un des supports de la galerie donnant sur l'atrium ? Si l'on n'admettait *à priori* que l'unique issue de toute villa romaine était le portique du vestibule, nous serions heureux de supposer que ce pilier révélait l'existence d'une porte extérieure dans l'appartement du maître, car c'est le seul point de l'édifice d'où l'on puisse contempler un beau panorama : la luxuriante vallée de la Séoune s'ouvrant une échappée vers la Garonne entre les coteaux boisés de Buffeben et de la Madeleine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ajoutons pour être complet qu'en avant et à deux cents mètres environ de l'aile Nord s'élevait, sentinelle géante placée à l'éperon du coteau, face au Podium ad Mirandum, un menhir aujourd'hui disparu mais dont le lieu dit a conservé le nom : Peyrelade ou *Peyrolebado.*

Le sol de notre villa a été si souvent remanié que nous ne sommes jamais parvenu à découvrir plusieurs prismes fixés l'un à l'autre (exceptionnellement 3 et 5 une seule fois). A l'encontre de ce que nous avons remarqué partout ailleurs, notamment à Sainte-Radegonde et Mercadé, ces prismes ont uniformément les mêmes dimensions : ce sont des cubes d'environ 1 cm. de côté. Toutefois deux faces opposées ont été légèrement arrondies par le frottement sur la meule, ce qui permet de supposer que la rosace était le motif principal de la décoration. Des prismes de section triangulaire remplissaient les vides entre les cercles tangents. Les rosaces étaient polychromes, mais trois couleurs seules étaient représentées : blanc, noir et rouge, alors qu'à la Mansio Agennensis, par exemple, s'en ajoutait une quatrième l'ocre jaune. Quelques petits cubes de couleur noire portent sur leur face inférieure une majuscule romaine ébauchée par un poinçon d'acier : U. O. S. M. C. L.; ne cherchons pas à les grouper pour y découvrir une inscription, ces lettres étaient de simples points de repère communs à toute une série ajustée à l'avance d'après le croquis des tablettes, à la façon des signes particuliers que trace l'ébéniste pour indiquer avant le montage la mortaise et le ténon correspondants.

Une mention spéciale est due à des prismes d'un volume 8 fois moindre, qui semblent taillés dans une substance vitrifiée de couleur azur, outremer et verte et qu'on pouvait indistinctement utiliser pour l'ameublement et la construction, la marquetterie et la mosaïque.

Hier encore nous ramassions sur l'emplacement d'une des pièces réservées au maître de la villa une lame de marbre rouge de 4 mm d'épaisseur découpée en triangle isocèle de 5 cm. de base et 8 de hauteur qui, à n'en pas douter, était un racloir destiné au polissage des mosaïques : les sommets sont arrondis, la tranche est usée en biseau et sur une arête est marquée la place des doigts de l'ouvrier.

La présentation des poteries samiennes sera plus facile; nous n'en avons trouvé aucune dans son entier, mais les fragments atteignaient parfois la moitié du vase, si bien que nous avons pu, sans crainte d'erreur, en dessiner le croquis côté. Ces débris ap-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

partenaient à des plateaux pareils à ceux de nos services à liqueurs, à des amphores rappelant nos alcarazas, à des bols où les ornements se détachaient en relief. Ainsi que vous pourrez le constater dans l'album que j'ai l'honneur de vous soumettre, la forme de ces bols était variée à l'infini, mais la silhouette dominante était celle du casque romain renversé. Quant aux décors, ils sont généralement empruntés au règne végétal, feuilles de laurier, de chêne, d'acacia, de liseron, et, sur les vases plus grands, ifs, sapins et autre conifères.

Un seul décor se rapporte au monde animal : un oiseau coureur du genre autruche. Les dessins conventionnels vulgarisés par l'architecture sont des plus nombreux : oves et rais de cœur, perles et pirouettes, denticules, billettes, vrilles enroulées en volutes, étoiles, quintefeuilles, etc. Nous avons également relevé (et ceci plaira, sans doute, à notre Henri Martin des volontaires agenais, M. le commandant Labouche), la figuration de ces étendards romains devant qui s'inclinèrent les enseignes sotiates et autour desquels les héritiers des Nitiobriges se firent tuer à Vouillé.

Quelques témoins portent des inscriptions (coins de potier ou devises); plutôt que de les décrire, je gagnerai du temps en les faisant circuler parmi vous.

J'en aurai fini avec les poteries samiennes en signalant que Cat del Rat a fourni en outre des fragments de lucerna ou de lampadaire et que certains débris, pareils à celui que je suis heureux de vous présenter sont presque... à l'état de neuf et semblent avoir été passés au ripolin sous la 3e République.

Mes recherches ont augmenté mes collections de nombreuses monnaies romaines. Certaines sont en trop mauvais état pour être examinées avec fruit; par contre, beaucoup sont recouvertes d'une belle patine qui, loin d'en déformer l'exergue et l'effigie, les met, au contraire, en évidence. Voici des Nérons, des Caligulas, mais surtout des Constantins. Les monnaies de Cat del Rat appartiennent au Bas-Empire; un illettré s'en douterait en constatant que si l'avers est présentable le revers tient de la caricature. Deux objets que j'ai apportés à votre intention m'ont paru plus curieux :

1° Une pièce en argent dont le droit figure deux masques adossés de profil sur un col unique, comme on représentait Janus, et l'avers une vestale pontifiant peut-être devant les tables de la loi ou l'autel du capitolin; l'aspect général rappelle plutôt l'art égyptien que le siècle d'Auguste;

2° Un jeton de jeu ou objet monétiforme en cuivre repoussé : le relief figure avec la netteté la plus pure une déesse à la chevelure

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

surmontée d'un croissant conduisant un char à deux chevaux au-dessus des nuages, dans le champ des étoiles.

Ainsi que nous le laissions entendre plus haut, nos recherches n'ayant été que superficielles ne pouvaient être très fructueuses. Nous ne pensons pas, d'ailleurs, que des fouilles pratiquées sur le plateau donnent jamais de grands résultats.

En premier lieu, les barbares incendièrent la villa de Cat del Rat; le foyer principal de cet incendie, révélé par une notable épaisseur de bois carbonisé et par des agglomérats de scories métalliques, correspond exactement à l'aile méridionale de la villa; les fragments de pierre ponce de teinte violacée sur toute leur épaisseur y sont également très nombreux. La destruction totale de l'édifice ne nous permettrait donc de découvrir que des substructions de murailles et des pavés de mosaïque; malheureusement la face occidentale où se trouveraient ceux-ci ne présente que par endroits une couche arable de quelque profondeur; sur une certaine étendue, les bétons dans lesquels étaient insérés les prismes reposaient directement sur le rocher, aussi les remaniements continuels du sol les ont-ils dispersés ou morcelés à l'infini.

Peut-être découvrirait-on des objets d'un plus grand intérêt si l'on parvenait à retrouver le columbarium dont les cellules abritaient les mânes de la maison ou les larges puits funéraires où étaient jetées les dépouilles des esclaves.

Si quelque columbarium a existé à Cat del Rat, il ne pouvait qu'être taillé dans le rocher à pic où finissait la terrasse de la villa en bordure de la combe de La Boissière; mais ce rocher n'ayant cessé d'être exploité pour la fourniture de la pierre, on ne saurait conserver grand espoir de ce côté-là.

Quelque jour, un défoncement plus profond ouvrira, peut-être, des puits ayant servi de sépulture; ce sera probablement vers la ferme du Rat ou les vignes de Montpensier où le sous-sol est moins calcaire.

Pour être aussi complet que possible dans une communication, dont le cadre restreint se ressent du peu de temps dont on dispose dans un Congrès, nous constaterons, en terminant, que si les plus vieux terriers et des actes notariés plus anciens encore témoignent que l'emplacement sur lequel s'était élevée la villa est, depuis de nombreux siècles, livré à la culture, aucune construction ne s'y est depuis dressée en aucun temps et que les débris d'objets que la charrue soulève remontent presque tous à l'époque gallo-romaine.

Ernest Lafont.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les Ruines du Château des Marquis de Fimarcon

A CASTELNAU-SUR-L'AUVIGNON

Castelnau-sur-l'Auvignon fut, avant 1789, Castelnau-en-Fimarcon. Dans les temps les plus anciens de ce pays dont l'histoire a conservé le souvenir, avant que ce rôle fut dévolu à Lagarde-Fimarcon, Castelnau en était la principale place. Il s'appelait alors Castelnau-de-Loubières : *Castrum novum de Luparis*. Cette appellation éveille l'appréhension de loups, l'idée de repaires de loups. Il est possible que les pentes escarpées voisines de la rive droite de l'Auvignon fussent alors couvertes de bois où l'on entendait les hurlements de ces bêtes.

Ce n'est pas l'histoire du pays de Fimarcon qui doit nous intéresser aujourd'hui; mais bien plutôt ce qui reste des deux châteaux qui, construits à deux époques différentes, devaient cependant n'en former qu'un seul dans les desseins du constructeur de celui qui fut plus récent.

I

Le plus ancien château fort de Castelnau, — un bâtiment carré de douze à quatorze mètres de côté, accosté à l'un de ses angles d'une tour carrée qui le domine et qui lui servait de donjon, — est roman de construction et de tempérament. Il est assis sur une sorte de promontoire assez abrupt et facile à isoler.

Jusqu'à ces derniers temps, on ne pouvait y pénétrer que par le portail d'une grange moderne qui a été édifiée sur la partie orientale du château roman. Une fois là dedans, on a à sa gauche un escalier en pierre qui finit en palier, à la hauteur du premier étage, devant une porte au linteau horizontal dont les pieds droits ont les arêtes chanfreinées. Une sorte d'archère, à gauche, permet à la sentinelle, postée pour la surveillance de la porte, de communiquer aussi avec le corps de garde qui se tenait dans la grande salle qui occupe tout le rez-de-chaussée.

En visitant, la semaine dernière, pour les photographier, les vieilles constructions de Castelnau, nous eûmes l'agréable surprise

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de constater qu'on a fait tomber la muraille qui aveuglait une sorte de grand arceau ou portail roman, qui s'ouvre au midi pour permettre aux soldats du corps de garde soit de se tenir dans la salle, soit de manœuvrer sur quelque place à l'intérieur des courtines, tandis que la sentinelle devait suffire à la surveillance de la porte du premier étage.

Dans cette salle du corps de garde, on remarque deux voussures romanes aux deux archères : l'une près de l'angle nord-ouest de l'appartement; l'autre forme l'évasement intérieur de l'archère qui surveille la porte d'accès du premier étage.

Dans cet appartement carré du premier étage, au mur nord, nous remarquons une cheminée du XIIIe ou du XIVe siècle, qui paraît avoir été édifiée après la construction du château. Sur ce même mur, une porte donne communication avec la haute tour ou donjon primitif. A l'intérieur de cette tour, au dessus de la première voûte sur laquelle nous nous trouvons, sont encore deux autres voûtes; il y a de l'une à l'autre la hauteur d'un étage; elles sont percées chacune d'une ouverture régulière en forme de trappe. On allait donc de voûte en voûte, ou d'étage en étage, au moyen d'échelles mobiles, à l'intérieur même de la tour.

Nous regrettons de n'avoir pu y monter pour examiner de près les petites ouvertures irrégulières qui paraissent du dehors. Mais cette tour carrée offre une belle apparence avec ses divers étages bien conservés, les deux retraits successifs qui réduisent au fur et à mesure qu'on monte, l'épaisseur de ses murailles, et ses ouvertures, pour le guet, tout là-haut.

Cependant, tout ce qui doit intéresser en ce vieux donjon ne se trouve pas à l'intérieur. A l'extérieur, sur le côté nord, tout à fait au ras du sol, la tour est ouverte dans l'épaisseur de la muraille de manière à laisser subsister dans sa base une sorte de petit réduit sous un berceau plein-cintre qui paraît bien dater de l'époque même de sa construction. Une cloison appareillée ferme ce réduit du côté de l'intérieur. Cette cloison elle-même est ouverte au centre par une fenêtre carrée qui permet de se rendre compte que le sol, sous la tour, était creusé en forme de puits carré.

Il y a dix ans, quand nous visitâmes Castelnau pour la première fois, cette excavation était plus profonde que maintenant. Peu à peu, les propriétaires et les habitants la remplissent avec des décombres. Etait-ce une communication reliant la place avec le dehors, loin des murailles ? Etait-ce une prison ou un magasin ? Ou un puits ? Nous n'osons rien affirmer. Mais nous n'avons rien observé de semblable, nulle part ailleurs, dans les vieux châteaux de notre pays que nous avons visités ou étudiés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On se posera cette question : ce château de Castelnau-en-Fimarcon était-il construit à la manière des châteaux gascons, si bien décrits par notre vénéré et regretté maître Philippe Lauzun ?

Il semble qu'il leur soit pareil par son plan général : construction rectangulaire ou carrée flanquée d'une ou de deux tours à ses angles. Mals il y a des détails importants, ici, qui le rendent différent du type des châteaux gascons connus. C'est d'abord la salle des gardes qui se trouve au rez-de-chaussée, à Castelnau, alors que dans le château gascon on la voit au premier étage au dessus du rez-de-chaussée. C'est encore le grand portail roman de cette salle du rez-de-chaussée qui s'ouvrait sur une cour. C'est enfin la guérite établie au pied même de la tour. Dans les châteaux gascons, on ne trouve rien de semblable : l'uniformité de la construction en appareil n'y est pas rompue au rez-de-chaussée par la moindre petite ouverture.

Nous pensons qu'on pourrait voir, dans le vieux château de Castelnau, une fortification antérieure aux châteaux gascons proprement dits. Il a dû s'élever à une époque où l'expérience n'avait pas encore démontré aux constructeurs d'ouvrages de défense la nécessité de laisser le rez-de-chaussée entièrement aveuglé afin de donner moins de facilité aux tentatives de la sape ou aux hardiesses des assaillants. Et la constatation qu'on pourra faire que l'appareil est moins fini que celui de l'époque des châteaux gascons n'est pas pour infirmer l'opinion que nous émettons, bien au contraire.

II

Les ruines féodales de Castelnau présentent encore une tour ronde, un autre donjon sans doute, qui fut construit à une époque plus récente que celui dont nous venons de parler. Rond à l'extérieur, hexagone à l'intérieur, c'est une belle œuvre d'art architectural que le touriste ne soupçonne pas de loin. Ce n'est plus qu'une ruine; mais qu'il reste d'harmonie et de beauté encore dans ce monument amputé, décapité, dégradé, beaucoup plus par la sottise et la méchanceté des hommes que par les outrages du temps !

Il est bâti en carraux d'assise bien réguliers ayant 0 m. 23 × 0 m. 24 ou 0 m. 25 de hauteur. Il y a aujourd'hui, au dessus du sol, 59 assises superposées. Ainsi, le monument atteint encore plus de 14 mètres de hauteur du côté du levant, là où il est le plus bas. Ses murs ont 1 m. 80 d'épaisseur. Chaque pan de l'hexagone a 4 mètres de largeur. On distingue encore les amorces de hautes murailles qui formaient un corps de logis à l'ouest et au nord-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ouest de cette tour ronde et la reliaient aux plus anciennes constructions romanes dont nous avons parlé tout-à-l'heure.

Le rez-de-chaussée est une construction aveugle dans laquelle, semble-t-il, on ne devait pouvoir entrer que par une trappe s'ouvrant au-dessus. Il ne porte aucune trace d'ouverture ou de meurtrière. On voit par cela que les théories qui ont présidé à la construction des châteaux gascons, et surtout ce qui devait être une de leurs caractéristiques principales qui voulait que la base de ces ouvrages fut totalement close, avaient obtenu la faveur des constructeurs de places fortes, à l'époque de la construction du donjon rond de Castelnau.

Trois étages se reconnaissent au-dessus de ce rez-de-chaussée. On y accédait par un escalier tournant, ou vis de Saint-Gilles, qui devait recevoir la lumière par des croisées s'ouvrant sur une cour intérieure, et qui était logé dans une tourelle ronde à demi encastrée dans la muraille de la grande tour. Cet escalier, — et c'est dommage, car par les amorces qui subsistent on le devine très gracieux et construit avec art — n'existe plus. Les planchers aussi d'ailleurs ont disparu aux divers étages qui ne sont plus marqués, à l'intérieur de l'hexagone, que par une sorte de grand astragale de pierre, formant corbeau, destiné à soutenir leurs poutres. Ces lignes architecturales de pierre pour encorbellement présentent des moulures différentes à chacun des étages.

Au premier étage, on remarque un couloir en voûte plein-cintre, tracé dans le mur, conduisant de l'escalier à la porte de l'appartement, et deux archères ou meurtrières.

Le second et le troisième étage présentent tous deux les mêmes particularités; couloir avec voûte romane conduisant de l'escalier à la porte d'entrée de l'appartement et tracé dans la muraille; cheminée du XIVe siècle; grande croisée à meneaux; porte cintrée s'ouvrant dans un couloir à voûte romane dans le mur et conduisant aux latrines en moucharabi qui se voient seulement du dehors. La disposition seule de ces diverses particularités change en ce qu'elles ne se trouvent pas aux plans correspondants de l'hexagone au second et au troisième étage.

Au second étage aussi, on voit une petite fenêtre ou guichet cintré qui communique avec l'escalier et permet de le surveiller.

Des machicoulis, des créneaux, de la terrasse qui devait régner au sommet de la tour, il ne reste rien : le donjon de Castelnau est découronné et ouvert du côté du ciel.

Les cheminées et quelques autres motifs architectoniques aux fenêtres permettent de l'attribuer au XIVe siècle. Et c'est l'époque que lui donne M. C. Enlart dans son *Manuel d'archéologie fran-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

çaise. (Tome II, p. 668 du répertoire archéologique départemental. Paris, Picard, 1904). Des hommes de l'art nous ont dit qu'il s'apparentait aux donjons de Coucy et de Pierrefonds, et qu'il a dû être construit par un seigneur qui a vu les châteaux de l'Ile-de-France, car le donjon rond de Castelnau n'a pas le caractère des constructions ordinaires du Midi, et surtout de celles du Gers.

On ne peut que regretter vivement la démolition complète des constructions, — elles devaient être assez importantes, — qui reliaient les deux donjons entre eux. Le donjon rond surtout laisse voir que trois épaisses murailles ont été scellées à lui.

L'histoire de leurs seigneurs serait celle du marquisat de Fimarcon dont furent les maîtres, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution française : les Lomagne-Fimarcon, les Narbonne-Lara, les Cassagnet-Tilladet-Caussens, les Preissac d'Esclignac. Cette histoire a été écrite et publiée. (*Les suzerains de Fimarcon, d'après les recherches de M. Bernard Laffitte, curé de Caussens*, Essai d'histoire féodale, par l'abbé Ferdinand Mauquié, curé de Gimbrède, ancien curé de Caussens, etc..., Auch, Imprimerie Centrale, rue de Belfort, 5, 1908, in-8°, XXII-258 pages).

S. Daugé.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

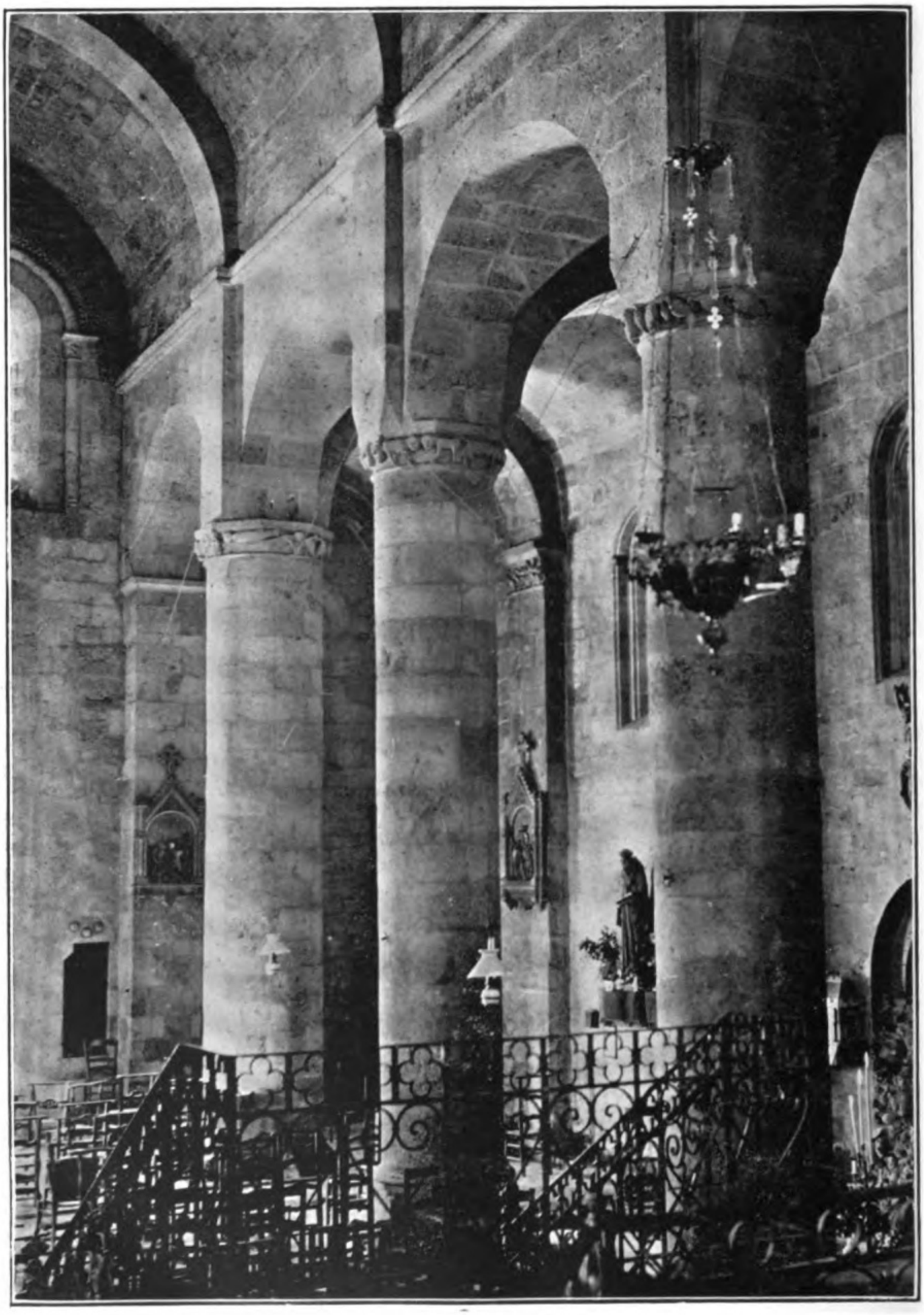

(Cliché Marboutin)

NEF DE MONSEMPRON

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA NEF DE L'ÉGLISE DE [illegible]

Moissac fut le siège d'un prieuré [illegible] de l'abbaye d'Aurillac, en Auvergne. [illegible] rien de la construction de cette église, [illegible] pour en dater les diverses parties, à l'[illegible] science archéologique.

Cette église a été décrite par M. Théodore [illegible] au moment de son apparition, en 1[illegible] de l'*Architecture religieuse de l'Agenais*. Elle possède une nef flanquée de bas côtés, d'un [illegible] dessous, lequel s'étend une crypte [illegible] nave, si nous en exceptons celle du [illegible] (ce particulier) et d'un chœur [illegible] et de transept, se plaçant dans [illegible].

Il n'est pas nécessaire d'être [illegible] que toutes ces parties ne sont pas [illegible] ces voûtes à étoiles, est du XVI[illegible] petites coupoles elliptiques, où les [illegible] pole ronde sur pendentifs, les piliers [illegible] est ou dessous sont très certainement [illegible] conviné au midi est de la [illegible] sujet de la date de la nef.

Les uns y voient une œ[illegible] Société française d'archéolog[illegible] ont un doute, et, étudiant cet[illegible] qu'elle était tout au plus du XI[illegible] et à rappeler.

« Dans le chevet et le transept, les [illegible] elles sont ornementées, dans la nef, le [illegible] et elles sont lisses.

« Dans le chevet et le transept, les [illegible] ques habituelles à l'époque romane [illegible] corbeaux et de colonnes [illegible] est due [illegible] colonnes cylindriques maçon[illegible] chapiteau des colonnes et la nature pro[illegible] des pilastres. Les piles [illegible] cylindriques [illegible] période primitive, où les [illegible] les supports pour fournir [illegible]

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

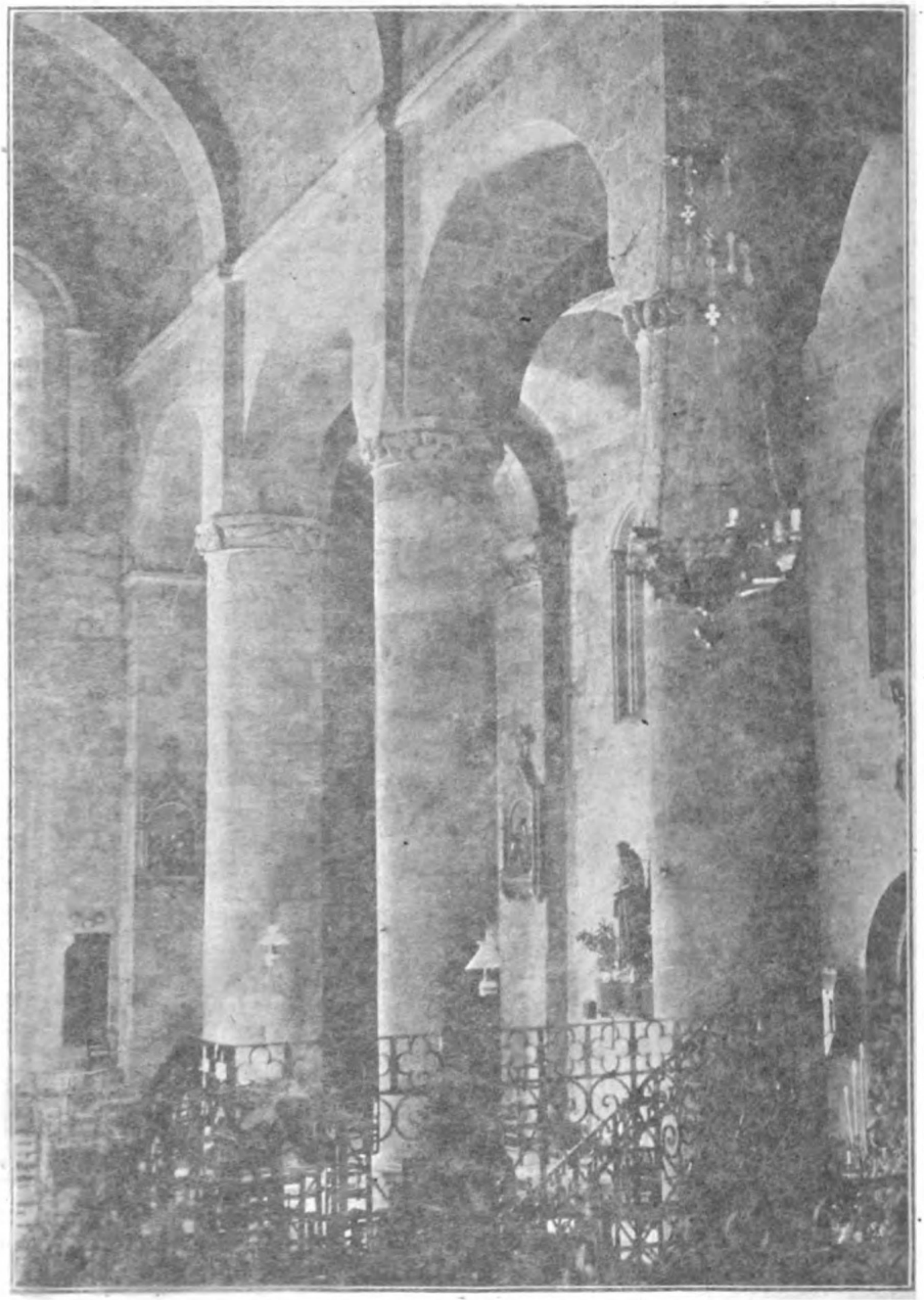

(Cliché Marbeau)

NE DE MONTEMPRON

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA NEF DE L'ÉGLISE DE MONSEMPRON

Monsempron fut le siège d'un prieuré de bénédictins dépendant de l'abbaye d'Aurillac, en Auvergne. Les documents ne nous disent rien de la construction de cette église, et nous en sommes réduits, pour en dater les diverses parties, à faire appel aux données de la science archéologique.

Cette église a été décrite par M. Tholin, dans un ouvrage qui fut, au moment de son apparition, un modèle du genre, *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais*. Dans l'état actuel, elle comprend une nef flanquée de bas côtés, d'un transept peu saillant, au-dessous duquel s'étend une crypte (la seule qui existe dans notre pays, si nous en exceptons celle du Martrou d'Agen, d'un caractère particulier) et d'un chœur fort développé. A l'aisselle du chœur et du transept, se placent deux absidioles.

Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc en archéologie pour voir que toutes ces parties ne sont pas de même date. Le chœur, avec ses voûtes à étoiles, est du XVIe siècle. Les absidioles avec leurs petites coupoles ellyptiques qui les précèdent, le transept et sa coupole ronde sur pendentifs, les piliers cruciformes et la crypte qui est au-dessous sont très certainement du XIIe siècle. Le portail qui s'ouvre au midi est de la même époque. Un problème se pose au sujet de la date de la nef.

Les uns y voient une œuvre du XIIe siècle. Au Congrès de la Société française d'archéologie tenu à Agen en 1901, M. Brutails eut un doute, et, étudiant cette nef de façon scientifique, il conclut qu'elle était tout au plus du XVIIe siècle. Les arguments sont à noter et à rappeler.

« Dans le chevet et le transept, les moulures sont bien romanes et elles sont ornementées; dans la nef, le profil en est plus géométrique et elles sont lisses.

« Dans le chevet et le transept, les supports présentent les formes habituelles à l'époque romane ; ce sont des piles flanquées de dosserets et de colonnes engagées; dans la nef, les supports sont d'énormes colonnes cylindriques maçonnées et au-dessus, entre le tailloir des colonnes et la moulure profilée à la naissance des voûtes, des pilastres. Les piles cylindriques nous reportent soit à la période préromane, où les constructeurs ne savaient pas découper les supports pour fournir un appui aux diverses nervures, soit à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la période gothique avancée, à ce moment où les appareilleurs étaient assez habiles pour amener par des pénétrations le faisceau des nervures à prendre la forme circulaire du support. Cette seconde date est d'ailleurs plus probable, parce que le support préroman était d'ordinaire une pile cubique.

« Dans le chevet et le transept, les supports ont leur couronnement ordinaire de chapiteaux et de tailloirs; dans la nef, le couronnement des supports cylindriques consiste en une bague de sculptures très grossières, sans qu'elles m'aient paru caractéristiques d'une époque quelconque, et cette bague est surmontée d'un tailloir octogonal.

« Dans le chevet et le transept, les bases sont les bases romanes dérivées de la base attique ; dans la nef, les bases sont formées de deux tores aplatis superposés, sans gorge et les socles polygonaux se relient à ces bases circulaires à l'aide de congés qui décèlent une inflence gothique. »

« La forme des supports a conduit le constructeur à donner aux pilastres de la nef une saillie très insuffisante pour les doubleaux. C'est pourquoi, tandis que le doubleau s'infléchit dès le tailloir, le berceau ne prend sa courbe que quelques assises plus haut, quand le doubleau a atteint une épaisseur convenable.

« C'est encore l'assiette trop restreinte fournie par les piles rondes qui a mis le constructeur dans la nécessité d'abattre à leur naissance les angles de divers arcs et des pilastres. *Congrès archéologique de France. Agen-Auch*, 1901. Paris, Picard, 1902, p. 294 à 296. Ce qui frappe le plus dans les voûtes, c'est l'agencement des berceaux latéraux. Les bas-côtés ne sont pas couverts de voûtes d'arêtes. Mais la grande arcade pénètre dans le berceau du collatéral. Le procédé est très habile, mais moderne.

Toutes ces raisons déterminent M. Brutails à dater la nef et les bas-côtés du XVIIe siècle.

Toutes les fois que je suis allé à Monsempron, j'ai été préoccupé de cette question et j'ai fini par me ranger à l'avis de M. Brutails. J'y ai été aussi amené par un mémoire écrit dans la première moitié du XIXe siècle, probablement par Bartayrès, ancien secrétaire perpétuel de la Société académique d'Agen et membre de la Commission diocésaine instituée par Mgr de Vesins, évêque d'Agen.

Bartayrès était un médiocre archéologue, mais il s'est contenté ici de faire quelques constatations qui ont leur prix. A propos de la crypte, il écrit : « Sous le dôme qui, avant la construction du sanctuaire actuel, renfermait le maître autel, est un souterrain dont les voûtes ont certainement été revêtues intérieurement de maçonnerie, car quelques pierres détachées d'un pilier laissent voir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au milieu du revêtement, une base de colonne ou pilier d'une construction plus ancienne ».

Cela nous porte à croire que l'aspect de la crypte différait complètement de celle d'aujourd'hui. Les voûtes devaient retomber sur des piles carrées ou cruciformes, cantonnées de colonnes.

« La porte d'entrée de l'église actuelle présente deux constructions différentes. De chaque côté sont deux pilastres gothiques dont l'architecture et les ornements sont les mêmes que ceux de la nef. Je pense que ces deux pilastres soutenaient le cintre de la porte qui fut construite en même temps que la nef. Entre ces deux pilastres a été placée une nouvelle porte formée de deux cintres ou demi cercles soutenus par trois pilastres et couronnée par un entablement qui les joint ensemble.

D'après une pierre intérieure dépendant de cette nouvelle porte, je crois qu'il est certain qu'elle avait été construite dans le XVIIe siècle. Cette pierre porte pour inscription 1651 ou 1655, mais je suis tenté de croire que cette inscription porte 1651 et que quelque ignorant distrait s'est amusé à faire une L avec le chiffre I. Quoiqu'il en soit, cette partie, selon moi, a été construite au milieu du XVIIe siècle. »

Il y a donc eu, au milieu du XVIIe siècle, une campagne de construction ou de réparation dans l'église de Monsempron. Je vois là une confirmation de l'opinion de M. Brutails, et je suis persuadé, en effet, que les piliers ronds, les voûtes de la nef et des bas côtés, ont été construits et appareillés à cette date.

J.-R. MARBOUTIN.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA FORAINE ET LE PAYS DES QUATRE-VALLÉES

La Traite foraine ou simplement la Foraine consistait en un droit prélevé sur les animaux, denrées et marchandises qui entraient dans le royaume ou qui en sortaient.

La Traite foraine était une des cinq grosses fermes. Les fermiers étaient généralement désignés sous le nom de traitants.

Des Bureaux se trouvaient installés dans toutes les frontières, où des commis étaient préposés à la perception de ces droits. Ils étaient assistés dans leurs fonctions par des employés subalternes ou gardes de bureau.

La vallée d'Aure possédait un Bureau à Vielle-Aure, communauté située dans l'enclave du Badet. Ce lieu était relié à l'Espagne par deux voies, dont l'une suivait la rive droite de la Neste, traversait Saint-Lary et conduisait dans la vallée de Gistau par le port de Plan ; l'autre suivait la rive gauche, traversait Vignec, Cadeilhan-Tracherre, Aragnouet et menait dans la vallée de Brelsa par le port de ce nom, situées l'une et l'autre dans le Haut Aragon.

Le pays des Quatre-Vallées, ainsi appelé des vallées d'Aure, Neste, Barousse et Magnoac qui le composaient, était limitrophe de l'Espagne par la vallée d'Aure.

Ce pays, en vertu des privilèges qui lui avaient été octroyés, en 1300, par Bernard baron de Labarthe, son suzerain, jouissait de l'exemption de la Foraine.

L'article LII des Coutumes d'Aure, en effet, porte : « *Nul habitant de la terre et val d'Aure ne sia tengut de paga en port ne terre deu Senhor Majour ne d'autre de sa terre Péatge, Leude, ne autre bectigal de deg na marcadaria, anan ne tournan, no lo sia feyt empeschament ne destourbi* ».

Un Edit de Henri II, roi de France, de l'année 1556, avait fixé le droit de Traite à 12 deniers, celui de resve à 4 et celui de haut-passage à 7, dans le bureau de Languedoc.

Un règlement particulier avait été établi pour les Quatre-Vallées. Ce pays, qui avait été annexé à la Couronne de France, après la mort de Jean V, comte d'Armagnac, était maintenu dans ses privilèges, par lettres patentes de Louis XI, roi de France, données à la Victoire au mois de novembre 1475 et confirmées par lettres patentes de Charles VIII, données à Saint-Lys au mois d'août 1486.

A la requête des syndics des Quatre--Vallées, Henri IV, pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

récompenser les services rendus par les habitants du pays durant les troubles de la Ligue, les confirma dans tous leurs privilèges, et particulièrement dans celui de l'exemption des droits de Foraine, par lettres patentes ci-dessous :

Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présans et advenir, salut. Sçavoir faisons que Nous avons reçu l'humble supplication des manans et habitants de la baronnie de Labarthe, terres et seigneuries des Peïs d'Aure, Maignoac, Nestes et Barousse... Nous à ces causes ayant égard à la bonne volonté, fidélité et obéissance dont les Supplians ont usé à l'endroit de Nos Prédécesseurs et au devoir qu'ils ont fait à la tuition et défense du païs, mesme durant ces derniers troubles s'estant opposés au dessein des Espagnols et leur ayant empêché l'entrée esdit païs pour iceux conserver sous nostre autorité et obéissance, et afin de leur donner plus d'occasion d'y continuer et persévérer a iceux pour ces causes et aultres justes et raisonnables considérations à ce Nous mouvans avons continué et confirmé, continuons et confirmons tous et chacuns leurs privilèges, exemptions et tailles, Foraine, subsides et impositions ordinaires et extraordinaires sans les contraindre au payement du droit de Foraine au passage des ports de Beuse et Justau du Royaume d'Aragon, dont ils sont contigus, à la charge toutefois qu'ils sont tenus de payer seulement la somme de 941 livres par an subrogée au lieu du payement de nos gens de guerre que anciennement auroit esté réservée sur eux et que, en temps de guerre et imminent péril, ils seront tenus de se mettre en armes à leurs despens pour la défense de la frontière d'Aragon, duquel ils sont contigus, nonobstant que par les commissaires qui pourroient estre par cy-après expédiées soit mandé comprendre exempts et non exempts, privilégiées et non privilégiées en quoy n'entendons lesdits habitans supplians ou leurs successeurs estre compris ny entendus, sinon pour ladite somme de 941 l., nonobstant aultres lettres et mandemens à ce contraires. Donné à Paris le mois de juillet mil cinq cens quatre-vingt quatorze.

Signé : HENRY.

Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement de Toulouse, le 29 mars 1595, par de Malenfant. Les habitants des Quatre-Vallées virent leurs privilèges confirmés par lettres patentes de Louis XIII en date du mois d'octobre 1622, de Louis XIV, en date du 10 juillet 1656, et enfin de Louis XV, du mois de février 1718.

Les habitants de la vallée d'Aure, étant liés par des traités connus sous les noms de Lies et Passeries, avec ceux des vallées le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bielsa, Gistau et Puertolas (Aragon), jouissaient de privilèges particuliers tant au point de vue commercial qu'au point de vue pastoral.

Ainsi, dans celui du 19 août 1598, passé au sommet du port de Plan, il est stipulé : « Article 3. — Item a été pareillement traité, convenu et accordé entre lesd. parties que les voisins et habitants desd. vallées, villes et lieux compris entre les limites de leurs territoires (le Barat de Rebouc, du côté d'Aure, et le Rio Vellos, du côté d'Aragon), traïter, trafiquer les uns avec les autres pacifiquement, sûrement, sans trouble ni empêchement comme se continue jusqu'à ce qu'il y soit porté défense par les lois des royaumes respectifs.

» Art. 4. — En cas de disette de pain, vin, viandes, si les habitants de France devaient s'approvisionner en Aragon ou vice-versa, chacune des parties frontalières promet et s'oblige, dans la mesure du possible, de donner la main à l'autre sans violer aucune des lois portées par les rois, de manière que ceux d'Aragon puissent passer en France, vaches, bœufs, juments, mules, mulets et ânes et ceux d'Aure en Aragon; sel, eau-de-vie, en toute sûreté et sans aucun trouble.

» Art. 5. — Est encore accordé entre les parties que tous les troupeaux tant gros que menus desd. voisins et habitants puissent pacager sur les montagnes comprises dans les limites des Lies et Passeries, sans être inquiétés par les parties. »

Forts de leurs privilèges, confirmés par les rois, ainsi que des traités des Lies et Passeries, les habitants des Quatre-Vallées semblaient devoir être à l'abri de toutes tracasseries. Le 27 novembre 1607, un certain Dominique Clarens, de la vallée du Magnoac, ayant introduit des pourceaux dans la vallée d'Aure, vit ses animaux saisis à la requête de Urbain Fisse et Jean Pessailhan, fermiers de la Foraine. L'affaire fut portée devant le juge d'Aure, qui rendit une sentence en faveur des fermiers. Le sieur Clarens, ayant interjeté appel devant la Cour du Parlement de Toulouse, obtint, par arrêt du 10 juillet 1610, la récréance de ses animaux et, à défaut de ceux-ci, une indemnité de 8 l. par tête.

Me Nicolas Mutel avait affermé, le 16 novembre 1652, les traites de Languedoc, Provence et Ayzac. Il donna en sous-ferme la Foraine au sieur Guirard, lequel suscita de nouvelles difficultés aux habitants des Quatre-Vallées. Une requête fut portée au Conseil d'Etat, lequel, par arrêt du 22 mars 1660, les exonéra du droit de Traite foraine pour les animaux, denrées et marchandises provenant de leur crû.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cet arrêt émanant de l'autorité royale semblait devoir assurer définitivement la paix à ces infortunées populations quand Me Paul Dacier, sieur des Forges, successeur de Mutel, se mit encore à les inquiéter en 1663.

Pour mettre un terme à tous ces abus, Me Bernard Carrère, notaire, et Géraud Aspe, syndics d'Aure, firent convoquer une assemblée générale d'Aure, dans la ville d'Arreau. Fixée au 16 septembre de ladite année, la réunion fut tenue au jour convenu. Il y fut décidé qu'une démarche serait faite, à Auch, auprès du sieur Dacier, et qu'un nouveau règlement serait proposé dans cette entrevue. L'assemblée désigna, à cet effet, les deux syndics, auxquels furent adjoints deux députés, Me Jean Peyrisse, consul d'Arreau, et Jean Verdier, du lieu de Sailhan, agissant pour le syndic. S'étant transportés à Auch, ils obtinrent, le 25 septembre de ladite année, une audience du sieur Dacier, où fut élaboré ce nouveau règlement, en douze articles, retenu par Me Louis Massas, notaire royal de la ville.

D'après ce règlement, les droits de Foraine relatifs au bétail étranger se trouvaient réduits, les denrées et marchandises du crû exemptes de tout droit, à la condition qu'il n'y aurait pas fraude de leur part.

Les étrangers étaient tenus d'acquitter le droit forain au Bureau.

Les bestiaux nés hors des Quatre-Vallées, tels que bœufs, vaches, chevaux, juments, poulains, pouliches, mules ou mulets venant de l'étranger ou s'y rendant jouiraient d'un prix de faveur de 3 l. par tête. En cette considération, les habitants réduisaient le crû du pays aux denrées et au bétail y naissant et y croissant. Les veaux achetés hors des Quatre-Vallées et destinés au labourage étaient censés du crû, après un élevage de quatre ans.

Toute bête achetée par des étrangers et menée hors du territoire des Quatre-Vallées était considérée comme bétail étranger.

Devaient payer droits entiers les mules venant d'Auvergne, du Rouergue et du Poitou.

Le droit pour les pourceaux, ânons et ânesses, nés hors des vallées, était fixé à 15 sols par tête.

Etaient exemptes de tous droits, les pois de la vallée d'Aure.

Les déclarations des bestiaux ou des marchandises pouvaient être faites par des consuls ou personnes notables des lieux.

Nous donnons ci-après la teneur de ce Règlement inédit.

S'ensuivent les articles accordés entre Me Paul d'Acier, sieur des Forges, intéressé et directeur général de la Foraine en Guienne, soubs et au nom de M. Nicolas Mutel, adjudicataire géné-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ral, faisant fort pour les autres intéressés d'une part, et MM. Bernard Carrère et Géraud Aspe, scindics généraux des vallées d'Aure, Barousse et Nestes, assistés de Me Jean Peyrisse, consul de la ville d'Arreau, Jean Verdier, du lieu de Sailhan, députés, faisant fort pour le scindic et les habitans de la vallée de Magnoac, en vertu de la délibération générale tenue dans ladite vallée d'Aure le seizième septembre 1683, contenant leur pouvoir :

Premièrement est accordé que lesdits scindics et habitans desdites vallées d'Aure, Magnoac, Nestes et Barousse demeureront francs et exempts du payement de tous droits forains pour toutes les denrées, marchandises et bestiaux de quelle nature et condition qu'ils soient naissants et croissants dans le creu desdites vallées et qu'ils transporteront à l'étranger conformément à leurs privilèges et arrest du Conseil donné en conséquence le vingt-deux mars 1660 toutes les conditions et modifications suivants :

2° C'est à sçavoir que les habitants desdites vallées jouiront dudit privilège et exemption sans fraude, et que les estrangers demeurant d'accord du prix de leurs dites denrées, marchandises et bestiaux dans lesdites vallées et sur les lieux d'icelles, sera permis au sieur fermier de prendre les droits forains au Bureau establi sur le passage sur les dits estrangers.

3° Si a esté conveneu que le bestail né hors desdites vallées soit bœufs, vaches veaux, chevaux, cavalles, pouliches, mules ou mulets venant d'estre transportés ou conduits à l'estranger par lesdits habitants seulement payeront par teste la somme de trois livres pour tous droits forains, à quoy ils ont esté gracieusement réduits par ledit sieur fermier en faveur desdits scindics et habitants desdites vallées, soit que les bestiaux ne fassent que passer dans icelles ou qu'ils y prennent accroissement, en considération de laquelle modération des droits forains faite par ledit sieur fermier à l'esgard du bestail estranger lesdits habitants ont aussi réduit le creu du païs par lequel ils sont exempts aux denrées et au bestail naissant et croissant aux dites vallées.

4° Il est néanmoins arresté que les petits veaux de l'âge de huit ou dix mois qui seront achetés hors desdites vallées, afin d'y estre nourris et eslevés pour le labourage, seront sensés du creu du païs après qu'ils y auront esté nourris jusqu'à l'âge de quatre ans, et en cas ils seront transportés à l'estranger après ledit temps, seront exempts des droits forains comme le bestail du creu; mais afin qu'on ne commette point de fraude touchant cet article, les acquéreurs seront teneus de dénoncer au commis du Bureau et de luy représenter mesme s'il le désire lesdits veaux dans la huitaine après

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'acquisition, et lors du transport prendra certificat de la qualité dudit bestail des consuls des lieux ou de ceux qui seront préposés par les communautés, chacune à son esgard comme sera dit cy-après à peine d'estre décheus de l'utilité du présent article.

5° Et ores ledit bestail né hors desdites vallées viendroit à estre acheté dans icelles par les estrangers pourra aussy ledit sieur fermier exiger les entiers droits desdits estrangers s'ils le transportent hors du royaume, lequel les estrangers ne pourront se servir de la diminution susdite comme icelle estant propre et personnelle auxdits scindics et habitants desdites quatre vallées auxquels ne sera loisible de tenir la main aux estrangers directement ou indirectement pour faire fraude au présent article.

6° Ne seront comprises en la diminution desdits droits les grosses mules venant d'Auvergne, Rouergue et Poitou (1), lesquelles payeront les entiers droits suivant les tarifs enciens et modernes.

7° Et pour les pourceaux, asnons et asnesses nés hors desdites vallées le droit d'iceux demeure modéré à quinze sols par teste.

8° Et pour toutes les autres denrées et marchandises qui ne sont du creu du païs non exprimées dans les présents articles, l'ancienne forme de payer les droits forains pour icelles demeurera en force et rigueur.

9° Mais, d'autant que les pois (2) qu'on transporte en Espagne est une denrée qui ne croist que dans la vallée d'Aure, les habitants les pourront transporter sans certificat et sans dénonce.

10° Sera en droit le dit sieur fermier ou ses commis de refuser le passage pour l'advenir à l'estranger le bestail naissant auxdites vallées ou de se faire payer les entiers droits suivant la modération susdite, s'il n'est apporté par ceux des habitants qui les transporteront et conduiront certificat en bonne et due forme d'un consul ou d'un habitant de probité comme nommé à ces fins par la communauté des lieux desdites vallées d'où ledit bestail sera enlevé comme ledit bestail est né dans lesdits lieux, desquels certificats lesdits consuls seront responsables au dit sieur fermier sauf leur recours contre ce particulier qui aura fait une fausse déclaration.

11° Relativement aux fraudes, pourront les commis du sieur fermier se faire exhiber tout le bestail qui sera dans les lieux dépendants desdites vallées pour en dresser un estat, si bon leur semble, à quoy les consuls des lieux seront tenus de prester aide et main

(1) Le commerce des mules se pratiquait entre la vallée d'Aure et l'Aragon sur une grande échelle.

(2) Les pois de la vallée d'Aure jouissaient d'une grande renommée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

forte dès qu'ils en seront requis, mesure sera loisible auxdits commis de prendre de nouvelles déclarations des habitants desdites vallées à la réquisition desdits certificats sur le fait de la naissance et creu dudit bestail exprimées et certifiées sur le fait de la naissance et creu dudit bestail exprimé esdit certificat.

12° Et les présents articles ont esté arrestés entre ledit sieur fermier et lesdits scindics pour le bien de paix et pour faciliter audit sieur fermier la perception de ses droits et aux dits scindics et habitants la jouissance de leurs privilèges concernant l'exemption des droits forains pour ce qui est du creu, sans fraude et sans trouble ny empeschement de la part du dit sieur fermier. En foy de quoy se sont signés à Auch le vingt-un septembre mil six cens soixante-trois.

B. Carrère ; Desforges ; G. Aspa, scindic ; Jean Verdié, député ; Peyrisse, député.

L'an mil six cens soixante troys et le vingt uniesme jour de septembre dans la ville d'Auch, après midi, par devant moy, notaire royal, habitant de la dite ville sousigné présans les tesmoings bas nommés constitués en leurs personnes Me Paul Dacier, sieur Desforges, intéressé et directeur général de la traite foraine de Guienne, faisant tant pour luy que pour les autres intéressés soubsignés que de Me Nicolas Mutel, fermier général, auquel promet faire ratifier le présent acte dans trois moys, à peyne de tous despans, domaiges et intherests d'une part et Me Bernard Carrère et Géraud Aspe, scindics des vallées d'Aure, Nestes et Barousse, faisant tant pour eux que pour le scindic de Magnoac d'autre part, lesquels de leur bon gré et volonté ont recogneu avoir passé consentement, signé les articles cy-dessus transcrits, lesquels ils veulent porter à leur plein et entier effet et avoir force et authorité d'acte public pour estre gardé et observé suivant leur forme et teneur à l'obligation de leur bien qu'il ont soubmis aux rigueurs de justice et aussi l'ont promis et juré et ont signé en présence de Jean Peyra, marchand, et Jean Larrocque, praticien, habitants de ladite ville, signés avec les parties et moi notaire qui requis ai retenu mon seing.

L. Massas, notaire royal ; Desforges ; B. Carrère, scindic ; G. Aspa ; Peyrissé ; J. Verdier ; J. Peyra ; J. Larrocque.

Depuis la mise en vigueur de ce nouveau Règlement, de longues années s'écoulèrent sans que les populations des Quatre-Vallées fussent troublées dans la jouissance de leurs privilèges.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le roi Louis XV ayant, par arrêt du Conseil d'Etat du 30 avril 1716, fait expresses défenses, à tout particulier de quelque qualité qu'il fut, de sortir du royaume toute sorte de bétail sans permission, sous peine de confiscation et de 3.000 livres d'amende, et, en cas de récidive, de châtiment corporel joint à l'amende, notification de cet arrêt fut faite dans une assemblée générale de la vallée d'Aure tenue à Arreau, le 30 juillet de ladite année par Me Géraud Nars, notaire royal d'Ancizan, à la requête de Bernard Grasset, commis de la Foraine, à Vielle.

Les membres présents furent d'un avis unanime pour prier les sieurs Pierre Rouys et Jean Abbadie, leurs syndics, de faire des représentations à Mgr Legendre, intendant de la généralité d'Auch, « les habitants des Quatre-Vallées étant obligés de faire passer leurs bestiaux en Espagne pour s'en procurer le débit qu'ils ne sauraient trouver ailleurs et sans lesquels ils ne sauraient subsister dans icelles ni payer les deniers royaux, ni entretenir les bestiaux pendant l'hiver à cause de la disette des fourrages ».

Dans un acte de ratification du Traité des Lies et Passeries de 1598, passé à Aragnouet, le 9 novembre 1718, par Me Jean Maistre, notaire royal et apostolique de Vignec, il est stipulé, à l'égard de la liberté du commerce, « qu'elle n'aura lieu qu'en cas de disette pour l'usaige des peuples compris dans les bornes des Lies et Passeries et non pour les transporter ailleurs. »

L'usage de la transhumance était établi entre les habitants de la vallée d'Aure et ceux d'Aragon.

Les propriétaires menaient hiverner leurs troupeaux en Espagne et ceux de l'Aragon venaient faire pacager leurs troupeaux sur les montagnes d'Aure.

Il leur arrivait parfois d'être victimes d'abus de pouvoir de la part des commis de la Foraine. « Depuis trois années ou environ, lisons-nous dans un Mémoire adressé par les syndics Dansin et Lacassin, en 1739, contre les sieurs Laborde, Mendosse, directeurs traitants et sous-fermiers, le sieur de Bays, commis au Bureau de la Foraine de ville, se licencie, par une innovation préjudiciable, d'exiger des droits des communautés qui font dépaître durant l'été lerus bestiaux dans les paccages communs situés au-dessus du Bureau du côté d'Espagne, et des bestiaux à laine que les habitans de la vallée d'Aure vont hyverner en Espagne, ce que les commis ses prédécesseurs n'avaient jamais exigé. »

En conséquence, ils suppliaient très humblement la Cour du Parlement de Toulouse d'enjoindre à ce commis de rembourser ce qu'il avait exigé sur un état qui en serait présenté par devant un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

commissaire envoyé sur les lieux et de lui faire défense d'en exiger à l'avenir.

A la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat rendu le 7 janvier 1749, confirmé par une Ordonnance du sieur Soulé de Bezins, juge des fermes du roi, au département de Comminges et des Quatre-Vallées, le sieur Baritaud, commis de la Foraine, voulait assujettir les habitants de Sarrancolin et Illset à certaines déclarations de leurs bestiaux.

Les habitants des dits lieux, qui ne formaient qu'un seul et même consulat, se réunirent à Sarrancolin, le 20 avril suivant. L'assemblée donna pleins pouvoirs aux sieurs Jean Ozun, François Soulé, consuls de Sarrancolin, Pierre Pouyfourcat et Blaise, Latour, consuls d'Ilhet, pour faire toutes les démarches nécessaires, afin de combattre ces prétentions, attendu qu'ils étaient éloignés de plus de 3 lieues du Bureau de Vielle.

Dans le Cahier des doléances des Quatre-Vallées, qui fut arrêté le 29 mai 1789 à Labarthe de Neste, l'article 12 réclame « l'abolition des gabelles et le reculement de tout Bureau aux frontières ».

L'article 51 et dernier porte « que conformément à l'article 43 (1) des présentes doléances les habitants des quatre vallées resteront exempts de milices, amortissement, franc-fief, nouveaux acquêts, lods et ventes, ensaisinement, traités forains, leudes, péages, gabelles, logement de gens de guerre et autres subsides; jouiront du droit de port d'armes, chasse et pêche, pourront construire des moulins à scie et à farine sur les rivières et jouiront de l'exemption de tous droits sur le sel à raison de leur consommation et celle de leurs bestiaux ».

Avec la Révolution, le pays des Quatre-Vallées perdit son autonomie et ses privilèges.

Nous avons dressé une liste des commis de la Foraine attachés au Bureau de Vielle-Aure.

Cette liste présente, malheureusement, une grande lacune, puisqu'elle ne remonte qu'au milieu du XVIIe siècle. Toute incomplète qu'elle est, nous croyons pouvoir la donner ci-dessous :

1° Daniel Gorron, 1657.

2° Pierre Pérès, 23 juin 1663.

---

(1) Par cet article, on demandait l'exécution pleine et entière du contrat synalagmatique intervenu lors de la soumission volontaire des habitants des Quatre-Vallées à la Couronne de France sous le règne de Louis XI, confirmé de règne en règne et par voye de suitte l'anéantissement de tous Edits, déclarations du Roi et arrêts de son Conseil contraires audit Traité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

3° Guillaume Picqué, 1677.
4° Barthélemy Daret, d'Aix-en-Provence, décédé le 21 juin 1679.
5° Cassebone, de Bizous, 1681.
6° Lacroix, 7 mai 1694.
7° Bernard Grasset, de Bagnères-de-Bigorre, 1700-1743.
8° Dominique de Bays, d'Arreau, 1743.
9° Baritaud, 1749.
10° Bernard Grasset, neveu du précédent, 1770-1780.
11° François Castéran, 1788.

Ce dernier fut nommé receveur de la douane en 1791, et prêta le serment civique le 8 mars 1792 (an 4e de la Liberté).

François Marsan.
Membre de l'Union Historique et Archéologique du Sud-Ouest.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOTES

SUR QUELQUES VERRERIES AGENAISES

AU XVIIIme SIÈCLE

et sur les Rôles de la Noblesse de l'Agenais au XVIe Siècle

I

Je pensais donner quelques détails sur les verreries et les verriers d'Agenais au XVIe siècle, mais j'ai appris que M. l'abbé Dubois avait, il y a quelques années, publié une note sur ce sujet dans la *Revue de l'Agenais*. Je n'y reviendrai donc pas. Ce que j'ai à vous faire connaître sera d'autant plus court que je n'ai pas eu connaissance de documents sur des verreries agenaises au XVIIe siècle.

Au commencement du siècle suivant, l'Intendant de la Généralité de Bordeaux reçut ordre de Paris de provoquer des enquêtes sur l'industrie verrière. Est-ce parce qu'elle était alors en décadence ou bien parce que des industriels anglais ou hollandais, tels que les Michel à Bordeaux, les Van Brander à Libourne, commençaient alors à solliciter l'autorisation d'élever de grandes verreries, munies des privilèges royaux ordinaires ? Jusqu'à des Allemands, comme Baethazard Fomberg, de Witzbourg, associé en 1726, aux sieurs de Dartre et de Charancé, à Bourg-sur-Gironde. Ce qui est certain, c'est que les anciens gentilshommes verriers du Midi et du Sud-Ouest, formant surtout quatre grands clans : Grenier, Coulon, Robert et Berbizier, se plaignaient de la concurrence et avouaient vivre péniblement. Il faut aussi reconnaître qu'ils ne se déplaçaient plus aussi facilement qu'aux siècles précédents, ne transportant plus leurs pénates dans des forêts isolées, où, avec le sable, ils trouvaient la fougère, dont la cendre était si utile à la fabrication des bouteilles, flacons et autres objets soufflés.

Le verre de vitre, lui, n'était fabriqué par eux qu'en petite quantité. On sait combien l'emploi de celui-ci était rare avant le XVIIIe siècle et combien les carreaux de vitre de cette dernière époque sont de petite dimension et d'une transparence, ou pour mieux dire, d'une teinte inégale. Nos maisons — je parle surtout de celles de paysans — avaient les fenêtres sans vitrage, telles qu'on les trouve encore, dans de bonnes *casas* cependant, dans les villages de la Catalogne ou de l'Aragon pyrénéens.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nos gentilhommes verriers, n'ayant pas toujours les moyens financiers nécessaires pour organiser leur usine rudimentaire et développer leur commerce, devaient parfois faire appel à des bailleurs de fonds, c'est-à-dire à des bourgeois, à des seigneurs même, qui leur faisaient construire des fours et des hangars, plus importants que ceux, souvent de fortune, dont ils avaient dû se contenter jusqu'alors et qui, du reste, leur suffisaient.

C'est ainsi que le subdélégué de l'Intendant à Marmande répondant à son chef en 1718 (1) disait qu'il n'existait dans son ressort qu'une verrerie, à Ballande, juridiction de Biron, et qu'elle appartenait à un sieur Lafont de Combebelle « verrerie... establie en conséquence des lettres patentes (d'ordre général), données par le feu Roy en 1655... Sa décadence est si grande qu'elle n'est pas en état de se soutenir longtemps... M. de Combebelle en est le propriétaire... il n'a pas d'associés... La fabrique en est diminuée par le peu de débit... par défaut de bois... » On y employait le salicor (ou salicorne), le caillou pulvérisé et du souffre pour obtenir une couleur rouge.

Par une autre réponse de la même année, on apprend qu'il y avait à Puydauphin une verrerie appartenant au duc de Lauzun. Celui-ci favorisait donc l'industrie. Pas plus que pour le précédent établissement, les lettres ou brouillons de lettres ne donnent le nom du gentilhomme verrier qui y *soufflait*. Dans la paroisse de Pindères, juridiction de Nérac, il y avait une verrerie tenue par un Grenier. Là on était en pleines landes. Dans le dossier nous trouvons la mention d'une verrerie « en Quercy (*sic*) juridiction de Saint-Barthélémy-La-Perche-en-Agenois » (2), tenue depuis 1716 par un nommé Jean Disparu et sur le point de cesser son fonctionnement faute d'ouvriers et de bois.

Les marchands de verres débitaient des marchandises qu'ils se procuraient surtout à Bordeaux. Il y avait à Marmande « deux marchands vitriers ; un à Condom, un à Casteljaloux ». Le *panier de verres* variait à ces époques de 50 à 70 livres.

Mais arrivons à une époque plus récente, en 1756. Il y avait alors à Nérac un négociant nommé Jean L'Hoste (le nom s'écrit aussi Dhoste et de l'Hoste) qui « avait commencé le commerce des faïences depuis 55 ans et a été un des premiers qui a introduit dans la ville de Nérac la fabrique de minots destinés pour la subsistance des colonies ». Il avait demandé d'établir conjointement avec son

(1) Dossier aux Archives Départementales de la Gironde, C, 1594.

(2) La Perche est cependant une commune de l'arrondissement de Marmande, proche de Saint-Barthélemy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fils, Pierre, une grande verrerie à Nérac, avec privilège de trente ans, la faculté « d'y asseoir telles personnes qu'il avisera sans derroger à noblesse ». Il appuyait sa requête sur ce qu'il n'existait aucune verrerie « à 12 lieues à la ronde » et que les bouteilles et les dames-jeanne devaient venir de Bordeaux ; il sollicitait l'autorisation de se procurer le charbon de terre nécessaire tant de la France que de l'étranger. C'est aussi ce que demandaient les nouveaux verriers du Bordelais.

L'Intendant donna un avis très favorable à la pétition du sieur L'Hoste disant que c'est « une branche de commerce dont l'utilité et l'avantage se font trop sentir... que l'exposant est aussy en état par ses facultés que par son intelligence et son activité de conduire cette entreprise avec tout le succès possible. » Néanmoins l'usine sera bâtie en dehors de la ville de Nérac.

Le 23 octobre les sieurs L'Hoste eurent des lettres patentes, enregistrées au parlement de Bordeaux le 15 novembre suivant (1). On voit la célérité et immédiatement la verrerie fut construite « manufacture, disent les lettres, de bouteilles de toute espèce et autres vases de verre propres à contenir des vins et liqueurs, à titre de manufacture royale de verrerie et la liberté d'avoir un *Souisse* à nos livrées, leur permettons d'y associer telles personnes que bon leur semblera, sans à l'égard des nobles déroger à noblesse. » Les ouvriers seront exempts du guet, de la garde, de la milice, de la corvée et du logement des gens de guerre. Il est permis de n'employer que du charbon de terre.

Dans ce dossier il y a d'intéressants détails sur le fonctionnement de l'usine et des détails techniques sur la fabrication du verre, qu'il serait trop long de relater ici. J'indique seulement ceci : « Les matières de première utilité sont la terre et le sable pour former la brique à faire les fours. » La terre fut prise à Nuzéjouls en Quercy. « Le verre à bouteille s'y compoze avec de la sendre lessivée, appelée en terme de l'art, *charée* », qu'on se procurait à Nérac. On se servait aussi d' « une espèce de sable fondant, mêlé avec la sendre de fougère et avec du salicot (*sic*) ou soude de varec. » La cendre de fougère se faisait dans la lande ; la soude de varec ou salicorne venait de Marennes et le charbon, de Carmaux.

Pour finir je citerai ce que Bernard de Palissy, qui était Agenais, disait des verriers de Gascogne et de Guyenne : « N'est-ce pas malheur advenus aux verriers ...que les verres sont méchanizez en telle sorte qu'ils sont venduz en criez par les villages par ceux mesmes qui cryent les vieux drapeaux et la vieille ferraille, telle-

(1) Arch. dép. de la Gironde, B. 88, f° 131.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment que ceux qui les font travaillent beaucoup à vivre. » Ainsi les verriers ont toujours vivoté et n'ont jamais fait fortune.

II

J'avais l'intention de vous parler de deux rôles concernant la noblesse d'Agenais au XVIe siècle, dont je possède deux copies de l'époque dans mes archives. Je vous aurais entretenus en même temps de quatre autres rôles de la noblesse d'Agenais, dont les copies m'avaient été jadis transmises par feu M. Tamizey de Larroque, avec qui je devais les publier annotées, c'étaient les bans de 1521, 1536, 1542 et 1557. Après sa mort la collaboration avait été projetée avec son fils et M. l'abbé Dubois. Malheureusement ces documents et les premières fiches d'identifications, confiées à M. l'abbé Dubois, ont disparu pendant la guerre, ainsi que les copies des rôles m'appartenant, que je lui avais prêtées.

Je vous dirai simplement deux mots des deux documents que je possède. Le premier est le « Rolle de la cothization faicte sur la noblesse d'Agenois des ça la rivière de Garonne pour l'amortissement du quart et demy du sel, faicte (à) Agen le vingt cinquième de feuvrier an mil cinq cens cinquante trois. » Je me suis laissé dire que cet impôt sur la noblesse était très anormal et qu'on n'en avait pas connaissance pour le Bordelais et le Périgord. Parmi les plus forts imposés on relève le seigneur de Montpezat 500 livres, le seigneur de Lauzun 390 livres, le seigneur de Lustrac 360 livres, le seigneur de Bajamont 325 livres, le seigneur de Clermont-Dessus 260 livres, le seigneur de Caumont 260 livres, le seigneur d'Estissac 260 livres. Quelques-uns ne sont taxés qu'à 3 livres. La somme totale est de près de 9.000 livres.

La seconde pièce est l'acte du 8 octobre 1556 d'appel nominal fait « dans la salle et cyté d'Agen et maison commune d'icelle par devant Pierre Redon, lieutenant principal en la seneschaussée » de « l'assemblée estat de la noblesse du pays ». Il fut fait 82 appels; un certain nombre ne comparurent pas à la convocation.

La publication de ces documents ne peut offrir quelqu'intérêt que si une personne, bien au courant des anciennes familles du pays, peut les annoter.

Cte DE SAINT-SAUD.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SAINT-SIMON ET LES PÉRIGOURDINS

La considération qui s'attache au nom du plus grand mémorialiste du XVIIIe siècle s'accroît chez nous, Périgourdins, d'un sentiment de reconnaissance pour le service signalé que le duc de Saint-Simon rendit à nos pères, lors de la retentissante « affaire de Périgueux ».

Cette affaire naquit de taxes arbitrairement établies sur les habitants de cette ville par l'intendant de la généralité de Guyenne Lamoignon de Courson. Des droits exhorbitants avaient été mis sur le pain, la viande, le foin, le bois, les fagots, les sarments, le charbon, le fer battu en barre ou en ouvrage, pour une période de huit années.

L'adjudication de ces droits d'octroi souleva, de la part des bourgeois, au préjudice desquels elle était faite, une violente protestation. Dans sa résistance, l'intendant allait jusqu'à alléguer « que les habitants sont dans un usage familier de désobéissance et de rebellion, et de jeter dans le puits du Coderc les traitans ou intéressés dans les affaires ». A quoi les bourgeois répondaient fièrement : « Le puits dont il est parlé dans le Mémoire de M. l'Intendant est comblé depuis plus de 40 ans ».

C'était une allusion à une ancienne sédition, partie de Bordeaux, dont le maire de Périgueux avait eu particulièrement à souffrir. On assassina son secrétaire le clerc Jean Séguy, dont le corps fut jeté dans le puits de la place du Coderc, le 19 juin 1635.

Ce n'avait été que le 4 septembre 1679 qu'un ordre du roi, baillé à Saint-Germain-en-Laye le 28 août précédent, avait prescrit aux habitants « de faire incessamment combler l'ancien puits du Coderc jusques au haut d'icelui », ordre, — ajoute le secrétaire de l'hôtel-de-ville, — qui « fut bien promptement exécuté à raison de l'obéissance absolue que nous devons à Sa Majesté ». Ce qui n'empêcha pas les maire et consuls de protester par une lettre au Secrétaire d'Etat contre « les causes et motifs de cet ordre », qu'ils considéraient « en quelque sorte injurieux à la ville et communauté... ceux qui avoient baillé les impressions et les expositions dudit ordre étoient mal informés de la vérité ou peu affectionnés à notre communauté ».

Les bourgeois de 1715 ne s'élevèrent pas contre les nouvelles

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

taxes imposées avec une moindre énergie. Les plus considérables et honnêtes d'entre eux, qui n'avaient pas craint de traiter de concussionnaire l'intendant, se virent arrêtés par la maréchaussée et conduits en prison. La ville envoya, à Paris, des délégués pour faire rapporter une mesure, cause de préjudice et de trouble.

M. Ph. de Bosredon a mis en lumière (1) les noms des Périgourdins qui, au prix de leur liberté, défendirent les droits et les intérêts de leurs concitoyens. Ceux-ci n'avaient opposé aux exactions, prescrites par de Courson, qu'une résistance qui, en définitive, était et fut jugée légitime. Ces courageux protestataires s'appelaient : Chiniac de La Chèze, Gardonne, Lascoux, Labrousse, Morras et Martial. « Le Périgord, concluait le regretté M. de Bosredon, dût garder un souvenir reconnaissant pour ceux qui furent alors victimes de leur dévouement, comme pour celui qui s'émut de leur sort et en fit cesser les rigueurs ».

Ce dernier n'était autre que le duc de Saint-Simon. Lorsque l'affaire fut portée au Conseil de régence, une entière satisfaction fut, grâce à son intervention, accordée à nos pères. Le roi cassa l'ordonnance de l'intendant de Courson, qui fut révoqué pour avoir « sans aucun édit ni arrêt du Conseil », frappé de taxes la ville de Périgueux. On connaît le fort curieux passage des *Mémoires* (1), où toute cette affaire est rapportée.

L'élan de notre gratitude ne doit point s'arrêter devant les critiques des pamphlétaires et des chansonniers contemporains. Ils ne s'attaquent guère qu'à l'orgueil nobiliaire du duc et pair, qui, selon la remarque de Marmontel, ne voyait la nation que dans la noblesse, dans la noblesse que la pairie et dans la pairie que lui-même. Chez Lagrange-Chancel, le sentiment périgourdin s'effaça devant des rancunes personnelles. Si sa muse satirique prend à partie un duc aussi vain qu'il était petit, c'est qu'il y est invicblement poussé, d'abord par sa haine contre le duc de La Force, qui fut la cause première de ses infortunes, ensuite par son attachement aux princes du Maine. Il ne pouvait pardonner à Saint-Simon d'avoir accepté du Régent la mission de notifier à la duchesse du Maine la disgrâce de sa maison. De là les traits acérés que l'on rencontre dans la seconde Philippique. S'adressant à la princesse, le poète s'écrie :

Un avorton de la nature,
Qui, malgré sa naissance obscure,

(1) *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XVI, pages 134 et 211.

(1) Edition Chéruel, tome XIV, page 87.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Porte un cœur plus fier que le tien,
Vient, d'une bouche impitoyable,
T'annoncer l'arrêt effroyable
Qui confond ton rang et le sien.

Et, dans la strophe suivante, il associe à Saint-Simon les ducs de Guiche et de La Force, qui, avec celui-ci, avaient mené la cabale des ducs et pairs, voulant faire un corps séparé de la noblesse :

Lâches, dont la paix ni la guerre
N'ont jamais distingué le nom,
Inutiles poids de la terre,
Guiche, La Force et Saint-Simon,
Votre orgueil et votre ignorance
Feront le destin de la France.
Tout sentira votre pouvoir,
Et l'on accablera des princes,
De nos malheureuses provinces
Et tout l'amour et tout l'espoir !

Dans le récit de cette scène dramatique de la lecture des *Philippiques*, donnée par lui-même au duc d'Orléans, Saint-Simon a laissé le plus bel éloge qui ait été fait du mérite poétique de ces odes, quelque exécrables qu'elles fussent à un autre point de vue. Mais il n'écoute que trop son ressentiment quand il représente leur auteur comme le dernier des misérables.

Le mémorialiste était le plus grand railleur de son siècle. Il rencontrait chez son beau-frère, le duc de Lauzun, les principaux représentants de la noblesse du Périgord, les Caumont, les Gontaud, les Foix, les Aydie, etc. Il ne les ménageait guère plus que les autres, à l'occasion. Si la vérité l'obligeait à louanger un de ses contemporains, il était rare qu'il n'accompagnât bien le compliment qu'il lui adressait de quelque trait à l'emporte-pièce. S'il a consenti à reconnaître le talent de Lagrange-Chancel comme poète, il atténue de suite la portée de son éloge, en ajoutant que « de sa personne il ne valait rien en quelque genre que ce fût ». Ainsi encore il ne se contente pas de vanter le doux caractère d'un autre périgourdin, Sicaire Antonin Armand Auguste d'Aydie de Ribérac, dit le comte de Rions, et de le traiter de « bon et honnête garçon »; il en fait, au physique, le peu alléchant portrait que l'on connaît : « C'était un gros garçon, court, joufflu, pâle, qui, avec force bourgeons, ressemblait pas mal à un abcès... » Et l'on sait que cet abcès fut loin de dégoûter la duchesse de Berry; car il n'empêcha pas un cadet du Périgord de devenir le mari d'une princesse de la famille royale.

Deux périgourdins ont su trouver grâce devant la plume acerbe

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du chroniqueur, chez lequel, selon l'expression de l'historien de Fénelon, le cardinal de Bausset, « l'on trouve si souvent des satires et si rarement des éloges ». Le premier est l'archevêque de Cambrai lui-même, dont il a fait ce célèbre portrait : « Ce prélat était un grand homme, maigre, bien fait, pâle, avec un grand nez, des yeux dont le feu et l'esprit sortaient comme un torrent, et une physionomie telle que je n'en ai point vu qui y ressemblât et qui ne se pouvoit oublier quand on ne l'auroit vue qu'une fois. Elle rassembloit tout, et les contraires ne s'y combattoient point. Elle avoit de la gravité et de la galanterie, du sérieux et de la gaieté, elle sentoit également le docteur, l'évêque et le grand seigneur. Ce qui y surnageoit, ainsi que dans toute sa personne, c'étoit la finesse, l'esprit, les grâces, la décence et surtout la noblesse. Il falloit effort pour cesser de le regarder » (1).

Le second, devant l'autorité morale duquel s'inclinait aussi le mémorialiste, était le marquis d'Allemans. Il s'est plu également à tracer de cet autre compatriote un portrait des plus flatteurs. Il le représente comme un « homme fort distingué parmi la noblesse du Périgord par la sienne et par son mérite, et qui, depuis qu'il s'y étoit retiré, y étoit considéré, par tout ce qui y vivoit, comme un arbitre général à qui chacun avoit recours pour sa probité, sa capacité et la douceur de ses manières ».

Les relations de Saint-Simon avec Armand du Lau dataient de loin. J'en ai longuement parlé ailleurs (2). Je ne retiendrai ici que les traits essentiels de leurs rapports, dont le duc rappelle ainsi l'origine :

« Il étoit des miens dès ma jeunesse, et son fils aussi, qui est devenu lieutenant-colonel du régiment du Roi-infanterie, brigadier et commandeur de Saint-Louis, et qui n'a quitté que pour une grande blessure à la bataille de Parme ».

Il les avait connus tous les deux chez le P. Malebranche. « C'étoit chez lui que j'étois devenu le leur. »

Dans son *Avis au Régent de France*, où il avait exposé la triste situation de la province, d'Allemans n'avait pas manqué d'insérer une allusion à l'adresse de Lamoignon de Courson, dont les taxes avaient révolutionné Périgueux. Il demandait qu'un choix plus judicieux fût fait des intendants. « Celui qui recouvre le plus et le plus promptement les deniers imposés, sans penser seulement aux conséquences terribles d'un tel recouvrement, est celui qui prétend mieux faire sa cour ».

(1) Edition Chéruel, tome XI, page 438.
(2) *Le marquis d'Allemans, sa vie et ses écrits (1651-1726)*. Périgueux, 1890.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saint-Simon, qui reconnaissait la légitimité des réformes proposées par son ami, se chargea de parler au duc d'Orléans d'un mémoire de celui-ci sur la taille proportionnelle. Le Régent fixa un jour pour entendre la lecture du mémoire. Il y eut, à cette occasion, une conférence, qui n'eut d'autre résultat que de valoir des compliments à l'éloquent avocat des souffrances populaires.

Lors de la querelle des ducs et pairs, Saint-Simon demanda l'avis du marquis d'Allemans, qui le formula sous ce titre : *Mémoire envoyé à Monsieur le duc de Saint-Simon touchant les moyens de réunir la noblesse avec les pairs du royaume.* La conclusion de ce mémoire, resté inédit, était qu'on ne parviendrait à l'harmonie si désirable entre les corps de l'Etat « qu'en mettant chacun à sa place et empêchant qu'aucun ne sorte de sa sphère ».

Ce qui précède suffira pour montrer que, malgré son fanatisme ducal, Saint-Simon ne se désintéressait pas entièrement du sort de la province.

Le premier qui ait songé à venger, chez nous, sa mémoire des invectives du plus fameux de nos poètes, a été M. Gustave Hermann, d'Excideuil. Après avoir, il y a plus d'un demi-siècle, analysé, dans un article du journal *Le Périgord* (1), le passage des *Mémoires* relatif à l' « affaire de Périgueux », mon ancien collègue de la Société historique du Périgord exprimait le vœu que l'on donnât à l'une des rues du chef-lieu de notre département le nom de celui qui, en 1716, s'était montré le chaleureux défenseur de la ville. « Nous nous associons pleinement à ce vœu : ce serait justice », devait dire, vingt-cinq ans plus tard, M. Ph. de Bosredon. Cet acte de tardive réparation a été accompli. Une rue Saint-Simon se relie aujourd'hui, à Périgueux, à l'avenue de Paris.

Ce qui n' a pas été signalé et qui doit ajouter à la reconnaissance des descendants pour le service rendu à leurs pères du XVIIIe siècle par Saint-Simon, c'est encore la conduite de Lagrange-Chancel, à propos de cette même « affaire de Périgueux ». Il se trouva d'accord, en ce point, avec le fier duc et pair son détracteur. Car il n'attendit pas que celui-ci prît, en plein conseil de régence, la défense des Périgourdins contre les persécutions de l'intendant de Guyenne Lamoignon de Courson. Son « amoureuse idolâtrie » pour sa province natale le poussa à plaider lui-même, en haut lieu, la cause de ses concitoyens. On doit regretter qu'un étranger ait acquis, chez le libraire parisien Saffroy, le manuscrit de cette épître, que ce dernier décrivait ainsi dans son catalogue d'octobre 1912 : « Pièce autographe, non signée, du poète et auteur

(1) Numéro du 2 octobre 1865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dramatique Lagrange-Chancel. 3 p. un quart in-fol. : Epître en vers dénonçant au garde-des-sceaux l'intendant de Guyenne Courson, dont les tyranniques abus d'autorité furent punis, grâce à la fermeté de Saint-Simon et malgré la partialité sinon la complicité du duc de Noailles ».

Si le Périgord n'a pas pu conserver cette poétique dénonciation dans ses archives, le souvenir de la louable démarche de l'auteur ne saurait être perdu. Je suis heureux d'avoir profité de l'apaisement des passions qui divisèrent, il y a deux siècles, le mémorialiste et le poète, pour unir les noms des deux anciens adversaires dans l'expression d'un même hommage. Mais, s'il nous est donné de les lire sur les plaques indicatrices de deux rues de Périgueux, pourquoi semblable honneur ne serait-il pas réservé au nom du seigneur ami du peuple, du grand français que fut, sous l'ancien régime, le marquis d'Allemans ?

Il me reste à mentionner ici les deux Périgourdins, avec lesquels le duc de Saint-Simon eut, dans les dernières années de sa vie, à des titres différents, de constants rapports, le curé de sa paroisse et le chirurgien attaché à son service.

Après la mort de sa femme, en 1743, il avait quitté son château de la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), pour rentrer à Paris, où, près de sa riche bibliothèque, il vivait avec ses souvenirs, occupé à la rédaction de ses mémoires.

Il recevait souvent, dans son hôtel, le prêtre qui desservait l'église de Saint-Sulpice, l'abbé Jean du Lau d'Allemans, docteur en théologie. Celui-ci, comme son neveu le futur et infortuné archevêque d'Arles, dont il dirigea les études à Paris, naquit au château de La Côte, paroisse de Biras. Il avait succédé, en 1748, au curé Languet de Gergy. Il a laissé, dans son église, un magnifique souvenir de son administration. C'est la statue de la Vierge, de marbre blanc, qui fait l'admiration du monde artistique : il la commanda à Pigalle. Le grand sculpteur mit vingt ans à exécuter son œuvre, qui fut terminée et placée en 1774. C'est à l'abbé du Lau que fut dédiée, en 1754, l'intéressante gravure : « L'arc de triomphe à la gloire du Roi », donnée par feu le marquis du Lau d'Allemans au Musée Carnavalet, à Paris.

Saint-Simon se plaisait en la compagnie d'un prêtre ami des arts, dont un généalogiste a dit : « Sa modestie ne me permet pas de parler de ses autres mérites ». L'abbé du Lau se démit de sa cure en 1777, et se retira dans sa famille. Il mourut, à Périgueux, dans cette belle maison de la Renaissance, dite du Bord de l'Eau, à l'âge de 80 ans, le 14 janvier 1791, assez tôt pour ne pas être le témoin et peut-être aussi, comme ses deux neveux, la victime des fureurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

révolutionnaires. Il fut inhumé dans l'ancien cimetière de la Cité. On voit, au château de Montardy, son portrait peint par Chevallier et une gravure faite, d'après ce tableau, par Chevillet.

Quant au chirurgien du duc, il était originaire d'Auriac-de-Montignac et s'appelait Antoine Foucaud. Sa famille occupait une place distinguée parmi la bourgeoisie locale. Il épousa, en 1751, une parisienne, ainsi qu'en fait foi son contrat de mariage, dont je dois la gracieuse communication à mon très regretté collègue, M. Léo Borne. J'y ai relevé les indications relatives aux qualités et à la filiation des futurs époux. On y verra, en outre, que le duc de Saint-Simon, alors âgé de 76 ans (1), sa fille, la princesse de Chimay (2) et l'abbé du Lau d'Allemans tinrent à honorer de leur signature le contrat du chirurgien sarladais.

« Pardevant les conseillers du Roy, notaires soussignés, furent présents : sieur Antoine Foucaud, chirurgien de Monsieur le duc de Saint-Simon, majeur de vingt-cinq ans, fils de sieur Antoine Foucaud, bourgeois d'Auriac en Périgord, et de demoiselle Catherine Hamelain, son épouse, de ses dits père et mère ayant le consentement à l'effet des présentes, ainsy qu'il a dit, demeurant à Paris, à l'hôtel dudit seigneur duc de Saint-Simon, rue de Grenelle, paroisse Saint-Sulpice, pour luy et en son nom. D'une part.

« Et sieur Claude Berteaut, bourgeois de Paris, et Radegonde Regnard, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris, rue des Fossoyeurs, susdite paroisse de Saint-Sulpice, stipulant pour demoiselle Jeanne Radegonde Berteault, leur fille mineure, demeurant avec eux, aux présentes et de son consentement pour elle et en son nom. D'autre part.

« Lesquelles parties, en vue du mariage proposé entre ledit sieur Antoine Foucaud et la demoiselle Jeanne Radegonde Berteaut, dont la célébration se fera incessamment en face de notre mère la Sainte Eglise;

« Ont, en la présence et de l'agrément de Monseigneur le duc de Saint-Simon, de Madame la princesse de Chimay, Monsieur le curé de Saint-Sulpice à Paris;

« Et aussi en la présence de Me Elie Lachaud, maître en chirurgie, de demoiselle Marguerite Joubert, son épouse,

(1) Le mémorialiste était né le 16 janvier 1675.

(2) Le prince de Chimay avait épousé, en secondes noces, par contrat du 2 mai 1722, Charlotte de Rouvroy, fille de Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, pair de France, et de Geneviève de Durfort de Lorges.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« De sieur Guillaume Lachaud et de sieur Laroche, tous amys,

« Volontairement fait entre eux les traités, accords et conventions qui en suivent, savoir. . . . . .

« Fait et passé, à Paris, à l'égard de Mgr le duc de Saint-Simon et de Madame la princesse de Chimay et de M. le curé de Saint-Sulpice, en leur hôtel et demeure, et des autres parties contractantes et assistantes, en l'étude,

« Le dix-huit may mil sept cent cinquante-un.

« Et ont signé, excepté le sieur Berteaut, qui a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce requis par les notaires soussignés, suivant l'ordonnance, ainsi qu'il est dit en fin de la minute, restée à Me Roger, notaire ».

Je n'ai pu recueillir sur le chirurgien du duc de Saint-Simon Antoine Foucaud de plus amples renseignements. Il dut quitter l'hôtel de la rue de Grenelle pour exercer son art à Paris, après la mort du duc de Saint-Simon, dont l'abbé du Lau célébra les obsèques, en son église de Saint-Sulpice, dans la soirée du mercredi 5 mars 1755.

A. Dujarric-Descombes,

Vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX
DE MONFLANQUIN

Le Prieuré de Monflanquin. — Il est difficile de qualifier exactement ce prieuré car il était bâtard si l'on peut dire. Il passait pour être simple et régulier de l'ordre de Saint-Benoît et membre de l'abbaye d'Eysses. Pinson dans son traité de *Beneficiis* au titre *de divis. Benef.* par. 29 *de Prioratibus simp.* donne du prieuré simple cette définition : *Est autem Prioratus simplex veluti quædam portio abbatialis Patrimonii sive conventualis mensæ.* A un moment donné, il est vrai, l'abbaye d'Eysses possédait bien la moitié de la grosse dîme de Monflanquin et elle avait été confirmée dans cette possession par Guillaume, évêque d'Agen et depuis patriarche de Jérusalem (1). Mais Pierre Jerlandi, successeur médiat de cet évêque sur le siège d'Agen, refusant de ratifier la décision de Guillaume, revendiqua pour lui cette portion de dîme. Alors, à son tour, l'abbé d'Eysses émit des prétentions sur le quart de la dîme de Bias que l'évêque possédait *vel quasi*, c'est-à-dire à titre précaire. Il y eut une transaction. Par acte du 15 mars 1264 l'évêque prit la dîme de Monflanquin, l'abbé celle de Bias (Sentence arbitrale entre l'évêque d'Agen et l'abbé d'Eysses. Arch. de l'Evêché, H., 362, copie vidimée sur papier. Voir aussi l'acte de dessaisissement de l'abbé d'Eysses du 9 septembre 1226. *Ibid.*, original en parchemin, texte roman).

Après cet échange, le prieuré, portion de la mense abbatiale ou conventuelle, aurait dû être supprimé *ipso facto* ou bien transféré à Bias. Il n'en fut rien. On maintint le prieur sauf à lui constituer une dotation aux dépens du chapelain ou curé. Jusque-là celui-ci jouissait, la grosse dîme exceptée, de tous les revenus ecclésiastiques, à la charge seulement d'une pension annuelle de 10 sols en faveur de l'abbaye. On décida qu'il les partagerait désormais avec le prieur. Il fut réglé que le prieur et le curé auraient chacun la

(1) Cet évêque fut transféré le 9 décembre 1262 au siège patriarcal de Jérusalem, vacant par l'élévation de Jacques Pantaléon au Souverain Pontificat sous le nom d'Urbain IV. Il avait été nommé évêque d'Agen le 29 janvier 1247. Guillaume, évêque de Lydda, lui succéda sur le siège d'Agen, le 8 mai 1263. En 1264, Pierre Jerlandi fut nommé évêque d'Agen. (Cf. Eubel, *Hierarchia catholica...*).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moitié de toute la prémice, des dîmes du lin, chanvre, laine, agneaux, chevreaux, porcelets, des dîmes personnelles, oblations et legs faits au prieur, au curé et aux églises. Pour prévenir toute opposition de la part du chapelain en exercice, il fut spécifié que cette clause de la transaction ne serait applicable qu'après sa mort et avec ses successeurs. Pour donner quelque apparence d'équité à ce petit brigandage on décida que certains frais généraux, tels que procurations ou droits de visite de l'archidiacre et de l'archiprêtre, seraient supportés par moitié par le prieur et le chapelain et la redevance du chapelain à l'abbaye fut réduite à 5 sols. Au demeurant, le curé ou chapelain demeura chargé en seul de tout le service des églises et de l'entretien, à ses dépens, de tous les employés nécessaires au culte.

Ce prieuré ainsi créé et mis au monde en dehors de toutes les règles, était une sorte de monstre auquel il était difficile d'assigner un état civil. Clément V, dans une lettre du 28 mars 1313 (*loc. cit.*) le dit séculier. Trois ans plus tard, dans une lettre du 25 septembre 1316, Jean XXII remarqua qu'il est habituellement conféré à un religieux d'Eysses : *Simile beneficium consuetum monachis monast. Exien. Cluniac. ord. Agennen. di. assignari. ad dispositionem abb. et convent. dicti monasterii, conf. Gaillardo de Monteacuto ejusd. monast. monach.* (*Regesta* de Jean XXII, édités par Mollat, t. II, p. 119).

De fait, les religieux d'Eysses eurent toujours l'adresse de faire nommer, à ce pseudo-prieuré, un des leurs mais par des voies détournées, par résignations successives ou par signatures de Cour de Rome, obtenues *in forma gratiosa*. Leur grand souci était de ne pas attirer l'attention sur tout ce qu'il y avait d'irrégulier dans la constitution de ce bénéfice. Le bénédictin anonyme qui rédigea, vers 1650, la notice sur l'abbaye d'Eysses publiée par Ant. de Lantenay, ne parle qu'avec précaution du prieuré de Monflanquin. Il écrit, p. 18 : « *Remarque aussi secrète.* Il y a un autre prieuré appelé de Monflanquin au même diocèse d'Agen, à deux lieues d'Eysses, qui a été, il y a plus de trois cents ans, constamment et successivement tenu par les religieux du corps et chapitre d'Eysses, de la même façon que ceux qui relèvent des offices claustraux, en sorte que de tout temps, celui qui en a été pourvu a demandé et obtenu rang au chœur, voix au chapitre et pension au monastère; et il y a des titres qui justifient cela. » A partir de l'introduction de la réforme de Saint-Maur dans l'abbaye d'Eysses en 1631, le titulaire de ce prieuré cessa même d'appartenir à cette abbaye. Ce ne fut plus qu'un prête-nom, une sorte de *custodi nos*. Son rôle se bornait à donner sa procuration au syndic de l'abbaye d'Eysses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour lui permettre d'affermer et de percevoir, au profit de l'abbaye, les revenus du prétendu prieuré et cet état de choses dura jusqu'à la Révolution. En vain, un curé de Monflanquin, sentant plus ou moins confusément cet abus, pensa, en 1694, le faire cesser en attaquant l'existence de ce prieuré. Ce n'est pas son existence trop bien établie qu'il fallait mettre en question, mais son droit à la vie. La cause fut mal présentée, mal défendue, et le curé perdit son procès devant le Parlement de Bordeaux le 11 août 1699. (Voir sur cette affaire : 1° un factum intitulé : « *Raisons sommaires* pour Me Calixte Moulinier, prestre, docteur en théologie, curé et archiprêtre en chef de la paroisse de Monflanquin au diocèze d'Agen, appelant d'un appointement rendu au Senéchal d'Agen, prononcé le 11 février 1694..... contre Dom Pierre Bellier de la Bretonnière, religieux profez de l'ordre de St Benoît, congrégation de St-Maur, intimé. » 2° Factum pour Dom Pierre Bellier de la Bretonnière, prêtre..... prieur du prieuré simple et régulier de Montflanquin.... contre M. Calixte Molinier, prêtre, vicaire perpétuel dudit Monflanquin, appelant.... »)

Dans la transaction du 15 mars 1264, il avait été convenu, comme il a été marqué plus haut, que le prieur et le curé de Monflanquin auraient chacun la moitié de la prémice, des dîmes menues et vertes et du carnelage. A Monflanquin, la prémice était une sorte d'impôt de superposition à la dîme proprement dite et se levait avec elle. Par exemple, si sur 34 poules on en prenait 4, 3 étaient pour la dîme et 1 pour la prémice et ainsi sans doute des autres matières imposables. (Cf. *Accordium prioris, rectoris et domini Mothæ de Sudre parrochiæ Sancti Ariti Aleyros*. Archives de l'Evêché, II, 362, copie légalisée sur papier. Cet acte est du 30 décembre 1499). Dans la suite, peut-être tout simplement pour simplifier une comptabilité trop compliquée, les intéressés éteignirent la prémice ou plutôt l'incorporèrent à la dîme. En dédommagement, le prieur et le curé reçurent le quart de la dîme totale, c'est-à-dire chacun un huitième.

Il ne s'agissait là que de la grosse dîme ou plus exactement de la dîme des gros grains. Le prieur et le curé continuèrent de se partager les dîmes menues, vertes et carnelage. Mais en 1685, un curé, croyant pouvoir assimiler le prieur aux autres gros décimateurs, revendiqua pour lui la totalité de ces dîmes. Le prieur exhiba la célèbre sentence arbitrale dans laquelle ses droits étaient clairement exprimés. Il y eut une transaction. Le prieur garda sa moitié des dîmes contestées et le curé se fit adjuger toutes les novales qu'à la rigueur le prieur aurait dû partager. (Cf. Minutes du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

notaire Gélieu à la date du 2 juin 1685. Etude de Me Bothian. Diverses pièces aux Archives de l'Evêché, H, 326).

Outre ces dîmes, le prieur de Monflanquin possédait conjointement avec le pitancier de l'abbaye d'Eysses, des cens, rentes, acaptes, droits seigneuriaux, lods et ventes et droit de prélation dans les paroisses de Saint-André, Saint-Avit, Calviac, Lacaussade, Corconnac et le Laurès. Ces droits consistaient en 33 sacs de froment, 23 sacs d'avoine, 3 cartons de méture, 40 livres 16 sols d'argent et 29 poules. Par contrats du 22 octobre 1564 et du 20 juin 1571, certaines rentes du prieuré de Monflanquin avaient été aliénées pour les besoins de l'Etat. Il s'agissait de 4 cartons de froment, 4 cartons d'avoine, 15 sols tournois et 2 poules dont la vente produisit 63 livres. Ces objets furent récupérés, pour le même prix, en conséquence d'un arrêt du Parlement de Bordeaux du 12 mai 1670.

Dîmes et rentes du prieuré, sauf la moitié des lods et ventes et le droit de prélation qui étaient réservés, furent affermées par contrat du 19 avril 1783, pour 9 ans, 1399 livres.

Il y avait près de l'église de Monflanquin une maison prieurale qui fut démolie par les protestants pendant les troubles du XVIe siècle. Elle n'a jamais été reconstruite, mais le prieur toucha une indemnité après l'Edit de Nantes.

Pour prendre possession de ce bénéfice, le titulaire ou son procureur était tenu d'entrer dans les masures de l'église Saint-André et d'en faire le tour. Puis il était conduit au devant de l'église de Notre-Dame de Monflanquin et on lui faisait prendre le verrou de la porte. Finalement il allait au maître-autel réciter l'oraison du patron, c'est-à-dire de Saint-André. (Cf. Prise de possession du 24 juillet 1685 du prieuré régulier et non conventuel de Saint-André de Monflanquin. Archives Dép., Fonds de l'Evêché, A, 17, p. 2).

Liste des prieurs de Monflanquin.

1. *Etienne de Reilhac* (Stephanus de Relhaco). Il figure comme contractant dans l'acte de donation consentie le 10 avril 1254, par l'abbé et les religieux d'Eysses en faveur d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, du lieu de Gajac pour y construire la bastide de Villeneuve (*Gall. Christ.* II, *Instrum.*, col. 435).

2. *Guillaume de Coissels* (Guillelmus de Coyhsello) résigne le prieuré en 1313 (Lettre citée de Clément V).

3. *Gaillard de Montaigut* (Gaillardus de Monteacuto) est nommé prieur en 1316 (Registre cité de Jean XXII).

4. *Roquebrun d'Anté* (Rocabrunus d'Ante), 1326.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

5. *Séguin de Mons* (Seguinus de Mons), prieur de Monflanquin et religieux de l'abbaye d'Eysses, assiste à une délibération capitulaire en 1363.

6. *Estève Pélissier alias Delisse* (Stephanus Delisse), prieur de Monflanquin et religieux de la même abbaye, stipule une reconnaissance en 1379.

7. *Jean de Casis* (Joannes de Casis). Transaction passée le 16 juin 1383 entre Jean de Casis, moine, prieur de Monflanquin d'une part, et Jean de Laguary, vicaire dudit Monflanquin d'autre part, sur le règlement de leurs droits et de leurs revenus.

8. *Bernard de Raymond*, 1399. Il fut élu abbé d'Eysses vers la fin de l'année 1408. (V. art. *Eysses*.)

9. *Arnaud-Guillaume de Lalande*, prieur de Monflanquin, assiste à une délibération capitulaire des religieux de l'abbaye d'Eysses en 1411. Le 16 juin 1419, il fut élu abbé d'Eysses. (V. art. *Eysses*.)

10. *Jean de Raymond*, 1420.

11. *Guillaume de Guardia*. Collation faite par Arnaud Guillaume de Lalande, abbé d'Eysses, du prieuré de Monflanquin, *cum suis unionibus et annexis, ac pertinentiis quibuscumque*, en faveur de Guillaume de Guardia, moine et pitancier de lad. abbaye, 1426.

12. *Jean Dumoulin*, 1444. Se trouve dans une délibération capitulaire de l'abbaye d'Eysses avec la qualité de prieur de Monflanquin en 1444.

13. *Pierre de Mages*, alias Pey de Majès, prieur de Monflanquin, est un des religieux de l'abbaye d'Eysses qui reçut en chapitre l'hommage du baron de Pujols en 1446.

14. *Pierre de Lescure*, 1458.

15. *Arnaud du Boscas*, prieur de Monflanquin, moine du couvent d'Eysses stipule une reconnaissance en 1460. En 1461, Pierre-Gérard Desboscas, alias del Boscat ou d'Albosquas, fut élu par les religieux abbé d'Eysses. Il fut évincé par Guy de Mombrun.

16. *Jean Pradon*, 1480. Est cité dans l'accord du 30 décembre 1499 (V. plus haut) : *inter fratrem Johannem Pradonis, ordinis Sancti Benedicti monasterii Exiensis, prioris Sancti Aviti Alcyros et Andreæ Montisflanquini et dominum Petrum Irriseri seniorem rectorem dictam ecclesiam* (*sic*)... Il stipule en 1512 une reconnaissance comme prieur de Monflanquin. 20 octobre 1530, fondation d'obit par frère Pradon, prieur de Monflanquin, dans Inventaire des papiers du couvent des Augustins de Monflanquin. Arch. Dép.

17. *Jean Balaguier*, 1537. En 1549, messire Jean Balaguier, abbé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Pérignac et prieur du prieuré de Saint-Avit d'Aleirous et de Monflanquin, stipule une reconnaissance. Abbé d'Eysses en 1506 et de Pérignac en 1520.

18. *Audoard de Salonay*, alias de Solornai, stipule une reconnaissance en 1552 comme prieur de Monflanquin.

19. Jean-Antoine de Raymond de Falmon, nommé en 1556 par le Pape, prieur de Monflanquin. Il était encore prieur en 1564 lors de l'aliénation d'une partie du temporel pour les besoins de l'Etat.

20. *Etienne de Faure*, 1594. « Transaction du 30 de mai 1603, passée entre Frère Antoine (*sic*) Faure, religieux de l'abbaye d'Eysses, prieur du prieuré Saint-Avit d'Aleiroux, Saint-André et Notre-Dame de Montflanquin ses annexes, et M. Pierre Born, recteur de lad. paroisse et annexes d'une part, et les consuls et habitans de la ville de Montflanquin d'autre part; par laquelle il paraît que le prieur et le vicaire demandaient aux habitants la restitution des places des maisons du prieur et du vicaire, occupées par ceux de la Religion : que par ordonnance rendue par M. le maréchal Dornano, lesdits habitans furent condamnés à paier 600 livres pour le prix des matériaux des maisons du prieur et du vicaire, employés à bâtir le Temple des Huguenots. » (*Factum* cité de 1694, p. 15).

21. *Guillaume Montaigne*. Nommé par signature de Cour de Rome à la suite de la résignation de Etienne, alias Antoine Faure, le 2 avril 1620. N'ayant pas voulu se faire religieux et ne pouvant par conséquent posséder ce prieuré, ce titre ne fut pas exécuté. (*Factum...*, p. 17).

22. *Jean Montaigne*, nommé lui aussi par signature de Cour de Rome en date du 3 octobre 1620, à la suite du refus du précédent et d'une seconde résignation d'Antoine Faure, Il prit l'habit de Saint-Benoît et fit profession dans le monastère d'Eysses. Acte du 23 d'avril 1625 fait par Jean de la Claverie, recteur de la ville de Monflanquin, à son nom, et comme procureur de Frère Jean Montaigne, religieux de l'abbaye d'Eysses et prieur dudit Montflanquin, par lequel il somme les consuls de Montflanquin de leur payer à chacun 20 livres 10 sols pour la location de la maison prieurale et de celle du vicaire, suivant le règlement qui en avait été fait par M. le maréchal Dornano. (*Factum...*, p. 16 et 17.)

23. *Jacques Ferrand*. Signature de Cour de Rome, par laquelle Dom Jacques Ferrant, religieux de Saint Benoît fut pourvu du prieuré de Monflanquin le 5 de septembre 1652, comme vacant par le décès de Jean Montaigne, dernier titulaire. Cette signature contenait un décret irritant, par lequel il était ordonné que ledit Ferrant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

passerait du monastère de Montoulieu à celui d'Eysses à peine de nullité; auquel décret n'ayant pas été satisfait, la signature est devenue inutile. (*Ibid.*, p. 18.)

24. *Jacques Baldit*, nommé par signature de Cour de Rome en date du 14 des calendes de mai 1655, par suite de la résignation de Dom Ferrant. Il prit possession le 28 juillet 1655. (*Factum...*, p. 18.)

25. *Thomas de Valois*, alias le Ballais, religieux bénédictin fut nommé le 28 juillet 1675 au prieuré de Monflanquin vacant *per obitum* de Dom Jacques Baldit. (*Fact.*, p. 19.)

26. *Pierre Belier de La Bretonnière*, religieux bénédictin de l'abbaye de Jumiège en Normandie, pourvu en cour de Rome au mois d'août 1676 du prieuré de Monflanquin vacant *per obitum* de Thomas le Ballois, prit possession le 10 décembre de la même année. Il soutint son prieuré contre les attaques de M. Molinier, curé de Monflanquin et eut gain de cause devant le Parlement de Bordeaux le 11 août 1699.

27. *Jules Le Frene*, 1717.

28. *Jean-Baptiste Girot*, 1784.

29. *François Lemerle*, 1789. Il fut le dernier titulaire.

2° **Le Couvent des Augustins.** — Le 11 mars 1715, le prieur des Augustins de Monflanquin écrivait à M. Hébert, évêque d'Agen, la lettre suivante : Monseigneur, je voudrais bien de tout mon cœur qu'il y eût dans notre Couvent quelque chose qui pût mériter la curiosité de Mgr le Comte d'Eu, notre gouverneur. Je ne doute pas qu'anciennement il n'ait été considérable, soit par le nombre de ses religieux, soit par ses revenus, soit enfin par ses privilèges puisque l'on prétend qu'il est de fondation royale depuis plus de 400 ans. Mais ayant été brûlé jusqu'à deux fois par les hérétiques et perdu tous ses titres, il n'a rien conservé de sa première grandeur. Le nombre de ses religieux est maintenant réduit à quatre et ses domaines à deux petites métairies qui donnent toutes deux environ 25 à 30 sacs de blé par an pour notre part. Sur quoi il faut payer la taille et la dîme royale qui consument la meilleure partie de ces revenus. De sorte que nous ne subsistons proprement que par le moyen des classes ou du service des paroisses. Voilà, Monseigneur, l'état présent de notre couvent. Sa ruine par les huguenots est tout ce qu'il y a de plus mémorable, surtout lorsqu'on y ajoute le massacre de ses religieux dont la chair fut exposée au crochet de la boucherie et criée par la ville à 4 deniers la livre. Je n'ai autre chose à ajouter au mémoire que Sa Grandeur me demande

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que les sentiments de profond respect avec lesquels je suis, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur. F. Dufour, prieur des Augustins. (Arch. Dép. — Fonds de l'Evêché, F. 6.)

Il est certain que le bon Prieur ne s'était guère mis en frais pour satisfaire « la curiosité de Mgr le comte d'Eu », gouverneur de la province. On sent que cette *curiosité* ne lui disait rien qui vaille. Tout dans son *Mémoire* est atténué, minimisé à dessein, comme pour échapper, à force d'effacement, à l'ingérence d'un pouvoir de plus en plus absorbant et surtout aux avidités d'un fisc de plus en plus insatiable. Sans doute, par suite du vandalisme huguenot, il était alors impossible de reconstituer sur place l'histoire du Couvent depuis ses origines. Mais des recherches faites dans les vieilles minutes des notaires et dans les archives de l'Ordre auraient amené bien des découvertes et fourni encore des données précieuses et des précisions intéressantes. Aujourd'hui il est trop tard. Les ruines de la Révolution se sont ajoutées à celles de la Réforme, sans parler de l'œuvre incessante et encore plus destructrice du temps. Il paraît donc maintenant bien improbable qu'on puisse désormais savoir quand, comment, par qui, dans quelles conditions et dans quelles circonstances ce couvent a été fondé. Tout ce qu'on peut dire c'est qu'il existait au moins au XIVe siècle. Dans un inventaire de ce couvent commencé le 4 novembre 1791 et achevé en 1792 (Arch. Dép.) il est fait mention d'un acte de 1391 par lequel Guillemie Maur et Suzanne Chairès donnèrent aux Augustins de Monflanquin tous leurs biens, à condition d'être enterrés dans l'église de leur couvent. C'est le document le plus ancien, relatif à ces religieux dont nous ayons en ce moment connaissance.

Les Archives Départementales (H. 3) possèdent aussi une pièce sous ce titre : « Etat du nombre et de la qualité des messes fondées dans le couvent des PP. Augustins depuis son établissement ». Cette dernière indication est sûrement fautive, car la fondation la première en date, indiquée dans ce manuscrit, n'est que du 26 octobre 1474. L'*état* n'a été dressé qu'après coup, au XVIIe siècle. Son rédacteur y a mis toutes les fondations qu'il avait pu retrouver. Malheureusement les plus anciennes, celles qui remontaient jusqu'à la fondation du couvent lui avaient échappé. Son tort est de ne s'en être pas rendu compte.

Quoi qu'il en soit, ce document renferme des indications précieuses sur le rôle actif que, pendant plusieurs siècles, les Augustins remplirent à Monflanquin et dans tout le pays d'alentour, sur la nature des services qu'ils y rendaient, sur l'influence qu'ils y exerçaient, sur le crédit dont ils y disposaient, sur les leçons de vertu et de sainteté qu'ils y donnaient par leurs prédications et leurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

exemples. Il n'y a rien de tel que cette longue suite ininterrompue de fondations de messes établies pendant plusieurs siècles dans leur couvent, pour montrer le degré de confiance qu'ils avaient su inspirer et mériter. L'homme, en effet, n'aime guère, surtout en face de la mort, se dépouiller si ce n'est à bon escient. Leur maison fut donc pour la contrée, au cours d'une longue période, une haute école de spiritualisme chrétien, un foyer intense et rayonnant de piété et de vie surnaturelle.

Malheureusement, à l'époque de la Réforme, ils se défendirent mal contre les idées de leur confrère allemand Luther. La ville qu'ils avaient mission de sauvegarder devait devenir, par suite en partie de leur défaillance, un des principaux boulevards de l'hérésie dans le diocèse. L'un d'eux paya de la vie sa propagande en faveur de la nouvelle religion. Le 26 avril 1553, le Parlement de Bordeaux rendit l'arrêt suivant : « Veu les charges et informations présentées à la Court par le procureur général du Roy faictes contre... deux religieux de l'ordre Saint-Augustin qui ont presché l'année passée à Villeneufve d'Agennois et Monflanquin... seront adjournez à comparoir en personne en lad. Court, le seigneur de Mothe et Pierre Porcet, premier et cinquième consulz de Villeneufve d'Agennoys, ensemble les consulz de Montflanquin en l'année passée pour respondre aux fins et conclusions dud. procureur général du Roy et aux interrogatoires que par lad. Court leur seront faictz. Et enjoinct la Court à l'evesque d'Agen, son vicaire et autres ses officiers de envoyer incontinant et sans delay par devers elle charges et informations et aultre procédure par eulx faicte contre les deux religieulx qui preschèrent l'année passée à Villeneuve et Montflanquin, à peine de mille livres. Enjoinct et aussi... aux consulz et officiers de... Villeneufve et Montflanquin de faire prendre et constituer prisonniers respectivement chacun en leur district et jurisdiction lesd. religieux... à peine de dix mille livres et privation de leurs jurisdictions et offices et autre amende arbitraire ». (Arch. de la Gironde, B, 61, (liasse) à la date. — Publié par Patry, *Débuts de la Réforme protestante en Guyenne*, p. 132).

Un second arrêt du Parlement en date du 8 mai 1553 porte : « Sur la requeste présentée à la Court par Me Mathieu Bandel, evesque d'Agen, tendant afin de ordonner que Arnault de Mothes et Jehan Caysses, consulz de Villeneufve d'Agennois, fussent prins au corps et constitués prisonniers, menez et conduictz en prison de la conciergerie de lad. Court à faulte de représenter frère Guillaume Pierre, religieux de l'ordre Saint-Augustin, du couvent de Montflanquin, ayant cy devant presché aud. Villeneufve quelques propositions hérétieques et escandaleuses et contre la foy catholique,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Veue laquelle requeste, procès-verbal faict par le vicaire général dud. evesque signé Casenove, greffier, et requeste faicte à la signifiation de lad. requeste; La Court ordonne que led. Arnault de Mothes et Jehan Caysses, consulz de Villeneufve, représenteront en lad. Court led. frère Guillaume Pierre, religieux susd., dedans quinzaine à peine de dix mille livres et icelle passée, à faulte de ce faire, ordonne qu'ilz seront prins au corps et menez en la conciergerie de lad. court... » (*Ibid.* p. 133).

Les consuls de Monflanquin (1) furent élargis par arrêt du 8 juin 1553. (*Ibid.* p. 138).

Par arrêt du 28 juin 1553 le Parlement « ouy le procureur général du Roy, ordonne que messire Jehan (Valery) evesque de Grace et vicaire general de l'evesque d'Agen, consignera et mettra au greffe dix escus sol pour parfaire le procès à frère Guillaume Pierre, religieux de l'ordre de Sainct Augustin, sauf de augmenter lad. somme si besoin est et repeter par led. Valery icelle somme de dix escuz sur ceulx qu'il appartiendra. » (*Ibid.* p. 142).

Plusieurs personnages de Villeneuve s'étaient compromis dans l'affaire de Guillaume Pierre, comme le prouve cet autre arrêt du Parlement en date du 26 juillet 1553 : « Veu par la Court le procès criminel faict en icelle par le procureur général du Roy, demandeur en crime d'hérésie contre Pierre Guilbert dict Poncet, maistre appothicaire de Villeneufve d'Agennois, et Jehan Ceisses, defendeurs et arrestez par ceste ville, conclusions du procureur général du Roy; — Il sera dit que la Court eslargist partout led. Pierre Guibert jusques à ce que autrement en soit ordonné en faisant les submissions. Et quant aud. Ceisses ordonne que les parties viendront procéder au premier jour. Et ordonne lad. Court que Robert Fauret viendra en icelle en personne dans huictaine après que luy sera signiffiée pour respondre aux fins et conclusions dud. procureur général et autrement proceder comme de raison. Et au surplus ordonne que Me Guy Fanneau, substitué du procureur du Roy aud. Villeneufve, nommera au procureur general dud. seigneur les consulz et autres qui conduisirent en armes frere Guillaume Pierre hors lad. ville de Villeneufve, pour ce faict estre procedé comme de raison. » (*Ibid.* p. 148).

Frère Guillaume Pierre, ayant été condamné à la dégradation, le Parlement prononça, le 4 avril 1554, l'arrêt suivant : « La Court, requérant le procureur général du Roy et attendu que frère Guillaume Pierre, religieulx de l'ordre Sainct Augustin, atteinct et convaincu de crime d'heresie a esté constitué prisonnier au diocèse d'Agen, y ayant dogmatisé et presché plusieurs propositions héré-

(1) Anthoine Lydon, Guilhem Vendoyme et Pierre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tiques, scismatiques et scandaleuses contre la foy catholicque et religion chrestienne, a ordonné et ordonne que messire Jehan Valery, evesque de Grasse et vicaire général de l'evesque d'Agen, viendra en ceste ville incontinant après la signification de la présent ordonnance, à peine de dix mil livres, afin d'estre procedé à l'execucion de la sentence donnée contre led. frere Guillaume Pierre par les vicaires et commissaires sur ce creez et deputez selon sa forme et teneur; et sera lad. ordonnance signifiée par le premier huissier de la Cour, ou sergent royal sur ce requis en vertu de simple dictum sans lever autre commission en forme, attendu la matière dont est question. » (*Ibid.* p. 167).

La dégradation fut exécutée en vertu de cet arrêt en date du 20 avril 1554 : « La Court ordonne que frère Guillaume Pierre, religieulx de l'ordre Sainct-Augustin, condenné par les vicaires sur ce creez et deputez a estre degradé et lad. degradation ordonnée et faicte au devant de l'église Sainct-André de ceste ville de Bourdeaulx dimanche prochain entre six et sept heures du matin, sera à ces fins mené et cette degradation faicte ramené en la conciergerie par le concierge ou l'ung de ses serviteurs ou commis, ensemble par le capitaine du guet ou son lieutenant avecques ses archiers et six sergens de la seneschaucée de Guyenne, aussi estans avecques eulx Me Arnault Salmet et Jehan Lavergne, huissiers en lad. Court, auxquelz dessus-dictz icelle Court enjoinct de ce faire et de se y trouver à lad. heure à peine de cinq cens livres chascun et autre amende arbitraire. » (*Ibid.* p. 172).

Enfin cet arrêt du 4 mai 1554 fait connaître le dénouement de cette malheureuse affaire : « Veu le procès criminel faict à Guillaume de Pierre, jadis presbtre et religieulx de l'ordre de Sainct-Augustin, hereticque sedicieulx, balsphémateur et perturbateur de la religion et foy chrestienne, sentence de degradation des vicaires creez par l'evesque d'Agen ou son sufragant et exécution d'icelle : — dict a esté que la Court pour lesd. crimes condamne led. de Pierre estre traisné, mené et conduict sur une clye par l'executeur de la haulte justice despuis la consiergerie jusques au-devant l'église Saintct-André et illec demander pardon à Dieu, au Roy et à justice, et, ce faict, estre menné devant le Palays et estre bruslé et son corps mis en cendres. » (*Ibid.* p. 174).

Le couvent qui avait donné ce *martyr* à la Réforme ne devait pas être épargné par les huguenots. En 1569, une bande de protestants commandée par Thoiras s'étant jetée sur Monflanquin, y commit les pires excès. D'après l'*Histoire des Saints de l'ordre des hermites de Saint-Augustin* (Toulouse, 1641, in-f°, p. 694), « les P. R. d'abord pillèrent les maisons des catholiques et marchèrent droit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au couvent, y commirent de grands excès, brisèrent les images, renversèrent les saints autels et mirent leurs chevaux dans le chœur de l'église. Frère Antoine Bonis, supérieur de cette maison, avec fermeté, leur parla et leur représenta l'indécence de leurs actions, que dans un culte où l'on adorait pourtant le même Dieu, il était inouï qu'on abattît ses temples et ruinât ses autels. Mais les P. R., que l'espoir du pillage avait menés dans ce couvent plutôt que le plaisir de s'emparer de cette ville où ils étaient depuis longtemps les maîtres, se jetèrent sur lui et sur ses compagnons, les massacrèrent, traînèrent leurs cadavres jusqu'à la ville, les dépecèrent, les pendirent au croc de la boucherie, où par dérision barbare, quelques lambeaux de leur chair furent vendus à l'encan et le reste jeté dans les fossés de la ville qui n'en étaient pas éloignés. Après ces actes affreux les protestants revinrent au couvent et si bien y mirent le feu qu'il n'en reste que les quatre murs seulement. » L'historien qui rapporte ce fait cite à l'appui une enquête qui fut faite en 1614 par devant le juge de Penne par ordre du Parlement de Bordeaux, et dont les pièces originales étaient aux Archives des Augustins de Toulouse. Vingt-deux témoins, oculaires pour la plupart, dont le plus jeune avait 66 ans, déposèrent de la vérité de ce fait. Après la restauration de leur couvent, les Augustins de Monflanquin rachetèrent à prix d'or quelques ossements du P. Bonis et leur donnèrent une sépulture honorable. On montre encore, dans la rue Sainte-Marie, le puits dans lequel, d'après la tradition, auraient été jetés les corps des Augustins massacrés et qu'on appelle *lou pout das frays*.

Dans ses *Mémoires*, à la date de 1601, Nicolas de Villars ne parle de ce couvent qu'au passé. « Il y avait aussi, dit-il, un couvent d'Augustins hors la ville, qui est tout rasé. Lesd. religieux y ont le labourage de 3 paires de bœufs. Il s'y est recueilli 100 barriques de vin et 100 charretées de foin. Il y avait de belles rentes et fondations des plus grandes maisons du pays, de Cancon, Scandaillac, etc... »

Les Augustins rebâtirent leur couvent dans la ville de Monflanquin au commencement du XVIIe siècle. Leur chapelle, malgré son exiguité, servit généralement pour les offices paroissiaux jusqu'à la reconstruction de l'église au XVIIIe siècle. La communauté qui, dès lors, ne compta jamais plus de trois ou quatre membres (1),

(1) En 1621, lorsque la ville de Monflanquin se révolta contre le roi, trois religieux Augustins furent faits prisonniers et retenus comme otages. Il fut question de les échanger comme le prouve cet acte passé chez Sirbent, notaire, au Port-Sainte-Marie (Etude de St-Martin) : « Pierre Brocq, capitaine, habitant de la juridiction de Clairac, paroisse de Lafitte, fut constitué pri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

était réduite à deux religieux en 1790, les frères Bonnal, supérieur, et Goulesque. Tous les deux firent partie du clergé constitutionnel. Le premier, après avoir prêté le sèrment en 1791, desservit pendant quelque temps la paroisse de Monflanquin en qualité de vice-curé, après le départ du curé réfractaire, M. de Lapeyrière. Puis il se retira à Villeneuve. Après la Terreur, il rétracta son serment et desservit la paroisse de Trentels. Il fut maintenu à Trentels à l'organisation (1803), de là il passa, le 22 octobre 1806, à Courbiac, où il mourut en 1831. M. Jean-Baptiste Bonnal, né le 5 août 1737, était gradué de Sorbonne. Le second prêta aussi le serment en 1791, fit pendant quelque temps les fonctions de vicaire à Monflanquin et fut élu curé constitutionnel de Souliès le 25 septembre 1791. A partir de ce moment on perd ses traces.

La dotation de ce couvent comprenait en 1790 : 1° Une maison et une église, situées dans la ville, d'une valeur locative de 454 livres 11 sols et capitale de 10.000 livres. Nota : Cette maison consistait au rez-de-chaussée en une grande salle servant de réfectoire et une cuisine; au 1er étage se trouvait un corridor, duquel on communiquait dans trois chambres prenant leur vue sur le jardin attenant. Le 2e étage était composé d'un corridor, à la suite duquel était une chambre servant de grenier (1). L'église, par décret impérial du 18 fructidor an XIII (5 septembre 1805), fut mise à la disposition du consistoire de l'église réformée de Castelmoron. 2° Le domaine de l'*Enclos*, petite métairie située sous le foirail de Monflanquin, consistant en maison, grange, étables, pigeonnier, jardin, terre, pré, bestiaux, de 4 sexterées, 4 cartonnats, 3 boisselats, produisant net 636 livres 14 sols 6 deniers, d'une valeur capitale de 14.007 livres. 3° Une pièce de terre de 1 cartonnat, au-dessous de l'Enclos, près de la métairie de Miseaupuy, sous la ville de Monflanquin, d'une valeur locative de 14 livres et capitale de 308 livres. 4° Un

---

sonnier par le vice-sénéchal d'Agenais et conduit aux prisons d'Agen. Cependant la ville de Monflanquin fut prise par les protestants et trois pères Augustins furent faits prisonniers. Ledit Brocq, protestant, voulant être mis en liberté, se charge de faire mettre en liberté les trois Augustins et les faire conduire en toute sûreté aux villes de Villeneuve ou de Cancon et en rapporter certificat des consuls de la ville où ils auraient été délivrés. C'est pourquoi le 8 mars 1622, dans la ville du Port, led. Brocq, capitaine, promet de faire délivrer les trois pères Augustins et les faire conduire dans Villeneuve d'Agenais ou dans celle de Cancon dans huit jours et rapporter certificat des consuls de la ville où ils auraient été conduits à peine de 3.000 livres payées dans le couvent des frères Augustins de la ville d'Agen. »

(1) Cette maison occupée par la mairie à titre de ferme fut mise à prix en 1807 pour 2.160 francs. Elle fut achetée le 16 mai de cette année par Jean Malespine, négociant, revendue à M. Bosc en 1824 ou 1825 et achetée à M. Brugère pour la commune qui y a installé l'école des filles.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pré, dit le pré carré, sous le foirail et les murs de la ville, de 3 cartonnats 2 boisselats, d'une valeur locative de 90 livres 18 sols 2 deniers et capitale de 2.000 livres. 5° Un pré aux Fâcheries, sous les murs de la ville, de 3 cartonnats 6 boisselats, d'une valeur locative de 100 livres et capitale de 2.200 livres. 6° Le domaine de Beraudou sur la paroisse de Calviac, de 14 sexterées 1 cartonnat, d'une valeur locative de 386 livres 10 sols et capitale de 8.503 livres. 7° Un pré à Boulède, paroisse de Calviac, de 3 sexterées 4 cartonnats, d'une valeur locative de 350 livres et capitale de 7.700 livres. 8° Six pièces de terre, pré, vigne et bois, à Labanelle, paroisse de Cailladelles, de 8 sexterées, 2 cartonnats, 2 boisselats, d'une valeur locative de 90 livres et capitale de 1.980 livres. 9° Un pré de 11 cartonnats 4 boisselats, appelé le bois des Pauvres, paroisse de Born et une pièce de terre appelée à la Versonne, de 2 cartonnats 6 boisselats, le tout estimé 1.452 livres. 10° Des rentes foncières donnant 20 sacs de blé froment, 10 sacs d'avoine, 28 livres d'argent ou poules, d'une valeur capitale de 6.000 livres. 11° 135 livres de rentes constituées ou locateries perpétuelles, d'une valeur capitale de 2.700 livres. 12° 24 livres 17 sols de rentes obituaires, d'une valeur capital de 380 livres.

Valeur locative totale : 2.640 livres (chiffre approximatif). Valeur capitale totale : 57.230 livres. *Nota* : Ces biens étaient chargés d'un grand nombre de messes et services (1).

3° **Chapellenie de la Vernède.** — Elle figure dans le Lib. collat., f° 312 v°, à la date de 1504 sous cette rubrique : *Capella de la Verneda, fundata in ecclesia B. M. Montisflanquini.. ad presentationem nobilis Michaelis et Monice de Feilies.* Est-ce la même qui est mentionnée dans les *Mémoires* de Nicolas de Villars en ces termes : « Il y a une chapellenie desservie à l'autel de N.-D. de Pitié, dans l'église de Monflanquin, chargée d'une messe tous les lundis et d'une antienne de la Vierge suivant le temps, lad. fondation faite par un M. François Boyer » ? Quoi qu'il en soit, ce ou ces petits bénéfices se perdirent corps et biens pendant les guerres de religion.

4° **L'Hôpital.** — L'hôpital de Monflanquin, sous le vocable de Saint-Jacques, est très ancien. Nicolas de Villars en fait mention dans ses *Mémoires* (1601) en ces termes : « Dans la ville, il y a un

(1) Voir aux Archives Départementales, H. 3, le registre déjà cité intitulé : « *Etat du nombre et de la qualité des messes fondées dans le couvent des R. P. Augustins depuis son établissement.* »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

hôpital gouverné par les huguenots, où il y a de beaux revenus; les pauvres catholiques sont mal traités. Il y a le cimetière tout joignant ou il y avait autrefois une chapelle jointe à la muraille de l'hôpital. » Vers 1628, cet hôpital fut démoli avec les murs de la ville auxquels il était adossé. Les habitants sollicitèrent l'autorisation de le reconstruire « sur ses entiens fondemens sans fortifications ni défenses. » Par ordonnance du 6 août 1630, François de Berthamont (Vertamon) et Henri Dufourt, commissaires députés par le roi pour l'exécution des édits de pacification dans la province de Guyenne, permirent aux « particulhers habitans de lad. ville de faire restablir led. hospital Saint-Jacques en lieu non suspect et hors de deffenses ». (Fonds de l'Evêché, H. 362.)

En 1790, cet établissement possédait certains biens fonds dont voici l'énumération : 1° Une pièce de terre appelée à Ferrié, de 4 cartonnats, affermée 30 livres, estimée 660 livres; 2° Une pièce de terre appelée sur le *Cap du Pech*, de 6 boisselats, et une autre pièce de terre au même lieu, de 4 boisselats, les deux affermées ensemble 16 livres et estimées 352 livres; 3° Une pièce de terre ou jardin, appelée *sous la ville de Monflanquin*, de 1 cartonnat, d'une valeur locative de 20 livres et capitale de 440 livres; 4° Une maison située sur la place de Monflanquin, d'une valeur locative de 169 livres, 1 sol, 6 deniers et capitale de 3720 livres; Une pièce de terre, sur la paroisse de Saint-Aubin, affermée 38 livres, estimée 836 livres; 6° Deux pièces de terre en pré, appelées *à la rivière de Capillac*, de 4 cartonnats, 4 boisselats, d'une valeur locative de 60 livres et capitale de 1320 livres.

En 1792, cet hôpital était tenu par une sœur hospitalière appelée Jeanne Blanc. Il est de nos jours desservi par quatre religieuses de la Présentation de Tours. Il avait, en 1881, 8.000 francs de revenu et pouvait hospitaliser 8 malades ou infirmes. A la même date, le Bureau de bienfaisance disposait de 700 à 1.000 francs de ressources annuelles.

Chanoine DURENGUES.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'ORDRE DU LYS LOT-&-GARONNAIS

(1817)

Dans une lettre de *Monsieur*, colonel général des gardes nationales de France, à M. de Carbonnié, inspecteur des gardes nationales de Lot-et-Garonne, datée du 7 janvier 1817, nous lisons :

« Les gardes nationales du département nous ont donné dans les « derniers malheurs de la monarchie, des preuves touchantes de « leur fidélité. Nous nous rappelons avec reconnaissance la con- « duite ferme et courageuse qu'elles ont tenu dans les journées des « 27, 28 et 29 juin 1815, lorsque, bravant les dangers qui s'oppo- « saient à la manifestation de leurs vœux, elles arborèrent aux « yeux des agents de l'usurpateur, les antiques couleurs de la « France..... » A la suite de la lettre se trouvait une ampliation de l'ordonnance du roi, du 24 décembre 1816.

A cette époque, l'ordre du lis faisait fureur. Il datait du 2 mars 1814 et était dû à l'initiative du comte d'Artois. Modifiée le 5 août 1814, cette décoration de circonstance, portée ostensiblement dans tout le royaume, était devenue une croix émaillée à cinq pointes, surmontée de la couronne royale, par ordonnance du 15 avril 1816. Or celle du 24 décembre suivant décidait que les gardes nationales du département de Lot-et-Garonne porteraient cette « décoration « suspendue à un ruban spécial, *blanc moiré*, de la largeur de « 3 centimètres et demi, coupé dans le milieu d'une bande *verd* « *brun*, large de 6 millimètres et de deux raies de même couleur « larges d'un millimètre séparées par une distance égale à leur « largeur ». Leurs drapeaux blancs aux armes de France porteraient quatre angles aux couleurs, *verd-brun*, du département. *Madame*, duchesse d'Angoulême, en donnerait les cravates.

Le dimanche 19 janvier 1817, réunie au complet et en grande tenue, à 9 heures du matin, sur la place royale (aujourd'hui place A. Fallières), la garde nationale agenaise se rendait, escortant les autorités civiles et militaires et accompagnée de la gendarmerie royale et de la compagnie départementale à N. D. des Jacobins pour assister à une messe solennelle. Les troupes se portaient ensuite sur la promenade du Gravier où elles se formèrent en carré, les autorités au centre. Une fois le ban ouvert et les hommes et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leurs officiers dans la position du salut, le comte de Bonas, officier porte-drapeau, fit la lecture de l'ordonnance royale du 24 décembre et de la lettre de *Monsieur* relative à la décoration lot-et-garonnaise et aux prérogatives par lesquelles Sa Majesté récompensait la fidélité et le zèle des gardes nationales locales. « Cette lecture, « rapporte la relation anonyme, excita dans tous les cœurs le plus « vif enthousiasme; il se manifesta par des cris unanimes de Vive « le Roi ! auxquels la musique militaire répondit en exécutant les « airs chéris des Français ».

Boudon de Saint-Amans ne dit pas un mot de cette fête militaire dans son journal (1). Mais Proché (2) lui consacre quelques lignes, insistant sur la prérogative suivante tirée de la même ordonnance : « Lorsque Sa Majesté ou les princes de sa famille séjourneront « dans le département, les gardes nationales fourniront une garde « d'honneur conjointement avec la maison militaire du roi ».

Il est à remarquer que la couleur *verd-brun* du ruban et des drapeaux des gardes nationales était différente de celle adoptée en 1815, époque de sa création, pour les drapeaux de la légion de Lot-et-Garonne (3); car ceux-ci étaient blancs et *amaranthe* aux armes de France. Il est vrai qu'en 1817, la légion n'était plus en garnison à Agen, mais à Périgueux, hors du département. Aussi pouvait-on adopter de nouvelles couleurs sans inconvénient.

Des décorations analogues avec rubans spéciaux furent créées en faveur des gardes nationales de quelques autres départements. Elles disparurent de très bonne heure par le fait même des décorés qui, au bout de quelques années, cessèrent volontairement de les porter. L'ordre du lis avec fleur d'argent disparut avec les événements de 1830.

Commandant Labouche.

---

(1) Boudon de Saint-Amans : *Cryptographie agenaise* (1er mars 1814-1er mars 1817), publiée par R. Bonnat.

(2) Proché : *Annales de la ville d'Agen*, publiées par A. Magen.

(3) La légion de Lot-et-Garonne devait contribuer à constituer le 50e régiment de ligne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SOMMAIRE DU PRÉSENT VOLUME

Le Congrès d'Agen 25-28 Juillet 1922

I. Le programme et les adhérents..... 285

II. René Bonnat. — Compte-rendu du Congrès..... 291

III. Marquis de Fayolle et Paul Courteault. — Après le Congrès. 326

IV. René Bonnat. — Rapport sur le Prix Philippe Lauzun. 333

V. Paul Courteault. — Monluc devant l'Histoire et devant la Légende. 344

VI. Jean Cazedessus. — Gisements préhistoriques de la Spugo de Gantiès-Les-Bains. 370

VII. Ernest Lafont. — Une villa gallo-romaine, Cat-del-Rat, à Puymirol. 379

VIII. S. Daugé. — Les ruines du château des marquis de Fimarcon, à Castelnau-sur-Auvignon (Gers). 388

IX. Marboutin. — La nef de l'église de Monsempron (L.-et-G.). 393

X. François Marsan. — La foraine et le pays des Quatre-Vallées. 396

XI. Comte de Saint-Saud. — Notes sur quelques verreries agenaises au xviie siècle et sur les rôles de la noblesse de l'Agenais au xvie..... 406

XII. Dujarric-Descombes. — Saint-Simon et les Périgourdins. 410

XIII. A. Durengues. — Anciens établissements religieux de Monflanquin (L.-et-G.). 418

XIV. Commandant Labouche. — L'ordre du Lys lot-et-garonnais (1817). 433

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

GRAVURES.

1. Les Congressistes à Bonaguil.
2. Au Musée d'Agen : Le tombeau des Durfort de Bajamont.
3. Le château de Gavaudun.
4-5. Bonaguil : Le château.
6. L'église de Moirax.
7. Monluc.
8. La nef de Monsempron.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES MATIÈRES

DU 49e VOLUME DE LA "REVUE DE L'AGENAIS"

(Année 1922)

BASTARD (Charles). — Curieuse fondation de l'église de Fousserie. 124

Inventaire des meubles du château de Nérac en 1569... 189

Obsèques solennelles en l'église de Plavis de Julienne d'Esparbès de Lussan. 125

BITAUBÉ (Paul). — Mlle Suzanne Crespin (*Chron.*), 73. — Jasmin reçu chez Augustin Thierry (*Bibl.*), 78. — Berryer renié par Martignac (*Bibl.*), 207.

BORDES (L.). — Le dixtuor à cordes L. Sir..... 116

Le rondeau en Gascogne..... 212

Les veillées gasconnes..... 65

BONNAT (René). — Le Congrès de l'Union historique tenu à Agen en 1922. 291

Rapport sur le prix Philippe Lauzun..... 333

Nécrologies : Georges Tholin (1843-1922), 195. — Paul Bitaubé, 199.

Chroniques : A propos du tricentenaire de Molière, 72. — Antiquités et beaux-arts, 134, 201. — Congrès d'histoire et d'archéologie, 81, 281. — Familles agenaises déracinées : Trépoff et Rockfeller, 282. — Histoire de Frespech, 200; l'église et le clocher de Frespech, 135. — La Garenne, 134. — Mgr Duchesne et les prunes d'Agen, 133. — Jasmin d'Argent, 135, 200. — Jeux floraux, 135, 181. — Musée d'Agen, 74, 281. — L'histoire à Puymirol, 74. — Le tourisme en Lot-et-Garonne, 136.

Bibliographies : Au service de la cause, par M. de Witt, 284. — La paroisse des Jacobins d'Agen, 77. — Matteo Bandello et les conteurs florentins, 284. — Nérac et son arrondissement, par F. Lucron, 78. — Paradoxes chinois par Jean Rodes, 143.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Procès-verbaux des séances de la Société Académique d'Agen, 75, 136, 201, 282.

CAZEDESSUS (Jean). — Gisements préhistoriques de Ganties-les-Bains. 370

COURTEAULT (Paul). — Monluc devant l'Histoire et devant la Légende. 344

DAUGÉ (S.). — Les ruines du château des marquis de Fimarcon à Castelnau-sur-Auvignon. 388

Distinctions honorifiques. 74

DUJARRIC-DESCOMBES. — Saint-Simon et les Périgourdins..... 410

DURENGUES (Chanoine). — André Constant, évêque de Lot-et-Garonne. 26, 84, 145, 251

Anciens établissements religieux de Monflanquin..... 418

FERRÈRE (F.). — L'affaiblissement de l'esprit public..... 176

Réponse en vers latins à la Société de Montauban..... 70

LABOUCHE (Commandant). — Les corps de troupe lot-et-garonnais dans la grande guerre (1914-1918)..... 1

Le colonel joséphin Garcia..... 193

L'ordre du lys lot-et-garonnais (1817)..... 433

Bibliographie : Charles Derennes, poète-naturaliste, 144. — Dans le régiment provincial de Marmande (1775-1778), 205. — Les Lot-et-Garonnais dans les hôpitaux des Pyrénées-Occidentales (1793-1795), 142. — Le pont d'Agen a-t-il été sous le canon anglais ?, 204.

LACVIVIER (J. de). — Paul Bitaubé (1851-1922) (*Nécrol.*)..... 277

LAFONT (Ernest). — Joseph de Léonard, bourgeois et marchand de Puymirol au XVIIe siècle..... 228

Une villa gallo-romaine Cat del Rat, à Puymirol..... 379

LAUZUN (Philippe). — Le château de Duras (fin)..... 35

MARBOUTIN (Raoul). — Le portail à clef pendante de Sainte-Colombe de Duras. 209

La nef de l'église de Monsempron..... 393

Chronique : Le tapissier Jean Boudet, 64.

Bibliographie : Histoire de Tonneins, par de Gibel, 141.

MARSAN (François). — La foraine et le pays des Quatre-Vallées. 396

MOULLIÉ (G.). — Le clocher de Sérignac-de-Laplume (*Chron.*). 134

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PEUR. — (La Grande Peur de 1789)..... 69

SAINT-SAUD (Comte d'Arlot de). — Notes sur quelques verreries agenaises au XVIIe siècle et sur les rôles de la noblesse de l'Agenais au XVIe siècle..... 406

TORTHE (Jean). — Jean Diffre (*Nécrol.*)..... 127

PLANCHES

Bonaguil (Château et congressistes), 285, 316. — *Jean Diffre* par Jean Torthe, 81. — *Durfort de Bajamont* (tombeau des), 305. — *Gavaudun* (le château), 313. — *Institution canonique* par l'évêque Constant, 145. — L'heure rose aux bords de Garonne par *Laulan*, 134. — *Moirax* (l'église), 323. — *Monluc*, 344. — *Monsempron* (nef de l'église), 393. — *Sainte-Colombe de Duras* (portail de l'église), 209. — Départ pour le front du *209e régiment d'infanterie*, 1.

Agen, Imp. Moderne — *Le Directeur-Gérant :* R. BONNAT.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Photographie Balistai La Maison exécute tous TRAVAUX D'AMATEURS

DÉVELOPPEMENTS - PLAQUES ET PELLICULES
TIRAGES TOUS PAPIERS

Plaques, Produits, Appareils -o- **Toutes fournitures KODAK**

HORLOGERIE BIJOUTERIE **J. B. CAPDUPUY** OBJETS D'ART ORFÈVRERIE

65, Boulevard de la République (En face le Crédit Lyonnais)
:: :: 4, Rue Lafayette, 6, Rue Jacquard - **AGEN** :: ::

ACHAT D'OR ET D'ARGENT ET PIERRES FINES

AU LOUVRE D'AGEN MAISON E. ARNAUD

Maison spéciale de Tissus Hte Nouveauté

RAYON DE CONFECTIONS POUR DAMES

Modèles exclusifs créés par la Maison

MECANOGRAPHIE 103, Boulevard Carnot — **AGEN**
Téléphone 2-55

Underwood, Remington, Monarch, Royal

DERNIERS MODÈLES - *neuves* - LIVRABLES IMMÉDIATEMENT

RÉPARATIONS, RECONSTRUCTION et LOCATION de toutes Machines à écrire

---

Merveilleuse Essence à détacher **NETTOLINE** **La seule qui nettoie en parfumant**

La NETTOLINE G. T. C. est le véritable trésor du vestiaire

En vente chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs et Merciers

Dépôt Général : **DROGUERIE CENTRALE DU SUD-OUEST, Maison G. Thomas - AGEN**

Pied-à-Terre, 2 à 3 pièces vides, à Louer

34, Boulevard Carnot — AGEN

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PHARMACIE DU PROGRÈS

MAISON SPÉCIALE DE VIN DE QUINQUINA

MAZET PÈRE & FILS

Boulevard de la République et rue Voltaire, **AGEN**

BANQUE Ch. GUILHOT

AGEN

Agences à CONDOM, TONNEINS et NÉRAC

Bureau à FUMEL

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE & DE BOURSE

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CONSTRUCTIONS A FORFAIT — Payables en 10, 15, 20 ou 30 ans — Maison de Rapport, Hôtels, Villas, Usines, Restaurations, Forfait

Commerçants, Industriels, Négociants, Agriculteurs, Ouvriers, Employés, etc., peuvent accéder à la propriété par l'économie des loyers et la diminution des frais généraux

S'adresser à L. Vivarès — Architecte, 5, rue Maillé, AGEN — Directeur départemental pour le Lot-et-Garonne et le Gers

VIENT DE PARAITRE

Aux éditions de l'*Indépendant de Lot-et-Garonne*, **Ah ! Geins sous la Chaleur,** revue locale en 2 actes, de NOZETTE et SAINT-GILIS. — En vente partout..... 2 fr.

CINQUANTE CARICATURES

actuelles et locales avec gazettes rimées, par Madame NOZETTE. Un volume de 120 pages broché. Edition sur papier d'Arches..... 20 fr.
— simili-Japon..... 10 fr.
— papier satiné..... 5 50

Envoi **franco** contre montant adressé à l'*Indépendant*.

EN SOUSCRIPTION pour paraître fin novembre :

CROQUIS AGENAIS

dessins à la plume de MM. PRADÈRE, PÉCON, etc...

Edition sur papier d'Arches, **10 fr. 80** ; sur simili-Japon, **5 fr. 50** ; sur papier ordinaire, **3 fr. 50**.

Le tirage est limité au nombre d'exemplaires souscrits

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RELIURE ET CARTONNAGES

Maison de confiance fondée en 1810

ANCIENNE MAISON LASSALLE

J.-F. RUFFE, Succseur

Relieur-Doreur

37, Rue Richard-Cœur-de-Lion, AGEN

FABRIQUE DE REGISTRES — ENCADREMENTS

HOTEL CENTRAL MODERNE

Rue Lafayette

Léon Laventure

PROPRIÉTAIRE

Sportmen !... équipez-vous à Agen

chez COURT Boulevard Carnot

TOUT POUR TOUS SPORTS

Foot-ball, Tennis, Athlétisme, Natation, Boxe, etc...

REMISE AUX SOCIÉTÉS

"LA RUCHE MÉRIDIONALE"

Ses Produits

Sont Supérieurs

à Tous

Pour tout ce qui concerne la publicité s'adresser à

M. Jacques AMBLARD, Avocat, 1, rue Floirac. — AGEN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

Félix FERRAN

14, 16, 18, Rue Richard-Cœur-de-Lion — AGEN

Andrieu. — Bibliographie générale de l'Agenais, Agen 1886-1891, 3 volumes in-8° reliés demi chagrin et non rognés.... 45

Autographes de personnages ayant marqué dans l'histoire de Bordeaux et de la Guyenne, Bordeaux 1895, texte et album, 2 volumes in-4°..... 25

Barrère (abbé). — Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen, Paris-Agen 1855, 2 volumes in-4°. avec nombreuses planches hors texte. 25

Bonnefoy. — Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le dép. du Puy-de-Dôme, Paris Lechevallier 1895, 4 v. g. in-8°, b. neufs 60

Bordes. — Histoire des monuments anciens et modernes de la ville de Bordeaux, 1845, 2 volumes in-4° illustrés brochés..... 25

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, siège à Tulle, collection complète de l'origine 1879 à 1911 inclus..... 250

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, siège à Brive, collection complète de l'origine 1878 à 1905 inclus (moins les fascicules 1 de 1879 ; 2, 3 et 4 de 1904)..... 200

Campagne. — Histoire de la maison de Madaillan (1076 à 1900), in-4° ill.... 25

Cathala (Coture). — Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Quercy, Montauban, Cazaméa 1785, 3 vol. in-8° rel. anc. veau pl. tr. r..... 30

Colonia (de). — Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux, Bruxelles 1760, 3 vol. in-12 rel. anc. pl. veau..... 30

Ducourneau. — La Guienne historique et monumentale, Bordeaux Coudert 1842, 2 vol. in-4°, avec nomb. pl. h. texte, rel. tr. b. état..... 60

Durengues (abbé). — Pouillé historique du diocèse d'Agen pour l'année 1789, Agen 1894, g. in-8° br. bon état..... 12

— L'Eglise d'Agen pendant la Révolution. Le diocèse de Lot-et-Garonne, Agen 1903, g. in-8° br. bon état .. 10

Dumas. — Gantier, Hugo, Janin. etc., le Routier des provinces méridionales, fragments d'histoire de voyages de légendes, la plupart inédits, Toulouse Pablos 1842. in-4° relié avec nombreuses planches hors texte..... 30

Le Bret. — Histoire de Montauban, nouvelle édition. Montauban 1841, deux volumes in-8°, reliés demi chagrin rouge avec coins..... 30

Museum sacré — Description de l'Eglise métropolitaine du diocèse d'Auch, in-folio de 30 pl. cart édit..... 30

Noulens. — Documents historiques sur la maison de Galard, Paris Claye 1871-73, 2 vol. g. in-8° avec pl. (m. la couv. au tome II)..... 50

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, de l'origine 1804 à 1915 inclus, 26 vol. in-8°, dont 20 volumes reliés..... 200

Revue de l'Agenais. — Collection complète, de l'origine 1874 à 1919, broc.. 250

Revue de Gascogne. Collection complète, de l'origine 1860 à 1914, cart ... 350

Livres neufs et d'Occasion

Achat de Bibliothèques au comptant

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Los Angeles

This book is DUE on the last date stamped below.

Form L9–Series 4939

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 245 490 8

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA